

RAPPORT AGRICOLE 2018



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG



Introduction

La Confédération a particulièrement à cœur d'encourager les exploitations paysannes, car ce sont elles qui façonnent l'agriculture. Les familles paysannes accomplissent des tâches diverses et variées, mais partagent le même style de vie particulier : vie privée et vie professionnelle étroitement mêlées, indépendance et travail en plein air, au contact d'animaux.

La situation des **familles paysannes** est un aspect essentiel du présent rapport. Ainsi, une enquête de l'Office fédéral de la statistique révèle que les conditions de travail et de vie des personnes actives dans l'agriculture se caractérisent par la longueur des journées de travail et par un temps de présence élevé à la ferme, notamment chez les éleveurs. Les évaluations spécifiques d'assurances sociales réalisées par l'Office fédéral de la statistique et l'Office fédéral des assurances sociales montrent la situation actuelle sous l'angle de la couverture sociale. L'économie familiale a été intégrée dans le budget de travail « LabourScope » d'Agroscope, un instrument de planification destiné aux agriculteurs et aux paysannes. Par ailleurs, la cosecrétaire générale de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales présente la plateforme « Aide et soutien » de l'association. La cheffe de projet du point de contact national pour la cession extra-familiale de fermes, de l'Association des petits paysans expose, quant à elle, les difficultés particulières, mais aussi les différents types d'assistance possibles. Enfin, une étude réalisée par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires sur la question du suicide chez les agriculteurs a notamment souligné l'importance du travail de prévention accompli par « Sentinelle Vaud ». Le présent rapport donne également un aperçu des projets et études sur la famille paysanne qui ont été financièrement soutenus par l'OFAG en 2017.

Les attentes de la population à l'égard de l'agriculture et du secteur agroalimentaire sont aussi nombreuses que variées : denrées alimentaires de qualité, diversité paysagère, niveau élevé du bien-être des animaux, réduction de l'impact environnemental, etc. C'est pourquoi le présent rapport s'intéresse aussi au regard que la **société** porte sur l'agriculture et le secteur agroalimentaire. Il ressort du sondage représentatif et trisannuel UNIVOX que les agriculteurs et les paysannes bénéficient d'une excellente image, comme c'était déjà le cas les années précédentes. Agroscope relève néanmoins dans une étude que le caractère écoresponsable de notre alimentation pourrait encore être considérablement amélioré.



Conditions de travail et de vie (ESPA)

Enquête suisse sur la population active

» [Fiche signalétique de l'Enquête suisse sur la population active \(ESPA\)](#)

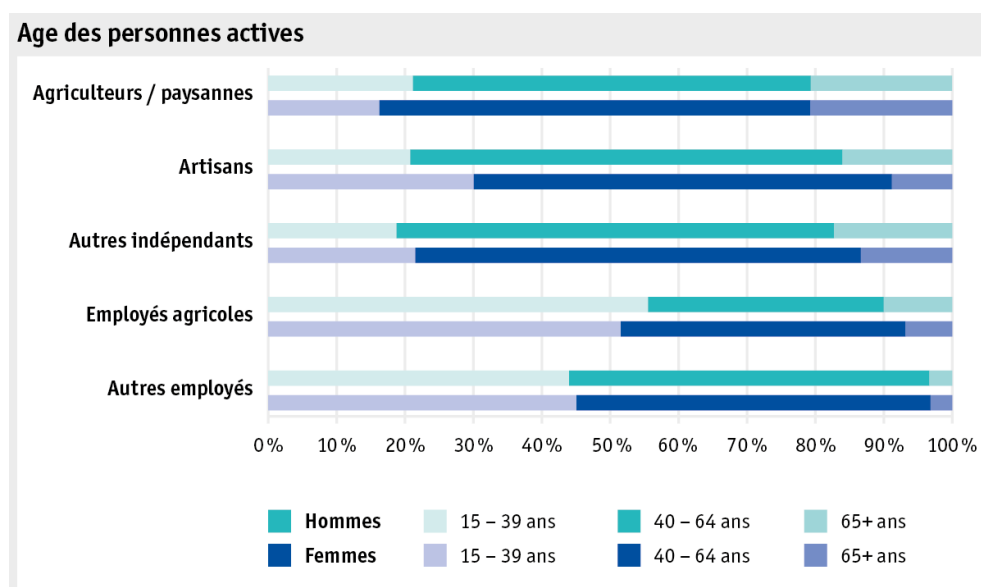
L'essentiel des résultats de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), analysés spécialement pour représenter la situation de l'agriculture, est décrit sous les rubriques consacrées d'une part à l'âge et à la taille des ménages, d'autre part à la formation et aux conditions de travail. Les données sont tirées de l'enquête annuelle 2017 et permettent de comparer la situation de cinq catégories d'actifs formant l'échantillon :

- les agriculteurs et les paysannes (506 hommes et 282 femmes) ;
- les artisans (1199 hommes et 220 femmes) ;
- les autres indépendants (1977 hommes et 2158 femmes) ;
- les employés agricoles (97 hommes et 72 femmes) ;
- les autres employés (16 761 hommes et 16 586 femmes).

Le groupe des « agriculteurs et paysannes » inclut les agriculteurs et les paysannes indépendants ainsi que les membres de leur famille qui travaillent dans l'exploitation. À noter que compte tenu de la taille très réduite de l'échantillon, les données recueillies dans la catégorie des employés agricoles ne sont que partiellement fiables statistiquement. Toute comparaison avec d'autres catégories ne doit être faite qu'avec prudence.

Âge des actifs et nombre de personnes par ménage

Les agriculteurs et les paysannes interrogés sont âgés de près de 51 ans en moyenne ; la situation est similaire dans la catégorie « autres indépendants ». Dans les autres catégories, les personnes interrogées ont en moyenne dix ans de moins.

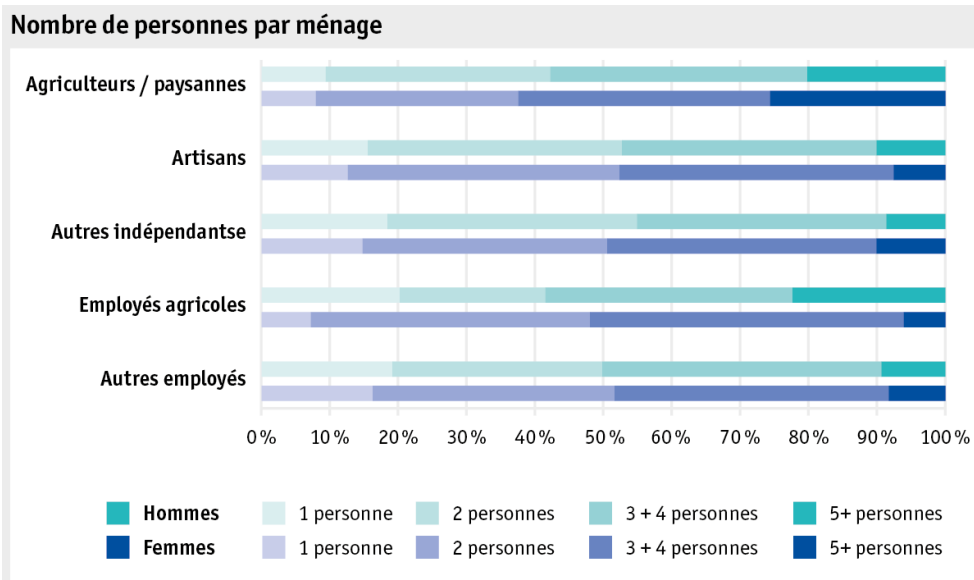


Source : OFS (ESPA 2017, données annuelles)

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Le ménage paysan compte en moyenne 3,2 personnes (3,1 hommes et 3,3 femmes) ; il reste donc plus grand que les autres ménages interrogés (entre 2,6 et 2,8 personnes). Plus d'un cinquième des familles paysannes sont même composées de cinq personnes ou plus vivant sous le même toit. Par ailleurs, moins de 10 % des agriculteurs vivent seuls.

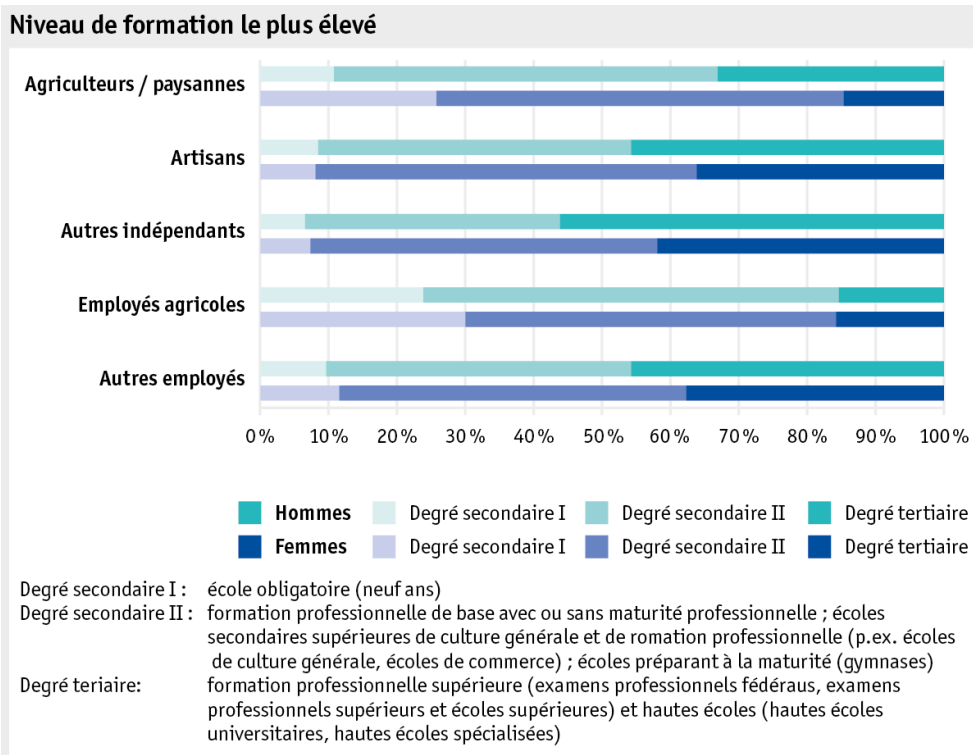


Source : OFS (ESPA 2017, données annuelles)

Formation et conditions de travail

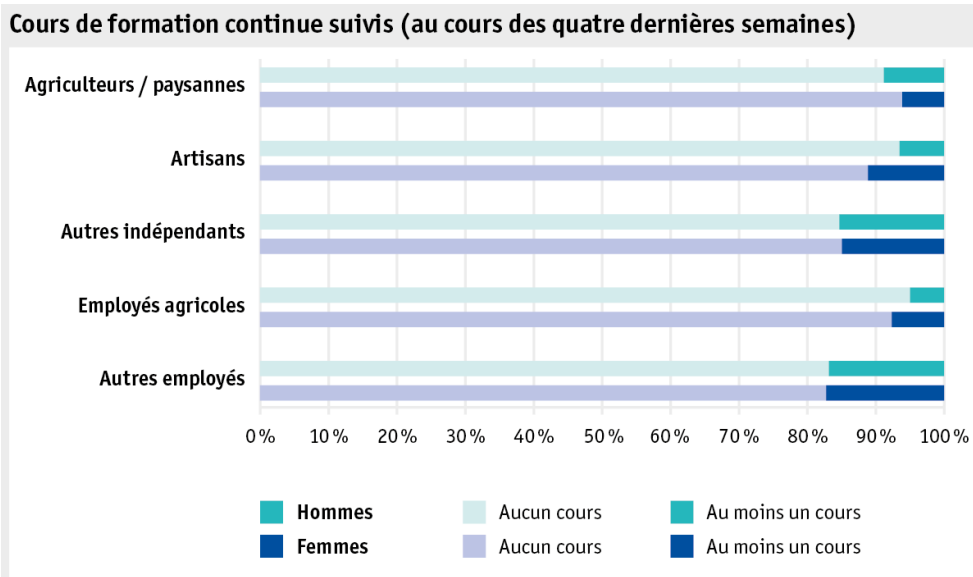
Les femmes des groupes étudiés ont un niveau de formation moins élevé que les hommes, tout particulièrement les femmes du secteur agricole : plus d'un quart d'entre elles n'ont pas de diplôme professionnel, même si certaines ont suivi les cours d'écoles ménagères paysannes. Les hommes de la catégorie « autres indépendants » présentent le plus haut niveau de formation, puisque 56 % d'entre eux justifient d'une formation professionnelle supérieure.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source : OFS (ESPA 2017, données annuelles)

Les cours de formation continue désignent ici uniquement les formes de perfectionnement professionnel. Tandis que 17 % des hommes et des femmes de la catégorie autres employés ont suivi au moins un cours de ce type dans les quatre semaines avant l'enquête, ils sont entre 6 % et 15 % chez les indépendants.



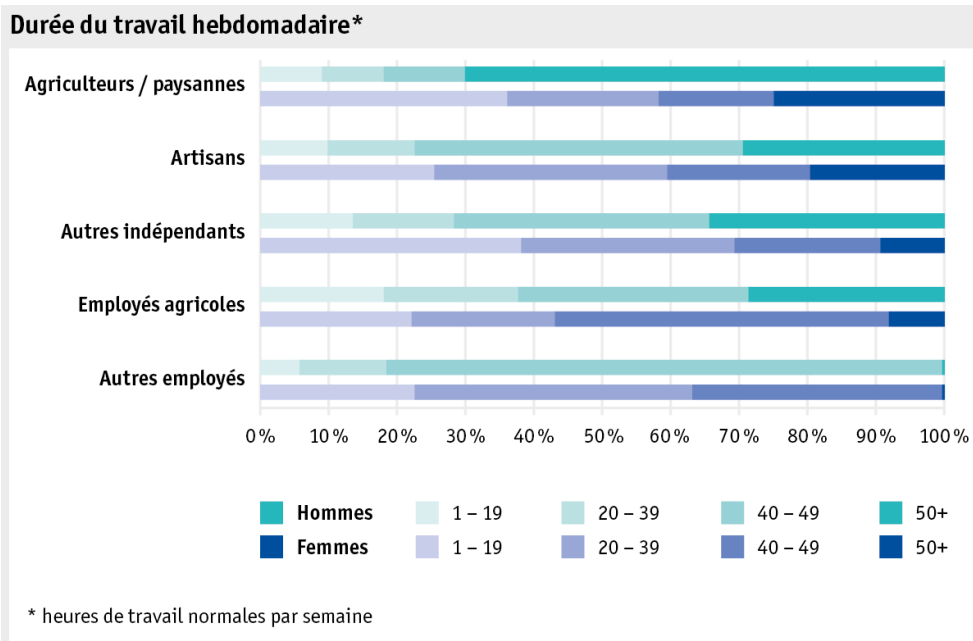
Source : OFS (ESPA 2017, données annuelles)

La durée du travail hebdomadaire ne comprend que les heures de travail réalisées au titre de l'activité professionnelle principale (au cas où il y en aurait plusieurs) ; les tâches ménagères n'en font pas partie. Si les agriculteurs et les paysannes travaillent respectivement 55 heures et 32 heures par semaine en moyenne, 70 % des agriculteurs interrogés travaillent 50 heures par

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE

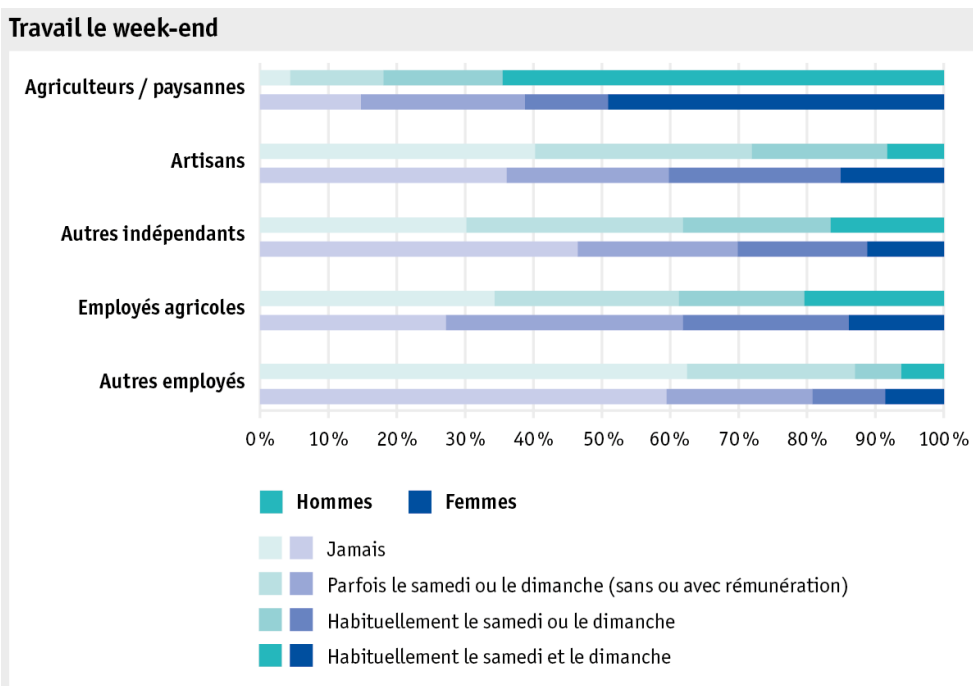


semaine ou plus. Quant aux autres indépendants (hommes), ils travaillent environ 41 heures par semaine.



Source : OFS (ESPA 2017, données annuelles)

En 2017, seuls 4 % des hommes et 15 % des femmes de la catégorie des agriculteurs et des paysannes n'ont jamais travaillé le week-end. Il est probable que ces personnes n'élèvent pas d'animaux ou n'en ont pas la responsabilité. Environ deux tiers des agriculteurs travaillent ordinairement le week-end, c'est-à-dire le samedi et le dimanche.



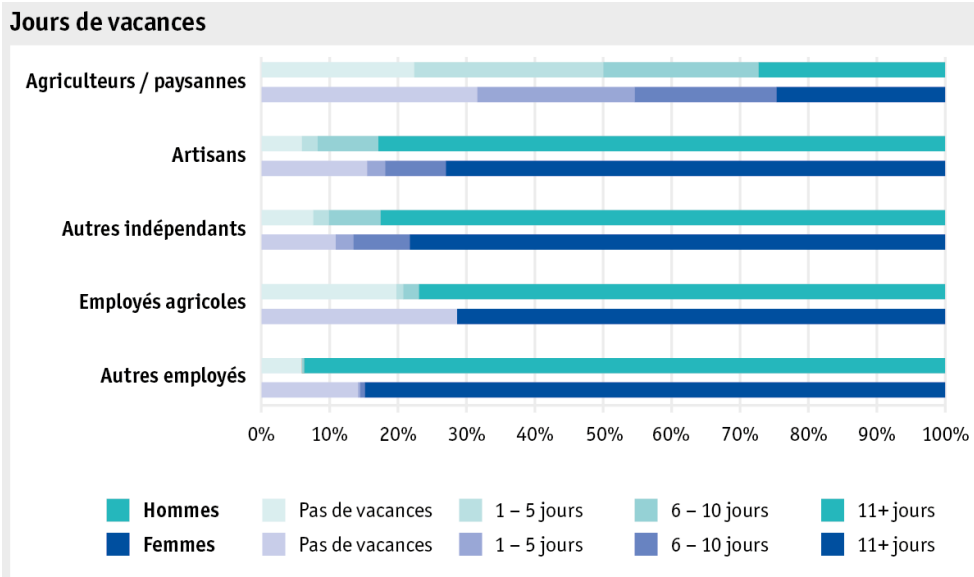
Source : OFS (ESPA 2017, données annuelles)

En 2017, les agriculteurs et les paysannes interrogés sont partis en vacances pour neuf et huit jours de vacances respectivement. Quitter temporairement l'exploitation entraîne des compli-

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



cations pour les familles paysannes, en particulier pour les éleveurs, ce qui n'est pas le cas des autres indépendants. Près d'un quart des agriculteurs et un tiers des paysannes n'ont pas eu de vacances en 2017.



Source : OFS (ESPA 2017, données annuelles)

[Rapport agricole 2011, 1.2.1.2 Travail et formation, p. 50](#)

[Rapport agricole 2015 L'homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie](#)

[Rapport agricole 2016 L'homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie \(ESPA\)](#)

[Rapport agricole 2017 L'Homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie](#)

Esther Grossenbacher, OFAG, Secteur Recherche, innovation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Assurances sociales

Les assurances sociales et les institutions privées forment le dispositif de sécurité sociale suisse. Celui-ci protège aussi bien la population agricole que le reste de la population. Les assurances sociales telles que l'AVS, l'AI, mais aussi l'assurance maladie et l'assurance accidents garantissent les agriculteurs et leurs familles contre les risques dont les conséquences financières excèdent les capacités de l'individu.

» [Assurances sociales](#)

Il n'est pas possible de procéder à une évaluation par catégorie de profession dans la plupart des assurances sociales, faute de données. L'étude ci-après se limite donc au revenu de l'AVS, aux allocations familiales du secteur agricole et à l'aide sociale.

Assurance-vieillesse et survivants

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est l'un des éléments principaux du dispositif de prévoyance en Suisse pour ce qui concerne les retraités ainsi que les conjoints et les enfants survivants. Elle doit couvrir les besoins vitaux des assurés en cas de perte de revenu due à l'âge ou au décès de la personne subvenant aux besoins de la famille. Instituée en 1948, la rente AVS dépend du revenu soumis à cotisation durant la vie active ainsi que, le cas échéant, des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance.

» [AVS](#)

Les statistiques sur le revenu AVS comprennent tous les revenus soumis à l'AVS pendant une année de cotisation, indépendamment de la durée de l'activité.

La statistique la plus récente date de 2014 : on y recense environ 5,6 millions de cotisants (personnes actives ou non actives). Sur les quelque 5 millions de cotisants actifs âgés de 18 à 63 ou 64 ans (excepté les personnes vivant exclusivement d'un revenu de remplacement tel que les indemnités journalières AI), 51 300 sont des agriculteurs et agricultrices ou paysannes indépendants. Le revenu AVS provenant de l'activité agricole constituait la part la plus élevée du revenu AVS total pour 34 300 agriculteurs (76 %) et 4800 agricultrices ou paysannes (77 %). Près de la moitié des cotisants indépendants du secteur agricole exerçaient une autre activité lucrative en dehors de l'exploitation.

Revenu annuel soumis à l'AVS des indépendants travaillant dans l'agriculture¹ (Personnes âgées de 18 à 63 ou 64 ans²)

Revenu AVS 2014	Nombre	Total du revenu AVS moyen (moyenne arithmétique)	Part provenant de l'agriculture	Part provenant d'une autre activité lucrative ³	Âge moyen
		Fr.	Fr.	Fr.	Ans
Hommes	45 200	71 700	52 600	19 100	48,3
Femmes	6 200	40 500	28 500	12 100	48,3
Total ou valeur moyenne	51 300	68 000	49 700	18 300	48,3

¹ Évaluation spécifique² Il n'est pas tenu compte des personnes actives l'année où elles ont atteint l'âge de l'AVS (64 ou 65 ans) et après l'âge de l'AVS (65+ ans ou 66+ ans)³ Personnes sans autre activité lucrative : le montant de

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



0 franc est employé pour calculer la valeur moyenne. Sources : comptes individuels de l'AVS, Centrale de compensation (CdC) – Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ; état avril 2018

Les revenus inscrits dans les comptes AVS individuels sont transmis chaque année par les caisses de compensation à la Centrale de compensation (CdC). Cette transmission varie selon les types de cotisations. Ainsi, les indépendants du secteur agricole sont enregistrés sous un type de cotisation séparé (genre de cotisation 9). Un revenu (2014 : 9333 francs) est inscrit dans le compte individuel des indépendants qui ne versent que la cotisation AVS minimale sans indiquer de revenu. C'est le cas de 16 % des agriculteurs, soit de 6600 hommes et de 1800 femmes.

Précisons que tous les indépendants ont pu réduire leur revenu soumis à l'AVS en rachetant des années de cotisations dans la prévoyance professionnelle, mais que l'on ignore l'importance de cette réduction.

En 2014, les femmes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture étaient presque deux fois plus nombreuses qu'en 2000 (2000 : 3400, 2014 : 6200). Le revenu provenant de cette activité indépendante a augmenté de 10 000 francs entre 2000 et 2013 (2000 : 16 400 francs ; 2014 : 28 500 francs).

Allocations familiales

Les allocations familiales sont, avec les allègements fiscaux, le principal moyen de compenser les charges familiales. Contrairement aux prestations des autres assurances sociales, elles sont destinées non pas à remplacer un revenu mais à le compléter.

» [Allocations familiales dans l'agriculture](#)

Les allocations familiales des travailleurs agricoles sont partiellement financées par leurs employeurs. La part restante et le coût des allocations familiales des agriculteurs sont couverts aux deux tiers par la Confédération et à un tiers par les cantons. Tous les autres indépendants actifs hors de l'agriculture reçoivent des allocations familiales financées par leurs propres contributions.

Montants des allocations familiales dans l'agriculture

Type d'allocation	Montant
	Fr.
Allocation pour enfant ¹ (de moins de 16 ans)	200
Allocation de formation professionnelle ¹ (enfant de 16 à 25 ans)	250
Allocation de ménage	100

¹ Montant majoré de 20 francs dans les régions de montagneSource : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Le montant des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle dans le secteur agricole correspond aux montants minimaux fixés dans la loi sur les allocations familiales (LAFam). Ces montants sont majorés de 20 francs dans la région de montagne. Les travailleurs agricoles reçoivent en plus une allocation de ménage mensuelle de 100 francs. Certains cantons ont introduit d'autres allocations.

Allocations familiales versées à l'agriculture en 2017 selon la LFA

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



	Bénéficiaires	Allocations annuelles	Allocations moyennes (par an)
	Nombre	Millions de francs	Francs
Employés agricoles	7 716		
Allocations pour enfant	9 469	15,599	1 647
Allocation de formation professionnelle	2 758	5,322	1 930
Allocation de ménage	7 901	7,499	9 49
Agriculteurs et agricultrices	13 338		
Allocations pour enfant	21 743	49,855	2 293
Allocation de formation professionnelle	9 073	23,467	2 586
Total	21 054	101,742	4 832

Sans les exploitants d'alpages et les pêcheurs professionnels Il n'est versé qu'une allocation par enfant. Les bénéficiaires d'allocations qui ne reçoivent qu'une allocation de ménage ne sont pas tous recensés. Source : OFAS

Les allocations familiales versées à l'agriculture ont enregistré un net recul ces dernières années. Le nombre de bénéficiaires a diminué pour deux raisons principalement : premièrement l'évolution structurelle dans l'agriculture et deuxièmement une modification législative qui fait que les familles paysannes sont de plus en plus nombreuses à percevoir des allocations en vertu de la loi sur les allocations familiales (LAFam) plutôt que de la loi sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA). En 2009, les allocations familiales versées dans le secteur agricole s'élevaient encore à 150 millions de francs, tandis qu'en 2017, elles n'étaient plus que de 102 millions de francs.

Aide sociale

La Constitution fédérale garantit un droit à toute personne séjournant en Suisse et se trouvant dans le besoin : celui d'obtenir de l'aide. Les cantons accordent des prestations d'aide sociale aux personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins ou à ceux de leur famille. La compétence et l'exécution des dispositions sur l'aide sociale sont organisées d'une manière qui varie selon le canton ou la commune.

» [Aide sociale](#)

Personnes actives bénéficiaires de l'aide sociale dans l'agriculture en 2016¹

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



	Dossiers	Personnes assistées (adultes et enfants)	Total des aides allouées	Montant par dossier
	Nombre	Nombre	Millions de francs	Francs
Indépendants	39	64	0,468	11 989
Employés	160	320	2,080	12 999
Autres actifs en ménage	236	380	3,535	15 108
Actifs résidant de façon permanente dans un établissement ou autrement qu'en ménage	25	27	0,563	22 528
Totalité des actifs	460	791	6,646	14 511

¹ Évaluation concernant spécifiquement l'agriculture : nombre de dossiers de dossiers et montant moyen de l'aide sociale en fonction de la condition. Unité considérée : dossiers d'aide sociale dans lequel le demandeur est actif professionnellement dans l'agriculture (y compris la sylviculture et la pêche) et dont l'âge se situe entre 15 et 64 ans. Source : Office fédéral de la statistique (OFS) ; depuis 2009, les résultats de la statistique de l'aide sociale suisse sont basés sur un recensement complet dans tous les cantons.

En 2016, quelque 6,6 millions de francs d'aides sociales ont été versés au monde de l'agriculture, qui totalise 460 dossiers (490 dossiers lors de la première évaluation spécifique), ce qui représente 14 500 francs par dossier. Toutes catégories professionnelles confondues, la moyenne de l'aide sociale se monte à 15 600 francs par dossier.

Comme il faut prouver que l'on est dans le besoin pour avoir droit à des prestations sociales, la situation financière du ménage et de l'exploitation ainsi que des informations d'ordre privé doivent être communiquées aux services publics concernés. Or, cette démarche va à l'encontre des valeurs profondément ancrées dans la mentalité des familles paysannes, comme l'autonomie, l'indépendance et le libre arbitre. En outre, le lien étroit existant entre l'exploitation et le ménage constitue un autre obstacle aux démarches à faire pour obtenir une aide sociale. C'est pourquoi les paysannes et les agriculteurs préfèrent se serrer la ceinture pendant les périodes difficiles et vivre sur leurs réserves.

Esther Grossenbacher, OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



LabourScope – Calculer le temps de travail et identifier les potentiels d’optimisation

Des données de planification du temps de travail précises pour chaque procédé de travail permettent aux agriculteurs et agricultrices d’identifier des potentiels d’optimisation et d’utiliser au mieux cette ressource de plus en plus chère et limitée qu’est le travail, de même que d’améliorer leur qualité de vie moyennant des processus décisionnels conscients et objectifs.

Base des analyses des points faibles et optimisation des processus d’économie du travail

La charge de travail, exprimée en temps, de chaque personne au sein de l’exploitation rurale familiale est-elle acceptable ? Les tâches sont-elles réparties équitablement ? Ces questions et d’autres se posent lorsqu’il s’agit d’analyser les points faibles sous l’angle de l’économie du travail. Le Budget de travail est un outil de planification des travaux à exécuter dans l’exploitation, qui peut désormais aussi être utilisé pour l’économie domestique. Agroscope collecte depuis plus de 35 ans des indicateurs sur l’économie du travail et a développé un budget de travail pour des activités entrant dans un vaste éventail de branches d’exploitation de l’agriculture. Cet outil de planification est aussi disponible en tant que logiciel à part entière depuis 2006.

Les temps de planification standard reposent sur des données qui ont été collectées au moyen d’enregistrements vidéo dans des exploitations. Les vidéos sont évaluées avec un logiciel spécial. Les procédures sont structurées en secteurs d’exploitation et branches d’exploitation ainsi qu’en procédés de production et de travail. LabourScope est né de la transformation de cet outil de planification en une application en ligne. Il contient, outre le budget de travail, un tableau interactif pour comparer les différents procédés de travail, dont désormais également des activités propres aux ménages ruraux. Il est au final possible de procéder à des analyses d’économie du travail détaillées.

Calculs au niveau de l’exploitation et comparaisons de procédés de travail

Grâce au Budget de travail, il est possible de calculer le temps de travail nécessaire par exploitation en entrant dans l’application le nombre et la taille des surfaces pour les travaux des champs, le nombre d’animaux pour les travaux d’étable et le nombre de personnes vivant dans le ménage pour l’économie domestique. L’utilisateur peut choisir des procédés de travail spécifiques et définir ainsi une procédure de production sur mesure. Les résultats sont présentés sous forme de graphiques et de tableaux.

Dans la rubrique « Chiffres-clés pour procédés de travail » de LabourScope, l’utilisateur dispose, moyennant des tableaux et des graphiques, de durées théoriques standard pour de nombreux procédés de travail prédéfinis relevant des différents secteurs d’exploitation. Les utilisateurs peuvent ainsi comparer rapidement le temps de travail nécessaire pour des variantes choisies de procédés et de classes de taille.

Un login utilisateur permet d’enregistrer et de traiter des variantes personnelles. Les résultats peuvent être exportés à des fins d’utilisation ultérieure et d’adaptation selon des critères individuels. Il est possible d’utiliser LabourScope sur tout type de terminal (PC, tablette, smartphone). Les données figurent sur un serveur central. Les utilisateurs disposent ainsi toujours de chiffres-clés actuels. Il n’est pas nécessaire de procéder à des mises à jour. L’application est gratuite. www.arbeitsvoranschlag.ch



Un outil de planification pour l'agriculture et l'économie domestique

Il arrive souvent que l'un des conjoints ou partenaires exerce une activité lucrative en dehors de l'exploitation pour générer un revenu supplémentaire et subvenir aux besoins de la famille. Les temps requis pour les travaux dans l'agriculture sont connus de la plupart des chefs d'exploitation, mais peuvent aussi être consultés dans des ouvrages de référence. Mais qu'est-il du temps requis pour les tâches ménagères ? Des connaissances à ce sujet peuvent aider à éviter des situations de surcharge.

L'adjonction du module « Économie domestique » au Budget de travail permet de réaliser des modélisations pour tous les travaux dans les exploitations rurales familiales. Il est ainsi possible de modéliser entièrement le système « Exploitation familiale », qui conjugue de manière caractéristique cohabitation et coopération. La répartition de la force de travail de l'homme et de la femme entre les champs d'activité Exploitation, Ménage et Activité lucrative en dehors de l'exploitation devient planifiable. La transparence ainsi créée quant à la situation du paysan et de la paysanne en termes d'économie du travail rend possible une appréciation de la charge de travail exprimée en temps. Les modifications de la structure familiale (naissance d'un enfant, prise en charge d'un parent, etc.) ou l'exercice d'une nouvelle activité (p. ex. nouvelle branche d'exploitation ou activité en dehors de l'exploitation) peuvent être pris en compte quant à leurs effets sur la main-d'œuvre disponible.

La gestion partenariale de l'exploitation est une question de plus en plus débattue dans les milieux agricoles. De plus en plus souvent, les couples gérant une exploitation ne se contentent plus de parler et de décider ensemble des investissements ; ils abordent et planifient aussi conjointement les travaux quotidiens liés à l'exploitation et à la famille, pour parvenir à une plus grande flexibilité dans l'exécution des tâches.

La répartition du travail dans l'exploitation rurale familiale

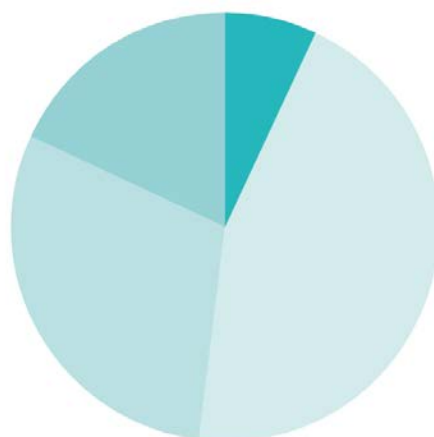
Aux fins du calcul du temps de travail nécessaire dans les exploitations rurales familiales, LabourScope offre, outre des bases de planification pour l'agriculture, désormais aussi des chiffres-clés pour l'économie domestique. Conjointement avec AGRIDEA, Agroscope a récemment mené avec succès un projet visant à élaborer des chiffres-clés de planification correspondants. Le projet a été soutenu financièrement par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). La prise en considération et la mise sur un pied d'égalité des activités liées à l'exploitation et de celles liées à l'économie domestique tiennent compte de l'exécution partenariale des tâches ainsi que de la nouvelle répartition du travail entre les hommes et les femmes. Cette idée sera illustrée ci-après au moyen de l'exemple d'une exploitation familiale suisse moyenne fictive.

L'exploitation en question est dirigée par un couple de chefs d'exploitation. Ce couple a un enfant en âge de scolarisation ; par ailleurs, il emploie une unité de main-d'œuvre externe. L'exploitation compte 30 vaches laitières, 14 ha de terres assolées et 11 ha de surfaces herbagères. De plus, notre exemple part de 1400 heures (soit l'équivalent d'un emploi à temps partiel de 70 %) pour les activités menées en dehors de l'exploitation. L'illustration 1 montre que la moitié environ du temps de travail annuel doit être consacrée aux travaux d'étable. Un tiers du temps de travail total est nécessaire pour les activités d'économie domestique.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Les travaux dans l'exploitation rurale familiale



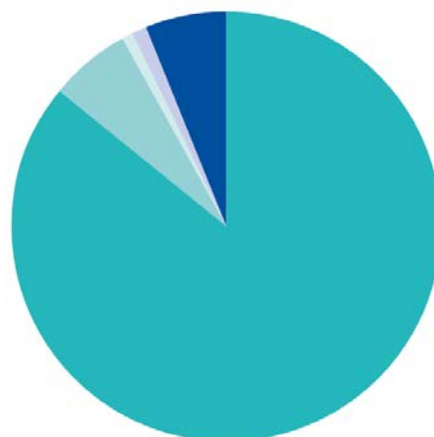
25 ha SAU, 30 vaches, exploitation de plaine, ménage de 4 personnes, 1400 heures d'activités non agricoles
Temps de travail total : 7564 MOh par an

- Travail à l'extérieur (champs, herbages) 7%
- Travail à l'intérieur (travaux d'étable) 45%
- Travail domestique (y c. garde des enfants) 30%
- Activité non agricole 18%

Source : Agroscope

Une analyse plus fine des activités agricoles montre la part considérable des travaux d'étable, qui représentent quelque 3400 heures par an (illustration 2), dont environ 1200 heures pour la seule traite.

Les travaux dans l'exploitation agricole



8,5 ha de blé d'automne; 2,6 ha de betteraves sucrières; 2,6 ha de maïs ensilé; 11 ha de culture fourragère, 30 vaches, machine à traire à lactoduc 3 UT, Temps de travail total : 3922 MOh par an

- Blé d'automne 86%
- Betteraves sucrières 6%
- Maïs d'ensilage 1%
- Culture fourragère 1%
- Elevage de bétail laitier 6%

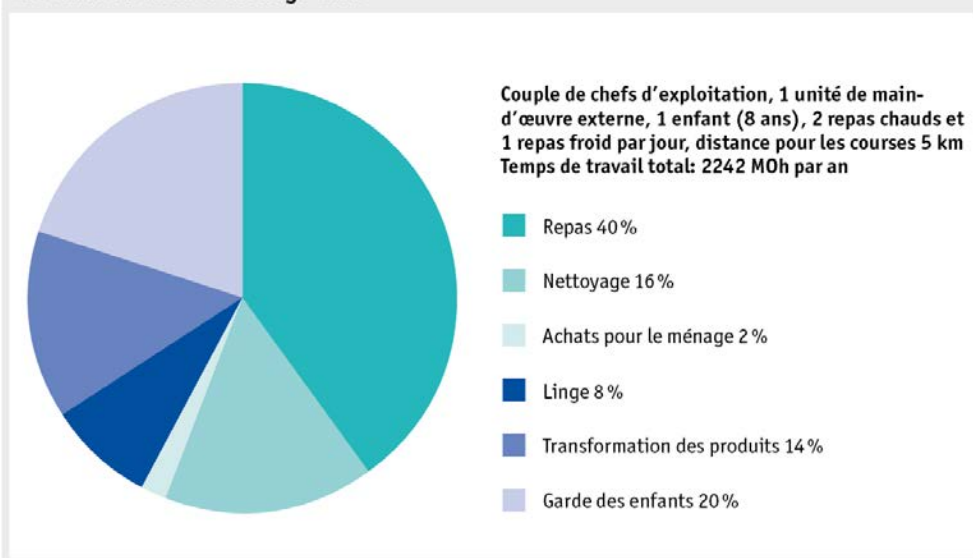
Source : Agroscope

Dans le cas de l'économie domestique également, les activités quotidiennes demandent le plus de temps. Il s'agit d'une part de la préparation des repas (y compris mettre la table et débarrasser), qui absorbe environ 900 heures par an. Il s'agit d'autre part de la garde des enfants (y compris l'aide lors de la toilette, l'appui pour les devoirs et les trajets en rapport avec des hobbies ou des visites chez le médecin). Pour un enfant en âge de scolarisation, il faut budgéter environ 460 heures.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Les travaux dans le ménage rural



Source : Agroscope

Le tableau présente le temps de travail pour les différents domaines de l'exploitation, calculé au moyen de LabourScope pour les personnes occupées dans l'exploitation fictive. Un tel tableau peut servir de base pour la planification commune des activités dans l'exploitation rurale familiale.

Temps de travail annuel nécessaire (MOh/an) et travailleurs disponibles, exploitation fictive

Domaines de travail/Personnes	Exploitation	Ménage	Activités en dehors de l'exploitation	Total
Chef d'exploitation	1 272		1 400	2 672
Partenaire		2 242		2 242
Employé	2 650			2 650
Total	3 922	2 242	1 400	7 564

Dans l'exemple présenté, le chef d'exploitation exerce une activité lucrative en dehors de l'exploitation. Si en lieu de cela sa partenaire travaillait en dehors de l'exploitation (p. ex. activité d'enseignement à 50 %), elle aurait besoin d'être déchargée s'agissant du ménage. Son partenaire pourrait alors reprendre des activités telles que la préparation d'un repas et une partie de la garde des enfants. Une autre variante consisterait à réduire les activités hors exploitation et à occuper l'employé à temps partiel plutôt qu'à temps plein, mais d'autres répartitions des activités d'exploitation et domestiques sont possibles et à discuter compte tenu également de critères économiques.

LabourScope sera développé et complété avec des procédés de production supplémentaires dans le cadre du programme de travail PA 18 – 21.

LabourScope est accessible en ligne : www.arbeitsvoranschlag.ch

Katja Heitkämper/Ruedi Stark; Agroscope, groupe de recherche Automatisation et conception de travail, katja.heitkaemper@agroscope.admin.ch



USPF – une plateforme d'aide et de soutien destinée aux femmes et aux hommes de l'espace rural

Dans l'agriculture suisse, les femmes et les hommes sont aussi régulièrement confrontés à des bouleversements au sein de leur famille et dans leur exploitation. Il existe dans les cantons une multitude de services de conseil adaptés aux problèmes professionnels et sociaux du secteur agricole. Malheureusement, les familles paysannes tendent à faire tardivement appel à une aide extérieure. Il est donc fréquent que les professionnels des systèmes de conseil agricole et domestique ou social soient seulement contactés lorsque les problèmes sont devenus très complexes. Autre fait aggravant : la coopération et les échanges entre ces systèmes sont des pratiques encore peu répandues.

Il s'agissait dans ce contexte de savoir comment les personnes du milieu rural pouvaient avoir accès aux conseils et à l'accompagnement dont elles avaient besoin. L'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF) a apporté une réponse à cette question : mettre en contact les personnes ayant besoin d'aide avec des spécialistes au fait des spécificités rurales. C'est à cet effet que cette organisation a créé, avec le soutien financier de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), une plateforme électronique nationale dans le prolongement du projet d'aide et de soutien aux femmes et aux hommes de l'espace rural.

La plateforme en ligne de l'USPF a été mise en service le 2 octobre 2017. Les personnes intéressées peuvent y trouver les coordonnées de spécialistes reconnus qui connaissent les problématiques du milieu rural. Il est également possible d'obtenir des renseignements par téléphone (056 441 12 63) ou par courriel (hilfe-aide@landfrauen.ch). Les collaboratrices de la plateforme de l'USPF ont été spécialement formées à cette tâche exigeante.

Le portrait de 37 coaches, médiateurs et avocats compétents ont été mis en ligne sur la plateforme en mai 2018. Il s'agit de femmes et d'hommes expérimentés dans les domaines de l'agriculture et de l'espace rural, qui accompagnent et conseillent les personnes qui les contactent aux tarifs en usage dans la profession. Nombre de ces spécialistes connaissent d'autant mieux le secteur agricole qu'ils sont eux-mêmes agronomes de formation et que ce domaine leur est très familier. Ils ont tous été sélectionnés selon les critères de l'USPF, à l'issue d'un entretien préalable, et sont, de par leurs compétences, capables d'assister des personnes en difficulté.

La plateforme de l'USPF sert par ailleurs à mettre en réseau les offres et organismes déjà existants, comme les services cantonaux de vulgarisation agricole et de conseil social ou les assistances fournies à l'échelon cantonal ou à l'échelle nationale, telles que « *Offeni Tür* » ou la ligne téléphonique pour les paysans en difficulté en Suisse alémanique. C'est pourquoi la plateforme en ligne renvoie également aux liens permettant d'accéder à ces offres.

Aider en donnant les moyens de réussir

Consciente des exigences accrues auxquelles doit répondre l'agriculture, l'USPF a décidé de mettre en place sur tout le territoire une nouvelle plateforme à même d'offrir des solutions viables aux personnes en difficulté. Elle a adopté à cet effet une démarche préventive. L'objectif de la plateforme est de donner les moyens de réussir et de montrer la voie à suivre pour résoudre les problèmes avant que la situation ne devienne inextricable. L'USPF veut inciter la population rurale à réagir suffisamment tôt et à trouver des solutions avec de l'aide. Il faut également développer dans l'agriculture des pratiques, qui sont depuis longtemps courantes dans d'autres secteurs économiques, c'est-à-dire se faire conseiller ou accompagner avant un investissement, une reconversion, lors de problèmes familiaux ou dans d'autres situations difficiles. L'USPF entend sensibiliser la population rurale à l'utilité et aux bienfaits à long terme d'une amélioration de la situation personnelle, du bien-être, des relations conjugales ainsi que de la cohabitation des différentes générations dans la vie privée ou professionnelle. Le bon

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



fonctionnement d'une exploitation familiale suppose également des rapports ouverts et sains. Pour relever les défis actuels, il faut être bien informé et motivé. C'est pourquoi il vaut la peine de demander de l'aide.

Conseil, coaching ou médiation ?

La vie professionnelle et la vie privée sont étroitement liées dans l'agriculture et la petite industrie, ce qui peut créer des situations difficiles. Les crises peuvent justement se produire parce qu'on n'a pas le temps de discuter à cause d'une charge de travail élevée, d'un manque de liquidités ou d'espace, des soins qu'il faut apporter aux proches ou de toute autre tâche. Le coaching et la médiation sont des solutions souvent recommandées pour déterminer exactement la nature des problèmes et des besoins des personnes qui traversent des moments difficiles, comme un divorce, des problèmes conjugaux ou familiaux, des querelles de succession, des difficultés ou des changements affectant l'exploitation, des conflits de générations ou de voisinage.

Il est utile de savoir quel type de conseil convient le mieux à la situation pour que les résultats soient à la hauteur des moyens et du temps investis. L'USPF recommande sur sa plateforme en ligne des professionnels dans six régions de Suisse.

Résultats et bilan après le lancement de la plateforme

La demande des premiers mois montre que la plateforme de l'USPF répond à de réels besoins. Ces nouveaux services ont été très bien accueillis par le public cible. Ces femmes et ces hommes apprécient à leur juste valeur les recommandations de l'USPF, qui leur permettent de savoir à quels spécialistes s'adresser. Depuis son lancement, la plateforme a enregistré en moyenne un appel par semaine et le nombre de ses visiteurs a grimpé en flèche. Les personnes en difficulté cherchent sur ce site des spécialistes dans toutes les régions de Suisse. Leurs principales préoccupations ont trait à des problèmes intergénérationnels ou conjugaux, à des divorces, à des cessions d'exploitations et aux questions qui en découlent. L'épuisement et une trop forte charge de travail sont également des facteurs à l'origine d'une telle démarche.

L'USPF est également informée lorsque des professionnels et des conseillers d'autres organismes consultent sa plateforme pour trouver des spécialistes. La plateforme répond donc à la volonté de mettre en réseau les systèmes de conseil et les solutions actuellement disponibles.

Autres objectifs de la plateforme

L'USPF entend gagner à sa cause d'autres professionnels, qui viendraient élargir le choix de spécialistes de sa plateforme, qui est encore insuffisant dans certaines régions. L'organisation souhaite par ailleurs faire régulièrement connaître les services qu'elle offre et mener d'autres campagnes de sensibilisation. Elle s'emploie en outre à assurer la notoriété de la plateforme pour que les services sociaux soient au courant de son existence et en mesure d'apporter un soutien efficace à la population rurale, femmes ou hommes. À noter que les membres du secrétariat qui reçoivent les appels téléphoniques suivent régulièrement une formation pour être en mesure de fournir des renseignements de manière professionnelle.

Kathrin Bieri, co-directrice de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF), bieri@landfrauen.ch



Cession extrafamiliale d'une exploitation

Chaque année, des centaines de familles d'agriculteurs font face au changement de génération sur leur ferme. Or, la succession au sein de la famille n'est pas toujours possible. Pour de nombreux chefs d'exploitation qui n'ont pas de succession familiale, la cessation des activités de la ferme n'est qu'une option insatisfaisante. Parallèlement, de nombreux jeunes agriculteurs qui n'ont pas d'exploitation familiale passent souvent des années à chercher une ferme adéquate.

En avril 2014, l'Association des petits paysans a lancé le « Point de contact pour la remise de fermes extrafamiliale ». Ce service met les chercheurs d'exploitations agricoles en contact avec les chefs d'exploitation qui n'ont pas de successeur et informe les deux parties des conditions nécessaires.

Éléments statistiques

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), un chef d'exploitation sur deux est âgé de 50 ans ou plus. La reprise à l'intérieur de la famille est peu probable pour 35 % des membres de cette classe d'âge, voire incertaine pour 21 % d'entre eux ; 44 % sont optimistes quant à une transmission intrafamiliale. Ces pourcentages n'ont pas varié de 2010 à 2016.

Les personnes à la recherche d'une ferme ne manquent pas. À l'heure actuelle, 70 personnes intéressées sont à la recherche d'une exploitation à travers le point de contact. Tous les ans, un millier d'agriculteurs obtiennent un certificat fédéral de capacité (CFC). À ceux-là s'ajoutent environ 300 personnes ayant suivi le cours d'exploitant à titre secondaire, diplômés des hautes écoles et paysannes avec brevet (statistique des formations professionnelles de base, CFC 2016).

Le chef d'exploitation, un facteur décisif

Les obstacles aux cessions extrafamiliales résultent d'une interaction complexe de questions sociales, financières et juridiques. L'Association des petits paysans tient à ce que les fermes – quelle que soit leur taille – restent aux mains d'exploitants à titre personnel. C'est en effet le seul moyen de conserver une grande diversité d'exploitations à long terme. Or, cette diversité est justement une marque de qualité et un facteur de succès pour l'avenir de l'agriculture suisse. Le renforcement des transmissions intra- et extrafamiliales par rapport à une division des exploitations est donc primordial. Des pistes à explorer consisteraient à appliquer plus strictement l'interdiction de partage matériel ou de soutenir financièrement les cédants qui veulent vendre leur exploitation à un prix raisonnable à l'extérieur de la famille.

Un engagement par-delà les frontières linguistiques

Grâce au soutien de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), de la Fondation Sur-la-Croix et des donateurs de l'Association des petits paysans, le point de contact est également disponible en Suisse romande et en Suisse italienne depuis février 2018. Sur le nouveau site web trilingue, les demandeurs et les cédants de toute la Suisse peuvent obtenir des informations complètes dans leur langue maternelle et contacter le point de contact. L'offre a rencontré un large écho et montre que la question de la succession se pose dans tout le pays, qu'il s'agisse des grandes exploitations de Suisse romande ou des exploitations de montagne de Suisse italienne.

www.hofübergabe.chwww.remisedeferme.chwww.cessionefattoria.ch

Début 2018, le point de contact a proposé pour la première fois, en collaboration avec des écoles d'agriculture, des cours sur le thème « Acquisition d'une ferme en dehors de la famille – le point sur le financement ».

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Lors d'une cession, il faut se confronter précocement à la situation, un impératif particulièrement important lorsque la transmission s'effectue en dehors de la famille. La vulgarisation joue un rôle central. La cession d'une ferme en dehors de la famille exige un engagement extraordinaire de la part de toutes les parties concernées, y compris les écoles et les autorités.

Encourager et promouvoir

Outre la sensibilisation et la mise en relation, une partie importante du travail consiste à encourager et à soutenir les jeunes agriculteurs ainsi que les cédants. C'est pourquoi le point de contact a élaboré, en collaboration avec la « Stiftung zur Erhaltung bäuerlicher Familienbetriebe » (fondation chargée de la préservation des exploitations familiales), Demeter Suisse et Pemag Treuhand AG, une brochure pour les chefs d'exploitation qui souhaitent approfondir la question de la cession extrafamiliale. Cette brochure richement illustrée donne un aperçu des questions qui se posent pour réussir la transmission de l'exploitation en dehors de la famille. Elle peut être téléchargée en ligne (https://www.remisedeferme.ch/wp-content/uploads/2018/02/Flyer-remise-de-ferme_cedant_LOW_print.pdf) ou obtenue auprès du point de contact.

Extrait de la brochure « Remise de fermes extrafamiliale »

Cession d'une ferme en cinq étapes La cession d'une ferme constitue un processus. Schématiquement, elle peut être divisée en cinq étapes. La vulgarisation joue un rôle crucial en la matière.

- **Volonté** Une cession en dehors de la famille requiert de l'ouverture d'esprit. Un changement de chef d'exploitation entraîne toujours des modifications sur l'exploitation. Il est important que la décision soit soutenue par toute la famille. Pour démarrer le processus, il faut une volonté manifeste du cédant de transmettre le fruit du travail de sa vie.
- **Analyses approfondies** Les conditions doivent être clairement définies de la part du cédant. En plus des discussions avec la famille, il convient de décider du futur lieu de domicile, de demander des évaluations et de clarifier de la situation en matière de fiscalité et de prévoyance vieillesse. La vulgarisation est importante dans cette étape. En outre, il faut aussi analyser les questions juridiques. Finalement, les cédants déterminent le mode de cession adéquat (vente, affermage, droit de superficie) et définissent leurs attentes face aux repreneurs.
- **Recherche de la succession adéquate** Dès que les premières décisions sont prises, la recherche d'un successeur peut commencer, que ce soit via des plateformes de mise en relation, des annonces ou son propre réseau. Discussions, concept d'exploitation et plan de financement des repreneurs potentiels, visites mutuelles ou remplacement de vacances sont autant de moyens pour trouver le successeur approprié. Chaque cas est unique, mais il importe que le courant passe. Il faut aussi pouvoir concilier les besoins financiers des cédants avec les possibilités des repreneurs.
- **Préparation du contrat** Un suivi par des conseillers spécialisés et expérimentés est utile pour les deux parties. D'autres clarifications sont nécessaires à cette étape, comme une autorisation d'acquisition ou de bail. Une fois les attentes conciliées lors des négociations, la cession est convenue par contrat.
- **La cession** Enfin, il importe de parler ensemble de la période de prise en main du domaine. Quand les animaux seront-ils repris, dans quel état l'atelier sera-t-il laissé, quels travaux

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



seront effectués conjointement ? Il est primordial de planifier et de concevoir de concert cette phase de transition.

Comment trouver le bon successeur Les jeunes agriculteurs cherchent fréquemment pendant des années un domaine approprié. La demande dépasse largement l'offre. Les repreneurs potentiels sont de jeunes professionnels formés qui ne peuvent pas reprendre l'exploitation de leurs parents, soit parce que ceux-ci n'étaient pas paysans ou que la ferme a été reprise par un frère ou une sœur. Il existe plusieurs voies pour trouver le bon successeur :

- réseau personnel tel que parenté, connaissances, apprentis, employés ;
- petites annonces (éventuellement sous chiffre) ;
- recherche discrète d'un successeur à travers des plateformes telles que www.remisedeferme.ch

Brochure « *Remise de fermes extrafamiliale* » 2018Édition : Association des petits paysans, Stiftung zur Erhaltung bäuerlicher Familienbetriebe, Demeter Suisse et Pemag Treuhand AG

Séverine Curiger, cheffe du projet « Point de contact pour la remise de fermes extrafamiliale » de l'Association des petits paysans, s.curiger@kleinbauern.ch



Le suicide dans le secteur agricole – analyse bibliographique et paroles d'experts

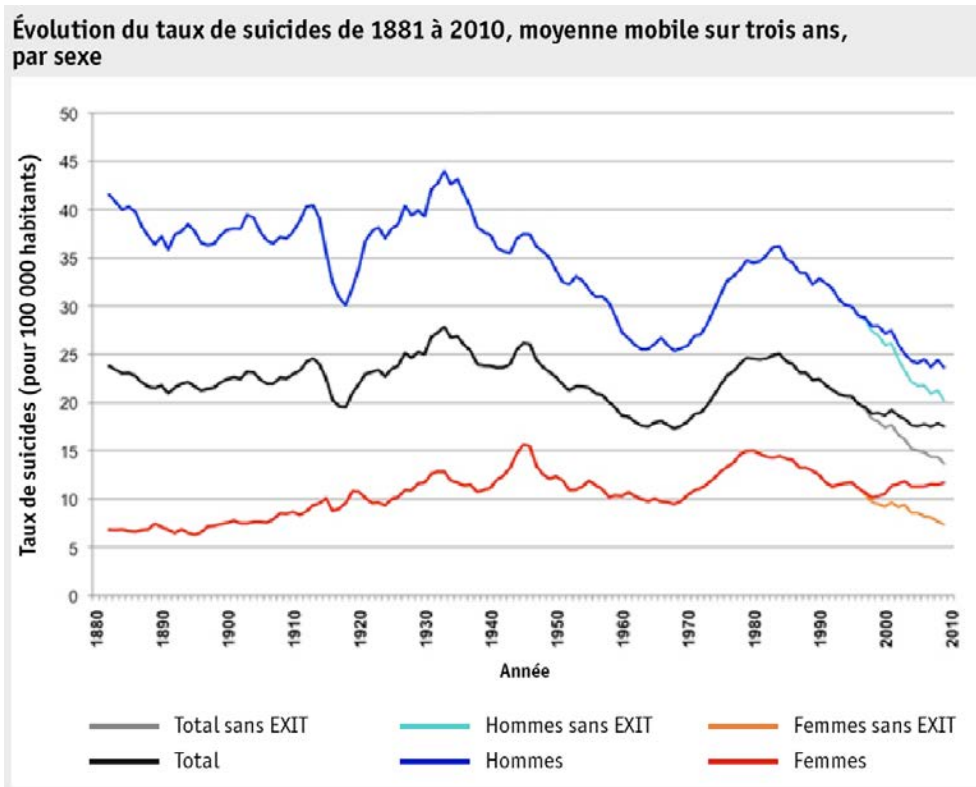
Le suicide des agriculteurs est un sujet qui suscite l'indignation en Suisse. Pourquoi ces personnes ne voyaient-elles plus d'autre issue ? Comment en arrive-t-on à une telle extrémité ? Existe-t-il des facteurs de risque ? Des facteurs de protection ? Autant de questions auxquelles a tenté de répondre la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) en procédant à une analyse bibliographique sur le suicide des agriculteurs suisses et en faisant appel à des experts des domaines de l'agriculture, de la vulgarisation, de la psychiatrie et de l'administration. Cette étude de grande envergure, qui a bénéficié du soutien financier de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), a pour objectif de recenser les données de base qui existent sur la question.

Si le suicide est traité dans moult publications scientifiques, rares sont les études à avoir abordé ce problème dans le contexte de l'agriculture suisse. Raison pour laquelle cette analyse bibliographique s'est concentrée sur le suicide en Suisse et sur le suicide des agriculteurs à l'échelle mondiale. Au total, 270 ouvrages ont été intégrés à l'analyse, qui a été enrichie par le savoir des experts.

Aperçu des résultats

Il n'existe pas de chiffres actuels officiels sur la fréquence des suicides dans la paysannerie suisse. Les données les plus récentes, qui ont été publiées par l'Office fédéral de la statistique (OFS), remontent aux années 80 : entre 1979 et 1983, le taux de mortalité par suicide des agriculteurs suisses était de 25 % supérieur à celui de la population standard de l'Europe définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce taux a connu d'une manière générale un pic en Suisse dans les années 80, mais la tendance s'est considérablement infléchie par la suite, principalement parce que les personnes souffrant de troubles psychiques sollicitaient de plus en plus souvent l'aide de professionnels, comme le montrent les prescriptions de psychotropes, notamment des antidépresseurs. De 2003 à 2010, le taux de suicide s'est stabilisé en Suisse à un niveau constant et aurait continué à baisser sans les suicides assistés.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source : « Forum für Suizidprävention und Suizidforschung Zürich »

» <http://fssz.ch/zahlen-fakten/suizide-von-1881-bis-2010/>

Facteurs de risque de suicide chez les agriculteurs

Les ouvrages spécialisés ont répertorié une grande diversité de facteurs susceptibles de déclencher des tendances suicidaires. Or, ces facteurs interagissent de manière complexe et à différents niveaux (personnel/individuel, familial, social, économique, sociétal, etc.).

Les articles et les avis d'experts ont été classés suivant le niveau dont ils relèvent. Cette méthode a permis de mettre en évidence la dimension personnelle que revêtaient un grand nombre des facteurs de risque, comme les crises aiguës, les dépressions, le refus de tenir compte de ses limites physiques, la solitude, l'impression d'être dans une impasse, la répugnance à demander de l'aide, la mauvaise image de soi ou l'angoisse existentielle. L'estime de soi et le statut familial sont des aspects importants qui peuvent avoir des conséquences positives ou négatives sur l'individu. L'étroite relation entre la personnalité et l'identité (ou vocation) d'agriculteur peut aussi être un facteur de risque, tout comme l'impression d'un manque de considération pour le métier, qui peut être ressentie encore plus intensément dans le cas d'une charge de travail trop élevée ou de difficultés financières. Autre facteur important : l'interprétation par la société des crises personnelles comme un signe de faiblesse, ce qui accentue aussi la pression et rend le sujet tabou.

Facteurs de protection

L'Organisation mondiale de la santé estime que des relations personnelles fortes, des convictions religieuses ou spirituelles et des mécanismes de défense appropriés sont des facteurs qui protègent contre le suicide, tout comme une bonne santé psychique assurée par les relations personnelles et sociales. C'est ainsi que les proches (partenaire, famille, collègues, amis et autres) sont un soutien précieux en période de crise. Selon l'OMS, la religion et la spiritualité

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



pourraient avoir un effet protecteur parce qu'elles donnent accès à une communauté partageant les mêmes valeurs. De même, savoir résoudre efficacement les problèmes, et donc aussi chercher de l'aide quand c'est nécessaire, constitue une aptitude propre à atténuer l'impact des agents stressants. Enfin, une stabilité émotionnelle, une vision optimiste de l'avenir et une bonne image de soi sont autant de qualités qui aident à surmonter les difficultés de la vie.

Sentinelles Vaud – Promotion de la Vie

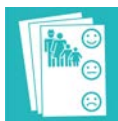
« Sentinelles Vaud – Promotion de la Vie » est un mouvement de solidarité qui suscite un grand intérêt à l'échelle nationale et qui joue un rôle important dans le débat sur le suicide et sa prévention dans le monde agricole. Créé fin 2015 dans le canton de Vaud, ce mouvement a pour objectif de prévenir le suicide par une détection et une intervention précoces. La notion de sentinelle, qui a vu le jour au Canada, a été reprise dans le canton de Vaud par Prométerre, par le Service de l'agriculture et de la viticulture ainsi que par les Églises nationales. La prévention s'articule autour des axes suivants : protection, atténuation des effets et conseil. La procédure est lancée par des sentinelles, c'est-à-dire des personnes issues du milieu rural (vétérinaires, inséminateurs, contrôleurs, etc.) qui ont suivi une formation d'une demi-journée du Groupe Romand Prévention Suicide pour être en mesure de reconnaître les situations de crise et les tendances suicidaires, mais aussi de jouer personnellement un rôle actif. Quelque 150 sentinelles ont été ainsi formées entre 2016 et 2017, et plus de 50 agriculteurs et paysannes ont été suivis jusqu'à fin 2017.

Recommandations de l'étude

L'étude préconise diverses mesures de prévention du suicide dans la paysannerie suisse, comme l'extension du système de sentinelles à d'autres cantons en fonction des particularités locales, davantage d'interventions dans les écoles et les centres de formation au sujet des crises ou des facteurs de protection, de la discussion stratégique en commun avec les interlocuteurs sur le terrain, les cantons, la vulgarisation et les écoles, ou la diffusion dans les médias agricoles de témoignages d'agriculteurs et de paysannes qui ont réussi à surmonter leurs difficultés. Contrairement à d'autres pays, la question du suicide chez les agriculteurs n'a pratiquement pas été étudiée en Suisse. Raison pour laquelle l'étude estime aussi utile de faire des recherches sur les thèmes que sont la prévention, les facteurs de protection ou de risque, les personnes touchées et les survivants.

La Main Tendue : composer le 143Bäuerliches SorgentelefonUSPF : Service d'aide et d'assistance

Esther Grossenbacher, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



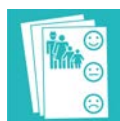
Recherche et vulgarisation centrées sur la famille paysanne

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) soutient la recherche et la vulgarisation dans l'agriculture à travers notamment l'octroi de contributions à des projets de recherche, l'attribution de mandats de recherche et l'adjudication concurrentielle de projets de vulgarisation.

L'aperçu ci-après liste les projets et les études axés sur la famille paysanne qui étaient en cours ou ont pris fin en 2017.

Recherche et vulgarisation centrées sur les familles paysannes en 2017

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Projet terminé	Exécutant	Contenu	Calendrier	Contribution de l'OFAG
Aide et soutien aux femmes et aux hommes de l'espace rural	Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF)	L'USPF a développé sa plateforme thématique « Aide et soutien aux femmes et aux hommes de l'espace rural » afin qu'elle puisse servir d'intermédiaire pour les personnes à la recherche d'aide dans le milieu rural. De plus, les membres du secrétariat général ont enrichi leurs connaissances en matière de médiation. https://www.landfrauen.ch/frau-mann/hilfe-unterstuetzung/fachpersonen/	07/2016 – 08/2017	58 500 fr.
Projet en cours	Exécutant	Contenu	Calendrier	Contribution de l'OFAG
Qualité de vie dans la production laitière (MilkQualiLife)	HAFL/ AGRIDEA	Les perceptions subjectives quant à la qualité de vie des familles paysannes sont saisies et analysées. Le projet s'intéresse aux stratégies que les familles ont élaborées pour améliorer leur qualité de vie. En outre, il analyse les conditions matérielles et les composantes objectives de la qualité de vie des exploitants interrogés.	08/2017 – 07/2019	133 400 fr.
Des approches innovantes pour une planification et une réalisation globales des cessions de fermes (cessions de fermes ³⁶⁰)	HAFL	Le projet analyse le processus de cession d'une ferme sur la base d'expériences vécues. De nouvelles approches et des outils participatifs interactifs seront ainsi mis au point pour soutenir les familles d'agriculteurs et les services de vulgarisation.	07/2017 – 03/2020	110 000 fr.
Le suicide dans l'agriculture – une analyse scientifique de la littérature et des entretiens avec des experts	HAFL	Ce projet recense l'état de la recherche au moyen d'une analyse documentaire systématique. En outre, des interviews d'experts sont menées avec des représentants de la science, de l'administration et de la pratique et leurs estimations sur le suicide en Suisse sont collectées.	06/2017 – 03/2018	60 000 fr.
Office fédéral de l'agriculture OFAG				
Le divorce dans l'agriculture	HAFL	Le projet crée une base de données statistiques	12/2017 – 11/2018	30 000 fr.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source : OFAG, document interne

Esther Grossenbacher, OFAG, Secteur Recherche, innovation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Une alimentation plus écoresponsable

Il est primordial de ne pas dépasser la capacité d'absorption des écosystèmes pour pouvoir préserver les ressources naturelles indispensables à la vie, telles que le sol, l'eau et l'air. Il ne faut pas non plus les surexploiter, et les polluants ne doivent pas porter atteinte à l'environnement ni à la santé. Il est également important de préserver la richesse et l'adaptabilité de la biodiversité. Les objectifs environnementaux pour l'agriculture montrent comment le secteur agricole peut aider à relever tous ces défis. Le Conseil fédéral a néanmoins constaté en 2016 qu'aucun de ces objectifs n'avait été entièrement atteint. Il est particulièrement urgent d'agir dans les domaines de la biodiversité, des gaz à effet de serre, de l'azote et de la fertilité du sol.

Il faut adopter une approche adaptée au site pour pouvoir tirer parti de manière viable du potentiel de la production alimentaire. Diverses études ont révélé que certaines mesures techniques pouvaient sensiblement contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux. Mais elles seraient insuffisantes à certains endroits. Il est nécessaire de procéder, selon la zone et le problème environnemental, à des changements plus profonds dans l'agriculture, comme la transformation de terres arables en surfaces herbagères, lorsque la teneur en nitrates est trop élevée dans les eaux souterraines, ou une diminution du cheptel pour réduire les émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre.

Moins d'animaux de rente signifie aussi moins de viande. Il faudrait alors importer davantage de viande pour pouvoir satisfaire la demande actuelle. Or, l'amélioration de la situation écologique en Suisse ne sert pas à grand-chose à l'échelle mondiale s'il faut, pour y parvenir, dépasser la capacité d'absorption des écosystèmes de sites de production situés à l'étranger.

Il faut tenir compte de différents aspects pour savoir si la capacité des écosystèmes est dépassée. L'érosion du sol est un problème local, les émissions d'ammoniac ont un impact essentiellement régional et la partie du monde d'où proviennent les émissions de gaz à effet de serre importe peu. Les données sur la pression que subissent les écosystèmes sont rares au plan international. Grâce notamment aux limites dites planétaires, il est possible de connaître les risques de changements environnementaux soudains et irréversibles qui pourraient rendre la Terre difficilement habitable pour l'être humain. Les données recueillies montrent que ces limites ont déjà été dépassées pour ce qui est de l'azote et de la réaffectation des sols. Il ne suffit donc pas d'adapter l'agriculture suisse, l'action doit aussi porter sur la consommation de denrées alimentaires.

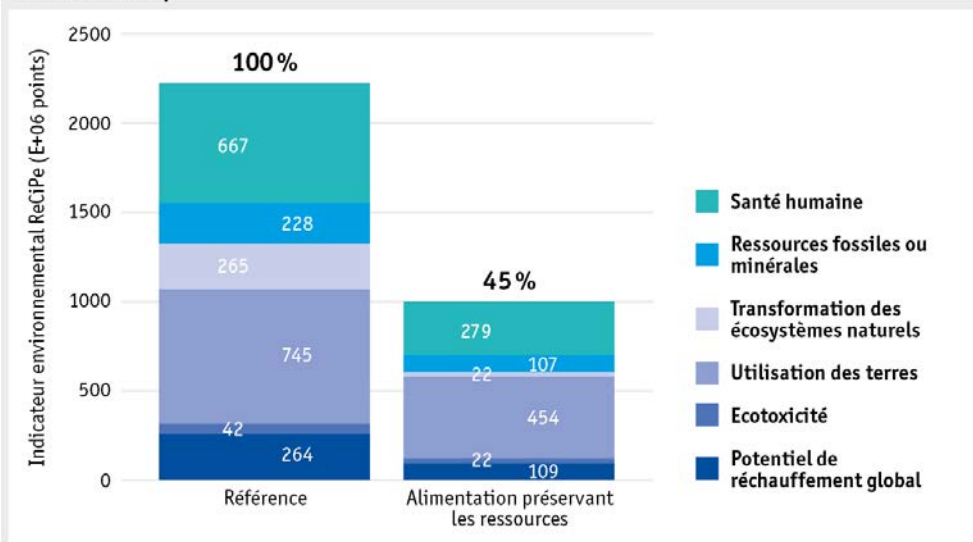
Agroscope a modélisé la manière dont la population suisse pourrait se nourrir en préservant autant que possible les ressources naturelles, à condition que l'écart avec les actuelles recommandations nutritionnelles ne se creuse pas et que l'ensemble de la surface agricole de la Suisse continue à être exploitée et donc entretenue.

Il apparaît que l'impact environnemental, mesuré avec l'indicateur agrégé ReCiPe, peut être réduit de plus de moitié par un changement des habitudes alimentaires. Cette amélioration concerne les trois domaines étudiés, à savoir les effets sur la santé humaine, l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation des écosystèmes. Éviter les pertes de nourriture dans les ménages permet de réduire encore plus l'impact environnemental.

L'HOMME > SOCIÉTÉ



Impacts environnementaux liés à l'alimentation de la population suisse dans la situation actuelle (référence) et après l'optimisation (alimentation préservant les ressources)



Source : Agroscope

L'impact des denrées alimentaires d'origine animale sur l'environnement est en général nettement plus important que celui des aliments d'origine végétale. Le lait est toutefois plus intéressant que la viande, vu que sa production génère moins de produits inutilisables dans l'alimentation que celle de la viande.

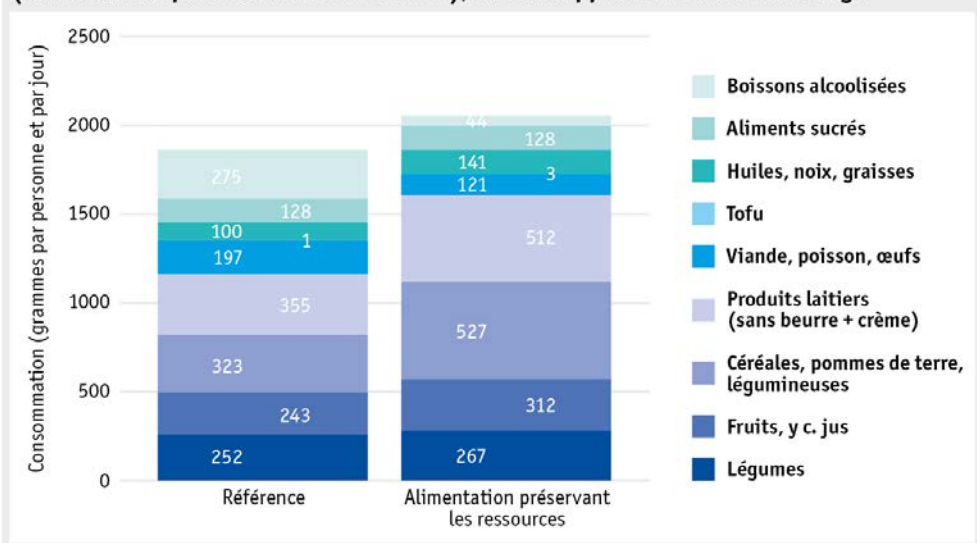
Une alimentation plus écologique impliquerait une consommation moyenne de viande inférieure à celle d'aujourd'hui (en calories : -70 %). Il faudrait aussi boire ou manger moins de produits d'agrément, tels que les boissons alcooliques et le cacao. Nos assiettes contiendraient en revanche plus de céréales, de pommes de terre ou de légumineuses (+35 %) et plus d'huiles ou de noix (+50 %). La consommation de lait ne changerait presque pas. L'augmentation des quantités représentée dans le graphique ci-après est due à la substitution du lait de consommation au fromage.

L'alimentation optimisée correspond davantage aux recommandations nutritionnelles que les habitudes actuelles. Qui plus est, le taux d'auto-provisionnement pourra être augmenté.

L'HOMME > SOCIÉTÉ



Ration alimentaire moyenne dans la situation actuelle (référence) et après l'optimisation (alimentation préservant les ressources), avec un apport en calories inchangé



Source : Agroscope

Si la population suisse avait un régime alimentaire plus écoresponsable, le nombre d'animaux d'élevage diminuerait en Suisse. Ce phénomène toucherait en particulier les effectifs de porcs, de volaille, de vaches allaitantes et l'engraissement de gros bétail. Les surfaces herbagères serviraient principalement à l'élevage du bétail laitier.

Des résultats similaires ont été obtenus par d'autres études consacrées à l'ensemble du système, c'est-à-dire qui tiennent compte de la production agricole, de l'alimentation et des impacts environnementaux (p. ex. Kopainsky, PNR 69 ou Chaudhary et al.).

Les habitudes alimentaires mettent du temps à changer. En effet, la consommation de viande par habitant a régressé en moyenne de 5 % au cours des vingt dernières années. Les régimes alimentaires continuent à évoluer, essentiellement pour des raisons liées à la santé ou à un choix de vie. L'agriculture a encore un peu de temps pour s'adapter et pour trouver de nouveaux débouchés en fonction l'évolution de la demande.

Bibliographie

OFEV et OFAG, 2016. Objectifs environnementaux pour l'agriculture. Rapport d'état 2016. Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement, n° 1633. lien

Bystricky M., Nemecek T., Gaillard G., 2017. Gesamt-Umweltwirkungen als Folge von Gewässerschutzmassnahmen im Schweizer Agrarsektor. Agroscope Science, 50.lien

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), 2017. Savourer les repas et rester en bonne santé. Stratégie suisse de nutrition 2017 – 2024. lien

Conseil fédéral, 2016. Bases naturelles de la vie et efficacité des ressources dans la production agricole. Actualisation des objectifs. Rapport en réponse au postulat 13.4284 Bertschy du 13 décembre 2013. lien

Campbell, B. M., D. J. Beare, E. M. Bennett, J. M. Hall-Spencer, J. S. I. Ingram, F. Jaramillo, R. Ortiz, N. Ramankutty, J. A. Sayer, and D. Shindell, 2017. Agriculture production as a major driver of the Earth system exceeding planetary boundaries. Ecology and Society 22(4):8. lien

Chaudhary, A., Gustafson, D., & Mathys, A., 2018. Multi-indicator sustainability assessment of global food systems. Nature Communications. 9(1), 848. lien

Felder D., 2015. Protection du climat et alimentation. Rapport agricole 2015. lien

Kopainsky B., 2018. Modélisation pour un système agro-alimentaire durable. PNR 69 Système agro-alimentaire durable. lien

L'HOMME > SOCIÉTÉ



Poore J., Nemecek T., 2018. Reducing food's environmental impacts through producers and consumers. *Science* 01 Jun 2018: Vol. 360, Issue 6392, pp. 987 – 992. [lien](#)

Reutimann J., Heldstab F., Leippert F., 2013. Stickstoff in der Landw- und Ernährungswirtschaft. Stickstoffflüsse, Verluste und Reduktionspotenziale. *INFRAS*. [lien](#)

Zimmermann A., Nemecek T., Waldvogel T., 2017. Umwelt- und ressourcenschonende Ernährung: Detaillierte Analyse für die Schweiz. *Agroscope Science*, 55, 2017, 1 – 170. [lien](#)

Ruth Badertscher, OFAG, secteur Systèmes environnementaux et éléments fertilisants
ruth.badertscher@blw.admin.ch



Opinions de la population sur l'agriculture

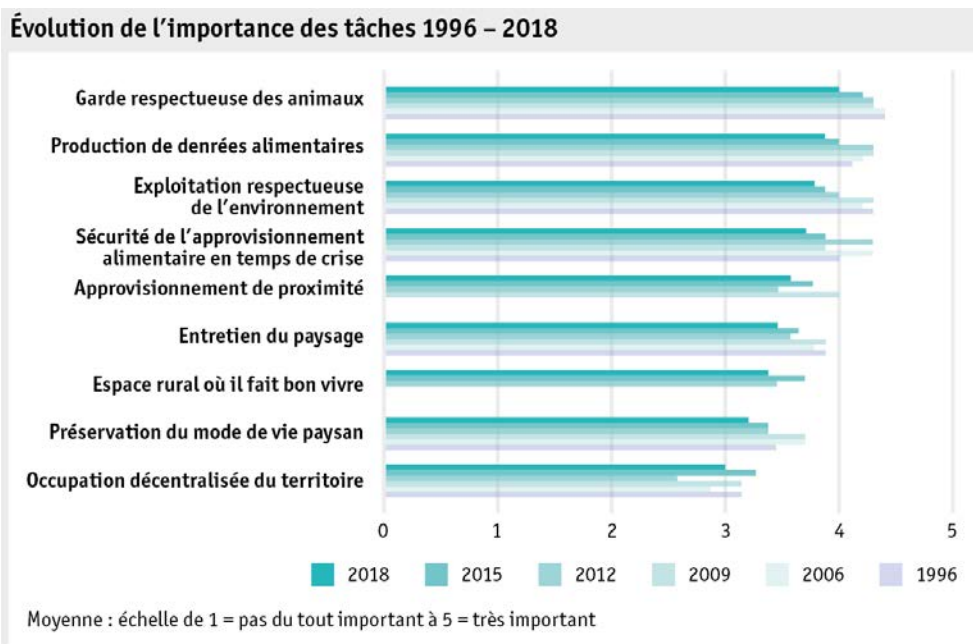
Univox est un programme de recherche sur l'observation à long terme de la société que l'institut de recherche gfs-zürich réalise depuis 1986 en coopération avec une vingtaine d'instituts spécialisés, pour la plupart universitaires. Le module Agriculture, un des 20 sujets traités, correspond à un mandat confié depuis 2009 par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Faisant suite à celles 2009, 2012 et 2015, la quatrième enquête de gfs-zürich, réalisée pour le compte de l'OFAG en mars et avril 2018, a consisté en l'interview de 700 personnes. Le panel interrogé, ventilé de manière représentative selon le sexe et l'âge, était constitué de personnes ayant le droit de vote, dont 70 % provenaient de Suisse alémanique et 30 % de Suisse romande. Les questions portaient sur différents sujets ayant trait à l'agriculture suisse.

Une comparaison à long terme est effectuée entre les résultats de l'année 2018 et ceux des années précédentes (depuis 1996, si les données sont disponibles).

Tâches de l'agriculture et disposition à soutenir l'agriculture

Les personnes interrogées en 2018 considèrent que l'agriculture doit en particulier être respectueuse du bien-être des animaux et productive. Elles accordent un peu moins d'importance à l'exploitation respectueuse de l'environnement et à la sécurité de l'approvisionnement en temps de crise. L'occupation décentralisée du territoire est considérée comme la moins importante des tâches de l'agriculture.



Source : gfs-zürich

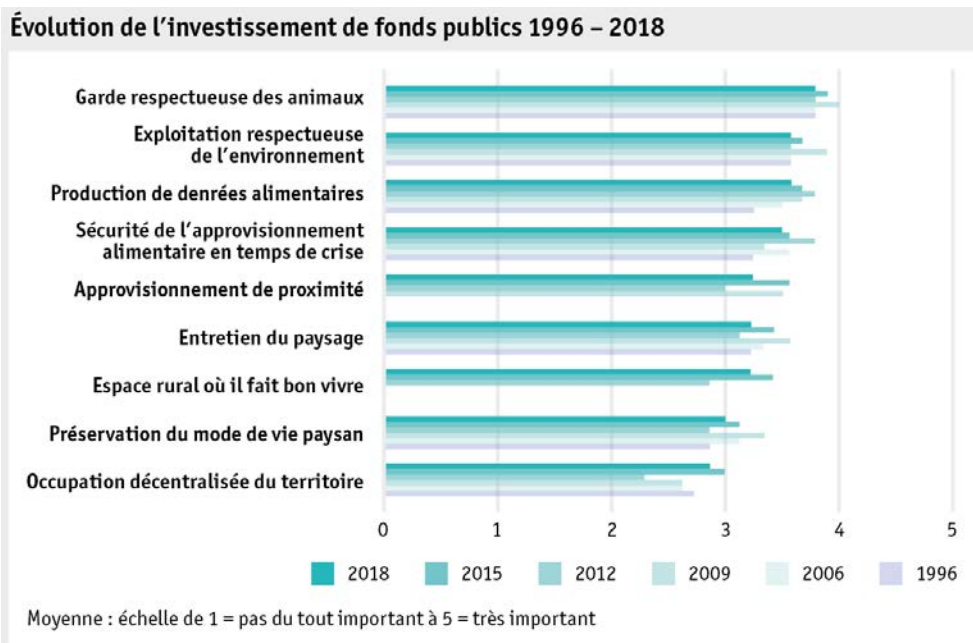
La comparaison de 1996 à 2018 montre pour toutes les tâches un léger recul de l'importance qui leur est accordée (jusqu'à -0,5 point), avec parfois de fortes variations, comme dans le cas de la sécurité de l'approvisionnement en temps de crise. Le recul le plus net – à un niveau toutefois élevé – entre 1996 et 2018 a concerné l'exploitation respectueuse de l'environnement et l'entretien du paysage (-0,5 point dans chaque cas).

La disposition à accorder une aide étatique est fortement corrélée à l'importance attribuée à la tâche : en 2018, la garde respectueuse des animaux obtient dès lors le plus d'avis favorables, l'occupation décentralisée du territoire le moins. Sept tâches sur neuf présentent une valeur

L'HOMME > SOCIÉTÉ



moyenne supérieure à 3,0, ce qui signifie que les personnes interrogées sont favorables à un soutien accru de la part des pouvoirs publics.



Source : gfs-zürich

La comparaison de 1996 à 2018 montre que les opinions quant à l'utilisation des deniers publics sont – contrairement à celles quant à l'importance des tâches – très stables (p. ex. s'agissant de la garde respectueuse des animaux, mais avec des fluctuations selon les années d'enquête), voire en légère augmentation (p. ex. s'agissant de la production de denrées alimentaires, également avec des fluctuations).

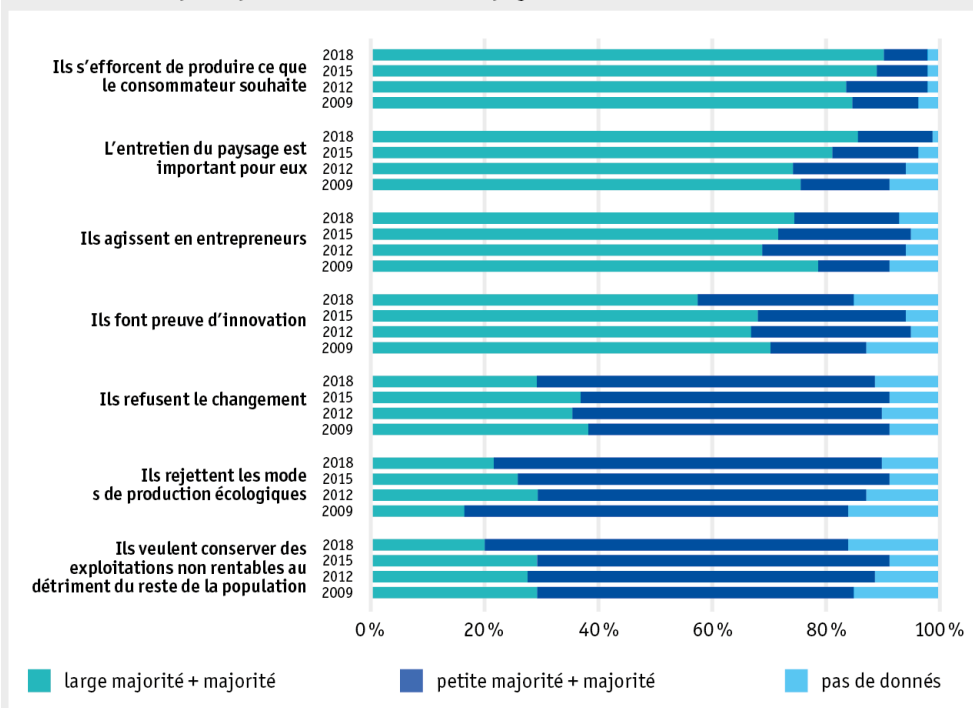
Perception de l'attitude des paysans

La grande majorité des personnes interrogées en 2018 ont une image très positive de l'attitude des paysans : neuf sur dix sont d'avis que les paysans s'efforcent de produire ce que le consommateur souhaite, et cinq sur six pensent que l'entretien du paysage importe à la majorité des paysans.

L'HOMME > SOCIÉTÉ



Évolution de la perception de l'attitude des paysans 2009 – 2018



Source : gfs-zürich

La comparaison de 2009 à 2018 montre une image globalement excellente. Les avis ne varient que faiblement (+/-10 points), sauf dans le cas de la capacité d'innovation, où ils ont reculé quelque peu plus fortement.

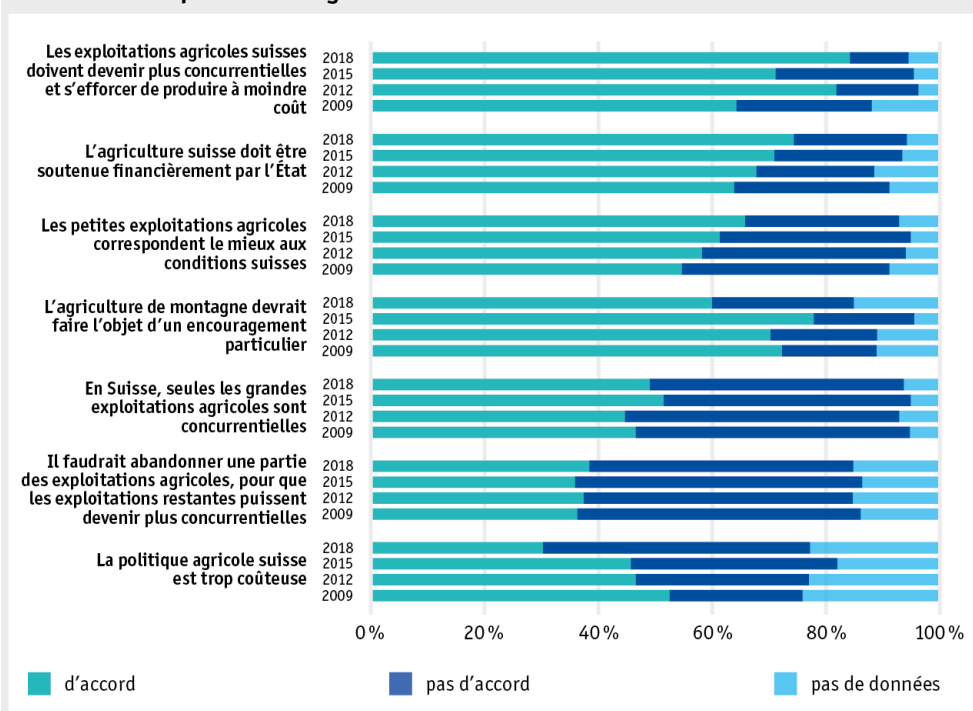
Opinion sur l'agriculture suisse

L'enquête comporte aussi des questions sur l'attitude vis-à-vis à l'agriculture suisse. L'affirmation selon laquelle les exploitations agricoles suisses devraient devenir plus concurrentielles recueille le plus d'avis positifs en 2018. Trois quarts des personnes interrogées sont cependant favorables à ce l'agriculture soit soutenue financièrement par l'État, les Suisses romands y étant nettement plus favorables (89 %) que les Suisses alémaniques (69 %). Deux tiers des personnes interrogées considèrent que les petites exploitations agricoles correspondent le mieux aux conditions qui prévalent en Suisse. Là encore, les régions linguistiques se distinguent : tandis que les Alémaniques sont de cet avis à 57 %, les Romands le sont à 85 %.

L'HOMME > SOCIÉTÉ



Évolution de l'opinion sur l'agriculture suisse 2009 – 2018



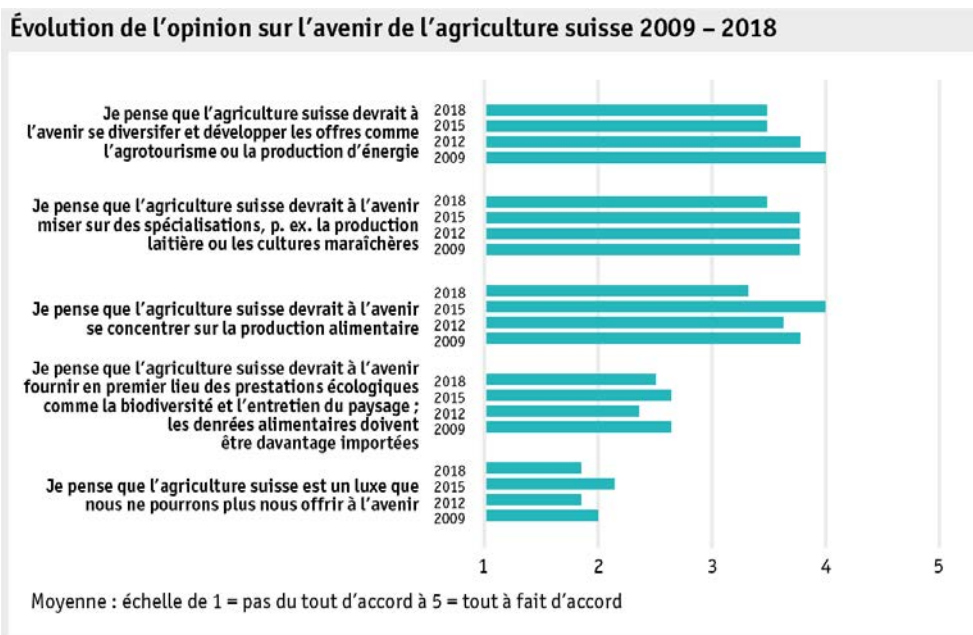
Source : gfs-zürich

La comparaison de 2009 à 2018 montre que l'évolution pour cinq des sept affirmations est plutôt faible (+/-10 points). On observe un fort recul (-23 points) pour l'affirmation selon laquelle la politique agricole suisse est trop coûteuse, et une forte augmentation (+20 points) pour celle selon laquelle les exploitations agricoles suisses doivent devenir plus concurrentielles. Les Romands n'ont, par rapport aux Alémaniques, pas toujours été d'avis que les petites exploitations agricoles correspondent le mieux aux conditions qui prévalent en Suisse (Romands : 2018 : 85 %, 2015 : 40 %, 2012 : 45 %, 2009 : 43 % ; Alémaniques : 2018 : 57 %, 2015 : 70 %, 2012 : 64 %, 2009 : 58 %).

Opinion sur l'avenir de l'agriculture suisse

Les avis divergent quant à la question de l'avenir de l'agriculture suisse. Les scénarios « diversification », « spécialisation » et « concentration sur la production alimentaire » sont approuvés dans des proportions presque identiques en 2018. L'approbation est dans chaque cas plus faible en Suisse romande, en particulier en ce qui concerne la concentration sur la production alimentaire (Suisse alémanique : 3,7 ; Suisse romande : 2,8).

L'HOMME > SOCIÉTÉ



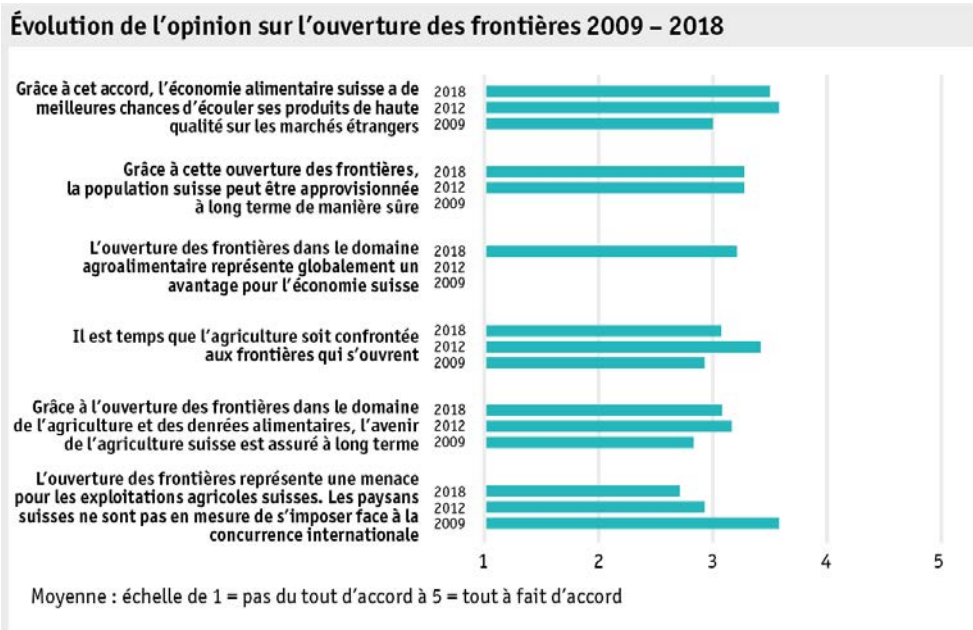
Source : gfs-zürich

La comparaison de 2009 à 2018 montre des résultats généralement stables, voire légèrement en baisse (jusqu'à -0,5 point). Les baisses les plus importantes concernent les affirmations sur la diversification et la concentration sur la production alimentaire.

Opinion sur l'ouverture des frontières

De même qu'en 2009 et 2012 (mais non en 2015), des questions ont été posées en 2018 sur le sujet de l'ouverture des frontières. L'affirmation selon laquelle grâce à cet accord, l'économie alimentaire suisse a de meilleures chances d'écouler ses produits de haute qualité à l'étranger recueille en 2018 le plus d'avis favorables. Cette affirmation est majoritairement considérée comme exacte en Suisse alémanique (3,8), tandis qu'elle est vue comme inexacte en Suisse romande (2,7).

L'HOMME > SOCIÉTÉ



Source : gfs-zürich

Les personnes interrogées en 2018 font, par rapport à 2012, montre d'un scepticisme accru sur la question de l'ouverture du marché pour les produits agricoles et les denrées alimentaires, en particulier les personnes originaires de Suisse romande, qui avaient déjà exprimé davantage de retenue que celles originaires de Suisse alémanique lors de l'enquête de 2012. L'affirmation selon laquelle l'ouverture des frontières représente une menace pour les exploitations agricoles suisses recueille au total moins d'avis favorables que par le passé.

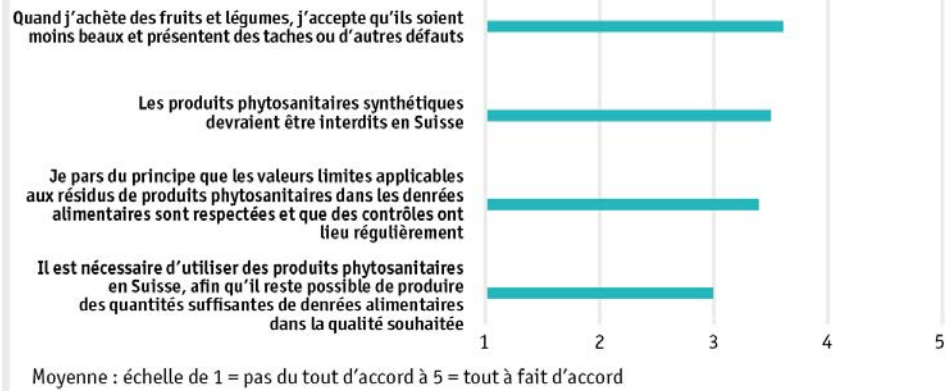
Produits phytosanitaires

Les personnes interrogées en 2018 se sont vues soumettre pour la première fois des affirmations sur le sujet des produits phytosanitaires. Les personnes interrogées approuvent majoritairement trois des quatre affirmations, par exemple celle selon laquelle les produits phytosanitaires synthétiques devraient être interdits (3,5) ; à noter que si cette affirmation est acceptée en Suisse alémanique (3,9), elle est par contre rejetée en Suisse romande (2,5). L'affirmation selon laquelle il faut utiliser des produits phytosanitaires en Suisse afin qu'il reste possible de produire suffisamment de denrées alimentaires de la qualité souhaitée ne recueille quant à elle pas de majorité d'avis favorables (3,0, arrondi).

L'HOMME > SOCIÉTÉ



Opinion sur l'utilisation de produits phytosanitaires 2018



Source : gfs-zürich

Bibliographie

Rapports UNIVOX Agriculture 2009, 2012, 2015, 2018
 Rapports agricoles 2009, 2012 et 2015
 Rapports finaux d'une enquête personnelle représentative auprès de la population sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture, gfs-zürich

Esther Grossenbacher, OFAG, Secteur Recherche, innovation et évaluation
 esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Introduction

Cette rubrique aborde l'évolution des structures et la conjoncture économique du secteur agricole.

L'accent est mis à cet égard sur le nombre d'exploitations et sur leur taille, sur le nombre de personnes qu'elles emploient, sur la surface agricole utile et sur le cheptel. En 2017, la Suisse comptait au total 51 620 exploitations agricoles, soit 1,2 % de moins qu'en 2016. Ces chiffres indiquent une évolution moins importante en pourcentage des changements structurels par rapport aux années précédentes.

La rubrique présente aussi la situation économique de l'agriculture, tant au plan de l'ensemble du secteur qu'à celui des exploitations. Le revenu net d'entreprise du secteur s'est élevé en 2017 à 3,054 milliards de francs, une augmentation de 63 millions de francs par rapport à 2016 ; chaque exploitation a en moyenne atteint un revenu de 67 800 francs en 2017, soit 5,6 % de plus que l'année précédente.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Exploitations

En 2017, la Suisse comptait un total de 51 620 exploitations, soit 643 de moins que l'année précédente (-1,2 %).

» [Relevé des structures agricoles 2017](#)

Évolution du nombre d'exploitations par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation en %
	2000	2016	2017	2000 - 2017	2016 - 2017
0 - 3 ha	8 371	5 451	5 440	-2,5	-0,2
3 - 10 ha	18 542	9 717	9 511	-3,9	-2,1
10 - 20 ha	24 984	15 724	15 324	-2,8	-2,5
20 - 30 ha	11 674	10 884	10 725	-0,5	-1,5
30 - 50 ha	5 759	7 807	7 870	1,9	0,8
> 50 ha	1 207	2 680	2 750	5	2,6
Total	70 537	52 263	51 620	-1,8	-1,2

Source : OFS

Durant les 17 premières années du nouveau millénaire, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 18917 unités au total, soit de 1,8 % par année. Le recul absolu le plus important au cours de cette période concerne les exploitations de la classe de grandeur 10 à 20 ha. En revanche, le nombre d'exploitations d'une taille plus grande que 30 hectares a augmenté.

Évolution du nombre d'exploitations dirigées par une femme, par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'exploitations dirigées par une femme	Nombre d'exploitations dirigées par une femme	Nombre d'exploitations dirigées par une femme	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2016	2017	2000 - 2017	2016 - 2017
0 - 3 ha	654	597	645	-0,1	8
3 - 10 ha	1 116	1 043	1 081	-0,2	3,6
10 - 20 ha	418	814	852	4,3	4,7
20 - 30 ha	95	324	328	7,6	1,2
30 - 50 ha	52	170	185	7,8	8,8
> 50 ha	11	34	42	8,2	24
Total	2 346	2 982	3 133	1,7	5,1

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



En 2016, on comptait 3133 exploitations dirigées par une femme, ce qui représente 6,1 % de l'ensemble des exploitations. Entre 2000 et 2017, le nombre d'exploitations agricoles dirigées par une femme a augmenté de 787 unités, soit de 1,7 % par an.

Par rapport à l'ensemble des exploitations, les exploitations dirigées par une femme sont sur-représentées dans la classe de grandeur jusqu'à 10 ha, et au contraire sous-représentées dans les classes de grandeur à partir de 10 ha. Cela signifie que les exploitations dirigées par une femme ont tendance à être plus petites que la moyenne. On observe toutefois une nette évolution vers les classes de grandeur aux surfaces plus grandes.

Évolution du nombre d'exploitations par région

Région	Nombre d'exploitations 2000	Nombre d'exploitations 2016	Nombre d'exploitations 2017	Variation annuelle en % 2000 - 2017	Variation annuelle en % 2016 - 2017
Région de plaine	31 612	23 230	22 940	-1,9	-1,2
Région des collines	18 957	14 508	14 377	-1,6	-0,9
Région de montagne	19 968	14 525	14 303	-1,9	-1,5
Total	70 537	52 263	51 620	-1,8	-1,2

Source : OFS

Dans les différentes régions, le taux de diminution annuel le plus élevé entre 2000 et 2017 concerne la région de montagne et la région de plaine, avec 1,9 % (contre 1,6 % dans la région des collines). L'année sous rapport, ce taux était le plus élevé dans la région de montagne, avec 1,5 %.

Évolution du nombre d'exploitations dirigées par une femme, par région

Région	Nombre d'exploitations 2000	Nombre d'exploitations 2016	Nombre d'exploitations 2017	Variation annuelle en % 2000 - 2017	Variation annuelle en % 2016 - 2017
Région de plaine	924	1 210	1 304	2	7,8
Région des collines	580	782	830	2,1	6,1
Région de montagne	842	990	999	1	0,9
Total	2 346	2 982	3 133	1,7	5,1

Source : OFS

En 2017, la répartition de ces exploitations par région était semblable à celle des autres exploitations. Dans la région de plaine et des collines, la part était un peu moins élevée que pour l'ensemble des exploitations (42 % contre 44 % et 26 % contre 28 %, respectivement) ; dans la région de montagne, cette part était légèrement plus élevée (32 % contre 28 %).

EXPLOITATION > STRUCTURES



Évolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel, par région

Caractéristiques	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2016	2017	2000 – 2017	2016 – 2017
Exploitations à plein temps					
Région de plaine	23 536	17 300	16 970	-1,9	-1,9
Région des collines	13 793	10 271	10 138	-1,8	-1,3
Région de montagne	11 910	9 754	9 608	-1,3	-1,5
Total	49 239	37 325	36 716	-1,7	-1,6
Exploitations à temps partiel					
Région de plaine	8 076	5 930	5 970	-1,8	0,7
Région des collines	5 164	4 237	4 239	-1,2	0
Région de montagne	8 058	4 771	4 695	-3,1	-1,6
Total	21 298	14 938	14 904	-2,1	-0,2

Source : OFS

Atteignant 1,7 % par an, le taux de diminution des exploitations à plein temps entre 2000 et 2017 a été dans l'ensemble un peu moins élevé que celui des exploitations à temps partiel, qui s'est élevé à 2,1 % par an. On constate cependant d'importantes différences entre les régions. La diminution des exploitations à plein temps dans les régions de plaine et des collines, respectivement de 1,9 % et de 1,8 %, est plus marquée que dans la région de montagne (-1,3 %). Il en va différemment pour les exploitations à temps partiel : le recul de 3,1 % observé dans la région de montagne est de loin le plus élevé, suivi par la région de plaine (-1,8 %) et la région des collines (-1,2 %). Entre 2016 et 2017, les taux de diminution les plus élevés concernaient les exploitations à temps plein dans la région de plaine (-1,9 %) et les exploitations à temps partiel dans la région de montagne (-1,6 %).

Évolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel dirigées par des femmes, par région

EXPLOITATION > STRUCTURES



Caractéristiques	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2016	2017	2000 – 2017	2016 – 2017
Exploitations à plein temps					
Région de plaine	331	664	715	4,6	7,7
Région des collines	175	371	386	4,8	4
Région de montagne	211	425	419	4,1	-1,4
Total	717	1 460	1 520	4,5	4,1
Exploitations à temps partiel					
Région de plaine	593	546	589	0	7,9
Région des collines	405	411	444	0,5	8
Région de montagne	631	565	580	-0,5	2,7
Total	1 629	1 522	1 613	-0,1	6

Source : OFS

Dans le cas des exploitations dirigées par des femmes, la répartition entre exploitations à plein temps et exploitations à temps partiel est différente des exploitations dirigées par des hommes. Si plus de 71 % des exploitations totales sont gérées à plein temps, seulement près de la moitié des exploitations dirigées par une femme le sont. Entre 2000 et 2016, la tendance a toutefois évolué clairement en faveur des exploitations à plein temps. Les exploitations à temps partiel dirigées par une femme ont de nouveau augmenté dans les trois régions entre 2016 et 2017.

Mauro Ryser, OFAG, Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch

Evolution des exploitations agricoles

Classes de grandeur ha	Exploitations		
	2000 nombre	2016 nombre	2017 nombre
0 – 1	3 609	2 205	2 199
1 – 3	4 762	3 246	3 241
3 – 5	5 393	2 606	2 581
5 – 10	13 149	7 111	6 930
10 – 15	13 812	8 057	7 865
15 – 20	11 172	7 667	7 459
20 – 25	7 244	6 201	6 086
25 – 30	4 430	4 683	4 639
30 – 40	4 168	5 360	5 359
40 – 50	1 591	2 447	2 511
50 – 70	921	1 880	1 912
70 – 100	209	601	628
> 100	77	199	210
Total	70 537	52 263	51 620

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



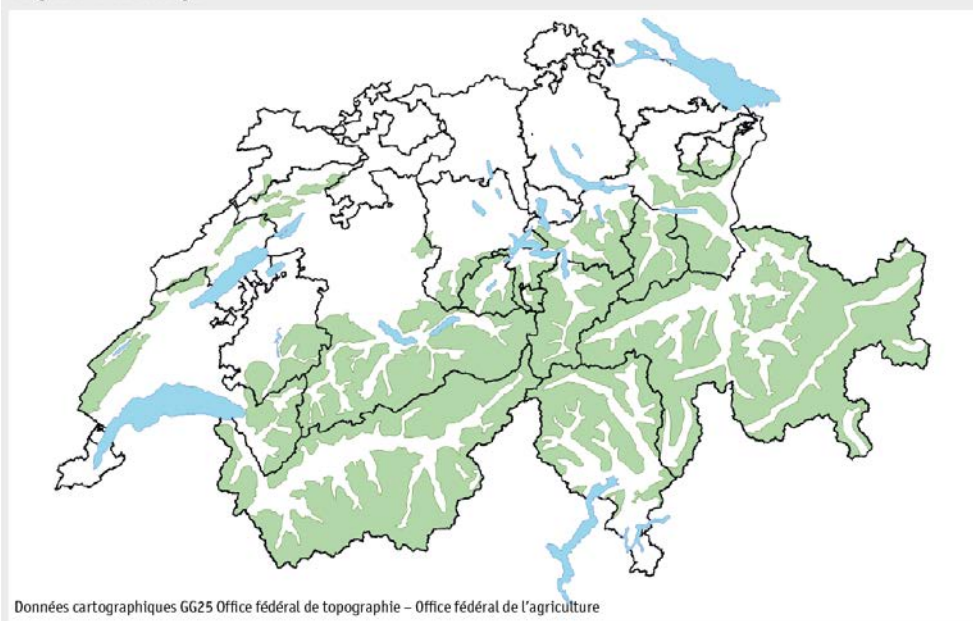
Exploitations d'estivage

Pour entretenir les vastes alpages suisses, il faut les exploiter. Le paysage cultivé a été façonné par le pacage. Or, cette pratique reste indispensable pour que la région d'estivage puisse conserver le rôle déterminant qu'elle joue aux plans de la sécurité alimentaire, de l'écologie et de la société. Car les alpages retournent à l'état de forêt s'ils ne sont pas entretenus.

Caractères distinctifs des exploitations d'estivage

Les exploitations d'estivage sont utilisées durant la saison d'alpage et servent à la mise à l'alpage de ruminants. Le caractère saisonnier de l'estivage constitue la principale différence avec les exploitations à l'année. Autre caractéristique : l'utilisation exclusive de surfaces herbagères, qui sont adaptées au site et exploitées de manière échelonnée. La région d'estivage comprend la surface utilisée par tradition pour l'économie alpestre. Les pâturages d'alpage se situent en général à une haute altitude mais, comme l'activité traditionnelle est déterminante, ils peuvent aussi se situer à une altitude plus basse. À l'étage inférieur, la région d'estivage est délimitée par rapport à la surface agricole utile ; par contre, à l'étage supérieur elle ne l'est pas par rapport aux surfaces improductives (pierriers, glaciers, rochers, etc.).

Région d'estivage



Données cartographiques GG25 Office fédéral de topographie – Office fédéral de l'agriculture

Source : OFAG

Maintien d'alpages ouverts

Le maintien d'alpages ouverts n'est possible qu'au moyen de l'estivage d'animaux consommant des fourrages grossiers. Il a été décidé de relever la contribution d'estivage à partir de 2014 pour garantir l'exploitation et l'entretien de ces précieuses surfaces. Une contribution de mise à l'alpage a également été introduite pour inciter les exploitations principales à estiver leurs animaux. La combinaison de ces deux mesures sert à garantir une charge en bétail suffisante pour éviter que les alpages soient à long terme envahis par les buissons et les arbres.

Utilisation durable de la région d'estivage

EXPLOITATION > STRUCTURES



Les alpages doivent être exploités durablement. Ce principe est appliqué concrètement comme suit :

- Les exploitations d'estivage doivent être exploitées de façon appropriée et respectueuse de l'environnement, sans utilisation trop intensive ou trop extensive. Il faut utiliser les surfaces relevant de la protection de la nature conformément aux prescriptions.
- La fumure des surfaces pâturables doit en principe être effectuée avec des engrais produits sur l'alpage (fumier, lisier). Il est interdit d'utiliser des engrais minéraux azotés et des engrais liquides ne provenant pas de l'alpage. L'apport d'autres engrais requiert une autorisation (phosphore ou chaux, etc.).
- Les animaux sont affouragés avec de l'herbe provenant de l'alpage. Un apport de fourrage limité est autorisé pour pallier des situations exceptionnelles dues aux conditions météorologiques ainsi que pour nourrir le cheptel laitier.
- Il faut protéger les pâturages contre l'embroussaillement et l'abandon à la friche. Il convient de lutter contre les plantes posant problème. Pour plus d'informations, il suffit de consulter sur le site Internet d'Agridea le Guide pour l'évaluation des surfaces.

Évolution des exploitations d'estivage

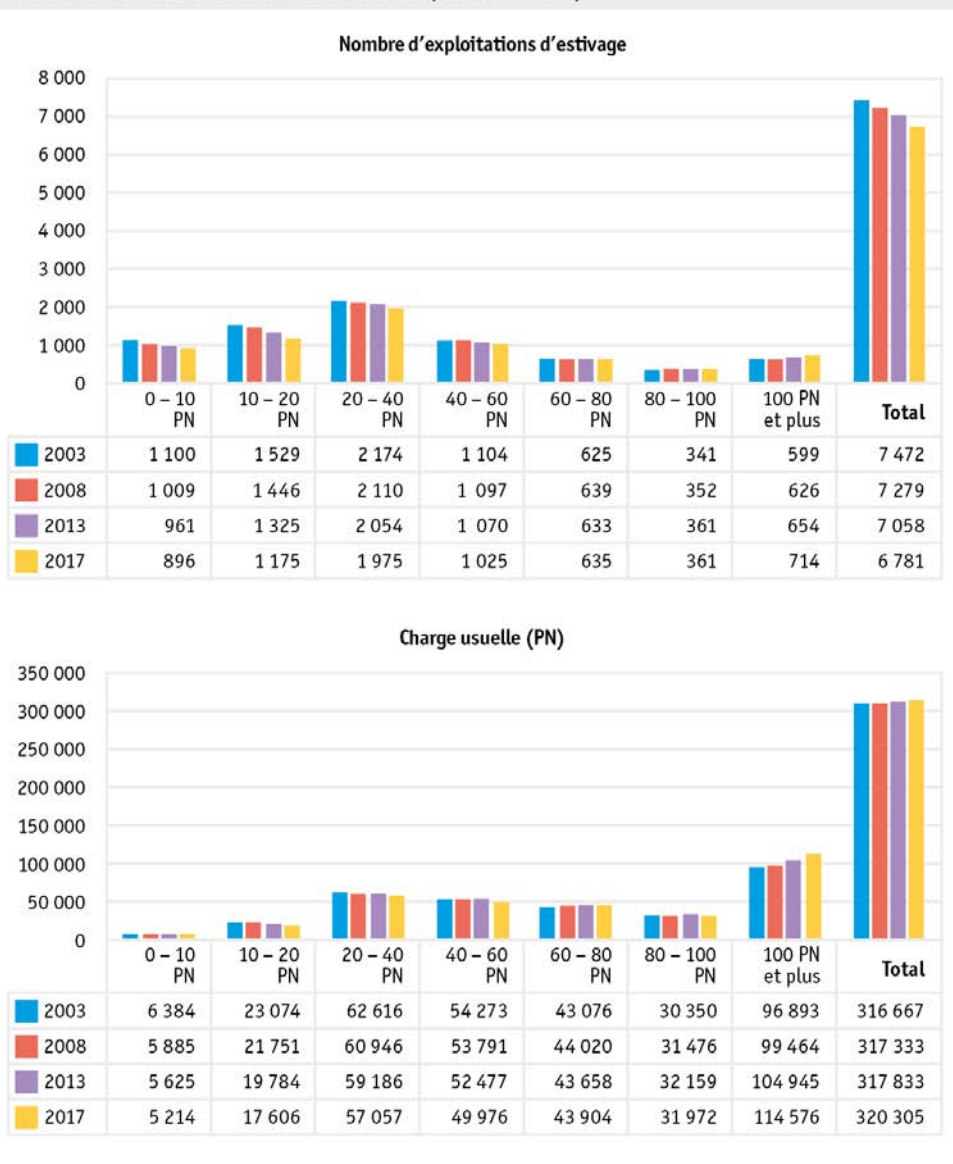
La taille d'une exploitation d'estivage est calculée en pâquiers normaux. Un pâquier normal correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail consommant des fourrages grossiers pendant 100 jours, soit la quantité d'herbe nécessaire pour nourrir une vache pendant cette durée. La pousse de l'herbe et les besoins en fourrage des animaux doivent être aussi équilibrés que possible sur un alpage. C'est dans ce but qu'une charge usuelle en bétail a été fixée pour chaque exploitation d'estivage.

Le nombre d'exploitations d'estivage a diminué entre 2003 et 2017, passant de 7472 à 6781 exploitations. La charge usuelle en bétail totale est restée stable de 2003 à 2013. Elle a augmenté d'environ 2000 pâquiers normaux entre 2013 et 2017. Cela s'explique par l'adaptation de la charge usuelle des alpages de vaches mères en 2015, suite au relèvement du coefficient UGB applicable aux vaches mères, qui est passé de 0,8 à 1,0 UGB par vache. Avec le temps, la taille des exploitations d'estivage a eu tendance à augmenter en raison de leur fusion ou de leur reprise par d'autres exploitations voisines.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Evolution des exploitations d'estivage (2003 – 2017)

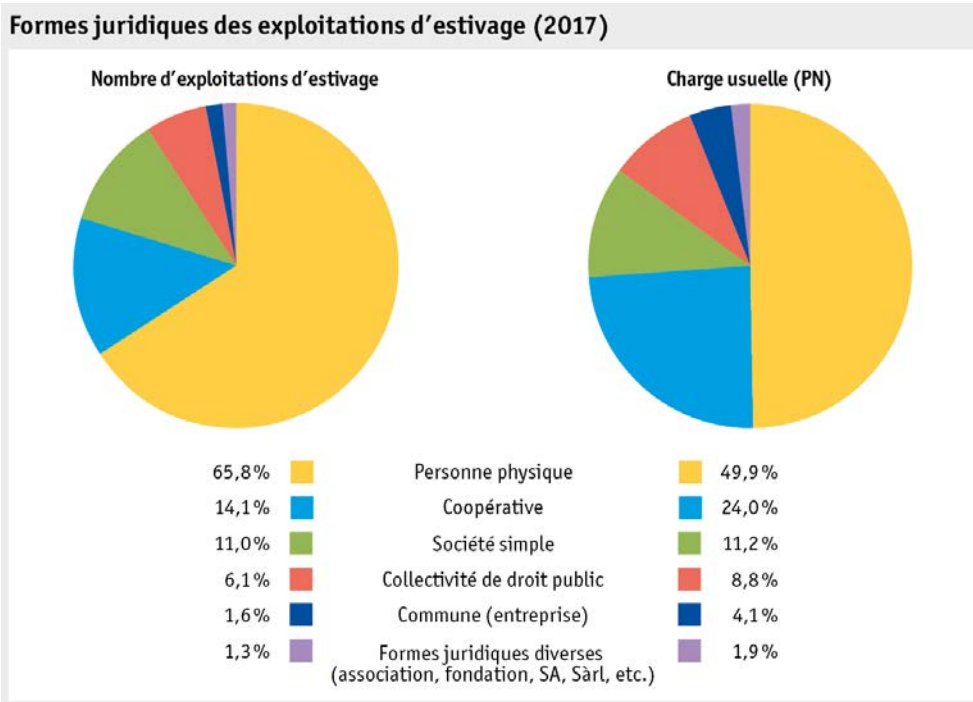


Source : OFAG

Conditions d'exploitation

Les exploitations d'estivage sont la plupart du temps dirigées par des personnes physiques et des sociétés simples (société de frères et sœurs ou société plurigénération, etc.). Ces formes juridiques sont également courantes dans les exploitations à l'année. Mais l'autre particularité de l'estivage réside dans le fait que cette pratique revêt souvent d'autres formes juridiques, comme les coopératives ou les collectivités de droit public, qui tirent leurs origines de la tradition, mais aussi de la rentabilité. La gestion collective présente en effet de réels avantages économiques, notamment dans le cas d'une utilisation assez extensive.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Source : OFAG

Évolution du cheptel dans la région d'estivage

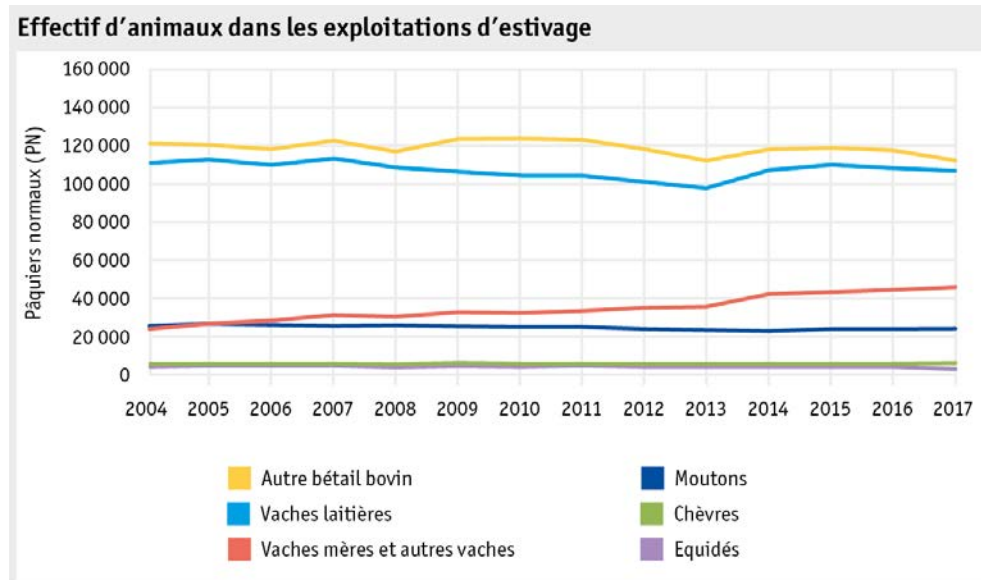
Dans l'ensemble, les effectifs d'animaux ont légèrement diminué dans les alpages suisses entre 2000 et 2014, avec des fluctuations annuelles liées aux conditions météorologiques. Le nombre de vaches laitières et de génisses (catégorie « Autre bétail bovin ») a eu tendance à un peu régresser au fil des années. En revanche, l'effectif de vaches mères n'a cessé de croître.

L'effectif d'animaux a augmenté depuis 2014. Les facteurs suivants ont eu une influence sur cette évolution :

- En 2014, la contribution de mise à l'alpage a été introduite et la contribution d'estivage a été augmentée.
- Le coefficient UGB des vaches mères est passé de 0,8 à 1,0.
- La méthode de relevé des bovins dans les exploitations d'estivage a changé.

Auparavant, les données concernant les bovins étaient relevées au moyen d'un formulaire ; depuis 2014, elles sont reprises de la banque de données sur le trafic des animaux.

EXPLOITATION > STRUCTURES



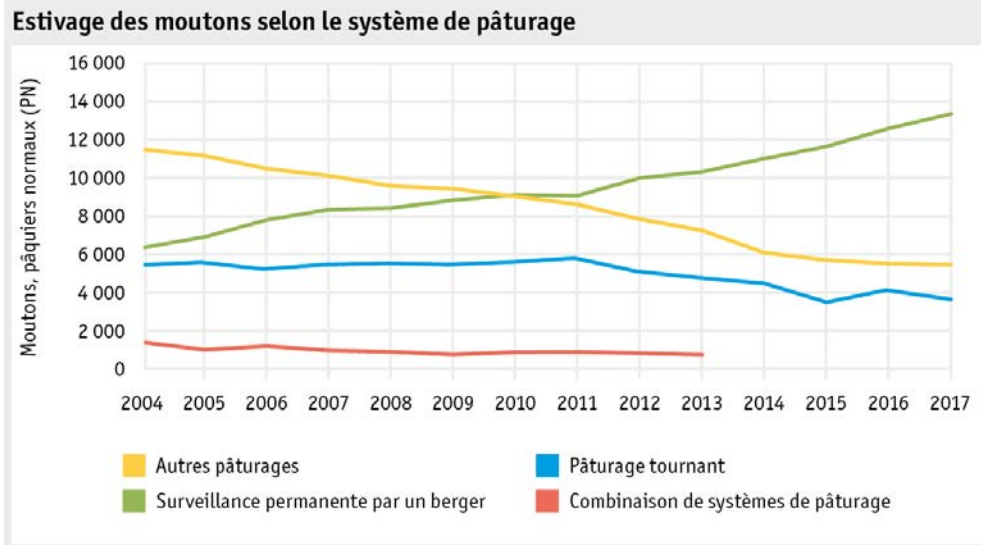
Source : OFAG

Évolution de l'estivage de moutons

Depuis l'année de contribution 2003, les contributions d'estivage pour les moutons (brebis laitières exceptées) sont différenciées en fonction du système de pacage. L'octroi de montants plus élevés permet, d'une part, de rétribuer les frais plus importants occasionnés par la surveillance permanente par un berger et les pâturages tournants, et, d'autre part, d'inciter davantage les agriculteurs à pratiquer un estivage durable des moutons. La surveillance permanente des moutons signifie que le troupeau est gardé par un berger ou une bergère accompagné(e) de chiens et conduit chaque jour à un pâturage choisi par leurs gardiens. On entend par pâturage tournant le pacage des animaux alternativement dans différents parcs clôturés ou clairement délimités, pendant toute la période d'estivage.

Avec la présence de grands prédateurs carnassiers, l'incitation à instaurer un estivage durable des moutons augmente. Cela a joué un rôle déterminant dans l'évolution de l'estivage des moutons ces dernières années. Ainsi, le nombre des moutons gardés dans d'autres pâturages a nettement diminué, alors que celui des moutons sous surveillance permanente a augmenté en conséquence pendant la même période. Cette tendance s'est poursuivie en 2017.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Source : OFAG

Et l'avenir ?

Le maintien d'alpages ouverts représente un défi pour le futur, en particulier sur les surfaces où les conditions d'exploitation sont pénibles.

Denis Morand, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases, denis.morand@blw.admin.ch

EXPLOITATION > STRUCTURES



Personnes actives

En 2017, 153 864 personnes étaient actives dans l'agriculture, soit 2,3 % de moins qu'un an auparavant.

Évolution du nombre de personnes actives

Caractéristiques		Nombre de personnes actives		Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
		2000	2016			
Main-d'œuvre familiale	Hommes	101 685	75 492	74 712	-1,8	-1,0
	Femmes	64 292	45 693	45 162	-2,1	-1,2
	Total	165 977	121 185	119 874	-1,9	-1,1
dont :						
Chef d'exploitation	Hommes	74 724	49 281	48 487	-2,5	-1,6
	Femmes	2 346	2 982	3 133	1,7	5,1
	Total	77 070	52 263	51 620	-2,3	-1,2
Main-d'œuvre non familiale	Hommes	27 476	22 218	23 035	-1,0	3,7
	Femmes	10 340	9 956	10 955	0,3	1,0
	Total	37 816	32 174	33 990	-0,6	5,6
Personnes actives	Total	203 793	153 359	153 864	-1,6	0,3

Source : OFS

Au total, la main-d'œuvre a reculé d'environ 50 000 personnes entre 2000 et 2017. La diminution annuelle, de 1,6 %, s'est avérée quelque peu inférieure à celle du nombre des exploitations. La proportion est plus élevée pour la main-d'œuvre familiale que pour la main-d'œuvre externe, soit respectivement près de 46 100 et 3800 personnes en moins. Depuis l'an 2000, le nombre de cheffes d'exploitation ne cesse d'augmenter parmi la main-d'œuvre familiale. L'année sous rapport, la main-d'œuvre externe a de nouveau fortement augmenté, aussi bien en ce qui concerne les hommes que les femmes. Le nombre total de personnes actives dans l'agriculture a ainsi augmenté de 0,3 % entre 2016 et 2017.

Évolution du nombre de personnes actives à plein temps ou à temps partiel

EXPLOITATION > STRUCTURES



Caractéristiques	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2016	2017	2000 – 2017	2016 – 2017
Activité à plein temps					
Hommes	76 985	56 294	55 821	-1,9	-0,8
Femmes	19 010	12 338	12 579	-2,4	2,0
Total	95 995	68 632	68 400	-2,0	-0,3
Activité à temps partiel					
Hommes	52 176	41 416	41 926	-1,3	1,2
Femmes	55 622	43 311	43 538	-1,4	0,5
Total	107 798	84 727	85 464	-1,4	0,9

Source : OFS

Au cours des 16 dernières années, le nombre de personnes actives à plein temps ou à temps partiel a diminué respectivement de 2 % et de 1,4 % par an. Le recul est plus net pour l'activité à plein temps (-27 500 personnes), que pour l'activité à temps partiel (-22 300 personnes). On ne constate pratiquement pas de différence entre les sexes en ce qui concerne l'activité à temps partiel, tandis que la diminution est nettement plus marquée chez les femmes en ce qui concerne l'activité à plein temps. L'année sous rapport, le nombre des femmes actives à plein temps et à temps partiel et des hommes actifs à temps partiel a augmenté.

Évolution du nombre de personnes actives par région

Région	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2016	2017	2000 – 2017	2016 – 2017
Région de plaine	102 950	77 160	77 842	-1,6	0,9
Région des collines	51 108	39 069	38 862	-1,6	-0,5
Région de montagne	49 735	37 130	37 160	-1,7	0,1
Total	203 793	153 359	153 864	-1,6	0,3

Source : OFS

Depuis l'an 2000, le recul du nombre de personnes actives est pratiquement identique dans toutes les régions. En revanche, par rapport à l'an précédent, on constate une légère hausse dans la région de plaine (0,9 %) et la région de montagne (0,1 %). Dans la région des collines, la baisse par rapport à l'année précédente représente par contre -0,5 %.

Mauro Ryser, OFAG, Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch

Personnes occupées dans l'agriculture

Catégorie		Employés à plein temps			Employés à temps partiel			Total		
		2000	2016	2017	2000	2016	2017	2000	2016	2017
Chefs d'exploitation	Hommes	49 339	33 572	32 885	25 385	15 709	15 602	74 724	49 281	48 487
	Femmes	524	1 163	1 209	1 822	1 819	1 924	2 346	2 982	3 133
Autre main-d'œuvre familiale	Hommes	8 749	8 029	7 923	18 212	18 182	18 302	26 961	26 211	26 225
	Femmes	14 281	7 465	7 336	47 665	35 246	34 693	61 946	42 711	42 029
Main-d'œuvre familiale total		72 893	50 229	49 353	93 084	70 956	70 521	165 977	121 185	119 874
Main-d'œuvre non familiale suisse étrangère	Hommes	10 836	7 601	7 663	5 125	3 619	3 793	15 961	11 220	11 456
	Femmes	2 592	1 651	1 694	4 194	3 450	3 808	6 786	5 101	5 502
Main-d'œuvre non familiale total	Hommes	8 061	7 092	7 350	3 454	3 906	4 229	11 515	10 998	11 579
	Femmes	1 613	2 059	2 340	1 941	2 796	3 113	3 554	4 855	5 453
Personnes occupées total		95 995	68 632	68 400	107 798	84 727	85 464	203 793	153 359	153 864

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES


Surface agricole utile

En 2017, la surface agricole utile (SAU) a baissé de 2962 hectares par rapport à 2016 et s'est montée à 1,046 million d'hectares.

Évolution de la surface agricole utile (SAU) par classe de grandeur

Classe de grandeur	SAU en ha	SAU en ha	SAU en ha	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2016	2017	2000 – 2017	2016 – 2017
0 – 3 ha	10 196	6 635	6 608	-2,5	-0,4
3 – 10 ha	120 404	64 050	62 467	-3,8	-2,5
10 – 20 ha	365 673	234 310	228 216	-2,7	-2,6
20 – 30 ha	282 316	266 988	263 329	-0,4	-1,4
30 – 50 ha	212 766	292 676	295 443	1,9	0,9
> 50 ha	81 136	184 412	190 046	5,1	3,0
Total	1 072 492	1 049 071	1 046 109	-0,1	-0,3

Source : OFS

Depuis l'an 2000, la surface agricole utile a diminué d'environ 26 300 hectares ou 0,1 % par an. Pendant cette période, les exploitations de plus de 30 hectares ont agrandi leurs surfaces exploitées d'environ 191 000 hectares, soit une augmentation de 65 %. En 2017, ces exploitations, qui représentent 20,6 % des exploitations totales, ont exploité près de 485 000 hectares, ce qui correspond à 46,4 % de la surface agricole utile totale.

Évolution de la surface agricole utile par région

Région	SAU en ha	SAU en ha	SAU en ha	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2016	2017	2000 – 2017	2016 – 2017
Région de plaine	510 392	492 829	492 448	-0,2	-0,1
Région des collines	277 214	271 149	270 491	-0,1	-0,2
Région de montagne	284 886	285 093	283 170	0	-0,7
Total	1 072 492	1 049 071	1 046 109	-0,1	-0,3

Source : OFS

La réduction de la surface agricole utile entre 2000 et 2017 a concerné essentiellement les régions de plaine et des collines. C'est dans la région de plaine que cette diminution a eu le plus d'ampleur, en valeur absolue comme en pourcentage. L'année sous rapport, la baisse a été la plus forte dans la région de montagne.

Évolution de la surface agricole utile par mode d'exploitation

EXPLOITATION > STRUCTURES



Mode d'exploitation	SAU en ha	SAU en ha	SAU en ha	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2016	2017	2000 – 2017	2016 – 2017
Terres ouvertes	292 548	272 697	273 955	-0,4	0,5
Prairies artificielles	115 490	125 998	124 229	0,4	-1,4
Prairies permanentes	629 416	611 572	609 042	-0,2	-0,4
Cultures pérennes	23 750	24 075	24 142	0,1	0,3
Autres SAU	11 287	14 729	14 741	1,6	0,1
Total	1 072 492	1 049 071	1 046 109	-0,1	-0,3

Source : OFS

La surface agricole utile consiste essentiellement en surfaces herbagères (70,1 %) et en cultures céréalières (13,7 %). Cette répartition a peu changé depuis 2000. Entre 2000 et 2017, les terres ouvertes et les prairies permanentes ont enregistré un recul d'environ 39000 hectares, tandis que les prairies artificielles ont augmenté de près de 8500 hectares. Les surfaces herbagères ont donc reculé de très peu (-11600 hectares) au cours de cette période.

Mauro Ryser, OFAG, Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch

Evolution de la surface agricole utile

Classes de grandeur ha	Surface agricole utile		
	2000 ha	2016 ha	2017 ha
0 – 1	1 336	708	711
1 – 3	8 861	5 927	5 897
3 – 5	21 348	10 442	10 322
5 – 10	99 056	53 609	52 145
10 – 15	171 817	100 638	98 141
15 – 20	193 856	133 672	130 075
20 – 25	161 311	138 632	136 109
25 – 30	121 005	128 356	127 220
30 – 40	142 266	183 983	184 030
40 – 50	70 501	108 693	111 413
50 – 70	52 672	108 654	110 815
70 – 100	17 021	48 415	50 655
> 100	11 444	27 342	28 576
Total	1 072 492	1 049 071	1 046 109

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



Animaux

En 2017 l'effectif des animaux s'est monté à 1,311 million d'unités de gros bétail, soit 0,3 % de moins qu'en 2016.

Évolution des unités gros bétail (UGB) par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2016	2017	2000 – 2017	2016 – 2017
0 – 3 ha	76 050	65 592	63 977	-1,0	-2,5
3 – 10 ha	161 757	81 939	79 628	-4,1	-2,8
10 – 20 ha	497 684	315 255	308 044	-2,8	-2,3
20 – 30 ha	335 237	339 702	336 984	0,0	-0,8
30 – 50 ha	212 892	333 738	337 996	2,8	1,3
> 50 ha	66 327	179 017	184 346	6,2	3,0
Total	1 349 947	1 315 243	1 310 975	-0,2	-0,3

Source : OFS

Le nombre d'unités de gros bétail a diminué de près de 39 000 unités (-2,9 %) au cours des 17 dernières années. Comme les surfaces, les animaux sont de plus en plus concentrés au sein de grandes exploitations. Les exploitations de plus de 30 hectares (20,6 % de toutes les exploitations) détiennent 40 % des unités de gros bétail.

Entre 2015 et 2016, le nombre des unités de gros bétail a légèrement baissé (-0,4 %).

Évolution des unités gros bétail (UGB) par région

Région	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2016	2017	2000 – 2017	2016 – 2017
Région de plaine	623 215	609 417	606 458	-0,2	-0,5
Région des collines	402 552	399 106	397 313	-0,1	-0,4
Région de montagne	324 180	306 720	307 203	-0,3	0,2
Total	1 349 947	1 315 243	1 310 975	-0,2	-0,3

Source : OFS

Depuis 2000, la légère diminution des effectifs d'animaux a eu lieu en majeure partie dans les régions de plaine et de montagne. En valeur absolue, les unités de gros bétail ont diminué de manière identique dans la région de montagne (-17 000 UGB) et dans la région de plaine (-16 700 UGB). En chiffres relatifs, la baisse dans la région de montagne (-5,2 %) est cependant nettement plus forte que dans la région de plaine (-2,7 %). Toutefois, l'année sous rapport, le nombre des unités de gros bétail dans la région de montagne a de nouveau augmenté (+0,2 %).

EXPLOITATION > STRUCTURES



ou 500 UGB), alors que la diminution des UGB dans la région de plaine était supérieure à la moyenne de la période 2000 – 2017 (-0,5 % ou -3000 UGB).

Évolution des unités gros bétail (UGB) par catégorie

Catégorie ani- male	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Variation annu- elle en %	Variation annu- elle en %
	2000	2016	2017	2000 – 2017	2016 – 2017
Bétail bovin	1 025 990	963 804	957 813	-0,4	-0,6
Porcs	194 417	188 550	186 808	-0,2	-0,9
Volailles	42 887	63 320	66 044	2,6	4,3
Ovins	40 426	40 169	40 611	0	1,1
Caprins	8 678	11 523	11 883	1,9	3,1
Équidés	35 667	44 237	44 255	1,3	0
Autres animaux consommant des fourrages gros- siers	934	2519	2 584	6,2	2,6
Autres animaux	948	1121	1 013	0,4	-9,6
Total	1 349 947	1 315 2431	310 975	-0,2	-0,3

Source : OFS

Le recul des effectifs d'animaux entre 2000 et 2017 est dû presque entièrement à la catégorie du bétail bovin et des porcs. Les effectifs de moutons restent inchangés. On enregistre une augmentation de toutes les autres catégories, particulièrement marquée chez la volaille, les chèvres et les équidés.

Mauro Ryser, OFAG, Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch

Evolution des unités de gros bétail

Classes de grandeur ha	Unités de gros bétail		
	2000 nombre	2016 nombre	2017 nombre
0 – 1	61 209	53 841	52 640
1 – 3	14 842	11 752	11 337
3 – 5	28 698	13 744	13 813
5 – 10	133 059	68 194	65 815
10 – 15	240 173	134 700	132 170
15 – 20	257 511	180 555	175 874
20 – 25	199 032	180 222	176 331
25 – 30	136 205	159 480	160 653
30 – 40	148 511	217 116	217 440
40 – 50	64 382	116 622	120 556
50 – 70	44 518	110 768	113 784
70 – 100	13 641	44 506	46 911
> 100	8 168	23 743	23 651
Total	1 349 947	1 315 243	1 310 975

Source : OFS



Comptes économiques de l'agriculture

Conformément à l'art. 5 LAgr (RS 910.1), les mesures de politique agricole ont pour objectif de permettre aux exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques d'une même région.

La situation économique est évaluée en application des art. 3 à 7 de l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture, sur la base de deux systèmes d'indicateurs. Quant à l'évaluation sectorielle, elle se fonde sur les Comptes économiques de l'agriculture (CEA), établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS) avec le concours du Secrétariat de l'Union Suisse des Paysans (USP).

» [Comptes économiques de l'agriculture](#)

Résultats des comptes économiques de l'agriculture suisse

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE


Prix courants en millions de francs	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2017 ²	2018 ³
Production du secteur agricole	10 694	10 691	10 213	10 303	10 311	10 588
- Consommation intermédiaires	6 174	6 457	6 373	6 363	6 336	6 530
Valeur ajoutée brute aux prix de base	4 520	4 233	3 840	3 940	3 975	4 058
- Amortissements	1 983	2 075	2 024	1 977	1 967	2 037
Valeur ajoutée nette aux prix de base	2 537	2 158	1 817	1 963	2 008	2 021
- Autres impôts sur la production	99	143	161	152	146	147
+ Autres subventions (découplées)	2 407	2 944	2 932	2 937	2 945	2 867
Revenus des facteurs	4 845	4 959	4 588	4 748	4 806	4 741
- Rémunération des salariés	1 134	1 276	1 284	1 303	1 292	1 314
Excédent net d'entreprise/ Revenu de l'activité indépendante	3 711	3 683	3 303	3 446	3 514	3 427
- (fermages et intérêts à payer						
+ intérêts perçus)	504	457	456	455	460	463
Revenu net d'entreprise⁴	3 206	3 226	2 848	2 991	3 054	2 964

¹ Résultats semi-définitifs, état au 10.09.2018² Chiffres provisoires, état au 10.09.2018³ Estimation, état au 10.09.2018⁴ Est désigné comme revenu net d'entreprise dans les ouvrages spécialisés et dans la méthodologie Eurostat. Les chiffres sont arrondis au montant supérieur ou inférieur, si bien que la somme des composants peut diverger du total ou du solde. Source : OFS

Le revenu net d'entreprise réalisé par le secteur agricole s'est élevé en 2017 à 3,054 milliards de francs après avoir augmenté de 63 millions de francs par rapport à 2016. Tandis que le produit de l'activité réalisé sur le marché a reculé (-58 millions de francs) dans la production végétale, il s'est accru de 52 millions de francs dans la production animale. Quant aux consommations intermédiaires, elles ont diminué de 27 millions de francs. Le produit des services agricoles s'est amélioré de 4 millions de francs et celui de l'activité non agricole a progressé de 10 millions de francs.

Estimée à 10,588 milliards de francs pour 2018, la production du secteur agricole est d'environ 3 % supérieure à la moyenne des années 2015 à 2017. Le long hiver, marqué par d'abondantes

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



chutes de neige dans les montagnes, a freiné le réveil de la végétation et provoqué une pénurie de fourrages. Mais à partir du mois d'avril, l'attention s'est portée plutôt sur l'arrivée des jours chauds et sur l'absence de précipitations. Presque toutes les exploitations ont subi des pertes de rendements, même s'il y a eu des disparités régionales. La récolte des céréales, celle du colza, celles des fourrages (herbe, foin, maïs à ensiler), de même que les rendements obtenus dans la pomme de terre et la betterave sucrière ont été médiocres. Cependant, après une année 2017 décevante, la récolte des fruits et la vendange pourraient se caractériser cette année par des rendements bons à très bons. Quant à la production animale, elle est proche du niveau de l'an dernier.

Résultat de la production du secteur agricole, en prix de production courants

Comptes de l'agriculture, en prix courants

Voici les évolutions marquantes de la production du secteur agricole en 2018, exprimées par rapport à la moyenne des trois années précédentes, selon les estimations.

La production végétale (4,307 milliards de francs, production horticole incluse) augmentera de 3,7 %.

La production animale (5,089 milliards de francs) devrait connaître une progression de 2,2 %.

Le produit des services agricoles (749 millions de francs) connaîtra un accroissement de 3,7 %.

Le produit des activités secondaires non agricoles et non séparables (442 millions de francs) devait augmenter de 4,7 %.

Les consommations intermédiaires devraient s'établir à 6,53 milliards de francs, en hausse de 2,7 %.

La valeur ajoutée brute aux prix de base (4,058 milliards de francs) devrait s'améliorer de 3,6 %.

Il en résulte pour l'ensemble du secteur un revenu net d'entreprise de 2,964 milliards de francs, en baisse de 90 millions de francs (-2,9 %).

Mauro Ryser, OFAG, Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch

Production de la branche agricole aux prix de base courants, en 1 000 fr.

	2000/02	2015	2016 ¹	2017 ²	2000/02 – 2015/17	2018 ³	2015/17 – 2018
Production de biens agricoles	9 811 479	9 081 039	9 159 641	9 152 844	-6.9 %	9 396 636	2.9 %
Production végétale	4 662 264	4 148 868	4 184 688	4 126 157	-10.9 %	4 307 304	3.7 %
Céréales (semences comprises)	536 551	369 913	299 510	369 324	-35.5 %	316 894	-8.5 %
Blé	296 542	244 486	187 327	242 112	-24.2 %	200 738	-10.6 %
Orge	111 233	59 893	49 962	63 974	-47.9 %	55 930	-3.5 %
Maïs-grain	77 169	43 870	45 845	40 215	-43.9 %	38 230	-11.7 %
Autres céréales	51 607	21 664	16 377	23 023	-60.6 %	21 995	8.1 %
Plantes industrielles	261 299	247 874	220 000	250 241	-8.4 %	234 237	-2.1 %
Oléagineux et fruits oléagineux (semences comprises)	71 607	91 984	84 067	92 863	25.2 %	90 397	0.8 %
Plantes protéagineuses (semences comprises)	9 913	11 204	8 900	10 995	4.6 %	11 572	11.6 %
Tabac brut	20 386	16 185	16 158	18 084	-17.5 %	16 485	-1.9 %
Betteraves sucrières	154 982	123 087	104 633	122 710	-24.6 %	109 604	-6.2 %
Autres plantes industrielles	4 411	5 414	6 241	5 589	30.3 %	6 178	7.5 %
Plantes fourragères	1 325 733	973 052	998 337	940 749	-26.8 %	982 745	1.2 %
Maïs fourrager	170 136	129 084	143 621	153 924	-16.4 %	127 959	-10.0 %
Plantes sarclées fourragères	16 352	3 110	2 609	2 998	-82.2 %	2 568	-11.6 %
Autres plantes fourragères	1 139 245	840 859	852 107	783 827	-27.5 %	852 218	3.2 %
Produits maraîchers et horticoles	1 303 693	1 401 512	1 393 066	1 405 053	7.4 %	1 389 371	-0.8 %
Légumes frais	480 734	720 643	716 316	715 461	49.2 %	693 753	-3.3 %
Plantes et fleurs	822 959	680 869	676 750	689 592	-17.1 %	695 617	1.9 %
Pommes de terre (plants compris)	195 487	163 122	152 838	170 207	-17.1 %	169 809	4.8 %
Fruits	577 213	523 481	569 411	466 381	-10.0 %	612 075	17.8 %
Fruits frais	323 199	336 547	333 774	287 509	-1.2 %	375 540	17.6 %
Raisins	254 014	186 934	235 637	178 872	-21.1 %	236 536	18.0 %
Vin	438 193	391 269	470 268	413 642	-3.0 %	492 681	15.9 %
Autres produits végétaux	24 095	78 644	81 258	110 561	274.2 %	109 493	21.5 %
Production animale	5 149 215	4 932 171	4 974 953	5 026 687	-3.3 %	5 089 331	2.2 %
Bovins	1 054 310	1 358 115	1 399 028	1 380 417	30.8 %	1 415 926	2.7 %
Porcins	1 071 629	821 305	892 372	888 319	-19.1 %	851 975	-1.8 %
Equidés	6 525	1 179	2 285	1 402	-75.1 %	2 448	50.9 %
Ovins et caprins	57 927	43 334	49 575	48 917	-18.4 %	50 845	7.6 %
Volailles	190 394	305 806	317 298	318 970	64.9 %	326 342	3.9 %
Autres animaux (cerfs, lapins, abeilles)	13 028	10 090	8 950	7 847	-31.2 %	7 695	-14.1 %
Lait	2 565 090	2 120 435	2 044 486	2 104 169	-18.5 %	2 152 870	3.0 %
Oeufs	182 442	251 630	248 955	255 164	38.1 %	268 905	6.7 %
Autres produits animaux	7 871	20 277	12 004	21 480	127.7 %	12 325	-31.2 %
Production de services agricoles	560 057	721 207	720 347	724 806	28.9 %	748 653	3.7 %
Prestations de services agricoles	525 676	721 207	720 347	724 806	37.4 %	748 653	3.7 %
Location de contingents laitiers	34 382	0	0	0	...	0	...
Production agricole	10 371 536	9 802 247	9 879 988	9 877 650	-5.0 %	10 145 289	3.0 %
Activités accessoires non agricoles non séparables	322 947	410 703	423 361	433 254	30.8 %	442 338	4.7 %
Transformation de produits agricoles	182 811	184 620	189 059	184 518	1.8 %	186 143	0.0 %
Autres activités accessoires non séparables (biens et services)	140 136	226 083	234 301	248 736	68.7 %	256 194	8.4 %
Production de la branche agricole	10 694 483	10 212 949	10 303 349	10 310 904	-3.9 %	10 587 627	3.0 %

¹ Semi-définitif, état au 10.09.2018

² Provisoire, état au 10.09.2018

³ Estimation, état au 10.09.2018

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes.

Source : OFS

Comptes économiques de l'agriculture, à prix courants, en 1 000 fr.

	2000/02	2015	2016 ¹	2017 ²	2000/02 – 2015/17 %	2018 ³	2015/17 – 2018 %
Production de la branche agricole	10 694 483	10 212 949	10 303 349	10 310 904	-3.9 %	10 587 627	3.0 %
Consommations intermédiaires, total	6 174 463	6 372 583	6 362 951	6 336 021	3.0 %	6 529 724	2.7 %
Semences et plants	316 707	296 956	300 866	299 695	-5.5 %	303 512	1.5 %
Energie, lubrifiants	391 485	489 914	447 553	484 357	21.1 %	534 017	12.7 %
Engrais et produits d'amendement du sol	146 749	194 431	184 269	178 700	26.6 %	186 197	0.2 %
Produits de traitement des plantes et pesticides	134 183	136 223	132 855	128 925	-1.1 %	127 744	-3.7 %
Vétérinaire et médicaments	161 433	194 282	193 334	192 583	19.8 %	190 868	-1.3 %
Aliments	2 842 333	2 412 993	2 462 588	2 432 130	-14.3 %	2 494 603	2.4 %
Entretien du matériel	398 566	541 358	535 954	533 440	34.7 %	540 239	0.6 %
Entretien des bâtiments	144 341	260 960	259 175	260 106	80.2 %	264 477	1.7 %
Services agricoles	560 057	721 207	720 347	724 806	28.9 %	748 653	3.7 %
Autres biens et services	989 199	1 076 159	1 079 197	1 056 286	8.2 %	1 092 027	2.0 %
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés	89 411	48 100	46 812	44 992	-47.8 %	47 386	1.6 %
Valeur ajoutée brute aux prix de base	4 520 020	3 840 366	3 940 398	3 974 883	-13.3 %	4 057 903	3.6 %
Consommation de capital fixe	1 983 065	2 023 648	1 977 477	1 966 756	0.3 %	2 036 688	2.4 %
Biens d'équipement	1 012 648	1 080 900	1 033 795	1 035 483	3.7 %	1 081 148	3.0 %
Constructions	856 729	813 841	817 023	802 458	-5.3 %	815 803	0.6 %
Plantations	98704	107 367	106 513	107 606	8.6 %	110 666	3.3 %
Autres	14 984	21 539	20 146	21 209	39.9 %	29 071	38.7 %
Valeur ajoutée nette aux prix de base	2 536 954	1 816 718	1 962 921	2 008 127	-24.0 %	2 021 215	4.8 %
Autres impôts sur la production	99 039	160 926	151 766	146 462	54.5 %	146 787	-4.1 %
Autres subventions sur la production (non liées aux produits)	2 407 335	2 932 163	2 937 044	2 944 625	22.0 %	2 866 753	-2.4 %
Revenu des facteurs	4 845 250	4 587 955	4 748 199	4 806 290	-2.7 %	4 741 181	0.6 %
Rémunération des salariés	1 133 942	1 284 477	1 302 646	1 292 439	14.0 %	1 313 727	1.6 %
Excédent net d'exploitation / revenu mixte net	3 711 308	3 303 478	3 445 554	3 513 851	-7.8 %	3 427 454	0.2 %
Fermages à payer	219 155	249 721	255 790	258 755	16.2 %	262 018	2.9 %
Intérêts de la dette à payer	314 282	212 977	205 511	208 005	-33.6 %	208 175	-0.3 %
Intérêts à recevoir	28 549	7 374	7 099	7 085	-74.8 %	7 110	-1.1 %
Revenu net d'entreprise	3 206 420	2 848 155	2 991 351	3 054 175	-7.5 %	2 964 371	0.0 %

¹ Semi-définitif, état au 10.09.2018

² Provisoire, état au 10.09.2018

³ Estimation, état au 10.09.2018

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes

Source : OFS

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Exploitations individuelles

L'évaluation de la situation économique des exploitations s'appuie sur les résultats de l'analyse centralisée des données comptables, effectuée par Agroscope. Ces données fournissent divers éléments du revenu, mais aussi des indicateurs, par exemple sur la stabilité financière, révélateurs de la situation économique des exploitations agricoles.

» Dépouillement centralisé des données comptables

Pour obtenir une estimation plus précise du revenu des exploitations agricoles suisses, l'IDU a procédé par sondage en comparant un échantillon défini aléatoirement avec les données de l'exercice comptable 2015.

Les exploitations agricoles qui le désirent peuvent communiquer leurs données comptables sous une forme anonymisée à des fins d'analyse statistique. Cette possibilité est ouverte aux exploitations répondant aux principales formes d'entreprise et aux principales personnalités juridiques, mais non aux exploitations de très petite taille ni, pour le moment, aux personnes morales. Ce mode d'échantillonnage améliore considérablement la représentativité du sondage par rapport à celui, non aléatoire, employé précédemment.

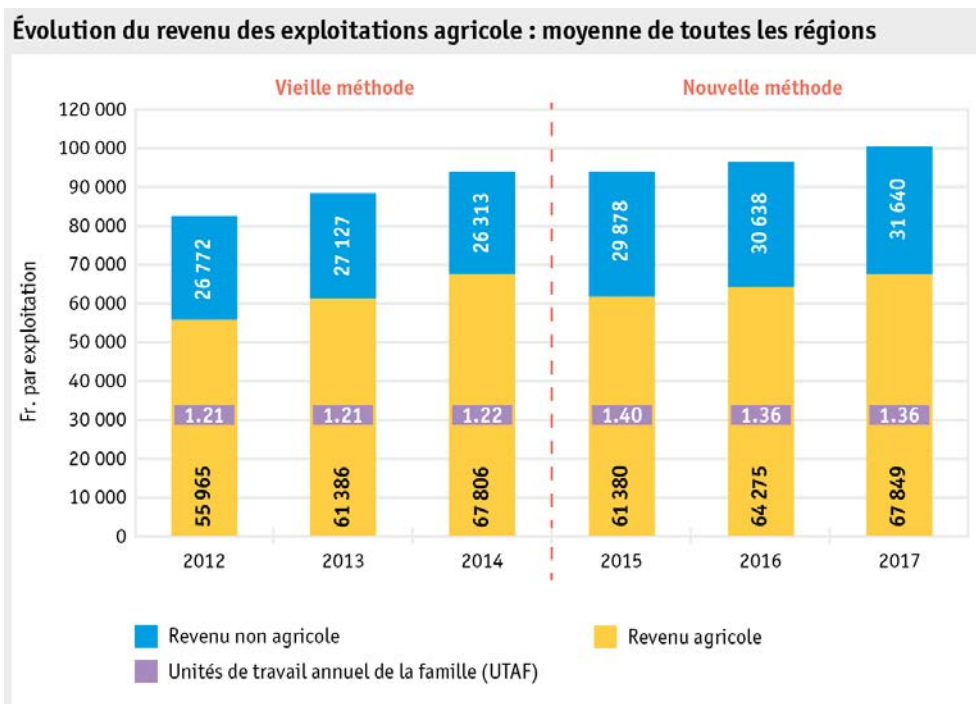
Les données de la comptabilité financière sont communiquées par le responsable de l'exploitation ou par la fiduciaire ; le service de chargé du dépouillement centralisé des données comptables contrôle leur vraisemblance et les harmonise afin d'obtenir des résultats de même nature et comparables. Parallèlement, les données SIPA de l'OFAG, relatives à ces entreprises, peuvent aussi être exploitées. L'estimation des données économiques des exploitations (par exemple le revenu agricole) tient également compte des exploitations individuelles, mais aussi, à présent, des communautés d'exploitation. Par contre, les données concernant les ménages (telles que le revenu total) ne reposent que sur celles fournies par les exploitations individuelles.

Les données des exploitations individuelles sont pondérées lors de l'évaluation, de telle sorte que la statistique reflète autant que possible la réalité du revenu agricole suisse.

Revenu

Le revenu de l'activité agricole réalisé en 2017 atteint 67 800 francs par exploitation, soit, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 5,6 % due principalement aux bonnes récoltes dans les grandes cultures, à l'augmentation des prix du bétail de boucherie et au redressement du marché du lait le second semestre, qui a compensé la médiocrité des récoltes dans l'arboriculture fruitière et la viticulture. Quant au revenu non agricole, il a progressé de 3,3 %. Au total, le revenu des exploitations s'est accru de 4,4 %.

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Source : Agroscope

Revenu des exploitations agricoles par région (en francs, communautés d'exploitation incluses, ensemble de l'échantillon)

Revenu par région	2015	2016	2017	Évolution 2016 – 2017 en %
Suisse	61 380	64 275	67 849	+5,6 %
Région de plaine	74 734	79 923	83 262	+4,2 %
Région des collines	53 628	54 684	59 587	+9,0 %
Région de montagne	49 759	51 155	53 814	+5,2 %

Dans la région de plaine, le revenu agricole a augmenté de 4,2 % entre 2016 et 2017 pour atteindre 83 300 francs. La plus forte augmentation (+9 %, revenu de 59 600 francs) a eu lieu dans la région des collines, où les recettes ont connu une hausse plus importante que les charges). Dans la région de montagne aussi, le revenu s'est amélioré de 5,2 % et s'inscrit à 53 800 francs par exploitation.

Revenu des exploitations agricoles par région (en francs, sans les communautés d'exploitation)

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Revenu par région	2015	2016	2017	Évolution 2016 – 2017 en %
Suisse				
Revenu agricole	58 468	61 519	64 604	+5,0 %
Revenu réalisé hors de l'agriculture	29 878	30 638	31 640	+3,3 %
Revenu total	88 347	92 158	96 244	+4,4 %
Région de plaine				
Revenu agricole	70 562	76 407	78 437	+2,7 %
Revenu réalisé hors de l'agriculture	30 337	31 206	31 942	+2,4 %
Revenu total	100 899	107 613	110 379	+2,6 %
Hügelregion				
Revenu agricole	51 627	51 996	56 702	+9,1 %
Revenu réalisé hors de l'agriculture	33 050	33 089	33 143	+0,2 %
Revenu total	84 677	85 085	89 845	+5,6 %
Bergregion				
Revenu agricole	47 980	49 549	52 816	+6,6 %
Revenu réalisé hors de l'agriculture	26 397	27 655	29 928	+8,2 %
Revenu total	74 377	77 204	82 744	+7,2 %

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé des données comptables

Le revenu total dont les familles paysannes disposent pour consommer et augmenter leur capital se compose du revenu agricole et du revenu d'activités hors de l'agriculture. Ce dernier, qui n'est pas relevé dans les communautés d'exploitations, mais uniquement dans les exploitations individuelles, se montait en 2017 à 31 600 francs en moyenne par exploitation, ce qui représente 3,3 % de plus que l'année précédente. Le revenu total des entreprises agricoles se montait à 96 200 francs, soit 4,4 % de plus qu'en 2016.

Résultats d'exploitation, toutes régions confondues

Résultats d'exploitation dans les régions de plaine

Résultats d'exploitation dans les régions des collines

Résultats d'exploitation dans les régions de montagne

Revenu du travail

Le revenu du travail correspond au revenu agricole, déduction faite des intérêts calculés des fonds propres investis dans l'entreprise. Le poste « revenu du travail de la main-d'œuvre familiale, par individu » donne une idée de la rémunération de la main-d'œuvre familiale dans l'entreprise.

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Revenu du travail^{1, 2} dans l'exploitation familiale en 2015/2017, par région et par quartile

Région	Moyennes		Moyennes		Moyennes	
	1 ^{er} quartile (0 – 25 %)	2 ^e quartile (25 – 50 %)	3 ^e quartile (50 – 75 %)	4 ^e quartile (75 – 100 %)		
Région de plaine	17 843	43 424	66 749	117 683		
Région des collines	12 268	31 233	46 531	78 762		
Région de montagne	12 827	28 171	39 552	68 073		
Total	14 072	33 674	51 597	95 277		

¹ Intérêts calculés des fonds propres investis dans l'entreprise, sur la base du taux moyen des obligations de la Confédération : 2010: 1,65 %, 2011: 1,48 %, 2012: 0,66 %; 2013: 0,94 %; 2014: 0,73 %; 2015: 0 %, 2016: 0 %, 2017: 0 %.
² Unités de travail annuel de la famille, sur une base de 280 jours de travail par an. Source : Agroscope, Dépouillement centralisé des données comptables

Vu que le nombre d'unités de travail annuel de la famille (UTAF) est resté presque stable à 1,35 UTAF, l'élévation du revenu agricole s'est traduit par une augmentation presque égale du revenu par UTAF, exprimée en pourcentage. Le revenu par UTAF s'est accru de 5,8 % pour s'établir à 49 900 francs. Il se monte à 62 300 francs dans la région de plaine, à 44 900 francs dans la région des collines et à 37 900 francs dans la région de montagne.

État comparatif des salaires 2015/2017 par région

Région	Revenu du travail par UTAF ¹	Salaire de référence ²
	Francs par an	Francs par an
Région de plaine	59 038	74 429
Région des collines	41 689	69 425
Région de montagne	36 386	66 614

¹ UTAF : unités de travail annuel de la famille, revenu médian² Salaire annuel brut médian des travailleurs du secteur secondaire et du secteur tertiaire. Source : OFS et Agroscope, Dépouillement centralisé des données comptables

Le revenu moyen des personnes travaillant dans l'exploitation familiale est généralement inférieur à celui des travailleurs de l'industrie et des services. En 2017, le revenu médian de ces personnes représentait 79 % du salaire de référence dans la région de plaine, 60 % dans la région des collines, et 55 % dans la région de montagne.

Revenu des exploitations en 2017 par types de production (communautés d'exploitation non incluses)

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Type d'exploitation	Surface agricole utile ha	Main-d'œuvre familiale FJAE	Revenu agricole (du travail) Fr.	Revenu hors agriculture Fr.	Revenu total Fr.
Moyenne de tous les types	25,7	1,4	64 604	31 640	96 244
Grandes cultures	34,4	1,1	72 843	45 193	118 036
Cultures spéciales	15,7	1,3	81 691	36 942	118 633
Vaches laitières	23,5	1,4	56 988	27 457	84 445
Vaches mères	30,1	1,3	58 095	38 981	97 077
Divers bovins	25,5	1,4	48 261	31 214	79 476
Chevaux/moutons/chèvres	21,8	1,3	43 805	35 315	79 120
Transformation	17,7	1,3	86 273	31 568	117 840
Combinaison vaches laitières et grandes cultures	31,5	1,4	67 044	25 437	92 482
Combinaison vaches mères	35,1	1,2	61 967	43 738	105 705
Combinaison transformation	25,6	1,3	81 675	28 845	110 520
Autres combinaisons	31,3	1,3	67 439	33 080	100 519

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé des données comptables

Le revenu du travail de la main-d'œuvre familiale (revenu agricole : UTAF) dépend beaucoup du type de production. Sur les onze types d'exploitation considérés, quatre se caractérisent par un revenu nettement supérieur à la moyenne, parfois même de 30 à 40 % plus élevé que la moyenne suisse. Appartiennent à ces quatre types les cultures spéciales, les grandes cultures, la transformation (élevage des porcs ou des volailles), ainsi que la combinaison transformation. Par contre, l'élevage des vaches laitières, celui des vaches mères, celui de divers bovins (c'est-à-dire de bovins comprenant une petite part de vaches laitières) ainsi que l'élevage de chevaux, de moutons et de chèvres génèrent un revenu de 15 à 30 % inférieur à la moyenne suisse.

Résultat d'exploitation dans les grandes cultures

Résultat d'exploitation dans les cultures spéciales

Résultat d'exploitation dans l'élevage de vaches laitières

Résultat d'exploitation dans l'élevage de vaches mères

Résultat d'exploitation dans l'élevage de divers bovins

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Résultat d'exploitation dans l'élevage de chevaux, de moutons et de chèvres

Résultat d'exploitation dans la transformation

Résultat d'exploitation dans la combinaison vaches laitières et grandes cultures

Résultat d'exploitation dans la combinaison vaches mères

Résultat d'exploitation dans la combinaison transformation

Résultat d'exploitation dans les autres combinaisons

Mauro Ryser, OFAG, Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : toutes régions confondues 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^e quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
					2015/2017	2015/2017	2015/2017	2015/2017
					0 – 25%	25 – 50%	50 – 75%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		2 198	2 094	2 199	495	476	557	636
Exploitations représentées		36 743	36 051	35 361	9 023	9 012	9 011	9 005
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	8.9	9.5	12.3	8.7	7.9	10.3	14.1
Totalité des terres louée	%	11.0	12.6	16.4	11.2	11.5	13.8	16.8
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.9	1.9	1.7	1.8	2.0	2.1
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	1.4	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	24.9	25.3	25.7	19.1	23.1	27.4	31.7
dont terres assolées ouvertes	ha	6.3	6.5	6.6	3.5	4.1	6.7	11.7
dont prairies	ha	17.7	17.9	18.1	15.0	18.3	19.8	18.5
dont cultures pérennes	ha	0.5	0.5	0.6	0.3	0.3	0.5	1.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	32.8	33.3	33.8	24.1	30.3	35.0	43.6
dont bovins	UGB	25.2	25.5	25.7	20.0	25.0	27.9	29.1
dont petits ruminants	UGB	0.9	0.8	0.9	1.0	1.0	0.9	0.5
dont porcs	UGB	4.5	4.8	4.7	2.2	3.3	4.1	9.0
dont volaille	UGB	1.7	1.7	1.8	0.4	0.7	1.4	4.4
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	958 207	978 773	992 644	813 260	874 571	1 003 370	1 215 324
Actifs circulants	Fr.	217 114	225 037	236 487	158 998	193 578	244 413	308 009
Immobilisations	Fr.	741 093	753 735	756 157	654 262	680 993	758 957	907 315
Passifs	Fr.	958 207	978 773	992 644	813 260	874 571	1 003 370	1 215 324
Capital étranger	Fr.	469 607	480 078	491 025	436 253	436 817	484 933	563 052
Capital propre	Fr.	488 600	498 695	501 619	377 007	437 754	518 437	652 272
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	16 860	15 800	15 431	7 143	12 810	13 940	30 252
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	506	502	480	380	480	544	546
Degré de financement étranger	%	49	49	49	54	50	48	46
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	115	116	116	112	114	117	119
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	294 028	298 456	310 468	183 436	235 115	315 155	470 508
dont produits des végétaux	Fr.	49 509	48 189	51 464	24 557	21 604	50 439	102 354
dont produits des animaux	Fr.	144 663	146 384	154 764	88 227	121 472	158 257	226 596
dont produits de produits transformés	Fr.	11 867	14 002	13 027	4 137	9 029	11 108	27 611
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	15 572	15 473	16 437	8 614	11 300	16 466	26 945
dont paiements directs	Fr.	69 537	70 763	72 029	55 305	68 488	75 696	83 643
- Charges de matières, march. et services	Fr.	106 819	107 074	109 853	65 481	83 466	112 750	170 063
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	17 974	17 638	18 138	9 859	9 922	18 525	33 382
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	71 568	71 909	74 056	45 075	60 108	75 745	109 176
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	187 209	191 382	200 615	117 955	151 649	202 404	300 445
- Charges de personnel	Fr.	33 130	34 852	36 942	20 236	21 430	35 614	62 659
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	54 176	54 992	59 044	44 421	47 399	57 602	74 892
dont locations et charges de fermage	Fr.	11 131	11 380	13 818	7 394	9 248	12 279	19 530
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	99 902	101 538	104 629	53 298	82 820	109 188	162 894
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	59 342	61 611	65 512	21 048	47 073	68 964	111 627
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	36 410	37 251	39 408	28 286	33 024	37 824	51 647
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 076	5 791	5 624	5 418	5 458	5 915	6 532
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	57 699	60 205	63 874	18 011	46 171	67 573	110 708
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	627	758	444	270	376	699	1 095
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 054	3 312	3 531	1 165	2 329	3 682	6 025
= Revenu agricole	Fr.	61 380	64 275	67 849	19 445	48 876	71 955	117 828
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	61 380	64 275	67 849	19 445	48 876	71 955	117 828
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	44 554	47 204	49 918	14 072	33 674	51 597	95 277
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-35 402	-31 979	-28 539	-76 877	-52 417	-26 828	28 331
Rentabilité du capital propre	%	-7	-6	-6	-20	-12	-5	4
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	88 347	92 158	96 244	62 757	74 603	94 199	138 696
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	58 468	61 519	64 604	18 955	47 687	69 089	111 755
Revenu extra-agricole	Fr.	29 878	30 638	31 640	43 803	26 916	25 110	26 941

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région de plaine* 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^e quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
					2015/2017	2015/2017	2015/2017	2015/2017
					0 – 25%	25 – 50%	50 – 75%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		975	919	982	228	236	240	255
Exploitations représentées		15 542	15 236	14 966	3 822	3 807	3 820	3 799
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	10.1	10.8	14.3	9.5	8.9	14.4	14.0
Totalité des terres louée	%	12.4	13.3	16.9	11.1	12.0	17.1	16.7
Main-d'œuvre	UTA	2.2	2.2	2.2	2.1	2.1	2.2	2.3
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	27.1	27.5	27.9	22.4	26.5	28.7	32.4
dont terres assolées ouvertes	ha	12.3	12.6	12.7	9.2	11.1	13.6	16.2
dont prairies	ha	13.5	13.5	13.8	12.2	14.3	13.8	14
dont cultures pérennes	ha	1.1	1.1	1.1	0.8	0.9	0.9	1.9
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	35.8	36.4	36.7	28.4	34.8	37.7	44.4
dont bovins	UGB	26.0	26.1	26.2	23	27.5	28.4	25.6
dont petits ruminants	UGB	0.5	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.3
dont porcs	UGB	6.0	6.8	6.3	3.7	4.9	5.7	11.2
dont volaille	UGB	2.7	2.4	3.0	0.7	1.3	2.3	6.6
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	1 138 466	1 178 489	1 183 967	1 027 755	1 127 870	1 169 317	1 343 818
Actifs circulants	Fr.	264 525	277 159	288 718	209 919	249 868	302 778	344 908
Immobilisations	Fr.	873 942	901 331	895 249	817 836	878 001	866 539	998 910
Passifs	Fr.	1 138 466	1 178 489	1 183 967	1 027 755	1 127 870	1 169 317	1 343 818
Capital étranger	Fr.	550 679	574 105	587 647	568 675	571 646	518 270	624 890
Capital propre	Fr.	587 787	604 384	596 320	459 080	556 224	651 047	718 928
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	17 450	16 476	16 405	6 060	8 784	16 619	35 708
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	484	471	459	348	474	529	518
Degré de financement étranger	%	48	49	50	55	51	44	47
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	117	117	118	113	115	120	121
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	392 412	400 732	413 787	260 337	352 449	431 491	565 697
dont produits des végétaux	Fr.	102 278	99 675	105 208	61 992	80 884	102 143	164 801
dont produits des animaux	Fr.	181 192	182 957	190 792	120 290	166 659	206 965	246 296
dont produits de produits transformés	Fr.	22 236	26 887	24 145	11 608	20 613	26 861	38 650
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	20 301	22 936	24 380	12 787	18 835	24 098	34 496
dont paiements directs	Fr.	63 475	64 592	66 344	51 169	61 723	68 103	78 287
- Charges de matières, march. et services	Fr.	153 148	154 661	155 492	101 422	140 168	168 814	207 574
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	35 045	34 387	34 078	23 762	29 521	35 552	49 244
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	91 383	91 565	93 075	58 801	82 447	103 071	123 864
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	239 263	246 071	258 296	158 915	212 280	262 676	358 123
- Charges de personnel	Fr.	52 133	55 565	57 678	36 991	42 734	56 680	84 210
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	67 119	69 101	73 717	58 465	65 113	70 698	85 702
dont locations et charges de fermage	Fr.	15 556	15 752	18 420	10 869	14 623	18 195	22 641
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	120 012	121 405	126 901	63 459	104 434	135 299	188 210
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	71 312	75 759	79 242	24 732	59 056	86 860	131 362
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	42 535	43 117	47 033	31 947	39 687	47 551	57 793
Intérêts des dettes (total)	Fr.	7 184	6 911	6 680	7 011	7 282	6 044	7 366
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	70 110	74 603	77 991	22 615	58 073	85 969	130 546
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	890	1 173	816	784	517	988	1 552
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 734	4 146	4 455	1 566	3 133	4 656	7 107
= Revenu agricole	Fr.	74 734	79 923	83 262	24 964	61 723	91 613	139 205
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	74 734	79 923	83 262	24 964	61 723	91 613	139 205
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	54 658	60 142	62 315	17 843	43 424	66 749	117 683
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-26 462	-19 116	-16 612	-79 165	-44 070	-10 529	51 168
Rentabilité du capital propre	%	-5	-3	-3	-17	-8	-2	7
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	100 899	107 613	110 379	67 600	86 052	111 746	160 545
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	70 562	76 407	78 437	24 733	59 569	85 695	131 660
Revenu extra-agricole	Fr.	30 337	31 206	31 942	42 867	26 483	26 052	28 886

* Région de plaine: zone de plaine

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région des collines* 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^e quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
					2015/2017	2015/2017	2015/2017	2015/2017
					0 – 25%	25 – 50%	50 – 75%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		657	630	632	146	148	152	193
Exploitations représentées		10 031	9 824	9 626	2 474	2 461	2 441	2 451
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	9.2	8.5	11.3	6.9	9.6	10.2	12.0
Totalité des terres louée	%	10.8	11.7	14.5	8.9	12.2	12.9	15.4
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.7	1.8
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	23.0	23.3	23.7	17.4	21.4	24.3	30.4
dont terres assolées ouvertes	ha	3.9	4.0	4.3	2.6	3.4	4.2	6
dont prairies	ha	18.6	18.9	18.9	14.4	17.6	19.5	23.8
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	35.6	36.2	36.7	26.6	32.1	37.2	48.9
dont bovins	UGB	26.9	27.9	28.0	21.3	25.6	28.9	34.8
dont petits ruminants	UGB	1.0	0.9	0.9	1	1.1	1.0	0.6
dont porcs	UGB	5.7	5.3	5.8	3.1	4.0	5.7	9.5
dont volaille	UGB	1.5	1.8	1.5	0.8	0.9	1.1	3.6
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	900 217	917 454	918 294	837 033	813 428	893 559	1 104 587
Actifs circulants	Fr.	205 276	206 375	215 963	162 458	184 792	220 185	269 926
Immobilisations	Fr.	694 941	711 079	702 331	674 576	628 636	673 374	834 661
Passifs	Fr.	900 217	917 454	918 294	837 033	813 428	893 559	1 104 587
Capital étranger	Fr.	462 888	475 309	465 260	457 524	419 122	446 735	547 786
Capital propre	Fr.	437 329	442 145	453 034	379 509	394 306	446 824	556 801
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	17 044	15 472	12 195	6 963	9 383	18 990	24 425
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	55.3	49.3	45.1	38.9	42.9	56.1	59.5
Degré de financement étranger	%	51	52	51	55	52	50	50
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	115	114	115	111	113	116	116
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	251 769	254 740	265 853	174 065	224 808	258 144	373 591
dont produits des végétaux	Fr.	16 334	15 560	17 807	12 267	11 773	16 225	26 040
dont produits des animaux	Fr.	151 717	153 230	163 078	101 126	132 783	154 276	236 403
dont produits de produits transformés	Fr.	4 819	5 070	4 349	2 391	7 666	2 853	6 056
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	11 011	11 321	11 292	6 501	9 510	12 883	15 987
dont paiements directs	Fr.	65 179	66 133	66 991	49 181	60 272	69 208	85 913
- Charges de matières, march. et services	Fr.	92 532	93 137	97 565	66 617	86 190	90 752	134 287
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	8 841	8 477	9 935	6 234	7 443	8 777	13 904
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	72 439	72 791	75 240	52 207	65 272	70 818	105 831
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	159 237	161 603	168 287	107 448	138 618	167 392	239 304
- Charges de personnel	Fr.	21 593	21 591	22 666	14 701	16 265	21 078	35 839
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	48 077	48 123	50 124	39 966	44 542	48 218	62 455
dont locations et charges de fermage	Fr.	9 200	9 647	11 062	6 098	8 410	10 107	15 306
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	89 567	91 889	95 498	52 781	77 811	98 096	141 010
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	52 679	52 938	58 103	18 975	42 971	62 107	94 638
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	33 787	35 477	36 630	28 761	32 424	33 927	46 140
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 899	5 790	5 465	5 873	5 085	5 629	6 282
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	50 260	51 158	56 249	14 947	41 916	60 151	93 620
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	631	676	303	171	165	737	1 081
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 737	2 851	3 035	941	2 237	3 148	5 193
= Revenu agricole	Fr.	53 628	54 684	59 587	16 058	44 318	64 035	99 893
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	53 628	54 684	59 587	16 058	44 318	64 035	99 893
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	39 663	40 533	44 870	12 268	31 233	46 531	78 762
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-39 714	-39 103	-33 005	-74 815	-54 185	-31 505	11 844
Rentabilité du capital propre	%	-9	-9	-7	-20	-14	-7	2
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	84 677	85 085	89 845	66 195	73 310	88 858	119 031
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	51 627	51 996	56 702	15 026	43 826	61 817	94 917
Revenu extra-agricole	Fr.	33 050	33 089	33 143	51 169	29 485	27 040	24 114

* Région des collines : zone des collines et zone de montagne I

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région de montagne* 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^e quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
					2015/2017	2015/2017	2015/2017	2015/2017
					0 – 25%	25 – 50%	50 – 75%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		566	545	585	134	116	133	182
Exploitations représentées		11 170	10 991	10 769	2 762	2 749	2 732	2 734
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	7.1	8.8	10.4	8.6	6.5	10.4	9.6
Totalité des terres louée	%	9.2	12.3	17.4	12.8	10.8	15.3	13.0
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.7	1.6	1.7	1.7	1.8
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	23.6	24.1	24.4	17.9	20.8	25.0	32.5
dont terres assolées ouvertes	ha	0.2	0.2	0.3	0.1	0.1	0.3	0.5
dont prairies	ha	22.7	23.2	23.4	17.3	20	24.1	31
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.1	0.1	0	0	0.2
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	25.9	26.4	27.0	20.1	23.0	27.9	35.0
dont bovins	UGB	22.4	22.6	23.0	17.3	20.4	23.9	29.1
dont petits ruminants	UGB	1.2	1.4	1.6	1.5	1.1	1.6	1.4
dont porcs	UGB	1.3	1.4	1.6	0.7	0.9	1.5	2.7
dont volaille	UGB	0.5	0.5	0.4	0.1	0.2	0.4	1.0
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	759 470	756 728	793 214	656 885	677 341	806 836	939 757
Actifs circulants	Fr.	161 777	169 466	182 244	123 037	147 654	183 752	230 819
Immobilisations	Fr.	597 693	587 263	610 970	533 848	529 687	623 084	708 939
Passifs	Fr.	759 470	756 728	793 214	656 885	677 341	806 836	939 757
Capital étranger	Fr.	362 838	353 998	379 776	325 412	316 034	376 041	445 448
Capital propre	Fr.	396 632	402 730	413 438	331 472	361 307	430 794	494 309
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 875	15 156	16 971	9 594	11 603	17 279	25 604
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	514	620	582	463	619	580	602
Degré de financement étranger	%	48	47	48	50	47	47	47
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	113	115	115	111	114	115	117
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	195 087	195 753	206 763	135 275	164 978	209 650	287 748
dont produits des végétaux	Fr.	5 876	5 982	6 860	3 407	3 127	4 994	13 467
dont produits des animaux	Fr.	87 502	89 566	97 263	59 064	72 842	100 205	134 111
dont produits de produits transformés	Fr.	3 770	4 125	5 332	1 850	3 110	3 965	8 741
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	13 087	8 837	9 996	5 798	8 325	9 816	18 683
dont paiements directs	Fr.	81 886	83 454	84 431	62 548	74 198	87 164	109 387
- Charges de matières, march. et services	Fr.	55 188	53 565	57 412	40 347	43 152	59 675	78 600
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	2 422	2 609	3 317	1 845	1 576	2 500	5 226
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	43 214	43 874	46 565	31 659	35 701	50 106	60 922
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	139 900	142 188	149 351	94 929	121 827	149 975	209 148
- Charges de personnel	Fr.	17 051	17 992	20 884	10 911	14 291	16 984	32 478
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	41 646	41 573	46 627	36 581	38 238	44 022	54 391
dont locations et charges de fermage	Fr.	6 708	6 870	9 886	5 780	6 495	8 283	10 753
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	81 203	82 623	81 840	47 437	69 297	88 969	122 279
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	48 671	49 750	53 055	19 469	41 275	56 936	84 666
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	30 244	30 706	31 294	25 849	27 774	32 189	37 246
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 694	4 239	4 300	4 123	3 995	4 194	5 340
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	47 111	48 331	51 070	17 017	39 729	55 635	83 351
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	257	256	55	35	155	317	251
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 392	2 568	2 689	1 003	1 846	2 803	4 567
= Revenu agricole	Fr.	49 759	51 155	53 814	18 054	41 730	58 755	88 169
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	49 759	51 155	53 814	18 054	41 730	58 755	88 169
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	35 166	36 070	37 921	12 827	28 171	39 552	68 073
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-43 968	-43 443	-41 125	-75 711	-56 934	-40 199	1 879
Rentabilité du capital propre	%	-11	-11	-10	-23	-16	-9	0
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	74 377	77 204	82 744	56 937	68 450	78 285	109 187
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	47 980	49 549	52 816	18 125	40 630	56 551	85 822
Revenu extra-agricole	Fr.	26 397	27 655	29 928	38 812	27 819	21 734	23 365

* Région de montagne : zone de montagne II à IV
Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : grandes cultures 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^{er} quartile 4 ^e quartile	
					2015/2017	2015/2017
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		102	89	119	24	28
Exploitations représentées		1 781	1 709	1 676	440	416
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	8.4	12.3	13.7	11.9	7.4
Totalité des terres louée	%	11.5	12.4	18.9	11.3	16.0
Main-d'œuvre	UTA	1.4	1.4	1.4	1.5	1.4
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.1	1.1	1.1	1.2	1.0
Surface agricole utile (SAU)	ha	34.0	35.3	34.4	27.3	41.4
dont terres assolées ouvertes	ha	27.6	28.9	28.3	21.5	35
dont prairies	ha	5.9	5.9	5.6	5.3	5.6
dont cultures pérennes	ha	0.3	0.3	0.4	0.3	0.5
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	9.7	9.2	10.0	7.3	11.2
dont bovins	UGB	6.9	7.3	7.1	5.5	7.9
dont petits ruminants	UGB	0.5	0.4	0.3	0.1	0.3
dont porcs	UGB	0.6	0.4	1.5	1.3	0.5
dont volaille	UGB	1.4	0.8	0.6	0.2	2.3
Charge en bétail	UGB/ha SAU	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	938 739	900 708	930 511	814 407	1 011 675
Actifs circulants	Fr.	206 753	210 293	216 838	148 764	267 153
Immobilisations	Fr.	731 987	690 415	713 673	665 642	744 522
Passifs	Fr.	938 739	900 708	930 511	814 407	1 011 675
Capital étranger	Fr.	332 389	371 482	415 853	412 344	382 359
Capital propre	Fr.	606 350	529 226	514 657	402 063	629 315
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	14 654	8 668	19 791	891	21 818
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	735	787	645	341	865
Degré de financement étranger	%	35	41	45	51	38
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	122	123	122	115	127
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	272 138	272 073	297 916	194 169	371 538
dont produits des végétaux	Fr.	110 009	101 608	120 311	82 632	139 441
dont produits des animaux	Fr.	59 613	63 132	66 788	29 629	87 789
dont produits de produits transformés	Fr.	1 248	1 880	3 746	4 972	2 507
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	24 397	24 298	31 400	14 568	49 941
dont paiements directs	Fr.	74 667	78 903	74 048	60 736	90 328
- Charges de matières, march. et services	Fr.	92 865	95 444	99 424	65 148	117 906
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	41 494	40 959	39 191	33 832	47 819
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	34 292	36 746	40 181	16 721	48 678
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	179 273	176 629	198 492	129 021	253 632
- Charges de personnel	Fr.	22 568	22 924	26 548	14 665	35 521
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	60 864	59 340	68 363	60 282	74 018
dont locations et charges de fermage	Fr.	15 344	15 287	16 302	11 781	19 281
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	95 841	94 366	103 582	54 074	144 093
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	62 834	66 833	74 618	27 628	107 517
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	29 017	28 652	35 002	22 304	42 849
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 431	4 609	5 591	6 216	5 345
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	61 853	65 763	72 479	25 245	106 873
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	1 789	1 995	529	1 614	1 777
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 607	3 785	4 022	1 676	5 782
= Revenu agricole	Fr.	67 249	71 543	77 030	28 534	114 432
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	67 249	71 543	77 030	28 534	114 432
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	58 943	65 877	68 300	23 481	118 298
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-17 084	-9 308	-7 101	-61 815	42 552
Rentabilité du capital propre	%	-3	-2	-1	-15	7
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	102 884	110 230	118 036	75 671	152 547
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	64 880	69 536	72 843	26 554	112 938
Revenu extra-agricole	Fr.	38 004	40 694	45 193	49 116	39 609

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : cultures spéciales 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^{er} quartile 4 ^e quartile	
					2015/2017	2015/2017
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		241	229	226	63	56
Exploitations représentées		3 066	3 047	3 009	768	757
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	13.9	14.1	24.3	16.8	24.5
Totalité des terres louée	%	14.1	18.3	29.8	19.1	27.0
Main-d'œuvre	UTA	3.4	3.4	3.4	3.0	3.9
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.3	1.3	1.3	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	17.0	16.2	15.7	12.6	20.5
dont terres assolées ouvertes	ha	9.0	8.0	7.2	5.6	10.2
dont prairies	ha	3.2	3.1	3.0	2.8	3
dont cultures pérennes	ha	4.6	4.9	5.3	4	7
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	2.3	2.5	2.0	1.8	1.8
dont bovins	UGB	1.6	1.7	1.4	1.1	1.2
dont petits ruminants	UGB	0.2	0.2	0.2	0.4	0.1
dont porcs	UGB	0.0	0.0	0.0	0	0.0
dont volaille	UGB	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2
Charge en bétail	UGB/ha SAU	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	998 547	1 089 374	1 055 783	897 602	1 135 626
Actifs circulants	Fr.	252 805	303 154	310 005	194 044	369 294
Immobilisations	Fr.	745 742	786 220	745 778	703 557	766 332
Passifs	Fr.	998 547	1 089 374	1 055 783	897 602	1 135 626
Capital étranger	Fr.	484 312	513 552	488 269	492 626	460 497
Capital propre	Fr.	514 235	575 822	567 513	404 976	675 129
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	14 214	21 746	-496	-6 777	32 735
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	423	412	442	248	542
Degré de financement étranger	%	49	47	46	55	41
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	127	131	134	119	140
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	490 950	506 089	474 324	290 156	725 173
dont produits des végétaux	Fr.	307 364	295 344	296 482	168 616	466 258
dont produits des animaux	Fr.	9 680	9 573	8 101	5 764	6 697
dont produits de produits transformés	Fr.	102 224	123 810	99 346	60 112	150 436
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	32 807	38 288	34 642	24 523	53 512
dont paiements directs	Fr.	37 170	35 845	36 411	29 714	45 501
- Charges de matières, march. et services	Fr.	145 190	148 010	135 475	81 440	190 838
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	80 379	74 534	74 922	46 367	111 244
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	5 200	5 236	4 386	2 892	3 254
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	345 760	358 079	338 849	208 716	534 335
- Charges de personnel	Fr.	131 547	136 926	140 285	97 416	201 479
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	82 318	82 684	85 816	65 370	115 069
dont locations et charges de fermage	Fr.	18 901	18 069	23 556	12 839	33 417
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	131 894	138 468	112 748	45 930	217 787
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	83 159	96 778	82 617	20 188	167 244
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	43 863	38 352	36 587	26 317	53 125
Intérêts des dettes (total)	Fr.	7 026	6 577	6 086	7 118	5 924
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	82 814	96 131	80 826	16 864	166 906
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	987	532	313	157	713
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	4 576	5 479	4 965	1 647	9 330
= Revenu agricole	Fr.	88 377	102 142	86 104	18 668	176 950
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	88 377	102 142	86 104	18 668	176 950
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	63 717	76 583	65 372	14 350	145 894
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-13 688	3 463	-10 714	-76 621	87 108
Rentabilité du capital propre	%	-3	1	-2	-19	13
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	107 970	127 138	118 633	67 619	191 161
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	79 021	94 529	81 691	20 388	157 099
Revenu extra-agricole	Fr.	28 949	32 608	36 942	47 231	34 062

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : vaches laitières 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^{er} quartile 2015/2017 0 – 25%	4 ^e quartile 2015/2017 75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		431	400	432	100	127
Exploitations représentées		11 715	11 632	11 378	2 910	2 877
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	9.3	9.5	9.7	7.1	14.1
Totalité des terres louée	%	10.5	13.3	14.2	9.0	17.2
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	22.8	23.3	23.5	17.5	31.3
dont terres assolées ouvertes	ha	1.1	1.1	1.3	0.7	1.8
dont prairies	ha	21.1	21.7	21.7	16.5	28.8
dont cultures pérennes	ha	0.0	0.0	0.0	0	0.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	29.6	30.2	30.9	23.2	40.0
dont bovins	UGB	28.2	28.9	29.5	21.9	38.5
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3
dont porcs	UGB	0.7	0.7	0.8	0.5	0.9
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	833 114	862 213	859 238	748 053	1 028 455
Actifs circulants	Fr.	183 837	187 262	198 381	141 006	255 039
Immobilisations	Fr.	649 278	674 951	660 857	607 047	773 417
Passifs	Fr.	833 114	862 213	859 238	748 053	1 028 455
Capital étranger	Fr.	398 023	419 115	406 384	380 617	462 689
Capital propre	Fr.	435 091	443 098	452 854	367 436	565 766
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	14 078	17 256	15 799	7 062	25 593
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	600	614	586	378	673
Degré de financement étranger	%	48	49	47	51	45
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	114	113	115	110	116
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	206 659	213 337	223 038	150 827	301 424
dont produits des végétaux	Fr.	6 428	7 355	6 120	4 186	10 442
dont produits des animaux	Fr.	119 346	121 391	133 075	83 607	182 468
dont produits de produits transformés	Fr.	1 507	1 793	1 591	1 273	1 956
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	8 403	8 896	9 135	4 919	13 043
dont paiements directs	Fr.	68 162	70 300	70 333	54 266	90 286
- Charges de matières, march. et services	Fr.	60 110	61 307	65 035	47 859	78 182
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	4 462	4 201	4 661	2 785	6 807
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	48 873	49 784	52 482	38 097	63 700
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	146 549	152 029	158 003	102 968	223 242
- Charges de personnel	Fr.	17 884	18 757	19 057	13 304	29 729
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	44 423	45 140	47 710	38 787	59 496
dont locations et charges de fermage	Fr.	9 115	9 053	11 050	6 210	15 462
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	84 242	88 132	91 236	50 878	134 017
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	51 537	53 615	57 024	21 763	93 664
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	30 281	32 833	34 381	26 731	40 895
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 805	4 923	4 519	4 782	5 088
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	50 062	52 549	55 964	19 870	92 326
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	133	421	5	31	300
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 605	2 862	2 926	1 055	5 083
= Revenu agricole	Fr.	52 799	55 832	58 895	20 956	97 709
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	52 799	55 832	58 895	20 956	97 709
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	37 566	39 097	41 205	14 665	72 832
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-43 625	-42 700	-40 297	-76 951	4 187
Rentabilité du capital propre	%	-10	-10	-9	-21	1
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	79 374	81 295	84 445	61 209	116 239
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	50 950	53 635	56 988	20 296	93 637
Revenu extra-agricole	Fr.	28 424	27 660	27 457	40 913	22 602

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : vaches-mères 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^{er} quartile 4 ^e quartile 2015/2017 2015/2017	
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		133	135	150	29	45
Exploitations représentées		1 777	1 818	1 852	464	445
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	7.5	7.4	12.3	2.4	12.3
Totalité des terres louée	%	11.7	10.5	15.3	6.4	17.3
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.6	1.6	1.5	1.5
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	28.8	27.1	30.1	21.1	36.3
dont terres assolées ouvertes	ha	1.8	1.6	1.7	1	2.4
dont prairies	ha	26.4	24.8	27.7	19.6	32.9
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	33.5	32.0	33.3	27.4	39.1
dont bovins	UGB	32.0	30.8	31.6	26.3	37.4
dont petits ruminants	UGB	0.6	0.5	0.9	0.3	0.8
dont porcs	UGB	0.3	0.2	0.1	0.3	0.1
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.2	1.1	1.3	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	899 651	989 724	1 005 977	1 014 906	1 117 250
Actifs circulants	Fr.	192 644	205 273	213 422	175 892	247 765
Immobilisations	Fr.	707 006	784 450	792 555	839 014	869 485
Passifs	Fr.	899 651	989 724	1 005 977	1 014 906	1 117 250
Capital étranger	Fr.	467 239	519 631	531 230	592 445	532 444
Capital propre	Fr.	432 412	470 092	474 747	422 461	584 806
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	27 223	22 956	15 092	25 022	30 062
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	477	624	481	558	742
Degré de financement étranger	%	52	53	53	58	48
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	112	112	112	110	114
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	200 894	199 023	217 710	148 782	256 821
dont produits des végétaux	Fr.	11 965	11 133	11 794	8 122	14 359
dont produits des animaux	Fr.	71 136	69 685	76 491	57 855	79 794
dont produits de produits transformés	Fr.	5 374	7 233	6 962	2 321	6 988
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	13 438	15 158	16 327	6 790	27 603
dont paiements directs	Fr.	96 654	92 145	103 772	70 707	124 804
- Charges de matières, march. et services	Fr.	49 158	53 003	55 143	40 677	54 667
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	6 983	6 404	5 627	3 838	6 405
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	29 222	32 247	35 169	28 112	32 233
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	151 736	146 021	162 567	108 106	202 153
- Charges de personnel	Fr.	16 502	15 893	19 684	9 868	23 849
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	45 843	43 567	49 974	36 791	53 681
dont locations et charges de fermage	Fr.	8 148	6 772	10 994	5 014	10 496
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	89 391	86 561	92 908	61 446	124 623
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	47 670	49 910	58 208	19 464	86 731
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	37 396	38 886	40 892	35 533	49 619
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 096	5 964	5 756	6 939	5 322
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	45 177	45 056	54 301	12 388	84 118
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	1 982	532	1 030	15	303
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 341	2 363	3 016	1 136	4 269
= Revenu agricole	Fr.	49 500	47 952	58 347	13 539	88 691
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	49 500	47 952	58 347	13 539	88 691
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	36 867	36 156	43 890	10 423	75 177
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-42 256	-43 293	-32 654	-75 325	7 552
Rentabilité du capital propre	%	-10	-9	-7	-18	1
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	81 776	87 338	97 077	72 234	118 522
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	48 962	47 500	58 095	13 539	88 559
Revenu extra-agricole	Fr.	32 814	39 838	38 981	58 695	29 962

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : bovins mixtes 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^{er} quartile 4 ^e quartile	
					2015/2017	2015/2017
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		232	172	206	48	62
Exploitations représentées		4 075	3 751	3 575	969	945
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	8.6	8.0	13.3	8.3	10.6
Totalité des terres louée	%	11.5	10.8	19.7	12.7	12.6
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.7	1.5	1.8
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.3	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	25.3	26.3	25.5	17.6	37.2
dont terres assolées ouvertes	ha	0.8	0.8	1.0	0.5	1.8
dont prairies	ha	23.9	24.9	23.8	16.7	34.6
dont cultures pérennes	ha	0.0	0.0	0.0	0	0
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	26.8	28.0	28.0	20.2	39.7
dont bovins	UGB	25.8	27.0	27.0	19.3	38.4
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.4	0.4	0.4	0.2
dont porcs	UGB	0.2	0.2	0.2	0.1	0.4
dont volaille	UGB	0.1	0.2	0.1	0	0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	783 924	772 396	779 392	689 614	1 004 639
Actifs circulants	Fr.	162 775	176 691	186 372	131 210	251 561
Immobilisations	Fr.	621 149	595 705	593 020	558 404	753 077
Passifs	Fr.	783 924	772 396	779 392	689 614	1 004 639
Capital étranger	Fr.	396 587	357 497	374 991	355 626	502 574
Capital propre	Fr.	387 337	414 899	404 400	333 988	502 065
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	18 062	12 319	16 277	14 252	20 787
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	383	619	437	567	425
Degré de financement étranger	%	51	46	48	52	50
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	112	114	114	112	115
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	206 459	199 308	199 644	130 576	310 139
dont produits des végétaux	Fr.	4 467	5 137	4 608	3 041	8 372
dont produits des animaux	Fr.	90 810	92 290	99 352	61 785	151 390
dont produits de produits transformés	Fr.	3 744	3 965	2 018	685	3 271
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	19 507	6 785	8 720	4 850	25 133
dont paiements directs	Fr.	84 740	86 876	81 841	57 857	116 995
- Charges de matières, march. et services	Fr.	63 238	57 454	56 235	43 114	91 283
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	3 608	4 064	3 756	2 333	6 998
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	43 983	45 152	44 788	35 900	64 275
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	143 222	141 853	143 410	87 462	218 856
- Charges de personnel	Fr.	16 019	17 524	18 693	10 745	31 113
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	44 672	42 700	47 014	34 019	61 519
dont locations et charges de fermage	Fr.	7 231	7 469	9 981	4 889	11 846
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	82 531	81 630	77 702	42 698	126 224
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	48 399	47 109	51 158	16 311	85 854
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	32 235	30 444	29 819	24 719	41 309
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 455	4 039	4 404	4 423	6 090
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	47 390	45 870	49 828	14 047	85 307
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	54	134	-56	98	61
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 308	2 349	2 564	889	4 511
= Revenu agricole	Fr.	49 752	48 354	52 336	15 034	89 878
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	49 752	48 354	52 336	15 034	89 878
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	35 728	34 218	37 480	11 509	67 268
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-43 605	-47 172	-42 493	-73 085	-754
Rentabilité du capital propre	%	-11	-11	-11	-22	0
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	74 655	76 135	79 476	57 470	107 052
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	47 487	46 489	48 261	14 863	84 364
Revenu extra-agricole	Fr.	27 168	29 646	31 214	42 607	22 688

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : chevaux/ovins/caprins 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^{er} quartile	4 ^e quartile
					2015/2017	2015/2017
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		78	95	87	21	23
Exploitations représentées		895	924	916	232	225
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	8.6	13.4	13.5	18.5	8.0
Totalité des terres louée	%	9.9	14.8	24.4	21.9	12.7
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.7	1.8	1.6	1.9
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.3	1.3	1.3	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	20.6	21.2	21.8	15.9	25.6
dont terres assolées ouvertes	ha	0.7	0.6	0.5	0.3	0.8
dont prairies	ha	19.4	20.1	20.7	15.1	24
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.2	0.3	0.3	0.2
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	26.9	24.5	27.1	20.5	32.4
dont bovins	UGB	3.2	2.8	3.4	2.3	3.1
dont petits ruminants	UGB	17.5	16.4	18.1	14.8	19.2
dont porcs	UGB	0.1	0.4	0.3	0	0.3
dont volaille	UGB	0.0	0.0	0.3	0.1	0.0
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.2	1.2	1.3	1.3
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	732 089	707 738	733 914	629 727	848 274
Actifs circulants	Fr.	123 269	111 812	127 557	90 168	158 834
Immobilisations	Fr.	608 820	595 925	606 357	539 559	689 440
Passifs	Fr.	732 089	707 738	733 914	629 727	848 274
Capital étranger	Fr.	394 456	390 654	402 124	342 339	453 529
Capital propre	Fr.	337 633	317 084	331 791	287 389	394 744
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	13 731	15 320	16 094	9 880	26 799
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	468	345	339	395	442
Degré de financement étranger	%	54	55	55	54	54
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	111	110	110	109	112
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	195 038	185 718	198 499	134 740	268 491
dont produits des végétaux	Fr.	7 849	6 058	3 622	7 828	7 218
dont produits des animaux	Fr.	96 552	80 773	92 979	62 316	135 769
dont produits de produits transformés	Fr.	8 211	10 589	9 757	1 915	17 531
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	12 674	13 236	13 602	5 984	19 568
dont paiements directs	Fr.	66 783	71 217	77 065	55 115	85 266
- Charges de matières, march. et services	Fr.	50 844	45 470	50 921	46 807	59 971
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	3 411	2 823	2 113	2 986	3 187
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	33 796	28 826	35 318	31 200	39 689
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	144 194	140 248	147 578	87 932	208 520
- Charges de personnel	Fr.	26 245	24 809	26 732	16 061	44 587
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	42 179	40 633	45 999	36 258	50 251
dont locations et charges de fermage	Fr.	6 829	6 562	7 863	6 289	9 708
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	75 770	74 805	74 847	35 614	113 683
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	46 490	45 190	45 291	16 555	78 526
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	32 752	27 920	29 850	20 157	39 351
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 103	4 449	4 880	4 524	5 231
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	44 472	44 151	41 406	9 589	78 109
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	168	364	29	0	497
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 474	2 314	2 337	951	4 236
= Revenu agricole	Fr.	47 114	46 829	43 772	10 541	82 843
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	47 114	46 829	43 772	10 541	82 843
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	34 705	36 180	33 459	8 041	67 069
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-46 223	-41 333	-46 376	-78 999	-3 144
Rentabilité du capital propre	%	-14	-13	-14	-28	-1
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	73 077	72 677	79 120	52 856	104 456
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	48 206	46 809	43 805	9 953	85 427
Revenu extra-agricole	Fr.	24 871	25 868	35 315	42 903	19 029

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : transformation 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^{er} quartile	
					2015/2017	2015/2017
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		159	172	154	44	35
Exploitations représentées		1 179	1 186	1 162	299	290
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	5.4	6.0	7.4	1.3	6.6
Totalité des terres louée	%	8.5	5.8	9.3	2.5	11.7
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.7	1.7	1.6	2.0
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.2	1.3	1.3	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	17.2	16.2	17.7	13.1	20.6
dont terres assolées ouvertes	ha	1.2	1.2	1.4	1	1.6
dont prairies	ha	15.7	14.8	16.0	11.9	18.7
dont cultures pérennes	ha	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	69.5	71.1	72.6	43.0	109.0
dont bovins	UGB	20.2	19.8	21.0	14.3	25.0
dont petits ruminants	UGB	0.5	0.4	0.4	0.3	0.5
dont porcs	UGB	36.9	38.6	39.3	19.5	65.3
dont volaille	UGB	11.7	12.1	11.5	8.7	17.9
Charge en bétail	UGB/ha SAU	4.0	4.4	4.1	3.3	5.3
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 121 319	1 119 613	1 144 431	859 804	1 403 053
Actifs circulants	Fr.	268 837	279 609	280 767	189 404	354 004
Immobilisations	Fr.	852 482	840 004	863 663	670 399	1 049 050
Passifs	Fr.	1 121 319	1 119 613	1 144 431	859 804	1 403 053
Capital étranger	Fr.	618 028	636 010	606 804	553 442	737 053
Capital propre	Fr.	503 291	483 603	537 627	306 362	666 000
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	20 993	11 535	15 985	4 144	28 569
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	471	416	477	348	383
Degré de financement étranger	%	55	57	53	64	53
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	115	116	116	114	114
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	473 832	500 530	524 612	297 741	833 224
dont produits des végétaux	Fr.	10 368	10 722	12 262	11 238	12 603
dont produits des animaux	Fr.	389 084	411 984	435 164	227 807	722 284
dont produits de produits transformés	Fr.	4 971	6 071	1 297	1 455	13 714
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	10 864	17 353	16 486	13 960	15 180
dont paiements directs	Fr.	56 235	51 643	54 605	40 644	64 330
- Charges de matières, march. et services	Fr.	262 469	264 659	283 612	163 943	452 242
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	5 327	5 179	5 299	4 942	5 716
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	243 441	245 590	264 901	148 981	423 729
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	211 363	235 872	240 999	133 799	380 982
- Charges de personnel	Fr.	33 009	39 227	39 140	20 560	67 795
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	53 398	56 335	59 724	41 935	83 221
dont locations et charges de fermage	Fr.	11 212	12 176	13 095	6 166	21 443
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	124 956	140 310	142 136	71 303	229 965
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	74 303	82 436	83 886	27 959	148 017
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	44 774	49 234	53 713	33 755	69 080
Intérêts des dettes (total)	Fr.	8 681	8 029	7 448	7 204	8 895
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	72 832	81 613	83 649	27 503	146 829
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	2 572	2 060	1 997	1 430	4 017
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 954	4 470	4 880	1 567	7 709
= Revenu agricole	Fr.	79 359	88 143	90 526	30 499	158 556
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	79 359	88 143	90 526	30 499	158 556
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	58 572	70 912	70 707	22 836	131 413
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-15 479	-106	-606	-62 963	71 881
Rentabilité du capital propre	%	-3	0	0	-21	11
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	105 873	113 863	117 840	77 386	179 425
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	77 518	85 045	86 273	29 293	156 874
Revenu extra-agricole	Fr.	28 355	28 817	31 568	48 093	22 551

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné vaches laitières/grandes cultures 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^{er} quartile		4 ^e quartile	
					2015/2017	2015/2017	0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		124	119	131		30		31
Exploitations représentées		2 224	2 159	2 046		546		531
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	9.6	6.6	8.8		3.2		6.5
Totalité des terres louée	%	11.0	11.1	11.5		7.4		10.9
Main-d'œuvre	UTA	2.1	2.0	2.1		2.0		2.1
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4		1.5		1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	32.1	31.9	31.5		23.3		39.1
dont terres assolées ouvertes	ha	16.4	16.9	16.3		12.3		20.9
dont prairies	ha	15.4	14.8	14.9		10.8		17.9
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.1		0.1		0.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	38.0	38.4	39.0		27.4		50.3
dont bovins	UGB	37.2	37.4	37.7		26.5		49.6
dont petits ruminants	UGB	0.1	0.1	0.1		0.1		0.1
dont porcs	UGB	0.3	0.5	0.7		0.6		0.2
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0.1		0.1		0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.2	1.2		1.2		1.3
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	1 051 517	1 043 896	1 228 357		907 352		1 398 687
Actifs circulants	Fr.	278 545	266 126	285 371		202 989		318 038
Immobilisations	Fr.	772 972	777 770	942 985		704 363		1 080 649
Passifs	Fr.	1 051 517	1 043 896	1 228 357		907 352		1 398 687
Capital étranger	Fr.	519 944	512 598	624 138		524 770		689 537
Capital propre	Fr.	531 574	531 298	604 219		382 582		709 150
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	27 250	221	18 018		-2 682		38 767
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	624	490	491		429		473
Degré de financement étranger	%	49	49	51		58		49
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	120	117	116		115		115
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	324 160	324 728	339 630		241 507		432 813
dont produits des végétaux	Fr.	61 815	57 808	63 580		53 533		83 058
dont produits des animaux	Fr.	168 858	170 446	175 994		125 287		221 953
dont produits de produits transformés	Fr.	3 984	3 587	8 646		3 232		6 173
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	15 678	18 657	17 271		8 866		25 272
dont paiements directs	Fr.	71 234	69 937	69 880		47 750		92 107
- Charges de matières, march. et services	Fr.	114 121	119 134	119 752		103 323		138 500
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	28 848	29 808	28 382		26 717		36 299
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	65 615	69 460	68 276		57 830		79 137
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	210 039	205 594	219 878		138 183		294 314
- Charges de personnel	Fr.	35 321	34 572	38 499		22 753		50 921
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	68 471	69 870	67 637		54 301		84 547
dont locations et charges de fermage	Fr.	15 692	15 870	14 619		8 790		20 876
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	106 247	101 152	113 743		61 130		158 845
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	66 883	61 629	68 006		27 410		105 366
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	38 139	38 578	43 652		30 797		56 063
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 708	5 993	6 558		6 436		7 508
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	65 050	60 504	66 364		24 708		104 233
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	698	1 285	518		938		1 469
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 568	3 320	3 765		1 668		5 630
= Revenu agricole	Fr.	69 316	65 109	70 647		27 314		111 332
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	69 316	65 109	70 647		27 314		111 332
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	48 787	45 625	49 660		18 188		89 142
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-35 045	-40 773	-34 956		-83 778		18 775
Rentabilité du capital propre	%	-7	-8	-6		-22		3
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	90 330	83 221	92 482		54 954		127 835
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	65 649	62 336	67 044		28 141		106 311
Revenu extra-agricole	Fr.	24 682	20 886	25 437		26 813		21 524

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné vaches-mères 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^{er} quartile	4 ^e quartile
					2015/2017	2015/2017
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		75	68	91	19	19
Exploitations représentées		809	842	857	212	204
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	4.8	15.4	8.8	4.4	17.6
Totalité des terres louée	%	11.5	16.8	11.3	4.4	27.4
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.8	1.7	1.5	1.9
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	31.3	33.2	35.1	26.9	41.1
dont terres assolées ouvertes	ha	13.8	13.3	15.4	10.6	18.5
dont prairies	ha	16.6	18.7	18.7	15.7	21.5
dont cultures pérennes	ha	0.6	0.8	0.6	0.5	0.6
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	35.9	39.3	37.5	32.8	43.3
dont bovins	UGB	35.0	38.4	36.1	31.9	41.4
dont petits ruminants	UGB	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2
dont porcs	UGB	0.5	0.2	0.3	0.3	0.5
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0.6	0.1	0.7
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.2	1.1	1.2	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 058 105	1 118 907	1 191 275	1 096 802	1 135 784
Actifs circulants	Fr.	237 441	247 232	250 913	188 353	276 790
Immobilisations	Fr.	820 664	871 675	940 362	908 448	858 995
Passifs	Fr.	1 058 105	1 118 907	1 191 275	1 096 802	1 135 784
Capital étranger	Fr.	534 625	516 452	607 003	635 981	503 870
Capital propre	Fr.	523 480	602 455	584 272	460 821	631 915
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	25 684	7 760	12 440	-464	23 893
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	387	462	383	175	617
Degré de financement étranger	%	51	46	51	58	44
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	113	113	112	107	116
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	292 766	280 882	310 579	204 140	373 192
dont produits des végétaux	Fr.	64 454	50 183	76 632	38 934	78 521
dont produits des animaux	Fr.	94 339	93 457	104 401	78 662	124 763
dont produits de produits transformés	Fr.	23 363	22 829	12 902	6 090	17 938
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	20 027	19 639	22 197	9 883	32 035
dont paiements directs	Fr.	86 609	91 256	93 832	69 239	118 306
- Charges de matières, march. et services	Fr.	106 550	92 930	102 812	80 609	112 698
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	25 863	21 732	28 902	16 906	29 184
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	51 692	41 654	46 063	40 117	51 606
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	186 216	187 952	207 767	123 532	260 495
- Charges de personnel	Fr.	30 341	33 449	37 346	17 981	45 857
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	60 932	52 847	65 838	47 247	70 768
dont locations et charges de fermage	Fr.	12 958	12 126	16 122	7 909	21 403
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	94 943	101 656	104 584	58 304	143 870
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	57 047	54 897	62 363	6 575	106 523
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	36 225	41 382	37 678	37 370	42 737
Intérêts des dettes (total)	Fr.	7 737	6 479	7 341	8 551	6 109
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	53 981	54 025	61 102	3 552	105 444
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	0	983	8	777	0
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 744	2 651	3 899	1 427	5 533
= Revenu agricole	Fr.	56 725	57 660	65 009	5 757	110 978
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	56 725	57 660	65 009	5 757	110 978
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	43 941	47 173	54 328	4 974	96 414
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-37 842	-32 519	-22 979	-79 338	26 073
Rentabilité du capital propre	%	-7	-5	-4	-17	4
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	98 480	103 032	105 705	77 198	141 830
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	53 572	56 818	61 967	5 757	107 979
Revenu extra-agricole	Fr.	44 908	46 214	43 738	71 441	33 851

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné transformation 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^{er} quartile	
					2015/2017	4 ^e quartile
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		366	348	355	90	89
Exploitations représentées		4 358	4 297	4 251	1 083	1 069
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	8.0	7.9	9.8	6.6	8.0
Totalité des terres louée	%	8.5	11.4	11.9	9.8	9.4
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.9	1.9	1.7	2.1
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.3	1.4	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	24.2	24.7	25.6	20.3	30.7
dont terres assolées ouvertes	ha	7.9	8.9	9.8	5.9	14.4
dont prairies	ha	15.8	15.4	15.3	14.1	15.5
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.2	0	0.4
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	61.2	62.4	61.1	47.7	83.0
dont bovins	UGB	26.5	26.2	25.0	22.6	26.8
dont petits ruminants	UGB	0.5	0.4	0.4	0.5	0.2
dont porcs	UGB	24.1	25.7	24.4	20.8	33.8
dont volaille	UGB	9.7	9.6	10.7	3.4	21.7
Charge en bétail	UGB/ha SAU	2.5	2.5	2.4	2.3	2.7
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 227 632	1 225 837	1 230 239	1 067 656	1 526 348
Actifs circulants	Fr.	260 744	265 377	282 486	203 025	346 001
Immobilisations	Fr.	966 887	960 461	947 753	864 631	1 180 348
Passifs	Fr.	1 227 632	1 225 837	1 230 239	1 067 656	1 526 348
Capital étranger	Fr.	620 912	637 261	653 726	632 321	743 167
Capital propre	Fr.	606 720	588 576	576 513	435 335	783 181
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	12 484	13 418	21 863	2 213	44 753
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	403	396	402	317	421
Degré de financement étranger	%	51	52	53	59	49
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	113	113	115	110	115
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	434 681	448 487	471 068	302 462	649 765
dont produits des végétaux	Fr.	35 437	36 973	47 401	21 149	71 150
dont produits des animaux	Fr.	310 528	318 829	323 816	208 906	462 797
dont produits de produits transformés	Fr.	2 313	4 678	4 962	591	6 583
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	15 017	16 010	19 440	13 399	21 593
dont paiements directs	Fr.	68 611	68 056	71 543	55 182	84 430
- Charges de matières, march. et services	Fr.	211 720	214 020	217 769	148 741	303 743
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	16 083	17 373	21 353	10 201	31 668
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	180 577	181 220	178 983	126 543	252 915
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	222 961	234 467	253 298	153 720	346 022
- Charges de personnel	Fr.	35 071	37 784	41 339	21 519	63 154
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	59 545	62 852	67 706	52 833	77 383
dont locations et charges de fermage	Fr.	12 082	13 792	16 292	8 008	20 491
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	128 345	133 831	144 254	79 368	205 485
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	69 471	74 022	82 969	28 691	129 072
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	47 579	51 831	55 519	38 824	70 057
Intérêts des dettes (total)	Fr.	8 401	7 986	7 548	8 257	9 250
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	67 283	72 321	81 092	24 561	128 208
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	735	1 450	1 020	359	1 780
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 726	4 104	4 453	1 561	6 903
= Revenu agricole	Fr.	71 744	77 875	86 566	26 481	136 891
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	71 744	77 875	86 566	26 481	136 891
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	51 578	57 149	64 831	19 103	111 369
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-27 005	-19 910	-9 861	-71 429	46 868
Rentabilité du capital propre	%	-5	-3	-2	-16	6
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	97 847	100 764	110 520	66 009	157 055
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	68 940	74 347	81 675	25 111	132 271
Revenu extra-agricole	Fr.	28 907	26 417	28 845	40 898	24 784

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné autres 2017

Paramètre	Unité	2015	2016	2017	1 ^{er} quartile 4 ^e quartile	
					2015/2017	2015/2017
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		257	267	248	69	61
Exploitations représentées		4 863	4 686	4 639	1 190	1 172
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	8.1	9.7	14.9	12.7	18.0
Totalité des terres louée	%	12.3	11.6	17.7	13.4	21.0
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.8	1.9	1.7	2.0
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.3	1.3	1.4	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	28.7	30.5	31.3	22.3	38.2
dont terres assolées ouvertes	ha	10.5	11.5	11.6	7.2	15.7
dont prairies	ha	17.5	18.4	19.0	14.7	21.5
dont cultures pérennes	ha	0.4	0.3	0.2	0.2	0.6
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	36.5	36.8	38.0	25.5	47.0
dont bovins	UGB	33.3	33.5	34.8	22.1	43.9
dont petits ruminants	UGB	0.9	0.8	1.1	1.3	0.3
dont porcs	UGB	0.9	0.9	0.6	0.7	1.0
dont volaille	UGB	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.2	1.2	1.1	1.2
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 110 029	1 121 671	1 115 047	862 115	1 353 460
Actifs circulants	Fr.	267 200	268 361	281 227	192 586	378 283
Immobilisations	Fr.	842 829	853 310	833 820	669 529	975 177
Passifs	Fr.	1 110 029	1 121 671	1 115 047	862 115	1 353 460
Capital étranger	Fr.	553 507	544 537	560 261	436 596	659 330
Capital propre	Fr.	556 522	577 133	554 786	425 518	694 130
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	18 518	22 912	16 017	11 980	31 026
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	597	498	475	536	694
Degré de financement étranger	%	50	49	50	51	49
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	116	116	116	116	120
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	330 796	326 864	354 016	202 756	488 041
dont produits des végétaux	Fr.	41 681	41 482	43 823	25 470	68 187
dont produits des animaux	Fr.	192 169	186 813	195 816	104 349	279 296
dont produits de produits transformés	Fr.	5 531	2 436	12 275	4 951	15 118
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	17 606	18 076	19 483	8 951	30 766
dont paiements directs	Fr.	69 674	74 382	79 060	55 894	90 571
- Charges de matières, march. et services	Fr.	133 124	130 179	136 246	78 480	188 159
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	19 774	20 690	19 758	12 091	27 823
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	93 949	90 680	93 889	51 534	131 113
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	197 672	196 685	217 770	124 276	299 882
- Charges de personnel	Fr.	31 116	32 575	35 159	19 183	49 765
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	58 412	62 941	68 426	51 283	76 473
dont locations et charges de fermage	Fr.	11 435	12 637	15 789	9 222	18 437
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	108 144	101 170	114 184	53 811	173 644
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	61 883	60 617	68 800	20 405	113 520
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	40 197	39 539	43 946	29 725	59 364
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 741	6 669	6 135	5 009	7 059
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	59 390	58 781	66 932	17 660	112 324
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	735	706	944	547	800
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 962	3 282	3 737	1 111	6 090
= Revenu agricole	Fr.	63 087	62 769	71 613	19 318	119 215
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	63 087	62 769	71 613	19 318	119 215
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	45 598	47 361	53 638	13 823	95 637
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-36 731	-33 272	-25 403	-80 807	27 427
Rentabilité du capital propre	%	-7	-6	-5	-19	4
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	93 841	96 935	100 519	67 170	142 448
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	60 003	60 216	67 439	18 720	111 893
Revenu extra-agricole	Fr.	33 838	36 719	33 080	48 450	30 555

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé



Numérisation et systèmes d'information sur l'agriculture cohérents

La Stratégie « Suisse numérique » adoptée par le Conseil fédéral le 20 avril 2016 constitue le document de base en la matière. Cette stratégie vise en priorité à saisir les chances de la numérisation afin de positionner la Suisse comme un espace de vie attractif et un pôle économique et scientifique innovant tourné vers l'avenir. Pour l'agriculture, la numérisation recèle également un potentiel de réduction de la pollution et de simplification des tâches administratives.

Les mesures de politique agricole existantes soutiennent déjà la numérisation à bien des égards.

- Dans le domaine de la recherche et de la vulgarisation, le développement de bases axées sur la pratique, d'instruments de vulgarisation et d'outils numériques pour le transfert des connaissances bénéficie d'un soutien.
- En vertu de l'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire, des projets innovants qui contribuent à la qualité et à la durabilité ainsi qu'à l'amélioration de la création de valeur sont soutenus. Avec la numérisation, des progrès peuvent être réalisés en termes notamment de traçabilité, de documentation, de planification des appels d'offres et de développement de nouvelles technologies dans le domaine des moyens de production (utilisation de drones, robots désherbeurs, etc.).
- Les crédits d'investissement peuvent soutenir l'achat en commun de machines et de véhicules ainsi que de matériel d'exploitation fixe (p. ex. robots de traite).
- Les projets d'utilisation durable des ressources testent l'utilisation de la technologie numérique sur le terrain pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement (exemples : utilisation de technologies agricoles intelligentes, acquisition de données via des sondes d'humidité du sol, bilan d'humus).
- La promotion des ventes peut soutenir les canaux de communication numériques et les plateformes de marketing.

D'importantes conditions doivent cependant être remplies pour que le processus de numérisation se développe pleinement. Au plan technique, les zones rurales doivent elles aussi bénéficier d'un réseau performant. De plus, des ressources financières et humaines suffisantes doivent être disponibles. Enfin, il doit exister une volonté de procéder à des changements dans l'organisation et les processus techniques. La numérisation présuppose que les personnes concernées soient ouvertes aux grands changements et ne se contentent pas d'intégrer des outils électroniques plus modernes dans les processus existants. Afin de s'atteler activement à ces processus de changement au sein de diverses organisations, l'OFAG a lancé une charte sur la numérisation dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses. L'article sur la numérisation dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire traite de manière plus détaillée de cette charte.

Systèmes d'information sur l'agriculture cohérents et mis en réseau

Les différents services fédéraux et cantonaux qui exécutent des tâches officielles tout au long de la chaîne des denrées alimentaires, des paiements directs, de la production animale et végétale ou des statistiques doivent également disposer à l'avenir d'une base de données de qualité, à jour et structurée (numériquement et géoréférencée). La gestion des données numériques sans changement de support entre les systèmes de droit public centraux et/ou fédéraux est

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



déjà très avancée et les flux de données entre les différents services administratifs de la Confédération et des cantons sont bien coordonnés.

D'autres améliorations peuvent être réalisées grâce à l'harmonisation des données et à des interfaces standardisées. Cela facilite la mise en réseau de systèmes supplémentaires et réduit encore davantage la nécessité de collecter les mêmes données plusieurs fois. Les avancées de la numérisation produiront une grande quantité de données, en particulier dans le domaine des données privées. Afin de pouvoir utiliser ces données sous forme agrégée ou individuellement avec l'autorisation appropriée des personnes concernées, de bonnes applications avec des fonctionnalités et des interfaces conviviales sont nécessaires. Celles-ci doivent permettre l'échange de données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Le progrès technique et les nouvelles possibilités qui en résultent imposent, à cet effet, de développer en permanence les systèmes actuels et de maintenir les interfaces existantes ou nouvelles. L'OFAG est également fortement impliqué dans cette évolution.

Manfred Tschumi, OFAG, Secteur Systèmes d'information sur l'agriculture, manfred.tschumi@blw.admin.ch



Numérisation dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses

Le Conseil fédéral a lancé la Stratégie « Suisse numérique » en avril 2016. La stratégie pose trois principes, à savoir offrir des conditions propices au développement numérique de l'économie et de la société, accompagner activement le changement de structures induit par la numérisation et organiser ces processus de transformation en réseau. À travers sa stratégie, le Conseil fédéral veut atteindre les quatre objectifs principaux suivants :

- Innovation, croissance et prospérité dans le monde numérique
- Égalité des chances et participation de tous
- Transparence et sécurité
- Contribution au développement durable

Dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire, le coup d'envoi d'un échange renforcé et d'une collaboration plus étroite entre tous les acteurs avait été donné en août 2017 à l'occasion d'un atelier lancé par le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann et organisé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Cette rencontre, à laquelle ont participé près de 250 personnes, poursuivait les objectifs suivants :

- donner un aperçu de la numérisation dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire ;
- identifier les grandes tendances, les obstacles, les craintes et les questions en suspens ;
- permettre aux acteurs et décideurs d'entrer directement en contact et d'échanger leurs points de vue sur la question.

Cette rencontre a montré que l'utilisation des données agricoles revêt une importance fondamentale et qu'il importe de fixer de grands principes. À la faveur d'un large processus sous la conduite de l'OFAG, des principes généraux sur le traitement des données agricoles ont été inscrits dans une charte en janvier 2018. Cette Charte sur la numérisation dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses s'inscrit dans la Stratégie « Suisse numérique » du Conseil fédéral et met en œuvre la stratégie dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire.

Les signataires de la charte s'engagent à contribuer activement à la numérisation de l'agriculture et du secteur agroalimentaire suisses. Le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann a signé la charte à l'occasion d'une rencontre organisée par l'OFAG en juin 2018. Toutes les entreprises et organisations intéressées ont été conviées à signer également la charte et à participer à cette manifestation. La rencontre a donné un aperçu des efforts engagés dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire en matière de numérisation.

À l'instar de la Stratégie « Suisse numérique », la charte lance un dialogue sur la mise en réseau de toutes les parties prenantes. Cet échange de vues devrait permettre de faire émerger une conscience commune, de promouvoir la collaboration, d'indiquer les actions à entreprendre et de mettre en œuvre la stratégie. À cet effet, la centrale de vulgarisation agricole AGRIDEA est en train de mettre en place une plateforme destinée à la mise en œuvre des lignes directrices de la charte.

De plus, un atelier sur la numérisation unique en Suisse a eu lieu au mois de novembre 2018. Il était destiné aux apprentis des écoles décernant le diplôme de chef-fe d'exploitation et aux étudiants des hautes écoles spécialisées et de l'EPFZ. Cette rencontre organisée par l'OFAG avait pour objectif de réunir des apprentis et des étudiants pour mettre au point des idées innovantes et des solutions en matière de numérisation de l'agriculture et du secteur agroalimentaire.

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



Markus Gusset, OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation, markus.gusset@blw.admin.ch



HODUFLU Evaluation des données

Rapide aperçu et contexte législatif

Bien qu'indispensables et produits en grande quantités par l'agriculture, l'azote et le phosphore sont des éléments nutritifs pouvant engendrer d'importants risques écologiques lorsqu'ils sont déversés en excès dans l'environnement. Pour réduire les apports provenant de l'agriculture, l'OFAG a mis en place plusieurs mesures. L'application HODUFLU permet la mise en œuvre de la loi en gérant les quantités et teneurs en fertilisants échangés qui devront être comptabilisés dans le Suisse Bilan de chaque agriculteur. Le producteur enregistre sous forme de bulletins de livraison dans HODUFLU toutes les transactions d'engrais de ferme et d'engrais issu de matières recyclées effectuées entre agriculteurs ou hors agriculture. Comme toutes les données y sont enregistrées de manière centralisée, HODUFLU permet une meilleure transparence et un meilleur contrôle des redistributions de fertilisants. Tous les échanges de matières fertilisantes de Suisse ne se retrouvent toutefois pas dans HODUFLU. Le logiciel ne prend pas en compte les engrais minéraux, les apports extérieurs de fourrages, les substrats de méthanisation non agricoles ainsi que le recyclage du phosphore ou les matières fertilisantes générées par la production de viande importée.

HODUFLU s'adapte aux exigences des producteurs qui l'exploitent. Deux nouveaux produits ont été ajoutés en 2017 : « résidus de culture » et « épiluchures ». Comme leur utilisation est encore faible, ils n'ont pas été pris en compte dans ce rapport.

Mouvements d'engrais enregistrés dans HODUFLU en 2017 par rapport à 2016

Les données analysées ci-dessous correspondent à celles contenues dans HODUFLU au moment de la rédaction de ce rapport, soit au premier trimestre 2018. Les valeurs peuvent encore évoluer d'ici la fin de l'année puisque les cantons ont la possibilité de corriger des bulletins de livraison jusqu'à une année après leur création. Les bulletins de livraison suspectés de contenir des erreurs ainsi que les valeurs statistiquement aberrantes ou extrêmes ont, par ailleurs, été retirés de l'analyse. Les données de 2014, 2015 et 2016 ont également été recalculées au moment de la rédaction du rapport. Des différences peuvent donc apparaître avec les chiffres inscrits dans les rapports agricoles des années précédentes.

En 2017, 48 124 livraisons ont été effectuées dans HODUFLU par 20 856 exploitants. 35 % d'entre eux ont cédé des engrais, alors que les 65 % restants en ont repris. Par ailleurs, 209 exploitations ont effectué des transactions dans les deux sens. Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés pour les différents types d'engrais dans HODUFLU en 2017 ainsi que l'évolution de la situation en pour cent par rapport à 2016.

Nombre de livraisons et quantités d'engrais enregistrés par rapport à l'année précédente

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



	Engrais de ferme		Engrais issus de matières recyclées		Total
	Provenant des effluents d'élevage	Provenant des unités de biogaz agricoles	Compost	Provenant des unités de biogaz art./ind.	
Nombre de bulletins de livraison	36 790	2 930	2 425	5 977	48 124
Variation par rapport à 2016 (%)	+1	+10	+5	+8	+3
Volume (m ³)	2 727 725	467 093	297 342	813 910	4 370 147
Variation par rapport à 2016 (%)	0	+6	+8	+12	+5
N _{tot} (t)	11 933	1 714	1 193	3 764	19 171
Variation par rapport à 2016 (%)	+6	+6	+5	+17	+15
P ₂ O ₅ (t)	6 224	715	599	1 507	9 635
Variation par rapport à 2016 (%)	+7	+7	+6	+17	+16

Source : OFAG

De manière générale, le nombre de bulletins de livraison et les quantités enregistrées sont en augmentation. Les transferts les plus importants concernent les effluents d'élevage avec plus de 2 727 725 m³ échangés. Viennent ensuite les unités de biogaz artisanales et industrielles (813 910 m³), les unités de biogaz agricoles (467 093 m³) et les unités de compostage (297 342 m³).

Pour les effluents d'élevage, le nombre de bulletins de livraison (+ 1 %) et les volumes (0 %) échangés sont restés stables. Les quantités d'azote N_{tot} (+6 %) et de P₂O₅ (+ 7 %) transférées ont cependant augmenté. Les dilutions utilisées en 2017 sont plus faibles qu'en 2016, elles pourraient expliquer cette différence de quantités transférées.

Les unités de biogaz agricoles ont déclaré dans HODUFLU 1714 t de N_{tot} et 715 t de P₂O₅ ; soit une hausse de 6 % et de 7 % respectivement par rapport à 2016. Ces augmentations de teneurs sont en accord avec la progression de 6 % des volumes échangés.

Les teneurs en N_{tot} et P₂O₅ des unités de biogaz artisanales-industrielles ont augmenté de 17 % par rapport à l'année précédente, alors que la hausse du nombre de livraisons est moins importante que pour les engrais provenant des unités de biogaz agricoles.

Les quantités de compost échangées sont aussi à la hausse par rapport à 2016 (+ 5 % de N_{tot} et + 6 % de P₂O₅). On enregistre une augmentation de N_{tot} de 5 % et de 6 % pour P₂O₅ par rapport aux valeurs de 2016.

Médiane des teneurs en éléments fertilisants et écarts

HODUFLU fonctionne sur la base du principe d'auto-déclaration. Pour chaque produit créé, le remettant fixe personnellement la teneur en kilogramme par unité (m³ ou t) pour l'azote total (N_{tot}) et le phosphore (P₂O₅). Il se base sur les teneurs standards disponibles dans HODUFLU ou sur les teneurs spécifiques à l'exploitation. Une erreur ou une adaptation des teneurs indiquées peuvent influencer la quantité totale d'éléments fertilisants livrés. Pour remplir les exigences liées aux prestations écologiques, les exploitations doivent calculer chaque année un bilan de

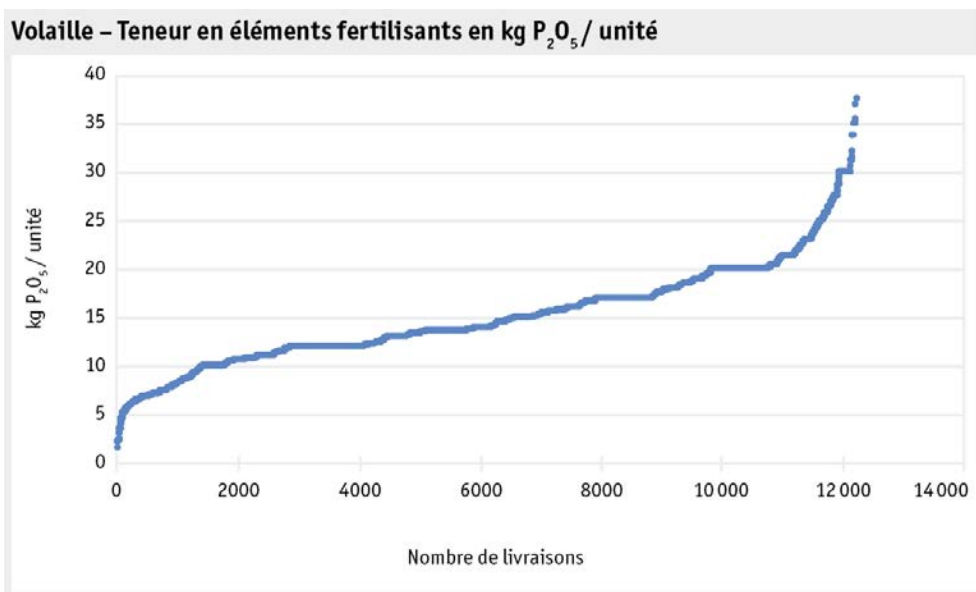
EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



fumure prouvant que leurs apports en azote et phosphore ne sont pas excédentaires (Suisse-Bilan). Les exploitants produisant des engrais en trop ont donc tendance à augmenter les teneurs en éléments nutritifs des engrais qu'ils remettent. Les instances de contrôle et les cantons ont, à ce sujet, un important rôle à jouer. Ils sont chargés d'appliquer les lois et doivent par conséquent s'assurer de la plausibilité des données pour ainsi justifier le versement de contributions relatives aux paiements directs. Des outils de contrôle adaptés doivent leur permettre d'identifier facilement les valeurs irréalistes et de faciliter ainsi leur travail de mise en œuvre.

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des teneurs en P_2O_5 (en kg par unité) pour les trois principales catégories d'animaux : volailles, porcs et bovins. Chaque livraison est représentée par un point et chacune d'elle a été triée selon sa teneur croissante en P_2O_5 . L'élément P_2O_5 a été privilégié car étant plus stable que l'azote, il est déterminé avec plus de précision. Pour rendre possible l'interprétation des graphiques, les valeurs irréalistes considérées comme des valeurs extrêmes ont été retirées. Ces valeurs peuvent notamment provenir d'écritures de corrections des cantons. Malgré cette précaution, les répartitions des teneurs révèlent certaines valeurs surprenantes. Visuellement, les courbes sont similaires à celles de 2016, le nombre de bulletins de livraison enregistrés est toutefois plus important.

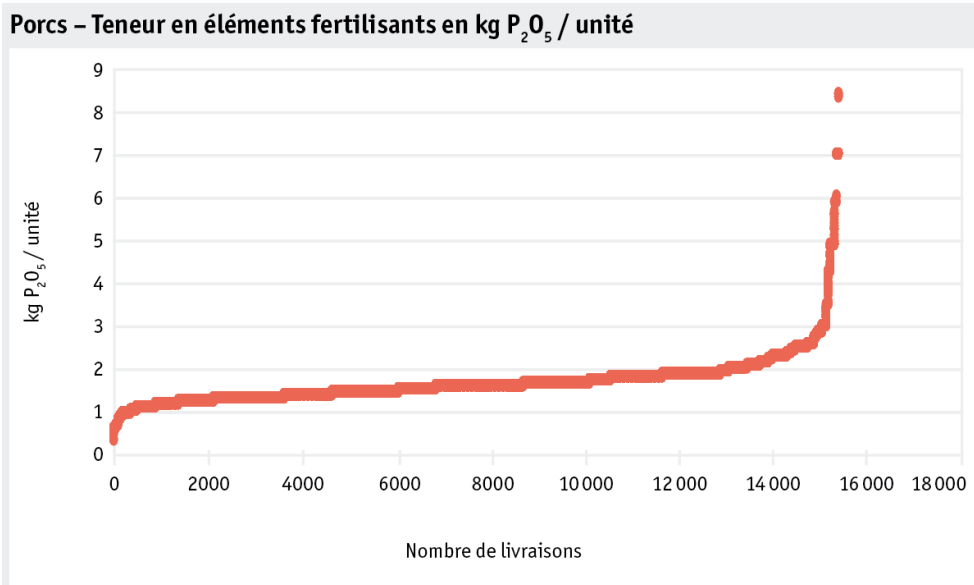
Les teneurs en P_2O_5 des engrais provenant de l'élevage de volailles varient entre 1,5 et 37,5 kg de P_2O_5 /unité et la médiane des 6135 bulletins de livraison se situe à 14 kg de P_2O_5 /unité. Plus du 91 % des livraisons comptabilisent des teneurs plausibles variant entre 5 et 22 kg de P_2O_5 /unité. La plupart des teneurs proviennent des valeurs spécifiques à l'exploitation. Cela explique en partie la pente plus importante de la courbe par rapport à celles des engrais de porcs et de bovins. Des différences dans l'alimentation, notamment l'utilisation d'aliments appauvris en éléments nutritifs ou dans le système de stabulation peuvent aussi justifier cette variation des teneurs.



Source : OFAG

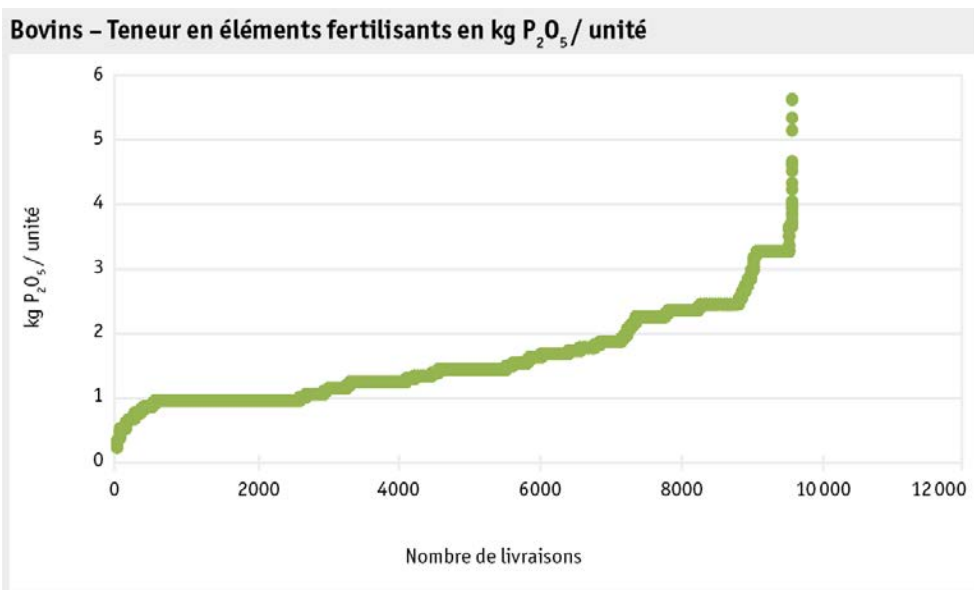
La variation des teneurs en P_2O_5 enregistrées pour les engrais de ferme provenant de l'élevage et de l'engraissement des porcs est nettement plus faible que celle des engrais de volailles. La plupart des teneurs oscillent entre 0,37 et 8,4 kg de P_2O_5 /unité. Pourtant, dans plus du 88 % des livraisons, les teneurs étaient spécifiques à l'exploitation. La médiane des 15 472 livraisons se situe à 1,6 kg de P_2O_5 /unité.

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



Source : OFAG

Les teneurs utilisées pour les engrais de ferme provenant de l'élevage de bovins varient entre 0,17 et 5,57 kg de P₂O₅/unité et la médiane des 9628 bulletins de livraison se trouve à 1,4 kg de P₂O₅/unité. Les teneurs standards sont plus souvent utilisées (env. 35 %) que pour les autres types d'engrais de ferme. La pente de la courbe est cependant plus forte que celle des engrais de ferme provenant des porcs.



Source : OFAG

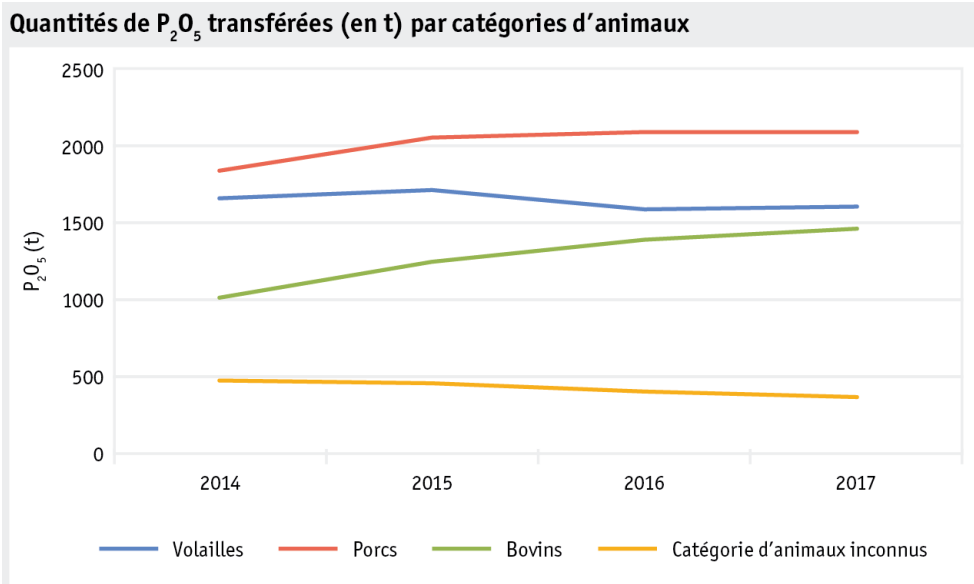
Evolution des quantités de P₂O₅ livrées au cours des quatre dernières années

Le graphique ci-dessous présente les quantités de P₂O₅ transférées (en tonnes) provenant des effluents d'élevage (unités de biogaz agricoles non comprises) entre 2014 et 2017. Chaque ligne est d'une autre couleur et correspond à une catégorie d'animaux différente. Environ 7 % des produits provenant des engrais de ferme sont classés sous « Catégorie d'animaux inconnus » car ils n'appartiennent à aucune catégorie. Cela est dû à l'utilisation par les exploit-

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



ants d'anciens produits, toujours actifs dans HODUFLU mais imprécis. Ce nombre de bulletins de livraison inclassables est en diminution depuis 2015 et tend à disparaître puisque les anciens bulletins sont remplacés par de nouveaux produits relevant d'une catégorie.



Source : OFAG

HODUFLU enregistre les transferts des éléments fertilisants effectués. Une augmentation des quantités échangées n'indique donc pas nécessairement une augmentation du nombre d'animaux mais simplement que les échanges d'éléments fertilisants ont été plus importants.

Les volumes d'effluents échangés provenant de l'élevage de **porcs** ont augmenté de 12 % jusqu'en 2016 pour ensuite se stabiliser. En 2014, 1674 t de P₂O₅ provenant des effluents d'élevage de porcs ont été échangés. En 2017, ils s'élevaient à 2096 t de P₂O₅.

Alors que 1722 t de P₂O₅ d'effluents provenant de l'élevage de **volailles** ont été transférés en 2015, seul 1591 t (-3 %) de P₂O₅ ont été enregistrés dans HODUFLU en 2016. Les quantités de P₂O₅ provenant de l'élevage de volailles ont subi une diminution de 3 % entre 2015 et 2016. En 2017, elles sont restées stables (+1 %).

Les effluents de **bovins** n'ont cessé d'augmenter depuis 2014. On comptabilise dans HODUFLU 1460 t de P₂O₅ provenant des bovins en 2017 ce qui correspond à une augmentation de plus de 30 % par rapport à 2014.

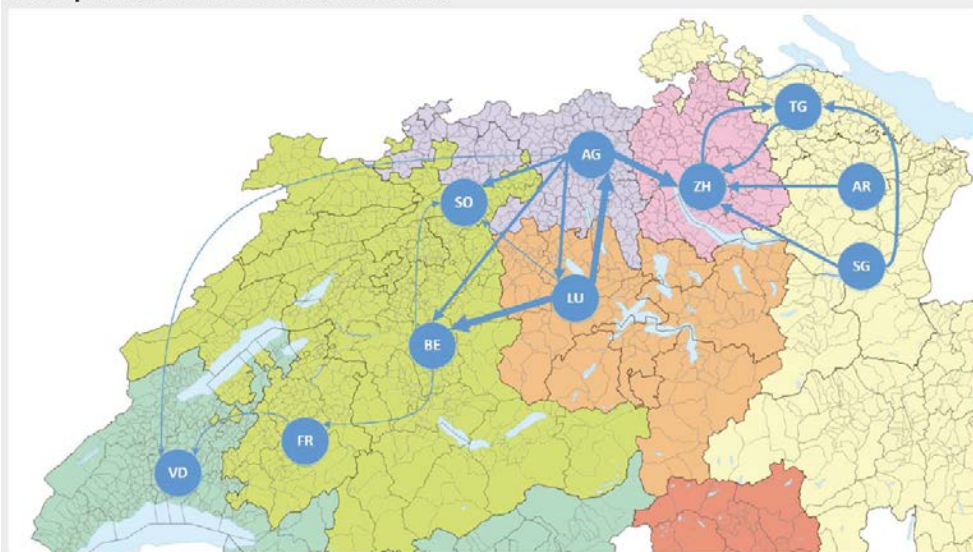
Transferts entre les cantons et au sein d'un canton

En 2017, dix cantons ont effectué des transferts intercantonaux d'engrais de ferme ou de recyclage pour des volumes supérieurs à 30 000 m³. Ces transferts sont illustrés par des flèches sur la carte ci-dessous. Plus la flèche est épaisse, plus les volumes transférés sont importants. En prenant également en compte les échanges effectués au sein même de chaque canton, ils totalisent entre eux plus du 62 % de tous les mouvements enregistrés dans HODUFLU en 2017.

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



Principaux mouvements intercantonaux



Source : OFAG

Le détail des transactions (en m³) est présenté dans le tableau suivant où les cellules en rouge contiennent les volumes échangés à l'intérieur des cantons et les cellules en vert les échanges entre les cantons supérieurs à 10 000 m³

Volume d'engrais échangés dans les dix cantons réalisant les mouvements intercantonaux les plus importants

	Canton récepteur								
	AG	BE	FR	LU	SO	TG	VD	ZH	
Canton producteur	AG	418 258	41 536		23 231	21 634		14 116	114 951
	AR						1 886		41 064
	BE	3 257	360 272	19 927	2 710	14 667		401	100
	FR		5 178	230 507				16 030	
	LU	83 052	64 017	776	382 642	13 909		3 764	6 675
	SG	4 170					43 121	362	23 953
	TG	867			42	2 525	372 369		30 108
	ZH	7 375	465		162	54	22 117		301 857

Source : OFAG

Le plus gros transfert intercantonal enregistré en 2017 a lieu entre les cantons d'Argovie et de Zurich. Ce dernier a reçu 114 951 m³ d'engrais, ce qui correspond à 208 t de P₂O₅ et 468 t de Ntot. Les deux suivants concernent le canton de Lucerne qui a livré 83 052 m³ au canton d'Argovie et 64 017 m³ au canton de Berne. Toutefois, les mouvements les plus importants se produisent à l'intérieur des cantons.

Conclusion

Les quantités et transferts saisis dans HODUFLU sont, cette année encore, en augmentation. Tous les types d'engrais traités (engrais de ferme et engrais de recyclage) ont enregistré une hausse du nombre de livraisons ou de volumes en 2017 par rapport à 2016. Les données entrées gagnent également en qualité puisque le nombre de bulletins sans catégorie est en diminution.

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



Une attention particulière doit cependant être portée sur les teneurs indiquées dans HODUFLU car leur dispersion reste trop importante.

Mélanie Dorsaz, OFAG, secteur Paiements directs – Programmes, melanie.dorsaz@blw.admin.ch



Introduction

Moyens de production

La production agricole a besoin d'engrais, d'aliments pour animaux, de semences, de plants et de produits phytosanitaires pour les raisons suivantes :

- les engrais servent à la nutrition des plantes, dont ils favorisent la croissance, accroissent le rendement ou améliorent la qualité ;
- les aliments destinés aux animaux de rente et aux animaux de compagnie permettent de garantir les performances des animaux de rente agricoles ainsi que la qualité des produits d'origine animale ;
- des substances de nature chimique ou biologique sont employées sous forme de produits phytosanitaires pour protéger les plantes cultivées d'organismes nuisibles et obtenir ainsi une récolte abondante ;
- un matériel végétal de multiplication de haute qualité (semences, plants de pommes de terre, greffons, porte-greffes et jeunes plants de variétés de fruits et de vignes) contribue largement à la durabilité de la production en Suisse.

Si les moyens de production aident l'agriculture à accroître considérablement son rendement et la qualité de ses produits, ils sont aussi susceptibles d'avoir des effets indésirables sur la santé de l'être humain et de l'animal ainsi que sur l'environnement. C'est pourquoi il faut en réglementer la commercialisation et l'utilisation. Différentes dispositions légales définissent à cette fin les conditions d'homologation et les exigences auxquelles doivent satisfaire ces produits et leur production, ainsi que l'étiquetage, les modes d'utilisation, les obligations de déclarer, les indications sur les plantes agricoles dans le catalogue des variétés et la certification des semences.

Production végétale et production animale

Les plantes cultivées et les animaux de rente agricoles sont à la base de la production de matières premières et de denrées alimentaires. La culture et l'élevage dépendent dans une large mesure du sol utilisé pour la production et de sa fertilité ainsi que de l'eau nécessaire pour couvrir les besoins qui découlent de ces activités agricoles. La Confédération encourage à recourir à ces facteurs de production conformément aux principes du développement durable ainsi qu'à préserver la santé et la diversité génétique des plantes cultivées et des animaux de rente.

Sécurité de la production

La production primaire, premier maillon de la chaîne alimentaire « de la fourche à la fourchette », est confrontée à de nombreux défis. Les systèmes de production modernes, très pointus, qui suivent l'évolution du contexte économique, climatique et sociétal, requièrent une bonne maîtrise des risques liés à la production de denrées alimentaires. L'Office fédéral de l'agriculture s'occupe à la fois de la gestion des risques découlant de la production primaire et de la coordination des contrôles nécessaires. Il travaille en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), qui est responsable de la sécurité des denrées alimentaires jusqu'à leur destination finale, à savoir le consommateur. L'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL), codirigée par l'OFAG et l'OSAV, est un partenaire essentiel dans la mesure où cette unité est chargée de l'élaboration, sur la base

PRODUCTION > INTRODUCTION

d'ordonnances des deux offices, du plan de contrôle national dans la chaîne alimentaire et du rapport annuel s'y référant ainsi que de la supervision des contrôles effectués par les cantons.

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



Des OGM dans les aliments pour animaux importés

En 2017, des campagnes portant sur les aliments pour oiseaux ont été réalisées ; les conclusions ont été publiées en décembre 2017 assorties de résultats supplémentaires provenant de l’OFEV. Les aliments pour oiseaux examinés étaient généralement composés de graines entières de diverses espèces. Dans les aliments pour oiseaux, notamment ceux pour canaris, les graines de colza et de navette, petites et rondes, d’une couleur allant du brun au noir, ont été séparées et examinées quant à la présence d’une contamination par des organismes génétiquement modifiés (OGM). Une valeur de tolérance de 0,5 % est appliquée dans le cas des OGM qui ne sont pas homologués pour la fabrication de matières premières et d’additifs pour l’alimentation animale, à la condition que producteur puisse attester que des mesures appropriées ont été prises visant à empêcher la présence d’impuretés indésirables. Les fabricants et responsables de la mise sur le marché des 24 échantillons dans lesquels des OGM ont été détectés ont été informés par courrier de ces constatations et sommés de communiquer aux autorités les mesures qui sont prises afin d’éviter les contaminations indésirables par des OGM. Fin 2017, des contrôles de suivi ont vérifié les progrès réalisés par les fabricants et les responsables de la mise sur le marché.

Année	Quantité totale	Aliments pour animaux- contenant des OGM	Aliments pour animaux- contenant des OGM
	En t	En t	En %
2012	436 099	0	0
2013	445 381	13	0,003
2014	477 813	0	0
2015	493 491	0	0
2016	521 497	0	0
2017	506 000	0	0

Sources : OFAG, DGD

Analyses portant sur les aliments pour animaux de rente quant à leur teneur en OGM effectuées par la douane lors de l’importation ou par Agroscope sur le marché

Année	Échantillons prélevés par la douane	Indications erronées	Échantillons prélevés sur le marché	Indications erronées
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
2012	41	0	284	1
2013	62	0	311	1
2014	64	0	327	0
2015	60	0	340	1
2016	60	0	312	0
2017	61	0	307	0

Source : Agroscope

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION

**Analyses portant sur les aliments pour animaux de compagnie quant à leur teneur en OGM effectuées par Agroscope**

Année	Aliments pour animaux de compagnie contrôlés	Indications erronées
	Nombre	Nombre
2012	14	1
2013	0	0
2014	9	0
2015	0	0
2016	4	0
2017	56	1

Source : Agroscope

Markus Hardegger, OFAG, Secteur Ressources génétiques et technologies,
markus.hardegger@blw.admin.ch



OGM dans les semences importées

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) examine selon les critères de l'ordonnance sur le matériel de multiplication (RS 916.151) les lots de semences importées quant à la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM). En collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), des semences de luzerne (*Medicago sp.*) et de plantes appartenant à la famille des agrostides (*Agrostis sp.*) ont été identifiées comme vecteurs de dissémination potentiels. Aux USA, la luzerne et les agrostides GM (= génétiquement modifiées) sont autorisées (dérégularisées). Les semences suisses et européennes sont souvent multipliées en Amérique du Nord ou importées d'Amérique du Nord. Il a été convenu avec l'Association suisse des producteurs de semences (Swisssem) que les membres de l'association enverraient à Agroscope des échantillons des lots de semence de luzerne importés d'Amérique du Nord. Huit lots ont été examinés dans le **laboratoire Feedbio** d'Agroscope aux frais de la Confédération. Aucune contamination par des OGM n'a été constatée. Pour 2018, il est prévu d'étendre le prélèvement d'échantillons aux importations d'agrostides.

Résumé de la campagne de contrôle 2017

En 2017, le même nombre de lots a été importé qu'en 2016, mais la quantité importée était nettement plus faible. Le nombre d'examen a presque doublé entre 2016 et 2017. Cependant, aucun lot contaminé par des OGM n'a été trouvé.

Résumé des contrôles de l'année 2017

	Maïs	Colza	Soja	Betterave
Volumes importés (tonnes)	1 200	147	62	35
Nombre de lots notifiés	499	40	18	11
Nombre de lots contrôlés	21	11	1	3
Nombre de lots positifs	0	0	0	0

Source : OFAG

OFAG, Secteur Ressources génétiques et Technologies, genres@blw.admin.ch



Plan d'action Produits phytosanitaires

Le Conseil fédéral a adopté le plan d'action Produits phytosanitaires en septembre 2017. Pendant la première phase de mise en œuvre, l'accent a été mis sur la réduction des applications de produits phytosanitaires (PPH) ainsi que sur la protection des eaux. Un an après l'adoption du plan, 6 des 51 mesures arrêtées ont déjà été introduites, trois d'entre elles portant sur la protection des eaux. Des travaux ont été engagés en vue de l'application ou de l'examen des 37 autres mesures.

De nouvelles contributions sont octroyées depuis 2018 dans l'arboriculture fruitière, la viticulture et la culture de betteraves à sucre pour encourager une production utilisant moins de PPH. Il est par ailleurs prévu d'introduire en 2019 une contribution pour le non-recours aux herbicides ou la réduction de ce type de produit sur les terres ouvertes. Cette aide complètera les contributions extenso actuelles pour le non-recours aux insecticides et aux fongicides. Agroscope a accordé, dans son programme de travail, une attention toute particulière à une protection des végétaux durable. La protection phytosanitaire intégrée sera ainsi renforcée et des applications de PPH seront remplacées par d'autres méthodes. Une liste des PPH autorisés pour les utilisations non professionnelles sera publiée fin 2018 pour restreindre plus fortement ce type d'applications.

Il ressort de plusieurs des études réalisées ces dernières années que les petits ruisseaux peuvent être pollués par les apports de PPH dans les régions d'agriculture intensive. Ce sont en particulier les substances risquant fortement d'être entraînées par ruissellement qui n'ont pas rempli les critères de qualité dans ces études. Des conditions d'utilisation supplémentaires ont été publiées en 2018 dans une nouvelle directive pour réduire le ruissellement. Les autorisations d'employer les produits en question sont examinées et, si nécessaire, complétées par ces conditions. Agridea a élaboré des fiches techniques pour aider les agriculteurs à appliquer cette réglementation. L'évacuation des eaux provenant de la cour de la ferme peut aussi être à l'origine d'apports de substances. Depuis 2017, le recours à des systèmes est encouragé pour le nettoyage intérieur des pulvérisateurs dans les champs tout comme, depuis 2018, l'aménagement d'aires de lavage conformes. L'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) conseille les agriculteurs lors du contrôle obligatoire des pulvérisateurs sur la manière de remplir et de nettoyer correctement leurs appareils et de protéger les eaux superficielles. Il est prévu, dès l'an prochain, de combiner de plus en plus souvent l'aire de lavage et l'entreposage de PPH avec les contrôles périodiques relevant de la législation agricole (PER, programmes des paiements directs) dans les exploitations. Depuis 2014, une aide est apportée aux agriculteurs souhaitant acquérir des appareils permettant une application précise (dispositifs de pulvérisation sous-foliaire et pulvérisateurs équipés d'un système anti-dérive dans les cultures pérennes, etc.). L'octroi de cette aide sera prolongé jusqu'en 2021.

L'OFAG publie chaque année les quantités de PPH vendues en Suisse. Conformément au souhait d'une grande majorité, les chiffres des ventes de ces dix dernières années ont été indiqués pour chacune des substances. Une liste des concentrations de métabolites de PPH dans les eaux souterraines obtenues après simulation a été dressée, ce qui permet aux cantons de chercher des métabolites bien précis dans leurs études sur les eaux souterraines.

Les mesures déjà prises ont permis de bien démarrer la phase de mise en œuvre du plan d'action. Leur application doit continuer à être encouragée dans les exploitations agricoles, car elle est fondamentale pour la réalisation des objectifs.

Jan Wäspe, OFAG, Secteur Protection durable des végétaux, jan.waespe@blw.admin.ch

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE

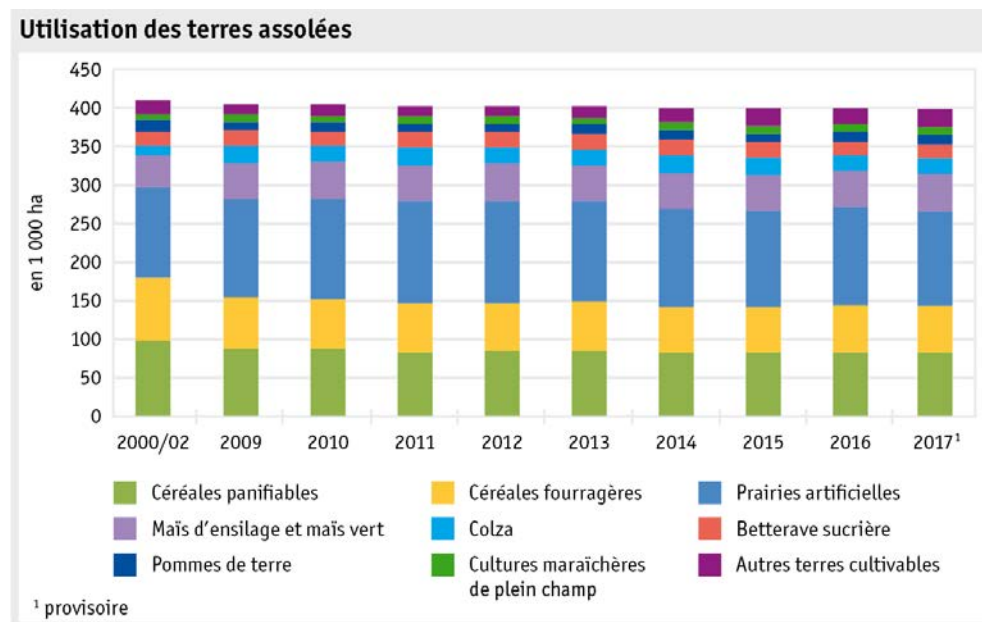


Utilisation de la surface

La surface agricole utile comprend les grandes cultures, les cultures pérennes situées hors des terres assolées, les prairies naturelles et les pâturages ainsi que les surfaces affectées à d'autres utilisations, telles les prairies à litière et les tourbières. Par rapport à 2016, elle a diminué de 0,3 %, soit d'environ 3000 hectares. La tendance à long terme se poursuit : il s'agit d'une baisse de 2 % par rapport à la moyenne des années 2000 à 2002.

Grandes cultures

La superficie des terres ouvertes a augmenté au cours de l'année sous revue par rapport à l'année précédente (+1260 ha, +0,5 %) ; par contre, la superficie totale des grandes cultures a légèrement diminué (-510 ha, -0,1 %). L'augmentation de la superficie des terres ouvertes a résulté principalement de l'augmentation de la culture de maïs ensilage (+1600 ha) et des cultures maraîchères de plein champ (+700 ha). Elle s'est accompagnée d'un recul de la superficie des prairies artificielles (-1800 ha) et de la superficie céréalière (-1900 ha). Par rapport à l'année précédente, la superficie des céréales panifiables a diminué de 0,5 % et celle des céréales fourragères de 2 %, cette dernière se situant néanmoins au-dessus du niveau des années 2014 et 2015. Les superficies consacrées aux betteraves sucrières, aux pommes de terre, aux oléagineux et aux légumineuses à grosses graines se sont maintenues à peu près au niveau de l'année précédente.



Source : USP

Cultures pérennes

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a relevé dans la banque de données obst.ch une surface totale de vergers à hautes tiges de 6318 hectares en 2016 (cultures fruitières visées à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole OTerm). Ce chiffre correspond à une hausse de 22 hectares par rapport à l'année précédente, qui concerne essentiellement la culture de fruits à noyau (+1,4 %). La culture de fruits à pépins est restée pratiquement la même en termes de surface.

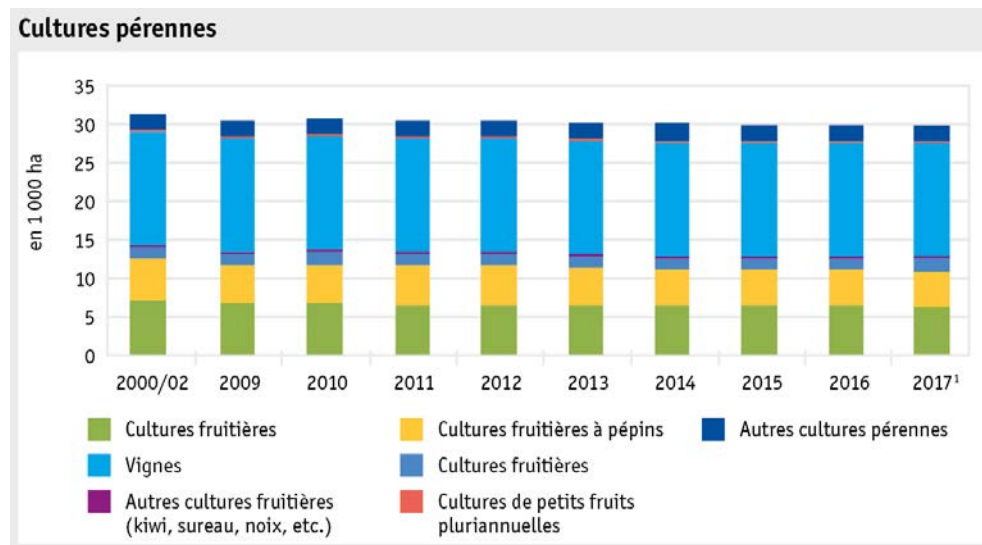
PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Au cours de l'année sous revue, la culture de petits fruits pluriannuels couvrait 396 hectares, ce qui correspond à une hausse de 29 hectares (+7,9 %) par rapport à 2016.

En 2017, la surface viticole de la Suisse s'est élevée à 14 748 hectares, une superficie légèrement inférieure au niveau de 2016 (-32 ha, -0,2 %). Les cépages blancs ont représenté en 2017, comme en 2016, 43 % de la surface totale, et les cépages rouges 57 %.

Les autres cultures pérennes englobent notamment les plants de pépinières et les plantes ornementales, les sapins de Noël, les cultures maraîchères pérennes, les matières premières renouvelables, tel le roseau de Chine, ainsi que les plantes aromatiques et médicinales pérennes.



Sources : OFAG/USP

Liens vers la page d'accueil de l'OFAG :

Production durable : Fruits – Statistiques fruits
 Production durable : Vins et spiritueux – statistique viticole

Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2015	2016	2017 ¹	2000/02 – 2015/17
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 417	144 721	142 838	-20
Céréales panifiables	96 527	81 827	83 062	82 688	-14
Blé	91 045	75 931	76 312	75 541	-16
Epeautre	1 878	3 907	4 607	4 978	139
Amidonnier, engrain	46	67	134	153	156
Seigle	3 518	1 890	1 985	2 004	-44
Méteil de céréales panifiable	39	32	24	12	-42
Céréales fourragères	82 049	59 590	61 659	60 150	-26
Blé	–	6 381	7 408	6 377	
Orge	42 916	27 986	28 641	28 088	-34
Avoine	4 342	1 556	1 684	1 899	-61
Méteil de céréales fourragères	311	192	221	245	-29
Maïs grain	22 280	15 322	14 912	15 192	-32
Triticale	12 201	8 090	8 721	8 523	-31
Millet	–	63	72	186	
Légumineuses	3 514	5 016	5 314	5 263	48
Pois protéagineux	3 165	4 355	4 553	4 109	37
Féveroles	294	556	646	1 039	154
Lupins	55	105	115	115	103
Cultures sarclées	34 229	31 180	30 594	30 905	-10
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 891	10 995	11 276	-20
Betteraves sucrières	17 886	19 759	19 095	19 135	8
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou	2 544	530	504	494	-80
Oléagineux	18 535	29 769	27 687	27 433	52
Colza	13 126	23 432	20 979	20 419	65
Tournesol	4 389	4 568	4 885	5 258	12
Soja	989	1 719	1 765	1 695	75
Courges à huile	32	50	58	61	78
Matières premières renouvelables	1 304	181	198	255	-83
Colza	1 137	116	106	135	-89
Tournesol	35	44	40	52	29
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	21	52	68	-64
Légumes de plein champ	8 489	10 865	11 435	12 127	35
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 904	46 259	47 865	15
Jachères vertes et florales	3 392	3 014	3 113	3 162	-9
Autres terres ouvertes	1 770	5 630	3 554	4 107	-150
Terres ouvertes	290 462	272 816	272 698	273 955	-6
Prairies artificielles	117 671	125 060	125 561	123 782	6
Autres	2 427	477	436	447	-81
Terres arables total	410 560	398 353	398 695	398 184	-3
Cultures fruitières	6 913	6 280	6 301	6 298	-9
Vigne	15 053	14 793	14 780	14 748	-2
Roseaux de Chine	257	142	119	99	-53
Prairies naturelles, pâturages	627 938	612 901	611 573	609 042	-3
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 009	17 604	17 738	67
Surface agricole utile	1 071 131	1 049 478	1 049 072	1 046 109	-2

¹ provisoire

Sources: viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS



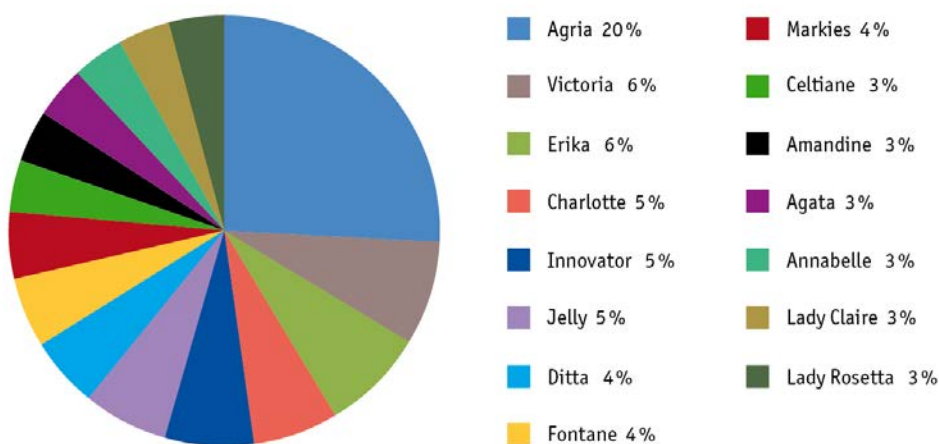
Grandes cultures

Pommes de terre

Au cours de la dernière décennie, les surfaces dédiées à la culture de pommes de terre sont demeurées relativement stables, couvrant peu ou prou 11 000 hectares (11 276 ha en 2017, soit +281 ha par rapport à 2016). Avec la baisse régulière du nombre de producteurs, la surface cultivée par exploitation augmente ainsi de manière régulière, passant de 1,5 ha à 2,5 ha en une décennie. Les surfaces de pommes de terre primeurs, pour l'essentiel cultivées sous plastique, ont doublé depuis 2008, passant d'environ 200 ha à env. 400 ha. En 2017, elles se montaient à 438 ha (+47 ha par rapport à 2016). Au niveau des variétés cultivées, mentionnons la variété industrielle Agria (20 % des surfaces) suivie, loin derrière, de plusieurs variétés de consommation (p. ex. Victoria 6 %, Erika 6 % et Charlotte 5 %) et industrielles (Innovator 5 %, Fontane 4 %) (voir graphique suivant). Les cantons de Berne et de Vaud concentrent à eux deux plus de 50 % de la production suisse.

Répartition des surfaces par variété 2017

Représente environ 75 % de la surface totale



Source : swisspatat

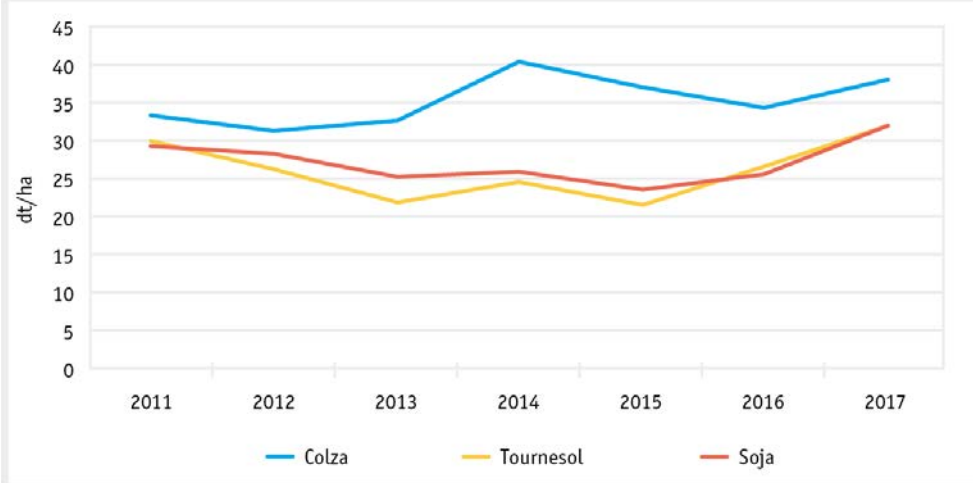
Oléagineux

Au niveau des oléagineux, mentionnons un léger recul des surfaces cultivées, un recul amorcé en 2015 déjà. De 2016 à 2017, les surfaces ont en effet passé de 27 687 ha à 27 433 ha (-254 ha). Dans le détail, le recul du soja (-70 ha) et du colza (-560 ha) n'est pas compensé par la hausse des surfaces de tournesol (+373 ha). D'une année à l'autre, les rendements moyens sont en hausse et sont même les plus élevés observés depuis 2011 (voir graphique suivant). En 2017, et sur la base des attributions, le canton de Vaud concentre à lui seul plus de 30 % de la production nationale de colza et 35 % de celle de tournesol, les deux cultures oléagineuses les plus importantes en Suisse.

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Rendements moyens

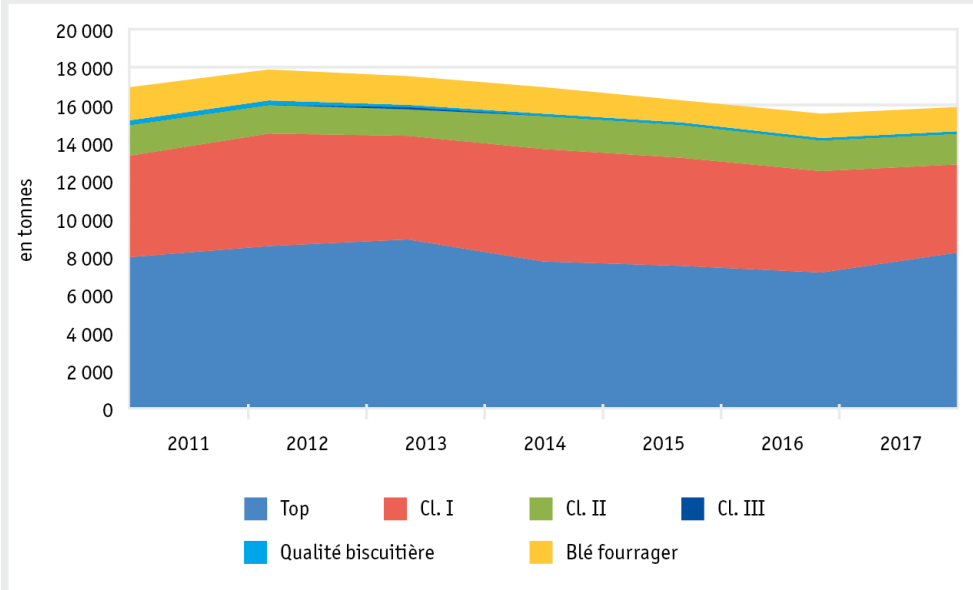


Source : swissgranum

Blé

Dans le cadre de la culture de blé en Suisse, pratiquement toutes les semences utilisées pour le semis sont multipliées et certifiées dans le pays. Des quelque 16 000 tonnes de semences de blé mises en circulation chaque année, plus de 90 % sont des variétés destinées au secteur alimentaire. La branche céréalière utilise dans ce contexte un système de classes échelonné en fonction de paramètres de qualité et elle attribue les variétés qu'elle a recommandées aux classes correspondantes. La classe « Top », synonyme de qualité maximale, est aussi la plus importante en termes de quantité, avec une part de 50 %. Suivent les classes I et II, dont les parts sont respectivement de 33 % et 11 %. Les variétés appropriées pour la production de biscuits sont peu demandées. La culture de blé fourrager est moins intéressante du point de vue économique en raison du faible niveau de protection douanière. Les parts des différentes classes sont restées stables ces dernières années.

Semences de blé mises en circulation (sans importations)



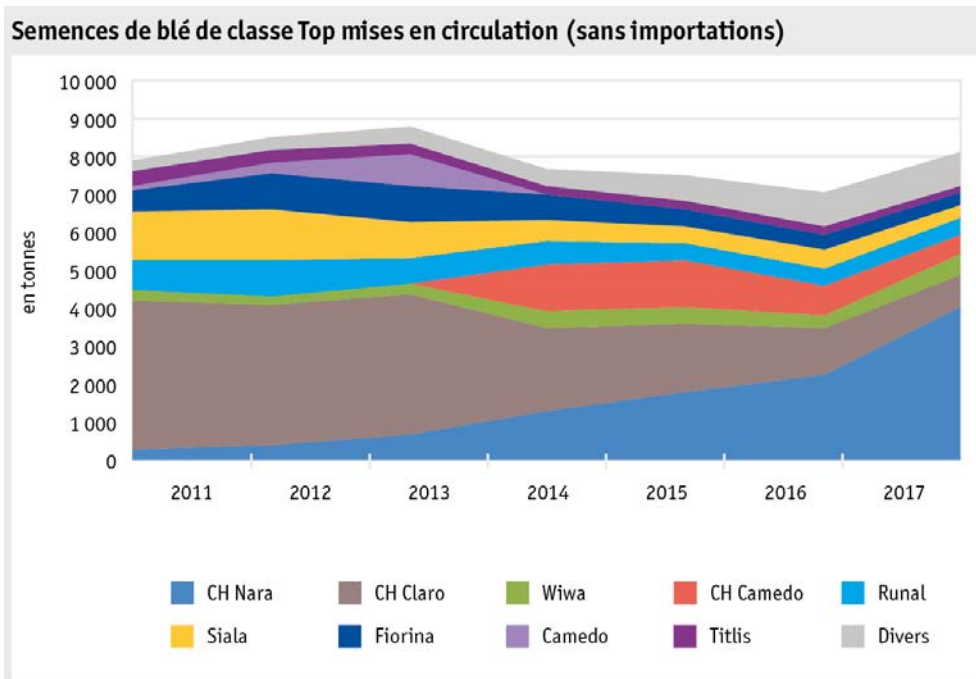
Source : swisssem

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Au sein des classes, les parts respectives des variétés évoluent en fonction de la qualité de ces dernières et de la demande qui en résulte. Les variétés qui n'ont pas atteint de part de 5 % au cours de la période sous revue sont rassemblées au sein de la rubrique « Divers » dans les représentations et les graphiques.

La classe « Top » a connu des évolutions diverses en termes de quantités : augmentation, baisse ou encore stabilité à un faible niveau. La variété CH Nara a atteint 270 tonnes de semences en 2011 et est devenue en 2017 la variété principale (4000 t). L'évolution a été inverse pour la variété CH Claro, détrônée après être passée de 4100 tonnes de semences à 850 tonnes.



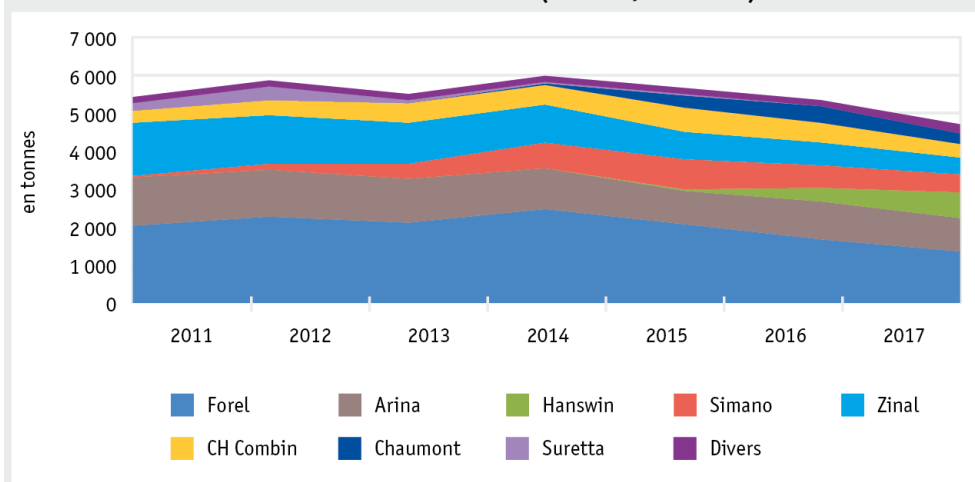
Source : swissem

Les variétés de la classe I ont été caractérisées par une plus grande constance au cours de la période 2011 à 2017. La variété leader, Forel, a atteint sa quantité de semences maximale en 2014 avec 2500 tonnes. Le recul de la variété Arina, admise en 1981 dans la liste des variétés de céréales recommandées, a pris fin en 2015 ; elle occupe depuis le deuxième rang à la faveur d'un mouvement latéral. Le recul de la variété Zinal se poursuit : au cours de l'année sous revue, elle a été dépassé par la variété Hanswin, en plein essor.

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Semences de blé de classe I mises en circulation (sans importations)



Source : swissem

Il n'est pas possible de déduire des valeurs statistiques représentées ci-dessus une recommandation en matière de culture de portée générale. L'adéquation des variétés dépend des conditions climatiques et pédologiques locales. La branche céréalière recommande de choisir les variétés en concertation avec l'acquéreur.

Arnaud de Loriol, OFAG, secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch
 Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch



Cultures spéciales fruitières, viticoles et maraîchères

Fruits

Cultures fruitières

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a relevé dans la banque de données obst.ch une surface totale de vergers haute tige de 6298 hectares en 2017 (cultures fruitières visées à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm)). Ce chiffre correspond à une diminution de 20 hectares par rapport à l'année précédente, une tendance due essentiellement à la culture de fruits à pépins (-38 ha, soit -0,8 %). La superficie des cultures de fruits à noyau a continué d'augmenter, pour atteindre au total 1669 hectares en 2017 (+17,6 ha, soit +1,1 % par rapport à 2016).

La **superficie affectée aux pommiers** a de nouveau reculé l'an dernier. Elle a diminué de 48 hectares, soit de 1,2 %, pour atteindre 3806 hectares. Comme l'année précédente, ce phénomène a surtout touché les surfaces dédiées à la culture des variétés Golden Delicious (-22,73 ha ou -4,5 %), Maigold (-12,6 ha ou -16,3 %), Idared (-8,3 ha ou -12,3 %) et Jonagold (-7,2 ha ou -3,8 %). Ont avant tout augmenté par rapport à 2016 les surfaces dédiées à la culture des variétés Braeburn (+5,3 ha ou +1,6 %), Gala (+4,2 ha ou +0,5 %) et, comme déjà l'année dernière, Milwa (+5,5 ha ou +4,6 %). La superficie affectée aux variétés Club a, dans l'ensemble, légèrement diminué par rapport à 2016 (-3 ha ou -0,5 %), malgré l'augmentation des surfaces dédiées à la culture de certaines variétés – p. ex. Milwa (Diwa[®], Junami[®]), Scifresh (Jazz[®]), Cripps Pink (Pink Lady[®]), Minneiska (Sweetango[®]) –, et a été de 623 hectares en 2017. La **superficie réservée aux poiriers** a continué d'augmenter (+9,5 ha ou +1,2 % par rapport à 2016) et s'est élevée à 769 hectares en 2017.

La **superficie attribuée aux cultures de fruits à noyau** a continué d'augmenter par rapport à l'année précédente. Elle s'est élevée au total à 1669 hectares en 2017 (+17,6 ha ou +1,1 % par rapport à 2016). L'augmentation est avant tout due à une augmentation de 14,8 hectares des surfaces d'abricotiers. La surface dédiée aux abricotiers s'élève désormais à 736 hectares (+2,1 %). La surface dédiée aux cerisiers est restée de 595 hectares, comme en 2016. La surface réservée à la culture des prunes/coings a augmenté de 0,6 %, passant au total à 328 hectares. Les surfaces affectées à la culture des pêches et des nectarines sont, quant à elles, restées stables autour de 10 hectares.

Parmi les **autres cultures fruitières**, on a relevé en 2017 une augmentation des surfaces pour le sureau et les coings. À l'inverse, les superficies des cultures de kiwis, noix et nashis ont reculé. La superficie des cultures de mini-kiwis est restée la même.

La statistique des surfaces 2017 donne une vue d'ensemble des surfaces en fonction des différentes cultures fruitières, variétés et évolutions par rapport à l'année précédente.

Cultures de fruits et de raisin de table de la Suisse 2017

Évolution structurelle des cultures fruitières

Pour l'année 2017, la banque de données obst.ch comptait pour l'ensemble de la Suisse 2147 exploitations avec cultures fruitières, soit une diminution de 508 (-19,1 %) par rapport à l'année 2007, où le nombre des exploitations avec cultures fruitières était de 2655. L'évaluation de l'évolution du nombre d'exploitations et de la superficie totale par catégorie de surface montre qu'en 2017 610 exploitations (près de 30 % de toutes les exploitations) cultivaient des surfaces pouvant atteindre un demi-hectare. La surface totale cultivée par ces exploitations, soit 185 hectares, ne représente en revanche que 2,9 % de la totalité des super-

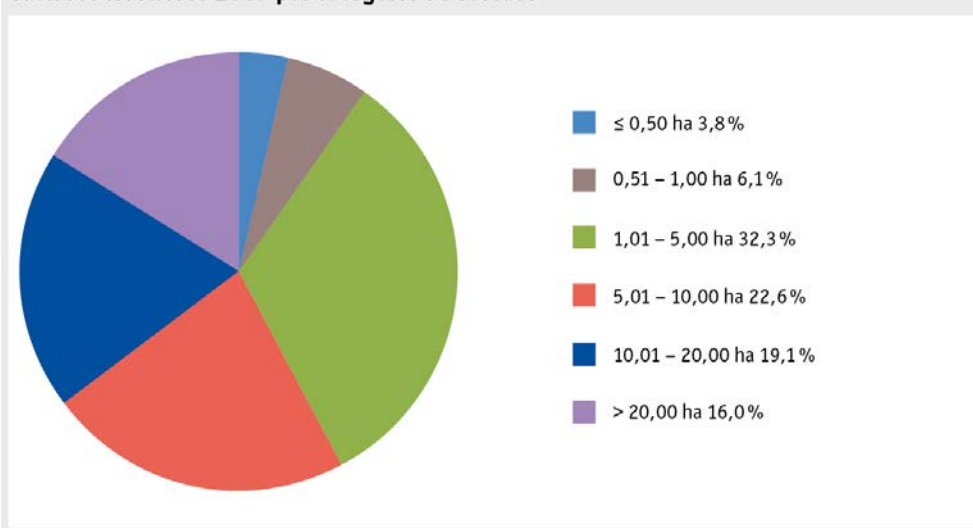
PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



ficies dédiées à la culture des fruits. Par contraste 44 exploitations (2 % de toutes les exploitations) cultivaient en 2017 des surfaces supérieures à 20 hectares, totalisant 1485 hectares (près d'un quart de la superficie totale suisse réservée aux cultures fruitières). La superficie moyenne par exploitation est passée de 2,5 hectares en 2007 à 2,9 hectares en 2017.

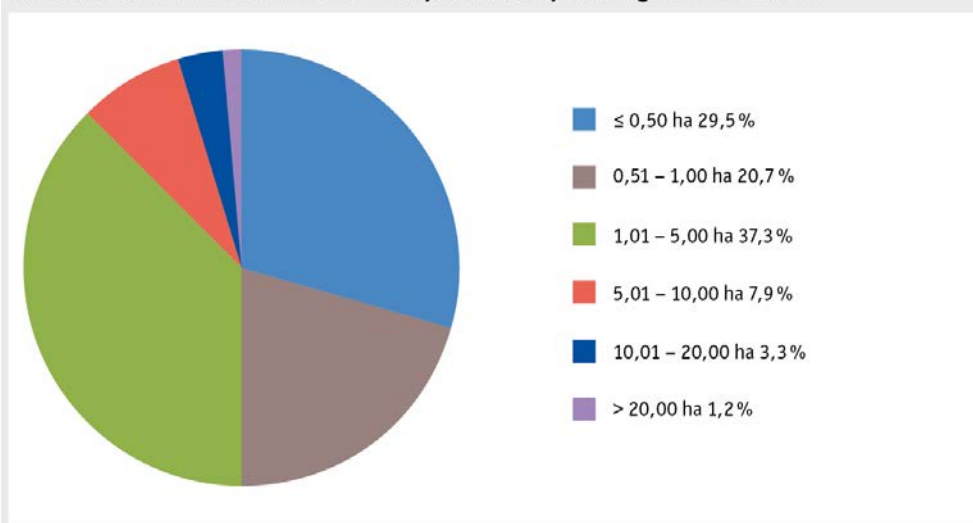
Le tableau ci-après présente l'évolution des surfaces cultivées et le nombre d'exploitations par catégorie de surface pour les années 2003 à 2017. Les graphiques suivants montrent la répartition en pourcentage de la superficie suisse totale des cultures fruitières et du nombre d'exploitations par catégories de surfaces (comparaison entre 2017 et 2007).

Cultures fruitières 2007 par catégorie de surface



Source : OFAG (obst.ch)

Cultures fruitières 2007 : nombre d'exploitations par catégorie de surface

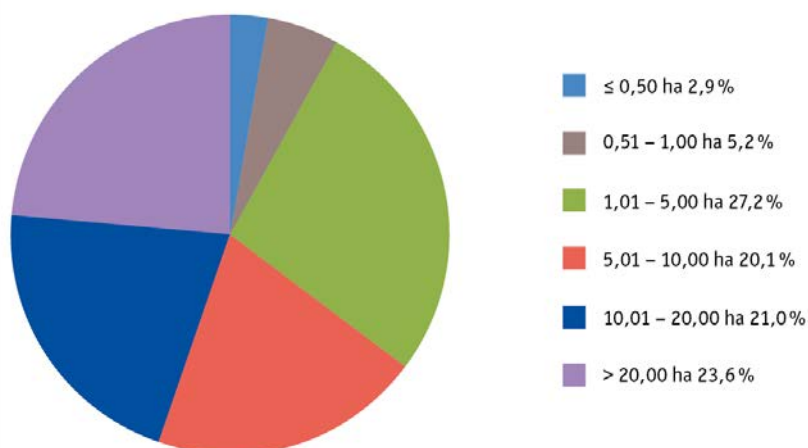


Source : OFAG (obst.ch)

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE

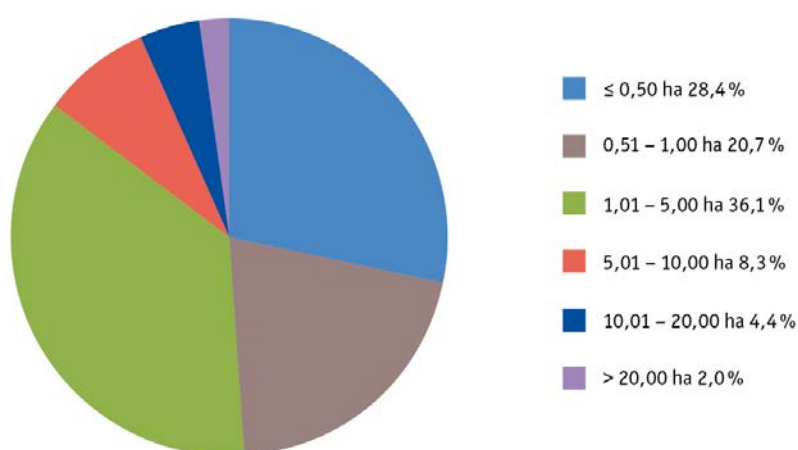


Cultures fruitières 2017 par catégorie de surface



Source : OFAG (obst.ch)

Cultures fruitières 2017 : nombre d'exploitations par catégorie de surface



Source : OFAG (obst.ch)

Petits fruits

Après une baisse en 2015, la superficie des cultures de petits fruits (819 ha) a retrouvé – selon les relevés de Fruit-Union Suisse (FUS) – le niveau de 2014. De 2016 à 2017, la superficie des cultures de petits fruits a de nouveau augmenté (+18 ha ou +2,2 %) et s'élève désormais à 837 hectares. La surface totale des cultures de petits fruits n'englobe pas le sureau, dont la superficie est prise en compte dans les cultures fruitières. Elle n'englobe de même pas les petits fruits qui ne sont pas indiqués séparément en termes de surfaces dans le rapport d'activité de Fruit-Union Suisse.

Les fraises représentent, avec 514 hectares (-5,7 ha ou -1,1 % par rapport à 2016), la majeure partie de la superficie des cultures de petits fruits indiquée dans le rapport d'activité de FUS. Les framboises occupent la deuxième place avec 160 ha (+10,6 ha ou +7,1 % par rapport à 2016). La troisième place revient aux myrtilles, avec 94,1 hectares (+11 ha ou +13,2 % par rapport à l'année précédente). La superficie des cultures de mûres a augmenté de 2,5 hectares (+8 %)

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



et comporte désormais 33,7 hectares. Les superficies des groseilles rouges (raisinets) (29,4 ha en 2017 par rapport à 29,9 ha en 2016) et des groseilles à maquereau (5,2 ha en 2017 par rapport à 5,1 ha en 2016) n'ont pratiquement pas changé.

Une comparaison sur plusieurs années des superficies des cultures de petits fruits figure dans le rapport d'activité 2017 de Fruit-Union Suisse.

» [Fruits](#)

Vignes

En 2017, la surface viticole de la Suisse s'est élevée à 14 748 hectares, une superficie légèrement inférieure au niveau de 2016 (-32 ha ou -0,2 %). Les cépages blancs ont représenté en 2017, comme en 2016, 43 % de la surface totale, et les cépages rouges 57 %. Le recul que connaissent depuis plusieurs années les trois cépages les plus cultivés en Suisse – Pinot Noir, Chasselas et Gamay – s'est poursuivi en 2017. D'autres cépages ont en revanche vu leur superficie s'accroître, en particulier les cépages blancs tels que le Sauvignon Blanc, le Savagnin Blanc, la Petite Arvine et le Chardonnay, ainsi que le cépage rouge qu'est le Merlot.

» [Vin](#)

Légumes

En 2017, 12 535 ha effectifs (+4 % en comparaison avec l'année précédente) ont été affectés à la culture de légumes de plein champ (sans les légumes classiques destinés à la transformation) et 1017 ha (+0,7 %) à la culture de légumes de serre (y compris les cultures multiples sur la même surface).

Légumes de plein champ

Depuis plusieurs années, les cinq principaux légumes de plein champ sont les carottes la salade iceberg, les oignons jaunes, les brocolis et le chou-fleur. Les superficies dédiées à la culture de carottes, de brocolis et de choux-fleurs augmentent d'année en année. Dans le cas de la salade iceberg, la culture reste relativement stable, tandis que les oignons connaissent de fortes fluctuations à un niveau élevé.

Légumes de serre

Depuis plusieurs années, les cinq principaux légumes de serre sont la mâche, suivie des radis, des concombres à salade, des tomates en grappes et des laitues pommées. Les superficies dédiées à la culture de radis et de concombres à salade augmentent d'année en année. Si la culture de la laitue pommée reste relativement stable, celle de la mâche connaît des fluctuations à un niveau élevé. La culture des tomates en grappes est en recul, de même que celle des tomates rondes, alors que la culture des tomates cerises est en augmentation.

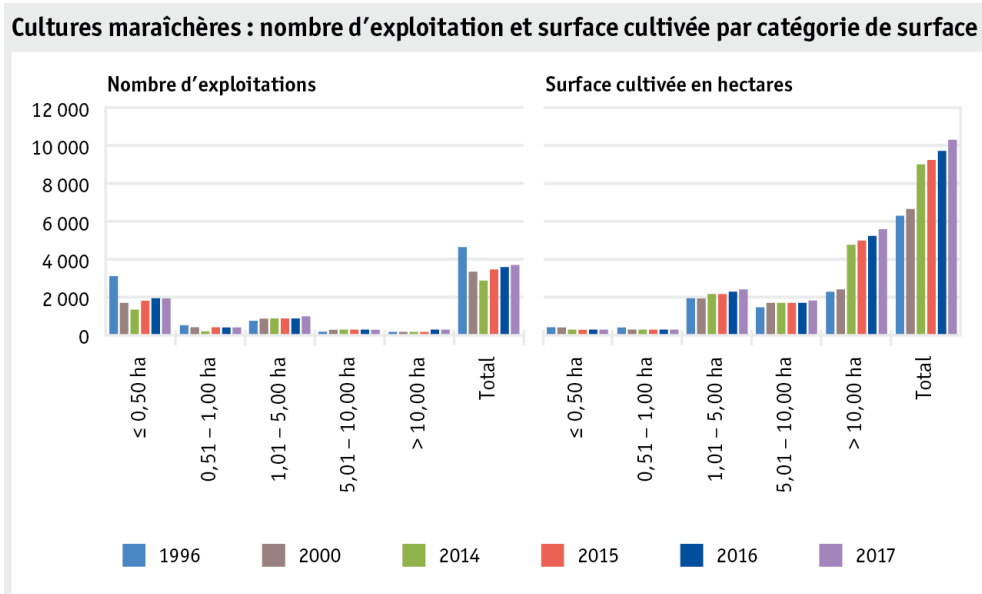
Évolution structurelle

En 2017, 3686 exploitations (+2,9 %) pratiquant la culture maraîchère ont été recensées dans l'ensemble de la Suisse (cultures annuelles de légumes en plein champ ou sous serre). Il s'agit d'une hausse de 402 exploitations (+12,2 %) par rapport aux 3284 exploitations enregistrées en l'an 2000. Les catégories des exploitations dont la surface maraîchère utile est supérieure à 10 ha comprenaient 220 exploitations en 2017 (+4,8 %). La surface totale exploitée par ces entreprises était de 5560 ha (+6 %) et représentait 54,3 % de la surface maraîchère totale. La

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



culture maraîchère est donc de plus en plus pratiquée par des exploitations spécialisées. Le tableau suivant présente l'évolution des surfaces cultivées et du nombre d'exploitations selon les différentes catégories de surfaces pour les années (1996), 2000 et 2015 à 2017. Les graphiques montrent la répartition en pourcentage des surfaces consacrées à l'arboriculture fruitière dans l'ensemble de la Suisse et le nombre d'exploitations selon les catégories de surfaces (comparaison 2007 à 2017).



Source : OFAG

» [Légumes](#)

Liens vers la page d'accueil de l'OFAG :

Production durable : Fruits – Statistiques fruits Production durable : Vins et spiritueux – statistique viticole

Manuel Boss, OFAG, Secteur Produits végétaux, manuel.boss@blw.admin.ch
 Marianne Glodé, OFAG, Secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch
 Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch

Cultures fruitières par catégorie de surface

Nombre d'expl.	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
≤ 0.50 ha	925	892	757	741	783	761	774	778	756	784	720	706	677	652	610
0.51 – 1.00 ha	646	617	592	561	550	555	554	546	553	531	495	479	461	453	445
1.01 – 5.00 ha	1 075	1 060	1 033	1 014	991	955	937	932	892	870	855	829	818	803	775
5.01 – 10.00 ha	201	202	208	215	211	204	209	210	214	205	198	188	173	170	178
> 10.00 ha	96	97	93	89	88	89	93	95	90	91	91	92	102	99	95
> 20.00 ha	24	30	30	31	32	32	33	34	38	40	40	41	40	43	44
Total	2 967	2 898	2 713	2 651	2 655	2 596	2 600	2 595	2 543	2 521	2 399	2 335	2 271	2 220	2 147

Surface cultivée en hectares	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
≤ 0.50 ha	284	282	258	249	254	245	246	245	238	246	228	222	210	197	185
0.51 – 1.00 ha	478	455	435	410	404	407	405	400	404	389	362	353	340	334	326
1.01 – 5.00 ha	2 349	2 305	2 239	2 181	2 134	2 081	2 042	2 027	1 950	1 894	1 860	1 818	1 805	1 779	1 712
5.01 – 10.00 ha	1 404	1 405	1 451	1 499	1 490	1 456	1 496	1 497	1 514	1 443	1 394	1 328	1 214	1 198	1 268
> 10.00 ha	1 313	1 300	1 256	1 254	1 264	1 255	1 311	1 329	1 259	1 280	1 275	1 255	1 410	1 363	1 322
> 20.00 ha	769	985	1 033	1 044	1 056	1 099	1 095	1 125	1 179	1 293	1 288	1 346	1 318	1 448	1 485
Total	6 597	6 733	6 672	6 636	6 602	6 543	6 596	6 624	6 544	6 544	6 407	6 321	6 297	6 318	6 298

Source : OFAG (obst.ch)

Cultures maraîchères: nombre d'exploitation et surface cultivée par catégorie de surface

	1996	2000	2014	2015	2016	2017	Changement 1996 – 2017	Changement 2000 – 2017
Nombre d'exploitations								
≤ 0.50 ha	3037	1686	1318	1810	1891	1903	-37 %	13 %
0.51 – 1.00 ha	469	401	320	343	335	336	-28 %	-16 %
1.01 – 5.00 ha	793	825	853	854	903	974	23 %	18 %
5.01 – 10.00 ha	202	242	226	244	244	253	25 %	5 %
> 10.00 ha	129	130	189	198	210	220	71 %	69 %
Total	4630	3284	2906	3449	3583	3686	-20 %	12 %

	1996	2000	2014	2015	2016	2017	Changement 1996 – 2017	Changement 2000 – 2017
Surface cultivée en hectares								
≤ 0.50 ha	329	260	214	217	228	222	-33 %	-15 %
0.51 – 1.00 ha	362	302	244	263	259	254	-30 %	-16 %
1.01 – 5.00 ha	1907	1945	2154	2147	2296	2433	28 %	25 %
5.01 – 10.00 ha	1404	1734	1621	1695	1676	1762	25 %	2 %
> 10.00 ha	2304	2392	4729	4962	5246	5560	141 %	132 %
Total	6306	6633	8962	9284	9705	10 231	62 %	54 %

Source : OFAG



Gelées de printemps de 2017

Dégâts exceptionnels dus aux gelées dans l'agriculture en avril 2017

Les gelées nocturnes qui ont sévi en avril 2017 ont compromis en quelques heures la totalité ou au moins une partie des récoltes de l'année et, par conséquent, le revenu d'un grand nombre d'agriculteurs. L'arboriculture fruitière et la viticulture ont été les secteurs les plus touchés.

Marché

Volumes récoltés

Il est possible de consulter les données sur les quantités récoltées selon la culture en 2017 ainsi qu'une comparaison par rapport aux années précédentes sous les articles sur les fruits et le vin ainsi que dans le tableau sur la production sous la rubrique « Service ».

Prix

Les prix ont augmenté par rapport aux années précédentes selon la culture et l'ampleur des dégâts dus au gel ou les pertes de récolte.

Une évaluation des prix à différents stades de commercialisation se trouve dans l'article à ce sujet.

Les tableaux récapitulatifs sous la rubrique « Service » donnent un aperçu de l'évolution des prix à différents stades de commercialisation pendant plusieurs années.

Volumes importés

Il a été nécessaire d'augmenter les importations pour compléter l'offre indigène, qui avait baissé, en ce qui concerne notamment les fruits à pépins ou à noyau. En raison de la durée de conservation des fruits de table, la majeure partie de ces marchandises ont seulement été importées l'année suivante, en 2018. Les volumes d'importations de 2018 ne figurent pas encore dans l'évaluation réalisée sur plusieurs années, qui se trouve sous la rubrique « Service » ([Link zu Datenreihe Aussenhandel](#)).

Les données sur les volumes importés de fruits à cidre frais sont indiquées dans l'article sur les fruits sous la rubrique « Marché ».

Mesures de soutien pour les agriculteurs touchés

Même si les pertes de récolte n'ont pu être chiffrées précisément qu'à l'automne 2017, la Confédération, les cantons et les organisations agricoles ont pris aussi rapidement que possible des mesures pour venir en aide aux agriculteurs concernés.

Crédits d'investissement et prêts au titre d'aide aux exploitations

Les trois mesures suivantes ont pu être immédiatement appliquées sans modification des bases légales :

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



- suspension d'un an du versement des annuités de crédits ou de prêts accordés au titre d'aide aux exploitations ;
- octroi de prêts sans intérêts et remboursables ;
- octroi de crédits d'investissement sans intérêts et remboursables pour les investissements dans des mesures destinées à l'amélioration de la production de cultures spéciales ainsi qu'au renouvellement de cultures pérennes.

Avance d'une durée limitée pour les cantons : l'ordonnance du 26 novembre 2003 sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OMAS ; RS 914.11) du train d'ordonnance 2017 contient un nouvel alinéa qui autorise la Confédération à verser aux cantons une avance d'une durée limitée sur la prestation cantonale en vue de l'augmentation du fond de roulement de l'aide aux exploitations. Cette disposition a aussi donné la possibilité aux cantons dont les moyens étaient insuffisants d'accorder rapidement aux agriculteurs dans une situation financière difficile des prêts au titre d'aide aux exploitations pour combler ou éviter un manque de liquidités.

Paiements directs

Les paiements directs ont continué à être octroyés pour les surfaces qui ont été détruites par le gel. Les cantons se sont vu offrir la possibilité de déposer une demande anticipée de paiements directs auprès de la Confédération pour pouvoir fournir plus tôt ces fonds aux exploitants. Un canton a fait usage de cette possibilité et versé un acompte aux agriculteurs avant la date habituelle.

Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles (fondssuisse)

La fondation Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles a fait une exception à ses conditions d'octroi de contributions en raison du gel exceptionnel qui a provoqué de grands dommages en Suisse. Elle a apporté une aide aux exploitations durement touchées (cas de rigueur) en leur accordant des contributions pour des pertes de récolte extraordinaires. Ces montants ont complété les prestations des assurances (certaines cultures ne pouvant pas être assurées) ainsi que les mesures prises par la Confédération et les cantons. La fondation a engagé à cet effet des dépenses de l'ordre de 20 millions de francs.

Émoluments forfaitaires pour le passage au Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV)

Les vigneron-encaveurs soumis à un organe de contrôle cantonal équivalent et ayant dépassé la limite de 20 hectolitres d'achat en provenance de la même région de production ont dû s'inscrire au CSCV pour toute la durée du dépassement. Les vigneron-encaveurs concernés ont pu bénéficier d'un émoulement forfaitaire unique sans devoir s'acquitter de l'émoulement d'enregistrement normalement perçu.

Autres mesures

« Swissness »

Dans certains cas, des dérogations limitées dans le temps ont été accordées pour des produits naturels temporairement non disponibles, conformément à l'art. 8 de l'ordonnance du 2 sep-

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



tembre 2015 sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires (OIPSD ; RS 232.112.1).

Réglementation de l'importation de fruits frais

Il existe des contingents tarifaires pour un grand nombre de fruits frais. Par ailleurs, une distinction est établie entre la période dite administrée et celle dite non administrée. Ces périodes sont dans la plupart des cas déterminées selon l'offre indigène. Les droits de douane et les possibilités d'importation varient le plus souvent en fonction de ces périodes. Pendant la période dite administrée (offre indigène), des parts de contingents tarifaires peuvent être autorisées à l'importation, et des importations sont effectuées au taux réduit dans les limites du contingent. Les importations qui dépassent la quantité autorisée de parts de contingents tarifaires doivent être dédouanées moyennant un taux hors contingent majoré pendant la période administrée. Pendant la période non administrée, l'offre indigène est inexistante ou faible. Il est alors possible d'importer sans limitation de quantités au taux réduit du contingent.

L'OFAG a, à la demande de la filière (Fruit-Union Suisse [FUS], et l'Association suisse du commerce fruits, légumes et pommes de terre [SWISSCOFEL]) accordé l'autorisation d'importer sans restriction des cerises fraîches pour la distillation ou l'industrie ainsi que des pruneaux à distiller au taux réduit du contingent pendant toute la période administrée de 2017.

La période non administrée pour les poires a déjà commencé, à la demande de toute la filière, le 13 décembre 2017 (au lieu du 31 mars 2018). Au cours du même mois, l'OFAG a également décidé, à la demande de la filière, d'autoriser une part de contingent de 8000 tonnes de pommes pouvant être utilisées du 1^{er} janvier au 30 avril 2018. L'OFAG a en outre accepté d'accorder le contingent supplémentaire de 2000 tonnes de pommes que souhaitait la filière des fruits à pépins pour diversifier sa gamme de produits du 1^{er} au 30 avril 2018. La date du début de la période non administrée pour les pommes a été avancée, passant du 14 juin 2018 au 1^{er} mai 2018.

Interventions parlementaires

Trois motions et deux interpellations relatives au gel d'avril 2017 ont été déposées au Conseil national pendant la session de printemps, en mai 2017.

Perspectives

Les instruments de gestion des risques fondés sur le marché, comme les actuelles assurances récoltes, n'offrent pas aujourd'hui une couverture totale des risques liés au gel. C'est pourquoi il est nécessaire d'examiner plus en profondeur, avec les assureurs, comment couvrir les différents risques de pertes de récolte et de déterminer les raisons possibles d'une non-participation pour trouver des solutions propres à améliorer la couverture des exploitations. La question des instruments de partage des risques sera reprise dans la politique agricole à partir de 2022.

Manuel Boss, OFAG, Secteur Produits végétaux, manuel.boss@blw.admin.ch
Marianne Glodé, OFAG, Secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch
Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch
Doris Werder, OFAG, Unité de direction Paiements directs et développement rural, doris.werder@blw.admin.ch



Nouvelles biotechnologies dans la sélection végétales (NTSV)

Une nouvelle génération d’outils moléculaires découverte récemment, les ciseaux à ADN (« nucléases ») promettent une révolution en médecine humaine mais aussi dans la sélection végétale ou animale. A l’OFAG, on suit attentivement l’état d’avancée de ces biotechnologies qui pourraient avoir d’importantes conséquences sur le futur de l’agriculture.

Contexte

Depuis bientôt cinq ans, de nouveaux outils moléculaires sont apparus qui permettent modifier ponctuellement le génome (l’ADN) de façon ciblée: on parle d’« édition » génétique. Le plus célèbre de ces outils, « CRISPR-Cas9 », provient de bactéries et permet pour la première fois dans l’histoire de modifier le génome là où on le voudrait (pour plus de détails, se référer au rapport de l’OFEV, 2012). L’utilisation de ces outils en sélection végétale et animale pose un problème central : les produits issus de ces nouvelles techniques sont-ils légalement parlant des OGM ?

Les produits des NTSV : Etudes de cas

Ces techniques regroupent de multiples méthodes très hétérogènes. Leur évolution est aussi très rapide, ce qui rend l’approche au niveau réglementaire difficile. A ce jour, le statut légal des produits d’édition du génome reste flou, tant en Suisse que dans le reste du monde. Pour rappel, les OGM existants et qui répondent à une définition précise, sont encadrés par la Loi sur le Génie Génétique (LGG, RS 814.91). La dichotomie « historique » qui distinguait les variétés OGM des variétés conventionnelles semble s’estomper : on se situe dans une « zone grise » qu’il convient de qualifier.

Au regard de la complexité de cette situation, l’OFAG en collaboration avec l’OFEV ont entamé un processus de consultation des différents acteurs qui pourraient potentiellement être concernés par l’arrivée de produits de ces nouvelles technologies en Suisse. L’objectif est à la fois d’informer les parties prenantes de l’urgence d’un débat sur le sujet et de récolter les différentes opinions et sensibilités face à l’émergence vraisemblable de produits de ces techniques. Les résultats de cette consultation, effectuée fin 2017, permettra à l’administration d’esquisser des propositions de réglementation possibles.

Afin d’illustrer la complexité de la situation, quelques exemples de produits existants ou encore au stade de recherche / prototypes sont présentés dans le tableau suivant :

Produit	Propriétés	Techniques utilisées	Statut
Vache sans corne	Vache Holstein sans corne	TALEN (Transcription activator-like effector nuclease)	Expérimental
Colza résistant à un herbicide	Colza résistant aux herbicides de la famille des sulfonylurées	ODM (Oligonucleotide Directed Mutagenesis)	Commercialisé (USA, Canada)
Blé sans gluten	Inactivation d’une enzyme produisant certaines glyadines	CDA (Cytidine Deaminase)	Expérimental
Blé résistant au mildiou	Résistance par édition simultanées des 3 sous-génomés du blé	CRISPR/Cas9 (Clustered Regularly Interspaced Short Palindromic Repeats)	Expérimental
Spray pour conserver les fleurs	Spray permettant de limiter la synthèse d’éthylène dans les fleurs coupées	RNAi (RNA interference)	Expérimental



Perspectives pour l'agriculture suisse

A l'heure actuelle, aucune demande de mise sur le marché de variétés issues des nouvelles technologies n'a été déposée en Suisse. Néanmoins, un nombre croissant de variétés issues de ces technologies a été autorisées aux USA depuis les cinq dernières années. Ces variétés n'étant généralement pas considérées là-bas comme des OGM.

Malgré le potentiel révolutionnaire des nouvelles techniques d'édition du génome (ou généralement de sélection végétale), elles devront accompagner le changement de paradigme de l'agriculture vers la durabilité des agrosystèmes suisses (voir rapport du Conseil fédéral suisse, 2016).

Le futur de la sélection intégrera probablement un mélange de plus en plus complexe de technologies et de digitalisation qui rendra leur traçabilité d'autant plus difficile. Par exemple, la possibilité d'adresser des problèmes complexes (rendements, apomixie...) pourrait être rendue faisable par de multiples « éditions » parallèles du génome. A l'avenir, on pourrait peut-être s'attendre à la découverte puis la sélection de propriétés permettant des changements en termes de durabilité des agroécosystèmes et alors peut-être pourrait-on envisager une nouvelle révolution agricole ?

Liens accessibles:

- » [Les OGM à l'OFAG](#)
- » [Loi sur le Génie génétique](#)
- » [Rapport du conseil fédéral « Coûts et Bénéfices des OGM »](#)

Dr. Sylvain Aubry OFAG, Secteur Ressources Génétiques et Technologies, sylvain.aubry@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2015	2016	2017 ¹	2000/02 – 2015/17
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 417	144 721	142 838	-20
Céréales panifiables	96 527	81 827	83 062	82 688	-14
Blé	91 045	75 931	76 312	75 541	-16
Epeautre	1 878	3 907	4 607	4 978	139
Amidonnier, engrain	46	67	134	153	156
Seigle	3 518	1 890	1 985	2 004	-44
Méteil de céréales panifiable	39	32	24	12	-42
Céréales fourragères	82 049	59 590	61 659	60 150	-26
Blé	–	6 381	7 408	6 377	
Orge	42 916	27 986	28 641	28 088	-34
Avoine	4 342	1 556	1 684	1 899	-61
Méteil de céréales fourragères	311	192	221	245	-29
Maïs grain	22 280	15 322	14 912	15 192	-32
Triticale	12 201	8 090	8 721	8 523	-31
Millet	–	63	72	186	
Légumineuses	3 514	5 016	5 314	5 263	48
Pois protéagineux	3 165	4 355	4 553	4 109	37
Féveroles	294	556	646	1 039	154
Lupins	55	105	115	115	103
Cultures sarclées	34 229	31 180	30 594	30 905	-10
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 891	10 995	11 276	-20
Betteraves sucrières	17 886	19 759	19 095	19 135	8
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou	2 544	530	504	494	-80
Oléagineux	18 535	29 769	27 687	27 433	52
Colza	13 126	23 432	20 979	20 419	65
Tournesol	4 389	4 568	4 885	5 258	12
Soja	989	1 719	1 765	1 695	75
Courges à huile	32	50	58	61	78
Matières premières renouvelables	1 304	181	198	255	-83
Colza	1 137	116	106	135	-89
Tournesol	35	44	40	52	29
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	21	52	68	-64
Légumes de plein champ	8 489	10 865	11 435	12 127	35
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 904	46 259	47 865	15
Jachères vertes et florales	3 392	3 014	3 113	3 162	-9
Autres terres ouvertes	1 770	5 630	3 554	4 107	-150
Terres ouvertes	290 462	272 816	272 698	273 955	-6
Prairies artificielles	117 671	125 060	125 561	123 782	6
Autres	2 427	477	436	447	-81
Terres arables total	410 560	398 353	398 695	398 184	-3
Cultures fruitières	6 913	6 280	6 301	6 298	-9
Vigne	15 053	14 793	14 780	14 748	-2
Roseaux de Chine	257	142	119	99	-53
Prairies naturelles, pâturages	627 938	612 901	611 573	609 042	-3
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 009	17 604	17 738	67
Surface agricole utile	1 071 131	1 049 478	1 049 072	1 046 109	-2

¹ provisoire

Sources: viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



Éleveurs d’animaux de rente et cheptels

En 2017, la Suisse comptait encore 35 500 éleveurs de bovins, soit 1,3 % de moins que l’année précédente. Le nombre d’éleveurs de moutons et de chevaux n’a que faiblement diminué, mais celui d’éleveurs de porcs a enregistré un recul de 3,4 % et est passé à 6406. Seuls les aviculteurs et les éleveurs de chèvres ont été légèrement plus nombreux.

Évolution du nombre d’éleveurs d’animaux de rente

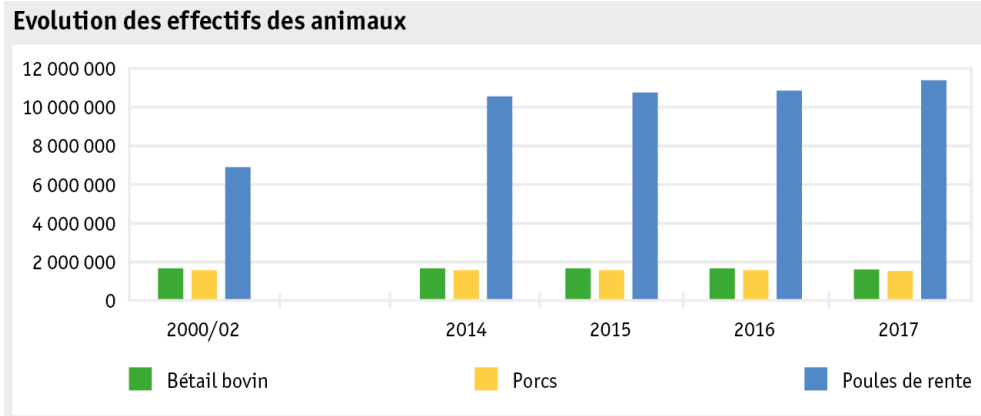
	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 -2015/17
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
Éleveurs de bétail	58 602	44 789	44 162	43 576	-24,7
Éleveurs de bovins	49 598	36 738	36 131	35 513	-27,2
Éleveurs de chevaux	10 564	8 483	8 461	8 435	-19,9
Éleveurs de porcs	14 656	6 865	6 634	6 406	-54,6
Éleveurs de moutons	12 158	8 414	8 364	8 315	-31,2
Éleveurs de chèvres ¹	8 359	6 313	6 350	6 364	-24,1
Aviculteurs	19 943	12 065	12 399	12 863	-37,6

Source : OFS¹ à partir de 2015 : le jour de référence (jusqu’alors début mai) est avancé au 1^{er} janvier.

La comparaison du nombre d’éleveurs d’animaux de rente en 2017 avec les chiffres de 2000/2002 met en lumière une diminution de plus de 50 % chez les éleveurs de porcs et de presque 40 % chez les aviculteurs. Le nombre d’éleveurs de bovins et de moutons a cependant aussi respectivement baissé de 27 % et de 31 % pendant cette période. En revanche, le nombre d’animaux de rente, toutes espèces confondues, n’a pratiquement pas diminué depuis 2000/2002, à l’exception des moutons ; le nombre de volailles a même augmenté de 59 %. Ces chiffres montrent que les changements structurels se poursuivent et que les cheptels continuent à être concentrés dans des exploitations d’une plus grande capacité.

Les agriculteurs ont élevé pendant l’année sous revue près de 1,54 million de bovins. Le cheptel de vaches (vaches laitières et vaches mères) s’est réduit d’environ 4000 têtes par rapport à l’année précédente.

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



Source : OFS

Le cheptel porcin a diminué de 4,5 % par rapport à 2016 pour atteindre 1,44 million de têtes.

Le cheptel total de volailles a augmenté, passant à 11,41 millions d’animaux pendant l’année sous revue grâce à la conjoncture favorable qui a persisté sur le marché de la viande de volaille et sur celui des œufs, mais aussi grâce à la demande croissante de ces produits suisses.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Détenteurs d'animaux de rente et effectifs d'animaux de rente

	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 – 2015/17
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
Détenteur d'animaux					
Détenteurs de bétail	58 602	44 789	44 162	43 576	-24.6
Détenteurs de bovins	49 598	36 738	36 131	35 513	-27.2
Détenteurs de chevaux	10 564	8 483	8 461	8 435	-19.9
Détenteurs de porcs	14 656	6 865	6 634	6 406	-54.7
Détenteurs de moutons	12 158	8 414	8 364	8 315	-31.2
Détenteurs de chèvres ¹⁾	6 977	6 313	6 350	6 364	-9.1
Détenteurs de poules de rente	19 943	12 065	1 399	12 863	-56.0
Effectifs					
Bétail bovin	1 597 684	1 554 319	1 555 396	1 544 612	-2.9
dont vaches	716 784	701 172	696 568	692 583	-2.8
Chevaux	50 566	55 479	55 662	55 535	9.9
Porcs	1 534 217	1 495 737	1 453 602	1 444 591	-4.5
Moutons	423 413	347 025	338 922	342 419	-19.0
Chèvres	63 828	74 269	75 351	78 146	18.9
Poules de rente	6 934 609	10 752 686	10 893 422	11 408 804	58.9
dont poules pondeuses et poules d'élevage	2 124 632	2 821 943	3 055 844	3 173 527	42.0

¹⁾ Y compris les (détenteurs de) chèvres naines

Source: OFS, bétail bovin: dès 2009 données de la banque de données sur le trafic des animaux.

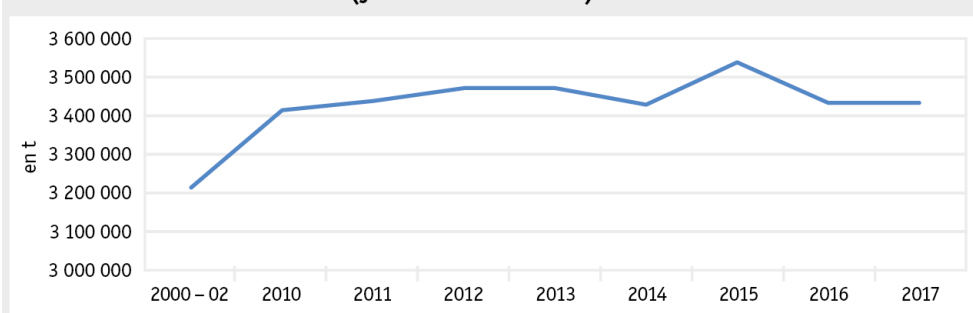


Production laitière

L'économie laitière, qui représente près de 20 % de la production agricole totale, est le secteur le plus important de l'agriculture suisse.

Quelque 4 millions de tonnes de lait ont été collectées l'année sous revue. Dans la zone franche genevoise et la Principauté du Liechtenstein, la collecte du lait en 2017 (3,43 millions de tonnes) est restée au niveau de l'année précédente. En 2017, on comptait encore 20 357 producteurs de lait, dont 9689 dans la région de montagne et 10 668 dans la région de plaine.

Evolution des livraisons de lait (y c. lait de zone et FL)



Source : TSM

Selon les données de l'interprofession du lait (IP Lait, 2017), la quantité de lait commercialisée s'est répartie de la manière suivante entre les différents segments : 84,6 % dans le segment A, 14,5 % dans le segment B et 0,9 % dans le segment C. Le lait du segment A est porteur de la plus grande valeur ajoutée, puisqu'il est destiné au marché protégé ou qu'il bénéficie d'aides publiques.

En 2017, le prix moyen payé aux producteurs suisses de lait s'est établi à 62.47 centimes par kilo, soit 2,9 % de plus que l'année précédente (le lait de laiterie a renchéri de près de 2 centimes pour se fixer à 56.42 centimes le kilo). Dans l'Union européenne aussi, le prix du lait est reparti à la hausse et a atteint 38.76 centimes, en raison d'une offre insuffisante.

Conséquence de la faiblesse persistante des prix, le cheptel laitier a encore diminué.

» [Lait et produits laitiers](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage,
hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



Production de viande et d'œufs

En 2017, le cheptel bovin a compté 1,54 million d'animaux. Le nombre des vaches (vaches laitières et vaches allaitantes) s'est réduit d'environ 4000 individus par rapport à l'année précédente.

Le cheptel porcin a diminué de près de 4,5 % par rapport à 2016 et a atteint 1,44 million de têtes.

Grâce à la situation toujours florissante du marché des volailles et des œufs et à l'augmentation continue de la demande s'agissant de la viande de volaille et des œufs suisses, la population totale des volailles a de nouveau augmenté pour s'établir à 11,41 millions d'animaux pendant l'année sous revue.

Après avoir augmenté l'année précédente, la production de tous les types de viande a reculé de 3100 tonnes pour atteindre 344 893 tonnes au cours de l'année sous revue. La production de viande de volaille (environ +250 t) a de nouveau légèrement augmenté, la production de porc n'a pratiquement pas changé, mais la production de viande de bœuf a diminué de 2000 tonnes. Une baisse de la production a été enregistrée pour la viande de veau (-5 %) et la viande de cheval (-15 %), tandis que la viande de mouton a peu évolué. La production de viande de chèvre a légèrement augmenté en 2017 (+2 %).

En 2017, la part indigène de la viande de bœuf (gros bétail) prête à la vente a reflué de 1,3 % pour s'établir à 80,9 %. La viande de vache accuse une nouvelle diminution par rapport à l'année précédente avec 154 713 abattages. Contrairement à 2016, le volume d'abattage a reculé dans les mêmes proportions que les animaux, pour s'établir à 46 783 tonnes. Comme plusieurs fermes ont cessé de produire du lait et que des troupeaux entiers ont disparu, le marché a continué d'être sous-approvisionné en animaux destinés à la transformation. La production de bovins de boucherie a légèrement diminué (taureaux, bœufs et génisses).

En 2017, le marché de la viande de porc a été assez équilibré à partir du deuxième trimestre, en raison notamment du beau temps. Ensuite, à partir d'août, il s'est trouvé déséquilibré par une élévation de l'offre et des volumes d'abattage. La part du porc indigène a légèrement augmenté pour se fixer à 96,2 %.

Sur le marché de la viande de volaille, la demande soutenue a de nouveau entraîné un développement (quoique faible) de la production nationale, qui s'est chiffrée à près de 58 500 t (marchandise prête à la vente). La part de la production indigène a de nouveau augmenté en 2017, s'établissant à 57,9 %.

La production de viande d'agneau est restée stable pendant l'année sous revue, se chiffrant à quelque 5000 t (poids à l'abattage) ; la production indigène a représenté 37,9 % du total, en légère hausse.

La production de viande de veau a subi un nouveau recul (-1490 t) en 2017, et s'est chiffrée à 27 090 t. L'une des raisons de ce recul tient au fait que les races à viande gagnent du terrain et que les veaux nourris au lait sont plus souvent destinés à l'engraissement. En outre, la consommation de viande de veau continue de diminuer : elle ne pèse plus que 2,56 kg par personne et par an (-5,5 %).

La production d'œufs a gagné 1,8 % en 2017 pour atteindre 923 millions d'unités. La production nationale s'est bien écoulée, un phénomène qui s'explique plus par la croissance démographique que par une augmentation de la consommation individuelle (176,9 œufs par personne, dont 108,1 œufs suisses). Les œufs suisses représentent 78,6 % des œufs vendus pour la consommation (soit une part à nouveau en légère hausse), et plus de 61 % des œufs et des ovo-produits consommés, si l'on inclut ces derniers dans le calcul.

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



» [Viande et œufs](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage,
hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



Peste porcine africaine, une épée de Damoclès !

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale fébrile hautement contagieuse de la famille des *Asfarviridae* infectant les suidés domestiques et sauvages. Elle est classifiée par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) parmi les « maladies transmissibles qui ont un grand pouvoir de diffusion et une gravité particulière, susceptible de s'étendre au-delà des frontières nationales, dont les conséquences socio-économiques ou sanitaires sont graves et dont l'incidence sur le commerce international des animaux et des produits d'origine animale est très importante ». Elle ne représente toutefois aucun danger pour les êtres humains ou les autres espèces animales.

Origine et progression

La PPA a été signalée pour la première fois au début du 20^e siècle en Afrique subsaharienne. Elle a ensuite fait son apparition en Europe en 1957 sur la péninsule ibérique, qui a mis plus de 30 ans pour l'éradiquer. Peu après, elle apparaît sur l'île de la Sardaigne (Italie), où elle est depuis considérée comme endémique. La persistance de la maladie en Sardaigne serait principalement due à certains facteurs socio-économiques dont l'existence de pratiques agricoles locales et traditionnelles (p. ex. élevages porcins en liberté non-enregistrés) ainsi qu'à la forte densité de sangliers.

En 2007, un nouveau foyer est découvert en Géorgie, vraisemblablement introduit par des déchets alimentaires rejetés par un navire. De ce nouveau foyer, la PPA se propage dans le pays, puis en Arménie, en Azerbaïdjan, en Russie, en Ukraine et en Biélorussie (voir tableau ci-dessous). En janvier 2014, deux sangliers testés positifs pour la PPA sont retrouvés en Lituanie, marquant une nouvelle apparition de l'épizootie dans l'Union européenne (UE) depuis des décennies. Depuis lors, la progression de la PPA continue en Europe centrale, mettant les pays européens en état d'alerte maximale.

Alors que la progression naturelle de l'épizootie est plutôt lente, l'activité humaine favorise une propagation beaucoup plus dynamique, comme cela s'est produit en 2017 en République tchèque, quand bien même les foyers connus les plus proches se trouvaient en Pologne et en Ukraine à plus de 400 et 500 km. Ces dernières années, de nouveaux cas sont régulièrement annoncés en Roumanie, en Hongrie, en Pologne, en République tchèque, aux pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), en Ukraine et en Moldavie.

Pour visualiser la progression de la PPA en Europe depuis 2007, vous pouvez consulter le site internet de l'Institut Friedrich-Loeffler : <https://www.fli.de/de/aktuelles/tierseuchengeschehen/afrikanische-schweinepest/karten-zur-afrikanischen-schweinepest/>

Introduction de la peste porcine africaine (PPA) en Europe ou à proximité de l'Europe

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION PRIMAIRE



Année	Pays
1957	Portugal, Espagne*
1978	Italie (Sardaigne)
1978	Malte*
1985	Belgique*
1986	Pays-Bas*
2007	Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Iran
2008	Russie
2013	Biélorussie
2014	Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne,
2016	Moldavie
2017	République tchèque, Roumanie, Ukraine
2018	Hongrie

* Depuis éradiquée avec succèsSource : World Animal Health Information Database (WAHIS) et EU Animal Disease Notification System (ADNS)

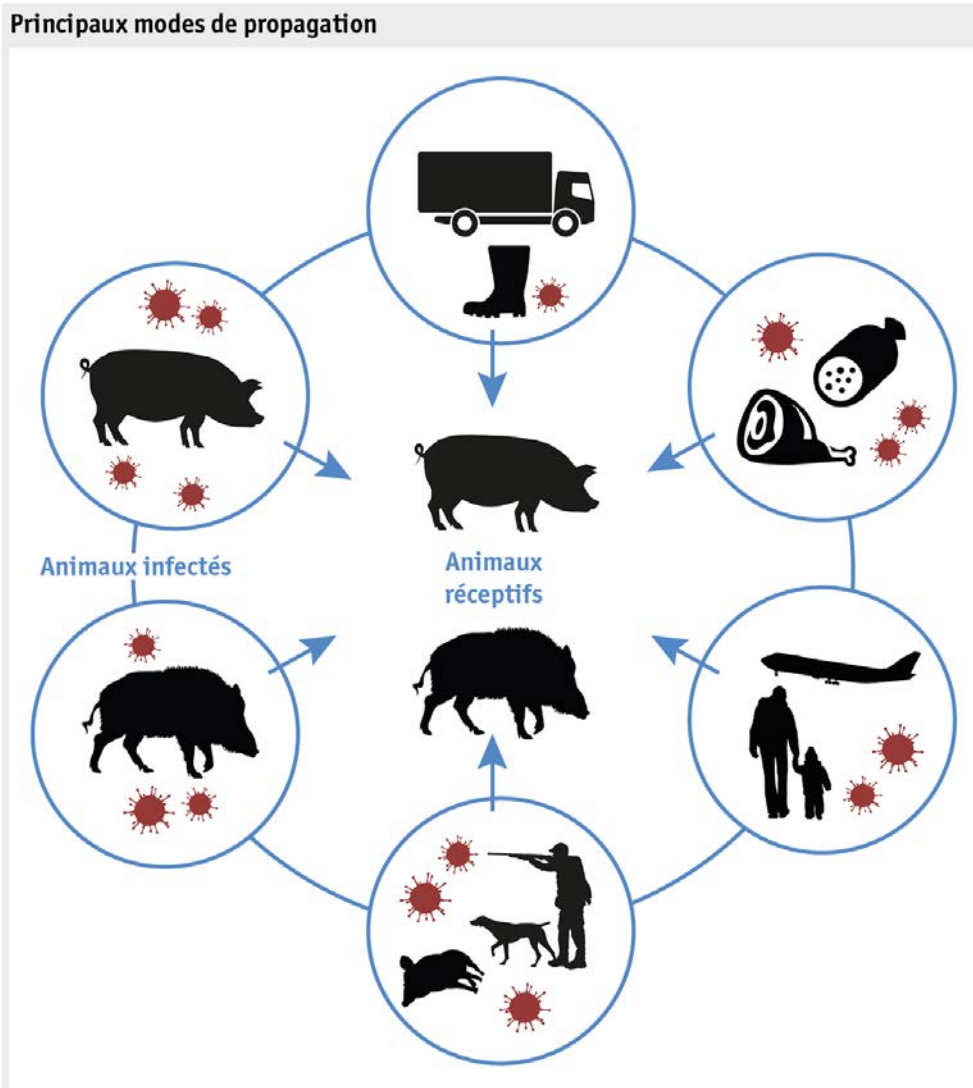
Symptômes et transmission

Les signes typiques de la PPA sont similaires à la peste porcine classique. Ils comprennent notamment de la fièvre, une tendance à l’entassement des animaux malades, une perte d’appétit et de tonus, un affaiblissement, une conjonctivite, une constipation suivie de diarrhée et une démarche titubante. Quelques jours après les premiers signes cliniques, les oreilles, l’abdomen et la partie proximale des membres peuvent prendre une coloration pourpre. Il existe une forme chronique et une forme sévère de la maladie dont le taux de mortalité peut atteindre 100 %.

Le mode de transmission le plus courant est le contact direct entre des porcs sains et des porcs infectés ou porteurs. Les animaux infectés excrètent le virus par la salive, les sécrétions nasales, l’urine et les fèces. L’épizootie peut également être transmise par contact de manière indirecte :

- Par ingestion de déchets alimentaires contenant de la viande de porc non transformée contaminée, ou des produits qui en sont issus ;
- Par contact avec du matériel contaminé par le virus, tel que les locaux contaminés, les véhicules, les vêtements, les véhicules, les chaussures et autres équipements ;
- Par morsures par des tiques infectieuses.

La présence du virus chez les sangliers sauvages rend difficile la lutte contre la progression de cette maladie. Ces derniers peuvent également servir de réservoir naturel du virus sans présenter de signes cliniques. Les excréments, l’urine ou les sécrétions nasales provenant de sangliers contaminent le sol ou le matériel végétal. Des promeneurs, par exemple, pourraient ramener le virus de la forêt vers les élevages porcins. Par ailleurs, les déplacements d’animaux infectés, les produits de porcs contaminés ou une élimination inadéquate des carcasses sont des vecteurs potentiels importants pour la progression de la maladie.



Source : Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

La PPA, une épée de Damoclès pour nos élevages porcins ?

Les enjeux économiques sont particulièrement élevés pour les pays exportant des produits animaliers à base de porc. La lutte et le contrôle de l'épizootie se fait généralement par l'abattage de tous les porcs dans les zones contaminées, l'élimination des cadavres et des détritiques, la désinfection et le contrôle du mouvement des suidés, ainsi que les enquêtes épidémiologiques.

L'introduction de la PPA en Estonie en 2014 a eu des conséquences socio-économiques dramatiques. En vue de lutter contre la progression de l'épizootie, plus de 22 000 porcs ont été abattus en 2015, ce qui a eu pour conséquence un effondrement des prix du porc. On estime que plus d'un tiers des exploitations porcines ont depuis cessé leurs activités. Une grande partie des élevages « Back yards » (élevages urbains pour sa propre consommation) ont également dû abandonner leur activité.

L'apparition de la PPA en Suisse aurait des conséquences importantes pour la santé animale et pour le commerce. Dans le cas où la maladie s'installerait de manière endémique, les conditions et les mesures dans les élevages porcins changeraient de manière conséquente et les popula-

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION PRIMAIRE



tions sauvages de sangliers seraient grandement affectées. C'est pourquoi, il est impératif de prendre toutes les précautions possibles pour éviter une introduction de la PPA en Suisse.

Fin mars 2018, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a renforcé les mesures de précaution et a lancé avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et d'autres experts un programme de détection précoce de la PPA chez les sangliers demandant aux chasseurs et aux gardes-chasses d'annoncer au service vétérinaire cantonal compétent tous les sangliers trouvés morts, les sangliers tirés parce qu'ils étaient malades et les sangliers accidentés et de faire analyser les cadavres. Par ailleurs, l'UE a alloué un montant substantiel de fonds pour la recherche sur les vaccins pour la PPA. Les recherches n'ont pas permis, à l'heure actuelle, de mettre au point un vaccin efficace.

Pour en savoir plus sur les mesures préventives, veuillez consulter la page internet de l'OSAV : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierseuchen/uebersicht-seuchen/alle-tierseuchen/afrikanische-schweinepest-asp.html>

Sabine Mukerji, OFAG, Secteur Sécurité de la production et alimentation animale, sabine.mukerji@blw.admin.ch



Introduction

L'année 2017 a commencé avec un printemps estival. Celui-ci a cependant été abruptement interrompu par de fortes gelées nocturnes en avril, suivies par de la neige et un temps froid. Cependant, un été chaud et sec a pris le relais, suivi par des journées d'automne ensoleillées.

Produits végétaux

Les gelées nocturnes en avril ont surtout eu des conséquences pour les cultures de fruits et de petits fruits, la viticulture et certaines cultures maraîchères spécifiques telles que la production d'asperges et de rhubarbe. Pour les autres cultures maraîchères, le printemps estival a marqué un début de saison précoce avec de grandes quantités de légumes frais. Les gelées nocturnes n'ont pas non plus eu d'effets négatifs sur les grandes cultures. Les quantités de céréales ont été supérieures à la moyenne et leur qualité était également bonne. Les rendements du colza et des betteraves sucrières étaient très élevés. Les rendements en pommes de terre ont été supérieurs à ceux des années précédentes, alors que la pomme de terre est la culture la plus sensible, après la betterave sucrière, au stress dû à la longue saison sèche en été.

Produits animaux

Durant l'année sous revue, la Suisse a réduit sa production de viande de 0,9 % par rapport à 2016 et réduit ses importations de 1 %. La part indigène à la consommation a donc légèrement augmenté pour se chiffrer à 80,8 %.

Les effectifs bovins ont continué de diminuer l'année sous rapport, ce qui a eu un effet sur l'approvisionnement indigène. Comme la demande en animaux destinés à la transformation était notamment élevée, des importations ont été nécessaires. La production de viande d'égal a également légèrement diminué, car un nombre moins important d'animaux étaient disponibles pour l'engraissement de gros bétail suite au recul des naissances. La part indigène à la consommation de viande de bœuf s'élève encore à près de 81 %.

La production indigène de viande de porc est restée stable en 2017, alors que la viande de volaille a enregistré une nouvelle croissance de 0,4 %, cela malgré des différences de prix importantes avec les produits importés.

Le prix à la production du lait a connu une légère embellie en 2017. Ainsi, le prix moyen à la production de l'ensemble du lait suisse a augmenté de 2,9 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 62.47 ct./kg. Le prix le plus bas a été enregistré pour le lait de centrale conventionnel (55.22 ct./kg). La différence de prix entre le lait industriel et le lait transformé en fromage, qui s'accroît depuis des années, est frappante. L'évolution de la situation du marché laitier européen a toujours une incidence sur le prix de la matière première lait en Suisse. Cela signifie que le prix payé aux producteurs suisses de lait est influencé par l'évolution des prix au sein de l'UE et sur le marché mondial. On s'attend à davantage de fluctuations des prix à l'échelle internationale et donc à une volatilité tendanciellement plus élevée du prix du lait suisse.

Évolution du marché

La valeur ajoutée brute du secteur primaire a évolué positivement par rapport à 2016 ; le commerce des produits agricoles a également légèrement augmenté (source : OFS). L'indice des prix à la production a présenté en 2017 une légère tendance à la hausse pour les produits agricoles et l'indice des prix à la consommation a lui aussi augmenté pour les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées. Mais quelle est dès lors l'évolution des prix aux différents stades

MARCHÉ > INTRODUCTION

de la commercialisation ? La réponse à ces questions figure dans les articles de la sous-rubrique consacrée aux tendances du marché.



Valeur ajoutée brute

En 2017, l'économie suisse a créé une valeur ajoutée brute de 648 milliards de francs, soit près de 7 milliards de francs de plus que l'année précédente. La part revenant au secteur primaire était de 0,7 %.

Évolution de la valeur ajoutée brute dans les trois secteurs économiques

Secteur	2000	2016 ¹	2017 ¹	Part 2017
	mio. de francs	mio. de francs	mio. de francs	%
Secteur primaire	5 300	4 387	4 440	0,7
Secteur secondaire	116 880	163 972	165 384	25,5
Secteur tertiaire	316 518	471 758	477 894	73,8
Total	438 698	640 116	647 718	100,0

Remarque : en raison de la révision totale des Comptes nationaux de 2014 (adaptation au Système européen des comptes 2010), les séries temporelles des agrégats du présent tableau ont toutes été modifiées.

¹ provisoire

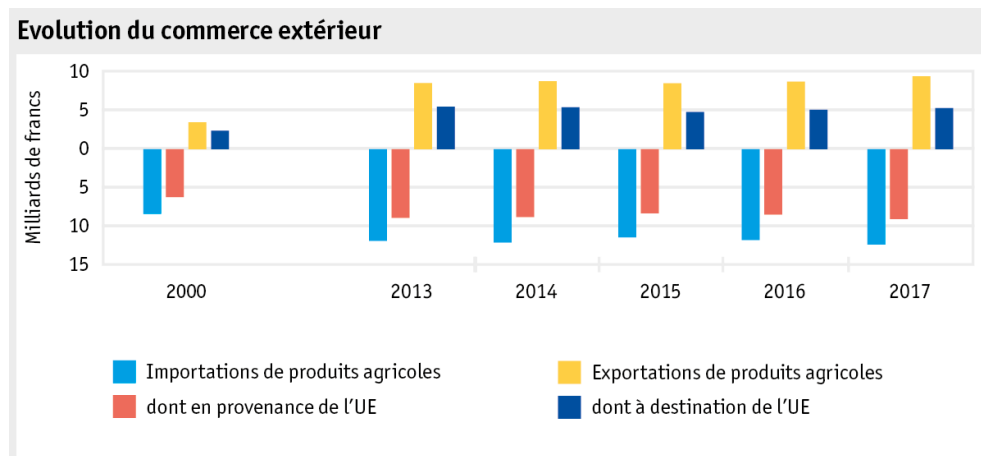
Source : OFS

Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch



Commerce extérieur

Le commerce extérieur de la Suisse a continué sa reprise en 2017 : les importations, d'un montant de 185,8 milliards de francs, et les exportations, d'un montant de 220,6 milliards de francs, ont respectivement été de 7,1 % et de 4,8 % plus élevées qu'en 2016. La balance commerciale affichait en 2017 un excédent d'exportation de 34,8 milliards de francs, soit environ deux milliards de moins qu'en 2016.

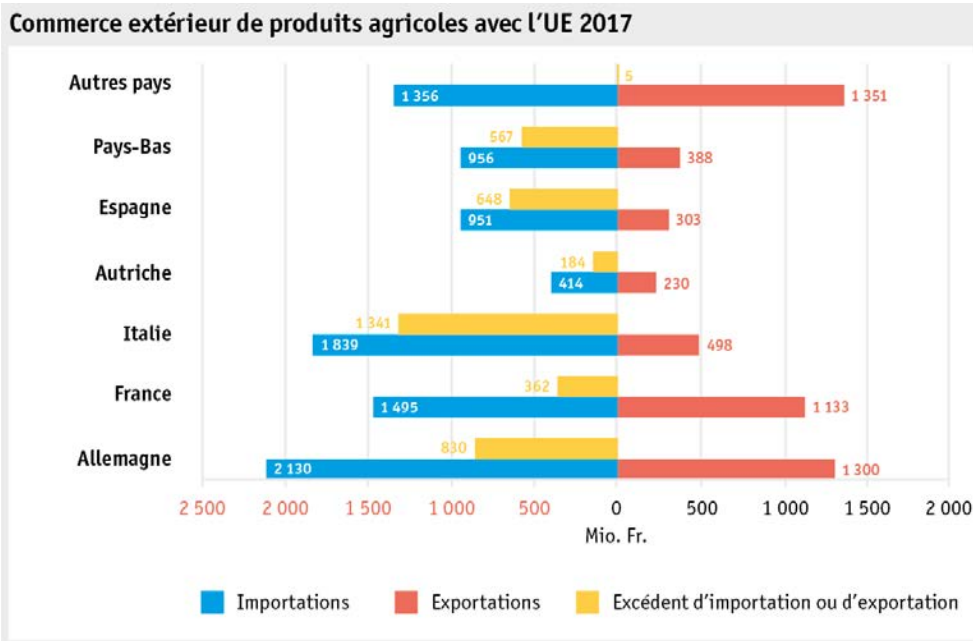


Source : Administration fédérale des douanes

Le commerce de produits agricoles a connu dans l'ensemble une évolution dynamique au cours de l'année sous revue. Les importations ont, en termes de valeur, passé à 12,4 milliards de francs (+0,5 milliard par rapport à 2016) et les exportations, à 9,1 milliards de francs (+0,4 milliard). La balance commerciale des produits agricoles affichait en 2017 un excédent d'importation de 3,3 milliards de francs, supérieur de 0,1 milliard de francs à celui de 2016.

Durant l'année sous revue, 73,4 % des produits agricoles importés provenaient de l'UE. 57,1 % des exportations étaient destinées à l'espace européen. Par rapport à 2016, les importations en provenance de l'UE ont augmenté de 0,4 milliard de francs pour s'établir à 9,1 milliards de francs, tandis que les exportations vers l'espace européen ont augmenté de 0,2 milliard de francs pour s'établir à 5,2 milliards de francs. En 2017, la balance commerciale avec l'UE pour les produits agricoles s'est soldée par un excédent d'importation de 3,9 milliards de francs.

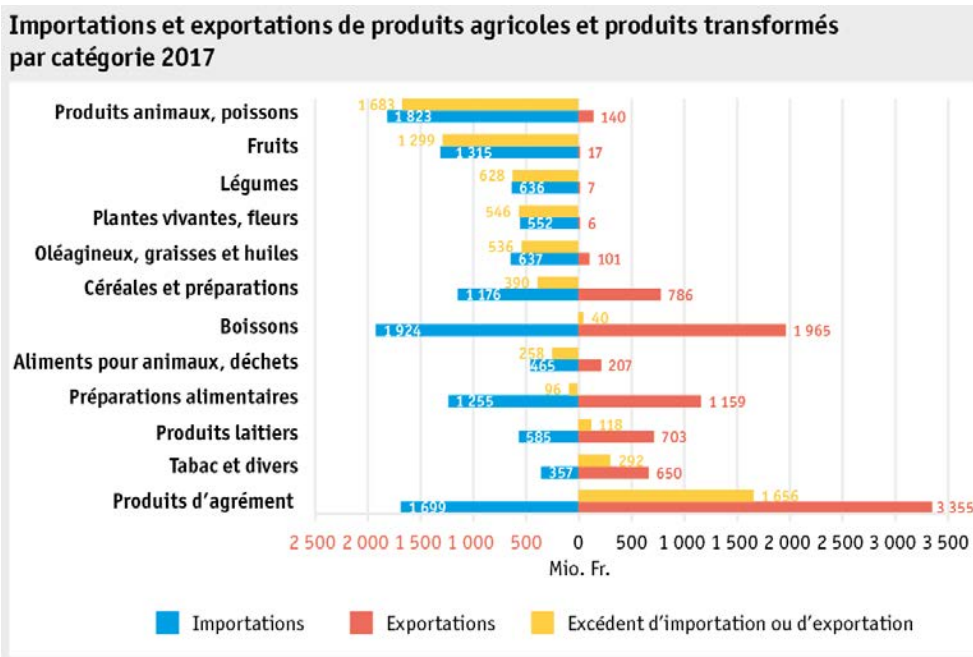
MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Source : Administration fédérale des douanes

Durant l'année sous revue, la Suisse a, en termes de valeur, importé majoritairement des produits agricoles d'Allemagne, suivie de l'Italie et de la France. Près de 60 % des importations depuis l'UE provenaient de ces trois pays. Et 56 % environ des exportations vers l'UE étaient destinées en 2017 à l'Allemagne, à la France et à l'Italie.

En 2017, la balance commerciale avec les pays voisins membres de l'UE ainsi qu'avec l'Espagne et les Pays-Bas s'est clôturée par des excédents d'importation. C'est avec l'Italie que la balance commerciale de la Suisse a été la moins bonne. La balance commerciale avec la France est un peu plus équilibrée. En 2017 toujours, le solde commercial de la Suisse avec les autres pays membres de l'UE affichait un petit excédent d'importation de 5 millions de francs.



Source : Administration fédérale des douanes

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Durant l'année sous revue, la Suisse a surtout importé des boissons, des produits d'origine animale (poissons compris), des produits d'agrément (café, thé, épices), ainsi que des fruits. En termes de valeur, les importations de boissons se composent d'environ 60 % de vin, 20 % d'eau minérale et près de 15 % de spiritueux. Parmi les importations figurant dans la catégorie « Produits d'origine animale et poissons », 40 % environ concernaient la viande, un peu plus de 30 % les poissons et le pourcentage restant les préparations à base de viande et les conserves de viande.

En 2017, à l'instar des années précédentes, les produits d'agrément et les boissons ont figuré en tête des exportations, suivis par les préparations alimentaires, les céréales et préparations ainsi que par les produits laitiers. Les produits d'agrément comprenaient surtout du café, avec 2216 millions de francs (2016 : 2015 millions), ainsi que du chocolat et d'autres préparations alimentaires contenant du cacao, avec 839 millions de francs (2016 : 785 millions). Les préparations alimentaires, les extraits de café, les soupes et les sauces constituaient la majeure partie des denrées alimentaires exportées.

La balance commerciale par catégorie de produits a affiché lors de l'année sous revue un excédent d'importation, notamment pour les produits d'origine animale, poissons (-1683 millions de francs) et fruits (-1299 millions de francs) compris. En 2017, des excédents d'exportation ont été enregistrés pour les produits d'agrément, les produits de la catégorie « Tabac et divers », les produits laitiers et les boissons.

Plus d'informations sur le commerce extérieur agricole suisse sont disponibles à la rubrique Statistiques agricoles de certains partenaires commerciaux ainsi qu'à la rubrique « Marché » pour des produits spécifiques.

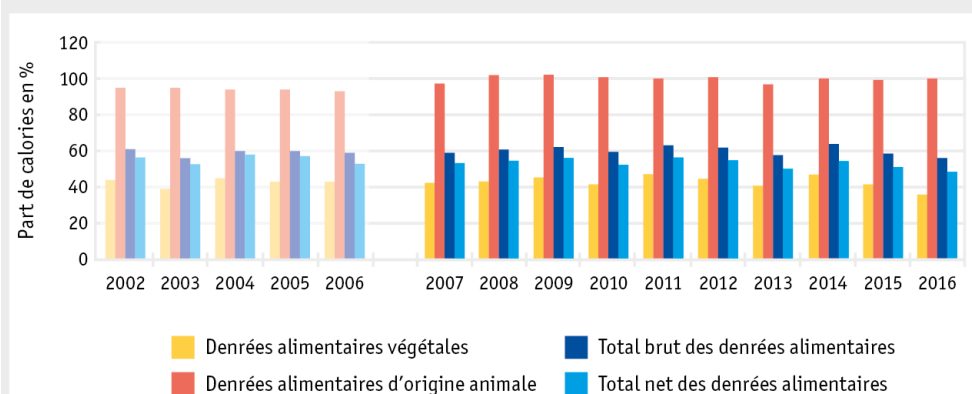
Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch



Taux d'auto-alimentation

Le taux d'auto-alimentation se définit comme la part de la production indigène dans la consommation totale de denrées alimentaires en Suisse. Il est calculé selon la formule qui consiste à additionner la production aux importations, déduction faite des exportations et des variations de stocks. On distingue un taux brut et un taux net d'auto-alimentation. En effet, pour le taux net d'auto-alimentation, il est tenu compte du fait qu'une partie de la production indigène repose sur des aliments pour animaux importés. En outre, la part produite avec des aliments importés est déduite de la production animale indigène lors du calcul du taux net d'auto-alimentation.

Evolution du taux d'autosuffisance



Du fait de la révision du bilan nutritif, les résultats relatifs aux denrées alimentaires et à celles d'origine animale ne peuvent pas être comparés avec les anciennes données en ce qui concerne chaque groupe de denrées alimentaires. De ce fait, il n'est plus possible de présenter d'évolution à long terme.

Source : Agristat

Le taux d'approvisionnement s'est élevé à 56 % en 2016, soit le niveau le plus bas depuis 2007, l'année où il a été calculé pour la première fois. Ce faible pourcentage est dû à des récoltes exceptionnellement mauvaises, en particulier celles de céréales. Mais la production de sucre, de pommes de terre et d'huile de colza a, elle aussi, enregistré des volumes inférieurs à la moyenne. La part indigène de produits d'origine animale, qui était de 100 %, n'a pratiquement pas changé en 2016 par rapport aux années précédentes. La légère progression d'un point de pourcentage par rapport à 2015 est imputable à l'accroissement des exportations de beurre et de produits laitiers de longue conservation.

Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch

Taux d'autosuffisance

Produit	2000/02	2008 ^r	2009 ^r	2010 ^r	2011 ^r	2012 ^r	2013 ^r	2014 ^r	2015 ^r	2016 ^r	2000/02- 2014/16
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Part en termes de volume:											
Total céréales ¹		53	53	49	52	49	46	52	47	39	
Céréales fourragères ²		60	62	56	56	52	48	59	51	44	
Part énergétique selon le bilan alimentaire³:											
Céréales total (y c. le riz)		58	55	56	55	57	59	52	54	47	
Céréales panifiables ⁴		85	81	80	83	81	82	76	77	68	
Pommes de terre de table		89	92	88	95	89	76	95	71	70	
Sucre		71	83	70	94	81	64	93	70	62	
Graisses végétales, huiles		20	21	20	21	21	21	26	25	21	
Fruits à pépins et à noyau ⁵		72	81	68	111	70	69	83	78	79	
Légumes		51	50	47	54	50	48	52	49	50	
Lait de consommation		96	95	95	95	95	96	96	95	95	
Beurre		109	114	113	111	114	101	109	107	108	
Fromage		119	117	116	116	119	117	117	117	113	
Total lait et produits laitiers		120	120	118	117	117	112	116	114	114	
Viande de veau		97	98	97	98	98	98	98	98	97	
Viande de bœuf		82	88	88	88	90	85	86	86	88	
Viande de porc		89	93	94	94	96	93	95	96	95	
Viande de mouton		47	48	48	47	45	44	43	40	42	
Volaille		46	47	48	49	49	51	52	53	55	
Viande, poissons et crustacés⁶		75	79	79	79	80	77	79	79	79	
Œufs et conserves d'œufs		45	46	47	49	49	50	52	54	54	
Denrées alimentaires végétales		43	45	42	47	45	41	46	42	37	
Denrées alimentaires animales, brut		101	102	101	100	101	97	100	99	100	
Denrées alimentaires animales, net ⁷		80	81	77	77	78	72	76			
Total denrées alimentaires, brut⁸		62	61	62	60	63	58	63	59	56	-3
Total denrées alimentaires, net⁷		56	54	56	52	56	50	55	51	48	-7

1 Bilan céréalier : céréales panifiables et fourragères, y compris le blé dur, sans riz

2 Bilan fourrager : produits de meneurie et blé germé sur pied compris, sans les tourteaux

3 En fonction de l'énergie assimilable, selon le bilan alimentaire

4 Froment tendre, épeautre, amidonnier, engrain et seigle; sans amidon de froment

5 Pommes, poires, cerises, pruneaux et prunes, abricots et pêches

6 Viande chevaline et caprine, lapins, gibier, poissons, crustacés et mollusques compris

7 Sans les produits animaux à base d'aliments pour animaux importés

8 En fonction de l'énergie assimilable, boissons alcoolisées comprises, selon le bilan alimentaire

r Valeurs revues avec le « Bilan alimentaire 08 ». Toutes les valeurs des années suivantes sont calculées exclusivement à l'aide de cette méthode.

Toute la série du BA08 à compter de 2007 est recalculée jusqu'en 2007.

Source : Agristat

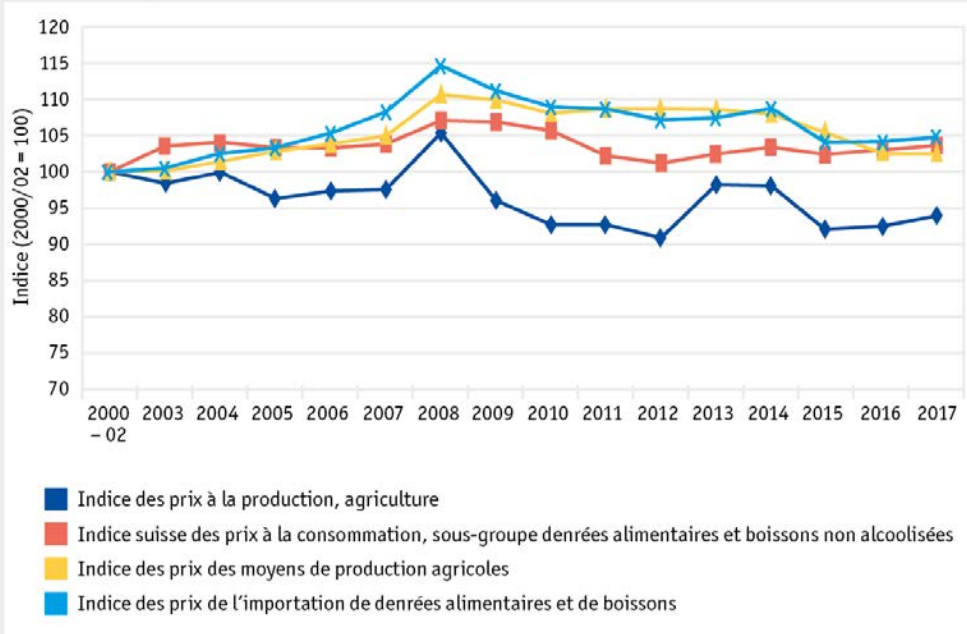


Indices des prix

L'indice des prix à la production des produits agricoles est toujours resté inférieur au niveau de départ de 100 % depuis le début de la série temporelle 2000/02 (à l'exception de 2008). En 2017, il a atteint 93,8 %, ce qui représente un niveau légèrement supérieur au niveau déjà bas de 2016 (92,6 %).

L'indice suisse des prix à la consommation pour le sous-groupe « denrées alimentaires et boissons non alcoolisées » est toujours resté supérieur à 100 % pendant la période observée. La valeur la plus élevée était de 107 % en 2008. L'année sous rapport, l'indice a atteint 103,4 %, à savoir 0,4 point de pourcentage de plus qu'en 2016.

Evolution de l'indice des prix à la production, à la consommation et à l'importation pour les produits alimentaires et les boissons, ainsi que de l'indice des prix des moyens de production agricoles



Sources : OFS, USP Agristat

Tout comme l'indice suisse des prix à la consommation pour le sous-groupe « denrées alimentaires et boissons non alcoolisées », l'indice des prix des moyens de production agricoles est également resté supérieur à 100 % pendant la période 2000/02 à 2017. Les fluctuations de cet indice ont cependant été plus prononcées qu'en ce qui concerne l'indice suisse des prix à la consommation. Depuis 2012, il enregistre une baisse constante. L'année sous rapport, il était de 102,6 %, ce qui représente un niveau légèrement plus bas qu'en 2016.

L'indice des prix à l'importation de denrées alimentaires et de boissons a augmenté pour atteindre 114,5 % entre 2000/02 et 2008. Depuis, une tendance à la baisse a été constatée. En 2017, l'indice était certes de 105,0 % et donc au-dessus du niveau des deux années précédentes, mais le niveau d'avant le choc du franc fort (2014 : 108,7 %) n'a de nouveau pas été atteint.

Cornel Herrmann, OFAG, Secteur Analyses du marché, cornel.herrmann@blw.admin.ch



Prix à différents stades de commercialisation

Introduction

Le Message concernant l'évolution future de la Politique agricole dans les années 2014 à 2017 souligne l'importance d'une transparence adéquate qui soit assurée par des observateurs indépendants sur un marché des denrées alimentaires de plus en plus libéralisé et volatil. L'OFAG observe depuis des années les principaux marchés agricoles à différents stades de commercialisation. L'organe exécutif chargé de l'observation du marché s'appuie à cet effet sur la base légale que constitue l'art. 27, al. 1, LAgr. À cet égard, l'accent est mis en particulier sur les secteurs de la viande, du lait, des œufs, des produits des champs et de leurs produits dérivés, que le présent chapitre traite plus en profondeur.

Les chapitres qui suivent présentent l'évolution des prix des produits bio et des produits non bio aux stades de la production, du commerce de gros pour le canal de la restauration ainsi que du commerce de détail et de la consommation. À noter toutefois qu'il est difficile de comparer les prix et l'évolution des divers groupes de produits et stades de commercialisation en raison du caractère hétérogène de la définition des prix aux divers stades (différence de composition de labels ou de degré de transformation, etc.).

Prix à la production

En **production laitière**, l'année 2017 a été marquée par la hausse du prix du lait. Le prix du lait à la production a en moyenne augmenté de 2,8 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 62,36 centimes par kilo, suivant ainsi l'évolution observée à l'étranger. La comparaison entre 2009/11 et 2015/17 montre toutefois une baisse de 4,4 %. Durant la même période, les prix ont enregistré une baisse moins importante pour le lait de fromagerie (-3,6 %) et une hausse pour le lait bio (+2,8 %). Le recul des prix du lait a des origines diverses, notamment l'évolution des prix sur les marchés internationaux (pour de plus amples informations, voir le rapport intitulé *Marché laitier. Perspectives*).

En 2017, les prix sur le **marché du bétail de boucherie** et sur celui de la viande bio sont restés stables à un niveau élevé (taureaux AQ : 9.22 fr./kg PM). Les vaches de boucherie se négocient à un prix qui reste élevé en raison de la diminution du cheptel, un phénomène particulièrement évident si l'on compare les prix sur une longue période (entre 2000/2002 et 2015/2017). Le porc de boucherie AQ a connu en 2017 une légère baisse par rapport à l'année précédente (3.75 fr./kg PM). Relevons que les prix actuels se situent nettement au-dessous de ceux que l'on enregistrait au tournant du siècle.

Les prix des **œufs** sont restés relativement stables ces dernières années, un phénomène dû notamment à la planification de la production et à la gestion des quantités découlant de l'intégration verticale qui caractérise ce marché. Les prix étaient d'une manière générale légèrement plus élevés en 2000/2004 par rapport à 2015/2017 (une situation qui s'explique en partie par un meilleur relevé des prix à la production dans les centres de collecte).

Dans le domaine des **céréales indigènes**, les prix du blé panifiable ont marqué en 2017 une légère baisse par rapport à 2016. La stabilité qui malgré tout caractérise les prix s'explique par la politique des prix indicatifs, que la filière a continué de suivre comme l'année précédente, ainsi que par l'efficacité du contingentement des importations. En Suisse, les prix des céréales fourragères affichent une tendance peu marquée à la hausse, sauf celui du maïs-grain, qui n'a pratiquement pas varié. S'agissant du prix des produits taxés à la frontière, le système des prix-seuils en garantit la stabilité en Suisse. Quant aux céréales de production biologique, leurs prix ont connu la même évolution que les céréales de production conventionnelle.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Les conditions météorologiques ont considérablement influencé les prix des **cultures sarclées** à la production. En 2017, les pommes de terre ont été nettement meilleur marché que l'année précédente, particulièrement difficile à cause des conditions défavorables. En 2017, les opérations de plantation et de récolte se sont déroulées dans de très bonnes conditions pour la plupart des variétés.

Les variétés de **fruits** analysées ont connu une flambée des prix par rapport à l'année précédente, surtout les pommes (Golden : +35 %, Braeburn : +43 %), à cause des pertes de rendement dues aux gelées d'avril. Les autres variétés de fruits ont subi des hausses de prix comprises entre 1,7 et 5,6 %. Les plus fortes concernent les abricots et les cerises, dont les rendements ont aussi été gravement diminués par le gel.

Les prix des **légumes** de production conventionnelle, tels qu'ils sont fixés à titre indicatif dans la grande distribution, ont évolué d'une façon non homogène. Par exemple, ceux des carottes ont augmenté de 8,4 % en moyenne, tandis que la moyenne annuelle du prix des tomates (rondes), est restée au même niveau. On remarque que les oignons (0.59 fr./kg) coûtaient nettement moins cher que les années précédentes, parce que l'arrière-été a permis d'en faire une abondante récolte. On constate aussi que l'oignon est, de tous les légumes observés, le seul dont le prix ait nettement reculé (-31,7 %) sur le long terme, c'est-à-dire entre 2000/2002 et 2015/2017. Le céleri-rave et la laitue pommée, dont les prix ont baissé par rapport à l'année précédente (environ -8 % pour ces deux légumes) ont par contre renchéri respectivement de 49,9 % et de 10,1 % pendant la période comprise entre 2000/2002 et 2015/2017.

Les prix dans le libre-service de gros

Le libre-service de gros permet aux restaurateurs et aux particuliers munis d'une carte d'achat d'accéder à un large éventail de denrées alimentaires dans des unités de conditionnement généralement plus grandes. De ce fait, les prix au stade du libre-service de gros sont observés depuis 2013.

Les **produits laitiers** les plus écoulés sont le lait entier UHT standardisé (1.14 fr./l), la crème entière (5.33 fr./l), le yogourt (3.59 fr./l), la mozzarella (7.43 fr./kg) et le beurre de cuisine (11.62 fr./kg). En comparaison avec l'année précédente, les prix des produits observés ont majoritairement baissé en 2017.

Dans le commerce de gros, la part des **œufs** importés (légèrement supérieure à 50 %) est nettement plus élevée que dans le commerce de détail, principalement en raison de leurs prix plus modiques. La proportion des œufs d'importation a néanmoins reculé, puisqu'elle était supérieure à 50 % en 2016. Les prix ont été assez stables par rapport 2016, sauf ceux des œufs issus d'élevages au sol et des œufs cuits issus d'élevages en plein air, qui ont baissé. La part de la production biologique dans les œufs en coquille est restée constante et se chiffre à 1,2 %.

Les prix à la consommation

Les prix à la consommation des **produits laitiers** (produits bio non compris) sont restés quasi stables en 2017, comparativement à l'année précédente. Quant aux produits bio, leurs prix ont légèrement augmenté. La comparaison sur le long terme, entre 2000/2002 et 2015/2017 montre, à l'instar des prix à la production, une évolution à la baisse des prix à la consommation (produits bio non compris). Les prix des fromages, comme la mozzarella (-37,1 %), ont ainsi tendanciellement reculé, notamment en raison de la libéralisation du marché du fromage. Les prix des produits de la ligne « blanche », comme le lait entier UHT standardisé, 35 g (-18,1 %), ont également accusé un net recul.

Les prix à la consommation de la **viande** accusent une légère baisse par comparaison avec l'année précédente, sauf en ce qui concerne la tranche de bœuf. Par contre, les prix du veau,

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



de l'agneau et du poulet ont augmenté. Dans le porc, seules les côtelettes sont devenues meilleur marché ; pour le reste, les prix de cette viande affichent une hausse. Les prix de la viande transformée sont restés pratiquement au niveau de l'an dernier, à l'exception du jambon. La tendance mesurée sur le long terme (entre 2000/2002 et 2015/2017) est à la hausse, sauf pour le porc et certains produits transformés à base de viande de porc, comme la saucisse de Vienne et le cervelas. Il faut relever à cet égard que le rapport entre l'offre et la demande de viande de porc a exercé, au même titre que la tendance à consommer de la viande plus maigre, une forte influence sur le prix, ce que reflète le cycle de la production de porcs.

Les prix des **œufs suisses** à la consommation ont subi diverses évolutions en 2017 : les œufs d'importation et les œufs frais issus d'élevages au sol sont devenus meilleur marché, tandis que les œufs issus d'élevages en plein air ont renchéri. L'évolution sur une longue période était à la baisse, alors que les œufs cuits (sauf ceux d'importation) ont notablement renchéri suivant une tendance constante. Le segment de l'œuf bio marque une baisse en 2017, mais suit une courbe ascendante sur le long terme.

S'agissant des **potatoes**, les prix dépendent de l'offre et de la demande. Les prix moyens en 2017 étaient marqués par la petitesse des stocks, due à la mauvaise récolte l'année précédente. Par conséquent, les tubercules de la nouvelle récolte ont été plus chers. Cette nouvelle récolte s'étant déroulée dans d'excellentes conditions météorologiques, les prix ont ensuite baissé au second semestre. Évalués sur la totalité de l'année, les prix se situaient cependant à un niveau plus élevé que l'année précédente, à l'exception des pommes de terre nouvelles de production biologique (+0,8 %).

Le **sucre cristallisé** est devenu nettement meilleur marché entre 2000/02 et 2015/2017 (-28,4 % avec 1.02 fr./kg en 2017). Cette évolution a suivi l'effondrement des prix dans l'UE. En revanche, son prix est resté stable depuis l'année précédente.

Les prix des **fruits** de production conventionnelle, d'origine suisse ou étrangère, ont augmenté dans le commerce de détail par rapport à l'année précédente. Cela concerne les fraises (+1,2 %), mais surtout les poires (Conférence, +6 %). Les prix des pommes (Golden Delicious) et des prunes n'ont presque pas varié pendant cette période, tandis que ceux des abricots et des cerises ont diminué. Par contre, les fraises se vendaient à des prix inférieurs. Si l'on observe les prix sur une période plus longue, à savoir entre 2000/2003 et 2014/2017, on constate que les pommes Golden Delicious ont baissé (-7 %), mais que les fraises, les abricots, les cerises et les prunes sont devenus nettement plus chers (augmentation comprise entre 13,3 % et 24,2 %).

Tout comme les fruits, les **légumes** suisses ou étrangers issus de la production conventionnelle ont évolué différemment par rapport à l'année dernière. Alors que le céleri-rave et la laitue pommée sont devenus meilleur marché et que le prix de la carotte n'a que peu varié, les autres légumes analysés ont renchéri. Sur une plus longue période, les légumes de longue conservation (carotte, oignon et céleri-rave) ainsi que la tomate et le chou-fleur ont vu leur prix monter entre 2000/2003 et 2014/2017, tandis que la laitue pommée, mais surtout le concombre à salade sont devenus moins chers pendant la même période. La plupart des légumes bio observés ont renchéri pendant ce temps ; seule exception, le concombre à salade a vu son prix baisser.

Cornel Herrmann, OFAG, Secteur Observation du marché, cornel.herrmann@blw.admin.ch

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 – 2015/17 %
Lait¹⁶						
CH total	ct./kg	79.19	61.87	60.64	62.36	-4.4
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	67.46	65.31	65.87	-3.6
Bétail de boucherie^{1,2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	7.74	7.71	8.21	50.2
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	8.18	8.15	8.52	35.6
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	9.04	9.09	9.22	19.2
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	9.04	9.07	9.20	19.5
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	9.05	9.04	9.21	23.0
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	13.86	13.77	14.45	13.3
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.45	3.78	3.75	-16.8
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	11.71	12.06	12.18	-2.9
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	22.11	21.69	21.94	-3.7
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	23.21	22.15	22.76	-10.8
Céréales^{3,4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	49.64	51.45	50.01	-16.4
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	48.11	49.12	48.32	-15.5
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.04	36.06	36.30	-20.0
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	39.62	39.56	37.56	-12.0
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.05	33.82	34.34	-20.2
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	29.30	28.97	29.51	-25.8
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.56	37.30	37.02	-18.4
Cultures sarclées^{3,5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	50.73	54.26	45.00	10.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	45.64	49.68	37.98	5.0
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	43.01	43.56	41.52	3.4
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	80.84	99.63	88.38	12.9
Betteraves sucrières	fr./100 kg	12.21	7.05	6.00	6.12	-47.7
Oléagineux^{3,4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	74.96	78.14	79.73	-6.7
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	86.37	86.92	83.33	1.1
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.00	1.06	0.95	1.28	7.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.13	1.01	0.98	1.40	-2.4
Poires: Conférence, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.08	1.35	1.40	1.45	23.8
Abricots, toutes les catégories ^{10,11}	fr./kg	2.69	2.55	2.66	2.81	-2.0
Cerises de table, toutes les catégories ^{10,11,13}	fr./kg	3.86	6.02	6.65	6.95	67.1
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10,11,14}	fr./kg	2.21	2.30	2.31	2.35	3.6
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.41	6.68	6.80	18.2
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.26	1.07	1.16	6.7
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.66	0.80	0.59	-31.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.59	2.75	2.53	49.9
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.39	2.38	2.38	14.0
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.06	1.03	0.95	10.1
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.70	2.62	2.74	31.7
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.06	0.97	1.03	4.1

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² 2000/02: prix conventionnel

³ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TV

⁶ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs définitifs à la production

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Evolution 2000/03 – 2014/17

¹² Agroscope: changement du système de calcul en 2003

¹³ Coûts d'emballage inclus; 2014 – 2017 toutes les classes, base 5 kg en vrac; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus; 2014 – 2017 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

¹⁶ Evolution 2009/11 – 2015/17

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix dans le libre-service et la livraison en gros

Produit	Unité	2015	2016	2017	2016/ 2017	Part de marché en quantité sur l'ensemble du segment (2017)
					%	%
Lait¹ et produits laitiers^{2, 3, 4, 5}						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.43	1.45	1.44	-0.7	2.0
Lait entier UHT standardisé 35 g	fr./l	1.23	1.17	1.14	-3.0	73.3
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.44	1.44	1.37	-4.5	0.5
Lait écrémé UHT	fr./l	1.17	1.16	1.14	-2.1	1.3
Emmentaler surchoix	fr./kg	17.00	16.06	15.51	-3.5	0.1
Gruyère surchoix	fr./kg	23.34	24.16	18.72	-22.5	0.0
Tilsiter surchoix	fr./kg	13.95	13.81	13.79	-0.1	0.5
Camembert 60 % (ES)	fr./kg	18.93	18.94	18.52	-2.2	0.4
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./kg	17.58	17.27	16.26	-5.8	0.8
Mozzarella	fr./kg	8.28	7.74	7.43	-4.0	27.8
Beurre de choix	fr./kg	12.81	12.35	11.77	-4.7	31.7
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./kg	12.75	12.44	11.62	-6.6	31.3
Crème entière, emballée	fr./l	5.88	5.61	5.33	-4.9	60.8
Crème à café, emballée	fr./l	3.94	3.89	3.84	-1.2	29.3
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./kg	3.65	3.64	3.59	-1.2	41.0
Œufs⁶						
Œufs frais d'élevage bio	ct./pièce	62.62	64.27	63.50	-1.2	1.2
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	41.77	41.74	40.42	-3.2	12.6
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	49.14	48.44	46.67	-3.7	6.1
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	42.30	42.31	42.72	1.0	27.1
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	63.12	62.88	57.76	-8.1	3.4
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	28.87	28.95	29.13	0.6	39.0
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	41.46	41.58	41.60	0.0	10.5

¹ Part de marché calculée pour le lait de consommation vendu dans le libre-service et la livraison en gros

² Part de marché calculée pour le fromage vendu dans le libre-service et la livraison en gros

³ Part de marché calculée pour le beurre vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁴ Part de marché calculée pour la crème de consommation vendue dans le libre-service et la livraison en gros

⁵ Part de marché calculée pour le yogourt vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁶ Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le libre-service et la livraison en gros

Sources : Grossopanel AG, Stans

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 – 2015/17 %
Laît et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.46	1.44	1.45	-6.6
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.55	1.29	1.26	1.26	-18.1
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.44	1.43	1.44	-7.4
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.48	1.46	1.46	1.9
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.09	19.17	19.15	-6.0
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.39	19.58	19.61	-4.6
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.81	16.59	16.97	-4.9
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.33	2.32	2.32	-13.5
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.40	3.38	3.37	-3.3
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.49	1.47	1.47	-37.1
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	2.99	2.96	2.95	-4.2
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.03	2.97	2.97	-0.7
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.22	3.18	3.14	-35.0
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.79	1.75	1.74	-30.1
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.56	0.55	0.55	-20.0
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	69.14	73.48	72.13	43.7
Steak	fr./kg	38.77	45.68	48.50	49.33	23.4
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	32.00	33.06	32.52	21.9
Viande hachée	fr./kg	15.47	17.99	18.49	18.19	17.8
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	54.48	55.79	56.50	36.0
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	40.26	39.86	39.94	16.2
Ragoût	fr./kg	28.68	37.73	36.87	37.30	30.0
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	19.23	20.91	20.01	-1.3
Steak	fr./kg	26.06	23.81	25.74	26.22	-3.1
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	17.48	17.94	18.45	-5.9
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	16.98	17.26	18.09	-3.2
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	34.52	34.48	34.71	24.1
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	51.15	50.85	54.52	52.5
Produit à la base de viande						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	29.83	31.11	31.97	8.2
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.02	1.03	1.03	-11.4
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.43	1.46	1.46	-7.4
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.78	1.89	1.88	5.4
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	3.82	4.90	4.88	4.89	28.0
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	8.99	8.92	9.25	9.10	1.1
Poitrine	fr./kg	–	29.01	29.27	30.52	–
Cuisse	–	–	11.36	11.81	12.16	–
Œufs¹						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	44.30	43.39	42.64	-9.0
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	59.44	60.01	60.39	5.2
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	62.63	61.29	61.45	-0.3
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	81.38	79.15	80.12	6.4
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	27.45	24.93	24.74	-17.1
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	32.77	31.61	31.39	-20.1
Farine et pain²						
Farine bise	fr./kg	–	1.93	1.96	2.00	–
Farine mi-blanche	fr./kg	–	2.02	2.03	2.00	–
Farine blanche	fr./kg	–	1.81	1.83	1.90	–
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	–	0.90	0.90	0.90	–
Pain bis	fr./kg	–	2.32	2.34	2.40	–
Pain mi-blanc	fr./kg	–	2.40	2.41	2.40	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.56	1.73	1.74	-13.1
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.64	1.79	1.85	-6.4
Raclette	fr./kg	1.82	1.64	1.82	1.86	-2.6
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.62	1.76	1.78	-8.0
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	1.96	2.27	2.62	0.1
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.04	1.02	1.02	-28.4
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	3.57	3.25	3.30	3.30	-7.0
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	3.53	3.61	3.64	3.86	5.1
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	5.50	6.55	6.80	6.68	24.2
Cerises, catégorie I ⁵	fr./kg	9.27	11.06	12.20	11.88	23.2
Pruneaux, catégorie I ⁵	fr./kg	3.96	4.25	4.70	4.71	13.3
Fraises	fr./kg	10.03	12.06	11.12	11.25	14.4
Légumes⁴						
Carottes (de garde)	fr./kg	2.00	2.30	2.31	2.34	15.9
Oignons (de garde)	fr./kg	2.20	2.28	2.34	2.08	1.6
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.59	4.59	4.17	4.34	21.6
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.72	3.72	3.95	9.1
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.52	1.83	1.75	-1.2
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	3.82	4.01	4.38	3.0
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.22	1.39	1.58	-12.7

¹ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2014/17

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes: OFAG

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2015	2016	2017	2002/04 – 2015/17 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.78	1.77	1.77	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.80	1.80	1.81	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.78	1.77	1.77	–
Emmentaler	1 kg	–	19.77	19.79	19.92	–
Gruyère	1 kg	–	21.63	21.79	21.87	–
Tilsiter	1 kg	–	19.80	19.78	19.93	–
Mozzarella	150 g	–	2.10	2.10	2.11	–
Beurre de choix	200 g	–	3.79	3.79	3.84	–
Crème entière, emballée	2 dl	–	2.63	2.65	2.67	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	–	0.75	0.74	0.75	–
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	–	82.38	85.15	87.89	–
Steak	fr./kg	–	54.90	55.33	55.36	–
Viande de veau						
Steak d'aloyau	fr./kg	–	86.29	86.17	84.73	–
Steak	fr./kg	–	83.64	83.48	85.24	–
Viande de porc						
Tranches, filet	fr./kg	–	43.87	44.69	45.12	–
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	26.61	26.90	26.80	–
Steak	fr./kg	–	38.88	39.15	39.43	–
Produit à base de viande						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	–	1.95	2.00	1.99	–
Saucisse de veau	fr./100 g	–	5.30	5.38	5.40	–
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	–	2.26	2.30	2.33	–
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	–	18.81	19.17	19.17	–
Poitrine	fr./kg	–	53.47	53.50	54.62	–
Œufs						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	81.08	80.78	80.58	0.4
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	95.93	96.69	96.44	4.0
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.90	3.22	3.40	1.7
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	2.93	3.28	3.42	12.6
Raclette	fr./kg	3.30	2.89	3.27	3.34	-4.0
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température ³	fr./kg	2.93	2.79	3.24	–	2.9
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.93	2.97	3.69	3.66	17.4
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁴	fr./kg	5.57	5.99	6.40	6.54	13.3
Poires, Conférence, catégorie I ^{3,4}	fr./kg	5.64	6.14	6.50	–	11.1
Abricots, catégorie I ⁴	fr./kg	8.48	10.60	9.57	9.58	17.1
Cerises, catégorie I ⁴	fr./kg	12.40	14.56	16.42	15.25	24.1
Pruneaux, catégorie I ⁴	fr./kg	6.36	9.90	8.80	10.13	49.8
Fraises	fr./kg	16.00	12.55	13.96	15.84	-11.8
Légumes²						
Carottes (de garde)	fr./kg	3.39	3.98	4.13	4.05	19.6
Oignons (de garde)	fr./kg	5.28	5.86	6.35	5.84	14.0
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	6.16	8.38	8.62	8.05	35.6
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.59	7.32	6.82	10.0
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.71	3.00	2.72	6.0
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.65	6.89	6.69	3.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.39	2.42	2.52	-15.2

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

² Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

³ Pas assez de prix annoncés pour ce produit en 2017

⁴ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2014/17

Sources:

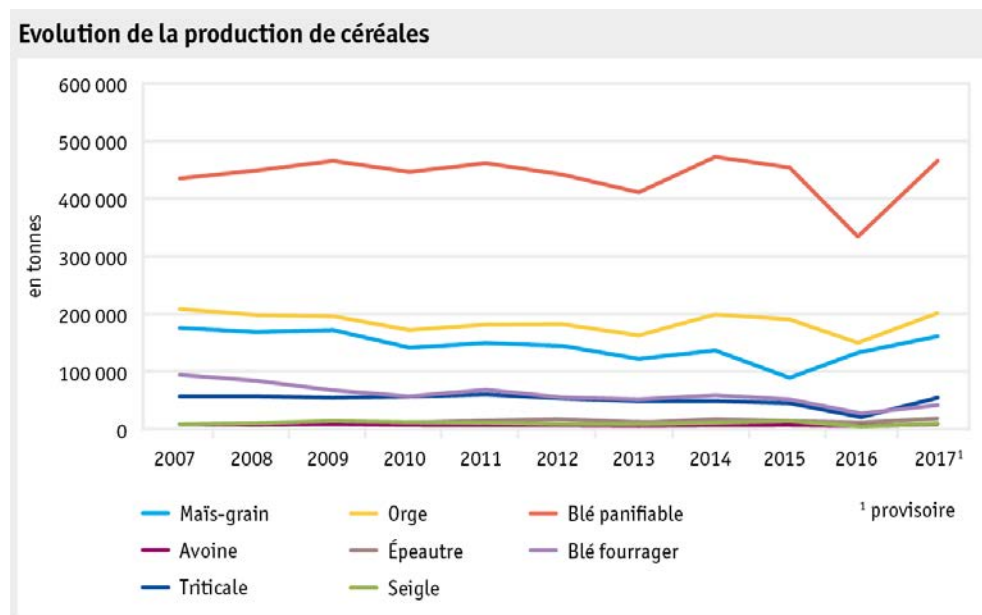
Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG, Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Céréales

La superficie totale des terres consacrées à la culture des céréales en 2017 a baissé de 1,1 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre environ 143 000 hectares. On observe une faible réduction des surfaces affectées aux céréales panifiables et aux céréales fourragères. S'agissant des céréales panifiables, des rendements nettement plus élevés par rapport à l'année précédente ont entraîné des hausses de la production de 40 % et plus. Au total, la production de céréales a augmenté de 30 % par rapport à 2016, pour s'établir à 972 000 tonnes.



Source : USP

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Production

Qualité des céréales

Ni le mois de janvier froid, ni les gelées tardives de fin avril, qui ont succédé à des températures douces, n'ont nui aux rendements céréaliers. En outre, les températures supérieures à la moyenne et les faibles précipitations pendant les mois d'été ont permis d'obtenir des céréales de très bonne qualité. La production élevée de céréales panifiables de haute qualité a entraîné le déclassement de 24 000 tonnes de céréales panifiables pour l'alimentation animale à la charge des producteurs de céréales, ainsi que le stockage de quantités pour l'année suivante.

Détermination des quotas d'importation des céréales panifiables

Les droits de douane relatifs aux importations de céréales panifiables au sein du quota d'importation ordinaire de 70 000 tonnes sont examinés trimestriellement et reposent sur un prix de référence. Dans un contexte marqué, depuis octobre 2013, par des prix durablement bas sur le marché international des céréales panifiables, le tarif maximal des prélèvements à la frontière (droits de douane et contribution au fonds de garantie) est appliqué, soit 23 francs par quintal. Suite à l'excellente récolte indigène de céréales panifiables l'année sous rapport, et afin de faciliter leur commercialisation, l'interprofession swiss granum a demandé un report dans le temps de la libération des parts de contingent tarifaires pour l'année 2018. En vue

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



d'un approvisionnement plus en continu du marché, la libération a eu lieu tous les deux mois : 10 000 tonnes à chaque fois entre début janvier et début juillet et 15 000 tonnes à chaque fois entre début septembre et novembre.

Commerce extérieur**Aliments concentrés**

Grâce à des rendements beaucoup plus élevés malgré une légère baisse de la surface cultivée, la production de céréales fourragères a augmenté en 2017. Y compris les céréales non panifiables, ce sont plus de 500 000 tonnes de céréales qui étaient disponibles pour l'alimentation du bétail (+25 %). À cela s'ajoutent les sous-produits de la fabrication de denrées alimentaires tels que les pulpes de betteraves sucrières, le son de blé, les tourteaux de colza et les drêches de brasserie, mais aussi des céréales fourragères importées et des produits des champs, riches en protéines, également importés.

» [swiss granum](#)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, Secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2015	2016	2017 ¹	2000/02 – 2015/17
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 417	144 721	142 838	-20
Céréales panifiables	96 527	81 827	83 062	82 688	-14
Blé	91 045	75 931	76 312	75 541	-16
Epeautre	1 878	3 907	4 607	4 978	139
Amidonnier, engrain	46	67	134	153	156
Seigle	3 518	1 890	1 985	2 004	-44
Méteil de céréales panifiable	39	32	24	12	-42
Céréales fourragères	82 049	59 590	61 659	60 150	-26
Blé	–	6 381	7 408	6 377	
Orge	42 916	27 986	28 641	28 088	-34
Avoine	4 342	1 556	1 684	1 899	-61
Méteil de céréales fourragères	311	192	221	245	-29
Maïs grain	22 280	15 322	14 912	15 192	-32
Triticale	12 201	8 090	8 721	8 523	-31
Millet	–	63	72	186	
Légumineuses	3 514	5 016	5 314	5 263	48
Pois protéagineux	3 165	4 355	4 553	4 109	37
Féveroles	294	556	646	1 039	154
Lupins	55	105	115	115	103
Cultures sarclées	34 229	31 180	30 594	30 905	-10
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 891	10 995	11 276	-20
Betteraves sucrières	17 886	19 759	19 095	19 135	8
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	530	504	494	-80
Oléagineux	18 535	29 769	27 687	27 433	52
Colza	13 126	23 432	20 979	20 419	65
Tournesol	4 389	4 568	4 885	5 258	12
Soja	989	1 719	1 765	1 695	75
Courges à huile	32	50	58	61	78
Matières premières renouvelables	1 304	181	198	255	-83
Colza	1 137	116	106	135	-89
Tournesol	35	44	40	52	29
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	21	52	68	-64
Légumes de plein champ	8 489	10 865	11 435	12 127	35
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 904	46 259	47 865	15
Jachères vertes et florales	3 392	3 014	3 113	3 162	-9
Autres terres ouvertes	1 770	5 630	3 554	4 107	-150
Terres ouvertes	290 462	272 816	272 698	273 955	-6
Prairies artificielles	117 671	125 060	125 561	123 782	6
Autres	2 427	477	436	447	-81
Terres arables total	410 560	398 353	398 695	398 184	-3
Cultures fruitières	6 913	6 280	6 301	6 298	-9
Vigne	15 053	14 793	14 780	14 748	-2
Roseaux de Chine	257	142	119	99	-53
Prairies naturelles, pâturages	627 938	612 901	611 573	609 042	-3
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 009	17 604	17 738	67
Surface agricole utile	1 071 131	1 049 478	1 049 072	1 046 109	-2

¹ provisoire

Sources: viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

Production

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 – 2015/17 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	455 368	451 223	440 525	-11.2
Crème	t	68 213	70 461	68 814	68 155	1.4
Beurre	t	40 247	46 844	47 610	42 617	13.5
Poudre de lait	t	47 152	50 454	49 585	46 258	3.4
Fromage	t	166 668	188 806	184 904	189 292	12.6
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 153	115 170	111 942	11.8
Viande de veau	t PM	34 202	29 103	28 579	27 090	-17.4
Viande de porc	t PM	231 645	241 322	238 614	238 504	3.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 776	5 076	5 059	-14.1
Viande de chèvre	t PM	534	549	479	491	-5.2
Viande de cheval	t PM	1 164	650	617	527	-48.6
Volaille	t poids de vente	29 435	55 647	58 125	58 475	95.1
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	889	907	923	31.5
Céréales		1 112 267	908 538	742 374	973 503	-21.3
blé tendre	t	521 667	456 774	333 054	463 643	-19.9
blé fourrager	t	–	55 703	39 168	45 912	
Seigle	t	20 833	11 918	8 411	12 423	-47.6
Orge	t	255 500	197 842	159 023	205 772	-26.6
Avoine	t	22 533	7 772	7 106	10 210	-62.9
Maïs grain	t	206 333	113 000	144 406	162 454	-32.2
Triticale	t	75 067	49 911	36 178	51 424	-38.9
Autres	t	10 333	15 618	15 028	21 665	68.7
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	389 000	376 000	461 000	-24.4
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 355 710	1 277 407	1 544 781	8.1
Oléagineux		59 956	101 180	89 726	100 151	61.8
Colza	t	43 684	87 004	71 900	77 612	80.5
Tournesol	t	12 972	9 789	13 000	16 449	0.8
Autres	t	3 300	4 387	4 826	6 090	54.6
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	122 761	114 736	88 608	11.4 (3)
Poires	t	15 523 (2)	16 839	14 808	8 403	-3.5 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 530	5 760	3 128	268.8 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 194	1 857	1 454	23.1 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 147	3 006	1 893	22.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 326	7 350	5 867	35.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	63 815	67 006	65 288	15.8
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 123	39 256	42 703	54.5
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 861	11 005	13 513	13.8
Tomates (toutes)	t	30 398	45 728	45 657	46 516	51.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 818	13 300	15 417	-14.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 169	7 290	7 743	19.5
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 472	16 019	15 346	73.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	454 443	550 324	389 720	-19.1
Vin blanc	hl	613 076	396 006	526 415	402 070	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2014/17

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2000/02 – 2015/17 %	
	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	17 391	6.4
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	37	6 897.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	239	504.5
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	528	-97.8
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	-9	-12.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	26	86.9
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	415	184.9
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	-	-37.2
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	863	-0.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	-	-5.6
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	-	-31.6
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	-	-27.2
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	307	6.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	338	111.1
Céréales										
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	3 658	65.1
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	70	-51.3
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	3 565	13.9
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	-100	-2.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	8	469.9
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	81	116.9
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	-27	-49.5
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	146	-59.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	-79	31.2
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	-13	5.2
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	-27	4.2
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	44	2.9
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	492	2.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	217	33.7
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	0	27.7
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	25	-11.7
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	64	16.6
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	539	24.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-48.0	5.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	12	-12.9
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	5 094	353 013	3 916	352 125	4 571	367 810	-25	66.9

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2014/17

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Oléagineux

Production et rendements

La production suisse d'oléagineux s'effectue sur la base de contrats-cadre convenus entre la production et la transformation (huileries). L'écoulement des quantités déterminées dans le cadre de cette convention est garanti car elles correspondent aux besoins du marché. Ce système permet en outre d'offrir aux producteurs les meilleurs prix possibles. La prise en charge par les huileries des éventuelles quantités excédentaires (non contractées) n'est pas garantie.

Ces contrats-cadre sont gérés par le « Pool de production oléagineux » de la Fédération Suisse des Producteurs de Céréales (FSPC), qui est financé aux deux-tiers par les producteurs et le tiers restant par les huileries. Le soutien particulier aux cultures de tournesol et de soja améliore leur rentabilité et contribue à maintenir une diversité dans la production et la transformation des oléagineux en Suisse.

Production de graines et d'huile 2017

	Contrat-cadre (graines)	Quantités attribuées	Production de graines	Production d'huile	Taux d'auto-provisionnement
Unité	t	t	t	t	%
Colza	80 000Dont 20 000 HOLL	73 840	77 612	28 716	87
Tournesol	18 000Dont 12 000HO	17 104	16 449	5 593	8
Soja	5 000 ¹	4 883	5 642	195	22

¹ 3500 tonnes vont dans le secteur fourrager

Sources : swiss granum/SwissOlio/FSPC

Une augmentation continue des attributions depuis 2014 (de 12 700 t à 17104 t en 2017, soit une augmentation de 35 %) pour un contrat-cadre stable de 18 000 t sur ces années a permis d'augmenter la production de tournesol, qui atteint 90 % du contrat-cadre. Le colza se caractérise par un retour à la normale : les attributions sont en phase avec le contrat-cadre et, suite aux deux bonnes années 2014 et 2015 (jusqu'à 94 000 t), les récoltes 2016 et 2017 ont évolué dans une fourchette comprise entre 70 000 et 80 000 tonnes. Suite à la décision de l'entreprise Zweifel de remplacer l'huile de tournesol importée par de l'huile de colza HOLL indigène, les quantités contractées et, partant, attribuées, de colza sont appelées à augmenter à partir de 2018. À noter qu'en tant que variable d'ajustement du marché, les attributions pour l'année suivante sont effectuées au printemps, soit avant que la récolte de l'année ne soit connue, d'où la difficulté pour la branche d'agir immédiatement sur la production.

Surface agricole utile

Production

Parts de marché et importations

Depuis 2014, la consommation d'huile de tournesol subit une érosion lente mais continue, sa part de marché passant de 35,5 à 33,2 %. Essentiellement importée, elle demeure cependant toujours la principale huile alimentaire consommée en Suisse. La part de marché de l'huile de

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



colza se stabilise autour de 25 % tout comme l'huile de palme à 16 %. L'huile d'olive complète ce trio avec une part de marché également stable de 10 %. Parmi les huiles secondaires, notons le doublement de 2014 à 2017 de la part de marché de l'huile d'arachide qui passe de 1,4 à 3,2 %. La consommation totale d'huiles végétales a augmenté de 4,6 % en une année avec une proportion d'huiles indigènes relativement faible à 24 %.

Source : SwissOlio

Commerce extérieur

Arnaud de Loriol, OFAG, Secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2015	2016	2017 ¹	2000/02 – 2015/17
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 417	144 721	142 838	-20
Céréales panifiables	96 527	81 827	83 062	82 688	-14
Blé	91 045	75 931	76 312	75 541	-16
Epeautre	1 878	3 907	4 607	4 978	139
Amidonnier, engrain	46	67	134	153	156
Seigle	3 518	1 890	1 985	2 004	-44
Méteil de céréales panifiable	39	32	24	12	-42
Céréales fourragères	82 049	59 590	61 659	60 150	-26
Blé	–	6 381	7 408	6 377	
Orge	42 916	27 986	28 641	28 088	-34
Avoine	4 342	1 556	1 684	1 899	-61
Méteil de céréales fourragères	311	192	221	245	-29
Maïs grain	22 280	15 322	14 912	15 192	-32
Triticale	12 201	8 090	8 721	8 523	-31
Millet	–	63	72	186	
Légumineuses	3 514	5 016	5 314	5 263	48
Pois protéagineux	3 165	4 355	4 553	4 109	37
Féveroles	294	556	646	1 039	154
Lupins	55	105	115	115	103
Cultures sarclées	34 229	31 180	30 594	30 905	-10
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 891	10 995	11 276	-20
Betteraves sucrières	17 886	19 759	19 095	19 135	8
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	530	504	494	-80
Oléagineux	18 535	29 769	27 687	27 433	52
Colza	13 126	23 432	20 979	20 419	65
Tournesol	4 389	4 568	4 885	5 258	12
Soja	989	1 719	1 765	1 695	75
Courges à huile	32	50	58	61	78
Matières premières renouvelables	1 304	181	198	255	-83
Colza	1 137	116	106	135	-89
Tournesol	35	44	40	52	29
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	21	52	68	-64
Légumes de plein champ	8 489	10 865	11 435	12 127	35
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 904	46 259	47 865	15
Jachères vertes et florales	3 392	3 014	3 113	3 162	-9
Autres terres ouvertes	1 770	5 630	3 554	4 107	-150
Terres ouvertes	290 462	272 816	272 698	273 955	-6
Prairies artificielles	117 671	125 060	125 561	123 782	6
Autres	2 427	477	436	447	-81
Terres arables total	410 560	398 353	398 695	398 184	-3
Cultures fruitières	6 913	6 280	6 301	6 298	-9
Vigne	15 053	14 793	14 780	14 748	-2
Roseaux de Chine	257	142	119	99	-53
Prairies naturelles, pâturages	627 938	612 901	611 573	609 042	-3
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 009	17 604	17 738	67
Surface agricole utile	1 071 131	1 049 478	1 049 072	1 046 109	-2

¹ provisoire

Sources: viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

Production

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 – 2015/17 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	455 368	451 223	440 525	-11.2
Crème	t	68 213	70 461	68 814	68 155	1.4
Beurre	t	40 247	46 844	47 610	42 617	13.5
Poudre de lait	t	47 152	50 454	49 585	46 258	3.4
Fromage	t	166 668	188 806	184 904	189 292	12.6
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 153	115 170	111 942	11.8
Viande de veau	t PM	34 202	29 103	28 579	27 090	-17.4
Viande de porc	t PM	231 645	241 322	238 614	238 504	3.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 776	5 076	5 059	-14.1
Viande de chèvre	t PM	534	549	479	491	-5.2
Viande de cheval	t PM	1 164	650	617	527	-48.6
Volaille	t poids de vente	29 435	55 647	58 125	58 475	95.1
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	889	907	923	31.5
Céréales		1 112 267	908 538	742 374	973 503	-21.3
blé tendre	t	521 667	456 774	333 054	463 643	-19.9
blé fourrager	t	–	55 703	39 168	45 912	
Seigle	t	20 833	11 918	8 411	12 423	-47.6
Orge	t	255 500	197 842	159 023	205 772	-26.6
Avoine	t	22 533	7 772	7 106	10 210	-62.9
Maïs grain	t	206 333	113 000	144 406	162 454	-32.2
Triticale	t	75 067	49 911	36 178	51 424	-38.9
Autres	t	10 333	15 618	15 028	21 665	68.7
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	389 000	376 000	461 000	-24.4
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 355 710	1 277 407	1 544 781	8.1
Oléagineux		59 956	101 180	89 726	100 151	61.8
Colza	t	43 684	87 004	71 900	77 612	80.5
Tournesol	t	12 972	9 789	13 000	16 449	0.8
Autres	t	3 300	4 387	4 826	6 090	54.6
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	122 761	114 736	88 608	11.4 (3)
Poires	t	15 523 (2)	16 839	14 808	8 403	-3.5 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 530	5 760	3 128	268.8 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 194	1 857	1 454	23.1 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 147	3 006	1 893	22.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 326	7 350	5 867	35.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	63 815	67 006	65 288	15.8
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 123	39 256	42 703	54.5
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 861	11 005	13 513	13.8
Tomates (toutes)	t	30 398	45 728	45 657	46 516	51.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 818	13 300	15 417	-14.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 169	7 290	7 743	19.5
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 472	16 019	15 346	73.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	454 443	550 324	389 720	-19.1
Vin blanc	hl	613 076	396 006	526 415	402 070	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2014/17

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2000/02 – 2015/17 %	
	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	17 391	6.4
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	37	6 897.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	239	504.5
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	528	-97.8
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	-9	-12.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	26	86.9
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	415	184.9
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	-	-37.2
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	863	-0.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	-	-5.6
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	-	-31.6
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	-	-27.2
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	307	6.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	338	111.1
Céréales										
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	3 658	65.1
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	70	-51.3
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	3 565	13.9
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	-100	-2.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	8	469.9
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	81	116.9
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	-27	-49.5
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	146	-59.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	-79	31.2
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	-13	5.2
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	-27	4.2
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	44	2.9
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	492	2.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	217	33.7
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	0	27.7
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	25	-11.7
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	64	16.6
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	539	24.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-48.0	5.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	12	-12.9
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	5 094	353 013	3 916	352 125	4 571	367 810	-25	66.9

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2014/17

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande



Pommes de terre

Quantité et qualité

Après deux mauvaises récoltes successives, la récolte 2017 a été très bonne, avec une production de 85 000 tonnes supérieure à 2016. Dans le détail, la récolte 2017 se monte à 461 000 tonnes (2016 : 376 000 t). Par catégorie, cela représente 15 % de plus pour les pommes de terre de table ainsi que pour les pommes de terre destinées à la transformation, et 10 % de plus pour les pommes de terre de semence. D'une année à l'autre, les rendements ont augmenté de 20 %, passant de 342 kg/are à 409 kg/are. La surface totale cultivée a augmenté de 281 hectares à 11 276 hectares. L'érosion du nombre de producteurs se poursuit, avec une baisse de 2,5 %. Outre la hausse des rendements, la qualité a également tiré son épingle du jeu : proportion importante de gros calibres (peu de petits calibres à raclette) et une qualité tant interne qu'externe généralement bonne. Malgré tout, une présence de gale poudreuse plus importante qu'en 2016 ainsi que des défauts de croissance. En 2017, les surfaces dédiées à la culture biologique se sont montées à 591 hectares, soit une hausse de 20 hectares sur un an. La récolte totale a doublé pour atteindre 15 261 tonnes (2016 : 7318 t), une récolte record sur la décennie écoulée. Le nombre d'exploitation produisant des pommes de terre biologiques se monte à 613. Le segment des pommes de terre bio représente environ 13 % du chiffre d'affaire total des aliments biologiques au niveau du commerce de détail indigène.

Source : Bioaktuell/swisspatat

Récolte 2017

Pommes de terre de table	175 700 t
Pommes de terre destinées à la transformation	140 100 t
Pommes de terre de semence	22 200 t
Affouragement avec soutien financier privé	24 800 t
Affouragement normal	84 300 t
Exportations	14 000 t

Source : swisspatat

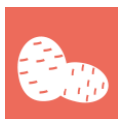
Depuis 2012, seuls les producteurs au bénéfice d'un contrat de prise en charge peuvent profiter du fonds de mise en valeur des excédents de l'interprofession.

Gestion des importations

Les accords de l'OMC requièrent des possibilités d'accès au marché de 23 750 tonnes d'équivalent pommes de terre. 19 750 tonnes se répartissent entre les contingents tarifaires partiels n° 14.1 (pommes de terre de semence), n°14.2 (pommes de terre destinées à la transformation), n°14.3 (pommes de terre de table), et 4000 tonnes sont prévues pour le contingent tarifaire partiel n°14.4 (produits de pommes de terre). En 2017, les contingents tarifaires partiels n° 14.1 à 14.3 ont été augmentés temporairement à deux reprises pour un total de 10 500 tonnes.

Répartition du contingent tarifaire partiel n° 14.1 à 14.3

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Catégorie de marchandises	Contingent tarifaire partiel	Augmentation temporaire du contingent tarifaire partiel
Pommes de terre de semence	4 000 t	2 500 t
Pommes de terre de table	6 500 t	8 000 t
Pommes de terre destinées à la transformation	9 250 t	0 t
Total	19 750 t	10 500 t

Commerce extérieur

Arnaud de Loriol, OFAG, Secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2000/02 – 2015/17 %	
	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	17 391	6.4
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	37	6 897.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	239	504.5
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	528	-97.8
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	-9	-12.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	26	86.9
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	415	184.9
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	-	-37.2
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	863	-0.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	-	-5.6
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	-	-31.6
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	-	-27.2
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	307	6.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	338	111.1
Céréales										
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	3 658	65.1
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	70	-51.3
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	3 565	13.9
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	-100	-2.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	8	469.9
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	81	116.9
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	-27	-49.5
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	146	-59.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	-79	31.2
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	-13	5.2
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	-27	4.2
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	44	2.9
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	492	2.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	217	33.7
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	0	27.7
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	25	-11.7
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	64	16.6
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	539	24.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-48.0	5.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	12	-12.9
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	5 094	353 013	3 916	352 125	4 571	367 810	-25	66.9

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2014/17

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Sucre

Des températures douces et des précipitations faibles ont permis en 2017 de terminer la plus grande partie du semis des betteraves sucrières à la fin du mois de mars. Les gelées tardives de fin avril n'ont occasionné que de faibles dommages aux jeunes plants de betteraves. En raison de la sécheresse persistante, le développement des plantes a été ralenti. À partir du mois d'août, des feuilles de betteraves jaunes ont été constatées par endroits en Suisse romande, qui sont le symptôme du « Syndrome des basses richesses » qui entraîne une baisse de la teneur en sucre. Il s'agit de la première observation en Suisse de cette bactérie spécifique aux betteraves, transmise par des cicadelles. Elle peut entraîner des pertes de rendement allant jusqu'à 20 % en raison de la baisse de la teneur en sucre. Un million et demi de tonnes de betteraves sucrières ont été récoltées sur une surface cultivée presque inchangée de 19 100 hectares. En lien avec les teneurs en sucre réalisées, la production de sucre a augmenté par rapport à celle de l'année précédente ; elle est passée de 214 000 à 267 000 tonnes.

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Production

Évolution du prix du sucre

Le prix européen du sucre est passé d'environ 500 à 400 euros la tonne durant l'année sous revue, poursuivant sa baisse jusqu'à 370 euros la tonne en mai 2018. Du fait de l'application de la solution dite du double zéro, le niveau des prix européen conjugué au taux de change s'est répercuté sur les prix suisses. Accordée avec l'Union européenne, la solution dite du double zéro prévoit la suppression des mesures de compensation des prix pour le sucre entrant dans la composition des produits transformés, tels que les biscuits, le chocolat, les produits laitiers et les boissons sucrées. L'économie agroalimentaire en aval doit en effet bénéficier de prix comparables à ceux pratiqués dans l'Union européenne afin de maintenir sa compétitivité sur les marchés européen et suisse. La protection douanière pour le sucre vise, conformément à l'article 5 de l'ordonnance sur les importations agricoles, à ce que les prix du sucre importé (numéro de tarif douanier 1701.9999), majorés des droits de douane et de la contribution au fonds de garantie, correspondent aux prix du marché dans l'Union européenne. L'OFAG contrôle la protection douanière tous les mois.

Commerce extérieur

Suite à la baisse de la production suisse, les importations de betteraves sucrières en franchise de droits ont augmenté afin de mieux approvisionner les deux sucreries indigènes. L'année sous rapport, près de 140 000 tonnes de ces racines riches en eau ont été importées. En partant d'une teneur en sucre de 17 % et d'un rendement de 90 %, cela correspond à une production de sucre de 21 000 tonnes.

L'importation de sucre pur était de 92 000 tonnes l'année sous rapport, dont 85 % en provenance de l'UE. D'autres sucres tels que le glucose et le fructose ont atteint un volume d'importation de 92 000 tonnes aux cours des dernières années.

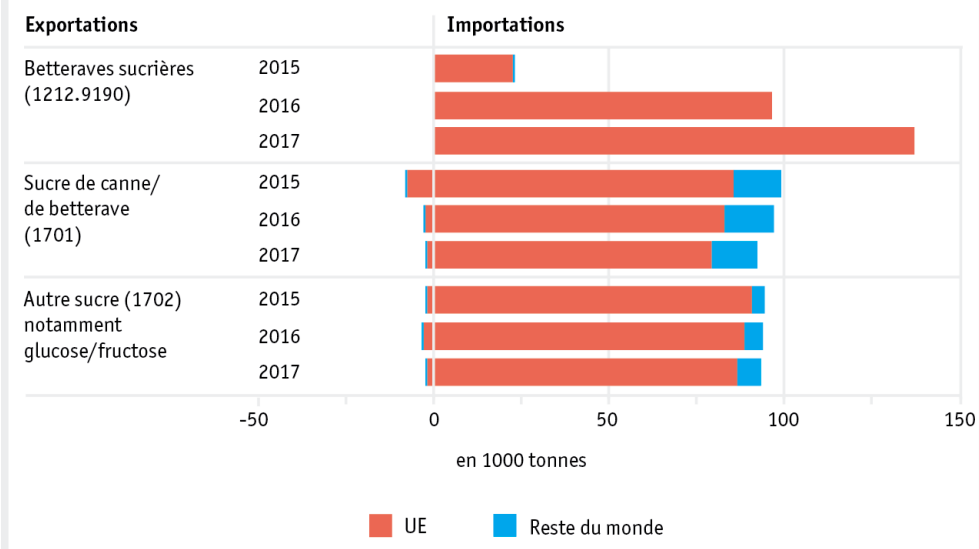
Les exportations de sucre ont principalement concerné les produits transformés. Cependant, les teneurs en sucre de ces produits peuvent varier fortement. Si l'on considère la valeur de certains produits transformés, on constate des excédents commerciaux dans les secteurs des articles de confiserie, du chocolat et des boissons non alcoolisées (à l'exclusion de l'eau, des jus de fruits et de légumes et du lait). La catégorie des produits transformés enregistrant un excédent commercial est dominée par les boissons énergétiques, la valeur des exportations ayant fortement augmenté depuis la mise en service d'une usine de conditionnement en Suisse orientale en 2005. Les déficits du commerce extérieur pour les biscuits, les confitures et les

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



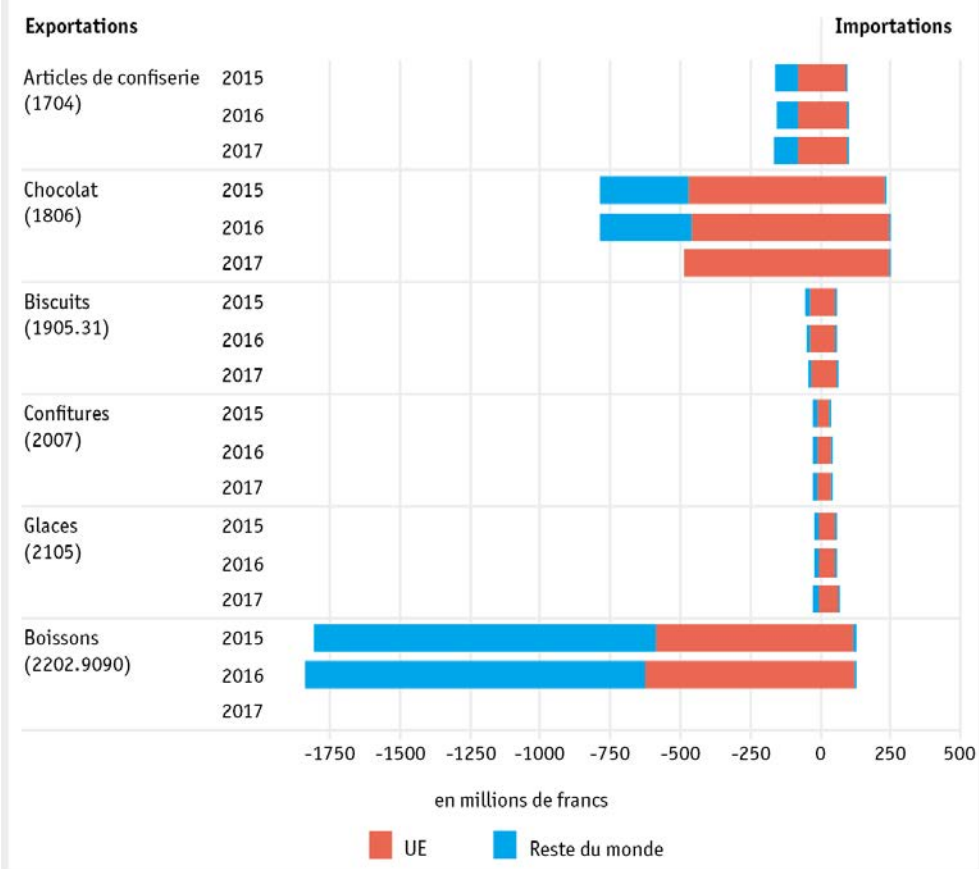
glaces ont augmenté ces dernières années. Si l'UE prédominait quant à la provenance, les exportations reflètent également l'importance des marchés du reste du monde.

Commerce extérieur des betteraves sucrières et du sucre



Source : AFD

Commerce extérieur de produits transformés contenant du sucre (valeur)



Source : AFD

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Commerce extérieur

» [Sucre Suisse SA](#)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, Secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2015	2016	2017 ¹	2000/02 – 2015/17
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 417	144 721	142 838	-20
Céréales panifiables	96 527	81 827	83 062	82 688	-14
Blé	91 045	75 931	76 312	75 541	-16
Epeautre	1 878	3 907	4 607	4 978	139
Amidonnier, engrain	46	67	134	153	156
Seigle	3 518	1 890	1 985	2 004	-44
Méteil de céréales panifiable	39	32	24	12	-42
Céréales fourragères	82 049	59 590	61 659	60 150	-26
Blé	–	6 381	7 408	6 377	
Orge	42 916	27 986	28 641	28 088	-34
Avoine	4 342	1 556	1 684	1 899	-61
Méteil de céréales fourragères	311	192	221	245	-29
Maïs grain	22 280	15 322	14 912	15 192	-32
Triticale	12 201	8 090	8 721	8 523	-31
Millet	–	63	72	186	
Légumineuses	3 514	5 016	5 314	5 263	48
Pois protéagineux	3 165	4 355	4 553	4 109	37
Féveroles	294	556	646	1 039	154
Lupins	55	105	115	115	103
Cultures sarclées	34 229	31 180	30 594	30 905	-10
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 891	10 995	11 276	-20
Betteraves sucrières	17 886	19 759	19 095	19 135	8
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	530	504	494	-80
Oléagineux	18 535	29 769	27 687	27 433	52
Colza	13 126	23 432	20 979	20 419	65
Tournesol	4 389	4 568	4 885	5 258	12
Soja	989	1 719	1 765	1 695	75
Courges à huile	32	50	58	61	78
Matières premières renouvelables	1 304	181	198	255	-83
Colza	1 137	116	106	135	-89
Tournesol	35	44	40	52	29
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	21	52	68	-64
Légumes de plein champ	8 489	10 865	11 435	12 127	35
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 904	46 259	47 865	15
Jachères vertes et florales	3 392	3 014	3 113	3 162	-9
Autres terres ouvertes	1 770	5 630	3 554	4 107	-150
Terres ouvertes	290 462	272 816	272 698	273 955	-6
Prairies artificielles	117 671	125 060	125 561	123 782	6
Autres	2 427	477	436	447	-81
Terres arables total	410 560	398 353	398 695	398 184	-3
Cultures fruitières	6 913	6 280	6 301	6 298	-9
Vigne	15 053	14 793	14 780	14 748	-2
Roseaux de Chine	257	142	119	99	-53
Prairies naturelles, pâturages	627 938	612 901	611 573	609 042	-3
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 009	17 604	17 738	67
Surface agricole utile	1 071 131	1 049 478	1 049 072	1 046 109	-2

¹ provisoire

Sources: viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

Production

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 – 2015/17 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	455 368	451 223	440 525	-11.2
Crème	t	68 213	70 461	68 814	68 155	1.4
Beurre	t	40 247	46 844	47 610	42 617	13.5
Poudre de lait	t	47 152	50 454	49 585	46 258	3.4
Fromage	t	166 668	188 806	184 904	189 292	12.6
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 153	115 170	111 942	11.8
Viande de veau	t PM	34 202	29 103	28 579	27 090	-17.4
Viande de porc	t PM	231 645	241 322	238 614	238 504	3.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 776	5 076	5 059	-14.1
Viande de chèvre	t PM	534	549	479	491	-5.2
Viande de cheval	t PM	1 164	650	617	527	-48.6
Volaille	t poids de vente	29 435	55 647	58 125	58 475	95.1
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	889	907	923	31.5
Céréales		1 112 267	908 538	742 374	973 503	-21.3
blé tendre	t	521 667	456 774	333 054	463 643	-19.9
blé fourrager	t	–	55 703	39 168	45 912	
Seigle	t	20 833	11 918	8 411	12 423	-47.6
Orge	t	255 500	197 842	159 023	205 772	-26.6
Avoine	t	22 533	7 772	7 106	10 210	-62.9
Maïs grain	t	206 333	113 000	144 406	162 454	-32.2
Triticale	t	75 067	49 911	36 178	51 424	-38.9
Autres	t	10 333	15 618	15 028	21 665	68.7
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	389 000	376 000	461 000	-24.4
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 355 710	1 277 407	1 544 781	8.1
Oléagineux		59 956	101 180	89 726	100 151	61.8
Colza	t	43 684	87 004	71 900	77 612	80.5
Tournesol	t	12 972	9 789	13 000	16 449	0.8
Autres	t	3 300	4 387	4 826	6 090	54.6
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	122 761	114 736	88 608	11.4 (3)
Poires	t	15 523 (2)	16 839	14 808	8 403	-3.5 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 530	5 760	3 128	268.8 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 194	1 857	1 454	23.1 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 147	3 006	1 893	22.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 326	7 350	5 867	35.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	63 815	67 006	65 288	15.8
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 123	39 256	42 703	54.5
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 861	11 005	13 513	13.8
Tomates (toutes)	t	30 398	45 728	45 657	46 516	51.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 818	13 300	15 417	-14.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 169	7 290	7 743	19.5
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 472	16 019	15 346	73.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	454 443	550 324	389 720	-19.1
Vin blanc	hl	613 076	396 006	526 415	402 070	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2014/17

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2000/02 – 2015/17 %	
	Expor-tations	Impor-tations ^t	Expor-tations	Impor-tations ^t	Expor-tations	Impor-tations ^t	Expor-tations	Impor-tations ^t	Expor-tations	Impor-tations ^t
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	17 391	6.4
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	37	6 897.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	239	504.5
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	528	-97.8
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	-9	-12.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	26	86.9
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	415	184.9
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	-	-37.2
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	863	-0.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	-	-5.6
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	-	-31.6
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	-	-27.2
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	307	6.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	338	111.1
Céréales										
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	3 658	65.1
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	70	-51.3
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	3 565	13.9
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	-100	-2.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	8	469.9
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	81	116.9
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	-27	-49.5
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	146	-59.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	-79	31.2
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	-13	5.2
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	-27	4.2
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	44	2.9
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	492	2.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	217	33.7
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	0	27.7
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	25	-11.7
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	64	16.6
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	539	24.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-48.0	5.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	12	-12.9
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	5 094	353 013	3 916	352 125	4 571	367 810	-25	66.9

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2014/17

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Fruits

Surfaces 2017

Cultures fruitières

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a relevé dans la banque de données obst.ch une surface totale de cultures fruitières visées à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm) de 6298 hectares en 2017, contre 6319 hectares en 2016 (-21 ha ou -0,3 %).

La page Internet Cultures de fruits et de raisin de table de la Suisse 2017 comprend un aperçu des cultures fruitières selon la culture et de leur évolution par rapport à l'année précédente.

Petits fruits

Selon les relevés de Fruit-Union Suisse (FUS), la surface imputée aux petits fruits s'est élevée à 837 ha en 2017, ce qui représente une hausse de 18 ha ou 2,2 % par rapport à 2016. Le sureau n'est pas compris dans cette surface qui du point de vue de la surface appartient aux cultures fruitières (cf. plus haut).

Le rapport d'activité Fruit-Union Suisse 2017 présente l'évolution pluriannuelle des surfaces de petits fruits.

Les détails sur l'évolution des surfaces selon l'espèce et la variété sont décrits sous :

» [Cultures spéciales fruitières, viticoles et maraîchères](#)

Volumes récoltés en 2017

Fruits de table

En 2017, 112 171 tonnes de fruits (petits fruits compris) ont été récoltés pour être vendus à l'état frais, ce qui correspond à une diminution de 25,3 % par rapport à 2016 et de 27,6 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. En raison des gelées de printemps, des pertes de récoltes ont notamment été enregistrées pour les fruits à pépins et à noyau. Les volumes récoltés par espèce fruitière sur plusieurs années sont disponibles dans le tableau suivant :

Fruits à cidre

En 2017, 22 160 tonnes de pommes à cidre ont été récoltées, soit 57 937 tonnes de moins que l'année précédente (-72,3 %). La récolte de poires à cidre s'est quant à elle chiffrée à 6030 tonnes, soit 1635 tonnes de plus (37,2 %) qu'en 2016. Durant l'année sous revue, la récolte de pommes à cidre était inférieure de 70,7 % et celle de poires à cidre de 34,9 % à la moyenne de la période 2013 – 2016.

Les statistiques de l'OFAG sur les fruits donnent une vue d'ensemble des quantités de fruits à cidre qui ont été transformées dans des cidreries professionnelles au cours de ces dernières années.

Commerce extérieur 2017

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX

**Fruits frais (sans les fruits à cidre)**

Les importations de fruits frais, sans les fruits à cidre et le raisin, qui peuvent être cultivés en Suisse, se sont élevées à plus de 59 800 tonnes en 2017, soit quelque 3450 tonnes de plus qu'en 2016 et 16 % de plus que la moyenne des quatre années précédentes. Avec 560 tonnes de fruits, les exportations représentaient moins de la moitié de celles de l'année précédente (2016 : env. 1300 tonnes) et presque 70 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes.

Fruits à cidre

En raison des récoltes très faibles de pommes à cidre dues au gel, le contingent tarifaire OMC « Fruits pour la cidrerie et la distillation » a été entièrement utilisé, avec des importations totalisant 172 tonnes de pommes à cidre. 26 tonnes de pommes ont été importées hors contingent pour des cidreries. Il y a eu très peu d'importations de poires à cidre en 2017 (0,5 tonne).

Consommation par habitant en 2017

Selon le volume du marché d'une sélection d'espèces fruitières en 2017 (production indigène de fruits de qualité « de table » plus les importations de fruits frais moins les exportations de fruits frais, sans les fruits à cidre et les fruits tropicaux), la consommation annuelle de fruits frais par habitant s'est élevée à 20 kilos l'année dernière, contre 24 kilos en 2016. Cette valeur de consommation calculée était inférieure de 17 % à la moyenne des quatre années précédentes.

Les chiffres détaillés relatifs aux quantités produites en Suisse, au commerce extérieur et à la consommation apparente par habitant d'une sélection de fruits figurent dans les tableaux ci-après :

Production**Commerce extérieur****Consommation par habitant****Prix en 2017**

Les prix à la production et à la consommation d'une sélection de fruits de 2017 et des années précédentes sont présentés dans les tableaux ci-après :

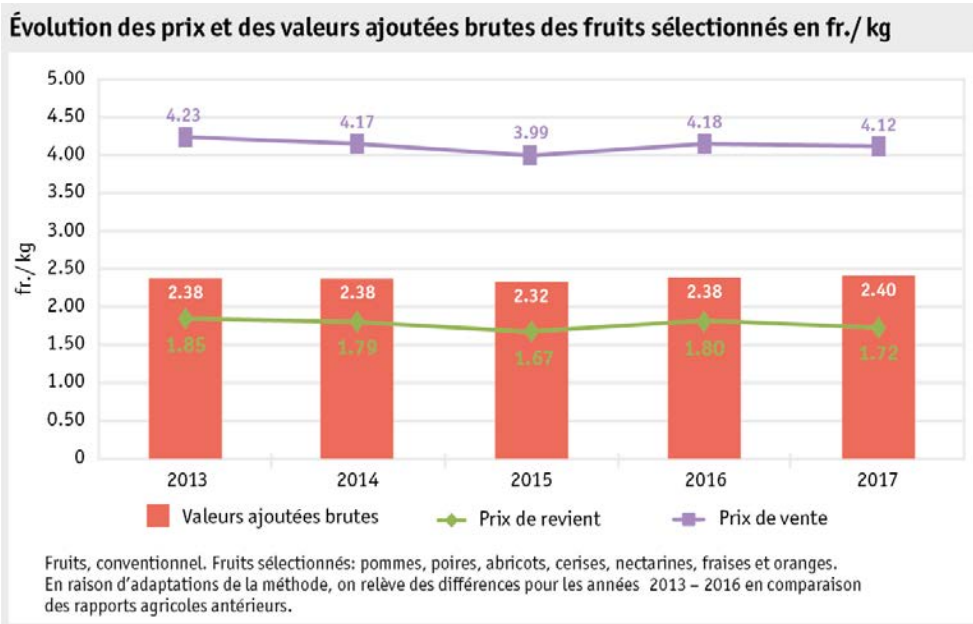
Prix à la production sans le bio**Prix à la consommation sans le bio****Prix à la consommation bio**

Aussi bien le prix de revient des fruits sous revue que le prix de vente dans le commerce de détail suisse ont baissé par rapport à l'année précédente. La valeur ajoutée brute s'inscrit également en hausse (+2,8 %) et atteint 2.40 francs le kilo, soit un chiffre supérieur à la moyenne des quatre années précédentes. Le prix de revient, calculé d'après le prix indicatif à la production

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



en Suisse et le prix à l'importation, a représenté 42 % du prix de vente en 2017, soit une baisse d'un point par rapport à 2016.



Source : OFAG

Marianne Glodé, OFAG, Secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch
Christian Kuhlitz, OFAG, Secteur Analyses du marché, christian.kuhlitz@blw.admin.ch

Production

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 – 2015/17 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	455 368	451 223	440 525	-11.2
Crème	t	68 213	70 461	68 814	68 155	1.4
Beurre	t	40 247	46 844	47 610	42 617	13.5
Poudre de lait	t	47 152	50 454	49 585	46 258	3.4
Fromage	t	166 668	188 806	184 904	189 292	12.6
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 153	115 170	111 942	11.8
Viande de veau	t PM	34 202	29 103	28 579	27 090	-17.4
Viande de porc	t PM	231 645	241 322	238 614	238 504	3.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 776	5 076	5 059	-14.1
Viande de chèvre	t PM	534	549	479	491	-5.2
Viande de cheval	t PM	1 164	650	617	527	-48.6
Volaille	t poids de vente	29 435	55 647	58 125	58 475	95.1
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	889	907	923	31.5
Céréales		1 112 267	908 538	742 374	973 503	-21.3
blé tendre	t	521 667	456 774	333 054	463 643	-19.9
blé fourrager	t	–	55 703	39 168	45 912	
Seigle	t	20 833	11 918	8 411	12 423	-47.6
Orge	t	255 500	197 842	159 023	205 772	-26.6
Avoine	t	22 533	7 772	7 106	10 210	-62.9
Maïs grain	t	206 333	113 000	144 406	162 454	-32.2
Triticale	t	75 067	49 911	36 178	51 424	-38.9
Autres	t	10 333	15 618	15 028	21 665	68.7
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	389 000	376 000	461 000	-24.4
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 355 710	1 277 407	1 544 781	8.1
Oléagineux		59 956	101 180	89 726	100 151	61.8
Colza	t	43 684	87 004	71 900	77 612	80.5
Tournesol	t	12 972	9 789	13 000	16 449	0.8
Autres	t	3 300	4 387	4 826	6 090	54.6
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	122 761	114 736	88 608	11.4 (3)
Poires	t	15 523 (2)	16 839	14 808	8 403	-3.5 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 530	5 760	3 128	268.8 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 194	1 857	1 454	23.1 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 147	3 006	1 893	22.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 326	7 350	5 867	35.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	63 815	67 006	65 288	15.8
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 123	39 256	42 703	54.5
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 861	11 005	13 513	13.8
Tomates (toutes)	t	30 398	45 728	45 657	46 516	51.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 818	13 300	15 417	-14.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 169	7 290	7 743	19.5
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 472	16 019	15 346	73.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	454 443	550 324	389 720	-19.1
Vin blanc	hl	613 076	396 006	526 415	402 070	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2014/17

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Production

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 – 2015/17 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	455 368	451 223	440 525	-11.2
Crème	t	68 213	70 461	68 814	68 155	1.4
Beurre	t	40 247	46 844	47 610	42 617	13.5
Poudre de lait	t	47 152	50 454	49 585	46 258	3.4
Fromage	t	166 668	188 806	184 904	189 292	12.6
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 153	115 170	111 942	11.8
Viande de veau	t PM	34 202	29 103	28 579	27 090	-17.4
Viande de porc	t PM	231 645	241 322	238 614	238 504	3.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 776	5 076	5 059	-14.1
Viande de chèvre	t PM	534	549	479	491	-5.2
Viande de cheval	t PM	1 164	650	617	527	-48.6
Volaille	t poids de vente	29 435	55 647	58 125	58 475	95.1
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	889	907	923	31.5
Céréales		1 112 267	908 538	742 374	973 503	-21.3
blé tendre	t	521 667	456 774	333 054	463 643	-19.9
blé fourrager	t	–	55 703	39 168	45 912	
Seigle	t	20 833	11 918	8 411	12 423	-47.6
Orge	t	255 500	197 842	159 023	205 772	-26.6
Avoine	t	22 533	7 772	7 106	10 210	-62.9
Maïs grain	t	206 333	113 000	144 406	162 454	-32.2
Triticale	t	75 067	49 911	36 178	51 424	-38.9
Autres	t	10 333	15 618	15 028	21 665	68.7
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	389 000	376 000	461 000	-24.4
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 355 710	1 277 407	1 544 781	8.1
Oléagineux		59 956	101 180	89 726	100 151	61.8
Colza	t	43 684	87 004	71 900	77 612	80.5
Tournesol	t	12 972	9 789	13 000	16 449	0.8
Autres	t	3 300	4 387	4 826	6 090	54.6
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	122 761	114 736	88 608	11.4 (3)
Poires	t	15 523 (2)	16 839	14 808	8 403	-3.5 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 530	5 760	3 128	268.8 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 194	1 857	1 454	23.1 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 147	3 006	1 893	22.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 326	7 350	5 867	35.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	63 815	67 006	65 288	15.8
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 123	39 256	42 703	54.5
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 861	11 005	13 513	13.8
Tomates (toutes)	t	30 398	45 728	45 657	46 516	51.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 818	13 300	15 417	-14.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 169	7 290	7 743	19.5
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 472	16 019	15 346	73.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	454 443	550 324	389 720	-19.1
Vin blanc	hl	613 076	396 006	526 415	402 070	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2014/17

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2000/02 – 2015/17 %	
	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	17 391	6.4
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	37	6 897.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	239	504.5
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	528	-97.8
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	-9	-12.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	26	86.9
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	415	184.9
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	-	-37.2
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	863	-0.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	-	-5.6
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	-	-31.6
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	-	-27.2
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	307	6.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	338	111.1
Céréales										
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	3 658	65.1
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	70	-51.3
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	3 565	13.9
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	-100	-2.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	8	469.9
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	81	116.9
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	-27	-49.5
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	146	-59.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	-79	31.2
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	-13	5.2
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	-27	4.2
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	44	2.9
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	492	2.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	217	33.7
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	0	27.7
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	25	-11.7
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	64	16.6
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	539	24.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-48.0	5.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	12	-12.9
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	5 094	353 013	3 916	352 125	4 571	367 810	-25	66.9

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2014/17

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2015	2016	2017 ¹	2000/02 –
	kg	kg	kg	kg	2015/17 %
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	59.10	53.30	51.60	6
Boissons lactées	3.53	9.90	9.60	7.50	154.7
Yoghourts	16.57	17.00	16.60	17.70	3.2
Beurre	5.93	5.30	5.20	5.20	-12.4
Crème	9.27	8.20	8.00	7.80	-14.0
Fromages et fromages fondus	19.63	21.50	22.00	21.30	9.5
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.24	11.28	11.04	9.5
Viande de veau	3.75	2.77	2.71	2.56	-28.5
Viande de porc	25.39	22.77	22.49	22.21	-11.4
Viande de mouton	1.51	1.23	1.23	1.19	-19.4
Viande de chèvre	0.11	0.08	0.07	0.07	-31.3
Viande de cheval	0.64	0.43	0.39	0.36	-38.2
Volaille	9.46	12.08	12.04	11.83	26.8
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	174	177	177	-5.8
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13	n/a	n/a	n/a	
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	51.50	48.70	48.70	14.3
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	39.50	37.90	37.90	-5.1
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	16.80	17.40	17.40	14.8
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	15.37	14.80	11.89	-2.9
Poires ³	3.32 (2)	2.89	2.99	2.17	-13.2
Abricots ³	1.46 (2)	1.79	1.72	1.79	22.1
Cerises ³	.71 (2)	0.63	0.61	0.62	-4.6
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.15	1.31	1.15	13.3
Fraises	2.27	2.61	2.64	2.41	12.6
Agrumes	17.09	17.27	17.32	17.08	0.8
Bananes	10.11	10.64	10.85	11.14	7.6
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.86	8.55	8.18	-2.3
Oignons (tous)	4.49	5.01	5.55	5.44	18.7
Céleris-raves	1.47	1.31	1.31	1.29	-11.3
Tomates (toutes)	10.07	10.17	10.08	9.95	–
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.06	2.05	2.22	-19.9
Choux-fleurs (tous)	2.15	2.03	1.91	1.90	-9.5
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.73	3.98	4.20	41.1
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	21.08	20.34	19.65	-28.0
Vin blanc (en l)	12.45	10.56	9.77	9.75	-19.5
Vin total (en l)	40.73	31.64	29.98	29.40	-25.5

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2014/17

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation apparente : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus incluí, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : USP

Sucre : USP

Prix à la production Bio

Produit	Unité	2002/04	2015	2016	2017	2002/04 – 2015/17 %
Lait⁷						
Lait biologique	ct. / kg	89.28	77.51	78.29	80.36	2.8
Bétail de boucherie^{1,2}						
Taureaux d'égal T3	fr. / kg PM	8.76	9.44	9.41	9.59	8.2
Bœuf de pâturage bio T3	fr. / kg PM	–	11.14	11.17	11.35	–
Bio Natura Beef T3	fr. / kg PM	–	11.65	11.84	11.83	–
Veaux d'égal T3	fr. / kg PM	13.20	15.18	14.82	15.76	15.6
Porcs de boucherie	fr. / kg PM	6.88	7.40	7.58	7.61	9.4
Agneaux T3	fr. / kg PM	13.10	14.54	14.16	14.27	9.3
Œufs						
Œufs issus de l'élevage biologique	ct. / pièce	39.58	42.16	42.21	43.14	7.4
Céréales²						
Blé panifiable	fr. / 100 kg	–	105.33	107.49	106.40	–
Epeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr. / 100 kg	–	112.27	114.26	113.30	–
Blé, fourrager ³	fr. / 100 kg	–	84.95	86.62	86.70	–
Orge, fourrager ³	fr. / 100 kg	–	81.01	79.41	80.30	–
Mais grain ³	fr. / 100 kg	–	85.66	87.81	87.30	–
Cultures sarclées⁴						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / 100 kg	85.12	93.66	97.16	85.78	8.3
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr. / 100 kg	71.95	92.68	97.16	84.97	27.3
Pommes de terre destinées à la transformatio	fr. / 100 kg	72.20	78.86	82.39	72.00	7.7
Pommes de terre précoces de table ⁵	fr. / 100 kg	108.57	148.51	183.94	134.35	43.3
Oléagineux²						
Tournesol	fr. / 100 kg	–	150.29	141.41	138.70	–
Légumes⁶						
Carottes (de garde)	fr. / kg	1.93	2.32	2.38	2.34	21.6
Oignons (de garde)	fr. / kg	2.98	3.17	3.60	3.13	10.7
Céleris-raves (de garde)	fr. / kg	3.43	4.63	4.78	4.59	36.1
Tomates rondes	fr. / kg	3.26	4.20	4.74	4.28	35.2
Laitues pommées	fr. / pièce	1.40	1.55	1.73	1.45	12.6
Choux-fleurs	fr. / kg	3.51	4.66	4.91	4.42	32.9
Concombres pour la salade	fr. / pièce	1.45	1.70	1.68	1.51	12.4

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² Prix bruts à la production, Bio Bourgeon

³ Prix bruts à la production, Bio Bourgeon / reconversion

⁴ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la

⁵ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁶ Prix indicatifs franco grande distribution; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁷ Evolution 2009/11 – 2015/17

Sources:

Lait, Œufs: OFAG

Bétail de boucherie: Bio Suisse, Mutterkuh Schweiz, MGB

Céréales et oléagineux: Bio Suisse

Cultures sarclées: Swisspatat (Pommes de terre)

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 – 2015/17 %
Laît et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.46	1.44	1.45	-6.6
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.55	1.29	1.26	1.26	-18.1
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.44	1.43	1.44	-7.4
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.48	1.46	1.46	1.9
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.09	19.17	19.15	-6.0
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.39	19.58	19.61	-4.6
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.81	16.59	16.97	-4.9
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.33	2.32	2.32	-13.5
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.40	3.38	3.37	-3.3
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.49	1.47	1.47	-37.1
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	2.99	2.96	2.95	-4.2
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.03	2.97	2.97	-0.7
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.22	3.18	3.14	-35.0
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.79	1.75	1.74	-30.1
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.56	0.55	0.55	-20.0
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	69.14	73.48	72.13	43.7
Steak	fr./kg	38.77	45.68	48.50	49.33	23.4
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	32.00	33.06	32.52	21.9
Viande hachée	fr./kg	15.47	17.99	18.49	18.19	17.8
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	54.48	55.79	56.50	36.0
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	40.26	39.86	39.94	16.2
Ragoût	fr./kg	28.68	37.73	36.87	37.30	30.0
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	19.23	20.91	20.01	-1.3
Steak	fr./kg	26.06	23.81	25.74	26.22	-3.1
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	17.48	17.94	18.45	-5.9
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	16.98	17.26	18.09	-3.2
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	34.52	34.48	34.71	24.1
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	51.15	50.85	54.52	52.5
Produit à la base de viande						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	29.83	31.11	31.97	8.2
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.02	1.03	1.03	-11.4
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.43	1.46	1.46	-7.4
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.78	1.89	1.88	5.4
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	3.82	4.90	4.88	4.89	28.0
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	8.99	8.92	9.25	9.10	1.1
Poitrine	fr./kg	–	29.01	29.27	30.52	–
Cuisse	–	–	11.36	11.81	12.16	–
Œufs¹						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	44.30	43.39	42.64	-9.0
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	59.44	60.01	60.39	5.2
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	62.63	61.29	61.45	-0.3
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	81.38	79.15	80.12	6.4
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	27.45	24.93	24.74	-17.1
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	32.77	31.61	31.39	-20.1
Farine et pain²						
Farine bise	fr./kg	–	1.93	1.96	2.00	–
Farine mi-blanche	fr./kg	–	2.02	2.03	2.00	–
Farine blanche	fr./kg	–	1.81	1.83	1.90	–
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	–	0.90	0.90	0.90	–
Pain bis	fr./kg	–	2.32	2.34	2.40	–
Pain mi-blanc	fr./kg	–	2.40	2.41	2.40	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.56	1.73	1.74	-13.1
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.64	1.79	1.85	-6.4
Raclette	fr./kg	1.82	1.64	1.82	1.86	-2.6
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.62	1.76	1.78	-8.0
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	1.96	2.27	2.62	0.1
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.04	1.02	1.02	-28.4
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	3.57	3.25	3.30	3.30	-7.0
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	3.53	3.61	3.64	3.86	5.1
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	5.50	6.55	6.80	6.68	24.2
Cerises, catégorie I ⁵	fr./kg	9.27	11.06	12.20	11.88	23.2
Pruneaux, catégorie I ⁵	fr./kg	3.96	4.25	4.70	4.71	13.3
Fraises	fr./kg	10.03	12.06	11.12	11.25	14.4
Légumes⁴						
Carottes (de garde)	fr./kg	2.00	2.30	2.31	2.34	15.9
Oignons (de garde)	fr./kg	2.20	2.28	2.34	2.08	1.6
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.59	4.59	4.17	4.34	21.6
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.72	3.72	3.95	9.1
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.52	1.83	1.75	-1.2
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	3.82	4.01	4.38	3.0
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.22	1.39	1.58	-12.7

¹ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2014/17

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes: OFAG

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2015	2016	2017	2002/04 – 2015/17 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.78	1.77	1.77	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.80	1.80	1.81	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.78	1.77	1.77	–
Emmentaler	1 kg	–	19.77	19.79	19.92	–
Gruyère	1 kg	–	21.63	21.79	21.87	–
Tilsiter	1 kg	–	19.80	19.78	19.93	–
Mozzarella	150 g	–	2.10	2.10	2.11	–
Beurre de choix	200 g	–	3.79	3.79	3.84	–
Crème entière, emballée	2 dl	–	2.63	2.65	2.67	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	–	0.75	0.74	0.75	–
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	–	82.38	85.15	87.89	–
Steak	fr./kg	–	54.90	55.33	55.36	–
Viande de veau						
Steak d'aloyau	fr./kg	–	86.29	86.17	84.73	–
Steak	fr./kg	–	83.64	83.48	85.24	–
Viande de porc						
Tranches, filet	fr./kg	–	43.87	44.69	45.12	–
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	26.61	26.90	26.80	–
Steak	fr./kg	–	38.88	39.15	39.43	–
Produit à base de viande						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	–	1.95	2.00	1.99	–
Saucisse de veau	fr./100 g	–	5.30	5.38	5.40	–
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	–	2.26	2.30	2.33	–
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	–	18.81	19.17	19.17	–
Poitrine	fr./kg	–	53.47	53.50	54.62	–
Œufs						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	81.08	80.78	80.58	0.4
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	95.93	96.69	96.44	4.0
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.90	3.22	3.40	1.7
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	2.93	3.28	3.42	12.6
Raclette	fr./kg	3.30	2.89	3.27	3.34	-4.0
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température ³	fr./kg	2.93	2.79	3.24	–	2.9
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.93	2.97	3.69	3.66	17.4
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁴	fr./kg	5.57	5.99	6.40	6.54	13.3
Poires, Conférence, catégorie I ^{3,4}	fr./kg	5.64	6.14	6.50	–	11.1
Abricots, catégorie I ⁴	fr./kg	8.48	10.60	9.57	9.58	17.1
Cerises, catégorie I ⁴	fr./kg	12.40	14.56	16.42	15.25	24.1
Pruneaux, catégorie I ⁴	fr./kg	6.36	9.90	8.80	10.13	49.8
Fraises	fr./kg	16.00	12.55	13.96	15.84	-11.8
Légumes²						
Carottes (de garde)	fr./kg	3.39	3.98	4.13	4.05	19.6
Oignons (de garde)	fr./kg	5.28	5.86	6.35	5.84	14.0
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	6.16	8.38	8.62	8.05	35.6
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.59	7.32	6.82	10.0
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.71	3.00	2.72	6.0
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.65	6.89	6.69	3.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.39	2.42	2.52	-15.2

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

² Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

³ Pas assez de prix annoncés pour ce produit en 2017

⁴ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2014/17

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG, Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Légumes

D'après les données publiées par la Centrale Suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales (CCM), la superficie des terres affectées au maraîchage (compte tenu de celles qui produisent plusieurs récoltes par an), à savoir la production de légumes frais (légumes de garde inclus) et de légumes destinés à la transformation, s'est élevée à 16 719 hectares en 2017, soit 1193 hectares de plus que l'année précédente et 1404 hectares de plus que la surface moyenne des quatre années précédentes.

Les détails sur l'évolution des surfaces selon l'espèce sont décrits sous :

» [Cultures spéciales fruitières, viticoles et maraîchères](#)

Volume et qualité de la production

En 2017, 398 486 tonnes de légumes frais (légumes de garde inclus, mais sans les légumes destinés à la transformation) ont été mis sur le marché, un chiffre en hausse de près de 6 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes.

58 134 tonnes de légumes destinés à la transformation ont été récoltés. Cela correspond à une hausse de près de 9,5 % par rapport à la moyenne des quatre dernières années. Ce chiffre comprend principalement le haricot récolté mécaniquement, le petit pois à battre, la carotte parisienne, l'épinard en branches et l'épinard haché, mais il inclut aussi le chou à choucroute, la rave à compote et le concombre pour la conserve, ainsi que les autres espèces de légumes frais destinés à la transformation. Ces derniers gagnent toujours plus en importance.

Couverture du marché et importations (exportations) complémentaires

En 2017, le marché des légumes frais produits en Suisse (qui comprend aussi les légumes frais destinés à la transformation, mais non les légumes typiquement réservés à la transformation) a représenté 636 000 tonnes de produits, un chiffre qui correspond à la production indigène augmentée des importations, déduction faite des exportations (volume net), tel qu'il figure dans la statistique du commerce extérieur de la Suisse. La part des légumes produits en Suisse (zones frontalières et zones franches comprises) se monte à 66 % de ce volume.

Le tableau ci-dessous contient des informations détaillées sur les chiffres du commerce extérieur, pour les différentes espèces de légumes :

Prix

Les prix des légumes frais à différentes étapes de leur commercialisation sont indiqués, pour quelques produits phares, dans les tableaux ci-après (prix franco chez le grossiste, dans le commerce de gros et le libre-service de gros, et dans le commerce de détail, c'est-à-dire les prix à la consommation) :

Prix à la production, bio non compris

Prix à la production des légumes biologiques

Prix dans le commerce de gros, bio non compris

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX

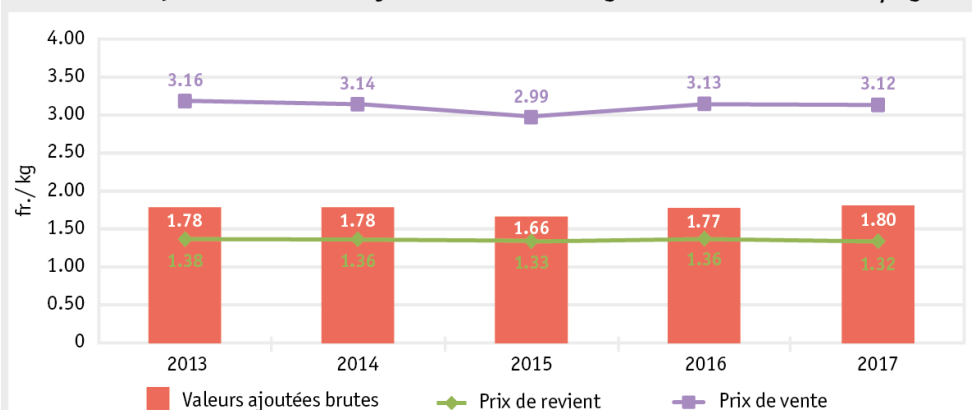


Prix à la consommation, bio non compris

Prix à la consommation bio

Pour les légumes sous revue, la valeur ajoutée brute a augmenté en 2017 par rapport à l'année précédente et s'est située à 1.80 franc le kilo, soit un chiffre légèrement supérieur à 2014. Cela s'explique par le fait que le prix de revient a baissé de 2,9 %, alors que le prix de vente est resté presque le même. En conséquence, la part du prix de revient sur le prix de vente a baissé, passant de 43,5 % (2016) à 42,3 % (2017).

Évolution des prix et des valeurs ajoutées brutes des légumes sélectionnés en fr./kg



Légumes, conventionnel. Légumes sélectionnés : tomates, choux-fleurs, oignons jaunes, carottes, concombres et laitue pommée. En raison d'adaptations de la méthode, on relève des différences pour les années 2013 – 2016 en comparaison des rapports agricoles antérieurs.

Source : OFAG

Consommation

En 2017, on a consommé en Suisse 73 kilos de légumes par personne. Ce chiffre représente la « consommation apparente par habitant », sur la base de la production indigène de légumes frais (y compris les légumes de garde), augmentée des importations et déduction faite des exportations, tel qu'il figure dans la statistique du commerce extérieur. Il est supérieur d'environ un kilo à celui de 2016.

Le tableau ci-dessous présente les données d'une sélection de produits phares :

» www.szg.ch

Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch

Christian Kuhlitz, OFAG, Secteur Analyses du marché, christian.kuhlitz@blw.admin.ch

Production

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 – 2015/17 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	455 368	451 223	440 525	-11.2
Crème	t	68 213	70 461	68 814	68 155	1.4
Beurre	t	40 247	46 844	47 610	42 617	13.5
Poudre de lait	t	47 152	50 454	49 585	46 258	3.4
Fromage	t	166 668	188 806	184 904	189 292	12.6
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 153	115 170	111 942	11.8
Viande de veau	t PM	34 202	29 103	28 579	27 090	-17.4
Viande de porc	t PM	231 645	241 322	238 614	238 504	3.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 776	5 076	5 059	-14.1
Viande de chèvre	t PM	534	549	479	491	-5.2
Viande de cheval	t PM	1 164	650	617	527	-48.6
Volaille	t poids de vente	29 435	55 647	58 125	58 475	95.1
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	889	907	923	31.5
Céréales		1 112 267	908 538	742 374	973 503	-21.3
blé tendre	t	521 667	456 774	333 054	463 643	-19.9
blé fourrager	t	–	55 703	39 168	45 912	
Seigle	t	20 833	11 918	8 411	12 423	-47.6
Orge	t	255 500	197 842	159 023	205 772	-26.6
Avoine	t	22 533	7 772	7 106	10 210	-62.9
Maïs grain	t	206 333	113 000	144 406	162 454	-32.2
Triticale	t	75 067	49 911	36 178	51 424	-38.9
Autres	t	10 333	15 618	15 028	21 665	68.7
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	389 000	376 000	461 000	-24.4
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 355 710	1 277 407	1 544 781	8.1
Oléagineux		59 956	101 180	89 726	100 151	61.8
Colza	t	43 684	87 004	71 900	77 612	80.5
Tournesol	t	12 972	9 789	13 000	16 449	0.8
Autres	t	3 300	4 387	4 826	6 090	54.6
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	122 761	114 736	88 608	11.4 (3)
Poires	t	15 523 (2)	16 839	14 808	8 403	-3.5 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 530	5 760	3 128	268.8 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 194	1 857	1 454	23.1 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 147	3 006	1 893	22.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 326	7 350	5 867	35.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	63 815	67 006	65 288	15.8
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 123	39 256	42 703	54.5
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 861	11 005	13 513	13.8
Tomates (toutes)	t	30 398	45 728	45 657	46 516	51.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 818	13 300	15 417	-14.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 169	7 290	7 743	19.5
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 472	16 019	15 346	73.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	454 443	550 324	389 720	-19.1
Vin blanc	hl	613 076	396 006	526 415	402 070	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2014/17

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Mise en valeur de la récolte en production végétale

Produit	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 –
	t	t	t	t	2015/17 %
Pommes de terre	474 300	389 100	376 000	461 100	-13.8
Pommes de terre de table	169 433	156 300	152 900	175 700	4.6
Pommes de terre destinées à la transformation	127 500	141 000	119 300	140 100	4.7
Semences	28 300	20 100	19 700	22 200	-27.0
Pommes de terre fraîches pour l'affouragement	143 067	61 400	73 600	109 100	-43.1
Exportations	6 000	10 300	10 500	14 000	93.3
Pommes et poires à cidre suisses					
(Transformation dans des cidreries artisanales)	151 950 (1)	73 606	84 343	27 885	-54.2 (2)
Quantité de fruits à cidre pour jus brut	151 746 (1)	73 606	84 343	27 885	-54.2 (2)
fraîchement pressés	9 376 (1)	4 955	6 871	4 696	-96.4 (2)
cidre de fruits destiné à la fabrication d'eau-de-vie de fruits	418 (1)	0	19	0	-100. (2)
concentré de jus	140 271 (1)	67 203	72 742	20 383	-61.1 (2)
Autres jus (vinaigre compris)	1 682 (1)	1 448	4 727	2 806	-96.7 (2)
Fruits foulés	204 (1)	0	0	0	-100. (2)
Fabrication de spiritueux					
à base de pommes et poires suisses	21 079 (1)	8 821	7 880	4 590 (3)	-95.1 (2)
à base de cerises et pruneaux suisses	12 137 (1)	7 759	3 753	2 989 (3)	-96.2 (2)
Légumes frais suisses destinés à la transformation					
Prod. principaux (haricots, petits pois, carottes parisiennes, épinard)	28 863	29 244	27 647	30 145	0.5
Choucroute (choux à choucroute)	6 424	4 592	4 187	5 352	-26.7
Autres légumes destinés à la transformation	12 468	18 959	19 206	22 674	62.7

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2014/17

³ Provisoire, état au 05.06.2018

Sources :

Pommes de terres: swisspatat

Fruits à cidre: OFAG; spiritueux: Administration fédérale des douanes AFD

Légumes destinés à la transformation: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2000/02 – 2015/17 %	
	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	17 391	6.4
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	37	6 897.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	239	504.5
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	528	-97.8
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	-9	-12.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	26	86.9
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	415	184.9
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	-	-37.2
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	863	-0.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	-	-5.6
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	-	-31.6
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	-	-27.2
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	307	6.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	338	111.1
Céréales										
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	3 658	65.1
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	70	-51.3
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	3 565	13.9
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	-100	-2.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	8	469.9
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	81	116.9
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	-27	-49.5
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	146	-59.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	-79	31.2
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	-13	5.2
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	-27	4.2
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	44	2.9
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	492	2.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	217	33.7
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	0	27.7
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	25	-11.7
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	64	16.6
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	539	24.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-48.0	5.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	12	-12.9
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	5 094	353 013	3 916	352 125	4 571	367 810	-25	66.9

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2014/17

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 – 2015/17 %
Lait¹⁶						
CH total	ct./kg	79.19	61.87	60.64	62.36	-4.4
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	67.46	65.31	65.87	-3.6
Bétail de boucherie^{1,2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	7.74	7.71	8.21	50.2
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	8.18	8.15	8.52	35.6
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	9.04	9.09	9.22	19.2
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	9.04	9.07	9.20	19.5
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	9.05	9.04	9.21	23.0
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	13.86	13.77	14.45	13.3
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.45	3.78	3.75	-16.8
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	11.71	12.06	12.18	-2.9
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	22.11	21.69	21.94	-3.7
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	23.21	22.15	22.76	-10.8
Céréales^{3,4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	49.64	51.45	50.01	-16.4
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	48.11	49.12	48.32	-15.5
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.04	36.06	36.30	-20.0
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	39.62	39.56	37.56	-12.0
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.05	33.82	34.34	-20.2
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	29.30	28.97	29.51	-25.8
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.56	37.30	37.02	-18.4
Cultures sarclées^{3,5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	50.73	54.26	45.00	10.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	45.64	49.68	37.98	5.0
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	43.01	43.56	41.52	3.4
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	80.84	99.63	88.38	12.9
Betteraves sucrières	fr./100 kg	12.21	7.05	6.00	6.12	-47.7
Oléagineux^{3,4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	74.96	78.14	79.73	-6.7
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	86.37	86.92	83.33	1.1
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.00	1.06	0.95	1.28	7.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.13	1.01	0.98	1.40	-2.4
Poires: Conférence, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.08	1.35	1.40	1.45	23.8
Abricots, toutes les catégories ^{10,11}	fr./kg	2.69	2.55	2.66	2.81	-2.0
Cerises de table, toutes les catégories ^{10,11,13}	fr./kg	3.86	6.02	6.65	6.95	67.1
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10,11,14}	fr./kg	2.21	2.30	2.31	2.35	3.6
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.41	6.68	6.80	18.2
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.26	1.07	1.16	6.7
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.66	0.80	0.59	-31.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.59	2.75	2.53	49.9
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.39	2.38	2.38	14.0
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.06	1.03	0.95	10.1
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.70	2.62	2.74	31.7
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.06	0.97	1.03	4.1

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² 2000/02: prix conventionnel

³ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TV

⁶ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs définitifs à la production

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Evolution 2000/03 – 2014/17

¹² Agroscope: changement du système de calcul en 2003

¹³ Coûts d'emballage inclus; 2014 – 2017 toutes les classes, base 5 kg en vrac; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus; 2014 – 2017 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

¹⁶ Evolution 2009/11 – 2015/17

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la production Bio

Produit	Unité	2002/04	2014	2015	2016	2002/04– 2014/16 %
Lait						
Lait biologique	ct./kg	89.28	78.57	77.51	78.29	-12.5
Bétail de boucherie^{1,2}						
Taureaux d'égal T3	fr./kg PM	8.76	8.73	9.44	9.41	4.9
Bœuf de pâturage bio T3	fr./kg PM	-	10.89	11.14	11.17	-
Bio Natura Beef T3	fr./kg PM	-	11.15	11.65	11.84	-
Veaux d'égal T3	fr./kg PM	13.20	14.85	15.18	14.82	13.3
Porcs de boucherie	fr./kg PM	6.88	7.30	7.40	7.58	7.9
Agneaux T3	fr./kg PM	13.10	13.63	14.54	14.16	7.7
Œufs						
Œufs issus de l'élevage biologique	ct./pièce	39.58	42.38	42.16	42.21	6.7
Céréales²						
Blé panifiable	fr./100 kg	-	106.30	105.33	107.49	-
Epeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr./100 kg	-	115.10	112.27	114.26	-
Blé, fourrager ³	fr./100 kg	-	84.60	84.95	86.62	-
Orge, fourrager ³	fr./100 kg	-	81.80	81.01	79.41	-
Maïs grain ³	fr./100 kg	-	84.50	85.66	87.81	-
Cultures sarclées⁴						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	85.12	89.76	93.66	97.16	9.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	71.95	88.78	92.68	97.16	29.1
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	72.20	74.15	78.86	82.39	8.7
Pommes de terre précoces de table ⁵	fr./100 kg	108.57	149.39	148.51	183.94	47.9
Oléagineux²						
Tournesol	fr./100 kg	-	157.70	150.29	141.41	-
Légumes⁶						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.93	2.23	2.32	2.38	19.7
Oignons (de garde)	fr./kg	2.98	3.27	3.17	3.60	12.3
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.43	4.48	4.63	4.78	35.0
Tomates rondes	fr./kg	3.26	3.79	4.20	4.74	30.2
Laitues pommées	fr./pièce	1.40	1.51	1.55	1.73	14.0
Choux-fleurs	fr./kg	3.51	3.83	4.66	4.91	27.3
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.45	1.67	1.70	1.68	16.1

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² Prix bruts à la production, Bio Bourgeon

³ Prix bruts à la production, Bio Bourgeon/reconversion

⁴ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TV

⁵ Pas de prix indicatif définitif ; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁶ Prix indicatifs franco grande distribution; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

Sources :

Lait, Œufs : OFAG

Bétail de boucherie : Bio Suisse, Mutterkuh Schweiz, MGB

Céréales et oléagineux : Bio Suisse

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre)

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix dans le libre-service et la livraison en gros, sans le bio

Produit	Unité	2014	2015	2016	2015/ 2016	Part de marché en quantité sur l'ensemble du segment (2016)
					%	%
Lait¹ et produits laitiers^{2,3,4,5}						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.45	1.43	1.45	0.7	1.9
Lait entier UHT standardisé 35 g	fr./l	1.25	1.23	1.17	-4.4	73.9
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.49	1.44	1.44	-0.5	0.6
Lait écrémé UHT	fr./l	1.16	1.17	1.16	-1.2	1.6
Emmentaler surchoix	fr./kg	17.76	17.00	16.06	-5.5	0.1
Gruyère surchoix	fr./kg	19.99	23.34	24.16	3.5	0.0
Tilsiter surchoix	fr./kg	13.74	13.95	13.81	-1.0	0.7
Camembert 60 % (ES)	fr./kg	19.04	18.93	18.94	0.0	0.4
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./kg	18.56	17.58	17.27	-1.8	0.7
Mozzarella	fr./kg	8.45	8.28	7.74	-6.6	25.0
Beurre de choix	fr./kg	13.35	12.81	12.35	-3.6	35.6
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./kg	12.91	12.75	12.44	-2.4	37.6
Crème entière, emballée	fr./l	6.11	5.88	5.61	-4.5	55.5
Crème à café, emballée	fr./l	4.02	3.94	3.89	-1.2	32.1
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./kg	3.68	3.65	3.64	-0.4	43.4
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	33.71	35.35	33.54	-5.1	3.1
Steak	fr./kg	24.96	25.52	25.24	-1.1	1.2
Rôti d'épaule	fr./kg	16.88	16.46	15.85	-3.7	1.7
Viande hachée	fr./kg	9.84	11.80	11.22	-4.9	2.1
Viande de veau⁶						
Côtelettes	fr./kg	39.57	36.52	37.90	3.8	0.3
Rôti d'épaule	fr./kg	24.99	24.87	25.12	1.0	0.8
Ragoût	fr./kg	19.51	19.42	19.12	-1.5	1.0
Viande de porc⁸						
Entrecôte	fr./kg	11.74	11.36	12.18	7.2	2.3
Steak	fr./kg	18.18	14.33	17.77	24.0	0.8
Rôti d'épaule	fr./kg	11.21	10.32	10.68	3.5	0.7
Ragoût d'épaule	fr./kg	10.50	9.23	9.20	-0.3	0.9
Viande d'agneau suisse, fraîche⁶						
Gigot abec l'os du bassin	fr./kg	19.77	20.78	22.07	6.2	0.2
Côtelettes	fr./kg	48.86	50.97	50.61	-0.7	0.0
Poulets⁵						
suisse, frais	fr./kg	7.21	7.32	7.37	0.7	1.0
Poitrine	fr./kg	18.96	18.92	18.44	-2.5	5.4
Cuisse	fr./kg	8.15	8.65	8.86	2.4	2.6
Œufs⁷						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	40.70	41.26	41.46	0.5	14.6
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	51.24	49.55	48.71	-1.7	5.9
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	43.24	43.67	42.32	-3.1	24.6
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	63.77	63.12	62.95	-0.3	1.3
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	30.67	28.95	28.95	0.0	39.3
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	42.21	41.38	41.55	0.4	13.2
Pommes de terre⁸						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.25	1.27	1.44	13.4	22.2
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.06	1.19	1.31	10.1	3.9
Raclette	fr./kg	1.15	1.23	1.43	16.3	7.6
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.31	1.27	1.40	10.2	14.6
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	1.89	1.81	1.93	6.6	7.1
Légumes (consommation à l'état frais, suisses et étrangers)⁹						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.66	1.62	1.56	-3.7	3.9
Oignons (de garde)	fr./kg	2.36	2.44	2.48	1.6	0.6
Tomates rondes	fr./kg	2.05	2.18	2.16	-0.9	2.8
Laitues pommées ¹⁰	fr./kg	1.44	1.49	1.48	-0.7	0.9
Choux-fleurs	fr./kg	2.56	2.59	2.79	7.7	0.8
Concombres pour la salade ¹¹	fr./kg	1.44	1.46	1.46	0.0	1.9

¹ Part de marché calculée pour le lait de consommation vendu dans le libre-service et la livraison en gros

² Part de marché calculée pour le fromage vendu dans le libre-service et la livraison en gros

³ Part de marché calculée pour le beurre vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁴ Part de marché calculée pour la crème de consommation vendue dans le libre-service et la livraison en gros

⁵ Part de marché calculée pour le yogourt vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁶ Part de marché calculée pour la viande fraîche vendue dans le libre-service et la livraison en gros

⁷ Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le libre-service et la livraison en gros

⁸ Part de marché calculée pour les pommes de terre de table crues vendues dans le libre-service et la livraison en gros

⁹ Faute de données sur les volumes, la part a été calculée en termes de valeurs pour les légumes. Il s'agit de la part de marché de l'offre de légumes frais (y c. pommes de terre de table crues, herbes aromatiques et champignons) dans le commerce de gros

¹⁰ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,3 kg

¹¹ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,5 kg

Sources : Grossopanel AG, Stans

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 – 2015/17 %
Laît et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.46	1.44	1.45	-6.6
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.55	1.29	1.26	1.26	-18.1
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.44	1.43	1.44	-7.4
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.48	1.46	1.46	1.9
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.09	19.17	19.15	-6.0
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.39	19.58	19.61	-4.6
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.81	16.59	16.97	-4.9
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.33	2.32	2.32	-13.5
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.40	3.38	3.37	-3.3
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.49	1.47	1.47	-37.1
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	2.99	2.96	2.95	-4.2
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.03	2.97	2.97	-0.7
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.22	3.18	3.14	-35.0
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.79	1.75	1.74	-30.1
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.56	0.55	0.55	-20.0
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	69.14	73.48	72.13	43.7
Steak	fr./kg	38.77	45.68	48.50	49.33	23.4
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	32.00	33.06	32.52	21.9
Viande hachée	fr./kg	15.47	17.99	18.49	18.19	17.8
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	54.48	55.79	56.50	36.0
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	40.26	39.86	39.94	16.2
Ragoût	fr./kg	28.68	37.73	36.87	37.30	30.0
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	19.23	20.91	20.01	-1.3
Steak	fr./kg	26.06	23.81	25.74	26.22	-3.1
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	17.48	17.94	18.45	-5.9
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	16.98	17.26	18.09	-3.2
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	34.52	34.48	34.71	24.1
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	51.15	50.85	54.52	52.5
Produit à la base de viande						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	29.83	31.11	31.97	8.2
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.02	1.03	1.03	-11.4
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.43	1.46	1.46	-7.4
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.78	1.89	1.88	5.4
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	3.82	4.90	4.88	4.89	28.0
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	8.99	8.92	9.25	9.10	1.1
Poitrine	fr./kg	–	29.01	29.27	30.52	–
Cuisse	–	–	11.36	11.81	12.16	–
Œufs¹						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	44.30	43.39	42.64	-9.0
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	59.44	60.01	60.39	5.2
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	62.63	61.29	61.45	-0.3
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	81.38	79.15	80.12	6.4
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	27.45	24.93	24.74	-17.1
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	32.77	31.61	31.39	-20.1
Farine et pain²						
Farine bise	fr./kg	–	1.93	1.96	2.00	–
Farine mi-blanche	fr./kg	–	2.02	2.03	2.00	–
Farine blanche	fr./kg	–	1.81	1.83	1.90	–
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	–	0.90	0.90	0.90	–
Pain bis	fr./kg	–	2.32	2.34	2.40	–
Pain mi-blanc	fr./kg	–	2.40	2.41	2.40	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.56	1.73	1.74	-13.1
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.64	1.79	1.85	-6.4
Raclette	fr./kg	1.82	1.64	1.82	1.86	-2.6
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.62	1.76	1.78	-8.0
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	1.96	2.27	2.62	0.1
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.04	1.02	1.02	-28.4
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	3.57	3.25	3.30	3.30	-7.0
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	3.53	3.61	3.64	3.86	5.1
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	5.50	6.55	6.80	6.68	24.2
Cerises, catégorie I ⁵	fr./kg	9.27	11.06	12.20	11.88	23.2
Pruneaux, catégorie I ⁵	fr./kg	3.96	4.25	4.70	4.71	13.3
Fraises	fr./kg	10.03	12.06	11.12	11.25	14.4
Légumes⁴						
Carottes (de garde)	fr./kg	2.00	2.30	2.31	2.34	15.9
Oignons (de garde)	fr./kg	2.20	2.28	2.34	2.08	1.6
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.59	4.59	4.17	4.34	21.6
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.72	3.72	3.95	9.1
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.52	1.83	1.75	-1.2
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	3.82	4.01	4.38	3.0
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.22	1.39	1.58	-12.7

¹ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2014/17

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes: OFAG

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2015	2016	2017	2002/04 – 2015/17 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.78	1.77	1.77	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.80	1.80	1.81	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.78	1.77	1.77	–
Emmentaler	1 kg	–	19.77	19.79	19.92	–
Gruyère	1 kg	–	21.63	21.79	21.87	–
Tilsiter	1 kg	–	19.80	19.78	19.93	–
Mozzarella	150 g	–	2.10	2.10	2.11	–
Beurre de choix	200 g	–	3.79	3.79	3.84	–
Crème entière, emballée	2 dl	–	2.63	2.65	2.67	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	–	0.75	0.74	0.75	–
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	–	82.38	85.15	87.89	–
Steak	fr./kg	–	54.90	55.33	55.36	–
Viande de veau						
Steak d'aloyau	fr./kg	–	86.29	86.17	84.73	–
Steak	fr./kg	–	83.64	83.48	85.24	–
Viande de porc						
Tranches, filet	fr./kg	–	43.87	44.69	45.12	–
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	26.61	26.90	26.80	–
Steak	fr./kg	–	38.88	39.15	39.43	–
Produit à base de viande						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	–	1.95	2.00	1.99	–
Saucisse de veau	fr./100 g	–	5.30	5.38	5.40	–
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	–	2.26	2.30	2.33	–
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	–	18.81	19.17	19.17	–
Poitrine	fr./kg	–	53.47	53.50	54.62	–
Œufs						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	81.08	80.78	80.58	0.4
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	95.93	96.69	96.44	4.0
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.90	3.22	3.40	1.7
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	2.93	3.28	3.42	12.6
Raclette	fr./kg	3.30	2.89	3.27	3.34	-4.0
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température ³	fr./kg	2.93	2.79	3.24	–	2.9
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.93	2.97	3.69	3.66	17.4
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁴	fr./kg	5.57	5.99	6.40	6.54	13.3
Poires, Conférence, catégorie I ^{3,4}	fr./kg	5.64	6.14	6.50	–	11.1
Abricots, catégorie I ⁴	fr./kg	8.48	10.60	9.57	9.58	17.1
Cerises, catégorie I ⁴	fr./kg	12.40	14.56	16.42	15.25	24.1
Pruneaux, catégorie I ⁴	fr./kg	6.36	9.90	8.80	10.13	49.8
Fraises	fr./kg	16.00	12.55	13.96	15.84	-11.8
Légumes²						
Carottes (de garde)	fr./kg	3.39	3.98	4.13	4.05	19.6
Oignons (de garde)	fr./kg	5.28	5.86	6.35	5.84	14.0
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	6.16	8.38	8.62	8.05	35.6
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.59	7.32	6.82	10.0
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.71	3.00	2.72	6.0
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.65	6.89	6.69	3.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.39	2.42	2.52	-15.2

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

² Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

³ Pas assez de prix annoncés pour ce produit en 2017

⁴ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2014/17

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG, Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2015	2016	2017 ¹	2000/02 –
	kg	kg	kg	kg	2015/17 %
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	59.10	53.30	51.60	6
Boissons lactées	3.53	9.90	9.60	7.50	154.7
Yoghourts	16.57	17.00	16.60	17.70	3.2
Beurre	5.93	5.30	5.20	5.20	-12.4
Crème	9.27	8.20	8.00	7.80	-14.0
Fromages et fromages fondus	19.63	21.50	22.00	21.30	9.5
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.24	11.28	11.04	9.5
Viande de veau	3.75	2.77	2.71	2.56	-28.5
Viande de porc	25.39	22.77	22.49	22.21	-11.4
Viande de mouton	1.51	1.23	1.23	1.19	-19.4
Viande de chèvre	0.11	0.08	0.07	0.07	-31.3
Viande de cheval	0.64	0.43	0.39	0.36	-38.2
Volaille	9.46	12.08	12.04	11.83	26.8
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	174	177	177	-5.8
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13	n/a	n/a	n/a	
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	51.50	48.70	48.70	14.3
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	39.50	37.90	37.90	-5.1
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	16.80	17.40	17.40	14.8
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	15.37	14.80	11.89	-2.9
Poires ³	3.32 (2)	2.89	2.99	2.17	-13.2
Abricots ³	1.46 (2)	1.79	1.72	1.79	22.1
Cerises ³	.71 (2)	0.63	0.61	0.62	-4.6
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.15	1.31	1.15	13.3
Fraises	2.27	2.61	2.64	2.41	12.6
Agrumes	17.09	17.27	17.32	17.08	0.8
Bananes	10.11	10.64	10.85	11.14	7.6
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.86	8.55	8.18	-2.3
Oignons (tous)	4.49	5.01	5.55	5.44	18.7
Céleris-raves	1.47	1.31	1.31	1.29	-11.3
Tomates (toutes)	10.07	10.17	10.08	9.95	–
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.06	2.05	2.22	-19.9
Choux-fleurs (tous)	2.15	2.03	1.91	1.90	-9.5
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.73	3.98	4.20	41.1
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	21.08	20.34	19.65	-28.0
Vin blanc (en l)	12.45	10.56	9.77	9.75	-19.5
Vin total (en l)	40.73	31.64	29.98	29.40	-25.5

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2014/17

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation apparente : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus incluí, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : USP

Sucre : USP

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Vin

Les données de ce chapitre s'appuient sur la statistique viticole de la Confédération (cf. L'année viticole 2017), dont l'édition actuelle concerne la production de raisin en Suisse (surface viticole et vendange) de l'année 2017. Le document donne aussi des informations sur les stocks au 31 décembre 2017, la production, la consommation, les importations et les exportations de vin pendant l'année sous revue.

La viticulture en Suisse en 2017

En 2017, la vigne couvrait en Suisse 14 748 hectares au total, accusant un recul de 32 hectares par rapport à l'année précédente (-0,2 %). Le raisin rouge était cultivé sur 8425 hectares (-52 ha) et le raisin blanc sur 6323 hectares (+20 ha).

Pour en savoir plus sur les surfaces cultivées :

» [Cultures spéciales fruitières, viticoles et maraîchères](#)

Les vendanges de 2017 (79 millions de litres) ont été inférieures à celles de l'année précédente, accusant une baisse de 26 % (-28,5 millions de litres). Ce fut la plus faible récolte enregistrée dans l'histoire viticole depuis celle de 1978, qui s'était seulement élevée à 78 millions de litres. Les vendanges ont considérablement souffert des conditions météorologiques extrêmes qui ont régné en 2017, à savoir les nuits de gel du mois d'avril et le stress hydrique consécutif à l'été le plus chaud jamais enregistré depuis 2003 et 2015. C'est ainsi que la Suisse romande n'a récolté que 72 % du volume de l'année précédente (-24,7 millions de litres), la Suisse alémanique 81 % (-2,4 millions de litres) et la Suisse italophone 77 % (-1,4 million de litres). La qualité du raisin des vendanges de 2017 n'en a pas moins été très satisfaisante. Les teneurs moyennes en sucre de moût ont été en grande partie supérieures à la moyenne pluriannuelle.

Production

Production, importation, exportation et consommation en 2017

En 2017, la Suisse a produit quelque 40 millions de litres de vin blanc et près de 39 millions de litres de vin rouge. La consommation a, quant à elle, avoisiné les 43 millions de litres pour les vins blancs du pays (+0,8 %) et les 44 millions de litres pour les vins rouges du pays (-5,5 %). Les stocks de vin blanc suisse ont baissé pour atteindre près de 69 millions de litres, et ceux de vin rouge suisse les 83 millions de litres.

En 2017, la consommation totale de vin s'est élevée en Suisse à 249 millions de litres, un recul de 4 millions de litres par rapport à l'année précédente (-1,6 %), qui s'inscrit dans la tendance à la baisse de ces dernières années. La consommation de vin suisse a diminué de 2,2 millions de litres (-2,5 %), essentiellement à cause des trois années consécutives de mauvaises récoltes en Suisse entre 2013 et 2015. Pendant cette période, les quantités récoltées ont été inférieures aux volumes de vin consommés, entraînant ainsi un amenuisement régulier des stocks. La production ne permettait plus de satisfaire la demande en vins suisses. Mais la part de marché des vins suisses n'en est pas moins restée de 35 %, puisque la consommation de vins étrangers avait, elle aussi, baissé.

Consommation par habitant

On constate une augmentation de 1,6 % des importations de vins blancs (total de 40 millions de litres ; +632 100 litres) et de 0,4 % de celles de vins rouges (total de 124 millions de litres ; +527 500). La consommation de vins blancs étrangers s'est élevée à 40 millions de litres (+0,3 %) et celle des vins rouges étrangers à 123 millions de litres (-1,6 %). Les stocks de vins étrangers ont progressé : 11,8 millions de litres de vins blancs et 43,4 millions de litres de vins

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



rouges. En 2017, il a été importé 186 millions de litres de vins, de vins mousseux, de vins doux, de vins de liqueur, de mistelles et de moût de raisin, soit 1,4 million de litres ou 0,7 % de plus que l'année précédente. Sur ce volume, quelque 159 millions de litres ont été importés dans le contingent fixé de 170 millions de litres, qui n'a donc pas non plus été épuisé en 2017. Modestes par rapport aux importations, les exportations ont de nouveau augmenté pour la première fois depuis 2014 pour s'élever au total à 1,4 million de litres (+13,4 %), un volume qui inclut toutefois aussi les vins étrangers importés et réexportés.

Commerce extérieur

» [L'année viticole 2017 – statistique vitivinicole \(éditeur Office fédéral de l'agriculture\)](#)

Doris Boehlen, OFAG, Secteur Produits végétaux, doris.boehlen@blw.admin.ch

Production

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 – 2015/17 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	455 368	451 223	440 525	-11.2
Crème	t	68 213	70 461	68 814	68 155	1.4
Beurre	t	40 247	46 844	47 610	42 617	13.5
Poudre de lait	t	47 152	50 454	49 585	46 258	3.4
Fromage	t	166 668	188 806	184 904	189 292	12.6
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 153	115 170	111 942	11.8
Viande de veau	t PM	34 202	29 103	28 579	27 090	-17.4
Viande de porc	t PM	231 645	241 322	238 614	238 504	3.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 776	5 076	5 059	-14.1
Viande de chèvre	t PM	534	549	479	491	-5.2
Viande de cheval	t PM	1 164	650	617	527	-48.6
Volaille	t poids de vente	29 435	55 647	58 125	58 475	95.1
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	889	907	923	31.5
Céréales		1 112 267	908 538	742 374	973 503	-21.3
blé tendre	t	521 667	456 774	333 054	463 643	-19.9
blé fourrager	t	–	55 703	39 168	45 912	
Seigle	t	20 833	11 918	8 411	12 423	-47.6
Orge	t	255 500	197 842	159 023	205 772	-26.6
Avoine	t	22 533	7 772	7 106	10 210	-62.9
Maïs grain	t	206 333	113 000	144 406	162 454	-32.2
Triticale	t	75 067	49 911	36 178	51 424	-38.9
Autres	t	10 333	15 618	15 028	21 665	68.7
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	389 000	376 000	461 000	-24.4
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 355 710	1 277 407	1 544 781	8.1
Oléagineux		59 956	101 180	89 726	100 151	61.8
Colza	t	43 684	87 004	71 900	77 612	80.5
Tournesol	t	12 972	9 789	13 000	16 449	0.8
Autres	t	3 300	4 387	4 826	6 090	54.6
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	122 761	114 736	88 608	11.4 (3)
Poires	t	15 523 (2)	16 839	14 808	8 403	-3.5 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 530	5 760	3 128	268.8 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 194	1 857	1 454	23.1 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 147	3 006	1 893	22.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 326	7 350	5 867	35.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	63 815	67 006	65 288	15.8
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 123	39 256	42 703	54.5
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 861	11 005	13 513	13.8
Tomates (toutes)	t	30 398	45 728	45 657	46 516	51.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 818	13 300	15 417	-14.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 169	7 290	7 743	19.5
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 472	16 019	15 346	73.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	454 443	550 324	389 720	-19.1
Vin blanc	hl	613 076	396 006	526 415	402 070	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2014/17

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2015	2016	2017 ¹	2000/02 –
	kg	kg	kg	kg	2015/17 %
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	59.10	53.30	51.60	6
Boissons lactées	3.53	9.90	9.60	7.50	154.7
Yoghourts	16.57	17.00	16.60	17.70	3.2
Beurre	5.93	5.30	5.20	5.20	-12.4
Crème	9.27	8.20	8.00	7.80	-14.0
Fromages et fromages fondus	19.63	21.50	22.00	21.30	9.5
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.24	11.28	11.04	9.5
Viande de veau	3.75	2.77	2.71	2.56	-28.5
Viande de porc	25.39	22.77	22.49	22.21	-11.4
Viande de mouton	1.51	1.23	1.23	1.19	-19.4
Viande de chèvre	0.11	0.08	0.07	0.07	-31.3
Viande de cheval	0.64	0.43	0.39	0.36	-38.2
Volaille	9.46	12.08	12.04	11.83	26.8
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	174	177	177	-5.8
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13	n/a	n/a	n/a	
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	51.50	48.70	48.70	14.3
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	39.50	37.90	37.90	-5.1
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	16.80	17.40	17.40	14.8
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	15.37	14.80	11.89	-2.9
Poires ³	3.32 (2)	2.89	2.99	2.17	-13.2
Abricots ³	1.46 (2)	1.79	1.72	1.79	22.1
Cerises ³	.71 (2)	0.63	0.61	0.62	-4.6
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.15	1.31	1.15	13.3
Fraises	2.27	2.61	2.64	2.41	12.6
Agrumes	17.09	17.27	17.32	17.08	0.8
Bananes	10.11	10.64	10.85	11.14	7.6
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.86	8.55	8.18	-2.3
Oignons (tous)	4.49	5.01	5.55	5.44	18.7
Céleris-raves	1.47	1.31	1.31	1.29	-11.3
Tomates (toutes)	10.07	10.17	10.08	9.95	–
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.06	2.05	2.22	-19.9
Choux-fleurs (tous)	2.15	2.03	1.91	1.90	-9.5
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.73	3.98	4.20	41.1
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	21.08	20.34	19.65	-28.0
Vin blanc (en l)	12.45	10.56	9.77	9.75	-19.5
Vin total (en l)	40.73	31.64	29.98	29.40	-25.5

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2014/17

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation apparente : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus incluí, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : USP

Sucre : USP

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2000/02 – 2015/17 %	
	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	17 391	6.4
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	37	6 897.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	239	504.5
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	528	-97.8
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	-9	-12.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	26	86.9
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	415	184.9
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	-	-37.2
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	863	-0.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	-	-5.6
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	-	-31.6
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	-	-27.2
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	307	6.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	338	111.1
Céréales										
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	3 658	65.1
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	70	-51.3
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	3 565	13.9
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	-100	-2.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	8	469.9
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	81	116.9
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	-27	-49.5
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	146	-59.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	-79	31.2
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	-13	5.2
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	-27	4.2
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	44	2.9
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	492	2.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	217	33.7
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	0	27.7
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	25	-11.7
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	64	16.6
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	539	24.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-48.0	5.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	12	-12.9
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	5 094	353 013	3 916	352 125	4 571	367 810	-25	66.9

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2014/17

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



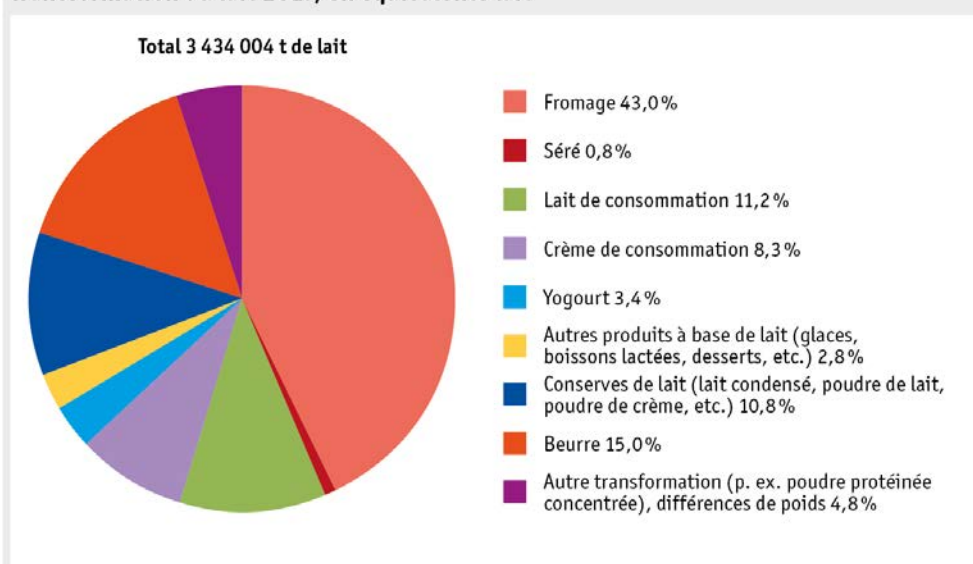
Lait et produits laitiers

Valorisation

La fabrication des divers produits laitiers nécessite des composants du lait dans des proportions différentes. On enlève ou ajoute, par exemple, de la matière grasse au lait en fonction du fromage à produire. C'est pour cette raison que la valorisation du lait commercialisé est indiquée en équivalents de lait (EL) selon les composants du lait utilisés. Un EL correspond à 73 grammes de protéines et de matières grasses, c'est-à-dire à un kilo de lait moyen avec une teneur de 33 grammes de protéines et de 40 de matière grasse. L'EL sert ainsi de référence au calcul de la quantité de lait contenue dans un produit transformé.

Comme les années précédentes, environ 43 % de l'EL ont servi à produire du fromage et du séré, qui restent les principaux produits laitiers. La transformation en fromage a augmenté de 4 % pendant l'année sous revue, tandis que la transformation en séré a chuté de 13,4 %. Quant à la production consommée sous forme de laits liquides, elle n'enregistre qu'un faible recul d'environ 1 %.

Transformation du lait 2017, en équivalents lait



Source : TSM

La production de fromage a augmenté de 2,3 % par rapport à 2016 pour atteindre 189 292 tonnes. Les fromages à pâte dure pèsent au total 63 939 tonnes et, comme en 2016, ne représentent plus la majeure partie de la production, malgré une progression assez forte, mais sont passés derrière les fromages à pâte mi-dure qui, avec 65 364 tonnes (+1,5 %), occupent la seconde place du classement.

Après avoir reculé pendant de nombreuses années, la production d'Emmental AOP a repris, augmentant d'environ 8 %. Celle du Gruyère AOP a aussi progressé de quelque 9 %, les autres fromages à pâte dure affichant également une hausse. Seul le fromage d'alpage à pâte dure voit sa production diminuer légèrement.

On observe depuis plusieurs années une extension soutenue de la production des fromages à pâte mi-dure, qui ont détrôné les fromages à pâte dure en 2016. En 2017, la production des pâtes mi-dures a augmenté de 1,5 % par rapport à 2016 (+965 tonnes) et de plus de 38 % par rapport aux années 2000 et 2002. La plus forte progression s'inscrit à l'actif du Vacherin

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



friburgeois AOP (+9,1 %, production de 2840 tonnes) et à celui du fromage à raclette (+7,9 %, production de 14 764 tonnes).

La production de fromage frais et de fromages à pâte molle a reflué de quelque 3 % par rapport à l'année précédente.

Le Gruyère AOP reste en tête des fromages les plus produits, avec 28 754 tonnes, suivi de la mozzarella, avec une production annuelle de 23 303 tonnes, et ce n'est plus le séré qui occupe la troisième place, mais l'Emmental AOP, avec 18 466 tonnes.

Commerce extérieur

La balance commerciale de la Suisse dans le secteur du lait et des produits laitiers, affiche en volume un solde légèrement négatif (87 421 tonnes de produits exportés et 97 118 tonnes de produits importés) contrairement à l'an dernier. Les exportations de yaourt et de fromage ont augmenté, mais les exportations de beurre ont beaucoup diminué, tandis que les importations de lait et de fromage connaissent une légère hausse. La valeur totale des exportations se chiffre à 694,9 millions de francs (+1,9 %) et celle des importations à 473,2 millions de francs (+9,1 %) ; les exportations présentent donc un excédent de 221,7 millions de francs (Statistique laitière de la Suisse, 2017).

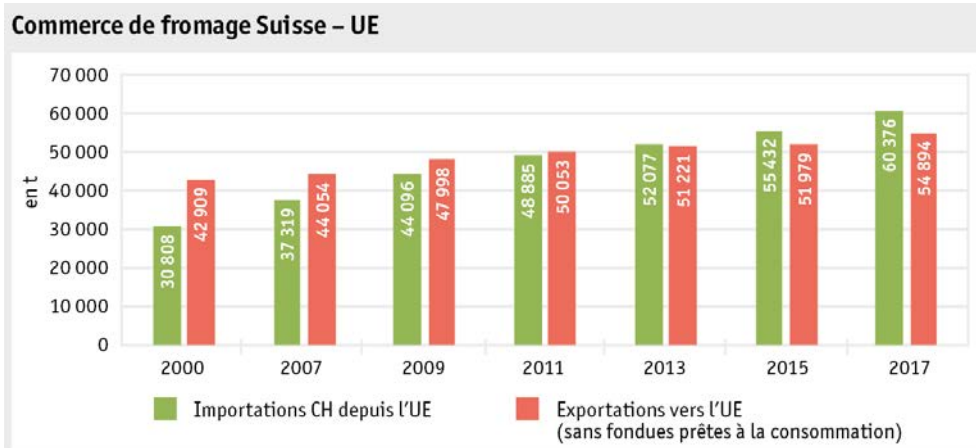
L'année sous revue, les exportations de fromages se sont établies à 71 487 tonnes (y compris les mélanges de fromages préparés pour la fondue), soit une augmentation de 1348 tonnes. Les importations sont passées à 60 634 tonnes après un bond de 2 434 tonnes. En 2017, la Suisse a exporté pour 601 millions de francs de fromages (578 millions de francs en 2016) et en a importé pour 393 millions de francs (360 millions de francs en 2016).

En 2017, la Suisse a exporté 57 939 tonnes de fromage dans les pays de l'Union européenne, soit 6,7 % de plus qu'en 2016. Les principaux débouchés au sein de l'Union sont l'Allemagne (31 969 tonnes) et l'Italie (10 301 tonnes). Il faut néanmoins signaler que le fromage exporté dans un pays de l'UE est parfois vendu dans d'autres pays de l'Union, si bien qu'il est impossible de savoir, sur la base de la statistique douanière, dans quel pays le fromage suisse est finalement consommé.

Comme les années précédentes, les fromages à pâte dure (34 302 tonnes) constituent la majeure partie des exportations. Le Gruyère AOP est devenu le fromage préféré du consommateur à l'étranger (l'année précédente, c'était encore l'Emmental AOP). La Suisse a exporté en 2017 11 782 tonnes de Gruyère AOP (contre 12 106 tonnes en 2016) et 11 333 tonnes d'Emmental AOP (contre 12 276 tonnes en 2016).

Les fromages importés en 2017 (60 376 tonnes) provenaient presque exclusivement de l'Union européenne, à savoir d'Italie (20 413 tonnes), d'Allemagne (16 945 tonnes) et de France (12 835 tonnes). En tête des fromages importés figurent les fromages frais, avec 23 966 tonnes (21 963 tonnes en 2016) et les fromages à pâte molle, avec 11 750 tonnes (10 072 tonnes en 2016).

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Source : TSM

Consommation

La consommation de fromage a diminué de 1,1 % en un an pour atteindre 21,3 kg par personne en 2017. Celle des boissons à base de lait a reculé de 2 kg et atteint 7,5 kg par personne, tout comme celle des laits liquides, qui est de 51,6 kg par personne, en baisse de 3,2 % (cette consommation n'inclut pas le lait utilisé par les exploitations agricoles).

Dans l'ensemble, la consommation par personne de lait et de produits laitiers en Suisse ne fluctue que faiblement depuis un certain temps. On observe par contre que celle des laits liquides a diminué de plus d'un tiers depuis les années 2000 et 2002, alors que celle des boissons à base de lait a doublé. Pendant ce même laps de temps, le beurre et la crème ont perdu du terrain (consommation par individu : -10,5 % et -8,4 %), tandis que le fromage a progressé de près de 12 %.

Comparaison des prix à la consommation entre la Suisse et l'UE

Pour des raisons de coûts de production, les prix du lait à la consommation sont plus élevés en Suisse qu'en Allemagne, en France et en Autriche. La différence la plus marquée concerne le beurre et le fromage d'Emmental : en 2017, ces produits coûtaient respectivement 14.76 et 17.32 francs le kilo en Suisse contre 6.85 et 7.24 francs le kilo en Allemagne. Le lait entier pasteurisé le meilleur marché coûtait 0.85 franc le litre en Allemagne (contre 1.45 franc en Suisse).

» [Production laitière](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Utilisation de lait par groupe de produits (équivalents lait ; EL)

Produit	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 –
	t	t	t	t	2015/17 %
Fromage	1 375 908	1 461 319	1 417 552	1 475 039	5.5
Fromage blanc, séché	19 366	31 299	30 880	26 735	53.0
Lait de consommation	459 605	392 304	388 647	384 258	-15.5
Crème de consommation	258 197	289 492	282 867	283 930	10.5
Yogourt	70 003	113 880	111 776	116 532	62.9
Autres produits laitiers frais (y compris glace)	84 282	103 551	102 006	94 452	18.7
Produits laitiers de longue conservation	331 579	358 382	374 270	370 509	10.9
Beurre	476 737	559 480	549 093	516 547	13.6
Autre transformation	122 375	176 470	176 884	166 002	41.5

EL correspond à 1 kg lait dont la part de matière grasse et de protéines est de 7,3 %
Source : TSM

Production produits laitiers

Produit	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 –
	t	t	t	t	2015/17 %
Total fromage	166 668	188 806	184 905	189 292	12.6
Fromages frais	35 832	53 110	53 271	51 438	46.8
Mozzarella	12 208	23 551	23 450	23 303	92.0
Autres fromages frais	23 624	29 559	29 821	28 135	23.5
Fromages à pâte molle	6 848	6 013	5 891	5 705	-14.3
Tommes	1 229	1 857	1 864	1 830	50.5
Fromages à pâte blanche persillée, mi-gras à gras	2 122	871	838	731	-61.7
Autres fromages à pâte molle	3 497	3 285	3 189	3 144	-8.3
Fromages à pâte mi-dure	47 176	63 891	64 399	65 364	36.8
Appenzeller	8 505	8 782	8 806	8 538	2.4
Tilsit	6 135	3 182	3 036	2 852	-50.7
Fromage à raclette	11 871	13 629	13 687	14 764	18.2
Autres fromages à pâte mi-dure	20 665	38 298	38 870	39 210	87.7
Fromages à pâte dure	76 215	64 034	60 014	65 390	-17.1
Emmentaler	42 171	18 843	17 029	18 466	-57.0
Gruyère	26 072	28 552	26 325	28 754	6.9
Sbrinz	2 940	1 546	1 488	1 461	-49.0
Autres fromages à pâte dure	5 032	15 093	13 685	16 709	201.3
Spécialités¹	663	1 210	1 330	1 390	97.6
Total produits laitiers frais	704 033	721 607	711 080	695 172	0.7
Lait de consommation	505 764	455 368	451 223	440 525	-11.2
Autres	198 270	266 239	259 857	254 647	31.3
Total beurre	40 247	46 844	47 610	42 617	13.5
Total crème	68 213	70 461	68 814	68 155	1.4
Total poudre de lait et lait condensé	47 152	50 454	49 585	46 258	3.4

¹ fromages de brebis et de chèvres pures

Source : TSM

Commerce extérieur de fromage ¹

Produit	2000/02	2015	2016	2017	2000/02 –
	t	t	t	t	2015/17 %
Importations					
Fromages frais / séré	8 644	20 970	21 963	24 086	158.4
Fromages à pâte molle	7 995	11 688	11 793	11 785	47.0
Fromages à pâte mi-dure	4 498	9 542	10 818	11 219	134.0
Fromages à pâte dure	1 518	4 813	4 771	5 096	222.4
Fromages extra-dur	6 019	4 516	4 988	4 572	-22.0
Fromages fondus	2 413	3 904	3 867	3 861	60.8
Total fromages et séré	31 087	55 432	58 200	60 619	86.9
Exportations					
Fromages frais / séré	54	5 780	6 017	6 534	11 215.4
Fromages à pâte molle	122	587	566	476	345.1
Fromages à pâte mi-dure	7 374	19 303	19 838	19 767	166.3
Fromages à pâte dure	39 131	33 762	34 610	34 303	-12.5
Fromages fondus	5 229	1 140	1 094	994	-79.4
Fondue fini	4 567	4 228	4 183	4 309	-7.2
Autre fromage	132	3 548	3 832	5 105	3 052.8
Total fromages et séré	56 610	68 348	70 140	71 488	23.6

¹ Nouvelle répartition des groupes de produits, y compris la fondue prête à l'emploi, prise en compte rétroactivement à partir de l'année 2013

Source : TSM

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2000/02 – 2015/17 %	
	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	17 391	6.4
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	37	6 897.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	239	504.5
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	528	-97.8
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	-9	-12.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	26	86.9
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	415	184.9
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	-	-37.2
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	863	-0.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	-	-5.6
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	-	-31.6
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	-	-27.2
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	307	6.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	338	111.1
Céréales										
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	3 658	65.1
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	70	-51.3
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	3 565	13.9
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	-100	-2.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	8	469.9
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	81	116.9
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	-27	-49.5
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	146	-59.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	-79	31.2
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	-13	5.2
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	-27	4.2
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	44	2.9
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	492	2.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	217	33.7
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	0	27.7
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	25	-11.7
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	64	16.6
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	539	24.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-48.0	5.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	12	-12.9
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	5 094	353 013	3 916	352 125	4 571	367 810	-25	66.9

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2014/17

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2015	2016	2017 ¹	2000/02 –
	kg	kg	kg	kg	2015/17 %
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	59.10	53.30	51.60	6
Boissons lactées	3.53	9.90	9.60	7.50	154.7
Yoghourts	16.57	17.00	16.60	17.70	3.2
Beurre	5.93	5.30	5.20	5.20	-12.4
Crème	9.27	8.20	8.00	7.80	-14.0
Fromages et fromages fondus	19.63	21.50	22.00	21.30	9.5
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.24	11.28	11.04	9.5
Viande de veau	3.75	2.77	2.71	2.56	-28.5
Viande de porc	25.39	22.77	22.49	22.21	-11.4
Viande de mouton	1.51	1.23	1.23	1.19	-19.4
Viande de chèvre	0.11	0.08	0.07	0.07	-31.3
Viande de cheval	0.64	0.43	0.39	0.36	-38.2
Volaille	9.46	12.08	12.04	11.83	26.8
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	174	177	177	-5.8
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13	n/a	n/a	n/a	
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	51.50	48.70	48.70	14.3
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	39.50	37.90	37.90	-5.1
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	16.80	17.40	17.40	14.8
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	15.37	14.80	11.89	-2.9
Poires ³	3.32 (2)	2.89	2.99	2.17	-13.2
Abricots ³	1.46 (2)	1.79	1.72	1.79	22.1
Cerises ³	.71 (2)	0.63	0.61	0.62	-4.6
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.15	1.31	1.15	13.3
Fraises	2.27	2.61	2.64	2.41	12.6
Agrumes	17.09	17.27	17.32	17.08	0.8
Bananes	10.11	10.64	10.85	11.14	7.6
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.86	8.55	8.18	-2.3
Oignons (tous)	4.49	5.01	5.55	5.44	18.7
Céleris-raves	1.47	1.31	1.31	1.29	-11.3
Tomates (toutes)	10.07	10.17	10.08	9.95	–
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.06	2.05	2.22	-19.9
Choux-fleurs (tous)	2.15	2.03	1.91	1.90	-9.5
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.73	3.98	4.20	41.1
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	21.08	20.34	19.65	-28.0
Vin blanc (en l)	12.45	10.56	9.77	9.75	-19.5
Vin total (en l)	40.73	31.64	29.98	29.40	-25.5

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2014/17

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation apparente : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus incluí, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : USP

Sucre : USP

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2017

Produits		Ø 2017			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait et produits laitiers					
Lait entier pasteurisé	fr./l	0.85	0.93	1.05	1.45
Beurre	fr./kg	6.85	7.83	8.13	14.76
Yogourt nature	fr./kg	1.21	1.49	2.10	2.32
Mozzarella	fr./kg	6.14	–	7.74	9.81
Emmentaler	fr./kg	7.24	9.19	8.84	17.32
Viande					
Côtelette de porc	fr./kg	6.08	–	8.25	20.01
Tranche de porc (cuisse)	fr./kg	7.88	–	7.70	26.22
Viande hachée de bœuf	fr./kg	7.60	–	8.74	18.19
Entrecôte de bœuf	fr./kg	–	27.18	21.53	72.13
Tranche de veau (cuisse)	fr./kg	–	26.98	32.03	71.80
Poulet entier	fr./kg	4.00	–	7.05	9.10
Poitrine de poulet	fr./kg	7.71	–	10.52	30.52
Œufs					
Œufs d'élevage au sol, par 10	cts/œuf	13.34	–	24.84	38.19
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./kg	0.92	–	1.12	1.74
Pommes de terre à chair farineuse	fr./kg	0.74	1.30	1.35	1.85
Pommes de terre précoces	fr./kg	1.00	1.53	–	2.62
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	2.20	2.19	1.72	3.30
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.45	2.81	2.07	3.86
Légumes					
Carottes	fr./kg	1.06	1.34	1.06	2.34
Laitue pommée	fr./unité	1.02	1.16	0.68	1.75
Concombre à salade	fr./unité	0.63	1.16	0.97	1.58
Oignons	fr./kg	1.14	1.79	1.06	2.08

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la

Banque nationale suisse (2017: 1.00 Euro \approx 1.11 CHF).

Sources: France (F) : FranceAgriMer, Agreste France, Insee ; Autriche (A) : GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D) ; Suisse (CH) : OFAG

Observation du marché

Explications relatives aux données :

Lait et produits laitiers: trad. TVA comprise; D (Mozarella, self service, Emmentaler, avec service, Lait entier pasteurisé: F (Lait UHT demi-écrémé)

Viande : qualité : Label + AQ (CH), Label + traditionnel (EU) ; couverture: nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F) ; franco magasin ; prix réalisés, TVA comprise

Œufs: élevage au sol; franco magasin; prix réalisés, TVA incluse

Cultures sarclées: données de panels de ménages (D, A), relevés de prix (F,CH); conditionnement 1 – 2,5 kg (D, CH), 5 kg (F), divers (A) ; diverses variétés ; TVA incluse

Fruits et légumes: D (avec TVA, y c. importations et discounters); CH (avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses; sans discounters) D (poires de table cl. I en général) , F et CH (oignons jaunes); A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



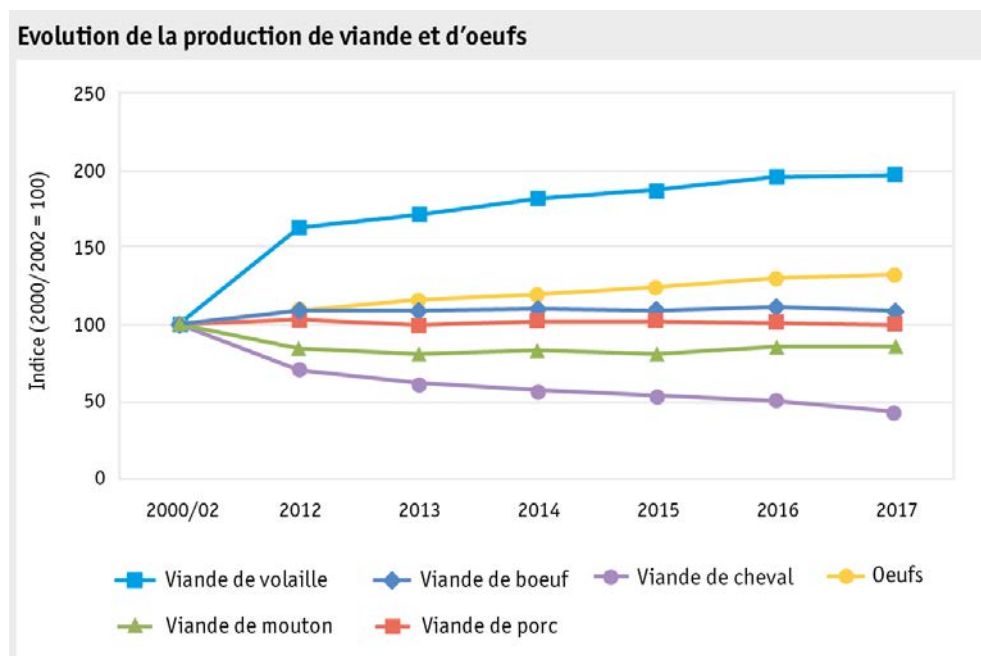
Viande et œufs

Pendant l'année sous revue, la production totale de viande s'est élevée à 478 434 t (poids à l'abattage), un chiffre en diminution de 0,9 % par rapport à l'année précédente.

Selon les données de l'OFS (2017), la valeur de la production de viande s'est chiffrée à 2,6 milliards de francs, ce qui représente un peu plus du quart de la valeur de la production agricole totale.

Malgré le recul de la consommation depuis plusieurs années, la préférence des Suisses va toujours à la viande de porc, qui entre pour 44 % dans la consommation totale de viande.

En 2017, après un recul de 1,9 % par rapport à l'année précédente, la consommation de viande annuelle de la population suisse s'est montée à 50,01 kg par habitant, ce qui correspond à une quantité totale de viande consommée de 427 067 t (sans les poissons et les crustacés), en baisse de 1,1 %.



Sources : Proviande / Aviforum

Commerce extérieur

Pendant l'année sous revue, les exportations de viande destinée à l'alimentation humaine ont augmenté de 7,9 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 9036 t (poids prêt à la vente).

Les exportations de viande de porc et de viande de volaille présentent, avec respectivement 26,3 % et 21,8 %, la plus forte croissance à l'exportation en pourcentage. Pour ce qui est de la viande de bœuf, les exportations ont reculé de 4,7 %, une diminution à laquelle a contribué la viande séchée (-8 %).

Le volume des exportations de viande de veau a augmenté de 5,8 % pour atteindre 18 t (marchandise prête à la vente), tout en restant à des niveaux bas.

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Exportations de viande, de sous-produits d'abattage et de préparations à base de viande

Désignation (Poids net en tonnes)	2013	2014	2015	2016	2017
Bovins (veau inclus) Viande	1 811	1 936	1 789	2 035	1 875
Sous-produits d'abattage	2 403	2 350	2 026	2 133	1 939
Préparations à base de viande	41	33	19	26	82
Total	4 255	4 320	3 834	4 194	3 895
Porc Viande	1 334	1 819	1 832	1 713	2 228
Sous-produits d'abattage	17 452	16 914	16 681	18 032	18 902
Préparations à base de viande	107	80	58	47	44
Total	18 894	18 813	18 571	19 792	21 174
Volaille Viande et sous-produits d'abattage	3 845	4 255	3 438	3 851	3 430
Préparations à base de viande	49	81	71	563	1 067
Total	3 894	4 335	3 509	4 414	4 497
Divers Saucisses	326	329	292	320	349
Préparations contenant moins de 20 % de viande	20 384	20 751	19 169	17 225	17 181

Sources : AFD, Proviande

Les importations de viande destinée à l'alimentation humaine ont atteint 91 210 tonnes en poids prêt à la vente (sans les poissons, les mollusques ni les crustacés), ce qui représente une diminution de 1 % au total, ont décliné notamment les importations de viande de porc (-1,6 %), de viande de mouton (-4,8 %) et de viande de volaille (-2,1 %). Les importations de viande de bœuf ont, quant à elles, augmenté de 2,9 %. Cette hausse est liée principalement à l'accroissement des importations de carcasses d'animaux destinés à la transformation.

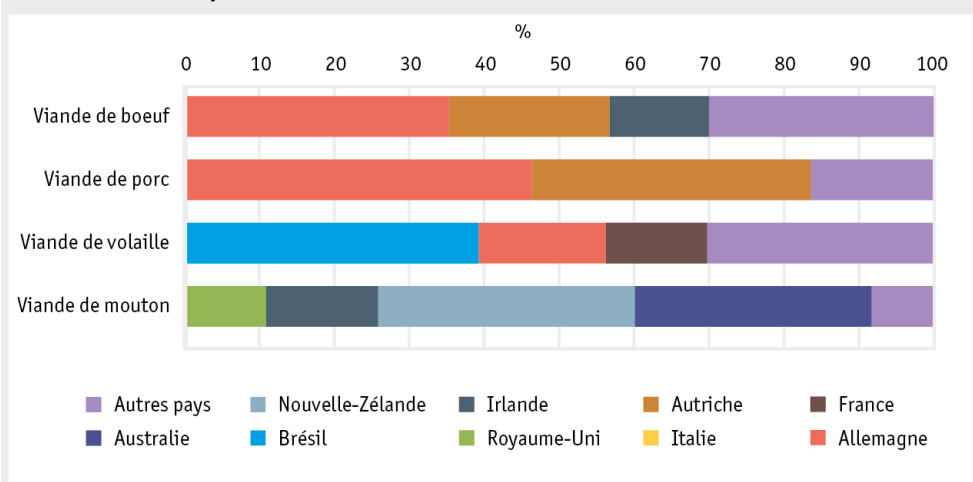
Comme l'année précédente, la demande de morceaux nobles (par exemple le filet de bœuf, d'agneau ou de cheval, le blanc de dinde ou de poulet), n'a pas pu être entièrement satisfaite par la production indigène.

Parmi les importations, on a notamment enregistré 22 579 tonnes de viande de gros bétail, 9948 tonnes de viande de porc et 44 313 tonnes de viande de volaille.

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Provenance des importations de viande 2017



Source : Proviande

L'Allemagne reste notre plus grand fournisseur de viande de bœuf (8333 t en poids prêt à la vente) et de viande de porc (556 t).

Le Brésil fournit environ 39 % de la viande de volaille (17 798 t), ce qui en fait notre fournisseur le plus important. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les principaux pays exportateurs de viande de mouton et à eux deux fournissent à la Suisse 66 % de cette viande.

Contrairement à l'évolution observée en 2016, les importations d'œufs de consommation ont baissé de 2,3 % en 2017, s'établissant à 230,7 millions de pièces. En revanche, les importations d'œufs destinés à la transformation ont augmenté, par opposition aux années précédentes (+6,1 % pour atteindre 187,2 millions d'unités). Les principaux fournisseurs d'œufs importés restent les Pays-Bas, l'Allemagne et la France.

Consommation de viande

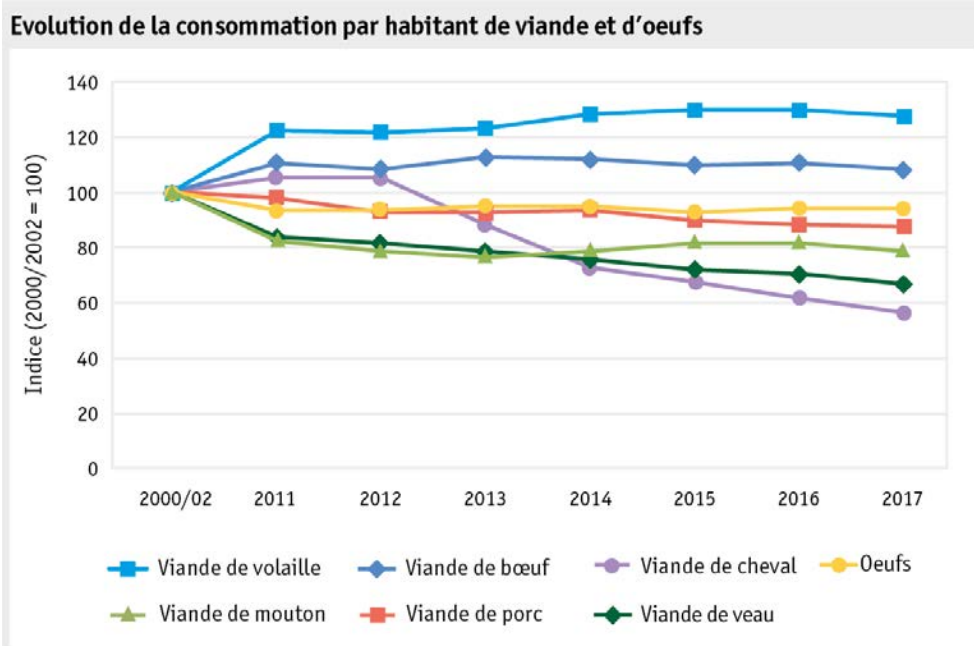
Après le recul de 1 % enregistré il y a un an, la consommation de viande prête à la vente a baissé de 1,9 % par rapport à 2016 pour s'inscrire à 50,01 kg par an et par personne (sans les poissons ni les crustacés, mais avec le lapin et le gibier).

Relevons que le calcul de la consommation de viande par personne ne tient pas compte des achats réalisés dans les pays voisins ; l'importance du recul de la consommation par personne doit donc être relativisée.

En 2017, la population suisse a consommé 427 067 t de viande (poids de la marchandise prête à la vente). Cette valeur est en baisse de 1,1 % malgré la croissance démographique.

Le recul de la consommation touche tous les types de viande : -2,1 % (à 11,04 kg) par exemple pour la viande de bœuf et -1,8 % (à 11,83 kg) pour la viande de volaille. Cette dernière occupe ainsi toujours la deuxième place parmi les préférences des consommateurs, après la viande de porc (22,21 kg). La viande de bœuf reste à la troisième place.

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Source : Proviande / Aviforum

Sur l'échelle des préférences de la population suisse, la viande de veau a perdu environ 18 % par rapport à 2008 et la viande de cheval a dégringolé de 47 %. Même la consommation de viande de porc a décliné de plus de 11 %. La viande de volaille a gagné près de 9 % dans le même intervalle. Enfin, la consommation de viande de bœuf par habitant se situe quasiment au même niveau qu'il y a dix ans.

Le porc était aussi la viande la plus populaire il y a 10 ans avec 25,1 kg par habitant, suivi du bœuf avec 11,31 kg et de la volaille avec 10,88 kg. La baisse générale est principalement due au porc et au veau, tandis que la viande de volaille a augmenté de plus de 2 kg.

Consommation de viande en comparaison internationale

La consommation de viande par habitant s'élevait en Suisse à 51,98 kg en 2013 (chiffres les plus récents disponibles), ce qui, en comparaison internationale, place le pays à la 50^e place. Ce constat ressort de calculs effectués par Proviande (2017) sur la base des données de la FAO. L'éventail des consommations comparées entre 180 pays s'étendait de 2,65 kg par année en Inde à plus de 110,04 kg par année à Hongkong. La consommation moyenne par habitant s'établissait, pour sa part, à 31,06 kg (poids à la vente). Depuis 1984, la consommation mondiale de viande par habitant a augmenté d'environ 40 %, tandis qu'en Suisse, elle a diminué d'environ 15 % au cours de la même période.

En Europe, le Luxembourg occupe la première place avec 70,81 kg de viande par habitant, tandis que la Bosnie-Herzégovine arrive en dernière position avec 23,15 kg (la Suisse se classe 23^e sur les 39 pays étudiés).

» [Production de viande et d'œufs](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2000/02 – 2015/17 %	
	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	17 391	6.4
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	37	6 897.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	239	504.5
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	528	-97.8
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	-9	-12.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	26	86.9
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	415	184.9
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	-	-37.2
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	863	-0.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	-	-5.6
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	-	-31.6
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	-	-27.2
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	307	6.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	338	111.1
Céréales										
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	3 658	65.1
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	70	-51.3
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	3 565	13.9
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	-100	-2.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	8	469.9
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	81	116.9
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	-27	-49.5
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	146	-59.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	-79	31.2
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	-13	5.2
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	-27	4.2
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	44	2.9
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	492	2.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	217	33.7
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	0	27.7
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	25	-11.7
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	64	16.6
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	539	24.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-48.0	5.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	12	-12.9
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	5 094	353 013	3 916	352 125	4 571	367 810	-25	66.9

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2014/17

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande



Introduction

La rubrique « Environnement » du rapport agricole traite des thèmes touchant à la fois l'agriculture et l'environnement (cycles de l'azote et du phosphore, climat, air, énergie, eau, sol et biodiversité). Elle se concentre chaque année sur deux ou trois thèmes choisis suivant un cycle quadriennal. Cette année ce sont les thèmes du sol et du phosphore qui sont à l'honneur. Ces thèmes ont déjà été traités dans le rapport agricole de 2014.

La thématique du sol est couverte par un article introductif sur l'importance de cette ressource pour l'agriculture et 2 articles sur l'érosion, la couverture du sol et l'importance de l'humus pour la production agricole.

La thématique du phosphore est couverte par un article introductif sur le bilan de phosphore au niveau national et de l'exploitation, deux autres articles traitent de la teneur en phosphore dans l'environnement et des flux de cet élément nutritif au niveau régional. Finalement, un article discute des possibilités de recyclage de cette ressource limitée et essentielle pour l'agriculture.

Avec un bref article sur les indicateurs agroenvironnementaux, la rubrique environnement donne aussi un aperçu sur les performances agro-environnementales de la Suisse et met à disposition toutes les données mises à jours.



Indicateurs agroenvironnementaux (IAE)

Le monitoring agroenvironnemental (MAE) de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) fournit un regard agroenvironnemental sur l'évolution de l'agriculture suisse. Dans les différentes thématiques concernées (cycles de l'azote et du phosphore, énergie, climat, sol, eau, biodiversité), il a pour objectif de fournir l'information nécessaire afin d'observer et de mesurer l'influence de l'agriculture sur la qualité environnementale et la manière dont l'environnement évolue en relation avec les pratiques agricoles. La base légale du monitoring est l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture. Cette dernière spécifie que le MAE doit se fonder sur des indicateurs agroenvironnementaux (IAE) comparables au niveau international (Eurostat et OCDE) et permettant d'évaluer les effets quantitatifs et qualitatifs de la politique agricole aux niveaux national (statistiques et inventaires nationaux), régional et selon le type d'exploitation (Dépouillement Centralisé des Indicateurs Agroenvironnementaux, DC-IAE).

IAE clés au niveau national

En utilisant une sélection d'IAE clés nationaux tels que la consommation d'énergie, les bilans d'azote et de phosphore, les émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre (des IAE qui sont comparables au niveau international), on peut facilement dresser un profil agroenvironnemental pour la Suisse depuis 1990. On remarque que de manière générale, les années 1990 – 2000 ont été marquées par des baisses considérables des émissions, des excédents d'azote et de phosphore (input moins output N et P) et de la consommation d'énergie. Dès le début des années 2000, ces IAE sont restés stables mis à part la consommation d'énergie qui a augmenté entre 2000 et 2007. Ces observations doivent être contrebalancées avec une croissance de la production agricole particulièrement marquée dès le début des années 2000. Ainsi l'efficacité de l'azote et du phosphore (output divisé par input N et P) sont en constante et légère augmentation, alors que l'efficacité énergétique (énergie produite/énergie consommée) reste stable. Il faut également tenir compte de l'évolution de l'effectif des animaux de rente.

» [Animaux](#)

» [Surface agricole utile](#)

IAE traités de manière approfondie dans ce rapport agricole

• Bilan et efficacité du phosphore au niveau national et de l'exploitation

» [Bilans du phosphore de l'agriculture](#)

• Couverture et érosion du sol au niveau national et de l'exploitation

» [Érosion du sol et couverture du sol](#)

• Bilan d'humus au niveau de l'exploitation

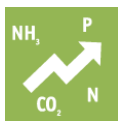
» [L'humus en agriculture](#)

• Teneur en phosphore dans les sols et les lacs

» [Le phosphore dans l'environnement](#)

Les séries de données sur les IAE

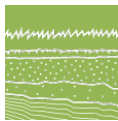
ENVIRONNEMENT > MONITORING AGRO-ENVIRONNEMENTAL



Toutes les données du MAE sont regroupées dans les tableaux et les liens suivants :

- Niveau national : Tableau Excel actualisé
- Niveau régional et par types d'exploitation : Tableau Excel actualisé
- Niveau international : Indicateurs Agro-Environnementaux de l'OCDE et les Indicateurs Agroenvironnementaux d'Eurostat

Jérôme Frei, OFAG, Secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants,
jerome.frei@blw.admin.ch



Le sol est la base de l'agriculture

Le sol est une ressource limitée, non renouvelable

Le sol est la base de production de notre alimentation. Il peut stocker de l'eau et des éléments nutritifs ainsi que de la matière organique et de l'énergie. De plus, le sol filtre l'eau, convertit les gaz et constitue un habitat naturel pour un nombre inimaginable d'organismes différents.

Le sol a besoin de beaucoup de temps pour se développer. La formation de la plupart des sols actuels du Plateau suisse a commencé il y a environ 10 000 ans, à la fin de la dernière glaciation. Sur les roches nues, les moraines ou les galets fluviaux, des processus chimiques, physiques et biologiques ont amorcé la formation du sol brut, permettant aux premières plantes de se développer. Le sol s'est enrichi en humus issu de la transformation des résidus végétaux. L'évolution s'est poursuivie avec la libération de substances minérales, la formation de minéraux argileux, ainsi que la migration en profondeur de substances. C'est ainsi que, progressivement, des sols différents se sont formés, typiques du site, présentant une séquence caractéristique de couches (appelées aussi horizons) (cf. illustration suivante).

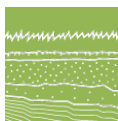
ENVIRONNEMENT > SOL



Sol de montagne situé à l'avant du glacier : il s'est développé lors du retrait glaciaire depuis 60 ans. Les plantes pionnières ont pu s'établir et leurs produits de décomposition forment un horizon organique d'accumulation. Les acides issus de la décomposition des substances organiques ont déjà altéré le dépôt morainique et les premiers produits de cette altération tels qu'argiles colorées en rouge et oxydes de fer ont été formés. (Société suisse des sciences du sol, Soil of the Year 2018 © Gabriela Brändle, Roman Berger & Michael Wernli.

Il n'y a pas le sol par excellence, mais des sols superficiels ou profonds, acides ou alcalins, riches ou pauvres en éléments nutritifs, humides ou secs, sableux ou argileux, dans toutes les combinaisons imaginables (PNR, 2015). Avec une épaisseur d'un à deux mètres, les sols du Plateau sont nettement plus profonds que ceux de la région de montagne, qui ne font souvent que quelques centimètres d'épaisseur. Tant que les sols sont travaillés par le temps et l'eau et habités par des organismes vivants, leur développement n'est pas complet. Un certain nombre de processus se déroulent simultanément dans les sols : l'humus se forme ou se minéralise,

ENVIRONNEMENT > SOL



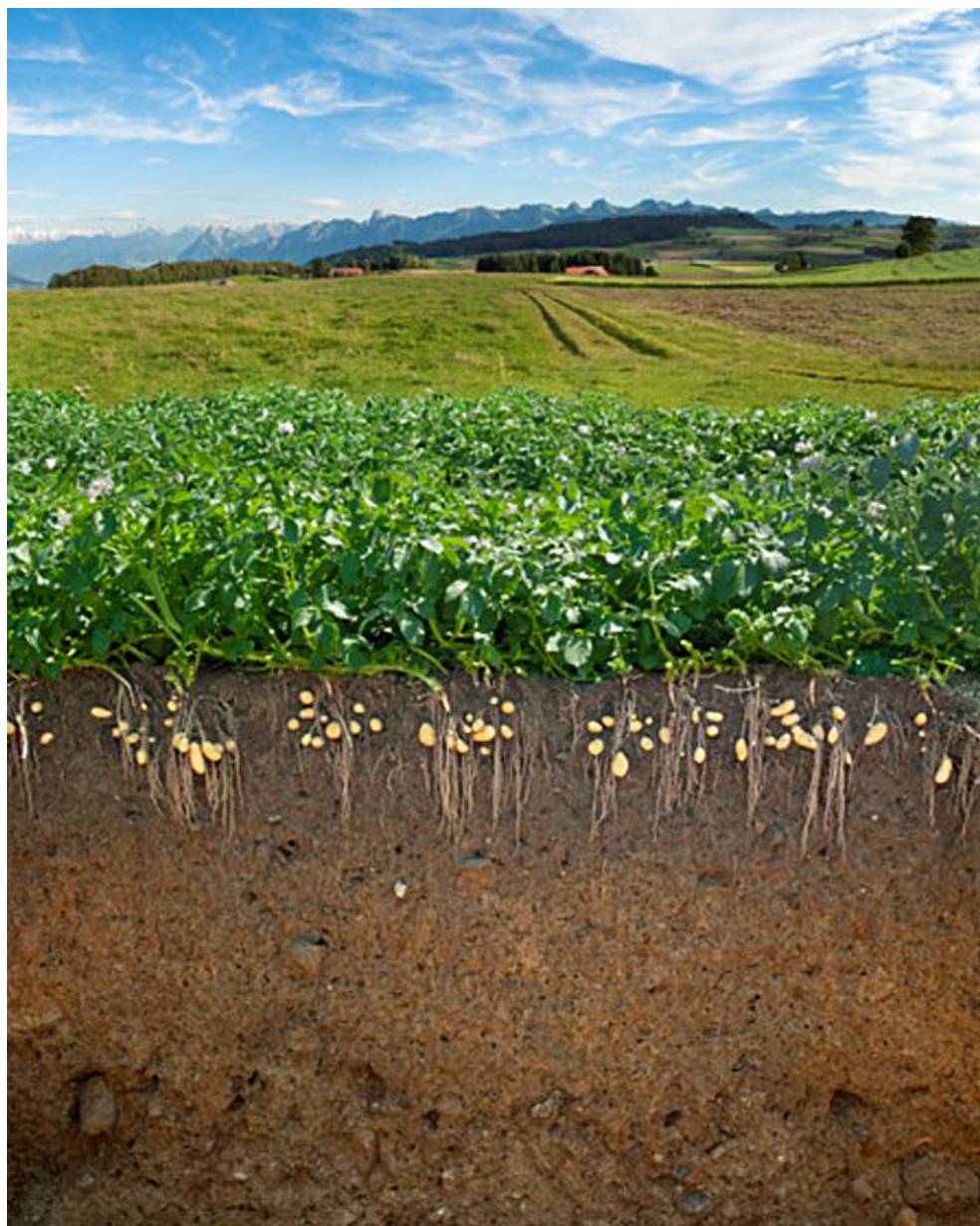
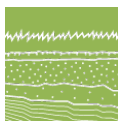
l'eau d'infiltration dissout et déplace des substances, de l'argile et des particules du sol sont transférées en profondeur, le fer s'oxyde et colore de nombreux sols d'une teinte brun-rouge typique.

Cette enveloppe fine et fragile entourant notre planète représente le fondement de toute vie sur Terre en même temps que la base de notre civilisation. Pourtant, de toutes les ressources naturelles, le sol est la plus sous-estimée et la plus négligée. (OFEV 2017). Les pertes de sol ne compromettent pas seulement notre qualité de vie, mais limitent aussi celle des générations futures. Notre civilisation à dominante technique nous a trop souvent éloignés d'une vie en contact direct avec le sol, même si notre alimentation dépend encore de sols intacts. Il est donc important d'utiliser cette ressource non renouvelable avec parcimonie.

L'utilisation durable des terres est un défi national

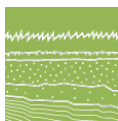
L'agriculture couvre plus d'un tiers du territoire suisse. On trouve des terres ouvertes là où les sols sont particulièrement fertiles par nature. Principalement sur le Plateau suisse, certains des sols les plus fertiles et les plus productifs au monde se sont développés grâce à des conditions humides et relativement chaudes (cf. figure suivante). Cependant, nous ne disposons plus que 0,14 hectare de terres arables par habitant en raison de l'imperméabilisation avancée ; c'est la deuxième valeur la plus faible d'Europe après les Pays-Bas (PNR, 2015). Les sols moins productifs sont utilisés comme forêts, prairies extensives ou pâturages. La zone urbanisée couvre 7,5 % de la Suisse (OFS, 2016). Dans cette zone, les sols sont largement construits ou leur structure naturelle est dégradée.

ENVIRONNEMENT > SOL



Ce sol brun très fertile s'est développé sur du matériau morainique de la dernière période glaciaire. La couche altérée varie entre 100 et 130 cm. Si on en soustrait les pierres (dans une proportion estimée à environ 15 %), il reste une profondeur utile de 85 à 110 cm. La réserve d'eau que ce sol peut contenir et que les plantes peuvent facilement absorber est de 140 à 200 litres d'eau par mètre carré. (Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne & Agroscope © Gabriela Brändle, Urs Zihlmann & Andreas Chervet)

La protection des sols est donc une tâche qui incombe à l'ensemble de la société. La disponibilité à long terme des fonctions des sols en Suisse et dans le monde entier est remise en question. Une fois dégradé, le sol ne peut être remis en état – pour autant que ce soit possible – qu'au prix d'importants efforts techniques et/ou financiers. Tous les domaines des activités humaines utilisent les sols ou leur portent atteinte, tout en bénéficiant simultanément de leurs fonctions ; la protection des sols est une tâche collective des élus, de l'administration, de l'économie, de l'aménagement du territoire, de la science et de chaque individu. C'est pourquoi l'Office fédéral de l'agriculture élabore une stratégie nationale commune pour les sols en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement et l'Office fédéral de l'aménagement du territoire. L'objectif est d'assurer les fonctions du sol et donc la performance du sol pour les générations futures.



Risques auxquels sont exposés les sols agricoles

L'utilisation du sol par l'homme a une variété d'effets sur les propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols et donc sur leur épanouissement fonctionnel. Bien que les sols soient véritablement polyvalents, leur performance n'est pas garantie dans tous les cas. L'utilisation non durable ou l'exposition à des polluants peut réduire considérablement les fonctions du sol dans certains cas.

Trente-cinq pour cent des sols suisses peuvent être utilisés comme terres arables, prairies et pâturages. Dix pour cent sont des zones alpines et servent donc aussi à la production de denrées alimentaires. Le reste est soit trop raide, trop humide, trop sec, trop sec, trop peu profond ou trop pauvre en éléments nutritifs pour l'agriculture.

Si un sol est construit, il est à jamais retiré de l'usage agricole. La zone de peuplement, avec sa forte proportion de zones bétonnées ou asphaltées, prend de plus en plus d'espace. Entre 1985 et 2009, près d'un mètre carré de terrain a été construit chaque seconde dans le Plateau suisse, ce qui correspond à

- 15 mètres d'une route de quartier par minute,
- 6 maisons familiales par heure ou
- la surface du canton de Bâle-Ville par année.

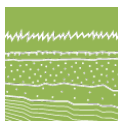
Seize pour cent du Plateau central sont déjà constitués de terrains à bâtir, industriels et commerciaux. Toutes les fonctions naturelles du sol, en particulier la production d'aliments, sont paralysées par le développement. L'agriculture dépend du fonctionnement des sols et doit s'efforcer de maintenir et de promouvoir ses diverses fonctions (cf. figure suivante). Les principaux dangers sont le compactage, l'érosion et la pollution (PNR, 2015).

Compactage du sol : Circuler sur le sol avec des machines trop lourdes comprime et détruit les pores du sol : la structure du sol est endommagée de façon permanente. Ce compactage perturbe l'équilibre gazeux et hydrologique et donc la vie du sol (sa fertilité diminue). Les sols compactés ne disposent plus que d'une capacité d'infiltration restreinte. L'eau ne peut plus y pénétrer et ruisselle à la surface, ce qui favorise l'érosion des sols et augmente le risque d'inondation.

Érosion des sols : L'érosion est un phénomène naturel qui façonne notre paysage par l'eau et le vent. Cependant, l'utilisation agricole modifie la couverture et l'état du sol, ce qui peut entraîner un risque accru d'érosion. L'eau qui s'écoule en surface emporte la terre fine, riche en éléments nutritifs, des terres arables. L'érosion affecte donc de nombreuses fonctions du sol, y compris la capacité de stockage de l'eau et des nutriments. Environ 40 % des surfaces agricoles de Suisse sont considérées comme menacées par l'érosion (OFEV 2017). Au total, les champs suisses perdent environ 800 000 tonnes de sols chaque année, ce qui correspond à un terrain de football recouvert de 100 mètres d'épaisseur de terre.

Apports de polluants : environ 10 % des sols de Suisse sont pollués par des substances nocives, qui sont notamment l'héritage d'anciennes atteintes à l'environnement. Dans le sol des prairies exploitées de façon intensive, on observe par exemple des concentrations sans cesse croissantes de zinc et de cuivre, qui y parviennent avec le lisier ou par le biais des additifs destinés à l'alimentation animale (Gubler et al., 2015). De plus, les résidus de pesticides persistants peuvent avoir un effet négatif sur la faune du sol.

ENVIRONNEMENT > SOL



Conduire sur des machines trop lourdes ou dans des conditions trop humides compacte le sol et l'eau ne peut plus s'infiltrer. En conséquence, l'érosion et l'engorgement se produisent sur le terrain. (© Volker Prasuhn, Agroscope Reckenholz).

Indicateurs de l'état du sol

Un seul indicateur ne peut pas couvrir tout le spectre de la fertilité du sol, y compris toutes les fonctions du sol. Divers indicateurs sont utilisés pour évaluer l'état du sol par rapport à des propriétés spécifiques. Par exemple, il existe un indicateur de l'utilisation des sols qui reflète la quantité de terres disponibles pour la production alimentaire, des indicateurs de métaux lourds qui indiquent les niveaux de pollution, ou un indicateur de couverture des sols qui mesure la protection des sols contre l'érosion. Dans la littérature, l'humus est souvent considéré comme l'indicateur le plus important de la fertilité du sol, car sa teneur en humus est influencée par des processus physiques, chimiques et biologiques. Dans le suivi agroenvironnemental, l'indicateur de bilan humus est utilisé pour suivre l'évolution de la teneur en humus du sol.

Utilisation durable des terres dans l'agriculture

Afin de maintenir la fertilité naturelle du sol à long terme, une utilisation agricole adaptée au site est nécessaire. Des machines trop lourdes dans des conditions humides, trop d'engrais minéraux, de fumier et de pesticides endommagent la structure du sol et les organismes du sol. Il est donc important d'utiliser le sol avec soin et de manière durable.

Les parties de plantes mortes, les animaux morts et les excréments d'animaux sont utilisés comme nourriture par les organismes du sol et convertis en humus plus ou moins stable. Dans les sols gérés durablement, l'humus est protégé à l'intérieur des agrégats du sol et sur les surfaces minérales, ce qui conduit à la formation d'un horizon de sol sombre avec une structure lâche.

L'humus présent dans le sol influence directement ou indirectement la plupart des fonctions du sol. C'est une source de nutriments pour les plantes et un milieu de stockage pour l'eau, les polluants et le carbone. L'humus joue donc un rôle central dans les cycles des nutriments, de

ENVIRONNEMENT > SOL



l'eau et du carbone. Elle favorise également la formation de miettes stables et contribue ainsi à protéger la surface du sol contre l'érosion. La teneur en humus est donc d'une importance capitale pour la fertilité des sols. La gestion agricole peut améliorer ou dégrader la qualité des sols, ce qui se traduit au fil du temps par des changements dans la teneur en humus des sols. Pour cette raison, il est important de reconnaître les pertes d'humus à un stade précoce et de prendre des mesures préventives pour préserver l'humus.

Bibliographie

OFEV, 2017 : Sols suisses. État et évolution – 2017. Office fédéral de l'environnement, Berne. État de l'environnement n° 1721 : 86 p. Gubler A., Schwab P., Wächter D., Meuli R. G., Keller A. 2015 : Observatoire national des sols (NABO) 1985 à 2009. État et évolution des polluants inorganiques et des paramètres associés aux sols. Office fédéral de l'environnement, Berne. État de l'environnement n° 1507 : 81 p. PNR, 2015 : Richesses du sol. Programme national de recherche « Utilisation durable de la ressource sol PNR 68 ». www.bafu.admin.ch/ud-1090-d

Michael Zimmermann, OFAG, secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants, michael.zimmermann@blw.admin.ch



Érosion du sol et couverture du sol

On parle d'érosion du sol lorsque des particules de terre sont emportées par l'eau et par le vent. En Suisse, les dégâts sont presque essentiellement provoqués par l'érosion hydrique. Tant qu'elle est entièrement recouverte de végétation, la surface du sol est en grande partie protégée de l'érosion. Mais en raison de certaines activités humaines, comme p. ex. la pratique de cultures assolées, la couverture végétale se trouve temporairement supprimée ou éclaircie, ce qui peut entraîner des pertes de matériaux terreux.

L'érosion peut prendre différentes formes : l'érosion en nappe est beaucoup plus répandue que l'érosion linéaire (érosion par les eaux de ruissellement concentrées). Un cinquième à un tiers seulement des terres assolées touchées par l'érosion présentent des rigoles et des ravines en plus de l'érosion en nappe (OFAG & OFEV, 2008). Toutes les rigoles d'érosion disparaissent du paysage lorsque les champs sont labourés. Comme l'érosion du sol n'est que partiellement visible, il y a un risque que l'importance de l'érosion ou la fréquence des événements soit sous-estimée ou qu'elle passe inaperçue.

La principale cause d'érosion en Suisse est une exploitation agricole non adaptée au site, notamment une couverture végétale et un enracinement insuffisants à des périodes critiques, un travail intensif du sol et un pâturage excessif sur les terrains en pente. L'érosion du sol est le plus souvent observée dans les terrains présentant une déclivité modérée et les thalwegs, sur les grandes parcelles avec des cultures sensibles à l'érosion et un travail du sol trop fin, notamment sous l'effet conjugué de sols structurellement fragiles et de fortes précipitations. Les terres assolées ouvertes, les surfaces consacrées à la culture maraîchère intensive et à la viticulture sont particulièrement menacées.

Le nouveau monitoring agroenvironnemental comprend l'indicateur agroenvironnemental (IAE) « Risque d'érosion ». Celui-ci peut fournir des informations sur la détérioration de la fertilité du sol causée par l'érosion (OFAG & OFEV, 2016).

IAE Risque d'érosion – premiers calculs, résultats par types d'exploitation

Agroscope détermine l'indicateur agroenvironnemental « Risque d'érosion » à l'aide du facteur de culture et de travail du sol (facteur C) du modèle d'érosion « Équation générale de pertes de sol » (facteur C) dans une version adaptée aux conditions suisses. Le calcul est effectué par parcelle cultivée. Le résultat est ensuite extrapolé et transformé en une valeur propre à l'exploitation, pondérée en fonction de la surface. Les données sur la préculture, l'interculture et la culture principale de chaque parcelle sont extraites des données d'exploitation d'AGROTECH. Le calcul a toujours lieu du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année principale. Sept variantes différentes pour la période hivernale (culture principale, culture intermédiaire, jachère de chaume, jachère nue, etc.) et quatre méthodes différentes de travail du sol (labour, sans labour < 30 % couverture de paillis, semis sous litière, culture en bandes fraisées ou semis direct) sont prises en compte. Il existe des facteurs de correction pour la forte teneur en plantes à feuilles dans l'assolement, la culture de céréales après des plantes sarclées et la prairie artificielle comme préculture. Une jachère nue permanente a la valeur 1, une prairie permanente avec couverture complète du sol la valeur 0,004. Les rotations de cultures typiques en Suisse ont des valeurs du facteur C entre 0,05 et 0,20. Les facteurs de localisation tels que la déclivité et la longueur de la pente ainsi que l'érodabilité du sol ne sont pas pris en compte dans les calculs.

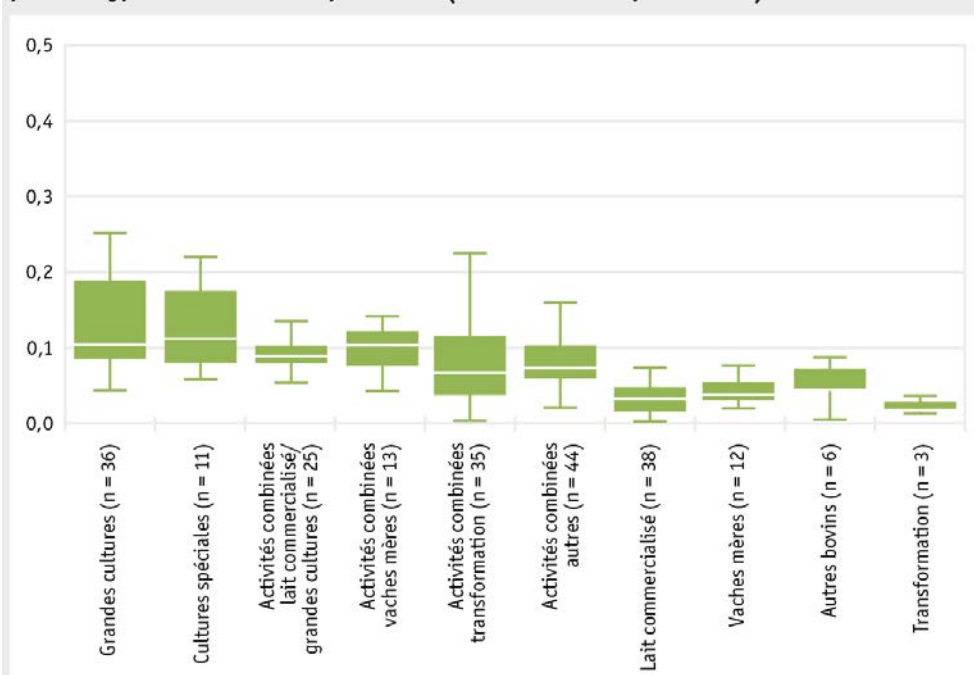
Les facteurs C calculés sont disponibles pour les années 2009 à 2016 pour une moyenne de 284 exploitations réparties en 10 types. Les facteurs C les plus élevés et donc le plus grand risque d'érosion lié à l'exploitation sont représentés par les grandes cultures et les cultures spéciales (cf. figure suivante). La dispersion des valeurs du facteur C est également la plus importante

ENVIRONNEMENT > SOL



pour ces deux types d'exploitation. Outre les herbages permanents, les exploitations d'élevage disposent principalement de prairies artificielles, de céréales fourragères et de maïs ensilé, mais pratiquement aucune culture à risque d'érosion, comme les pommes de terre, les betteraves sucrières et les légumes, de sorte que leur valeur du facteur C et donc le risque d'érosion est très faible. Les exploitations combinant plusieurs activités se situent dans la moyenne en ce qui concerne les facteurs C. En comparaison avec les pays étrangers, le risque d'érosion de tous les types d'exploitations agricoles est relativement faible en moyenne.

Diagramme « en boîtes » des facteurs C des exploitations en 2016, pour 10 types différents d'exploitation (n = nombre d'exploitations)



Source : Agroscope

20 ans de relevés cartographiques de l'érosion dans la région du Frienisberg – une lutte efficace contre ce phénomène

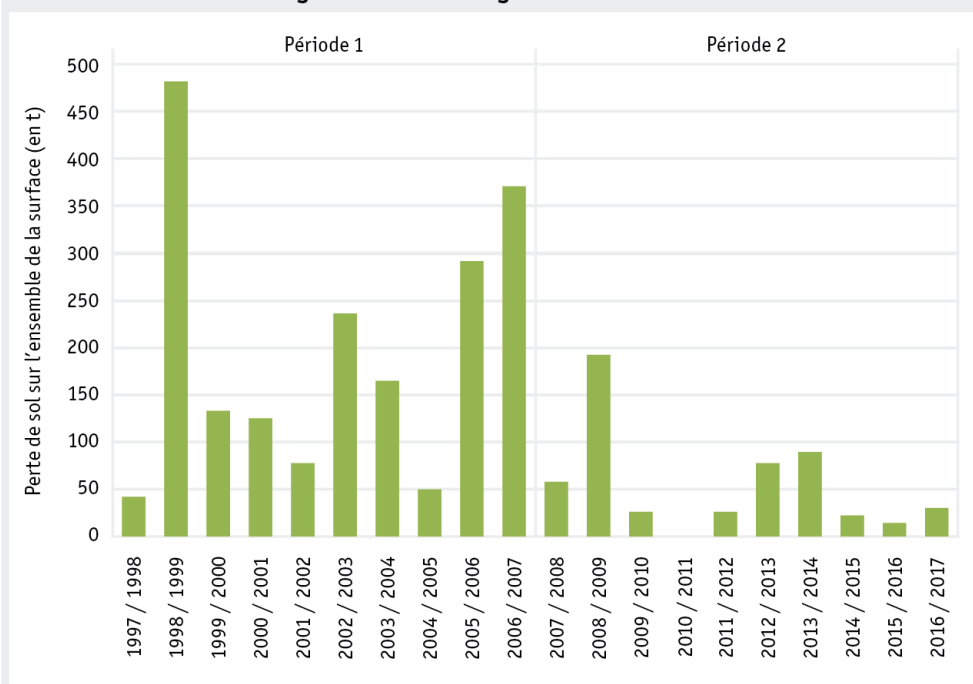
Depuis octobre 1997, Agroscope effectue un suivi à long terme de l'érosion des sols sur les terres ouvertes de la région du Frienisberg, dans le canton de Berne. Des relevés cartographiques sur les dommages dus à l'érosion sont régulièrement effectués sur un total de 203 parcelles de terres ouvertes, couvrant une surface totale de 265 ha. Un total de 128 cartes relevées de manière uniforme pour l'ensemble de la région sont disponibles. Il s'agit d'un ensemble de données uniques et homogènes sur l'évolution de l'érosion des sols en Suisse et en Europe. Tous les dommages dus à l'érosion sont stockés dans une base de données de 2165 entrées.

La variabilité de l'érosion des sols est élevée et varie considérablement d'une année à l'autre, en fonction des conditions météorologiques de la région et de l'exploitation des différentes parcelles (voir la figure suivante). Les données de deux périodes de 10 ans ont été combinées à des fins de comparaison. La perte de sol moyen dans l'ensemble de la région a été de près de 200 t/an au cours des 10 premières années et de 59 t/an au cours des 10 années suivantes. Entre les deux périodes, une diminution marquée de l'érosion des sols de plus des deux tiers est donc évidente. Le nombre de dommages importants causés par l'érosion a également diminué de façon significative.

ENVIRONNEMENT > SOL



Évolution des pertes de sol annuelles cumulées, en tonnes, sur une zone de 265 hectares dans la région du Frienisberg



Source : Agroscope

Au cours des 20 dernières années, des changements à la tête des exploitations ont notamment entraîné des modifications dans la rotation des cultures et les méthodes de travail du sol, deux des facteurs d'érosion les plus importants. S'agissant du travail du sol, la part des méthodes culturales de conservation pour les principales cultures est passée d'environ 6 % à environ 60 % des terres ouvertes grâce à la participation à des programmes (programme de protection des sols du canton de Berne 2010 – 2015, contributions à l'utilisation efficace des ressources 2014 – 2017). La sensibilisation des agriculteurs par un conseiller du service de protection des sols et un entrepreneur innovant de travaux agricoles dans la région a eu vraisemblablement une influence significative. Les nombreuses activités scientifiques (cartographie permanente de l'érosion par Agroscope, études et relevés réguliers par l'Institut de géographie de l'Université de Berne) ont aussi probablement conduit les agriculteurs de la zone à être plus attentifs au sol. Même si cette région n'est plus représentative de l'agriculture suisse en raison des influences décrites ci-dessus, la protection contre l'érosion s'avère possible et très efficace dans la pratique.

Changements dans les contrôles de l'érosion et nouveaux outils

En 2017, l'ordonnance sur les paiements directs a été modifiée dans le domaine de l'érosion. Désormais, les contrôles de l'érosion basés sur les risques seront obligatoires. Si un phénomène d'érosion est détecté lors d'une inspection, l'agriculteur doit élaborer un plan de mesures avec l'appui du service de conseil du canton ou de sa propre initiative afin de prévenir autant que possible les phénomènes d'érosion sur la parcelle concernée. Ces différentes possibilités d'action donnent aux agriculteurs une plus grande marge de manœuvre pour mettre en œuvre des mesures spécifiques à une exploitation en fonction du site.

AGRIDEA a préparé un « plan de mesures contre l'érosion » pour donner des conseils sur l'élaboration de plans de protection contre l'érosion. Des mesures concrètes en la matière sont définies pour chaque parcelle concernée sur une exploitation. L'outil se concentre sur les mesures que l'agriculteur peut mettre en œuvre de manière autonome sur les parcelles touchées

ENVIRONNEMENT > SOL



par l'érosion et répond aux exigences posées aux plans de mesures dans l'ordonnance sur les paiements directs. Ce plan de mesures a été établi pour une période de 6 ans.

En collaboration avec le Centre pour le développement durable et l'environnement (CDE) de l'Université de Berne et le Département des sciences de l'environnement de l'Université de Bâle, Agroscope a renouvelé et amélioré carte des risques potentiels d'érosion de la Confédération (ERK2), disponible sur le géoportail national. L'utilisation de nouvelles données de base et de nouveaux logiciels entraîne une mise à jour et une utilisation plus conviviale. Pour les cantons qui ont fourni des données numériques sur l'utilisation agricole jusqu'en 2018, la nouvelle carte permet de différencier le risque d'érosion entre les terres ouvertes et les prairies. Le nouveau ERK2 a été lancé sur le géoportail de la Confédération fin 2018.

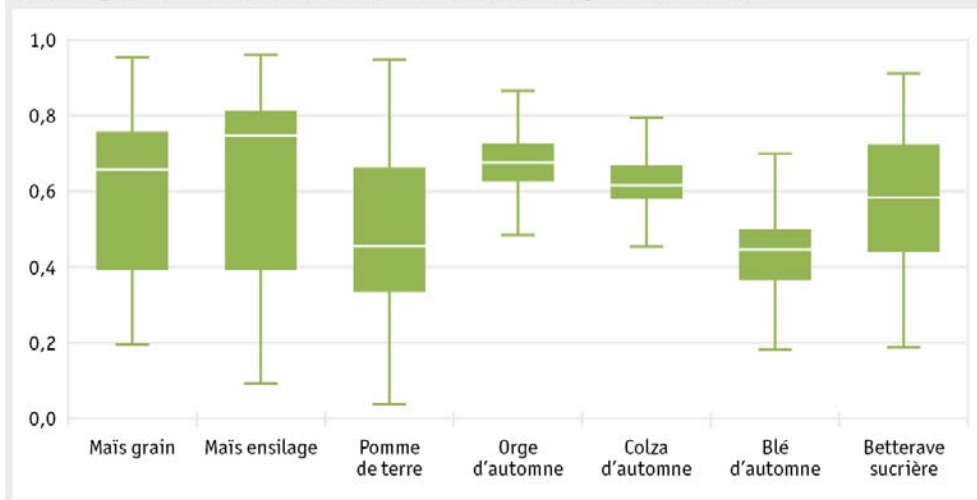
Couverture du sol

Un indicateur a été développé pour caractériser les deux phases principales de la couverture du sol au niveau de la parcelle agricole : la phase d'interculture (de la récolte de la culture précédente au semis de la culture principale suivante) et la phase de culture (du semis de la culture principale à sa récolte ; Büchiet *al.* 2017). Cet indicateur a été appliqué aux données issues du Dépouillement centralisé des indicateurs agroenvironnementaux (DC-IAE). Les données utilisées couvrent sept années de 2010 à 2016 et comprennent en moyenne 221 exploitations pour un total de 5375 parcelles en moyenne par année. Le type d'exploitations influence grandement la couverture du sol. Si la couverture du sol des exploitations herbagères atteint en général 100 %, celle des exploitations de grandes cultures est proche en moyenne de 65 %. Les variations annuelles sont relativement limitées, car les structures et les cultures en place au sein de chaque exploitation changent peu d'une année à l'autre. Les parcelles de grandes cultures montrent de fortes variations (cf. figure suivante) qui offrent autant d'opportunité d'amélioration. Le choix des cultures, par leur organisation dans la rotation et par les techniques culturales pratiquées, influence beaucoup la couverture du sol. La gestion de l'interculture est un facteur déterminant pour les cultures de printemps, ainsi que pour le blé d'automne. Le mode de conduite des cultures intermédiaires est très important, notamment en ce qui concerne leur date d'installation et leur modalité de destruction avant la culture suivante. Le blé d'automne est souvent majoritaire dans la rotation et offre parfois une assez longue période entre la récolte du précédent et son semis, propice à un choix de techniques permettant d'assurer une bonne protection du sol. La nouvelle approche proposée ici offre une méthode objective et consolidée pour évaluer la couverture du sol et proposer des solutions pour l'améliorer.

ENVIRONNEMENT > SOL



Taux moyen de couverture du sol par les principales grandes cultures



Source : Agroscope

Bibliographie

OFEV & OFAG, 2008. Objectifs environnementaux pour l'agriculture. Connaissance de l'environnement n°. 0820, Office fédéral de l'environnement, Berne. 221 p. OFEG & OFAG, 2016. Objectifs environnementaux pour l'agriculture. Rapport d'état 2016. Connaissance de l'environnement n° 1633, Office fédéral de l'environnement, Berne. 114 p. Büchi L., Valsangiacomo A., Burel E. et Charles R., 2017. Indicateur agroenvironnemental de la couverture du sol dans les exploitations agricoles. Recherche Agronomique Suisse 8 (2) : 48 – 55. Prasuhn, V., Chervet, A. (2017) : Erosionsschutz in der Region Friesenberg – eine Erfolgsgeschichte. – Bodenbericht 2017, ECO Berne, Protection des sols, 38 – 42.

Volker Prasuhn, Bernard Jeangros, Agroscope Michael Zimmermann, OFAG, secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants, michael.zimmermann@blw.admin.ch

ENVIRONNEMENT > SOL



L'humus en agriculture

De l'importance de l'humus

L'humus est la substance organique du sol provenant de la décomposition des matières animales et végétales, comme les racines et leurs sécrétions, le chaume, les résidus de récoltes laissés dans les champs, les engrais organiques épandus et les organismes vivant dans le sol. Sans humus, le sol est pour ainsi dire mort. Cette matière fournit en effet l'énergie et les éléments nutritifs que les micro-organismes du sol transforment à nouveau en éléments directement assimilables par les plantes tout en structurant le sol. L'humus améliore la circulation de l'air et de l'eau dans le sol, qu'il rend aussi plus stable. Une teneur appropriée en humus renforce la capacité d'échange cationique du sol et par conséquent l'aptitude à stocker les éléments nutritifs – mais aussi les polluants. C'est pourquoi la teneur en humus est capitale pour toutes les fonctions du sol (production, régulation, espace vital). La vitesse de dégradation dépend de l'accessibilité de la substance organique, de ses propriétés chimiques et des conditions d'environnement du sol.

Humus et analyses pédologiques

Il est ressorti d'études que le rapport entre la teneur en humus et celle en argile dans la couche supérieure du sol avait un lien avec la qualité de la structure du sol : si la teneur en humus représente seulement 1/8 de celle en argile, la probabilité que la structure du sol soit d'une qualité insuffisante est nettement plus forte que lorsque la quantité d'humus est plus élevée (1/6 de la teneur en argile ou plus). Une augmentation de la teneur en humus s'accompagne généralement d'une amélioration des conditions nécessaires au développement et à la stabilisation des structures. Il est possible de suivre l'évolution des quantités d'humus dans des parcelles expérimentales en prélevant régulièrement des échantillons, si le sondage est systématiquement effectué et si la teneur en matière organique est déterminée par analyse. Mais, souvent, cette méthode ne permet pas de suivre l'évolution sur des parcelles expérimentales uniformisées avec la fiabilité et la rapidité voulues (au moins 30 ans) à cause de l'intervalle entre les échantillonnages, qui est généralement long (jusqu'à dix ans). Il a été possible d'établir de façon certaine des écarts relatifs de 20 % entre les méthodes utilisées grâce aux mesures annuelles effectuées dans de petites parcelles dédiées aux essais de longue durée en plein champ (p. ex. variation de la teneur en humus en chiffres absolus entre 2,0 et 2,4 %). Mais, si ces teneurs avaient seulement été mesurées tous les cinq ans, au lieu de chaque année, un grand nombre des différences constatées sur de petites parcelles au moyen d'échantillonnages intensifs n'auraient pas pu être identifiées avec certitude, même après vingt ans.

Bilan humique

Le bilan humique complète l'analyse de la teneur en humus pour le contrôle de l'exploitation à court ou moyen terme. Le calcul du bilan humique permet d'évaluer en tout temps l'influence du mode d'exploitation sur la quantité d'humus dans les sols. Le risque de pertes d'humus est facile à estimer et les mesures d'exploitation peuvent être testées quant à leur efficacité avant d'être intégrées à la planification de l'exploitation. Le bilan humique de Neyroud est une méthode qui donne de bons résultats à un moindre coût, à partir de simples données d'exploitation. Ce type de bilan sert de base tant à l'indicateur agro-environnemental «Bilan humique» (IAE Bilan humique) qu'au logiciel sur le Bilan humique d'Agroscope. Cette méthode consiste à séparer les pertes et les gains d'humus de chaque parcelle qui sont imputables à l'influence du site et de l'exploitation. La perte d'humus prévisible est estimée à l'aide du taux de dégradation de la matière organique, qui dépend des propriétés et de l'intensité du travail du sol. Cette méthode évalue les gains d'humus à attendre sur la base des apports de substances organiques dans le sol, qui peuvent provenir de racines, de chaumes et de résidus de cultures après la récolte, mais

ENVIRONNEMENT > SOL



aussi en fonction du type et de la quantité d'engrais organiques épandus, comme le fumier ou le compost.

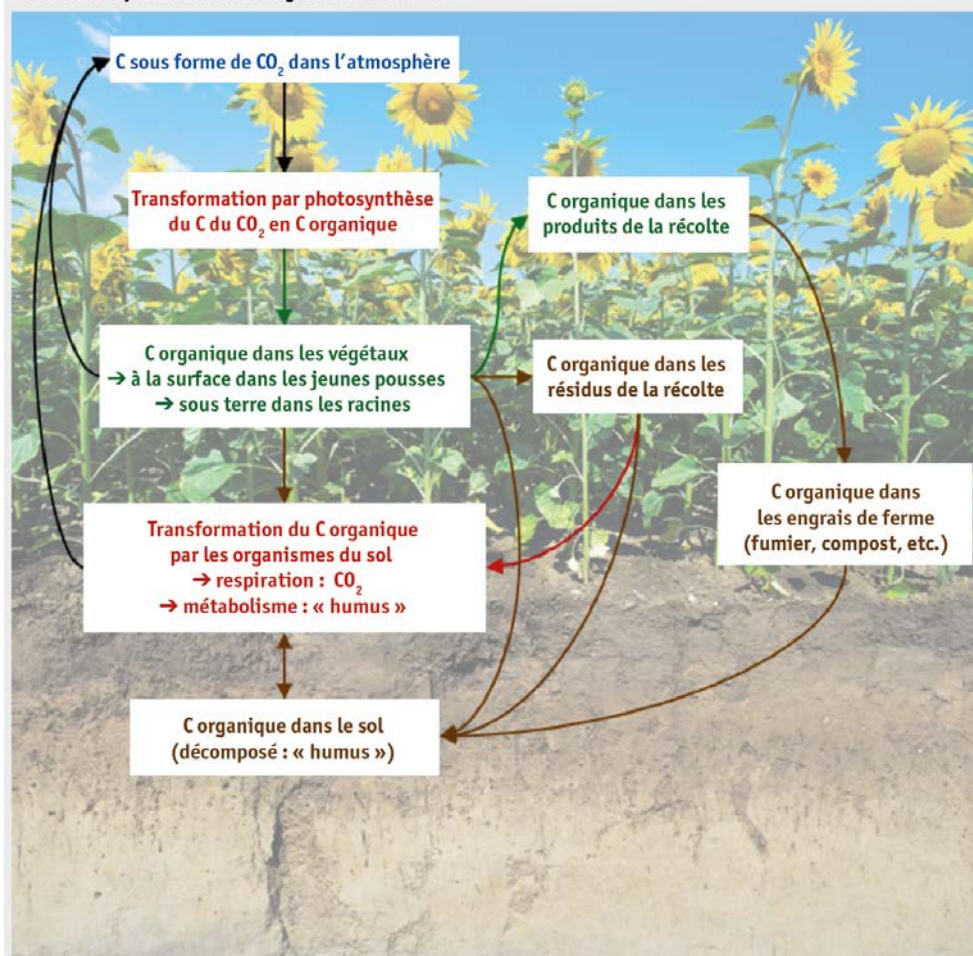
Humus et exploitation

L'humus se décompose et se forme dans le sol (cf. illustration suivante). Il provient de la décomposition de la matière organique laissée ou épandue sur le champ. Les racines des plantes cultivées sécrètent dans le sol des matières organiques pendant la durée de leur vie et, une fois mortes, sont laissées dans le champ, tout comme les résidus des récoltes (chaume, etc.). Ces quantités de matières organiques sont désignées comme des résidus de récoltes « obligatoires » dans le logiciel sur le Bilan humique, puisqu'elles restent de toute façon dans le champ. D'autres produits de cultures peuvent également être enlevés ou laissés sur place, comme la paille et les feuilles mortes. Le logiciel sur le Bilan humique qualifie donc les matières organiques issues de la culture principale à des résidus de récoltes « facultatifs ». Il est possible, selon le temps disponible, de semer entre les cultures principales des cultures intercalaires, dont les racines et les parties aériennes contribuent à la formation de l'humus. Enfin, l'épandage d'engrais de ferme ou de recyclage apporte dans le champ d'autres matières organiques, dans des quantités parfois considérables. L'humus le plus décomposé est celui des terres arables, dont l'entière surface est travaillée de manière intensive. Le mélange rend en effet la substance organique plus accessible aux organismes qui vivent dans le sol et l'aération est plus facile dans un sol meuble. Un aspect dont le logiciel sur le Bilan humique tient actuellement compte selon la culture : le coefficient de dégradation de l'humus est augmenté pour les pommes de terre, tandis qu'il est diminué pour les prairies artificielles. En l'absence de données expérimentales à long terme précises, il n'est pas encore possible de représenter d'autres influences résultant de méthodes de travail du sol d'intensités diverses (p. ex. labour ou semi direct).

ENVIRONNEMENT > SOL



Le sol en tant que milieu et ses interactions avec la couverture végétale et l'atmosphère dans le cycle du carbone



Source : OFAG

Utilité du logiciel sur le Bilan humique

L'IAE « Bilan humique » et le logiciel sur le Bilan humique servent tous deux à calculer le bilan humique de l'ensemble de l'exploitation et des différentes parcelles sur la base des rares données facilement accessibles annuellement. On entend par « données d'exploitation » les propriétés des parcelles (teneur en argile et en humus, pH, superficie), les cultures principales et les cultures intercalaires (y c. l'utilisation des parties aériennes des plantes) et les engrais organiques épandus (engrais de ferme ou de recyclage). Alors que le bilan humique est établi de manière centralisée par Agroscope pour les exploitations de l'évaluation de l'IAE, le logiciel sur le Bilan humique peut être obtenu gratuitement sur Internet sous forme d'application (www.humusbilanz.ch ; www.bilan-humique.ch). Divers graphiques et tableaux permettent d'évaluer rapidement les résultats du bilan humique, d'identifier les problèmes avec fiabilité et de tester immédiatement l'efficacité d'éventuelles contre-mesures.

Pour savoir si la gestion de l'humus est équilibrée, il faudrait calculer régulièrement le bilan humique d'une exploitation. Si le mode d'exploitation a une influence défavorable sur l'évolution du bilan humique ou que les résultats de ce bilan sont nettement négatifs dans l'ensemble, le logiciel sur le Bilan humique permet d'examiner des mesures d'amélioration, comme l'utilisation à titre complémentaire de résidus de récoltes, de cultures intercalaires ou d'engrais organiques, et de les intégrer à la planification de l'exploitation. Il est recommandé,

ENVIRONNEMENT > SOL



en particulier pour les modifications importantes, d'opter pour le logiciel sur le Bilan humique, qui permet de voir si les changements prévus sont acceptables du point de vue de la gestion de l'humus ou quelles mesures compensatoires seraient éventuellement nécessaires pour préserver l'équilibre du bilan humique. Il s'agit le plus souvent de changements d'assolement destinés à augmenter la proportion de cultures sarclées ou de reconversions d'exploitations en grandes cultures sans bétail.

Le bilan humique a pour objectif d'aider les paysans à assurer une gestion équilibrée de l'humus, voire à l'améliorer. Il est primordial pour le sol que les organismes qu'il abrite bénéficient d'un apport régulier en substances organiques et donc de suffisamment d'énergie et de nutriments. À noter toutefois qu'une quantité trop importante de substances organiques ou une teneur trop élevée en humus peuvent aussi représenter un risque au plan écologique. La dégradation incontrôlée d'un grand volume de substances organiques peut se traduire par un apport d'éléments nutritifs (surtout d'azote) supérieur à ce que les plantes peuvent absorber. Un tel phénomène accroîtrait le risque de pertes de nutriments dans les eaux souterraines. Ce danger est accru notamment pendant la période de transition de cultures en automne et en hiver, lorsque le sol est en jachère ou que les plantes, qui sont encore de taille modeste, n'ont besoin que de peu d'éléments nutritifs.

Projet d'utilisation durable des ressources dans le canton de Soleure

Un projet d'utilisation durable des ressources sur l'humus a été lancé à l'automne 2017 dans le canton de Soleure. Ce projet comprend une version parallèle du logiciel sur le Bilan humique, qui est adaptée du point de vue formel aux besoins spécifiques du canton. Ce projet vise avant tout à garantir durablement la fertilité des terres arables. Pour atteindre cet objectif, il est prévu notamment de sensibiliser les paysans à l'importance de la teneur en humus de leur sol. Pratique et convivial, le logiciel sur le Bilan humique sert de base à la planification de la gestion de l'humus. Le projet a également pour but de conseiller et d'aider à élaborer des méthodes d'exploitation propices à la formation d'humus. Le projet, d'une durée de six ans, bénéficie d'un soutien de la Confédération et du canton ainsi que d'un suivi scientifique de la HAFL de Zollikofen.

Renseignements : Jennifer Meier, service de l'agriculture du canton de Soleure (jennifer.meier@vd.so.ch), Peter Weiskopf, Hans Rudolf Oberholzer et Urs Zihlmann, Agroscope

Peter Weiskopf, Hans Rudolf Oberholzer et Urs Zihlmann, Agroscope Michael Zimmermann, OFAG, Secteur Systèmes environnementaux et éléments fertilisants, michael.zimmermann@blw.admin.ch



Bilans du phosphore de l'agriculture

Sans phosphore, pas de production agricole

Le phosphore (P) est, avec l'azote et le potassium, l'un des principaux éléments nutritifs des végétaux. Aussi, un approvisionnement suffisant des sols en phosphore sous une forme assimilable par les plantes est une condition essentielle pour obtenir de bons rendements d'une qualité irréprochable. Aujourd'hui, la plupart des sols suisses sont bien, voire trop bien, approvisionnés en phosphore. Cela est dû non seulement aux engrais minéraux importés, mais aussi à la densité relativement élevée de bétail et à l'importation d'aliments pour animaux qui s'ensuit. Un apport excessif de phosphore n'est pas souhaitable pour les raisons suivantes :

- **Pollution des eaux** : Plus la teneur en phosphore du sol augmente, plus le risque que le phosphore pénètre dans les plans d'eau et cause des problèmes environnementaux augmente. Dans les lacs et la mer, le phosphore est généralement le facteur limitant, c'est-à-dire l'élément nutritif qui limite la croissance des algues. L'augmentation des apports de phosphore dans les plans d'eau favorise toujours davantage la croissance des algues. Une fois les algues mortes, elles sont décomposées par des bactéries en présence d'oxygène. Dans un lac riche en substances nutritives, ce processus (eutrophisation) peut conduire à une consommation totale des réserves d'oxygène dans les profondeurs. Cela restreint l'habitat pour toutes les formes de vie supérieures et des mortalités de poissons peuvent se produire.
- **Réserves de phosphate naturel limitées** : Les engrais minéraux phosphatés sont tirés majoritairement du phosphate naturel, qui est une ressource non renouvelable dont les réserves ne suffiront plus que pour quelques siècles.
- **Présence de substances nocives dans le phosphate naturel** : Le phosphate naturel contient des substances nocives telles que le cadmium ou l'uranium, qui parviennent parfois jusque dans le produit final lors de la production d'engrais minéraux. Si des engrais minéraux phosphatés sont régulièrement épandus sur les champs, il peut en résulter une augmentation de la concentration de ces substances nocives dans le sol. En Suisse, environ la moitié de l'apport total de cadmium dans le sol provient de l'utilisation d'engrais minéraux. L'exploitation des gisements de phosphate naturel entraîne également des problèmes environnementaux non résolus sur les sites d'extraction. Les résidus sont stockés dans des bassins de boues et il en résulte de grands dépôts de phosphogypse, ce phénomène s'accompagnant souvent d'une pollution à l'uranium radioactif.

Bilan du phosphore au niveau national

L'évolution du bilan de phosphore de l'agriculture au fil des années est analysée à l'aide de la méthode OSPAR du bilan apparent à l'exploitation, appelé aussi bilan à la porte de la ferme (Convention pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique du Nord-Est adoptée par les commissions d'Oslo et de Paris). Dans le contexte de cette méthode, l'agriculture tout entière est considérée comme une seule exploitation. Les entrées comprennent les fourrages et engrais minéraux importés, les engrais de recyclage (p. ex. le compost), les semences importées et les dépositions atmosphériques. Les sorties englobent les denrées alimentaires végétales et animales ainsi que d'autres produits fournis par l'agriculture (p. ex. la farine d'os).

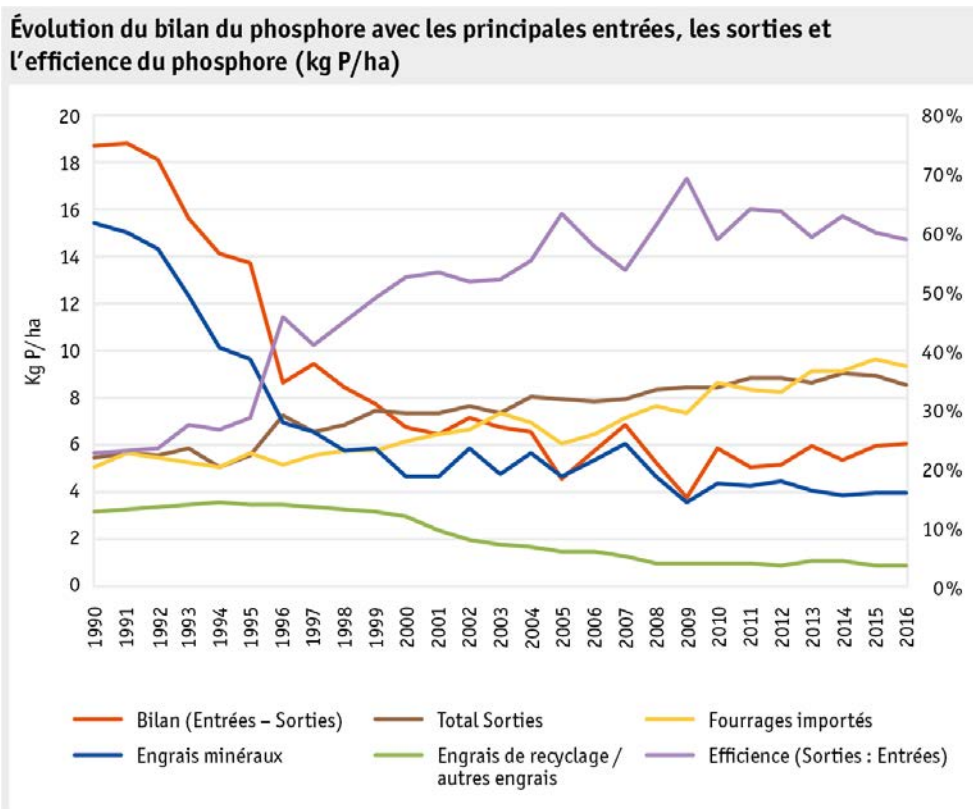
L'illustration ci-après ainsi que des bilans historiques montrent que le bilan du phosphore a augmenté des décennies durant et qu'il a atteint son point culminant en 1980, avec 27 kg/ha de surface agricole utile (SAU). Par la suite, et davantage encore après l'introduction réussie des paiements directs en 1993, qui sont liés à des charges concernant le bilan de fumure des exploitations, l'excédent de phosphore avait fortement diminué, pour atteindre en 2000 un

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



niveau de 7 kg/ha. Au cours des années suivantes, il est resté stable et était même légèrement inférieur en 2016, à 6 kg P/ha. Tandis que les sorties totales ont augmenté lentement, mais continuellement au fil des décennies, les entrées ont diminué de plus de la moitié entre 1980 et 2016. Cette évolution était due avant tout aux deux principales entrées, soit les engrais minéraux et les fourrages importés, qui ont fortement diminué jusque dans les années 1990. Tandis que la quantité de phosphore dans les engrais minéraux a encore légèrement diminué après le passage au nouveau millénaire, la tendance s'est complètement inversée dans le cas des fourrages importés, provoquant jusqu'en 2016 quasiment un doublement de la quantité de phosphore. La quantité de phosphore dans les fourrages importés était de ce fait de nouveau presque aussi élevée que lors du point culminant à la fin des années 1970. Les engrais de recyclage et les autres engrais ont avant tout diminué au cours des dernières vingt années suite à l'interdiction de l'utilisation des boues d'épuration dans l'agriculture.

L'efficacité du phosphore indique le rapport entre les entrées et les sorties de phosphore. Elle a augmenté entre 1990/1992 et 2014/2016, passant de près de 23 % à 61 %. La Politique agricole 2014 – 2017 prévoyait d'améliorer l'efficacité du phosphore, qui devait atteindre 68 % en 2017, ainsi que de réduire l'excédent annuel de phosphore, qui devait passer à 4000 tonnes.



Source : Agroscope

Au cours des dernières décennies, environ 1 à 2 kg P/ha sont parvenus dans les eaux du fait du ruissellement, de l'érosion et du lessivage. La prise en compte de ces pertes dans le bilan de fumure permet l'estimation de la quantité de phosphore qui a été accumulée dans le sol. L'accumulation devrait s'être montée au total à plus de 500 kg P/ha entre 1975 et 2016. Cette quantité suffirait en théorie pour couvrir pendant plusieurs décennies les sorties.

Sur la base d'estimations réalisées par Agroscope au milieu du siècle dernier, il y a lieu de partir du principe que les sols accumulaient annuellement 10 kg P/ha entre 1920 et 1940 et environ 15 kg P/ha en 1955.

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



Stagnation de l'efficacité du phosphore

Pourquoi les excédents de phosphore ne continuent-ils pas de baisser ? Une analyse d'Agroscope montre que la méthode utilisée actuellement dans le cadre des PER pour assurer un bilan équilibré en éléments fertilisants (méthode « Suisse-Bilanz ») ne garantit pas un bilan du phosphore équilibré, ce qui s'explique par plusieurs raisons. Suisse-Bilanz prévoit ainsi une tolérance de 10 % d'excédent de phosphore. Rien que du fait de l'utilisation systématique de cette tolérance, l'excédent comporterait déjà 2 kg P/ha. On ne connaît pas l'ampleur effective de cette utilisation. Or, diverses études montrent que de très nombreux agriculteurs utilisent entièrement ce potentiel dans les régions à grands cheptels. Une tolérance de 5 % est également fixée pour les contrôles des fourrages grossiers ; il est en permis de déduire 5 % au titre des pertes au stockage et à l'étable. Les herbages représentent 70 % de la SAU. Une augmentation des rendements (et donc des besoins en phosphore) de 10 % sur cette surface équivaut à un excédent supplémentaire de 1,5 kg P/ha. En outre, le contrôle des fourrages grossiers part du principe que la consommation par les animaux est optimale, ce qui n'est souvent pas le cas dans la pratique. Les excédents de P supplémentaires sont également estimés à 1,5 kg P/ha dans ce domaine. Un autre facteur est le sel minéral, qui est administré par l'agriculteur à ses animaux, mais qui ne doit pas être indiqué dans Suisse-Bilanz. Les incitations à réduire les effets des excédents sur la portance des écosystèmes font défaut dans Suisse-Bilanz.

Bilan du phosphore au niveau des exploitations

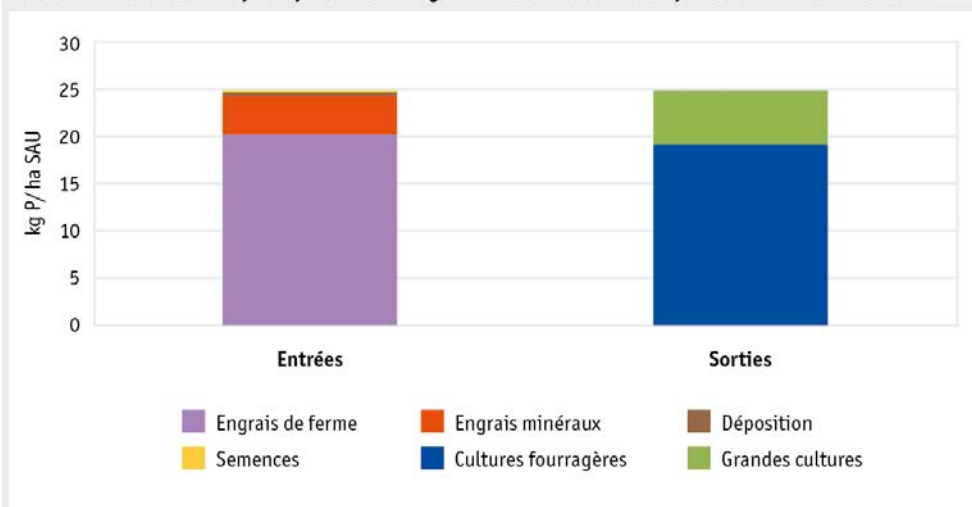
Le calcul du bilan du phosphore dans les exploitations auquel procède le dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE) est effectué avec la méthode selon l'OCDE, soit un bilan à la surface du sol. Les données des exploitations disponibles n'ont pas suffi pour calculer le bilan apparent à l'exploitation. Dans le bilan selon la méthode selon l'OCDE, les entrées comprennent la quantité totale de phosphore qui parvient au sol dans le cadre de la production végétale (engrais de ferme, engrais minéraux, engrais de recyclage et retombées atmosphériques). Les sorties incluent tous les produits issus de la culture des champs et de la culture fourragère qui quittent le champ lors de la récolte.

Les entrées totales sur la surface agricole utile comportaient en moyenne 25 kg P/ha en 2016, la part des engrais de ferme se situant à 80 % (voir illustration ci-dessous). Les sorties se composaient à presque 80 % de produits issus de la culture fourragère. Si l'on considère la moyenne de toutes les exploitations, le bilan du phosphore était équilibré (0 kg P/ha). Par contre, l'excédent à l'échelle de la Suisse selon le bilan apparent à l'exploitation atteint les 6 kg P/ha. Il n'a pas encore été possible de déterminer exactement les raisons de cette différence. Mais les différences méthodologiques ne permettent pas de comparer directement les résultats des bilans du phosphore selon l'OSPAR et l'OCDE. La méthode selon l'OCDE ne permet pas de savoir s'il s'agit d'une quantité de phosphore supérieure à la moyenne dans les engrais de ferme due à un apport trop important de minéraux pour l'alimentation des animaux ou d'un rendement surestimé des prairies. Le nombre d'erreurs de saisie, encore fréquentes dans le réseau d'exploitations, devrait continuer de diminuer au cours de ces prochaines années.

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



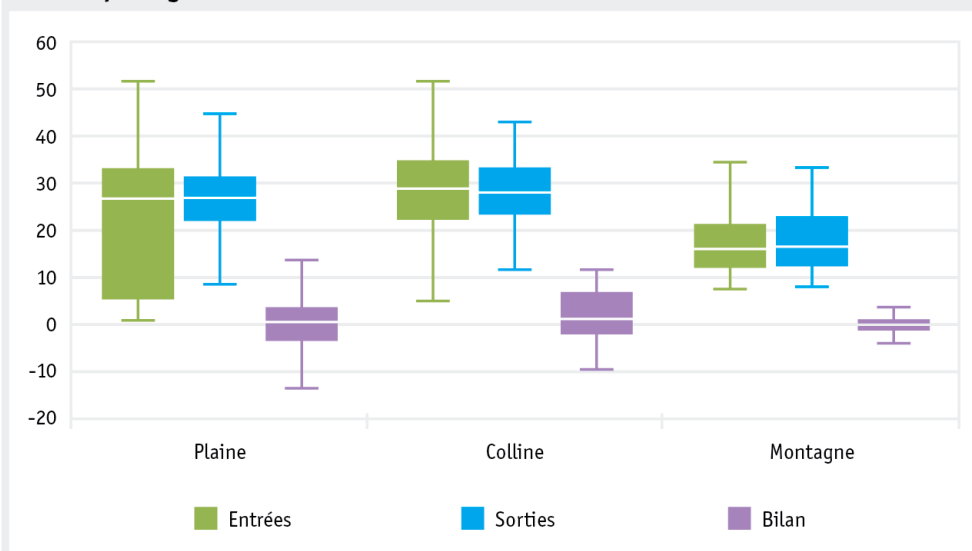
Entrées et sorties de phosphore en moyenne de toutes les exploitations IAE en 2016



Source : Agroscope

Tandis que le bilan du phosphore était équilibré dans pratiquement toutes les régions (voir illustration ci-dessous), de grandes différences étaient observables quant aux entrées et aux sorties de phosphore. Dans la région de plaine et dans la région de collines, les entrées de phosphore (respectivement 24 et 27 kg P/ha) et les sorties de phosphore (respectivement 25 et 28 kg P/ha) sont pratiquement identiques en termes de médiane. La production des exploitations de montagne a par contre été moins intensive en raison de la durée de végétation plus courte et du rendement plus faible qui en découle. Par conséquent, les entrées et les sorties ne comptaient respectivement que 16 et 17 kg P/ha. Le bilan était presque équilibré dans les trois régions.

Entrées, sorties et bilan de toutes les exploitations IAE en 2016, ventilés par région



Source : Agroscope

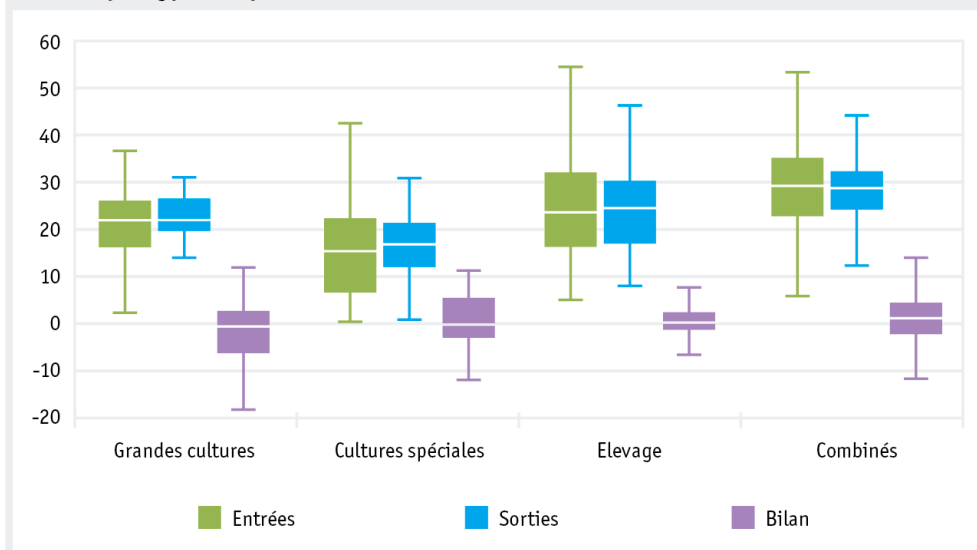
L'évaluation par type d'exploitation a mis en évidence en partie de grandes différences. La médiane se situait entre 15 et 28 kg P/ha pour les entrées de phosphore et entre 17 et 27 kg P/ha pour les sorties (voir illustration ci-dessous). Des valeurs basses ont été constatées principalement pour le type d'exploitation « cultures spéciales ». Un niveau élevé a souvent été

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



observé dans des exploitations combinées. Le bilan du phosphore était dans l'ensemble petit et ne variait quasiment pas d'un type d'exploitation à l'autre.

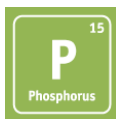
Entrées, sorties et bilan de toutes les exploitations IAE en 2016, ventilés par type d'exploitation



Source : Agroscope

De 2009 à 2016, aucune modification du bilan du phosphore n'a été constatée s'agissant de la moyenne des exploitations agricoles, ce qui concorde avec l'évolution dans le temps au niveau national (voir première illustration).

Ernst Spiess, Agroscope Michael Zimmermann, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, michael.zimmermann@blw.admin.ch



Le phosphore dans l'environnement

Teneurs en phosphore issues d'analyses du sol

Conformément à l'ordonnance sur les paiements directs, toutes les parcelles d'exploitations qui apportent des engrais doivent faire, tous les dix ans au moins, l'objet d'analyses du sol effectuées par des laboratoires agréés. Lesdits laboratoires sont tenus de mettre à la disposition de l'OFAG les données souhaitées concernant les analyses du sol, à des fins d'analyse statistique. L'OFAG dispose depuis 2010 de données qui ont été étudiées dans le cadre des PER. L'évaluation de l'ensemble des données, en particulier l'interprétation des résultats des analyses du sol et l'attribution à des classes de fertilité, a, pour les différents groupes de cultures, été réalisée sur la base des Principes de la fertilisation des cultures agricoles en Suisse (Agroscope, PRIF 2017).

Aux fins de l'évaluation de l'approvisionnement en phosphore des quelque 200 000 échantillons de sol prélevés de 2010 à 2016, la teneur en phosphore de chaque échantillon a été interprétée et attribuée à une classe de fertilité.

Classe de fertilité selon les Principes de la fertilisation des cultures agricoles en Suisse établis par les stations de recherche Agroscope

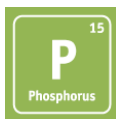
Classe de fertilité	Niveau d'approvisionnement
A	Pauvre (fertilité très insuffisante)
B	Médiocre (fertilité insuffisante)
C	Satisfaisant (fertilité visée)
D	Riche (grande fertilité)
E	Très riche (très grande fertilité)

Dans le cadre des PER, différentes méthodes d'examen sont autorisées en Suisse aux fins de déterminer le phosphore disponible pour les plantes : d'une part la méthode d'extraction « faible » CO₂ ou H₂O₁₀, d'autre part la méthode d'extraction « forte » AAE10. La comparaison des méthodes dans le cadre de la présente évaluation met en évidence des tendances similaires, pour certaines cultures, avant tout les cultures fourragères, mais aussi de grandes différences.

Il est à noter que nettement moins d'échantillons ont été analysés avec la méthode AAE10 qu'avec la méthode CO₂ ou H₂O₁₀. En outre, tous les échantillons analysés avec la méthode AAE10 sont exempts de chaux (pH < 6,8). Les différents sondages et de possibles différences dans l'origine régionale des échantillons peuvent expliquer des divergences.

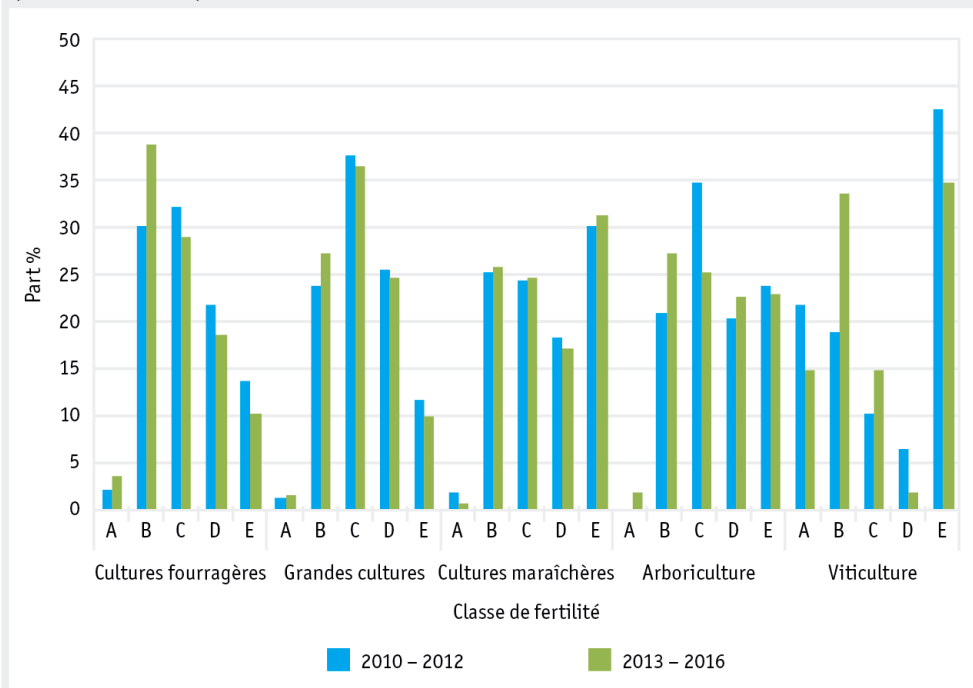
La répartition des classes de fertilité au sein des groupes de cultures est représentée dans les deux illustrations suivantes. La comparaison des périodes d'observation évaluées, soit 2010 – 2012 et 2013 – 2016, montre que la répartition au sein des classes de fertilité est similaire. Lorsque des différences surviennent, elles pourraient être dues à l'origine des échantillons (région). Il n'y a pas lieu de s'attendre à une réduction de l'approvisionnement du sol en phosphore est l'espace de sept ans. Il faut, d'une part, partir du principe que dans la plupart des exploitations PER il est fertilisé dans le respect des normes, puisque les résultats des analyses du sol lors de l'utilisation de la quantité de phosphore dans l'exploitation ne doivent pas être pris en compte, et qu'un bilan de fumure équilibré peut être obtenu, comme prescrit dans l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Cela signifierait que le niveau actuel d'éléments fertilisants reste maintenu dans une exploitation. D'autre part, l'on sait sur la base de tests en plein champ que même en cas de renonciation complète à la fertilisation P, il faut, en fonc-

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



tion de l’approvisionnement du sol et du type de sol, des années, voire des décennies pour que la teneur en phosphore du sol diminue de sorte à ce qu’il en résulte un changement d’une, voire deux classes de fertilité. Cela montre la grande importance des mesures à long terme pour l’appréciation des réserves d’éléments fertilisants dans les sols. Sans de telles analyses, il serait impossible de constater des tendances et de faire des recommandations quant à l’utilisation de phosphore.

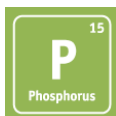
Parts des classes de fertilité pour les éléments fertilisants disponibles pour les plantes (méthode AAE10) au sein des groupes de cultures



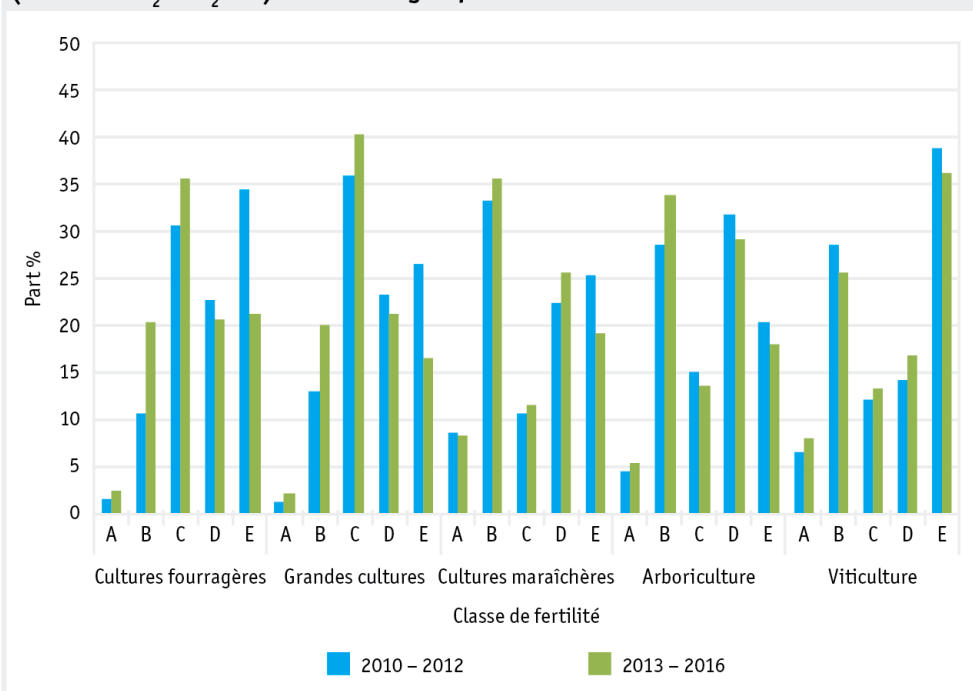
Source : Agroscope

De manière générale, on part du principe que, pour les conditions régnant en Suisse, la plupart des échantillons entrent dans les classes de fertilité B – D et qu’un petit nombre seulement entrent dans la classe de fertilité A, caractérisée par un manque d’éléments fertilisants. En fonction de la culture et de la région (exploitations pratiquant l’élevage intensif), il peut aussi se produire que des sols soient excessivement approvisionnés (classe de fertilité E). Les deux périodes d’évaluation expriment bien ces attentes et concordent avec des évaluations antérieures d’Agroscope.

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



Partes des classes de fertilité pour les éléments fertilisants disponibles pour les plantes (méthode CO₂ et H₂O10) au sein des groupes de cultures



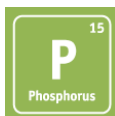
Source : Agroscope

Approvisionnement en phosphore des sols au niveau communal

Les parts en pourcentages des classes de fertilité peuvent aussi être considérées sur une base communale. La représentation de l’approvisionnement du sol en éléments fertilisants a été choisie conformément à une proposition du *Landwirtschaftliches Technologiezentrum Augustenberg*, Bade-Wurtemberg. Ainsi, un coefficient est déterminé à partir de la répartition en classes d’une zone (p. ex. commune). La part en pourcentages d’une classe est pour ce faire multipliée par un facteur de pondération, puis les cinq produits sont additionnés (voir tableau ci-dessous). Des seuils sont établis subjectivement pour décider à partir de quelle valeur de coefficient il sied de parler de zone à l’approvisionnement en éléments fertilisants fréquemment déficitaire ou, à l’autre extrême, de zone à l’approvisionnement fréquemment excédentaire. Une classe d’état est associée au coefficient calculé. En accord avec ce schéma et les critères susmentionnés, les indicateurs ont d’abord été calculés et utilisés pour établir une carte.

Grâce à cette procédure, il est facilement possible réaliser une représentation avec différentes limites comme la commune, le district ou le canton.

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



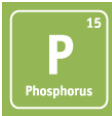
Calcul du coefficient et de l'indicateur pour le niveau d'approvisionnement selon la méthode du Landwirtschaftliches Technologiezentrum Augustenberg (LTA), Bade-Wurtemberg

Calcul du coefficient (exemple)				Classification du coefficient calculé		
Classe de fertilité	Part %	Poids	Coefficient (produit)	Classe d'état	Indicateur	Classification
A	7,7	1	7,7	I	≤ 240	Zones avec un manque très fréquent
B	27,6	2	55,2	II	241 – 280	Zones avec un manque fréquent
C	34,1	3	102,3	III	281 – 320	Zones avec un manque et un excédent occasionnels
D	17,6	4	70,5	IV	321 – 360	Zones avec un excédent fréquent
E	13,0	5	65,1	V	> 360	Zones avec un excédent très fréquent
Somme	100,0					
Indicateur			300,8			

Source : Agroscope

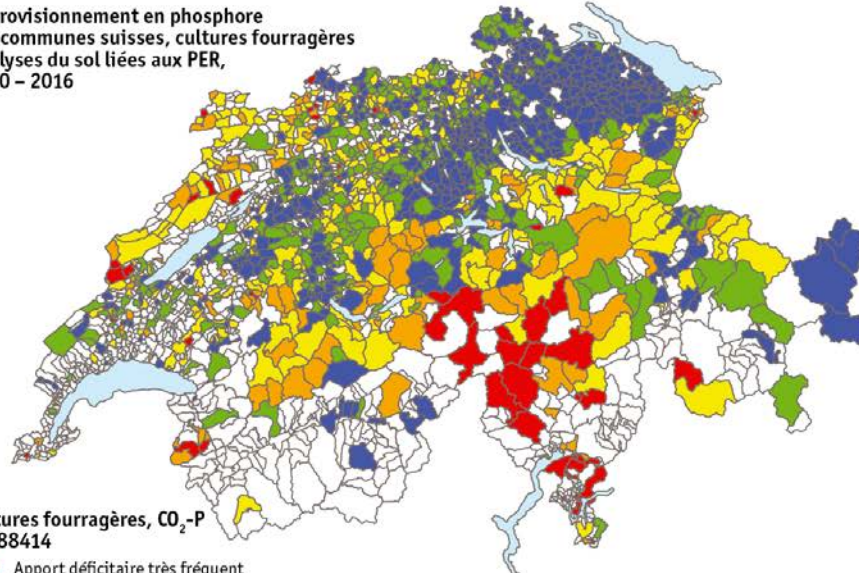
La représentation, dans les deux illustrations ci-dessous, de l'approvisionnement en phosphore se fait séparément pour les cultures fourragères et les terres ouvertes (culture des champs et culture maraîchère) ainsi que pour les méthodes d'analyse des sols (CO₂, H₂O10 et AAE10). Comme la méthode AAE10 ne peut être interprétée que pour les sols présentant un pH ≤6,8, aucun sol alcalin ne figure dans les graphiques. Les communes dont moins de dix échantillons du sol ont été analysés ne sont pas représentées puisque le degré de fertilité a été déterminé très vraisemblablement sur la base d'échantillons simples et qu'il n'est donc pas représentatif de la région.

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



Approvisionnement en phosphore des surfaces herbagères dans les communes suisses selon les analyses du sol liées aux PER. En haut : méthode d'analyse CO₂, en bas : méthode d'analyse AAE10 (sols au pH < 6,8)

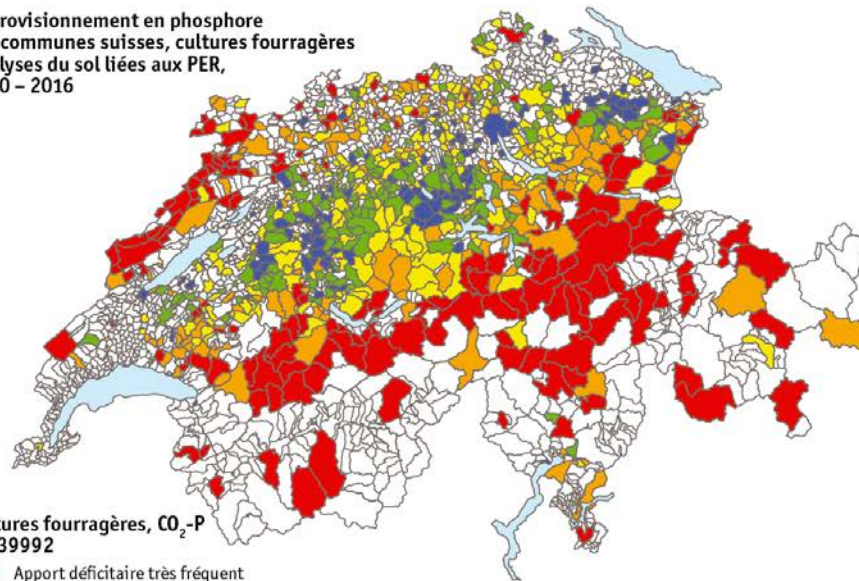
Approvisionnement en phosphore des communes suisses, cultures fourragères
Analyses du sol liées aux PER, 2010 - 2016



Cultures fourragères, CO₂-P
n = 88414

- Apport déficitaire très fréquent
- Apport déficitaire fréquent
- Apport déficitaire occasionnel et apport excédentaire occasionnel
- Apport excédentaire fréquent
- Apport excédentaire très fréquent

Approvisionnement en phosphore des communes suisses, cultures fourragères
Analyses du sol liées aux PER, 2010 - 2016

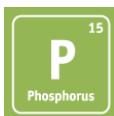


Cultures fourragères, CO₂-P
n = 39992

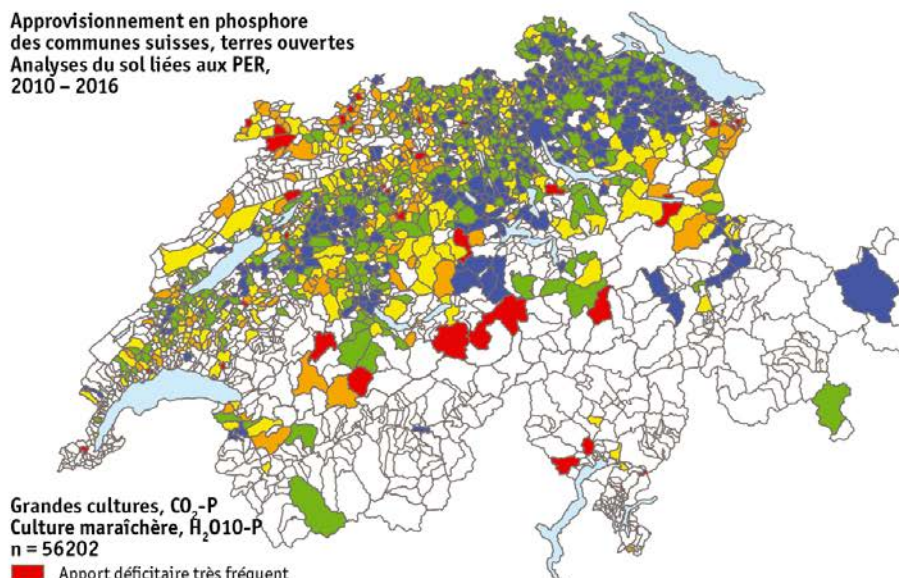
- Apport déficitaire très fréquent
- Apport déficitaire fréquent
- Apport déficitaire occasionnel et apport excédentaire occasionnel
- Apport excédentaire fréquent
- Apport excédentaire très fréquent

Source : Agroscope. Limites communales, OFS (état au 01. 01. 2018)

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE

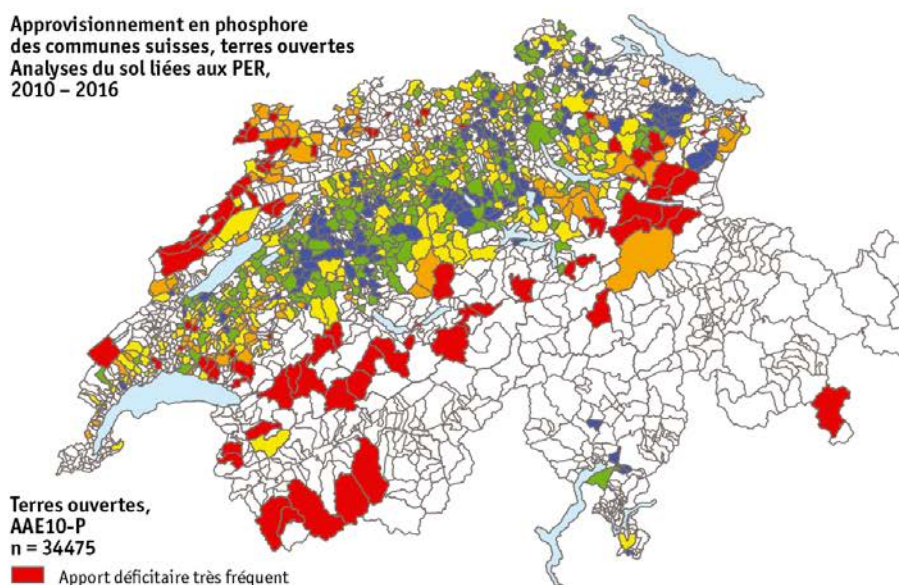


Approvisionnement en phosphore des terres ouvertes dans les communes suisses selon les analyses du sol liées aux PER. En haut : méthode d'analyse CO₂ (culture des champs) et H₂O10 (culture maraîchère), en bas : méthode d'analyse AAE10 (sols au pH < 6,8).



Grandes cultures, CO₂-P
Culture maraîchère, H₂O10-P
n = 56202

- Apport déficitaire très fréquent
- Apport déficitaire fréquent
- Apport déficitaire occasionnel et apport excédentaire occasionnel
- Apport excédentaire fréquent
- Apport excédentaire très fréquent



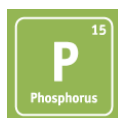
Terres ouvertes, AAE10-P
n = 34475

- Apport déficitaire très fréquent
- Apport déficitaire fréquent
- Apport déficitaire occasionnel et apport excédentaire occasionnel
- Apport excédentaire fréquent
- Apport excédentaire très fréquent

Source : Agroscope. Limites communales, OFS (état au 01. 01. 2018)

Il ressort de la comparaison des résultats des deux méthodes que l'évaluation de la concentration de phosphore est souvent plus faible avec la méthode AAE10. Si ce constat correspond également aux observations faites dans le cadre d'autres projets et sur le terrain, il est souvent inexplicable. Les résultats obtenus avec la méthode CO₂ devraient plutôt correspondre aux conditions réelles dans les zones où la charge en bétail est élevée et où des engrais de ferme ont été

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



régulièrement épandus pendant des décennies. De même, les déficits en phosphore visibles et mesurables dans les cultures se produisent très rarement et seulement dans des cas spéciaux.

Il faut tenir compte du fait que nettement moins d'analyses ont été effectuées selon la méthode AAE10 et que la fiabilité des conclusions devrait de ce fait être limitée.

Teneur en phosphore dans les lacs

La teneur en phosphore des lacs constitue un indicateur important de la qualité de l'eau. Une teneur en phosphore élevée favorise la production de biomasse. Or, lorsque celle-ci se décompose, elle consomme de l'oxygène. Un excédent de biomasse peut donc provoquer un manque d'oxygène dans les couches inférieures ou dans le sédiment de surface. Le phosphore parvient généralement dans l'eau des lacs de deux façons, soit par des sources ponctuelles (stations d'épuration, industrie, ménages, déversoirs d'orage des canalisations) ou des sources diffuses (agriculture, forêt et atmosphère). L'apport et la concentration de phosphore dans les lacs ont considérablement diminué depuis les années 1970, et ce pour les raisons suivantes : plus de 95 % des sources ponctuelles sont traitées dans des stations d'épuration et surtout une très grande quantité du phosphore qu'elles contiennent est éliminée des eaux usées et, enfin, il est interdit d'utiliser des phosphates dans la fabrication des lessives depuis 1986. Les apports de phosphore provenant de l'agriculture ont également connu une baisse, mais pas dans la même mesure. Malgré toutes les mesures prises, la teneur en oxygène d'au moins 4 mg/l à tout moment et à toutes les profondeurs, fixée dans l'ordonnance sur la protection des eaux, n'est pas encore respectée dans tous les lacs. C'est pourquoi il est encore nécessaire, à long terme, d'alimenter en oxygène certains lacs en activant le brassage et en aérant les eaux. L'OFEV publie les données actuelles sur la teneur en phosphore des lacs ([lien ici](#)).

Rene Flisch, Agroscope Michael Zimmermann, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, michael.zimmermann@blw.admin.ch



Flux de phosphore régionaux

Monitoring régional des sols dans le cadre du Programme national de recherche « Ressource sol »

L'utilisation agricole des sols influe sur le cycle des substances et, partant, sur des fonctions importantes du sol. La fumure réintroduit de manière ciblée dans le sol les quantités d'éléments nutritifs que les cultures extraient du sol. La gamme des engrais est vaste. Les engrais n'enrichissent pas seulement les sols en éléments nutritifs, ils peuvent aussi y introduire des polluants inorganiques et organiques indésirables. Certains engrais minéraux phosphatés présentent par exemple des contaminations à l'uranium (U) ou au cadmium (Cd), tandis que les engrais de ferme peuvent, selon le type d'exploitation agricole et les fourrages utilisés, contenir des teneurs très élevées en cuivre (Cu) et zinc (Zn), mais également des résidus de médicaments vétérinaires. La fumure excessive et l'apport de polluants peuvent avoir un effet négatif sur la qualité des sols et sur leurs performances (fonctions des sols). L'utilisation durable des sols agricoles requiert pour cette raison des cycles des substances aussi équilibrés que possible, de pair avec des instruments fournissant des informations spatio-temporelles pour le suivi des mesures. L'évaluation intermédiaire des objectifs environnementaux pour l'agriculture 2016 a par exemple nettement mis en évidence des déficits et la nécessité de mesures supplémentaires visant une utilisation conservatrice des sols.

Un outil de monitoring régional des sols pour des cycles équilibrés des substances dans les sols agricoles a été développé dans le cadre du Programme national de recherche PNR68 « Ressource sol » (Della Peruta et Keller, 2016). La question centrale était de savoir dans quelles conditions il est possible, dans l'agriculture, d'optimiser les cycles des éléments nutritifs et d'empêcher les apports de polluants dans les sols dans le contexte régional. L'outil de monitoring régional permet, pour des régions choisies, d'effectuer des analyses spatio-temporelles quant aux apports accrus de substances dans les sols. L'approche régionale retenue pour ce bilan des substances complète Suisse-Bilanz, qui constitue une méthode éprouvée d'établir le bilan des éléments nutritifs au niveau des exploitations. Les conditions-cadres régionales et le commerce des engrais de ferme au sein d'une région peuvent être pris en compte. Une série de buts découlent de l'application de l'outil de monitoring : Comment optimiser l'utilisation d'éléments nutritifs dans le contexte régional ? Comment réduire à grande échelle les apports de polluants ? Comment identifier à grande échelle les risques pour les sols agricoles ? Comment l'utilisation agricole influence-t-elle les fonctions des sols ?

Modélisation régionale du phosphore

Le modèle régional se fonde en premier lieu sur des données pour la Suisse. Il s'agit entre autres de données géoréférencées issues de dénombrements agricoles, de cartes d'utilisation du sol, de télémessures, de bases pour la fumure, d'examen de la qualité des engrais, de données pédologiques et climatiques ainsi que de facteurs socio-économiques. Le modèle régional est conçu de façon modulaire et dispose d'interfaces avec différents modèles existants, à savoir :

- le modèle socio-économique SWISSLand ;
- un modèle d'utilisation du sol, qui calcule la répartition spatiale de l'utilisation du sol au moyen de données de télédétection ;
- un modèle de *land management*, qui représente les pratiques en matière de fumure des exploitations, ainsi que

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



- le modèle de processus sol EPIC, qui associe les caractéristiques du sol et les processus sol à l'exploitation et à l'utilisation des sols.

Le modèle de *land management* tient compte des cultures typiques pour la Suisse, des pratiques en matière de fumure et des types d'exploitation sur la base de séries de données sur la longue durée. Le modèle de *land management* fournit annuellement des bilans moyens de substances pour les apports par voie des engrais de ferme et minéraux et pour les sorties par voie des récoltes (bilans des surfaces). Le modèle livre ainsi des informations spatio-temporelles importantes sur les cycles régionaux des substances : besoins ou déficits quantitatifs en éléments nutritifs, quantité d'engrais minéraux, engrais de ferme, commerce des engrais de ferme, nombre d'animaux et quantités récoltées, utilisation du sol.

Les apports et les sorties en éléments nutritifs (azote, phosphore) et métaux traces (cuivre, zinc et cadmium) ont été calculés pour les sols de deux régions d'étude de cas dans les cantons de Zurich (71 km² dont 41 km² de terres agricoles) et de Berne (environ 300 km² dont 158 km² de terres agricoles) pour chaque année de la période 2000 à 2015, et les bilans en éléments nutritifs et polluants ont été représentés sous forme de cartes. La région étudiée dans le canton de Zurich comptait 250 exploitations agricoles (majoritairement des exploitations laitières et des exploitations combinées), tandis que celle du canton de Berne en comptait 1070 (exploitations combinées, grandes cultures). Les deux régions présentaient une densité en animaux moyenne de 1,1 à 1,2 UGB/ha.

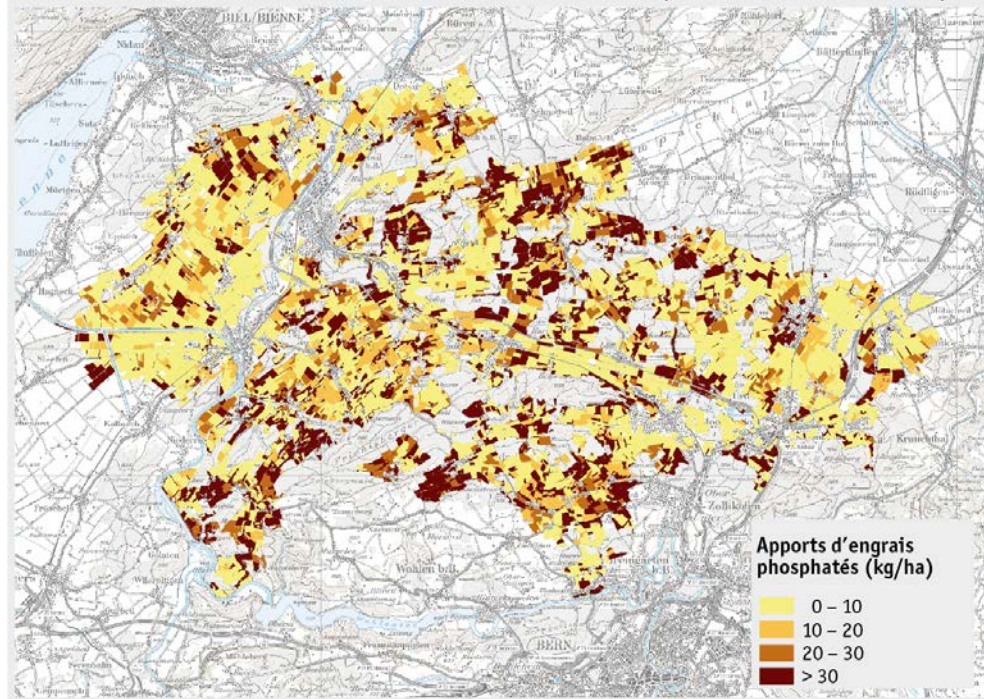
Des images prises par LANDSAT 8 ont été traitées et classées à l'aide de la télédétection, et l'utilisation des terres arables et des prairies a été segmentée moyennant une résolution spatiale de 30 m x 30 m pour les régions d'étude de cas. Les cycles des substances propres à chaque exploitation agricole sont, dans un premier temps, calculés sur la base des cultures, du type d'exploitation et des animaux gardés ; dans un second temps, les options possibles en matière de commerce d'engrais de ferme entre exploitations sont examinées dans le contexte régional. Les besoins des exploitations en éléments nutritifs pour les cultures sont différenciés en fonction de l'intensité de l'exploitation et de la fumure.

Les deux régions d'étude de cas avaient des profils spatiaux très différents s'agissant des déficits et excédents en éléments nutritifs dans les sols. L'instrument régional a permis d'identifier les zones critiques qui présentent un risque d'accumulation d'éléments nutritifs dans les sols. Environ 20 % de la surface agricole de la région d'étude de cas zurichoise présentaient un excédent de phosphore supérieur à 20 kg par hectare et par an, tandis que la moitié présentaient un excédent d'azote supérieur à 40 kg par hectare et par an. Des résultats similaires ont été obtenus pour la région d'étude de cas bernoise. En fonction du type d'exploitation et de l'utilisation du sol (terres arables, prairies), les apports en phosphore par voie des engrais de ferme étaient distribués de manière très hétérogène dans l'espace (voir illustration ci-dessous).

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



Apports de phosphore par voie des engrais de ferme pour les terres arables et les prairies, calculés au moyen du modèle régional de bilan substances (année de référence 2013)

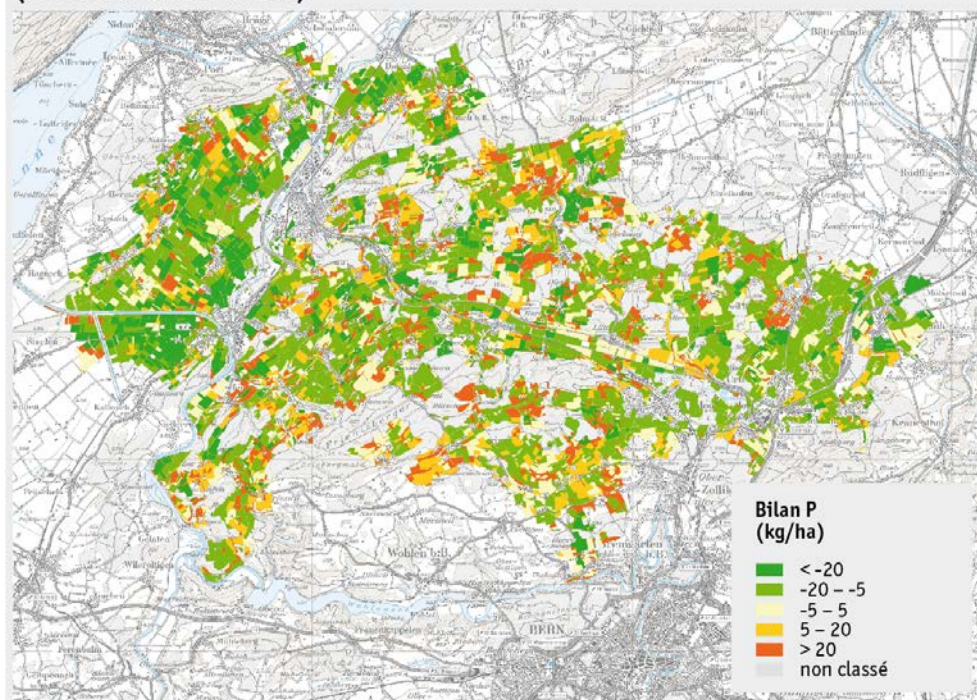


Source : OFAG

Dans son ensemble, la région d'étude de cas Berne-Lyss présente des bilans du phosphore équilibrés, voire négatifs, ce qui signifie que la quantité de phosphore apportée par voie d'engrais de ferme ou minéraux était inférieure aux besoins des cultures. Les cartes de bilan des éléments nutritifs générées au moyen du modèle régional permettent ainsi d'identifier le profil très hétérogène des bilans du phosphore en Suisse (voir illustration ci-dessous). Il est ensuite possible d'en déduire des mesures ciblées de réduction ou d'optimisation des flux de substances.



Bilan moyen simplifié du phosphore pour la région d'étude de cas Berne-Lyss (année de référence 2013)



Source : OFAG

Le bilan du phosphore tient compte des apports par voie d'engrais de ferme et minéraux et des sorties par voie de la récolte.

Outil régional de monitoring des sols pour des cycles des substances durables sur les sols agricoles

L'outil de monitoring des sols permet de présenter des solutions spécifiques à chaque région, comme renforcer le potentiel d'une région par une optimisation du commerce des engrais de ferme, éviter les excédents d'éléments nutritifs au plan local ou remplacer partiellement les engrais minéraux par des engrais de ferme. En outre, il est possible d'estimer l'utilisation d'engrais phosphatés de recyclage dans les cycles régionaux des éléments nutritifs et des polluants, ainsi que de calculer les effets d'engrais minéraux phosphatés contaminés avec du cadmium et de l'uranium sur les apports en polluants. Si, de plus, il existe suffisamment d'informations sur les teneurs en éléments nutritifs dans les sols d'une région, il est possible d'estimer au moyen de scénarios de fertilisation comment obtenir à moyen terme, par l'adaptation des plans de fumure, une réduction des excédents d'éléments nutritifs.

L'outil régional de monitoring des sols sert dans la pratique d'aide à la décision en vue d'une utilisation durable des sols. Il aide à identifier de manière précoce des développements nuisibles à la durabilité dans une région et à planifier des mesures de prévention. L'un des atouts du modèle réside dans le fait qu'il peut présenter des mesures appropriées au niveau régional sur la base de scénarios et qu'il livre des indicateurs qui permettent de prendre des décisions favorisant une gestion des sols durable.

Bibliographie

Della Peruta et Keller, 2016. Assessing the risk of nutrient accumulation in agricultural soils using a regional modeling tool. Bulletin SSP, 37, 9 – 15.

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



Armin Keller, Agroscope Michael Zimmermann, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, michael.zimmermann@blw.admin.ch



Engrais minéraux phosphatés de recyclage

Les gisements de phosphore sont une ressource finie

Le phosphate naturel, aussi appelé minerai de phosphate, est une ressource finie qui est extraite dans plus de 30 pays de couches géologiques magmatiques et, surtout, sédimentaires. Il est la matière première pour les engrais minéraux phosphatés. Quelque 80 % du phosphate naturel extrait au niveau mondial entrent dans la production d'engrais, tandis que des parts plus faibles entrent dans celle de fourrages, de produits de nettoyage et d'autres produits industriels, par exemple les additifs alimentaires dans les boissons sucrées ou les fromages.

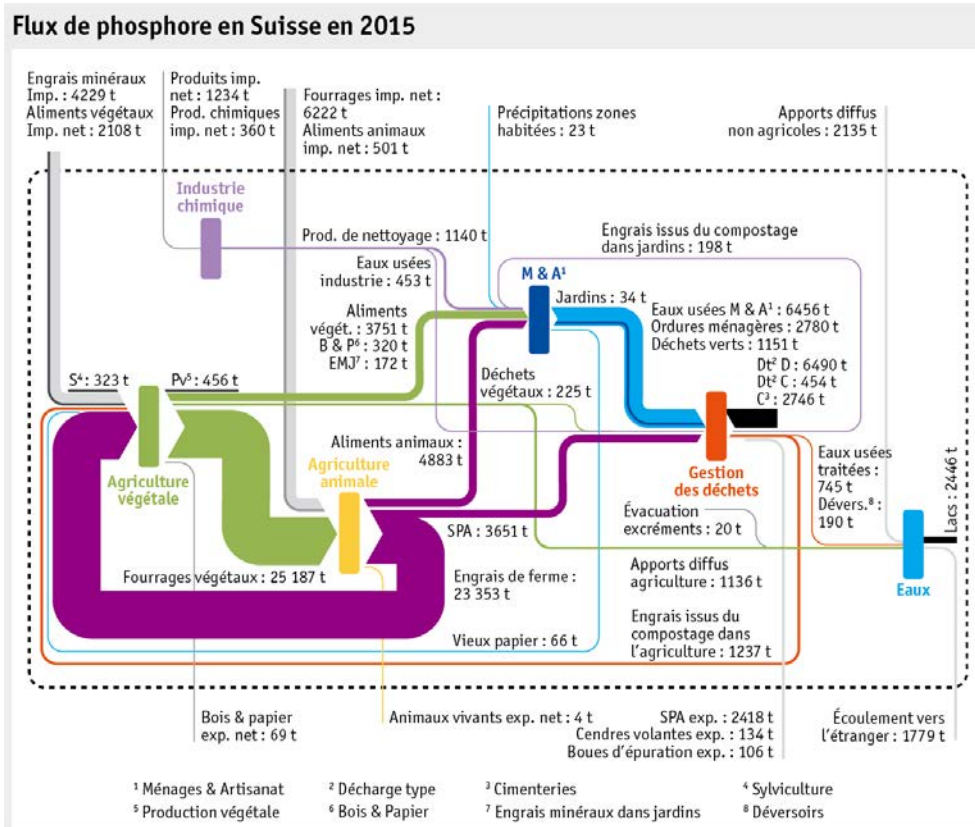
En l'état actuel des connaissances, les gisements naturels de phosphore suffisent à couvrir les besoins à moyen terme (Van Kauwenbergh et al., 2013). Mais la situation en matière de phosphore naturel est depuis 2008 source de préoccupation, compte tenu du potentiel géologique mondial (ressources et réserves), de la répartition (concentration dans un petit nombre de pays) et l'accès aux gisements minéraux, mais également en ce qui concerne la qualité des réserves. Selon sa provenance, le phosphore naturel est plus ou moins pollué par des métaux lourds tels que le cadmium et l'uranium. La Suisse est dépendante à 100 % d'importations de phosphore pour couvrir les besoins en engrais de l'agriculture.

Potentiel de récupération

L'utilisation d'engrais phosphatés en Suisse a été divisée par 4 depuis 1990. La quantité de phosphore importée n'était plus que de 4114 tonnes en 2015. Une étude de l'Office fédéral de l'environnement sur les flux de phosphore en Suisse a constaté que l'agriculture est responsable de 90 % des importations de phosphore en Suisse, du fait des importations d'engrais et de fourrages (Binder & Mehr, 2018). Dans le « système Suisse », les principales pertes de phosphore sont liées à l'augmentation des dépôts dans la gestion des déchets (eaux usées et boues d'épuration) (voir illustration ci-dessous). Depuis qu'il a été interdit d'épandre des boues d'épuration en 2006, celles-ci sont traitées thermiquement dans des installations de mono-incinération et des usines d'incinération des ordures, puis les cendres sont placées en décharge. L'industrie du ciment fait usage de boues d'épuration et le phosphore parvient ainsi dans les ouvrages de construction de Suisse, combiné au ciment.

Ces dépôts présentent théoriquement d'importants potentiels de substitution pour les engrais phosphatés. Le retraitement et l'utilisation de phosphore provenant de ces puits peuvent contribuer à une extraction durable secondaire de matières premières ; la Suisse pourrait couvrir par elle-même ses besoins en phosphore dans l'agriculture. La nouvelle ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), entrée en vigueur en 2016, donne l'impulsion nécessaire. Elle exige que le phosphore contenu dans les eaux usées communales, les boues d'épuration des stations centrales d'épuration des eaux usées ou les cendres résultant du traitement thermique de ces boues soit récupéré et fasse l'objet d'une valorisation matière à partir de 2026. Les éléments nutritifs ainsi obtenus peuvent servir à produire des engrais de recyclage, qui ont présentement l'avantage de ménager les gisements de phosphore, d'empêcher l'arrivée en Suisse de métaux lourds nocifs tels que l'uranium et le cadmium par l'intermédiaire des engrais importés et de protéger les agriculteurs suisses contre des évolutions de prix imprévisibles sur le marché mondial du phosphate.

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



Source : Binder & Mehr, 2018

Technologies de récupération du phosphore

Il existe déjà une vaste gamme de procédés qui permettent de récupérer le phosphore présent dans les eaux usées, les boues d'épuration ou les cendres de boues d'épuration. Une étude réalisée par Ernst Basler + Partner sur mandat de l'OFEV évalue celles des technologies aujourd'hui connues qui, en raison de leur stade de développement, seraient susceptibles d'entrer en ligne de compte pour une implémentation en Suisse pendant le délai transitoire de dix ans de l'OLED (Spörri et al., 2017).

Les 20 technologies retenues ont été évaluées du point de vue des performances de durabilité et de la capacité d'intégration dans le contexte suisse de mise en œuvre. Les procédés entrent dans les groupes de technologies suivants : cristallisation à partir de boues d'épuration ou d'eaux boueuses ; digestion acide des boues d'épuration, suivie d'une cristallisation ; digestion thermo-chimique des boues d'épuration pendant l'incinération ; digestion chimique des cendres de boues d'épuration.

Les degrés de récupération oscillent entre 15 % pour les processus de précipitation directement à partir de milieux aqueux et plus de 90 % pour les processus d'extraction thermiques. Dans le cas des procédés de digestion acide, les degrés de récupération dépendent fortement de l'emploi d'acide, mais permettent de valoriser également d'autres déchets riches en phosphore (farines animales et poudres d'os), ce qui contribue à clore le cycle du phosphore suisse. Les groupes de technologies affichent de fortes disparités en matière de compatibilité avec les infrastructures existantes d'épuration des eaux usées et d'élimination des boues d'épuration ainsi qu'avec les spécificités régionales.

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



Fondamentalement, les résultats montrent que l'on dispose de différentes technologies pour la mise en œuvre de la récupération de phosphore selon l'article 15 de l'OLEP dans un délai transitoire de dix ans.

Acceptabilité du phosphore secondaire issu de boues d'épuration

Dans ce contexte, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a lancé le projet « Engrais minéraux de recyclage » (MinRec), qui vise le développement de conditions-cadres juridiques favorables à l'homologation future de produits recyclés, judicieux du point de vue agricole, en tant qu'engrais pour clore le cycle du phosphore suisse.

S'agissant de l'acceptabilité du phosphore de récupération dans différents domaines (engrais, denrées alimentaires, industrie chimique), l'EPF de Zurich a réalisé sous la direction de Roman Seidl (2016) une étude sur l'acceptabilité du phosphore recyclé auprès des agriculteurs et du secteur des engrais. Le potentiel d'acceptabilité n'est pas le même entre les diverses formes de produits agricoles, par exemple les aliments pour animaux, les céréales, les légumes, etc. Par rapport à ces derniers, les acteurs sont plus sensibles à la question de la pureté de la substance. Tout le monde s'accorde pour dire que les besoins du sol et les besoins de l'agriculteur sont à considérer comme essentiels.

On a pu constater que l'idée de recycler du phosphore en Suisse est généralement bien acceptée. Les facteurs décisifs sont la qualité (au sens de la pureté et de la disponibilité constante) ainsi que le prix, qui doit permettre la concurrence. Pour les acteurs concernés par le produit, l'applicabilité et l'efficacité sont tout aussi décisives. Cela signifie que les agriculteurs sont particulièrement attentifs à ce que l'épandage d'engrais puisse se faire facilement au moyen des machines qu'ils possèdent déjà et à ce que le phosphore recyclé soit bien assimilé par les plantes.

Nouvelle catégorie d'engrais « Engrais minéraux de recyclage »

Afin que les agriculteurs puissent utiliser les produits issus de l'élimination des eaux usées et des boues d'épuration en tant qu'engrais minéraux phosphatés, il a fallu adapter l'ordonnance sur les engrais (OEng), l'ordonnance sur le Livre des engrais (OLen) et l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim). Le cadre juridique prévoit des réglementations différentes pour les engrais minéraux et pour les engrais de recyclage. Les engrais minéraux sont librement négociables et non soumis à autorisation tant qu'ils peuvent être attribués à un type d'engrais selon l'OLen, les engrais de recyclage étant toutefois soumis à une obligation d'annoncer ou à autorisation (OEng). Les valeurs limites pour les métaux lourds et les pollutions organiques sont réglées dans l'ORRChim.

Afin d'élaborer les bases du calcul des valeurs limites pour une nouvelle catégorie d'engrais « Engrais minéraux de recyclage » (MinRec), Agroscope a réalisé une étude relative à l'évolution des exigences agronomiques et écologiques concernant la qualité des engrais (Weggler et al. 2017). Les exigences minimales concernant les polluants inorganiques dans les engrais minéraux de recyclage provenant de la gestion communale des eaux usées ont été examinées sous deux angles différents dans le cadre de l'étude d'Agroscope :

- La première approche calculait quelle pouvait être la teneur maximale en polluants dans les engrais minéraux de recyclage pour que la teneur dans le sol ne change pas (approche du bilan équilibré). Pour ce faire, les dépôts atmosphériques et la pollution moyenne par les engrais minéraux azotés et potassiques ont été pris en compte comme « Valeurs consécutives aux apports » et l'appauvrissement dû aux récoltes et les pertes par lessivage comme « Valeurs consécutives à l'export ».

ENVIRONNEMENT > PHOSPHORE



- La deuxième approche se fonde sur une lente accumulation de polluants dans les sols sur la base des teneurs connues en polluants de l'observation nationale à long terme des sols (NABO). Ce faisant, des périodes d'enrichissement pour plusieurs scénarios de pollution du sol ont été prises en compte et les périodes d'accumulation jusqu'à ce que les valeurs indicatives soient potentiellement atteintes ont été calculées (taux d'accumulation) conformément à l'ordonnance sur les atteintes portées au sol (OSol).

Cette manière de procéder n'était pas possible pour les polluants organiques, car des flux de substances essentiels pour une approche du bilan équilibré faisaient défaut. Les valeurs de référence de l'OSol pour les sols ont pour cette raison été utilisées en vertu du principe « égal à égal » pour déterminer les valeurs limites. Pour cela, ces valeurs limites en mg/kg de substance sèche ont été converties en valeurs limites en mg/kg P. Sur la base des exigences minimales ainsi déterminées, les valeurs limites ont été réduites au maximum, de manière à être encore techniquement atteignables, selon le principe ALARA (« as low as reasonably achievable ») (Zimmermann 2018).

Pour déterminer les exigences agronomiques, l'étude d'Agroscope a testé divers agents d'extraction pour évaluer la phytodisponibilité du phosphore issu des engrais minéraux de recyclage et a fait des comparaisons avec des études sur la capacité d'absorption du phosphore par les plantes. Sur la base de ces analyses, il s'est avéré qu'une double détermination au moyen des produits d'extraction citrate d'ammonium neutre et acide citrique est la meilleure approche pour permettre de comparer la phytodisponibilité des différents types d'engrais MinRec.

Quid de l'approvisionnement en phosphore dans 10 ans ?

Grâce à ces bases, les industries des eaux usées, des déchets et des engrais peuvent désormais développer des produits et des circuits de distribution qui réinjectent le phosphore secondaire provenant de boues d'épurations et de farines animales retraitées dans l'agriculture. Les premiers engrais contenant du phosphore de production suisse seront vraisemblablement mis sur le marché à partir de 2021, ce qui réduira progressivement la dépendance à l'égard des importations ainsi que les apports de cadmium et en uranium dans les champs suisses. En termes de potentiel, tous les engrais phosphatés nécessaires à l'agriculture pourraient provenir de la production suisse d'ici à 10 ans.

Bibliographie

Rapport agricole 2017 : Office fédéral de l'agriculture, www.2017.agrarbericht.ch Binder C.R. & Mehr J. 2018 : Phosphorflüsse in der Schweiz 2015 ; Stand, Entwicklungen und Treiber. EPF Lausanne. Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement. 91 p. Seidl R., Estermann E. et Krüttli P. 2016 : Projekt : Mineralischer Recyclingdünger in der Schweiz – Modul A : Akzeptanz von Phosphor aus Rückgewinnung. ETH Zürich. Sur mandat de l'OFAG. 51 p. Spörri A., Erny I., Hermann L. und Hermann R. 2017 : Beurteilung von Technologien zur Phosphor-Rückgewinnung. Ernst Basler und Partner. Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement OFEV. 3 p. Van Kauwenbergh S.J., Stewart M., Mikkelsen R. 2013 : World Reserves of Phosphate Rock. A Dynamic and Unfolding Story. Better Crops 2013, 18 – 20. Weggler K., Richner W., Reiser R., Bucheli T., Bürge D. et Mayer J. 2017 : Entwicklung agronomischer und ökologischer Anforderungen an die Mindestqualität von Mineralischen Recyclingdüngern (MinRec). Teil I : Grundlagen. Agroscope. Sur mandat de l'OFAG, 74 p. Zimmermann 2018 : Herleitung von Grenzwerten für die neue Düngerkategorie « mineralische Recyclingdünger ». Office fédéral de l'agriculture, 6 p.

Michael Zimmermann, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, michael.zimmermann@blw.admin.ch



Introduction

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est le centre de compétences de la Confédération pour le secteur agricole. Il a pour mission d'appliquer les mesures découlant de la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture. Toutes ces mesures sont inscrites à l'art. 104 sur l'agriculture de la Constitution fédérale de 1996. En vertu de cet article, la Confédération est tenue de veiller à ce que l'agriculture, par une production à la fois durable et adaptée aux exigences du marché, contribue substantiellement à la réalisation des objectifs suivants :

- la sécurité de l'approvisionnement de la population ;
- la préservation des ressources naturelles ;
- l'entretien du paysage cultivé ;
- l'occupation décentralisée du territoire ;
- le bien-être des animaux.

Les fonds de la Confédération affectés à l'agriculture sont répartis en trois enveloppes financières : « production et ventes », « paiements directs » et « amélioration des bases de production et mesures sociales ».

Production et ventes

Les instruments de ce volet de la politique fournissent le cadre qui permet à l'agriculture suisse de créer une valeur ajoutée la plus élevée possible sur les marchés nationaux et étrangers grâce à une production durable et de haute qualité.

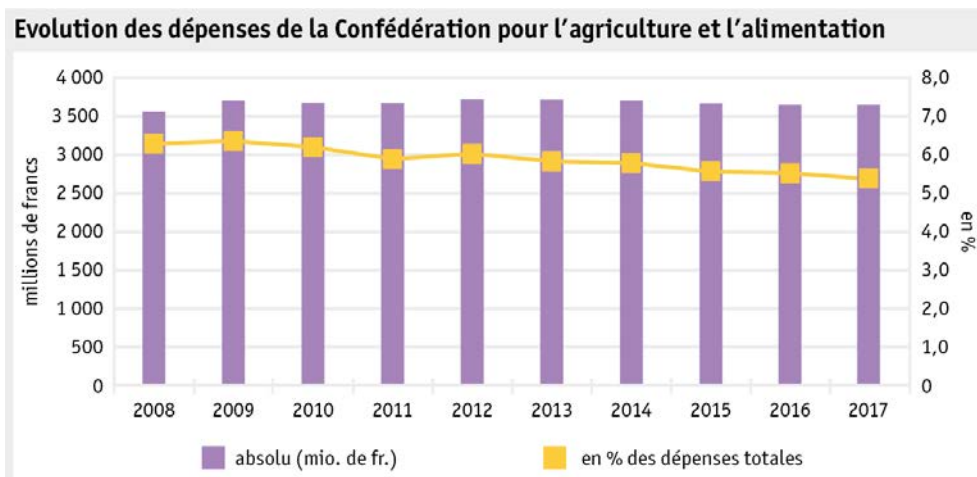
Paiements directs

Le marché ne rémunère pas certaines prestations de l'agriculture en faveur de la société, telles que l'entretien du paysage, la préservation des ressources naturelles (le sol, l'eau, l'air), la contribution à l'occupation décentralisée du territoire, la promotion de la biodiversité et du bien-être des animaux. En octroyant des paiements directs, la Confédération fait en sorte que l'agriculture fournisse malgré tout ces prestations d'intérêt public.

Amélioration des bases de production et mesures sociales

Les instruments utilisés dans ces domaines contribuent principalement à réduire les coûts et à renforcer la compétitivité. Ils soutiennent indirectement la production agricole et, par la même occasion, les prestations d'intérêt public de l'agriculture. Il s'agit plus concrètement de mesures qui concernent l'amélioration des structures, l'accompagnement social, la vulgarisation, la sélection végétale ou animale et les ressources génétiques.

POLITIQUE > INTRODUCTION



Source : Compte d'Etat

En 2017, la Confédération a déboursé en tout 3,652 milliards de francs pour l'agriculture et l'alimentation, ce qui représente 5,3 % de ses dépenses totales. Ce poste de dépenses arrive en sixième position après ceux de la sécurité sociale (22,908 milliards de francs), des finances et impôts (10,003 milliards de francs), des transports (9,053 milliards de francs), de la recherche et de la formation (7,573 milliards de francs) et de la défense nationale (4,713 milliards de francs).

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation

Poste de dépenses	2014	2015	2016	2017
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Production et ventes	431	431	434	436
Paiements directs	2 815	2 795	2 802	2 806
Amélioration des bases de production et accompagnement social	184	160	148	137
Autres dépenses	263	282	275	273
Total agriculture et alimentation	3 693	3 667	3 659	3 652

Sources : Compte d'Etat, OFAG

Simplification administrative

La simplification administrative désigne un processus visant à reconsidérer, afin de la rationaliser, la qualité de la réglementation en vigueur et de son application. Il s'agit de diminuer les coûts que ces processus administratifs occasionnent pour la Confédération et les cantons, mais aussi les coûts qui sont engendrés par l'activité de régulation et qui pèsent sur les exploitations agricoles.

L'OFAG a présenté le 17 mai 2016 son dispositif d'allègement des tâches relevant de la politique agricole dans le Rapport relatif au projet « Simplifications administratives dans l'agriculture

POLITIQUE > INTRODUCTION



». Les mesures proposées dans ce document sont intégrées au fur et à mesure dans des ordonnances, des directives ou des formulaires.

L'OFAG a lancé deux projets d'assez grande ampleur, qui visent à simplifier le bilan de fumure et les contrôles ainsi qu'à tenir davantage compte des risques. L'objectif consiste à alléger les tâches administratives des exploitations agricoles qui sont de « bonnes élèves » ou ne sont pas « à problèmes ».

La simplification administrative a été intégrée dans le calendrier de la politique agricole 22+. En outre, des travaux de recherche explorent certaines pistes de réflexion sur la possibilité de simplifier les tâches administratives relevant des contrôles.

Aujourd'hui, l'agriculteur doit non seulement disposer de la documentation nécessaire à la gestion de son entreprise et à la planification de ses activités, mais il est aussi obligé d'enregistrer des données et de remplir des formulaires à des fins statistiques et pour obtenir les aides publiques ou le versement des sommes rétribuant les productions conformes à un label. Le projet de recherche intitulé « La charge administrative dans l'agriculture » (Heitkämper et al. 2016) a démontré que, d'après les informations communiquées par les agriculteurs, le travail occasionné par la communication des données variait beaucoup d'un agriculteur à l'autre, mais qu'il avait généralement augmenté entre 2012 et 2015. Selon les calculs d'Agroscope, la charge administrative nécessaire à l'administration des exploitations ne représente, dans l'ensemble, pas loin de dix pour cent de tous les travaux accomplis à la ferme. Les auteurs du projet en tirent la conclusion suivante : malgré les moyens électroniques actuels, il existe dans de nombreux cas des redondances dans l'enregistrement et les contrôles. Une situation que ne comprennent pas certains agriculteurs.

Bibliographie

Heitkämper K. et al. : « La charge administrative dans l'agriculture ». in *Recherche Agronomique Suisse* 7 (9): 390 – 395, 2016.

Thomas Meier, OFAG, Secteur Politique agricole, thomas.meier@blw.admin.ch Anton Stöckli, OFAG, Secteur Recherche et vulgarisation Doris Werder, OFAG, Unité de direction Paiements directs et développement rural

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation, en 1 000 fr.

Domaine	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Groupe de tâches: agriculture et alimentation	3 711 112	3 705 974	3 692 510	3 667 267	3 659 325	3 651 974
Dans le cadre de l'enveloppe financière	3 441 200	3 438 065	3 429 696	3 385 284	3 384 246	3 379 436
Amélioration des bases de production & Mesures d'accompagnement social	191 902	189 244	184 090	159 564	148 009	136 752
Améliorations structurelles	87 000	87 808	89 157	94 659	83 808	79 668
Crédits d'investissements	54 000	51 000	45 132	15 283	13 034	6 829
Aide aux exploitations paysannes	944	689	837	203	1 090	257
Sélection végétale et élevage	37 958	37 747	36 973	37 549	38 479	38 379
Vulgarisation agricole ¹	12 000	12 000	11 991	11 870	11 598	11 620
Production et ventes	440 104	450 089	430 739	430 535	434 462	436 296
Promotion de la qualité et des ventes	55 900	56 366	59 736	60 797	62 246	64 817
Economie laitière	300 738	301 329	295 530	295 436	295 492	295 491
Economie animale	11 490	11 846	11 876	11 967	12 166	11 813
Production végétale	71 976	80 549	63 597	62 335	64 558	64 175
Paievements directs	2 809 194	2 798 732	2 814 866	2 795 185	2 801 776	2 806 387
Paievements directs Agriculture			2 814 866	2 795 185	2 801 776	2 806 387
Paievements directs généraux	2 177 894	2 150 471				
Paievements directs écologiques	631 300	648 261				
En dehors de l'enveloppe financière	269 912	267 909	262 815	281 982	275 078	272 538
Administration	54 577	54 237	55 777	54 664	55 884	51 863
Vulgarisation ¹	1 907	2 113	2 055	1 310	514	2 120
Protection des végétaux	56 017	55 346	54 807	55 366	53 530	51 838
Exécution et contrôle (Agroscope)	8 844	8 739	8 654	8 742	8 452	8 149
Haras	64 167	70 000	70 000	95 600	94 599	94 600
Produits agricoles transformés (AFD)	84 400	77 475	71 521	66 300	62 100	63 800
Allocations familiales dans l'agriculture (OFAS)						168
Autres	145 102	145 488	146 836	150 022	147 672	144 082
Dépenses en dehors de l'agriculture	80 504	81 967	81 881	85 440	84 201	81 680
Recherche et développement Agriculture	57 178	55 971	57 596	57 140	56 541	55 161
Santé animale	7 420	7 550	7 359	7 442	6 929	7 241
FAO	7 420	7 550	7 359	7 442	6 929	

Remarque: L'introduction, en 2007, du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC), a entraîné un changement de système dans la présentation des comptes de la Confédération. En raison de cette rupture dans la structure, il n'est plus possible d'établir des comparaisons avec les années précédentes.

¹ Les contributions destinées à la vulgarisation sont intégrées à l'enveloppe financière agricole depuis 2012

Sources: Compte d'Etat, OFAG

Simplifications administratives 2017

Simplification	Mise en œuvre
Art. 97 ordonnance sur les paiements directs (OPD; RS 910.13): marge de manœuvre pour les cantons pour la fixation du délai d'inscription pour les PER et les programmes de paiements directs	01.01.18
Annexe 1 ordonnance sur les paiements directs (OPD; RS 910.13): les exploitants ne doivent plus établir sur support papier des plans et des listes des parcelles à des fins de contrôle si le canton les fournit par voie électronique.	01.01.18
Annexe 8 ordonnance sur les paiements directs (OPD; RS 910.13): environ 300 points de contrôle en moins, essentiellement le bien-être animal, les PER, l'estivage	01.01.18
Art. 103 ordonnance sur les paiements directs (OPD; RS 910.13): la seconde évaluation après un contrôle est supprimée.	01.01.18
Annexe 6 ordonnance sur les paiements directs (OPD; RS 910.13): dispositions sur le bien-être animal, fin de l'obligation de faire une esquisse	01.01.18
Ordonnance sur le vin (RS 916.140): contrôle du commerce des vins: plus qu'un organe de contrôle	01.01.19
Ordonnance sur le vin (RS 916.140): contrôle du commerce des vins: diminution de la fréquence minimale des contrôles, qui passe de 4 à 6 ou 8 ans pour les exploitation à faible risque.	01.01.19
Ordonnance sur le vin (RS 916.140): contrôle du commerce des vins: attribution à l'organe de contrôle de la tâche de contrôler le commerce des vins, qui incombait aux chimistes cantonaux.	01.01.19
Art. 55, al. 2, ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS; RS 913.1) et art. 10, al. 2, ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OMAS; RS 914.11): relèvement du montant limite, qui est passé à 500 000 francs.	01.01.18
Art. 9 ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS; RS 913.1): réglementation uniforme de la durée du droit de superficie de 20 ans	01.01.18
Art. 5 ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS; RS 913.1): le contrôle des conditions de reprise est supprimé.	01.01.18
Art. 47, al. 2, et art. 51, al. 3, ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS; RS 913.1): un canton peut aujourd'hui renoncer à l'octroi de crédits d'investissements pour des mesures individuelles de moins de 20 000 francs et pour des mesures collectives de moins de 30 000 francs; remplacement par une disposition impérative.	01.01.18
Art. 48, al. 1, ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS; RS 913.1): le délai de remboursement des crédits d'investissements a été fixé uniformément à 18 ans (sauf pour l'aide initiale)	01.01.18
Art. 59, al. 2, ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS; RS 913.1): report d'un prêt aux mêmes conditions sur le repreneur sans que soit vérifié si celui-ci remplit des conditions personnelles définies dans	01.01.18
Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique (RS 910.181): pour simplifier les tâches administratives, les reconversions progressives ou raccourcies à l'agriculture biologique seront examinées et autorisées par les organismes de certification et non plus par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Les compétences des organismes de certification sont ainsi renforcées dans l'ordonnance sur l'agriculture biologique.	01.01.18
Art. 5 ordonnance sur les zones agricoles (RS 912.1): les cartes topographiques sur papier (échelle de la carte d'env. 1:25 000) sont remplacées par une version numérique sur le géoportail fédéral map.geo.admin.ch. Les organismes intéressés (en particulier les services cantonaux de l'agriculture et les administrations communales) sont informés par courriel et non plus par courrier postal, comme c'était le cas jusqu'ici.	01.01.18
Ordonnance sur la vulgarisation agricole (RS 915.1): les objectifs, les critères d'éligibilité et l'application des dispositions relatives aux aides financières prévues pour les initiatives de projet collectives ont été harmonisés avec les réglementations correspondantes de l'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu; RS 910.16).	01.01.18
Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique (RS 910.181): introduction du certificat de contrôle électronique (TRACES); les exploitations qui constituent une exception ne sont plus contrôlées par l'OFAG, nécessité d'une autorisation écrite de l'organisme de contrôle.	01.01.18
Art. 27, al. 8, ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture (RS 919.117.71): l'acquisition centralisée des informations nécessaires sur l'application des dispositions de chaque exploitation (données sur l'exploitant, région à laquelle appartient l'exploitation) provenant du SIPA est simplifiée en particulier pour les organes de certification.	01.01.18
Art. 27, al. 9, ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture (RS 919.117.71): l'OFAG peut permettre à des tiers d'accéder en ligne à des données bien précises. Les exploitants ont ainsi la possibilité de transmettre leurs données.	01.01.18
Systèmes d'information sur l'agriculture: les surfaces et leur utilisation ainsi que les autres objets nécessaires au calcul et au versement des paiements directs par exploitation doivent être enregistrés dans les systèmes d'information géographique cantonaux (SIG) et transmis à la Confédération. Il est ainsi possible de numériser davantage le calcul des paiements directs.	01.01.20
Programmes d'utilisation durable des ressources visés aux art. 77a et 77b LAgr: depuis 2018, un service de conseil aide les porteurs de projet dans la préparation des esquisses et des demandes de projets d'utilisation durable des ressources. Les processus de saisie et d'évaluation sont plus ciblés et plus efficaces pour les porteurs	01.01.18

Simplifications administratives 2017

Simplification	Mise en œuvre
Programmes d'utilisation durable des ressources visés aux art. 77a et 77b LAgr: depuis 2018, un service de conseil aide les porteurs de projet dans la préparation des esquisses et des demandes de projets d'utilisation durable des ressources. Les processus de saisie et d'évaluation sont plus ciblés et plus efficaces pour les porteurs	01.01.18
Systèmes d'information sur l'agriculture: l'inscription et les demandes d'octroi de paiements directs ne sont plus saisies que par voie électronique.	En cours de réalisation
Systèmes d'information sur l'agriculture: les données relatives aux contrôles sont enregistrées dans les exploitations agricoles sur des tablettes ou d'autres appareils électroniques; les résultats sont transmis sous forme numérique dans les systèmes cantonaux.	En cours de réalisation
Annexe 4 ordonnance sur les paiements directs (OPD; RS 910.13): suppression de la disposition relative à une utilisation échelonnée de la bande herbeuse pour les haies du niveau de qualité II	Proposé dans le train d'ordonnances 2018
Annexe 4 ordonnance sur les paiements directs (OPD; RS 910.13): suppression de la réglementation imposant au moins trois branches latérales ligneuses pour tous les arbres fruitiers haute-tige	Proposé dans le train d'ordonnances 2018
Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA; RS 910.13): contrôle en fonction des risques, moins de contrôles de base, plus de contrôles en fonction des risques	Proposé dans le train d'ordonnances 2018

Source: OFAG



Économie laitière

La quantité de lait commercialisé durant l'année sous revue a reculé de 1,5 %, passant ainsi à 3,43 millions de tonnes. Quelque 29 000 tonnes (0,8 %) provenaient de la Principauté de Liechtenstein et de la zone franche genevoise. La part de lait issu de la production biologique par rapport à la quantité totale de lait commercialisé était de 6,8 % et celle de lait issu de la production sans ensilage de 30,4 %. Environ 97 000 tonnes de lait (2,9 % du lait commercialisé) ont été produites dans des exploitations d'estivage.

Mesures en faveur du marché laitier suisse en 2017

Produit / Mesure	Lait cru	Fromage	Beurre	Lait écrémé	Lait en poudre	Lait de consommation, crème, produits laitiers frais
Protection douanière	■	- ¹	■	■	■	■
Suppléments	-	■	-	-	-	-
Obligation de déclarer la production et la mise en valeur	■	■	■	■	■	■
Contrats d'achat de lait	■	-	-	-	-	-

¹ La protection douanière subsiste cependant à l'égard des pays non membres de l'Union européenne.

Source : OFAG

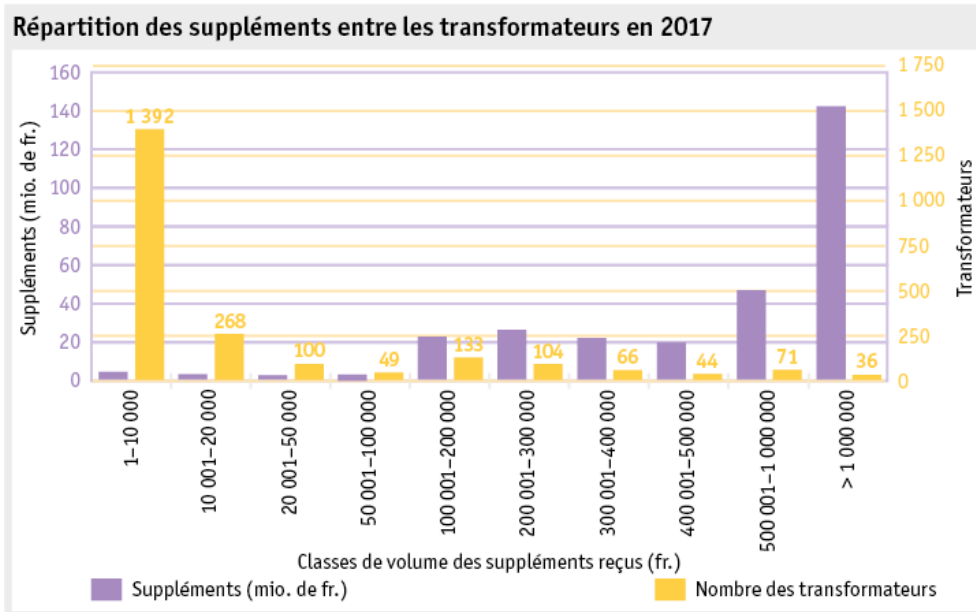
Moyens financiers et chiffres clés 2017

En 2017, les suppléments laitiers alloués par la Confédération sont restés inchangés : 15 ct./kg pour le lait transformé en fromage et 3 ct./kg pour la prime de non-ensilage. Le montant versé pour ces deux suppléments laitiers s'est élevé, comme l'année précédente, à 293 millions de francs. La gestion des données laitières et les moyens informatiques nécessaires à cet effet ont généré pour la Confédération des coûts de près de 2,5 millions de francs.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a conclu une convention de prestations avec la Fiduciaire de l'économie laitière Sàrl (TSM), qui expirera fin 2021. Cette société fiduciaire a pour mission de relever et de vérifier les données relatives à la production et à la mise en valeur du lait. Les entreprises de transformation du lait doivent transmettre ces données chaque mois. TSM est chargée de s'assurer que les entreprises et exploitations ont bien respecté l'obligation de déclarer et prend des sanctions si ce n'est pas le cas. Elle prépare en outre le versement des suppléments laitiers sur la base des données qu'elle a reçues au sujet de la mise en valeur du lait. Ensuite, elle transmet deux fois par semaine à l'OFAG les informations nécessaires pour le versement aux transformateurs des suppléments destinés aux producteurs.

En vertu de l'ordonnance sur le soutien du prix du lait (OSL ; RS 916.350.2), les transformateurs sont tenus de reverser ces suppléments dans le délai d'un mois aux producteurs qui leur ont livré le lait pour la transformation en fromage. Ces suppléments doivent être inscrits séparément sur les décomptes d'achat de lait remis aux producteurs. De plus, les transformateurs doivent tenir leur comptabilité de telle sorte que les montants reçus et versés au titre de suppléments laitiers apparaissent clairement. Le graphique ci-après montre le nombre de bénéficiaires et les suppléments laitiers par classe de volume en 2017.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Source : OFAG

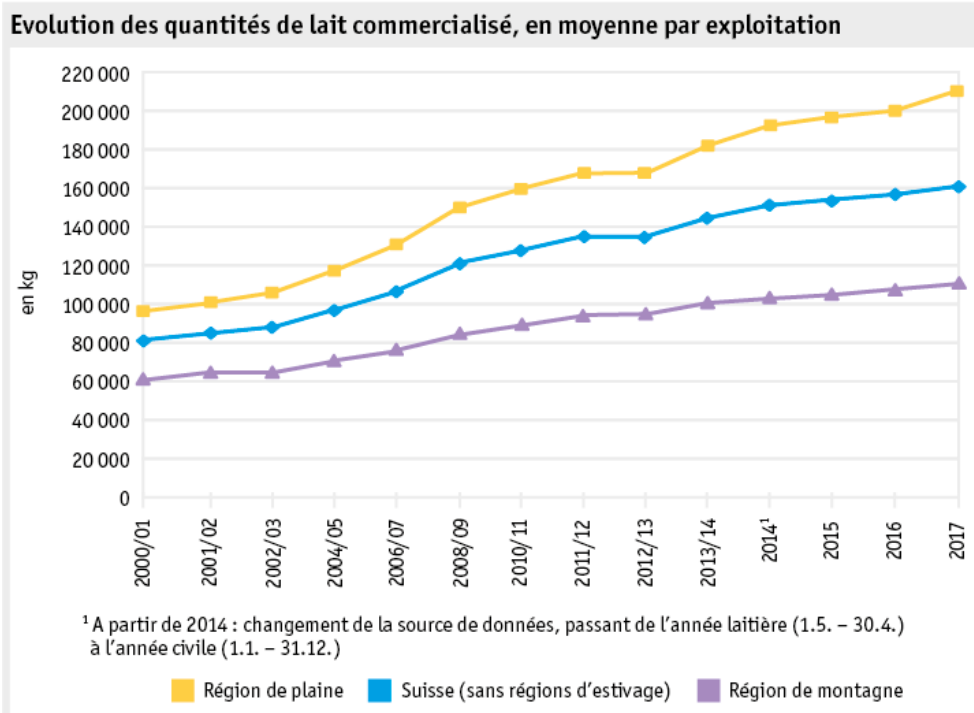
Pendant l'année sous revue, 2263 transformateurs de lait ont reçu au total 293 millions de francs de suppléments laitiers, ce qui correspond en moyenne à environ 129 000 francs par transformateur. Il apparaît qu'un petit nombre de grandes entreprises transformatrices recueillent la majorité des suppléments. En effet, 20 % des transformateurs ont reçu presque 95 % de ces montants, tandis que 60 % (1392 entreprises) n'ont pas touché plus de 10 000 francs par an. Il s'agissait surtout, dans ce dernier cas, d'exploitations d'estivage produisant leur propre fromage. Les suppléments versés par kilo de lait transformé en fromage aux bénéficiaires de cette catégorie se montaient au total à 4,8 millions de francs.

Le secteur Révisions et inspections de l'OFAG procède, sur la base d'une analyse des risques, à des contrôles auprès des transformateurs qui fournissent des données laitières et font valoir des suppléments laitiers. C'est ainsi que 226 exploitations ont été inspectées pendant l'année sous revue et que 83 d'entre elles ont fait l'objet d'une contestation. La plupart de ces contestations ont donné lieu à des avertissements, lorsqu'il s'agissait, par exemple, de petites erreurs de saisie ou de fautes relevées pour la première fois. Les suppléments reçus indûment sur la base de déclarations inexactes doivent néanmoins être remboursés.

En 2017, la Suisse comptait 10 668 exploitations laitières en région de plaine (y c. zone des collines) et 9689 en région de montagne, soit 733 exploitations ou 3,5 % de moins qu'en 2016. Cette diminution équivaut à la disparition de deux exploitations laitières par jour. Les 2189 exploitations d'estivage ont, quant à elles, commercialisé chacune en moyenne quelque 41 665 kilos de lait.

La production moyenne de lait commercialisé par exploitation a atteint en 2017 210 147 kilos en région de plaine et 111 406 kilos en région de montagne. Par rapport à 2016, le volume moyen des livraisons a augmenté de 9987 kilos en plaine et de 3160 kilos en montagne. Au cours des onze dernières années, cette progression a été de 70,8 % en plaine et de 49,6 % en montagne. En 2017, la production moyenne exprimée en pour cent a augmenté plus fortement en plaine qu'en montagne.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES

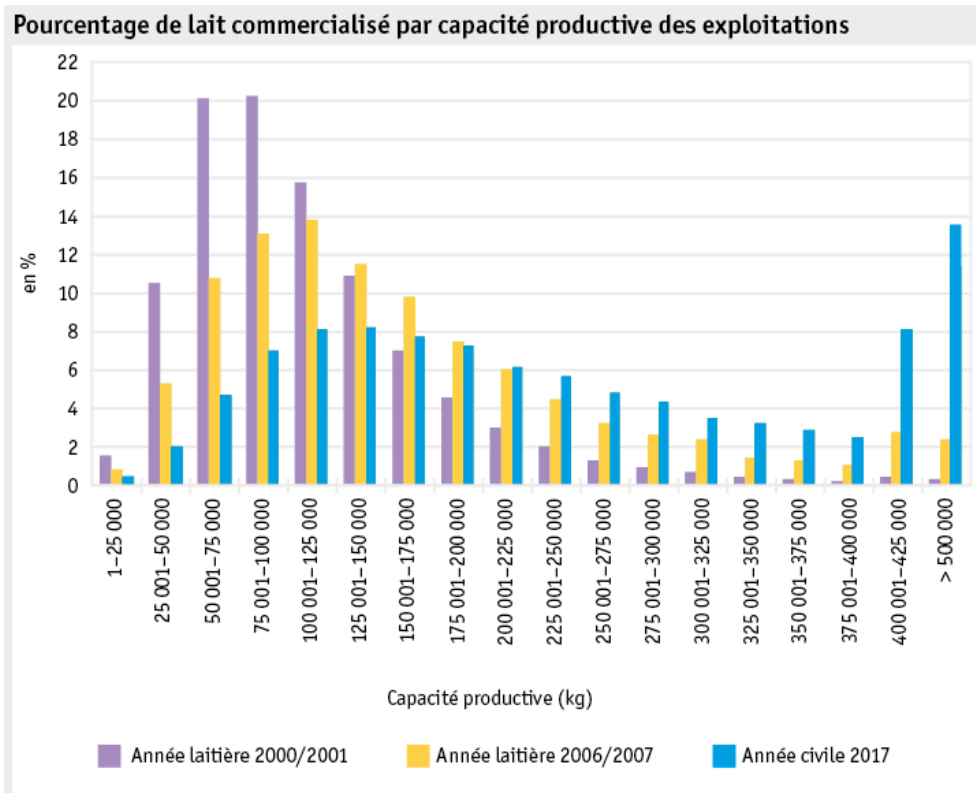


Source : OFAG

La production de lait commercialisé par vache a augmenté de 26,4 % et de 43,9 % par hectare de surface agricole utile par rapport à l'année laitière 2000/2001. En 2017, la production se montait ainsi à 6312 kilos par vache et à 6154 kilos par hectare, ce qui représente une hausse de 87 kilos par vache (+1,4 %) et de 129 kilos par hectare (+2,1 %).

En 2017, le volume du lait écoulé par les exploitations laitières à l'année a atteint 3,32 millions de tonnes, contre 91 000 tonnes pour les exploitations d'estivage. Par ailleurs, 38,3 % des producteurs ont commercialisé moins de 100 000 kilos de lait par an, soit seulement 14 % de la production totale. Les exploitations produisant plus de 350 000 kilos par an ont vendu 27,1 % du volume total de lait commercialisé. Pendant l'année sous revue, 653 d'entre elles ont vendu plus de 500 000 kilos de lait, alors qu'elles étaient 608 en 2016.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Source : OFAG

Interprofession du lait

Se fondant sur l’art. 37 de la loi sur l’agriculture, le Conseil fédéral a, le 15 novembre 2017, déclaré de force obligatoire générale pour les acheteurs et les vendeurs de lait cru les dispositions du contrat-type de l’IP Lait pour les achats au premier et au deuxième échelons ainsi que la segmentation pendant quatre ans <FF 2017 7283>. Il faut donc conclure des contrats écrits d’une durée d’au moins un an pour toutes les opérations d’achat et de vente de lait cru pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2021. Les contrats doivent indiquer la répartition du lait dans les différents segments (A, B ou C) en fonction de leur utilisation. Les volumes de lait et les prix par segment doivent également figurer sur les décomptes de la paie du lait.

Segmentation du marché laitier par catégories de valorisation

Lait A	Produits à haute valeur ajoutée bénéficiant d’une protection douanière ou d’aides (supplément pour le lait transformé en fromage, compensation du prix de la matière première).
Lait B	Produits laitiers à valeur ajoutée restreinte, ne bénéficiant pas de protection douanière ni d’aides, destinés au marché intérieur et à l’exportation.
Lait C	Produits à faible valeur ajoutée destinés au marché mondial.

On constate une modification importante par rapport au contrat-type actuel de l’IP Lait : les acheteurs de lait sont tenus de communiquer à leurs vendeurs les quantités et les prix valables le mois suivant d’ici au 20 du mois en cours. Cette nouvelle prescription fournit aux acheteurs

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



de lait, et aussi notamment aux producteurs de lait, une base décisionnelle plus contraignante pour un éventuel ajustement des volumes de lait ou un changement du canal de distribution. En vertu des dispositions de la loi sur l'agriculture, le Conseil fédéral ne peut pas déclarer de force obligatoire générale les dispositions relatives à la fixation des prix et des quantités, laquelle doit rester de la compétence des partenaires contractuels.

Tant les acteurs de la commercialisation et de la transformation du lait continuent à être tenus de déclarer mensuellement à la société TSM les volumes de lait achetés et vendus dans chaque segment, mais aussi les produits laitiers fabriqués et exportés des segments B et C. En 2017, 84,6 % du lait acheté aux producteurs ont été écoulés dans le segment A, 14,5 % dans le segment B et 0,9 % dans le segment C. Ces pourcentages n'ont pratiquement pas changé par rapport à 2016.

Au terme de chaque année, la TSM contrôle si les volumes achetés dans les segments B et C correspondent bien à ceux vendus dans ces mêmes segments, en se référant aux quantités de produits laitiers fabriqués et exportés. Les contrevenants encourent des sanctions prises par IP Lait pour tout écart supérieur à 5 % par an et par segment. Pendant l'année sous revue, la TSM a effectué des contrôles auprès de 21 transformateurs, afin de vérifier si le lait acheté en 2016 dans les segments B et C a bien été utilisé pour la fabrication des produits autorisés. Des manquements ont été constatés dans six cas, qui ont été transmis pour examen au secrétariat de l'IP Lait. Tous ces cas, dont l'un a fait l'objet de mesures de l'IP Lait, ont été réglés en été 2017.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch
Rudolf Büschlen, OFAG, secteur Produits animaux et élevage
Monika Meister, OFAG, secteur Produits animaux et élevage

Dépenses économie laitière

Dénomination	Comptes 2016 fr.	Comptes 2017 fr.	Budget 2018 fr.
Soutien du marché (année civile)			
Supplément pour le lait transformé en fromage	262 908 646	262 619 446	261 500 000
Supplément de non-ensilage	30 087 951	30 376 947	31 500 000
	292 996 597	292 996 393	293 000 000
Administration de la production et de la mise en valeur du lait	2 495 081	2 495 081	2 871 200
Total	295 491 678	295 491 474	295 871 200

Sources : Compte d'Etat, OFAG

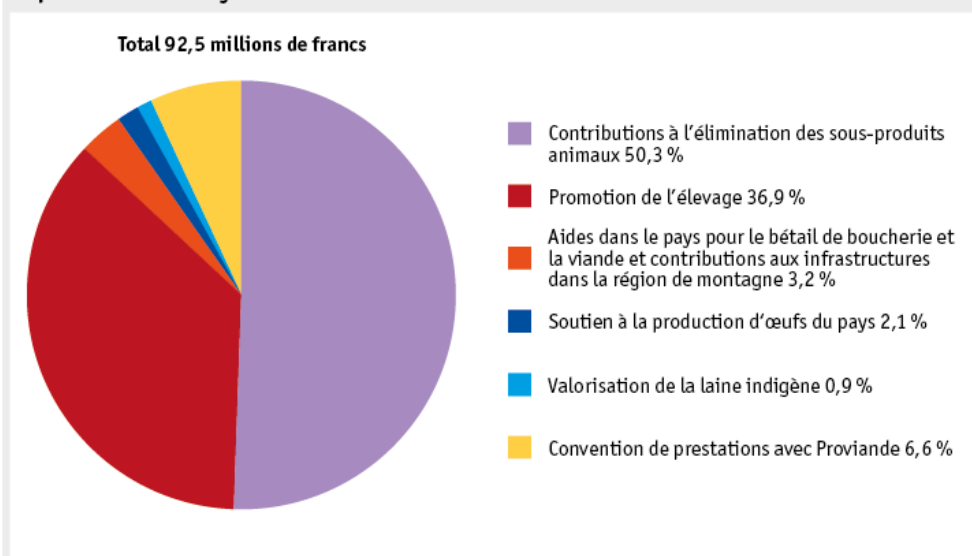


Élevage

Moyens financiers 2017

Un montant total de 92,5 millions de francs a été dégagé en 2017 pour financer des mesures de politique agricole dans le domaine de l'économie animale (y compris pour promouvoir des mesures zootechniques et contribuer aux frais d'élimination des sous-produits animaux).

Répartition des moyens financiers en 2017



Source : Compte d'Etat

Marché du bétail de boucherie et de la viande

Dans le cadre d'une convention de prestations passée avec l'OFAG, la coopérative Proviande accomplit plusieurs missions en rapport avec l'application de la réglementation du marché des animaux de boucherie et de la viande.

Évaluation neutre de la qualité

En application de l'ordonnance sur les marchés du bétail de boucherie et de la viande, Proviande évalue la qualité des carcasses dans les grands abattoirs, c'est-à-dire dans les entreprises abattant plus de 120 porcs ou environ 23 pièces de gros bétail en moyenne chaque semaine (25 entreprises à la fin de l'année sous revue). Les carcasses de bovins, d'ovins, de caprins et d'équidés sont classifiées en fonction de leur charnure et du degré d'engraissement, évalués visuellement selon le système « CH-TAX ». Pour les porcs, la charnure, à savoir le pourcentage de viande maigre, est déterminée à l'aide d'appareils. Les résultats sont enregistrés de manière centralisée sur un serveur d'Identitas SA. La qualité des animaux abattus doit aussi être évaluée dans tous les autres abattoirs, à quelques exceptions près, par des employés de ces entreprises. Le programme d'évaluation a pour but d'améliorer la transparence du marché et la qualité des carcasses, répond à des nécessités statistiques en permettant un décompte exact des animaux abattus.

Tant les vendeurs que les acheteurs peuvent contester le résultat de l'évaluation, dans les six heures qui suivent l'abattage s'agissant des porcs, et dans les vingt-quatre heures pour les autres espèces. L'année sous revue, 677 670 carcasses d'équidés et d'animaux appartenant

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



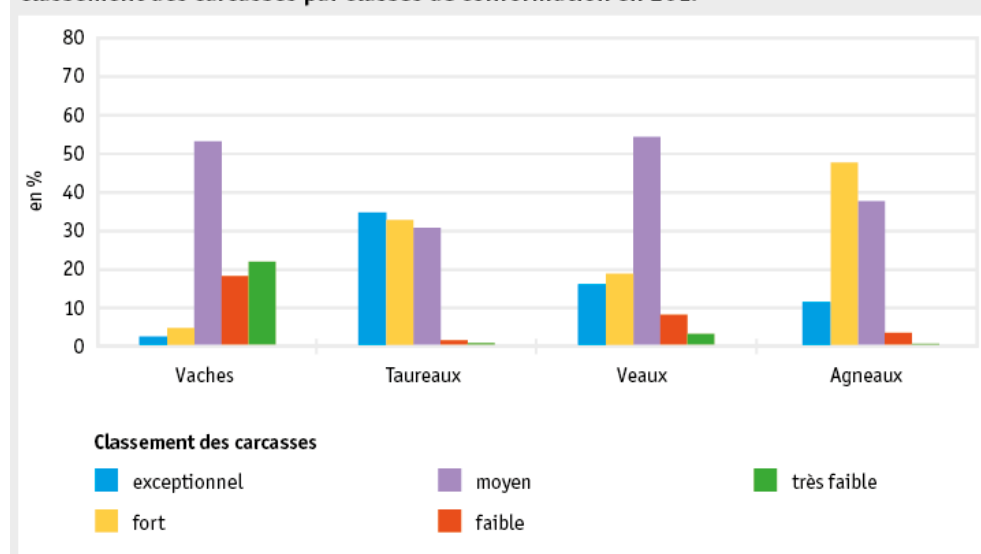
aux espèces bovine, ovine, caprine ont été évaluées selon le système « CH-TAX ». Le résultat a été contesté dans 18 933 cas (soit 2,79 % des animaux abattus, contre 2,61 l’an dernier), des contestations soulevées à raison de 89 % par les vendeurs et à raison de 11 % par les acheteurs. Les évaluations des carcasses de porcs n’ont fait l’objet que d’une seule objection de la part d’un vendeur.

L’année sous revue, la seconde évaluation de la conformation (la « charnure ») des carcasses a abouti à un résultat identique à la première pour 32,5 % des carcasses. Elle a fait gagner une demi-classe dans 45 % des cas et perdre une demi-classe dans 15,7 % des cas. Elle a permis de gagner une classe entière dans 3,5 % des cas et d’en perdre une dans 3 % des cas. Le gain ou la perte n’ont dépassé une classe que pour 0,3 % des carcasses.

En ce qui concerne l’état d’engraissement, les réévaluations faites en 2017 ont abouti aux résultats suivants : aucun changement (60,8 % des cas), gain d’une demi-classe (21,2 %), perte d’une demi-classe (17,8 %). Elles ont donné lieu à un reclassement de plus d’un degré dans 0,1 % des cas.

L’amélioration de la conformation (la « charnure ») observée ces dernières années est le fruit du savoir-faire des éleveurs. Cette conformation a été jugée bonne (« bien en viande ») à très bonne (« très bien en viande ») pour près de 68 % des taureaux, 35 % des veaux et 59 % des agneaux en 2017. En 2005, seuls 43 % des taureaux, 17 % des veaux et 43 % des agneaux atteignaient ces deux degrés de qualité. Par contre, entre 40 et 47 % vaches présentaient une conformation assez bonne (carcasses « décharnées ») à médiocre (carcasses « très décharnées »), vu que la plupart des vaches laitières appartiennent à des races spécifiquement sélectionnées pour cette production.

Classement des carcasses par classes de conformation en 2017



Source : Proviande

Surveillance des marchés publics et désengorgement des marchés

Avant le début de chaque année civile, Proviande établit, en accord avec les cantons et les organisations paysannes, le programme annuel des marchés publics de bétail de boucherie et de moutons. Ce programme indique les lieux et les jours de marché ainsi que les catégories d’animaux pouvant être présentées.

Malgré le recul des cheptels et la diminution du nombre de marchés de gros bétail (9 marchés de moins par rapport à 2016), le nombre d’animaux vendus aux enchères a augmenté de 1 503

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



unités par rapport à l'année précédente (+2,5 %). Le nombre de moutons vendus aux enchères a par contre diminué de 68 têtes par rapport à 2016 (-0,1 %). L'année sous revue a compté 9 marchés d'ovins de plus que l'année précédente.

Les animaux invendus en période d'excédents saisonniers ou temporaires sont attribués aux détenteurs de parts de contingents tarifaires. Dans le cadre de cette mesure visant à désengorger le marché, Proviande a attribué 2 314 ovins et 185 bovins à des commerçants détenteurs de parts de contingent. Ces attributions se font au prix du marché hebdomadaire déterminé par Proviande.

Les marchés publics surveillés en 2017

Entité	Unité	Gros bétail	Ovins
Marchés publics surveillés	Nombre	671	319
Animaux vendus aux enchères	Nombre	62 611	67 990
Nombre moyen d'animaux par marché	Nombre	93	213
Part d'animaux présentés par rapport à l'ensemble des abattages	%	16	31
Animaux attribués (désengorgement du marché)	Nombre	185	2 314

Source : Proviande

Pour remédier au problème des excédents enregistrés au printemps comme en été 2017 et dus aux fluctuations saisonnières de la production du veau, 54 entreprises transformatrices ont stocké 586 tonnes de viande de veau, qu'elles ont écoulées en automne. L'OFAG a versé 2,9 millions de francs (environ 5 francs par kilo) pour subvenir aux frais de stockage et compenser la dépréciation due à la congélation.

Marchés des œufs

Le marché des œufs accuse une baisse marquée de la demande après Pâques. Pour atténuer les effets de ces variations saisonnières, l'OFAG a débloqué en 2017, dans les limites des crédits autorisés et après avoir consulté les milieux concernés, un montant d'environ 1,9 million de francs pour des mesures de valorisation des excédents. Les fabricants de produits à base d'œufs ont cassé pendant l'année sous revue 16,9 millions d'œufs de consommation suisses, dont les blancs et les jaunes ont été utilisés par l'industrie alimentaire du pays. Cette mesure a permis de désengorger le marché des œufs de consommation. De leur côté, les commerçants ont réduit le prix de 7,9 millions d'œufs de consommation au profit des consommateurs. La Confédération a accordé une contribution de 9 centimes par œuf cassé et une autre de 5 centimes par œuf vendu à prix réduit. Cependant, vu le nombre d'œufs concernés, l'enveloppe budgétaire n'a pas suffi et il a fallu réduire de 1,235 % la contribution pour œufs cassés et de 17,985 % la contribution pour œufs à prix réduits. La branche elle-même contribue désengorger le marché à hauteur du même montant. En tout, douze entreprises ont participé aux campagnes de cassage d'œufs et huit à celles des ventes à prix réduits.

Valorisation de la laine indigène

En 2017, les contributions prévues par l'ordonnance sur la transformation de la laine de mouton du pays et versées par l'OFAG ont bénéficié en premier lieu à des projets de valorisation inno-

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



vants et en second lieu à des organisations qui se chargent de valoriser la laine indigène, à condition que le tri, le lavage et la transformation soient réalisés en Suisse ; le lavage peut exceptionnellement avoir lieu à l'étranger. En 2017, l'OFAG a ainsi soutenu sept projets innovants, qui ont reçu au total 0,32 million de francs.

Au cours de l'année sous revue, sept organisations d'acteurs économiques ont collecté 263 tonnes de laine de mouton pour la trier, la laver afin qu'elle soit transformée en produit final en Suisse. La contribution étant de 2 francs par kilo de laine lavée, la Confédération a versé au total 0,53 million de francs à ces organisations.

Promotion de l'élevage

En vertu de l'art. 144 LAgr, les contributions fédérales destinées à la promotion de l'élevage ne peuvent être versées qu'à des organisations d'éleveurs agréées, dont la liste est publiée sur le site internet de l'OFAG (organisations d'élevage). Les dispositions d'application de la loi, qui figurent dans l'ordonnance sur l'élevage (OE ; RS 916.310), fixent les conditions que doit remplir un syndicat d'élevage de bovins, de porcins, d'ovins ou de caprins, d'équidés, de lapins, de volaille, d'abeilles mellifères ou de camélidés du Nouveau Monde pour être agréé par l'OFAG. La durée de l'agrément est de dix ans au maximum.

Suite à la révision de l'OE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, les contributions par animal inscrit au herd-book ne sont allouées qu'à certaines conditions, à savoir : a) que les parents et les grands-parents soient enregistrés ou mentionnés dans un herd-book de la même race, et b) que l'animal présente un pourcentage de sang de 87,5 % ou plus de la race. En outre, les mesures zootechniques ne donnent droit à une contribution que pour les animaux dont le propriétaire, domicilié en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein, était durant l'année de contribution membre actif d'un syndicat d'élevage agréé. Les mesures zootechniques ne donnent droit qu'à une seule contribution par animal et par an.

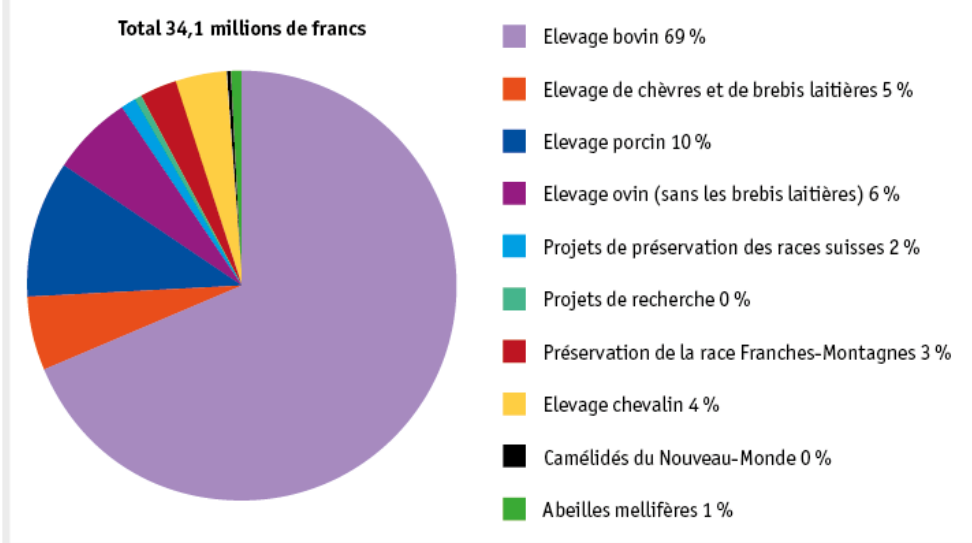
En 2017, quelque 32,53 millions de francs ont été versés à 22 organisations d'élevage reconnues au titre des contributions pour les mesures zootechniques. Le soutien portait principalement sur la tenue du herd-book et la mise en œuvre d'épreuves de performance. En outre, environ 1,58 million de francs a été versé pour la sauvegarde des races suisses et pour des projets de recherche sur les ressources zoogénétiques.

Répartition des fonds en 2017

Quelque 23,4 millions de francs (soit 68,6 % des moyens à disposition pour la promotion de l'élevage) ont été alloués à la sélection bovine, dont deux tiers plus spécifiquement au contrôle laitier. Les contributions de la Confédération ont permis de baisser le coût des services fournis aux éleveurs par les organisations : par exemple, les éleveurs bénéficient de tarifs réduits pour les contrôles laitiers.



Répartition des moyens financiers en 2017



Source : Compte d'Etat

Contrôle des organisations d'éleveurs

Les organisations d'éleveurs agréées sont soumises à un contrôle de la régularité de l'emploi des fonds alloués. Chacune d'elles fait l'objet d'une inspection sur place au moins une fois tous les cinq ans. Le résultat figure dans un rapport faisant état des lacunes constatées et des instructions données pour y remédier.

Préservation des races suisses et projets de recherche sur les ressources zoogénétiques

La diversité des ressources zoogénétiques revêt une grande importance non seulement pour l'alimentation et l'agriculture, mais aussi pour l'économie et la société. Elle a en outre une grande valeur d'option. Les anciennes races devraient connaître un regain d'intérêt en raison de l'évolution des conditions climatiques, de l'apparition de nouvelles maladies, des attentes changeantes de la société et des exigences par rapport à certains produits. Leur valeur d'héritage, dont profiteront les générations futures, ainsi que leur valeur d'existence, c'est-à-dire la valeur qu'elles représentent du simple fait d'exister, sont également très importantes. C'est pourquoi l'OFAG soutient les mesures visant à préserver et à promouvoir les races d'animaux de rente d'origine suisse qui sont menacées. Ce soutien financier, logistique et scientifique a d'ores et déjà eu des effets positifs sur le développement des cheptels.

À l'heure actuelle, ces mesures concernent 23 races appartenant à diverses espèces (bovins, équidés, ovins, caprins, porcins, abeilles, lapins et volaille) jugées dignes d'être conservées. La Confédération soutient ainsi des projets formés par des syndicats d'élevage agréés, des organisations non gouvernementales ou des instituts de recherche, qui visent à sauvegarder les races menacées ou à créer des produits attrayants issus de ces races. En plus des projets de préservation, les instituts de recherche peuvent proposer des projets visant à identifier et améliorer la diversité génétique. En outre, l'OFAG organise chaque année en collaboration avec l'Association Suisse pour la Production Animale (ASP) un atelier d'amélioration des ressources génétiques animales. Enfin, l'OFAG continue de renforcer sa collaboration avec le pool national de zoogénétique pour les bovins, les porcs, les chevaux et les chèvres (mesure ex-situ). L'OFAG œuvre aussi sur le plan international, notamment par sa participation à l'European Regional



Focal Point for Animal Genetic Resources, qui regroupe plus de 45 États européens, ainsi qu'à diverses commissions et groupes de travail de la FAO.

Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030

L'évolution incessante de l'agriculture et du secteur agroalimentaire ainsi que de leurs secteurs en amont et en aval a conduit l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) à revoir les orientations stratégiques de l'action de l'État dans le domaine de la sélection animale. Le rapport intitulé *Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030* du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a été conçu en étroite collaboration avec des experts. Il servira de base au remaniement de la législation relative à la sélection animale, en particulier à l'échelon de la loi sur l'agriculture et à celui de l'ordonnance sur l'élevage, lors de l'élaboration de la Politique agricole 2022 (PA 22+).

Le rapport donne des explications sur le champ d'application de la sélection animale ainsi que sur l'utilisation et la conservation des ressources zoogénétiques. Il décrit en outre les principaux défis auxquels est confrontée la production animale agricole. Il contient en annexe une vaste analyse de la situation et une analyse SWOT sur la sélection animale suisse.

La stratégie définit des principes directeurs et trois champs d'action, qui se fondent sur l'art. 104, al. 1, de la Constitution fédérale :

- une sélection axée sur une production de denrées alimentaires répondant aux exigences du marché ;
- une sélection axée sur la conservation des ressources zoogénétiques ;
- une sélection axée sur la vitalité de l'espace rural.

L'équipe de projet a conçu pour chaque champ d'action des objectifs liés aux trois axes du développement durable que sont les dimensions écologique, économique et sociale.

En Suisse, les animaux de rente doivent avant tout fournir de manière efficiente des produits sûrs et de haute qualité aux consommateurs. Berceau de plusieurs races répandues dans le monde (vache tachetée rouge originale du Simmental, race Brune, chèvre de la race Saanen, chèvre du Toggenburg, etc.), la Suisse doit miser sur sa propre sélection d'animaux sains, adaptés au milieu d'élevage et aux structures. Les qualités directement mesurables jouent un rôle décisif dans la perception et la légitimité des denrées alimentaires d'origine animale, au même titre que les autres critères, tels que les modes de production, l'impact sur le climat, les conditions d'élevage, le bien-être et la santé des animaux. Il convient donc d'attribuer à ces caractères l'importance qu'ils méritent, même s'il arrive que les intérêts et les attentes des acteurs divergent (éleveurs, consommateurs, transformateurs, distributeurs).

La diversité de races est un bien culturel, qui s'est développé au fil du temps. Sa préservation et la gestion de la diversité génétique de toutes les races constituent un investissement d'avenir. L'introduction d'instruments de monitoring dans la pratique de l'élevage aidera à respecter les engagements que la Suisse a pris en adhérant à la Convention sur la diversité biologique (CDB).

La recherche est essentielle pour toutes les questions ayant trait à la sélection animale, que ce soit pour préserver la compétitivité de la Suisse au plan international, pour transposer dans la pratique de nouvelles technologies et innovations, pour former la relève ou pour fournir des instruments permettant de produire des animaux d'élevage répondant aux critères les plus sévères.

Contributions à l'élimination des sous-produits animaux

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



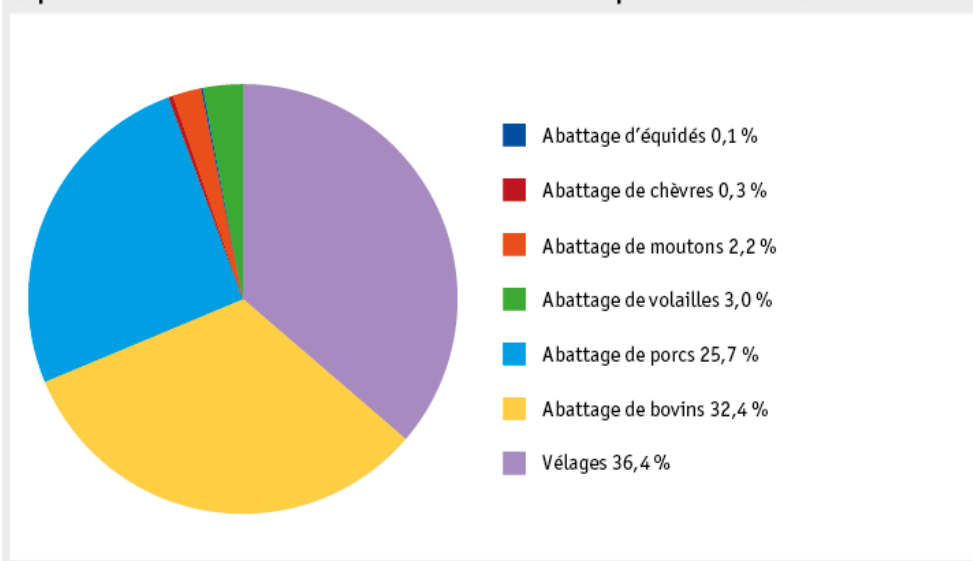
La Confédération octroie des contributions à l'élimination des sous-produits animaux, afin de parer à tout risque sanitaire pour l'homme ou l'animal, et à tout risque environnemental.

L'année sous revue, 46 581 000 francs ont été versés au total pour ces contributions, ce qui représente une baisse de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Le tableau ci-dessous montre la répartition selon l'événement et l'espèce :

Événement et espèce	Contribution par unité	Total en francs
Naissance de bovin	Fr. 25.- / animal	16 912 250
Abattage de bovin	Fr. 25.- / animal	15 092 275
Abattage de porc	Fr. 4.50 / animal	11 947 797
Abattage de chèvre	Fr. 4.50 / animal	168 763
Abattage de mouton	Fr. 4.50 / animal	1 003 248
Abattage d'équidé	Fr. 25.- / animal	50 425
Abattage de volaille	Fr. 12.- / tonne	1 406 429

Sur mandat de la Confédération, l'exploitant de la BDTA verse les contributions aux ayants droit sur la base des déclarations correspondantes dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA).

Répartition des contributions à l'élimination des sous-produits animaux 2017



Source : Compte d'Etat

Banque de données sur le trafic des animaux

La « banque de données sur le trafic des animaux » (BDTA) est une base de données essentielle à la traçabilité des produits d'origine animale, à l'identification des animaux, à la lutte contre les épizooties et à la sécurité sanitaire des aliments. Elle a été créée en 1999, dans le contexte de la crise de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine, ou maladie de la vache folle), et constamment développée depuis afin de l'adapter aux besoins dans les domaines vétérinaire et agricole.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Parmi les modifications apportées pendant l'année sous revue, il faut relever d'abord que la BDTA a été rendue plus conviviale pour les éleveurs. Par exemple, dans la version (ou « *release* ») publiée en janvier, la possibilité de notifier en ligne des entrées dans la BDTA, prévue pour les bovins, a été étendue à d'autres animaux, pour la même date et la même exploitation de provenance. Pour notifier une naissance, il est maintenant possible de sélectionner le père de l'animal dans une liste déroulante où figurent les taureaux récemment sélectionnés comme géniteurs. Dans l'enregistrement des déplacements des animaux, par exemple vers une exploitation d'estivage, on peut voir non seulement le numéro BDTA, mais aussi le nom et l'adresse de cette exploitation, ce qui a pour effet d'améliorer la qualité des notifications. De plus, les déplacements pendulaires sont à présent limités aux seules exploitations à l'année. Enfin, depuis la publication de la nouvelle version, les éleveurs peuvent commander en ligne et par express les marques auriculaires qui doivent être remplacées.

Le secteur de la BDTA consacré aux chevaux a été rendu plus convivial et entièrement remis à neuf, de manière à mieux guider l'utilisateur dans la procédure de notification, ce qui devrait aussi se traduire par une amélioration de la qualité des données.

Les restrictions apportées aux autorisations de consulter les données relatives à la classification des animaux ont soulevé une polémique. Avant janvier 2017, tout utilisateur de la BDTA pouvait voir, sous la rubrique « *Détail de l'animal* », les données de la classification de l'animal en question. Or, aucune disposition légale n'autorisait à communiquer ces données à des acteurs de la filière, hormis l'abattoir et l'éleveur de l'animal au moment de l'abattage. Les résultats de l'évaluation de la qualité des carcasses, qui constituent un indice de la réussite économique d'un éleveur, doivent être traités avec la même confidentialité que des données personnelles. De même, la possibilité de connaître la valeur L (couleur) de la viande de veau a été entièrement supprimée, faute de disposition légale autorisant à le faire.

Depuis 2018, la BDTA prévoit une distinction entre les équidés de 148 cm au garrot ou moins et les équidés plus grands, nécessitée par le calcul du cheptel équin pour les paiements directs. C'est dans ce but qu'a été déterminée la hauteur théorique au garrot de chaque race. Cependant, le propriétaire peut modifier cette donnée à tout moment.

Toutes les fonctionnalités du secteur équidés de la BDTA ont été intégrées dans le service internet « *Animal tracing* » et peuvent être entièrement utilisées pour déclarer des animaux dans la base de données à partir d'autres applications.

La version publiée en mai permet aux abattoirs de modifier eux-mêmes le cessionnaire d'une part de contingent dans un délai de trente jours après la déclaration et au plus tard le 31 juillet de l'année en cours.

Les éleveurs de bovins qui enregistrent des données sous « *Séjour journalier individuel* » et sous « *Import après export* » peuvent déclarer d'autres animaux entrés le même jour et provenant de la même exploitation.

La version publiée en septembre permet d'indiquer, s'agissant des bovins, la zone, au sens de l'ordonnance sur les zones agricoles, d'où proviennent ces animaux.

Les éleveurs qui appartiennent à l'une des associations suivantes, Holstein Switzerland, Swiss-herdbook, Braunvieh Schweiz ou Vache Mère Suisse peuvent maintenant commander en ligne des marques auriculaires avec dispositif de prélèvement d'échantillons cutanés. Ces échantillons permettent de faire des tests génomiques.

Enfin, l'année sous revue a vu le commencement des travaux en vue de remplacer le module logiciel Silverlight.

Plafonnement des cheptels

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



En vertu de l'art. 46 LAgr, le Conseil fédéral fixe des plafonds aux cheptels (des « effectifs maximums ») par exploitation pour l'élevage et l'engraissement de porcs, l'élevage de poules pondeuses, l'engraissement de poulets, de dindes et de veaux. Le but de cette disposition est de protéger les exploitations familiales tributaires du sol. La taxe prélevée pour chaque animal en surnombre est d'un montant dissuasif, car proportionnel au nombre d'animaux excédentaires. Durant l'année sous revue, plusieurs contrôles ont été effectués et des sanctions prononcées.

L'Office fédéral de l'agriculture peut cependant accorder des dérogations et fixer des plafonds supérieurs pour les exploitations qui en font la demande. Les exploitations susceptibles d'obtenir une telle dérogation sont :

- les exploitations qui fournissent les prestations écologiques requises (PER) sans céder d'engrais de ferme ;
- les exploitations qui élèvent des porcs en valorisant des sous-produits issus de la transformation du lait ou de la fabrication de denrées alimentaires, à condition que ces deux types de sous-produits couvrent respectivement 25 % au moins et 40 % au moins des besoins énergétiques des porcs ;
- les exploitations expérimentales et les stations de recherche de la Confédération.

En 2017, 22 exploitations bénéficiaient d'une telle autorisation, du fait qu'elles nourrissent les porcs avec des sous-produits issus de la transformation du lait et des denrées alimentaires, valorisant au total quelque 150 000 tonnes de sous-produits. En outre, onze exploitations fournissant les prestations écologiques requises (PER) et autorisées à épandre leurs engrais de ferme sur leur propre surface ont pu avoir un cheptel plus important. Au cours de l'année sous revue, deux exploitations ont été autorisées à déroger à la règle en raison de recherches et d'activités expérimentales.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage; hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch Hanspeter Lüthi, OFAG, secteur Produits animaux et élevage
Corinne Boss, OFAG, secteur Produits animaux et élevage
Marcel Zingg OFAG, secteur Produits animaux et élevage
Yves Schleppe, OFAG, secteur, Produits animaux et élevage, Colette Schmid, OFAG, secteur, Produits animaux et élevage
Fabian Zwahlen OFAG, secteur Produits animaux et élevage

Dépenses économie animale

Dénomination	Budget 2017 fr.	Comptes 2017 fr.	Budget 2018 fr.
Indemnités versées à des organisations privées du bétail de boucherie et de la viande	6 129 800	6 130 000	6 588 800
Soutien du marché de la viande			
Contributions au stockage de viande de veau	3 103 000	2 934 666	3 103 000
Soutien du marché des œufs			
Campagne d'œufs cassés	400 000	400 000	400 000
Campagnes de vente à prix réduits	1 507 500	1 500 000	1 507 500
	1 907 500	1 900 000	1 907 500
Laine de mouton			
Contributions à la mise en valeur de la laine de mouton		525 547	
Contributions pour des projets innovatifs de laine de mouton		322 565	
	800 000	848 112	800 000
Contributions pour les appareils et les équipements des marchés publics situés dans la région de montagne	150 000	0	150 000
Total	12 090 300	11 812 778	12 549 300
Contributions aux frais d'élimination	49 291 100	46 557 757	48 299 100
Recettes d'exploitation BDTA	-9 815 800	-9 271 438	-8 820 000
Dépenses d'exploitation BDTA	9 897 700	8 603 729	9 909 700
Taxe perçue à l'abattage	-2 921 200	-2 805 270	-2 904 900

Sources : Comptes d'Etat, OFAG

Dépenses pour l'élevage

Espèce et mesure	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Organisations d'élevage reconnues, état 2017	Races 2017
	Fr.	Fr.	Fr.	Nombre	Nombre
Bovins	23 513 702	23 398 889	23 317 400	6	40
Gestion du herd-book	6 160 375	6 434 871	6 270 950		
Appréciation de la conformation	962 505	959 886	936 450		
Contrôle laitier	16 113 178	15 584 270	15 621 000		
Contrôle de la performance carnée	186 888	252 486	299 000		
Contrôles sanitaires	90 756	167 376	190 000		
Chevaux	1 307 314	1 304 650	1 297 860	3	3
Poulains identifiés et enregistrés	1 289 794	1 276 800	1 277 000		
Testage d'étalons en station	16 800	25 600	9 700		
Testage d'étalons sur le terrain	720	2 250	11 160		
Porcs	3 513 457	3 506 398	3 481 175	3	8
Gestion du herd-book	1 243 512	1 361 798	1 057 875		
Epreuves sur le terrain (ultra-sons, description linéaire, poids)	228 520	152 470	226 800		
Epreuves en station	1 525 095	1 492 400	1 696 500		
Testage de verrats sur le terrain (odeur)	19 530	0	0		
Infrastructure	496 800	499 730	500 000		
Moutons	2 124 196	2 120 630	2 106 330	6	17
Gestion du herd-book	1 437 692	1 581 420	1 458 100		
Epreuves de performance d'élevage	686 504	539 210	648 230		
Chèvres et brebis laitières	1 877 775	1 875 280	1 859 915	5	15
Gestion du herd-book	1 191 317	1 215 287	1 258 775		
Contrôle laitier	649 693	624 866	565 780		
Epreuve de performance d'élevage (chèvres)	36 764	35 127	35 360		
Camélidés du Nouveau-monde	65 402	63 900	66 500	1	2
Gestion du herd-book	65 402	63 900	66 500		
Abeilles mellifères	261 418	260 655	262 300	1	3
Gestion du herd-book	20 970	23 075	18 000		
Pureté de race des reines	10 758	13 900	13 500		
Pureté de la race au moyen examen des ailes	700	2 180	2 000		
Epreuve de performance dans ruchers de testage	154 770	146 700	154 000		
Epreuve de testage	10 240	5 800	1 800		
Station de fécondation A	47 700	54 000	54 000		
Station de fécondation B	16 280	15 000	19 000		
Préservation des races suisses	1 516 496	1 578 201	1 814 730		
Préservation de la race Franches- Montagnes	996 500	936 500	960 000		
Divers projets	378 371	561 096	759 370		
Projets de recherche liés aux ressources zoogénétiques	141 625	80 605	95 360		
Total	34 179 760	34 108 603	34 206 210		

Sources : Compte d'Etat / Organisations d'élevage



Production végétale

De l'ordre de 4 milliards de francs, la part de la production végétale à la valeur de la production agricole totale de la Suisse (9 milliards de fr.) est légèrement inférieure à celle de la production animale (5 milliards de fr.). La culture maraîchère et l'horticulture jouent le plus grand rôle dans la production végétale, suivis par la culture fourragère. Pour soutenir la production végétale, la Confédération recourt, en plus de la protection douanière, à des contributions à des cultures particulières pour des grandes cultures ainsi qu'à des contributions à la transformation des fruits produits en Suisse.

Mesures 2017

Culture / Mesure	Céréales	Légumineuses à graines	Oléagineux	Pommes de terre	Betteraves sucrières	Semences	Légumes, fleurs coupées, viticulture	Fruits
Protection douanière ¹	■	■	■	■	■	■	■	■
Contributions à la transformation	-	-	-	-	-	-	-	■ ²
Contributions à des cultures particulières	-	■	■	-	■	■ ³	-	-

¹ Selon l'utilisation ou le numéro du tarif, le prélèvement à la frontière est réduit ou nul.

² Ne concerne qu'une partie de la quantité récoltée (réserve de marché pour concentrés de jus de fruits à pépins, compensation partielle de la différence entre le prix à la production étranger de la matière première et celui pratiqué en Suisse pour la fabrication de produits de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau)

³ Seulement pour les pommes de terre, le maïs et les plantes fourragères.

Source : OFAG

Moyens financiers 2017

Les fonds affectés en 2017 à la production végétale ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente, passant de 64,6 millions de francs à 64,2 millions de francs. Ce montant se répartit de la manière suivante : 95 % pour la promotion de cultures particulières, 4 % pour la transformation et la mise en valeur des fruits et 1 % pour des mesures de soutien à l'économie vitivinicole.

Le recul des dépenses s'explique par une légère diminution des moyens utilisés pour les grandes cultures et les contributions à la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau.

Contributions à des cultures particulières pour des grandes cultures

En vertu de l'article 54 de la loi sur l'agriculture (LAgr), des contributions à des cultures particulières sont versées pour les oléagineux, les légumineuses à graines, les betteraves à sucre ainsi que les plants de pommes de terre et les semences de maïs, de graminées fourragères et de légumineuses fourragères. L'octroi de ces contributions permet d'encourager certaines cultures qui sont importantes pour l'approvisionnement de la population et qui risquent de ne pas être assez pratiquées du fait de leur rentabilité insuffisante. C'est pourquoi ces contributions ne sont versées que si les cultures sont récoltées à maturité. L'application de la mesure coïncide avec l'octroi des paiements directs pour des raisons pratiques (processus identiques).

Principales contributions (OCCP) en 2017

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Culture	Surface	Contribution	Total
	ha	Fr. par ha	en 1 000 fr.
Betteraves sucrières	18 799	1 800	33 839
Colza	20 251	700	14 176
Tournesol	5 201	700	3 641
Soja	1 668	1 000	1 668
Féveroles	1 030	1 000	1 030
Pois protéagineux	4 063	1 000	4 063
Lupin	115	1 000	115
Total			58 532

Source : OFAG

Mesures de mise en valeur de fruits

Conformément à l'art. 58, al. 1, LAgr, la Confédération peut octroyer des contributions pour des mesures destinées à la mise en valeur des fruits.

L'ordonnance sur les mesures visant à transformer des fruits (ordonnance sur les fruits ; RS 916.131.11) règle l'exécution des deux mesures actuellement soutenues par des contributions :

- Stockage de la réserve du marché liée à l'exploitation, sous forme de concentré de jus de pomme et de poire.** La réserve du marché liée à l'exploitation des cidreries sert à compenser les variations de récoltes dues au phénomène d'alternance que connaissent les pommiers et les poiriers. Le stockage de concentré de jus de pomme et de poire lors de récoltes abondantes permet de maintenir l'offre de concentré et de produits qui en sont issus même pendant les années à faible rendement. Les contributions représentent une indemnisation des coûts de stockage et d'intérêt du capital résultant de l'entreposage. Elles sont accordées pour une partie du concentré que les cidreries stockent en plus des réserves normales dont elles ont besoin (au maximum 40 % de l'approvisionnement ordinaire des cidreries). Le montant des contributions est redéfini chaque année par l'OFAG après examen. Les cidreries professionnelles ont droit aux contributions. Pendant la période allant de novembre 2016 à octobre 2017, 3614 tonnes de concentré de jus de pomme et 46,10 tonnes de concentré de jus de poire ont été stockées comme réserves du marché et ont bénéficié de contributions. Les contributions octroyées pour les réserves du marché de concentré de jus de fruits à pépins se sont élevées en 2017 à 0,7 million de francs, contre 0,5 million de francs l'année précédente. Suite aux pertes de récoltes de pommes à cidre dues au gel en 2017, aucun concentré de jus de pomme n'a été stocké comme réserve de marché en automne 2017 pour la période 2017-2018. La quantité de concentré de jus de poire stockée comme réserve de marché en automne 2017 représentait 38,6 tonnes.
- Fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau :** alors qu'une protection douanière élevée est appliquée à une majorité de fruits frais, de nombreux produits à base de fruits peuvent être importés en franchise de douane ou avec des droits de douane réduits. Dans le but de compenser en partie ces différences entre les prix à la production suisses et étrangers des matières premières, les contributions pour la fabrication de produits à base de fruits créent des conditions-cadre cohérentes pour la production de fruits suisses et leur transformation dans le pays. Elles sont accordées pour

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



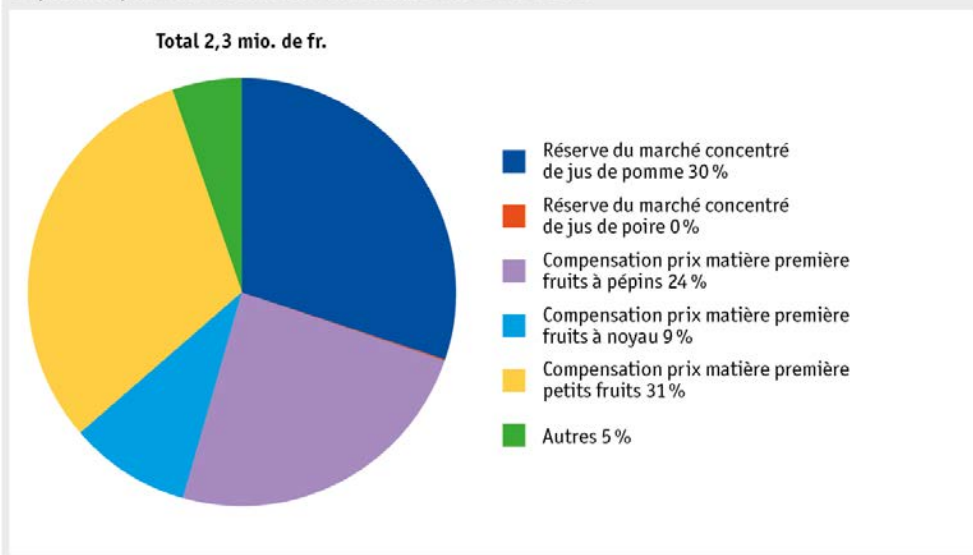
la fabrication de produits qui sont transformés en denrées alimentaires, dont le droit de douane représente au maximum 10 % de leur prix franco frontière suisse et qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur l'alcool. Le montant des contributions est fixé dans l'ordonnance sur les fruits. Les entreprises du premier stade de transformation ont droit à ces contributions.

Depuis 2017 ou pour les fruits récoltés à partir de la récolte 2017, des contributions peuvent également être accordées pour la fabrication de produits à base de prunes, de coings et d'autres petits fruits (que les mûres, fraises, framboises et groseilles rouges qui donnaient jusqu'ici droit à des contributions). Ainsi, les types de fruits suivants sont pris en compte depuis 2017 pour l'octroi des contributions :

- Fruit à pépins : pommes, poires, pommes à cidre, poires à cidre, coings
- Fruits à noyau : abricots, prunes (y compris les quetsches), cerises
- Petits fruits : mûres, fraises, framboises, autres petits fruits

En 2017, des contributions ont été octroyées pour la fabrication de produits à partir de 5460 tonnes de fruits : 4457 tonnes de fruits à pépins (y compris le concentré utilisé pour la fabrication de vinaigre, dont la quantité a été convertie en fruits à pépins frais) (2016 : 6509 tonnes), 540 tonnes de fruits à noyau (2016 : 1573 tonnes) et 464 tonnes de petits fruits (2016 : 297 tonnes). D'un montant de 1,5 million de francs, les contributions allouées à la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau ont connu en 2017 une baisse de 0,3 million de francs par rapport à l'année précédente. Comme les contributions pour la mise en valeur des fruits peuvent être demandées et versées pour les récoltes des deux années précédentes en plus de celle de l'année en cours, les contributions et quantités concernées peuvent considérablement varier d'une année à l'autre selon le moment où la demande est déposée, indépendamment des volumes respectifs des récoltes.

Dépenses pour les mesures concernant les fruits 2017



Source : OFAG

» [Gelées de printemps de 2017](#)

Estimation préalable de la récolte de fruits à pépins

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Suite à la réduction du budget 2017 et du plan intégré des tâches et des finances 2018 – 2020, décidée par le Parlement en décembre 2016, notamment dans les domaines du personnel de la Confédération et des prestataires externes, l'OFAG a réalisé pour la dernière fois en 2017 une estimation préalable de la récolte de pommes et de poires selon méthode de Bavendorf. L'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (ordonnance sur les relevés statistiques ; RS 431.012.1) a été adaptée au 1^{er} mars 2018 pour supprimer le relevé statistique n° 157 (estimation du rendement des cultures de pommes ou de poires en Suisse (méthode de Bavendorf). Des discussions ont eu lieu avec Fruit-Union Suisse FUS dès 2017, afin de préparer, si la branche fruitière le souhaite, la continuation sur une base privée de l'estimation du rendement des cultures de pommes et de poires selon la méthode de Bavendorf.

Contributions au contrôle de la vendange

Conformément à l'art. 64, al. 3, LAgr, la Confédération peut participer financièrement aux contrôles de la vendange réalisés par les cantons, à savoir le suivi du raisin de la vigne à l'encaveur et la surveillance du respect des dispositions de production (rendements maximaux, teneurs minimales en sucre). La contribution se compose d'un montant de base de mille francs et d'un autre de 55 francs par hectare qui dépend de la taille de la surface viticole cantonale. En 2017, pas moins de 829 000 francs ont été versés pour le contrôle des vendanges.

Liens vers le site de l'OFAG:

Produits des champs Fruits Légumes Vins et spiritueux

Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch Doris Boehlen, OFAG, Secteur Produits végétaux Hansueli Tagmann, OFAG, Secteur Produits végétaux Marianne Glodé, OFAG, Secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch

Dépenses production végétale

Dénomination	Comptes 2016 Fr.	Comptes 2017 Fr.	Budget 2018 Fr.
Contributions à la culture des champs	61 223 617	60 927 291	63 564 000
Contributions à la surface pour oléagineux	19 660 963	19 607 243	20 254 000
Contributions à la surface pour légumineuses à graines	5 851 881	5 886 396	6 500 000
Contributions à la surface pour betteraves sucrières	34 107 721	33 838 881	35 100 000
Contributions à la surface pour semences (dès 2009)	1 603 052	1 594 770	1 710 000
Mesures pour les fruits	2 453 439	2 318 241	2 807 400
Mise en valeur de fruits	2 453 439	2 318 241	2 807 400
Promotion des produits viticoles	880 982	929 151	968 600
Contrôle de la vendange	880 982	929 151	968 600
Total	64 558 038	64 174 683	67 340 000

Sources : Comptes d'Etat, OFAG



Promotion des ventes

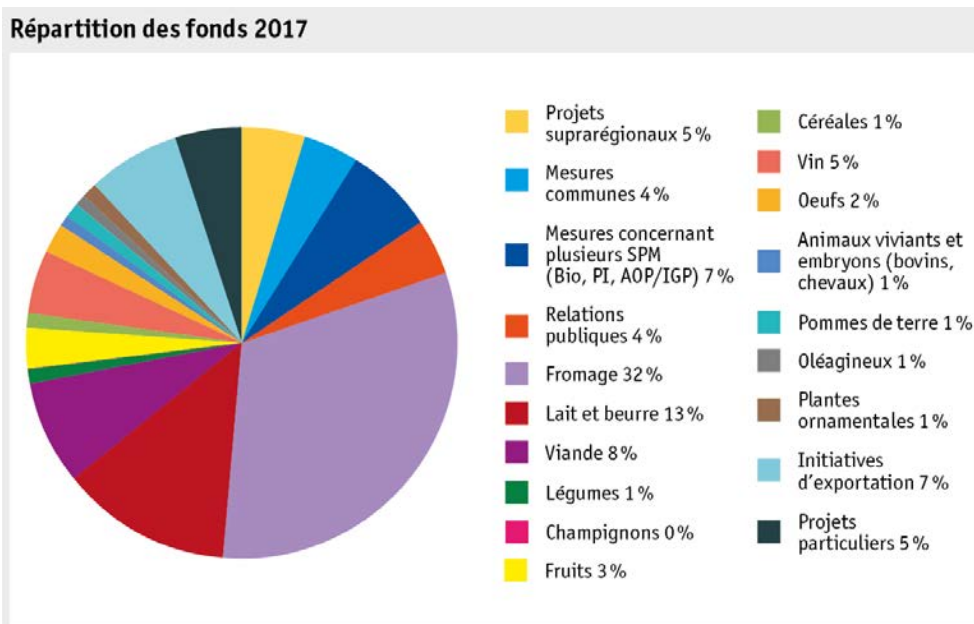
La Confédération peut prendre en charge jusqu'à 50 % des coûts liés aux mesures de communication marketing en faveur de la vente de produits agricoles suisses. Les organisations ou interprofessions concernées doivent financer elles-mêmes au moins la moitié des frais. C'est donc aux acteurs de la branche concernée qu'il appartient en premier lieu de fixer les objectifs de communication et de définir les groupes cibles, d'affecter les fonds et de contrôler les résultats. L'aide accordée par la Confédération revêt un caractère subsidiaire.

L'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles a été révisée en 2017 sur la base des résultats d'une évaluation externe, de manière à renforcer le pilotage stratégique des projets et de telle sorte que l'allocation des moyens tienne mieux compte de la performance et de la concurrence. Un premier programme a été conçu en application de la nouvelle ordonnance pour les années 2019 à 2021 avec un système de bonus pour les projets particulièrement dignes d'être soutenus. En plus des projets de promotion des ventes qui se succèdent régulièrement, il est possible de soutenir aussi des projets complémentaires pour une durée maximale de quatre ans, ce qui ouvre la promotion des ventes à de nouvelles collectivités.

Répartition des fonds en 2017

Les moyens débloqués à cette fin par la Confédération sont affectés annuellement sur la base d'une analyse tenant compte, d'une part, du poids du produit dans l'économie suisse et du potentiel d'efficacité des opérations de marketing pour les produits ou à la catégorie de produits en question, mais aussi, d'autre part, de l'importance des moyens engagés de son côté par la branche concernée.

En 2017, les aides financières ont été accordées encore selon l'ancien système sans bonus. Mais des projets complémentaires ont vu le jour sous la forme de projets pilotes, tels que le lancement, sur le marché allemand, du *Smart Snack* Emmental AOP, et la création d'un portail internet destiné à faciliter les exportations de matériel génétique.



Source : Compte d'Etat

Initiative d'exportation

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Depuis 2014, les initiatives d'exportation peuvent être cofinancées comme le prévoit l'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles. Les mesures de communication et d'analyse du marché visant à stimuler les ventes de produits suisses à l'étranger peuvent en l'occurrence bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50 % des frais imputables pendant cinq ans.

En 2017, un soutien a été accordé à ce titre à divers projets, qui visaient à exporter respectivement des produits bio et de la viande séchée en Allemagne, des productions de l'horticulture dans les pays voisins, ainsi que du bétail vivant et de la semence de bovins dans les pays baltes, mais aussi en Iran, en Inde et au Pakistan. D'autres initiatives ont été cofinancées ; elles concernent le fromage et visent les États-Unis, la Russie, l'Asie (Chine, Corée du Sud, Japon, Thaïlande, Singapour), la Scandinavie (Danemark, Finlande, Norvège, Suède) et l'Australie. Depuis 2017, les initiatives d'exportation visent de nouveaux marchés : l'Afrique du Sud, la Pologne et Israël.

Martin Weber, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes,
martin.weber2@blw.admin.ch

Dépenses Promotion de la qualité et des ventes

Secteurs / domaine de produit-marché	Comptes 2016	Comptes 2017 ¹	Décision 2018
	Fr.	Fr.	Fr.
Production laitière	29 750 000	28 250 000	30 000 000
Fromage Suisse / Etranger	20 700 000	20 200 000	21 500 000
Lait et beurre	9 050 000	8 050 000	8 500 000
Production animale	7 328 125	7 340 000	6 525 000
Viande	5 325 000	5 355 000	5 325 000
Œufs	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Animaux sur pied	803 125	785 000	785 000
Production végétale	7 701 502	8 205 000	8 377 750
Légumes	800 000	800 000	824 750
Champignons	250 000	250 000	280 000
Fruits	2 086 589	2 160 000	2 260 000
Céréales	309 500	325 000	335 000
Pommes de terre	570 000	570 000	570 000
Oléagineux	480 000	480 000	488 000
Plantes ornementales	420 000	420 000	420 000
Vin	2 785 413	3 200 000	3 200 000
D'autres domaines	12 484 903	15 631 500	13 254 860
Agritourisme	287 432	320 000	320 000
Mesures communes	2 420 000	2 420 000	2 440 000
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)	4 080 000	4 155 000	4 708 000
Communications des prestations fournies dans l'intérêt général	2 680 470	2 640 000	2 653 360
Projets suprarégionaux	3 017 001	3 130 000	3 112 000
Projets complémentaires ²	0	2 966 500	21 500
Initiative d'exportation	3 428 527	4 478 500	4 936 000
Fromage	2 527 378	3 437 500	3 350 000
Viande	700 000	700 000	700 000
Plantes ornementales	60 000	165 000	150 000
Produits bio	41 149	36 000	636 000
Génétique bovine	100 000	140 000	100 000
Inspections des exportations et entraide judiciaire		143 476	
Total	60 693 057	63 905 000	63 093 610

¹ Compte final encore ouvert dans certains cas

² Projets pilotes de 2017; 2018: Etat 30.05.2018

Source : OFAG



Promotion de la qualité et de la durabilité

La compétitivité du secteur agroalimentaire suisse peut être améliorée de diverses manières. Ainsi, il est primordial de réduire autant que possible le coût de la production agricole, au plan des moyens de production, par exemple. Il s'agit également de générer la plus forte valeur ajoutée possible : le caractère convaincant de la qualité et le positionnement des produits agricoles sur le marché revêtent une importance décisive à cet égard. Il faut innover pour pouvoir améliorer la compétitivité et conquérir des marchés de niche. Si l'innovation est la clé de la réussite économique, elle n'en nécessite pas moins un cadre réglementaire adéquat. Une marge de manœuvre entrepreneuriale doit être accordée. Mais la politique agricole de la Confédération (PA14-17) prévoit aussi l'octroi d'un soutien à l'art. 11 LAgr et dans l'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu), un instrument relativement récent.

AgrIQnet – promotion des projets agricoles novateurs

L'essentiel des idées innovantes à avoir été déposées et soutenues sur la base de l'OQuaDu émanaient d'interprofessions, mais rares étaient les projets relevant vraiment d'une approche ascendante. En conséquence, il a été décidé de lancer AgrIQnet, un réseau auquel participent l'OFAG, l'USP, l'association Stratégie Qualité et Swiss Food Research pour soutenir des projets paysans novateurs.

Les acteurs du secteur agricole ont été invités à soumettre à l'OFAG des idées novatrices d'ici au 31 août, à l'occasion de la campagne de communication sur AgrIQnet, qui a été lancée à la mi-juin avec le concours des porteurs de projet cités ci-dessus. Les 37 idées présentées ont été examinées par les porteurs de projet dans les semaines qui ont suivi. Une aide a été accordée à treize projets d'une grande diversité.

Outre un projet intersectoriel visant à développer un modèle d'utilisation des produits phytosanitaires ménageant les ressources naturelles, les projets agricoles demandés ont été déposés (culture et commercialisation de noisettes suisses, mise au point d'un modèle de transformation plus rationnel des petits fruits récoltés ou recherche de sites pour l'installation de distributeurs automatiques de produits d'alpage, etc.).

Grâce à l'instrument que représente l'OQuaDu, d'autres idées ont pu être soumises tout au long de l'année. Un grand nombre d'études préliminaires ont été réalisées dans divers domaines, et des projets d'envergure ont progressé l'année passée.

Les jalons du lancement du programme santé des porcs Plus de Suisseporcs ont été posés : les acquéreurs ont apporté leur soutien au projet en versant un supplément destiné à indemniser les producteurs des charges supplémentaires dues aux enregistrements.

Le projet de Proviande sur la traçabilité ADN a démarré une fois l'étude préliminaire achevée. Grâce à ce système, il sera dorénavant possible de fournir la preuve que la viande déclarée d'origine suisse provient effectivement d'animaux qui ont été élevés et abattus en Suisse.

Pendant la deuxième année de subventionnement, Lait de foin Suisse a, sur la base de l'OQuaDu, pu continuer à développer ses activités et enrichir sa gamme de produits. Une ligne de produits est en train d'être lancée à l'échelle nationale chez un distributeur et les exportations progressent également.

Martin Weber, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes, martin.weber2@blw.admin.ch

Dépenses Promotion de la qualité et des ventes

Secteurs / domaine de produit-marché	Comptes 2016	Comptes 2017 ¹	Décision 2018
	Fr.	Fr.	Fr.
Production laitière	29 750 000	28 250 000	30 000 000
Fromage Suisse / Etranger	20 700 000	20 200 000	21 500 000
Lait et beurre	9 050 000	8 050 000	8 500 000
Production animale	7 328 125	7 340 000	6 525 000
Viande	5 325 000	5 355 000	5 325 000
Œufs	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Animaux sur pied	803 125	785 000	785 000
Production végétale	7 701 502	8 205 000	8 377 750
Légumes	800 000	800 000	824 750
Champignons	250 000	250 000	280 000
Fruits	2 086 589	2 160 000	2 260 000
Céréales	309 500	325 000	335 000
Pommes de terre	570 000	570 000	570 000
Oléagineux	480 000	480 000	488 000
Plantes ornementales	420 000	420 000	420 000
Vin	2 785 413	3 200 000	3 200 000
D'autres domaines	12 484 903	15 631 500	13 254 860
Agritourisme	287 432	320 000	320 000
Mesures communes	2 420 000	2 420 000	2 440 000
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)	4 080 000	4 155 000	4 708 000
Communications des prestations fournies dans l'intérêt général	2 680 470	2 640 000	2 653 360
Projets suprarégionaux	3 017 001	3 130 000	3 112 000
Projets complémentaires ²	0	2 966 500	21 500
Initiative d'exportation	3 428 527	4 478 500	4 936 000
Fromage	2 527 378	3 437 500	3 350 000
Viande	700 000	700 000	700 000
Plantes ornementales	60 000	165 000	150 000
Produits bio	41 149	36 000	636 000
Génétique bovine	100 000	140 000	100 000
Inspections des exportations et entraide judiciaire		143 476	
Total	60 693 057	63 905 000	63 093 610

¹ Compte final encore ouvert dans certains cas

² Projets pilotes de 2017; 2018: Etat 30.05.2018

Source : OFAG



Désignation des produits agricoles

La Suisse dispose d'un système d'importation de produits biologiques équivalent à celui de l'UE. Ce système est réglementé dans l'ordonnance sur l'agriculture biologique. Depuis le 19 octobre 2017, il est obligatoire dans l'UE d'établir par voie électronique les certificats d'inspection des importations de produits biologiques dans l'application TRACES (*Trade Control and Expert System*). Pour préserver l'équivalence des législations suisse et européenne, la Suisse a introduit l'établissement électronique de ces certificats le 1^{er} janvier 2018.

Novateur, ce système de certification informatique renforce la législation sur la sécurité alimentaire et rend plus difficiles les éventuelles fraudes. Il réduit par ailleurs la charge administrative des acteurs économiques, des organismes de certification et des autorités.

Il est possible en Suisse d'utiliser simultanément les versions papier et les versions électroniques des certificats pendant une période transitoire de douze mois. À partir du 1^{er} janvier 2019, seuls les certificats électroniques seront acceptés pour l'importation de produits bio en Suisse.

Ces changements signifient concrètement que les certificats d'inspection requis pour l'importation de produits issus de l'agriculture biologique sont intégrés dans le système d'information TRACES, l'actuel système informatique de l'UE permettant la traçabilité des denrées alimentaires. Accessible 24 heures sur 24, l'application TRACES facilite les échanges commerciaux, puisqu'elle donne aux partenaires économiques et aux autorités concernés la possibilité de suivre le parcours de leurs lots et d'accélérer les procédures administratives. Cet instrument est d'autant plus précieux qu'il permet de réagir rapidement aux irrégularités ou infractions grâce au suivi des mouvements des marchandises et à la simplification de la gestion du risque en cas de refus des lots.

Dans les pays de l'UE, les autorités compétentes (la douane dans la plupart des cas) jouent un rôle fondamental dans l'établissement des certificats d'inspection électroniques : elles contrôlent les lots et attestent ces contrôles en les visant dans l'application TRACES. C'est ensuite seulement que les produits peuvent être mis en libre circulation dans l'UE. En Suisse, c'est l'OFAG qui est chargé d'établir les certificats électroniques TRACES et les quatre organismes de certifications agréés contrôlent les lots. L'OFAG octroie les droits d'accès à TRACES aux organismes de certification et aux entreprises sis en Suisse, mais aussi à d'autres services administratifs de la Confédération ou des cantons, qui en auraient besoin pour accomplir leurs tâches.

Registre des AOP/IGP le 31 décembre 2017

Sabine Schäfer, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes, sabine.schaefer@blw.admin.ch

Registre des AOP / IGP le 31 décembre 2017

Dénomination	Protection	Exploitations agricoles	Entreprises	Quantité produite certifiée 2016	Quantité produite certifiée 2017	Organisme de certification
		nombre	nombre	t	t	
Fromage						
L'Etivaz	AOP	–	72	460	435	OIC
Emmentaler	AOP	2 685	144	17 029	18 466	OIC
Gruyère	AOP	1 902	235	26 525	28 754	OIC
Sbrinz	AOP	171	33	1 464	1 456	ProCert
Tête de Moine	AOP	251	8	2 385	2 557	OIC
Formaggio d'alpe ticinese	AOP	–	38	260	265	OIC
Vacherin fribourgeois	AOP	970	104	2 604	2 840	OIC
Vacherin Mont-d'Or	AOP	110	21	566	578	OIC
Berner Alpkäse / Hobelkäse	AOP	46	444	995	946	OIC
Walliser Raclette	AOP	356	79	1 818	1 875	OIC
Bloderkäse-Werdenberger	AOP	67	6	28	29	ProCert
Sauerkäse / Liechtensteiner	AOP	–	33	77	81	ProCert
Glarner Alpkäse	AOP	–	33	77	81	ProCert
Produits à base de viande						
Bündnerfleisch	IGP	–	83	2 899	2 764	ProCert
Longeole	IGP	–	13	24	23	OIC
Saucisse d'Ajoie	IGP	–	10	49	62	OIC
Walliser Trockenfleisch	IGP	–	36	615	524	OIC
Jambon cru du Valais	IGP	–	31	289	359	OIC
Lard sec du Valais	IGP	–	32	249	270	OIC
Saucisson neuchâtelois	IGP	–	9	123	120	OIC
Saucisse neuchâteloise	IGP	–	9	123	120	OIC
Saucisson vaudois	IGP	–	47	770	642	ProCert
Saucisse aux choux vaudoise	IGP	–	47	626	426	ProCert
St. Galler Bratwurst / St. Galler Kalbsbratwurst	IGP	–	38	3 680	3 860	ProCert
Glarner Kalberwurst	IGP	–	6	36	41	ProCert
Spiritueux (litres 100% alcool)						
Eau-de-vie de poire du Valais	AOP	–	1	57 490	44 639	OIC
Abricotine / Eau-de-vie d'Abricot du Valais	AOP	–	1	17 260	333	OIC
Damassine	AOP	–	9	171	237	OIC
Zuger Kirsch / Rigi Kirsch	AOP	–	21	200	–	ProCert
Autres produits						
Rheintaler Ribel	AOP	27	2	38	35	ProCert
Cardon épineux genevois	AOP	6	1	65	71	ProCert
Walliser Roggenbrot	AOP	–	53	605	616	OIC
Munder Safran	AOP	–	13	0,003	0,002	OIC
Poire à Botzi	AOP	21	4	62	32	ProCert
Zuger Kirschtorte	IGP	–	11	–	–	ProCert

Source : OFAG



La réglementation des importations et son application

La réglementation des importations est un instrument important pour l'agriculture suisse dans le domaine du commerce extérieur. L'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr) contient les dispositions fondamentales qui régissent les permis d'importation, la fixation de certains droits de douane ou la répartition des contingents tarifaires. Nombre d'importateurs et de consommateurs s'interrogent sur le bien-fondé de la pléthore de réglementations auxquelles sont soumises les importations, vu les accords de libre-échange existants ou en cours de négociation. Conscient du problème, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) met tout en œuvre pour simplifier ces réglementations et réduire la charge administrative. Il importe aussi que toutes les entreprises intéressées puissent obtenir des parts de contingents d'importation et que leurs démarches soient facilitées dans toute la mesure du possible par l'informatisation.

Pour la première fois, aucun droit de douane n'a été perçu sur les fleurs coupées au cours de l'année sous revue. Aucune part de contingent n'a été attribuée, et les fleurs ont été importées en quantités illimitées au taux du contingent (TC). Le taux hors contingent (THC) existe encore, mais il correspond au TC, si bien que le choix de la position tarifaire n'a plus d'importance. Une exception : le contingent à droit zéro accordé à l'Union européenne. Les entreprises désireuses d'importer des fleurs coupées dans le contingent de 1000 tonnes au tarif zéro prévu par l'ordonnance sur le libre-échange 1 doivent déclarer ces importations sous la position tarifaire dans le contingent OMC, pourvu que l'origine de ces fleurs soit attestée et, évidemment, qu'il en reste une quantité disponible. L'Administration fédérale des douanes (AFD) publie aussi, sur son site <https://zollkontingente.douane.swiss/fr>, remis à neuf, l'état de tous les contingents tarifaires au fur et à mesure du dépôt des déclarations en douane. Les demandes sont traitées suivant la règle : premier arrivé, premier servi.

De même, c'est en 2017 qu'ont été introduites des modifications de la réglementation des importations de pommes de terre de semence, de pommes de terre de table et de produits à base de pommes de terre (position tarifaire n° 14). La partie révisée de l'OIAgr relative à l'importation de ces denrées est entrée en vigueur progressivement en 2017 et en 2018. Le nouveau contingent tarifaire comprend maintenant quatre sous-contingents au lieu de deux. Celui qui concerne les produits à base de pommes de terre, décomposé en trois catégories de produits, est soumis à un appel d'offres comme par le passé. Celui qui concerne les pommes de terre de semence et les pommes de terre destinées à la transformation restent attribués en fonction des prestations en faveur de la production indigène. En revanche, le contingent des pommes de terre de table, dont l'accès a été grandement facilité, est maintenant ouvert à tous les importateurs. La moitié du contingent de 6500 tonnes a été mise aux enchères pour la première fois en 2018. L'autre moitié, comme les éventuelles augmentations, a été attribuée aux acquéreurs en fonction de leurs parts de marché. Celles-ci se composent, d'une part, des importations de l'année précédente et, d'autre part, du volume des pommes de terre de table de la dernière récolte acheté directement auprès des producteurs, c'est-à-dire la prestation en faveur de la production indigène pendant la période dite de référence, qui s'étend de juillet à juin. En vertu de la nouvelle réglementation des contingents, toutes les entreprises qui le souhaitent peuvent obtenir des parts de contingent, en important des pommes de terre, en participant à l'écoulement de la production indigène, ou encore en prenant part à des ventes aux enchères, alors que l'ancienne réglementation en réservait l'accès aux seules entreprises actives dans le conditionnement.

Lorsque la production indigène et les importations ne suffisent pas à satisfaire la demande, le Conseil fédéral peut augmenter les contingents tarifaires ; l'opération peut être réalisée par l'OFAG pour certains produits. C'est ce qui s'est passé en 2017, s'agissant des pommes de terre fraîches. La récolte de 2016 étant qualitativement et surtout quantitativement inférieure à la moyenne, l'OFAG a augmenté le contingent de 53 000 tonnes (30 000 tonnes de tubercules destinés à la transformation et 23 000 tonnes de pommes de terre de table, dont l'importation a été autorisée en deux tranches, conformément à l'ancien système de répartition). L'année sous

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



revue marque un pic dans l'importation des pommes de terre (54 000 tonnes en 2017) depuis l'introduction en 1995 d'un volume d'importation minimal de 18 250 tonnes de pommes de terre fraîches, accordé au titre de l'accès au marché dans le cadre de l'OMC : le volume importé en 2017 est le troisième en importance après 2016 (une année record avec plus de 100 000 tonnes), et 2006 (56 500 tonnes).

D'autres contingents ont été augmentés pendant la période de contingentement 2017 : par exemple celui des céréales panifiables, qui est passé de 30 000 à 100 000 tonnes. En décembre 2017, le Conseil fédéral a augmenté de 1000 tonnes le sous-contingent n° 09.1 des œufs de consommation, pour alimenter le marché jusqu'à la fin de l'année. En même temps, il a décidé d'augmenter définitivement de 1000 tonnes le sous-contingent n° 09.1 en diminuant d'autant le sous-contingent n° 09.2 des œufs destinés à la transformation. En effet, la demande d'œufs destinés à la transformation décline, étant donné que l'on importe de plus en plus de produits transformés. Parallèlement, la production indigène d'œufs de consommation, bien que croissante, ne parvient pas à suivre une demande en hausse. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les sous-contingents se rapprochent de nouveau de la demande, puisqu'ils se montent respectivement à 17 428 tonnes (n° 09.1) et à 16 307 tonnes (n° 09.2).

L'OIAgr fixe non seulement le volume des contingents tarifaires, mais encore certains critères déterminant leur répartition. En 2017, ces critères ont été optimisés en vue d'obtenir une répartition plus rapide et plus conforme aux besoins à partir de 2018, s'agissant particulièrement du sous-contingent n° 07.3 (divers produits laitiers comme le yogourt). À part les conditions actuelles, selon lesquelles les produits du sous-contingent n° 07.3 ne peuvent être destinés qu'à l'alimentation humaine, les nouvelles règles ci-dessous sont dorénavant aussi applicables :

- Les demandes de parts de contingent peuvent être déposées dès le premier jour ouvrable d'octobre, et non plus à partir de décembre.
- Seules les entreprises figurant au registre des entreprises et identifiées comme telles (numéro d'identification des entreprises, IDE) peuvent obtenir des parts de contingent.
- Les 200 tonnes du sous-contingent tarifaire n° 07.3 sont réparties entre les demandeurs pouvant établir qu'ils ont importé pour leur propre compte un volume brut d'au moins 100 kg de marchandises de ce sous-contingent au cours des 12 mois précédents.
- Sur le volume de ce sous-contingent, 10 tonnes sont réservées aux demandeurs qui n'ont obtenu aucune part de contingent au cours des trois dernières périodes contingentaires et n'ont déposé aucune demande relative aux 200 tonnes mentionnées ci-dessus. Ces demandeurs peuvent obtenir une part d'une tonne par an au maximum, qu'ils n'ont pas le droit de céder à d'autres importateurs, comme le prévoit l'art. 14 OIAgr.

Parallèlement, le sous-contingent tarifaire n° 07.3 a été augmenté définitivement de 10 tonnes ; il se monte à 210 tonnes à partir du 1^{er} janvier 2018.

Il incombe à l'OFAG de gérer les contingents tarifaires, mais aussi d'adapter périodiquement les taxes douanières prélevées sur le sucre, les céréales, les aliments pour animaux et les oléagineux. Le Conseil fédéral a chargé l'OFAG d'accomplir cette tâche suivant des règles strictement définies. Les droits de douane et les contributions au fonds de garantie font partie intégrante de ces taxes douanières. Si les prélèvements sont restés les mêmes en 2017 pour les céréales panifiables, les taxes sur le sucre ont changé au 1^{er} juin 2017 et au 1^{er} janvier 2018, et celles applicables aux aliments pour animaux et aux oléagineux ont fluctué presque chaque mois, comme à l'accoutumée, puisqu'il faut presque systématiquement réajuster les divers taux applicables à cette vaste gamme de produits.



Enfin, l'importation de semences de tomates et de chicorée rouge (cicorino rosso) sous le numéro tarifaire 1209.9100 a été simplifiée dans l'OIAgr. L'importation était soumise auparavant à l'obligation d'obtenir un permis général d'importation (PGI), qui avait été introduit en vue d'empêcher l'importation d'organismes génétiquement modifiés. Cette obligation a pu être supprimée au 1^{er} janvier 2018, étant donné qu'aucune variété génétiquement modifiée n'est commercialisée.

Le *Rapport du Conseil fédéral sur les mesures tarifaires prises en 2017* donne un aperçu détaillé des modifications de l'ordonnance. L'attribution et l'utilisation des parts de contingents tarifaires y sont également publiées. De plus amples informations sur les importations agricoles sont disponibles sur le site Internet de l'OFAG, sous la rubrique Importation de produits agricoles ou directement sous www.import.ofag.admin.ch.

Résultats des mises en adjudication pour la période contingente 2017

L'attribution des contingents d'importation est un élément important de l'application de la réglementation des importations. Les contingents tarifaires qui ne sont pas attribués selon l'ordre d'arrivée des demandes de déclaration en douane sont dans la plupart des cas mis aux enchères. L'OFAG a procédé à 88 mises en adjudication de contingents et de sous-contingents pendant la période contingente 2017 en ce qui concerne la viande, les bovins, produits laitiers, les pommes de terre et les produits à base de pommes de terre, ainsi que les fruits à pépins et les fruits à cidre. Le nombre de mises aux enchères en 2017 est le même qu'en 2016. Il s'est donc stabilisé après une augmentation à 102 en 2014, puis un net recul dû à la diminution des autorisations d'importer de la viande.

Le volume des importations de viande mises en adjudication est également resté stable par rapport à 2016 et se monte à 68 570 tonnes (68 580 tonnes en 2016). Pendant la période contingente 2014, les importations de viande mises en adjudication se montaient encore à 87 550 tonnes, soit 22 % de plus qu'en 2017. Le fort recul depuis cette période s'explique par la nouvelle méthode d'attribution des parts de contingent en fonction du nombre d'animaux abattus, appliquée à 40 % des attributions, s'agissant de la viande de bœuf, de mouton, de chèvre et de cheval. Par rapport à 2014, il faut aussi relever que le volume total des importations autorisées a baissé de 8 % pour passer de 90 000 tonnes à 83 000 tonnes ; sont particulièrement concernées la viande de volaille (-2750 tonnes) et les autres catégories de viande (-4400 tonnes). C'est pourquoi le produit des adjudications dans le domaine de la viande a chuté de près de 17 % depuis 2014, mais se chiffre encore à 196,8 millions de francs (236,4 millions de francs en 2014). Il n'a baissé que faiblement par rapport 2016, notamment parce que le prix moyen de la viande au kilo a diminué. Après être monté à 2.89 francs le kilo en 2016, ce prix moyen a reculé quelque peu en 2017 pour atteindre 2.87 francs le kilo. En 2014, le prix moyen de la viande au kilo était de 2.70 francs.

Les résultats détaillés des ventes aux enchères de contingents sont présentés dans le tableau « Résultats des mises en adjudication pour la période contingente 2017 ».

Emanuel Golder, OFAG, Secteur Importations et exportations, emanuel.golder@blw.admin.ch

Résultats des mises en adjudication pour la période contingentaire 2017

Groupe de produits et produits mis en adjudication	Unité	Quantité mise en adjudication	Prix d'adjudication, moyenne	Part du contingent tarif. (partiel) total mise en adjudication	Mises en adjudication 2016	Participants par appel d'offres
Viande, y compris produits à base de viande et charcuterie, ainsi que produits laitiers et animaux d'élevage	1	Nombre d'unités	fr. / unité	%	Nombre	Nombre, ou nombre moyen
Volaille	kg br.	46 250 000	2,08	100	5	75
Viande ovine	kg br.	3 287 500	2,74	50	8	38
Viande caprine	kg br.	150 000	1,97	60	1	22
Viande chevaline	kg br.	1 974 000	0,12	60	5	15
Viande de veau	kg br.	162 500	6,61	50	2	22
Foies de veau	kg br.	65 000	0,35	50	5	6
Aloyaux / High-Quality-Beef	kg br.	2 837 500	12,25	50	13	42
Viande de vache en carcasses destinée à la transformation	kg br.	6 700 000	1,40	50	13	28
Langues	kg br.	25 000	0,03	50	2	3
Museaux de bœuf	kg br.	30 000	0,01	50	2	2
Viande de bœuf (kascher)	kg br.	295 000	0,05	100	4	8
Viande de bœuf (halal)	kg br.	350 000	3,70	100	4	10
Viande de mouton (kascher)	kg br.	20 000	0,17	100	4	7
Viande de mouton (halal)	kg br.	175 000	2,17	100	4	9
Jambon séché à l'air	kg br.	1 100 000	9,22	100	1	50
Viande séchée à l'air	kg br.	220 000	10,48	100	1	31
Charcuterie	kg br.	4 086 500	7,57	100	1	67
Jambon en boîte et jambon cuit	kg br.	71 500	7,23	100	1	17
Viande de bœuf en conserve	kg br.	770 000	0,40	100	1	13
Poudre de lait	kg net	300 000	1,37	100	2	10
Beurre	kg 82 % TMG	100 000	3,08	100	1	10
Animaux de l'espèce bovine	pces.	1 200	1123,60	100	2	18
Produits végétaux						
Fleurs coupées	kg br.	395 976	0,02	100	1	3
Produits semi-finis à base de pommes de terre destinés à la fabrication de sauces	kg éq.	1 079 000	0,02	100	2	6
Autres produits semi-finis à base de pommes de terre	kg éq.	2 500 000	0,76	100	1	34
Produits finis à base de pommes de terre	kg éq.	244 000	0,58	96	1	10
Produits de fruits à pépins ²	kg éq.	172 000	0,03	100	1	2
Fruits pour la cidrerie et la distillation	kg net	0	0	100	2	0

¹ Pces : pièces, kg br. : poids brut en kilogrammes, kg net : poids net en kilogrammes, kg éq. : équivalents des produits frais pour les produits transformés, dont le poids net est converti sur la base de facteurs fixes. Poids 80 % TMG : kilo net de beurre contenant 82 % de matière grasse du lait ; les importations sous le la position tarifaire 0405.9010 sont converties en kg 82 % TMG au moyen du facteur 1,21.

² contingents tarifaires no 21 et no 31 (contingent tarifaire autonome avec attribution sur la base de l'exportation compensatoire)

Source : OFAG

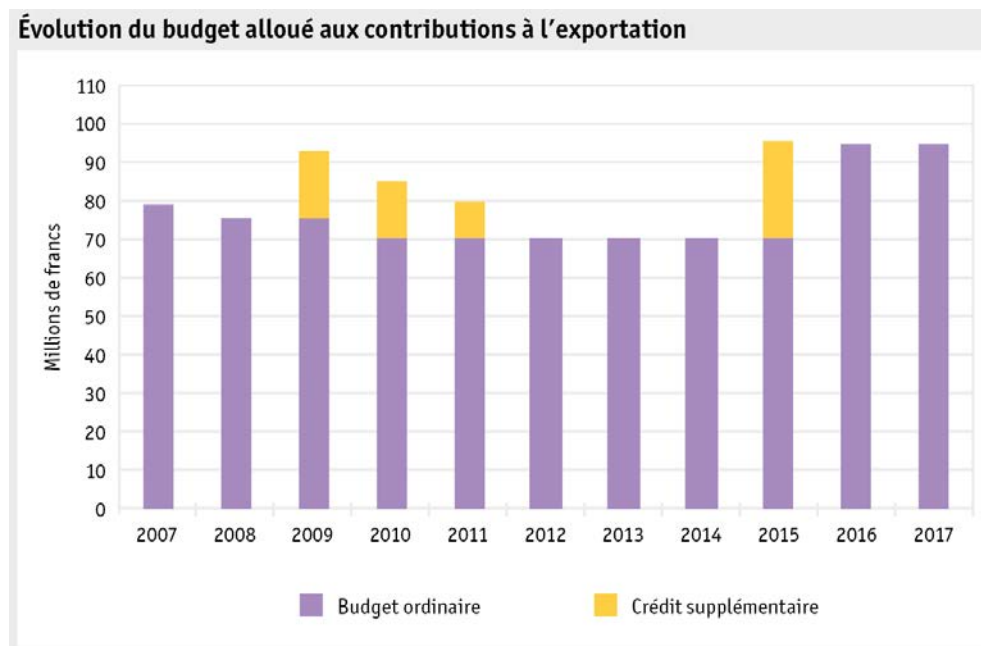


Loi chocolatière

La loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés (appelée « loi chocolatière ») établit actuellement pour ces produits un système de rééquilibrage des prix à la frontière. Ce système, par des droits de douane spécifiques (« éléments mobiles »), élève le prix des produits de base jusqu'au niveau des prix suisses. Parallèlement, la Confédération peut allouer des contributions à l'exportation de produits transformés, en fonction de certains produits de base mis en œuvre dans leur fabrication, pour les rendre compétitifs à l'étranger. Ce système a pour but de compenser le handicap dont souffre l'industrie agroalimentaire suisse du fait de la politique agricole. Or, en vertu de la décision de l'OMC en matière de concurrence à l'exportation, les contributions à l'exportation doivent être supprimées. La « loi chocolatière » fait dès lors l'objet d'une révision totale sur la base de l'arrêté fédéral du 15 décembre 2017. Cette révision prévoit des mesures d'accompagnement pour préserver la valeur ajoutée dans la production de denrées alimentaires.

Contributions à l'exportation pendant la période 2017

Le crédit de 94,6 millions de francs débloqué dans le cadre de la loi pour la période 2017 de comptabilisation des contributions (de décembre 2016 à novembre 2017) a permis de financer 81,887 millions de francs de contributions à l'exportation de produits de base laitiers et 12,723 millions de francs pour des produits de base céréaliers.



Source : AFD

À l'échelon des produits de base, 11 % de la farine de blé produite en Suisse ont, en 2015, été exportés sous forme de produits transformés donnant droit à des contributions. Cette part était de 6 % dans le cas du lait.

Suppression des contributions à l'exportation

La décision prise le 19 décembre 2015 lors de la Conférence ministérielle de l'OMC de Nairobi sur la concurrence à l'exportation impose aux pays membres d'abandonner toutes les subventions à l'exportation qui subsistent dans le domaine agricole. En Suisse, elle concerne les contributions à l'exportation de la « loi chocolatière ». Un délai transitoire de cinq ans au

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



maximum (jusqu'à fin 2020) a été convenu pour les subventions à l'exportation de produits agricoles transformés. Le train de mesures adopté par voie de l'arrêté fédéral du 15 décembre 2017 comprend une révision totale de la « loi chocolatière » supprimant les contributions à l'exportation ainsi que des mesures d'accompagnement pour préserver la valeur ajoutée et les emplois dans la production de denrées alimentaires. Ces mesures introduisent un nouveau soutien pour le lait et les céréales panifiables, lié au produit et indépendant de l'exportation, et simplifient la procédure d'autorisation du trafic de perfectionnement actif pour les matières premières agricoles bénéficiant jusqu'ici de contributions. Les fonds affectés aux contributions à l'exportation seront transférés à l'intérieur du budget agricole pour financer ces nouvelles mesures de soutien. Le Conseil fédéral a approuvé le 21 septembre 2018 les bases légales qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Tim Kränzlein, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, tim.kraenzlein@blw.admin.ch



Moyens financiers pour les paiements directs

Un bilan positif peut être tiré du système des paiements directs introduit il y a quatre ans dans le cadre de la politique agricole 2014 – 2017 (PA 14 – 17) : les agriculteurs se sont adaptés aux nouveaux instruments. Ils fournissent de nombreuses prestations demandées par la société et la plupart des objectifs du système des paiements directs ont été atteints. Des progrès supplémentaires doivent être réalisés en ce qui concerne la réduction des atteintes à l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, il existe sept types de contributions dans le cadre des paiements directs ; celles-ci sont nommées conformément au but principal visé. Des informations plus détaillées sur les différents programmes sont disponibles sous les articles correspondants.

- » [Contributions au paysage cultivé](#)
- » [Contributions à la sécurité de l'approvisionnement](#)
- » [Contributions à la biodiversité](#)
- » [Contribution à la qualité du paysage](#)
- » [Contributions au système de production](#)
- » [Contributions à l'utilisation efficiente des ressources](#)
- » [Contribution de transition](#)

Dépenses

Au total, des paiements directs ont été versés pour 1 022 millions d'ha, dont environ 270 000 ha de terres ouvertes, 21 000 ha de cultures permanentes telles que p. ex. les vignes et les cultures fruitières, et 731 000 ha de surfaces herbagères. Les surfaces des grandes cultures et des cultures pérennes ont augmenté de 3000 ha depuis 2014, ce qui indique que les contributions spécifiques à la sécurité de l'approvisionnement ont fonctionné comme prévu. Le recul des surfaces donnant droit aux paiements directs est de près de 1000 ha par année depuis 2013 ; l'objectif d'un recul inférieur à 1000 ha par an est donc tout juste atteint.

Les dépenses pour les programmes liés à la biodiversité, à la qualité du paysage, aux systèmes de production et à l'efficacité des ressources ont de nouveau légèrement augmenté en 2017. Les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) en plaine ont atteint les 77 000 ha, dépassant largement l'objectif de 65 000 ha. Il est cependant nécessaire d'atteindre également la qualité requise des SPB. Les agriculteurs exploitent actuellement 40 % de toutes les SPB en tant que SPB de haute qualité et 75 % d'entre elles sont mises en réseau. Afin d'aller dans le sens des objectifs en matière de qualité, le Conseil fédéral a par deux fois augmenté le taux de contributions pour les surfaces de haute qualité aux dépens des surfaces de moindre qualité.

Fin 2017, tous les instruments annoncés dans le cadre de la politique agricole 14 – 17 étaient introduits. L'année dernière, les dernières mesures, concernant les terrains en pente dans la zone de plaine et la hausse des contributions pour les surfaces présentant une déclivité supérieure à 50 %, sont entrées en vigueur. Pour cette raison, les dépenses ont augmenté en ce qui concerne les contributions au paysage cultivé.

Dans le cadre du plan d'action Produits phytosanitaires, les risques doivent être divisés par deux. Depuis 2018, de nouveaux programmes d'incitation sont en vigueur pour le non-recours total ou partiel aux produits phytosanitaires dans les betteraves sucrières, les fruits et la vigne. Un programme d'incitation analogue est prévu dès 2019 pour d'autres grandes cultures.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



En raison de la croissance de la participation aux programmes facultatifs, plus que 129 millions ont été versés par l'intermédiaire des contributions de transition.

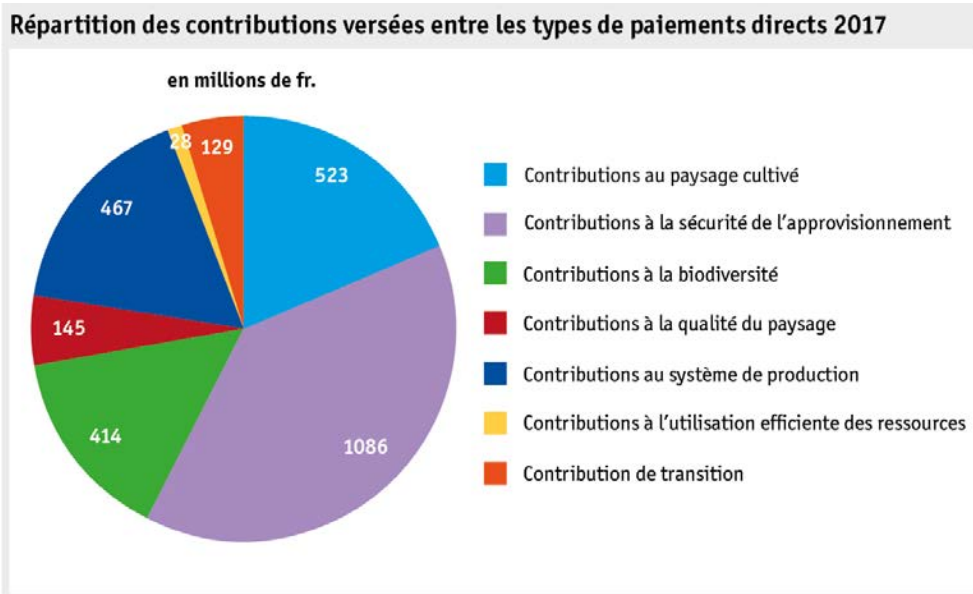
Dépenses au titre des paiements directs

Poste de dépenses	2015	2016	2017	2018 ¹
	en millions de fr.	en millions de fr.	en millions de fr.	en millions de fr.
Contributions au paysage cultivé	504	507	523	535
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 094	1 091	1 086	1 092
Contributions à la biodiversité	387	400	414	410
Contribution à la qualité du paysage	125	142	145	150
Contributions au système de production	450	458	467	468
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	17	25	28	59
Contributions pour des programmes de protection des eaux et des programmes d'utilisation durable des ressources (LEaux et art. 77a/b LAgr)	26	12	18	
Contribution de transition	178	162	129	98
Réductions/versements anticipés et ultérieurs, etc.	-2	-4	-4	
Total	2 779	2 792	2 806	2 812

Remarque : Une comparaison directe avec les données du compte d'État est impossible. Les valeurs indiquées se rapportent à l'ensemble de l'année de contributions, alors que le compte d'État indique les dépenses d'une année civile. ¹ Budget 2018 conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 14.12.2017 Source : OFAG

Répartition des moyens financiers

Dans le cadre de la politique agricole 14 – 17, les prestations fournies dans la région de montagne et d'estivage ont été plus fortement soutenues. Il s'agit en particulier de mieux indemniser le maintien d'un paysage ouvert. En 2017, la répartition des fonds entre les régions de plaine, des collines et de montagne n'a pas fondamentalement changé par rapport à 2015 et 2016.



Source : OFAG

Le tableau ci-dessous comprend des données plus détaillées sur les différents types de contributions et sur les contributions versées en 2017 :

Aperçu des paiements directs par canton

Aperçu des paiements directs par région

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de plaine et zone des collines) :

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de montagne I et II) :

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de montagne III et IV) :

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par région (plaine, collines, montagne) :

Sur les 50 497 (année précédente : 51 189) exploitations à l'année qui dépassent la limite fixée par la Confédération pour ses relevés et qui ont été enregistrées dans le SIPA en 2017, 45 373 ont touché des paiements directs (année précédente : 46 043).

Nombre d'exploitations à l'année et d'exploitations d'estivage par canton en 2017

Doris Werder, OFAG, Unité de direction Paiements directs et développement rural, doris.werder@blw.admin.ch

Aperçu de tous les types de paiements directs selon les cantons 2017

Canton	Contributions au paysage cultivé	Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Contributions à la biodiversité	Contributions à la qualité du paysage	Contributions au système de production	Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Contribution de transition	Réductions* / paiements préalables/ultérieurs / limitations...	Total Paiements directs
ZH	8 485 446	69 010 735	30 193 346	7 830 122	26 747 771	1 098 874	8 559 145	818 723	151 106 715
BE	106 178 739	209 319 254	68 181 357	27 713 756	84 314 241	5 554 751	25 853 016	1 888 052	525 463 155
LU	26 685 587	79 873 461	28 983 444	9 746 599	46 937 140	4 042 111	12 513 044	675 537	208 116 369
UR	12 846 501	7 337 886	4 733 617	1 511 728	2 776 891	62 794	671 245	19 744	29 990 284
SZ	21 438 272	23 856 559	14 146 025	3 978 531	10 428 146	469 217	3 345 072	937 887	76 859 322
OW	11 910 647	8 494 924	3 758 569	1 681 560	4 723 532	127 988	1 048 381	77 163	31 670 287
NW	7 245 670	6 346 806	2 953 526	1 081 171	3 028 922	120 631	872 109	29 886	21 623 308
GL	9 243 748	7 317 631	3 996 772	1 250 011	3 396 087	56 300	930 272	45 988	26 171 090
ZG	3 457 067	10 371 045	6 327 512	1 275 734	5 241 437	465 091	1 520 130	59 528	28 598 488
FR	29 415 221	80 359 524	18 856 111	11 024 146	36 338 408	2 175 547	9 495 377	258 592	187 408 212
SO	7 195 020	31 987 527	14 084 520	4 079 053	12 987 114	1 172 811	3 943 603	338 020	75 111 628
BL	5 067 843	22 574 014	9 794 955	2 248 607	9 037 350	317 790	2 570 128	124 376	51 486 309
SH	1 263 740	15 107 705	7 068 719	1 411 599	4 620 965	587 223	1 305 428	118 813	31 246 565
AR	8 620 835	13 337 715	2 289 562	1 614 647	6 133 357	301 800	1 880 417	20 020	34 158 312
AI	5 912 465	8 053 524	1 645 246	582 253	4 097 359	183 487	1 148 392	90 028	21 532 698
SG	41 474 810	70 917 777	26 714 230	9 491 994	36 768 723	950 974	10 578 429	354 690	196 545 340
GR	79 439 689	58 494 649	37 013 093	11 150 792	29 082 697	256 276	6 636 319	- 3 196 389	225 730 590
AG	8 060 745	60 885 416	25 914 618	6 962 958	24 798 360	2 145 676	7 452 322	321 142	135 898 953
TG	3 239 098	47 684 578	14 605 235	5 507 363	24 692 654	1 632 220	6 423 398	510 625	103 273 921
TI	13 937 816	13 516 598	6 182 536	1 499 277	5 080 436	95 582	1 178 779	- 193 576	41 825 629
VD	37 889 622	114 918 783	37 817 503	15 980 654	39 158 455	4 098 519	9 187 985	891 536	258 207 917
VS	43 336 288	38 556 393	22 734 191	6 676 660	11 736 709	324 162	3 460 163	80 729	127 412 972
NE	13 285 871	34 672 449	8 204 020	4 115 224	12 954 700	540 860	3 032 273	- 37 409	76 842 805
GE	316 225	10 853 925	3 551 792	1 044 958	3 143 072	636 619	475 825	171 737	19 850 679
JU	17 030 255	42 406 422	14 126 718	5 599 665	18 525 029	861 821	4 561 305	77 246	103 033 968
CH	522 977 219	1 086 255 298	413 877 219	145 059 062	466 749 556	28 279 119	128 642 557	4 482 691	2 789 165 517
Zones									
Plaine	42 291 142	485 790 554	169 460 898	56 579 464	204 482 924	19 820 944	57 914 454	4 096 759	1032 243 622
Collines	41 454 129	154 655 968	53 935 827	17 570 564	71 819 903	3 879 473	18 945 036	1 088 221	361 172 679
ZM I	63 596 516	131 846 790	35 348 749	15 687 293	59 301 712	2 353 489	15 953 007	1 006 444	323 081 113
ZM II	109 250 342	170 423 987	52 739 570	20 995 307	70 194 496	1 792 669	19 639 172	1 393 558	443 641 985
ZM III	84 254 290	87 353 017	37 646 119	13 841 342	36 966 185	306 961	9 743 941	959 748	269 152 107
ZM IV	56 908 396	56 184 982	34 073 443	9 694 958	23 984 335	125 582	6 446 947	570 631	186 848 013
Estivage	125 222 404	0	30 672 612	10 690 134	0	0	0	-4 632 669	272 966 971

*Sans les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources

Source : OFAG

Aperçu des paiements directs 2017

	Suisse 1000 Fr.	Région			
		Plaine 1000 Fr.	Collines 1000 Fr.	Montagne 1000 Fr.	Estivage 1000 Fr.
Contributions au paysage cultivé	522 977	42 291	105 051	250 413	125 222
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert	140 030	3 670	39 491	96 869	
Contribution pour surfaces en pente	125 418	13 172	37 242	75 004	
Contribution pour surfaces en forte pente	11 345	16	671	10 659	
Contribution pour surfaces viticoles en pente	11 831	5 908	2 861	3 061	
Contribution de mise à l'alpage	109 131	19 525	24 786	64 820	
Contribution d'estivage	125 222				125 222
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 086 255	485 791	286 503	313 962	
Contribution de base	814 125	385 723	207 712	220 690	
Contribution pour la production dans des conditions difficiles	159 564	6 014	62 151	91 400	
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	112 567	94 055	16 639	1 873	
Contributions à la biodiversité	413 877	169 461	89 285	124 459	30 673
Contribution pour la qualité	313 936	131 600	67 260	84 404	30 673
Contribution pour la mise en réseau	99 941	37 861	22 025	40 056	
Contribution à la qualité du paysage	145 059	56 579	33 258	44 532	10 690
Contributions au système de production	466 750	204 483	131 122	131 145	
Contribution pour l'agriculture biologique	50 480	25 028	9 775	15 677	
Contribution pour la culture extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza	34 142	25 918	7 630	594	
Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages	110 198	26 260	32 602	51 336	
Contributions au bien-être des animaux	271 930	127 277	81 114	63 539	
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	28 279	19 821	6 233	2 225	
Contribution pour des techniques d'épandage diminuant les émissions	12 143	6 329	3 834	1 980	
Contribution pour des techniques culturelles préservant le sol	15 163	12 655	2 285	222	
Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise des produits phytosanitaires	974	837	113	23	
Contribution de transition	128 643	57 914	34 898	35 830	
Réductions / paiements antérieurs et ultérieurs / limitations,	4 483	4 097	2 095	2 924	- 4 633
Total des paiements directs	2 787 357	1 032 244	684 254	899 642	171 218

Remarque : les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources font partie du budget des paiements directs, mais ne sont pas comprises dans l'OPD: 12 millions de francs

Source: OFAG

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2017⁴

Paramètre	Unité	Zone de plaine			Zone des collines		
		10 – 20	20 – 30	30 – 50	10 – 20	20 – 30	30 – 50
		ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	153	235	239	96	96	96
Exploitations représentées	Nombre	2 797	4 191	3 620	1 715	1 419	1 120
Surface agricole utile	ha	16.01	24.43	37.4	15.3	24.35	37.44
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	1 161	2 059	3 343	4 610	6 390	8 986
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	16 108	24 654	38 514	17 541	28 195	42 532
Contributions à la biodiversité	Fr.	5 309	9 693	14 107	5 976	8 419	16 139
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 152	3 681	5 223	2 644	3 286	5 203
Contributions au système de production	Fr.	9 901	11 502	16 581	8 512	13 189	21 038
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	709	1 089	1 782	410	969	1 400
Contribution de transition	Fr.	2 578	3 640	4 833	2 705	3 911	5 296
Total paielements directs selon l'OPD	Fr.	37 816	56 149	84 187	42 343	64 068	100 424
Autres paielements directs ²	Fr.	1 084	2 578	5 121	209	371	911
Prestation brute³	Fr.	248 857	313 046	471 602	194 737	283 307	410 184
dont paielements directs	Fr.	38 734	59 129	89 780	43 100	65 524	102 829
Part des paielements directs à la prestation brute	Fr.	16	19	19	22	23	25
Paielements directs par ha SAU	Fr./ha	2 420	2 420	2 400	2 818	2 691	2 746

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source: Agroscope

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2017⁴

Paramètre	Unité	Zone de montagne I			Zone de montagne II		
		10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU	10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	80	48	53	97	89	85
Exploitations représentées	Nombre	1783	955	790	2025	1724	1142
Surface agricole utile	ha	14.88	24.27	36.72	15.1	24.51	37.98
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	8 844	13 476	19 359	13 708	18 466	23 767
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	17 053	28 163	43 160	17 018	27 063	42 375
Contributions à la biodiversité	Fr.	5 181	6 991	10 778	6 141	10 283	12 894
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 727	3 475	5 547	2 895	4 125	5 236
Contributions au système de production	Fr.	7 663	13 253	18 581	7 026	11 393	18 567
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	363	574	804	100	433	578
Contribution de transition	Fr.	2 493	3 610	4 440	2 289	3 534	4 834
Total paielements directs selon l'OPD	Fr.	44 144	69 453	102 601	49 152	75 070	108 185
Autres paielements directs ²	Fr.	39	90	334	5	17	67
Prestation brute³	Fr.	163 862	224 682	315 971	141 089	221 473	305 158
dont paielements directs	Fr.	46 447	72 536	107 051	53 659	79 036	115 452
Part des paielements directs à la prestation brute	%	28	32	34	38	36	38
Paielements directs par ha SAU	Fr./ha	3 121	2 989	2 916	3 554	3 225	3 040

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source: Agroscope

Paiements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2017⁴

Paramètre	Unité	Zone de montagne III			Zone de montagne IV		
		10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU	10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	44	37	33	22	21	27
Exploitations représentées	Nombre	1087	791	582	504	501	663
Surface agricole utile	ha	15.81	25.39	35.89	14.82	23.83	36.63
Paiements directs selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	19 495	28 071	34 112	17 426	27 184	36 815
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	17 456	28 121	39 728	15 242	25 987	38 312
Contributions à la biodiversité	Fr.	7 918	12 680	17 529	10 679	14 186	24 761
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	3 283	5 059	7 748	4 265	5 088	6 616
Contributions au système de production	Fr.	7 720	11 723	20 578	5 188	10 635	20 121
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	24	117	253	16	0	70
Contribution de transition	Fr.	1 842	2 775	4 642	2 415	2 826	4 859
Total paiements directs selon l'OPD	Fr.	57 323	88 049	124 530	55 044	85 721	131 120
Autres paiements directs ²	Fr.	0	0	0	0	0	0
Prestation brute³	Fr.	129 997	198 193	269 310	104 980	166 451	242 298
dont paiements directs	Fr.	63 951	97 104	134 294	59 954	92 314	137 661
Part des paiements directs à la prestation brute	%	49	49	50	57	55	57
Paiements directs par ha SAU	Fr./ha	4 046	3 824	3 741	4 045	3 874	3 758

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paiements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

Paiements directs par exploitation¹: selon les zones et les classes de grandeur 2017⁴

Paramètre	Unité	Toutes les exploitations	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne
Exploitations de référence	Nombre	2 199	982	632	585
Exploitations représentées	Nombre	35 430	14 988	9 663	10 779
Surface agricole utile	ha	25.68	27.9	23.68	24.38
Paiements directs selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD)¹					
Contributions au paysage cultivé	Fr.	9 927	2 491	9 003	21 094
Contributions à la sécurité de l'approvisionn	Fr.	27 582	28 356	27 182	26 863
Contributions à la biodiversité	Fr.	10 063	10 441	8 398	11 032
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	4 004	3 989	3 605	4 383
Contributions au système de production	Fr.	12 423	12 716	12 723	11 747
Contributions à l'utilisation efficiente des re	Fr.	768	1 207	706	214
Contribution de transition	Fr.	3 371	3 511	3 411	3 139
Total paiements directs selon l'OPD	Fr.	67 973	62 564	64 835	78 306
Autres paiements directs ²	Fr.	1 473	3 211	407	12
Prestation brute³	Fr.	310 000	412 875	265 278	207 047
dont paiements directs	Fr.	72 024	66 309	66 979	84 495
Part des paiements directs à la prestation b	%	23	16	25	41
Paiements directs par ha SAU	Fr./ha	2 805	2 377	2 829	3 466

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paiements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source: Agroscope

Nombre d'exploitations à l'année et d'estivage par canton pour 2017

Exploitation à l'année avec Pdir	
Canton	Nombre d'exploitations
ZH	2 850
BE	9 892
LU	4 290
UR	526
SZ	1 443
OW	567
NW	410
GL	341
ZG	485
FR	2 471
SO	1 166
BL	811
SH	467
AR	607
AI	429
SG	3 523
GR	2 116
AG	2 551
TG	2 103
TI	735
VD	3 133
VS	2 550
NE	713
GE	257
JU	937
CH	45 373

Exploitation d'estivage avec Pdir	
Canton	Nombre d'exploitations
ZH	7
BE	1 469
LU	241
UR	325
SZ	418
OW	249
NW	129
GL	118
ZG	5
FR	597
SO	54
BL	9
SH	1
AR	111
AI	142
SG	361
GR	923
AG	3
TG	0
TI	236
VD	651
VS	539
NE	158
GE	0
JU	98
CH	6 844

Source : OFAG



Exigences pour le versement des paiements directs

Les exploitants doivent satisfaire à certaines exigences pour pouvoir obtenir des paiements directs. Au nombre de celles-ci figurent, d'une part, des conditions générales telles qu'une forme juridique, une formation et un domicile et, d'autre part, des critères structurels et sociaux, eux aussi déterminants, comme le besoin minimal en travail ou l'âge de l'exploitant. À cela s'ajoutent les charges écologiques spécifiques qui sont regroupées sous la notion de prestations écologiques requises (PER). Les exigences PER comprennent un bilan de fumure équilibré, une part adéquate de surfaces de promotion de la biodiversité, une exploitation conforme aux prescriptions des inventaires d'importance nationale, un assolement régulier, une protection appropriée du sol, l'utilisation ciblée de produits phytosanitaires, ainsi que la garde d'animaux de rente respectueuse de l'espèce. L'objectif des PER est d'encourager une production agricole respectueuse de l'environnement, durable et conforme à la protection des animaux. Les PER sont une condition pour l'obtention de paiements directs en vertu de la Constitution fédérale. Des manquements aux prescriptions déterminantes donnent lieu à une réduction des paiements directs ou à un refus d'octroi.

Les paiements directs aux exploitations à l'année sont limités aux exploitations paysannes cultivant le sol. Les contributions à la biodiversité et la contribution à la qualité du paysage constituent une exception. Ces deux types de paiements directs peuvent également être versés aux cantons et aux communes, ainsi qu'à des personnes morales dont le siège est en Suisse. Il est ainsi possible d'éviter des espaces vides dans le maillage du territoire qui est couvert par les projets de mise en réseau ou de qualité du paysage.

Limite d'âge : les paiements directs sont encore versés au cours de la 65^e année. Le droit aux contributions expire l'année du 66^e anniversaire. L'objectif de la limite d'âge est de lutter contre les retards dans la transmission des exploitations et de promouvoir les changements structurels liés au passage à une nouvelle génération. En outre, les prestations de l'AVS et, le cas échéant, d'autres caisses de prévoyance remplacent le revenu indépendant provenant de l'agriculture.

La fourniture durable et efficiente de prestations et les bonnes pratiques agricoles requièrent de solides connaissances du métier. C'est pourquoi, la loi sur l'agriculture exige que l'exploitant dispose d'une formation agricole pour l'octroi des paiements directs. Cette exigence peut être remplie, d'une part, par une formation de base dans le domaine de l'agriculture, une formation agricole plus élevée ou un brevet de paysan ou de paysanne. D'autre part, conformément à la loi sur la formation professionnelle, d'autres formations de base sont acceptées si elles sont complétées par une formation continue agricole réglementée par le canton en collaboration avec l'organisation compétente du monde du travail ou par trois ans de pratique agricole. La formation doit être terminée au moment du dépôt de la demande. Il est ainsi possible d'éviter des problèmes liés au remboursement en cas de non-conclusion ou d'absence de formation continue.

Les exigences en matière de formation ne doivent pas être remplies si l'exploitation est remise à un conjoint au moment du départ à la retraite de l'exploitant actuel. Le conjoint doit cependant avoir travaillé pendant au moins 10 ans dans l'exploitation. Cette disposition vise à éviter les cas de rigueur, par exemple lorsqu'il n'y a pas de successeur pour reprendre l'exploitation.

Dans le cas des sociétés de personnes, les contributions sont réduites proportionnellement en fonction des personnes qui ont atteint l'âge de la retraite. Ainsi, dans le cas d'une somme de paiements directs de 60 000 francs et d'une société de trois partenaires, les contributions seraient réduites d'un tiers et ne seraient plus que de 40 000 francs si un des partenaires a atteint l'âge de la retraite.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les paiements directs ne sont versés que si l'exploitation comprend au moins 0,20 unité de main d'œuvre standard (UMOS). La taille limite d'exploitation permet d'exclure les petites exploitations et de réduire les charges administratives en évitant les subventions minimales.

Un maximum de 70 000 francs est versé par UMOS de l'exploitation. Ne sont pas comprises dans cette limitation les contributions pour la mise en réseau, la qualité du paysage, l'utilisation efficace des ressources, ainsi que les contributions de transition. En raison du cofinancement par le canton des contributions à la qualité du paysage et pour la mise en réseau, l'exécution deviendrait disproportionnellement plus difficile si la limitation UMOS était appliquée à ces contributions. Les contributions à l'utilisation efficace des ressources, p. ex. pour l'achat d'engins de pulvérisation, sont également exclues de la limitation UMOS. Il en va de même pour la contribution de transition.

Effets du plafonnement des paiements directs par unité de main-d'œuvre standard

Année	Exploitations concernées	Réduction des contributions	Part de contribution pour les exploitations concernées	Part au total des paiements directs
	Nombre	Fr.	%	%
2014	30	173 622	8,13	0,01
2015	35	190 718	6,20	0,01
2016	382	1 714 611	7,16	0,06
2017	328	1 460 034	7,15	0,05

Source : OFAG

En outre, au moins 50 % des travaux de l'exploitation agricole doivent être effectués par de la main-d'œuvre propre à l'exploitation. Les exploitations où travaille uniquement de la main-d'œuvre externe ne reçoivent pas de paiements directs.

Les explications ci-dessus concernent les exigences posées aux exploitations à l'année. En ce qui concerne l'octroi des paiements directs dans la région d'estivage, l'exploitant doit être domicilié en Suisse et gérer l'exploitation d'estivage pour son compte et à ses risques et périls (cf. art. 10 OPD). Les exigences d'exploitation doivent en outre être remplies (cf. art. 26 à 34 OPD et article dans le présent rapport agricole sur la contribution aux exploitations d'estivage).

Daniel Meyer, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases, daniel.meyer@blw.admin.ch



Exécution

Contrôles

Dans l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA), le Conseil fédéral prescrit que chaque exploitation ayant droit aux paiements directs doit faire l'objet au moins tous les quatre ans d'un contrôle. À cette occasion, les prestations écologiques requises (PER) et tous les programmes annoncés sont contrôlés. Par contre, le délai de contrôle est de huit ans pour les programmes « qualité du paysage », « mise en réseau » et « biodiversité du niveau de qualité II », ainsi que pour l'estivage. La planification et la réalisation des contrôles de base sont du ressort des cantons. Chaque canton a mis en place un organisme chargé de coordonner les contrôles relevant du droit public et veille à ce que chaque exploitation agricole soit généralement contrôlée une fois par an au maximum en ce qui concerne les paiements directs, le domaine vétérinaire et la protection des eaux. En plus des contrôles de base, les cantons contrôlent le respect des exigences et conditions selon les risques que présente chaque exploitation. Par exemple, les exploitations qui n'ont pas respecté une disposition sont la plupart du temps recontrôlées l'année suivante. Les cantons réalisent également des contrôles aléatoires par sondage. Des points de contrôle standardisés sont définis pour tous les domaines de la production primaire. Chaque exploitation en Suisse fait donc en principe l'objet des mêmes contrôles. Les cantons doivent saisir les résultats des contrôles dans le système d'information centralisé de la Confédération « Acontrol », soit par l'intermédiaire d'une interface technique, soit manuellement directement dans Acontrol.

Les exploitations qui enfreignent les dispositions sont sanctionnées. Ces sanctions varient en fonction du manquement : les documents incomplets ou manquants peuvent dans certains cas être fournis plus tard ou ne sont sanctionnés que par des petits montants forfaitaires. La majorité des manquements conduit à des réductions ou à des demandes de restitution de paiements directs. Ces montants déduits restent dans le crédit des paiements directs et sont redistribués à toutes les exploitations sous forme d'une hausse des contributions de transition.

En 2017, un total de 45 400 exploitations à l'année et environ 6800 exploitations d'estivage ont obtenu des paiements directs. Dans 7100 exploitations à l'année (16 %) et environ 260 exploitations d'estivage (4 %), certaines dispositions (y compris la protection des animaux) n'étaient pas entièrement remplies et des manquements ont été constatés par les contrôleurs. Ces manquements ont conduit en 2017 à des réductions de paiements directs à hauteur de 7,9 millions de francs au total dans les exploitations à l'année et environ 250 000 francs dans les exploitations d'estivage. En moyenne, la réduction était de 1100 francs par exploitation à l'année sanctionnée et 975 francs par exploitation d'estivage. La réduction moyenne par exploitation à l'année sanctionnée est inférieure de 3,5 % à celle de 2016. La part des exploitations faisant l'objet de réductions est restée la même avec 16 %. Les réductions appliquées aux exploitations d'estivage ont augmenté de 30 % environ par rapport à 2016. La part des exploitations concernées a augmenté d'un point de pourcentage, pour passer à 4 %. Les résultats se fondent sur le système d'information sur la politique agricole (SIPA), auquel les cantons transmettent le total des réductions de toutes les exploitations. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des réductions concernant les exploitations à l'année par canton.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des réductions concernant les exploitations d'estivage par canton.

Acontrol comprend les résultats détaillés de chaque contrôle dans la production primaire. En raison de difficultés d'ordre technique et organisationnel, les cantons n'ont pas encore tous fourni des données complètes, de telle sorte qu'il reste des lacunes dans les données de 2017. Celles-ci seront cependant comblées pour 2018. L'OFAG et les cantons collaborent étroitement à cet effet. Le tableau suivant montre un extrait des données de contrôle 2017 tirées d'Acontrol.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contrôles dans les exploitations à l'année ayant droit aux paiements directs*

Domaine de contrôle	Exploitations (total)		Exploitations contrôlées		Exploitat. avec manquement		Contrôles		Contrôles avec manquement		Contrôles non annoncés	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	
Prestations écologiques requises PER	45 369	13 634	30	1 948	14	13 850	1 964	14	0	0		
Production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)	30 356	8 331	27	495	6	8 560	497	6	0	0		
Contributions à l'efficacité des ressources (CER)	15 950	4 546	29	466	10	4 574	467	10	0	0		
Bien-être des animaux (SST et SRPA)	35 851	15 962	45	1 318	8		1 315	8	5 993	37		

Source : Acontrol et cantons

* Sans les domaines de contrôle de la sécurité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des animaux.

Lors d'un contrôle dans l'exploitation, plusieurs domaines de contrôle, comme p. ex. les PER et le bien-être des animaux (SST et SRPA), peuvent être combinés ; c'est à dire qu'ils sont contrôlés en même temps. Cela n'est cependant pas obligatoire. Il peut arriver qu'une exploitation soit contrôlée plus d'une fois par an si un contrôleur y a constaté un manquement, par exemple si un deuxième contrôle est décidé. C'est pourquoi le nombre de contrôle est légèrement plus élevé que celui des exploitations contrôlées pour tous les domaines de contrôle.

En 2017, la réalisation des exigences liées aux PER et aux domaines de contrôle de la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) et des contributions à l'utilisation efficace des ressources (CER) a été contrôlée dans environ 30 % des exploitations ayant droit aux paiements directs. En ce qui concerne les programmes éthologiques SST et SRPA, des contrôles ont été réalisés dans environ 40 % des exploitations. 37 % de ces contrôles n'étaient pas annoncés. La part des exploitations contrôlées présentant des manquements se situe entre 6 % pour les PLVH et 14 % pour les PER. Des tableaux détaillés comprenant les données de contrôle par canton figurent à la fin de l'article.

Les dispositions en matière d'estivage ont été contrôlées dans 1178 exploitations en 2017, donc environ 20 % des exploitations d'estivage. 16 % de ces contrôles ont révélé des manquements qui ont conduit à des sanctions.

Contrôles dans les exploitations d'estivage ayant droit aux paiements directs

Domaine de contrôle	Exploitations (total)		Exploitations contrôlées		Exploitat. avec manquement		Contrôles		Contrôles avec manquement	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	Nombre	%	
Contributions d'estivage	6 844	1 178	17	186	16	1 199	186	16		

Source : Acontrol et cantons

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les tableaux ci-dessous montrent un aperçu des contrôles effectués selon le canton et les différents domaines de contrôle.

Actuellement, l'OFAG élabore un nouveau concept de contrôle, en collaboration avec les cantons, afin de réduire les charges et les tâches administratives liées aux contrôles des paiements directs de droit public dans les exploitations agricoles et d'améliorer l'efficacité des contrôles. La mise en œuvre du nouveau concept est prévue pour 2020.

Autorisations spéciales dans le domaine de la protection des végétaux

Dans le cadre des PER, l'utilisation des produits phytosanitaires est soumise à certaines restrictions. Dans des conditions particulières et lorsque cela se justifie, les agriculteurs peuvent demander au service phytosanitaire cantonal des autorisations spéciales pour protéger les cultures par des moyens complémentaires, en vertu du chiffre 6.4 de l'annexe de l'OPD. En 2017, 1848 autorisations spéciales ont été émises pour environ 7601 hectares de surface agricole utile. Le nombre des autorisations spéciales délivrées est légèrement plus élevé qu'en 2016. Cela s'explique par un nombre relativement élevé d'autorisations spéciales pour la lutte contre le doryphore, dont la propagation a été favorisée par les conditions météorologiques. Le cycle de vie du doryphore est fortement influencé par la météo. Des températures élevées en juin et début juillet augmentent la ponte des œufs. Le temps sec et chaud qui a suivi entraîne une forte augmentation de la contamination.

Autorisations spéciales accordées dans le domaine de la protection des végétaux en 2016

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Catégorie	Autorisations		Surface	
	Nombre d'exploitations	% de toutes les exploitations	ha	% de la surface totale
Application de produits phytosanitaires pendant l'interdiction de traiter en hiver	237	13	1 273	17
Emploi d'insecticides et de nématicides granulés	283	15	1 144	15
Céréales : lutte contre la criocère des céréales*	107	6	629	8
Pommes de terre : lutte contre le doryphore*	435	24	2 069	27
Légumineuses, tournesols, tabac : lutte contre les pucerons	23	1	91	1
Autre lutte antiparasitaire dans les grandes cultures	522	28	1 963	26
Herbages permanents : traitement de surfaces	62	3	162	2
Utilisation d'herbicides non sélectifs	148	8	233	3
Culture maraîchère : **	2	0,1	6	0,1
Arboriculture : **	29	2	32	1
Viticulture	0	0	0	0
Total	1 848	100	7 602	100

Rebekka Strasser, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases, acntrol@blw.admin.ch (contrôles) Laurent Nyffenegger, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, laurent.nyffenegger@blw.admin.ch (autorisations spéciales)

Réductions des paiements directs en 2017 dans les exploitations à l'année

Canton	Réductions des paiements directs	Exploitations recevant des paiements directs	Exploitations sanctionnées par des réductions	Part d'exploitations sanctionnées par des réductions	Réduction moyenne par exploitation
	Francs	Nombre	Nombre	%	Francs
ZH	545 602	2 850	450	16	1 212
BE	2 303 455	9 892	2 232	23	1 032
LU	535 682	4 290	639	15	838
UR	17 052	526	23	4	741
SZ	87 974	1 443	140	10	628
OW	55 027	567	61	11	902
NW	27 722	410	77	19	360
GL	18 471	341	32	9	577
ZG	19 035	485	17	4	1 120
FR	486 111	2 471	375	15	1 296
SO	354 121	1 166	173	15	2 047
BL	41 000	811	53	7	774
SH	27 310	467	33	7	828
AR	59 224	607	55	9	1 077
AI	120 494	429	63	15	1 913
SG	409 365	3 523	339	10	1 208
GR	837 747	2 116	705	33	1 188
AG	209 822	2 551	292	11	719
TG	368 333	2 103	366	17	1 006
TI	106 432	735	111	15	959
VD	697 890	3 133	272	9	2 566
VS	297 909	2 550	483	19	617
NE	110 988	713	56	8	1 982
GE	62 388	257	63	25	990
JU	84 729	937	35	4	2 421
Suisse	7 883 884	45 373	7 145	16	1 103

Source : SIPA

Réductions des paiements directs en 2017 dans les exploitations d'estivage

Canton	Réductions des paiements directs	Exploitations recevant des paiements directs	Exploitations d'estivage sanctionnées par des réductions	Part d'exploitations d'estivage sanctionnées par des réductions
	Francs	Nombre	Nombre	%
ZH	0	7	0	0
BE	93 500	1 469	127	9
LU	33 494	241	18	7
UR	12 015	325	5	2
SZ	5 236	418	11	3
OW	9 842	249	11	4
NW	200	129	1	1
GL	500	118	1	1
ZG	0	5	0	0
FR	19 302	597	11	2
SO	0	54	0	0
BL	0	9	0	0
SH	0	1	0	0
AR	2 740	111	3	3
AI	0	142	0	0
SG	560	361	2	1
GR	17 086	923	19	2
AG	0	3	0	0
TG	0	0	0	0
TI	0	236	0	0
VD	46 318	651	37	6
VS	9 183	539	10	2
NE	680	158	1	1
GE	0	0	0	0
JU	0	98	0	0
Suisse	250 657	6 844	257	4

Source : SIPA

Contrôles 2017 dans les exploitations à l'année dans le domaine des PER

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	2 551	752	29	55	7	755	55	7
AI	429	96	22	13	14	96	13	14
AR	607	227	37	21	9	229	21	9
BE	9 892	2 899	29	455	16	2 896	455	16
BL	811	212	26	19	9	214	20	9
FR	2 471	828	34	139	17	826	139	17
GE	256	134	52	16	12	147	16	11
GL	341	59	17	6	10	59	6	10
GR	2 116	660	31	145	22	661	145	22
JU	937	176	19	4	2	177	4	2
LU	4 273	1 164	27	113	10	1 215	124	10
NE	713	165	23	26	16	168	26	15
NW	410	128	31	22	17	128	22	17
OW	569	148	26	12	8	148	12	8
SG	3 523	892	25	107	12	893	107	12
SH	479	134	28	13	10	134	14	10
SO	1 166	287	25	32	11	287	32	11
SZ	1 443	447	31	67	15	444	67	15
TG	2 103	661	31	135	20	674	137	20
TI	735	166	23	34	20	167	34	20
UR	526	149	28	10	7	149	10	7
VD	3 133	1 075	34	83	8	1 124	83	7
VS	2 550	1 069	42	197	18	1 151	197	17
ZG	485	133	27	28	21	134	29	55
ZH	2 850	973	34	196	20	974	196	20
CH	45 369	13 634	30	1 948	14	13 850	1 964	14

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2017 dans les exploitations d'estivage

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	3	0	0	0	0	0	0	0
AI	142	25	18	0	0	25	0	0
AR	111	16	14	3	19	16	3	19
BE	1 469	210	14	33	16	213	33	15
BL	9	3	33	0	0	3	0	0
FR	597	101	17	5	5	101	5	5
GE	0							
GL	118	11	9	2	18	11	2	18
GR	923	276	30	44	16	296	44	15
JU	98	14	14	0	0	14	0	0
LU	241	45	19	18	40	45	18	40
NE	158	35	22	2	6	35	2	6
NW	129	20	16	3	15	20	3	15
OW	249	40	16	17	43	40	17	43
SG	361	43	12	9	21	43	9	21
SH	1	0	0	0	0	0	0	0
SO	54	4	7	0	0	4	0	0
SZ	418	86	21	18	21	84	18	21
TG	0							
TI	236	8	3	0	0	8	0	0
UR	325	56	17	15	27	56	15	27
VD	651	126	19	16	13	126	16	13
VS	539	57	11	1	2	57	1	2
ZG	5	0	0	0	0	0	0	0
ZH	7	2	29	0	0	2	0	0
CH	6 844	1 178	17	186	16	1 199	186	16

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2017 dans les exploitations à l'année dans le domaine PLVH

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitat. contrôlées avec manquem.	Contrôles	Contrôles avec manque-avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	1 288	295	23	6	2	295	6	2
AI	368	78	21	3	4	78	3	4
AR	570	187	33	2	1	188	2	1
BE	6 891	1 786	26	143	8	1 785	144	8
BL	474	132	28	7	5	132	7	5
FR	1 627	526	32	33	6	524	33	6
GE	60	20	33	1	5	20	1	5
GL	331	48	15	0	0	48	0	0
GR	1 837	530	29	40	8	530	40	8
JU	639	100	16	0	0	96	0	0
LU	3 192	835	26	14	2	838	14	2
NE	550	0	0	0	0	0	0	0
NW	376	110	29	18	16	111	19	17
OW	531	82	15	0	0	82	0	0
SG	2 981	634	21	16	3	635	16	3
SH	96	33	34	0	0	33	0	0
SO	644	162	25	24	15	162	24	15
SZ	1 261	395	31	0	0	395	0	0
TG	1 013	290	29	12	4	517	12	2
TI	505	98	19	8	8	98	8	8
UR	511	128	25	2	2	128	2	2
VD	1 508	516	34	43	8	518	43	8
VS	1 527	512	34	56	11	513	56	11
ZG	344	88	26	1	1	88	1	1
ZH	1 232	746	61	66	9	746	66	9
CH	30 356	8 331	27	495	6	8 560	497	6

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2017 dans les exploitations à l'année dans le domaine du bien-être des animaux

Canton	Exploitation (total)			Exploitation avec contrôles		Contrôles	Contrôles avec		Contrôles non annoncés	Contrôles non annoncés	
	Nombre	Nombre	%	manquements	avec manquements		manquements	avec manquements		Nombre	%
AG	1 775	697	39	47	7	701	47	7	624	89	
AI	391	176	45	14	8	176	14	8	58	33	
AR	567	312	55	19	6	314	19	6	81	26	
BE	8 382	4 812	57	353	7	5 020	367	7	1 170	23	
BL	654	206	31	11	5	206	11	5	19	9	
FR	2 140	1 326	62	160	12	1 460	137	9	981	67	
GE	83	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
GL	304	168	55	11	7	168	11	7	72	43	
GR	1 993	863	43	140	16	902	140	16	574	64	
JU	865	190	22	0	0	190	0	0	7	4	
LU	3 759	1 341	36	63	5	1 354	63	5	329	24	
NE	597	148	25	10	7	151	10	7	23	15	
NW	293	105	36	7	7	106	8	8	11	10	
OW	487	178	37	23	13	178	23	13	39	22	
SG	2 974	1 016	34	51	5	1 017	51	5	607	60	
SH	264	65	25	1	2	65	1	2	7	11	
SO	994	490	49	39	8	497	39	8	52	10	
SZ	1 175	429	37	27	6	429	27	6	21	5	
TG	1 560	804	52	63	8	854	64	7	282	33	
TI	543	192	35	44	23	192	44	23	13	7	
UR	423	195	46	16	8	200	16	8	81	41	
VD	1 974	731	37	28	4	732	28	4	626	86	
VS	1 244	396	32	46	12	396	46	12	18	5	
ZG	432	127	29	6	5	108	10	9	13	12	
ZH	1 978	995	50	139	14	997	139	14	285	29	
CH	35 851	15 962	45	1 318	8	16 413	1 315	8	5 993	37	

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2017 dans les exploitations à l'année dans le domaine des CER

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquem.	Exploitations contrôlées avec manquem.	Contrôles	Contrôles avec manquem.	Contrôles avec manquem.
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	1 342	358	27	11	3	359	11	3
AI	146	5	3	0	0	5	0	0
AR	197	56	28	0	0	56	0	0
BE	4 077	1 253	31	197	16	1 257	197	16
BL	250	20	8	1	5	20	1	5
FR	1 042	339	33	26	8	339	26	8
GE	131	49	37	2	4	51	2	4
GL	44	1	2	0	0	1	0	0
GR	158	9	6	0	0	9	0	0
JU	300	8	3	0	0	8	0	0
LU	2 304	764	33	22	3	774	22	3
NE	217	0	0	0	0	0	0	0
NW	99	29	29	1	3	29	1	3
OW	134	0	0	0	0	0	0	0
SG	677	150	22	4	3	150	4	3
SH	274	65	24	1	2	65	1	2
SO	794	206	26	40	19	207	41	20
SZ	430	5	1	0	0	5	0	0
TG	883	366	41	32	9	375	32	9
TI	22	8	36	0	0	8	0	0
UR	76	0	0	0	0	0	0	0
VD	1 343	474	35	21	4	475	21	4
VS	131	0	0	0	0	0	0	0
ZG	204	72	35	1	1	72	1	1
ZH	675	309	46	107	35	309	107	35
CH	15 950	4 546	29	466	10	4 574	467	10

Sources : Acontrol et cantons



Contributions au paysage cultivé

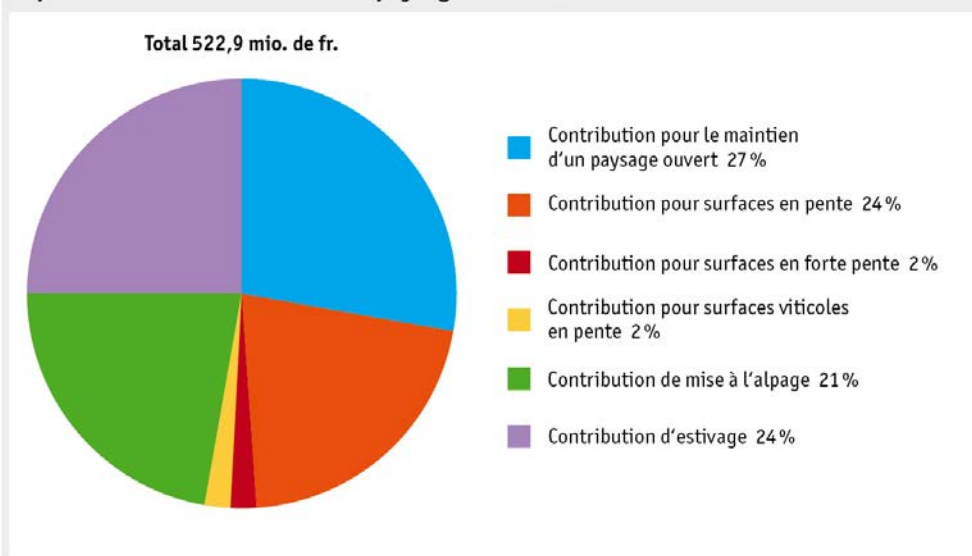
Les contributions au paysage cultivé encouragent le maintien d'un paysage rural ouvert. Elles doivent assurer une exploitation de la plus grande part possible des surfaces utilisées à des fins agricoles ou alpestres et prévenir ainsi l'envahissement des terres cultivables par la forêt, notamment dans les régions et zones qui connaissent des conditions climatiques ou topographiques difficiles. Un paysage cultivé ouvert est la condition essentielle à la fourniture des autres prestations d'intérêt public.

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions au paysage cultivé sous : www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions au paysage cultivé

Les contributions au paysage cultivé se composent de six montants :

- Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert
- Contribution pour surfaces en pente
- Contribution pour surfaces en forte pente
- Contribution pour surfaces viticoles en pente
- Contribution de mise à l'alpage
- Contribution d'estivage

Répartition des contributions au paysage cultivé 2017



Source : OFAG

76 % des contributions au paysage cultivé sont versées à des exploitations à l'année, sous forme de contributions pour le maintien d'un paysage ouvert, de contributions pour surfaces en pente, de contributions pour surfaces en forte pente, de contributions pour surfaces viticoles en pente et de contributions de mise à l'alpage. Les 24 % restants des contributions au paysage cultivé sont versées aux exploitations d'estivage sous forme de contribution d'estivage.

Comme les surfaces restent stables, les dépenses sont également restées constantes au cours des années. Une modification a été intégrée en 2017. Pour la première fois, des contributions plus élevées ont été versées pour les surfaces présentant une déclivité supérieure à 50 % ; des contributions ont également été octroyées pour les surfaces en pente dans la région de plaine.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



C'est pourquoi, les contributions pour surfaces en pente ont augmenté en 2017 par rapport aux années précédentes.

Le tableau ci-dessous permet de consulter les contributions versées par zone agricole et par canton pour les cinq types de contributions au paysage cultivé.

Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert

La contribution pour la production dans des conditions difficiles prend en compte de manière adéquate les difficultés d'exploitation liées aux zones de plus haute altitude.

Taux des contributions pour le maintien d'un paysage ouvert 2017

Zone	fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	100
Zone de montagne I	230
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	380
Zone de montagne IV	390

Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert 2017

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	23 859	234 427	280 866	539 152
Exploitation	Nombre	4 431	12 389	13 675	30 495
Surface par exploitation	ha	5,38	18,92	20,54	17,68
Contribution par exploitation	fr.	828	3 188	7 084	4 592
Total des contributions	1 000 fr.	3 670	39 491	96 869	140 030

Source : OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour le maintien d'un paysage ouvert si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. Comme la plus grande partie de leurs surfaces se trouve en plaine, ces exploitations obtiennent cependant une contribution plus réduite que celles qui exploitent principalement des surfaces dans la région de montagne. La surface totale faisant l'objet de contributions pour le maintien d'un paysage ouvert s'est réduite de 2437 ha par rapport à l'année précédente.

Contribution pour surfaces en pente

La contribution pour surfaces en pente permet de rémunérer l'exploitation des terres dans des conditions difficiles en raison de la déclivité dans toutes les zones. Aucune contribution n'est versée pour les pâturages permanents, les surfaces viticoles, les haies, les bosquets champêtres

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



et les berges boisées. La surface en pente d'une exploitation doit représenter au moins 50 ares pour donner droit à ces contributions.

Taux des contributions pour surfaces en pente 2017

Terrain en pente	fr./ha
Déclivité de 18 à 35 %	410
Déclivité de 35 à 50 %	700
Déclivité de plus de 50 %	1 000

Contribution pour surfaces en pente 2017

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions, avec					
– une déclivité de 18 à 35 % (en ha)	ha	24 398	60 127	70 778	155 303
– une déclivité de 35 à 50 % (en ha)	ha	2 797	12 150	34 744	49 692
– une déclivité de plus de 50 % (en ha)	ha	1 211	4 084	21 664	26 960
Total	ha	28 406	76 361	127 186	231 954
Nombre d'exploitations	Nombre	10 168	11 406	13 020	34 594
Contribution par exploitation (en fr.)	fr.	1 295	3 265	5 761	3 625
Total des contributions	1 000 fr.	13 172	37 242	75 004	125 418

Source : OFAG

Sur les 230 000 hectares de SAU constitués de terrains en pente, près des deux tiers étaient attribués à la catégorie « déclivité de 18 à 35 % » en 2017. La surface a augmenté de 23 604 ha par rapport à l'année précédente. L'étendue des surfaces annoncées dépend entre autres des conditions météorologiques qui influent sur le mode d'exploitation (plus ou moins de pâturages ou de prairies de fauche). Au total, les contributions pour surfaces en pente versées ont augmenté d'environ 17 millions de francs par rapport à l'année précédente – notamment en raison des nouvelles réglementations citées plus haut.

Contributions pour surfaces en forte pente

La contribution pour surfaces en forte pente est destinée aux exploitations comprenant une part importante de surfaces en forte pente (déclivité de plus de 35 %).

Taux des contributions pour surfaces en forte pente* 2017

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Part de surfaces avec contribution pour surfaces en pente (déclivité > 35 %) sur la SAU donnant droit à des contributions	fr./ha
30 %	100
40 %	229
50 %	357
60 %	486
70 %	614
80 %	743
90 %	871
100 %	1 000

* Les taux sont présentés par tranches de 10 %. Ils augmentent cependant progressivement en fonction de la part de surfaces > 35 %.

Contribution pour surfaces en forte pente 2017

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions (déclivité de plus de 35 %)	ha	84	2 787	32 023	34 894
Nombre d'exploitations	Nombre	21	626	4 412	5 059
Surface par exploitation	ha	4,01	4,45	7,26	6,90
Contribution par exploitation (en fr.)	fr.	744	1 072	2 416	2 243
Total des contributions	1 000 fr.	16	671	10 659	11 345

Source : OFAG

Les moyens issus des contributions pour surfaces en forte pente sont surtout octroyés dans la région de montagne. 57 % des contributions pour surfaces en forte pente sont versées à des exploitations qui ont moins de 20 hectares de surface. La surface faisant l'objet de contributions pour surfaces en forte pente s'est réduite de 2398 ha par rapport à l'année précédente.

Contribution pour surfaces viticoles en pente

L'objectif des contributions pour surfaces viticoles en pente est l'exploitation et la préservation des vignobles plantés en forte pente et en terrasses.

Taux des contributions pour surfaces viticoles en pente 2017

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Terrain en pente	fr./ha
Déclivité de 30 à 50 %	1 500
Déclivité de plus de 50 %	3 000
Terrasses d'une déclivité de plus de 30 %	5 000

Contribution pour surfaces viticoles en pente 2017

	Unité	
Surfaces en forte pente, déclivité de 30 à 50 %	ha	1 900
Surfaces en forte pente, déclivité supérieure à 50 %	ha	420
Terrasses d'une déclivité de plus de 30 %	ha	1 544
Somme des surfaces donnant droit à des contributions	ha	3 864
Nombre d'exploitations	Nombre	2 311
Surface par exploitation	ha	1,67
Contribution par exploitation	fr.	5 119
Total des contributions	1 000 fr.	11 831

Source : OFAG

Par rapport à la surface viticole totale, la part des surfaces en forte pente et en terrasses donnant droit à des contributions est d'environ 30 %. 10 % de ces surfaces ont une déclivité de plus de 50 % ; 40 % d'entre elles sont aménagées en terrasses, à savoir 1544 hectares. La surface donnant droit aux contributions pour surfaces viticoles en pente a diminué de 64 ha par rapport à l'année précédente.

Contribution de mise à l'alpage

La contribution de mise à l'alpage incite financièrement les exploitations à l'année à estiver leurs animaux. La contribution de mise à l'alpage s'élève à 370 francs par pâquier normal.

Contribution de mise à l'alpage 2017

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Nombre de pâquiers nor- maux	PN	52 770	66 989	175 190	294 949
Nombre d'exploitations	Nombre	4 882	5 621	10 271	20 774
PN par exploita- tion	PN	10,81	11,92	17,06	14,2
Contribution par exploitation	fr.	3 999	4 410	6 311	5 253
Total des contri- butions	1 000 fr.	19 525	24 786	64 820	109 131

Source : OFAG

La région de montagne compte près de quatre fois plus de PN pour l'estivage que la région de plaine. Les exploitations dans la région de montagne mettent le plus d'animaux en estivage par exploitation, avec 17,06 PN en moyenne. Par rapport à l'année précédente, 1195 pâquiers normaux de moins ont été soutenus par des contributions de mise à l'alpage.

Contribution d'estivage

Les contributions d'estivage ont pour objectif d'assurer l'exploitation et l'entretien des vastes pâturages d'estivage dans les Alpes, les Préalpes et le Jura. La région d'estivage est utilisée et entretenue par le pacage de quelque 300 000 PN. La charge en bétail de chaque alpage est fixée selon les principes de l'exploitation durable ; c'est ce qu'on appelle la charge usuelle, exprimée en pâquiers normaux. Les contributions sont versées par pâquier normal (PN), calculé à partir de la charge usuelle. Un PN correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail (UGB) pendant 100 jours (cf. article sur les exploitations d'estivage dans le présent rapport agricole).

Taux des contributions d'estivage 2017

Catégorie animale	fr.
Vaches traites, brebis laitières et chèvres laitières au cas où la durée d'estivage traditionnelle s'étend de 56 à 100 jours, par UGB	400
Moutons, brebis laitières exceptées, par PN	
– en cas de surveillance permanente par un berger ou dans le cas des pâturages tournants assortis de mesures de protection des troupeaux	400
– en cas de pâturages tournants	320
– dans le cas des autres pâturages	120
Autres animaux consommant du fourrage grossier, par PN	400

Contributions d'estivage versées en 2017

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Paramètre	Contributions	Exploitations	UGB ou PN
de la catégorie animale			
Unité	1000 fr.	Nombre	Nombre
Vaches traites, brebis laitières et chèvreslaitières au cas où la durée d'estivage traditionnelle s'étend de 56 à 100 jours, UGB	12 460	802	31 167
Moutons, brebis laitières exceptées, PN	7 190	808	22 593
Autres animaux consommant des fourrages			
grossiers, PN	105 572	6 330	264 356
Total	125 222	6 781	

Contribution d'estivage pour l'estivage de moutons selon le système de pacage 2017

Paramètre	Exploitations	Animaux donnant droit aux contributions	Contributions
du système de pacage			
Unité	Nombre	PN	1 000 fr.
Présence d'un berger en permanence	194	13 347	5 331
Pâturage tournant	193	3 753	1 201
Autres pâturages	434	5 493	658
Total	821	22 593	7 190

Source : OFAG

Par rapport à l'année précédente, le nombre de moutons avec surveillance permanente par un berger ont légèrement augmenté. Les moutons sur les pâturages tournants et sur les autres pâturages ont par contre diminué.

Évolution de l'estivage entre 2015 et 2017

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Catégorie animale		Année 2015	Année 2016	Année 2017
Vaches laitières	Exploitations	4 741	4 623	4 640
	PN	109 640	108 043	107 469
Vaches mères, vaches nourrices et « autres vaches »	Exploitations	3 104	2 860	2 802
	PN	43 381	44 399	45 640
Autre bétail bovin	Exploitations	6 167	6 118	6 107
	PN	119 567	118 703	116 581
Equidés	Exploitations	873	842	843
	PN	4 273	4 278	3 978
Moutons	Exploitations	902	888	892
	PN	24 095	23 778	23 768
Chèvres	Exploitations	1 331	1 278	1 279
	PN	5 969	5 895	6 086
Autres animaux estivés	Exploitations	437	435	419
	PN	1 140	1 120	1 095

Source : OFAG

Contributions d'estivage par canton et par catégorie d'animaux

Statistique d'estivage : exploitations et pâquiers normaux par canton

Paievements directs aux exploitations d'estivage par canton

Jonas Plattner, OFAG, secteur Paiements directs – Bases, jonas.plattner@blw.admin.ch Denis Morand, OFAG, secteur Paiements directs – Bases, denis.morand@blw.admin.ch

Contributions au paysage cultivé 2017 : contribution pour le maintien d'un paysage ouvert, contribution pour surfaces en pente, contribution pour surfaces en forte pente, contribution pour surfaces viticoles en pente, contribution de mise à l'alpage

Cant.	Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert			Contribution pour surfaces en pente			Contribution pour surfaces en forte pente			Contribution pour surfaces viticoles en pente			Contribution de mise à l'alpage		
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.
ZH	819	13 143	2 150 920	1 985	8 743	4 222 283	38	267	55 823	179	192	368 310	625	4 206	1 556 062
BE	7 297	119 897	31 490 277	8 071	49 045	26 718 783	1 196	7 237	2 229 019	62	103	416 782	5 215	58 349	21 589 034
LU	3 034	42 552	9 141 683	3 598	21 412	11 174 018	375	1 929	539 364	28	21	37 027	1 168	8 422	3 116 156
UR	525	6 529	2 242 405	495	4 486	3 335 284	380	2 886	1 590 083	1	0	540	500	6 268	2 319 211
SZ	1 341	19 036	5 666 100	1 352	9 668	5 492 747	301	1 704	579 006	14	7	13 925	1 067	12 178	4 505 681
OW	555	7 026	1 963 090	542	4 165	2 621 401	227	1 422	505 202	2	2	5 585	512	8 648	3 199 804
NW	393	5 161	1 437 180	389	3 319	2 153 816	198	1 334	514 251	0	0	0	327	3 601	1 332 282
GL	323	5 618	1 913 355	322	3 236	2 085 047	152	1 208	380 367	2	2	8 240	287	5 177	1 915 462
ZG	331	5 992	1 477 251	406	3 003	1 554 370	40	224	50 592	3	0	937	152	859	317 725
FR	1 505	35 515	6 701 015	1 985	8 905	4 058 694	13	70	14 411	20	32	58 909	1 435	24 505	9 066 900
SO	589	13 019	2 731 777	852	5 366	2 489 449	5	15	5 897	2	0	1 723	282	2 504	926 401
BL	664	13 642	2 000 870	706	5 724	2 615 745	9	46	9 882	42	33	55 505	96	663	245 138
SH	161	2 778	278 921	327	1 639	734 722	0	0	0	117	86	143 469	20	163	60 423
AR	603	11 520	3 229 990	602	5 938	2 889 867	27	127	22 237	5	3	7 045	344	3 844	1 422 353
AI	423	7 044	2 182 405	414	3 126	1 570 948	15	84	19 037	0	0	0	220	2 361	873 569
SG	2 685	40 283	10 253 587	3 016	23 311	12 554 120	391	2 688	780 388	57	92	200 640	2 052	23 941	8 858 307
GR	2 049	50 042	18 487 804	2 012	29 727	18 112 182	939	9 426	2 790 941	31	19	42 720	1 929	44 833	16 588 234
AG	1 302	17 904	1 950 930	2 015	10 671	4 825 735	7	30	5 432	131	147	246 630	284	2 563	948 325
TG	183	2 228	460 609	1 115	3 146	1 482 996	7	38	7 467	58	62	97 383	360	3 218	1 190 643
TI	662	10 224	3 428 925	535	3 668	2 385 829	156	926	276 144	177	181	400 141	428	8 588	3 177 378
VD	1 257	30 445	6 570 788	1 170	6 005	2 781 141	9	67	12 909	410	797	2 651 930	1 213	31 468	11 643 337
VS	2 455	29 610	10 249 460	1 631	11 010	6 680 324	572	3 134	940 408	865	1 934	6 794 472	1 456	21 107	7 809 455
NE	614	25 641	7 693 600	485	3 068	1 297 093	1	5	4 848	57	82	167 385	321	4 846	1 793 058
GE	3	13	3 923	3	4	1 897	0	0	0	45	64	100 760	22	567	209 646
JU	722	24 290	6 323 096	566	3 568	1 579 380	1	25	11 564	3	6	10 500	459	12 072	4 466 572
CH	30 495	539 152	140 029 959	34 594	231 954	125 417 869	5 059	34 894	11 345 271	2 311	3 864	11 830 559	20 774	294 949	109 131 157

Zones															
Tal	4 431	23 859	3 670 198	10 168	28 406	13 172 247	21	84	15 624	1 349	2 060	5 908 336	4 882	52 770	19 524 738
Hügel	6 502	123 113	13 886 763	5 824	35 114	16 386 039	58	241	43 304	338	613	1 977 999	2 389	24 757	9 160 024
BZ I	5 887	111 314	25 604 277	5 582	41 248	20 855 491	568	2 546	627 694	172	287	883 010	3 232	42 233	15 626 045
BZ II	7 199	149 989	47 392 187	6 634	56 287	30 747 106	1 437	8 346	2 506 345	327	846	2 854 138	4 518	69 596	25 750 567
BZ III	4 043	78 706	29 371 736	3 980	42 090	25 887 563	1 759	13 044	4 393 783	86	43	158 552	3 513	66 061	24 442 655
BZ IV	2 433	52 171	20 104 799	2 406	28 810	18 369 422	1 216	10 633	3 758 523	39	15	48 523	2 240	39 533	14 627 128

Source : OFAG

Contributions au paysage cultivé : contribution d'estivage 2017

	Moutons, brebis laitières exceptées			Vaches, brebis laitières et chèvres laitières ¹			Autres animaux consomm. des fourr. grossiers			Total	
	Charge usuelle			Charge usuelle			Charge usuelle			Total	
	Expl.	usuelle	Contr.	Expl.	usuelle	Contr.	Expl.	usuelle	Contr.	Expl.	Contr.
	Pâquiers			Pâquiers			Pâquiers			Total	
	No.	norm.	fr.	No.	norm.	fr.	No.	norm.	fr.	No.	fr.
ZH	0	0	0	0	0	0	7	330	132 048	7	132 048
BE	150	1 905	498 115	277	9 301	3 720 284	1 371	48 825	19 516 444	1 456	23 734 843
LU	25	266	78 595	0	0	0	237	6 514	2 598 744	239	2 677 339
UR	67	1 500	458 436	0	0	0	253	7 263	2 900 543	301	3 358 979
SZ	43	709	227 752	119	1 555	618 984	390	10 853	4 334 076	417	5 180 812
OW	21	190	46 181	10	129	51 600	232	8 794	3 517 786	248	3 615 566
NW	11	170	53 467	5	69	27 732	125	4 317	1 726 941	129	1 808 140
GL	13	492	162 190	0	0	0	111	6 948	2 779 087	118	2 941 278
ZG	0	0	0	2	5	2 000	5	135	54 192	5	56 192
FR	34	606	204 403	9	194	77 464	575	23 111	9 233 426	592	9 515 292
SO	1	3	360	0	0	0	53	2 599	1 039 412	53	1 039 772
BL	0	0	0	0	0	0	9	366	140 704	9	140 704
SH	0	0	0	0	0	0	1	116	46 204	1	46 204
AR	1	8	3 060	17	262	104 648	105	2 359	941 635	107	1 049 343
AI	8	75	14 777	64	959	380 266	135	2 183	871 463	142	1 266 506
SG	24	1 029	374 568	47	3 186	1 274 576	348	17 947	7 178 625	360	8 827 769
GR	154	7 238	2 631 470	163	9 995	3 997 876	831	42 055	16 788 462	921	23 417 808
AG	0	0	0	0	0	0	3	209	83 693	3	83 693
TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	75	2 005	539 518	45	3 165	1 266 028	192	6 160	2 463 853	236	4 269 399
VD	25	1 084	416 154	0	0	0	631	34 665	13 813 364	644	14 229 518
VS	154	5 248	1 459 557	44	2 348	939 064	463	21 238	8 463 548	539	10 862 168
NE	1	16	5 110	0	0	0	155	5 812	2 324 777	156	2 329 887
GE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	1	52	16 534	0	0	0	98	11 557	4 622 609	98	4 639 144
Total	808	22 593	7 190 246	802	31 167	12 460 522	6 330	264 356	105 571 637	6 781	125 222 404

¹ Charge usuelle pour animaux traits avec une durée d'estivage de 56 à 100 jours

Source: OFAG

Statistique d'estivage 2017 : exploitations et pâquiers normaux par canton

Cant.	Vaches laitières		Vaches mères, vaches nourrices et «autres»		Autres bovins		Chevaux		Moutons		Chèvres		Autres	
	Charge		Charge		Charge		Charge		Charge		Charge		Charge	
	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail
	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN
ZH	4	14	0	0	7	233	0	0	0	0	1	0	0	0
BE	1 067	24 940	455	5 248	1 360	22 679	164	680	158	2 540	356	791	78	216
LU	132	1 393	119	1 534	236	3 378	14	20	27	258	30	38	2	6
UR	199	3 562	56	647	193	2 253	9	9	71	1 593	61	329	6	3
SZ	319	3 738	150	1 432	382	5 890	39	100	52	714	87	247	49	86
OW	226	4 607	62	581	247	3 068	11	18	21	191	37	63	27	68
NW	94	1 742	36	432	121	1 820	9	15	12	245	16	44	18	113
GL	97	3 476	38	649	108	2 371	16	20	14	471	39	62	43	102
ZG	3	42	0	0	5	70	1	1	0	0	0	0	0	0
FR	364	6 830	162	1 902	567	12 544	67	227	41	787	89	207	36	85
SO	26	202	35	657	54	1 423	9	100	1	3	3	2	1	1
BL	1	2	5	108	9	233	0	0	0	0	0	0	0	0
SH	0	0	0	0	1	116	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	85	1 360	17	98	104	1 013	4	8	1	8	36	39	20	53
AI	119	1 624	13	24	133	1 111	5	4	10	104	44	85	20	37
SG	255	7 054	155	2 507	341	9 074	34	81	32	1 325	115	332	26	87
GR	602	13 923	586	14 765	750	17 321	226	875	168	6 951	133	1 087	7	6
AG	1	2	1	0	3	199	0	0	0	0	0	0	0	0
TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	112	3 600	110	1 281	141	1 318	45	198	77	1 956	90	1 942	19	13
VD	453	13 376	374	6 588	679	16 452	77	184	36	1 256	58	135	64	216
VS	340	11 331	276	3 363	392	5 948	67	220	164	5 295	78	673	2	1
NE	85	829	67	1 202	153	3 501	17	91	3	20	3	2	1	1
GE	2	10	8	305	10	335	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	54	3 809	72	2 256	111	4 232	29	1 131	4	53	3	8	0	0
Total	4 640	107 469	2 797	45 580	6 107	116 581	843	3 978	892	23 768	1 279	6 086	419	1 095

Un PN = 1 UGB * durée d'estivage / 100 jours

Source : OFAG

Paiements directs aux exploitations d'estivage 2017

Cantons	Contributions d'estivage		Contributions à la biodiversité ¹		Contributions à la qualité du paysage ²		Total ³	
	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.
	No.	fr.	No.	fr.	No.	fr.	No.	fr.
ZH	7	132 048	5	9 806	0	0	7	141 854
BE	1 456	23 734 843	1 128	5 444 138	1 208	1 462 545	1 469	30 641 526
LU	239	2 677 339	174	481 000	208	301 977	241	3 460 315
UR	301	3 358 979	250	1 422 696	144	297 064	325	5 078 739
SZ	417	5 180 812	362	1 412 351	319	534 714	418	7 127 876
OW	248	3 615 566	233	912 909	199	392 988	249	4 921 463
NW	129	1 808 140	118	449 308	101	178 178	129	2 435 626
GL	118	2 941 278	117	1 312 754	95	137 284	118	4 391 315
ZG	5	56 192	2	2 711	3	3 485	5	62 388
FR	592	9 515 292	411	1 422 027	547	1 445 366	597	12 382 685
SO	53	1 039 772	53	169 046	0	0	54	1 208 819
BL	9	140 704	6	21 614	0	0	9	162 318
SH	1	46 204	1	270	0	0	1	46 474
AR	107	1 049 343	98	131 007	74	163 939	111	1 344 289
AI	142	1 266 506	113	141 897	106	121 781	142	1 530 184
SG	360	8 827 769	262	1 644 711	281	1 121 202	361	11 593 682
GR	921	23 417 808	781	7 925 417	35	117 281	923	31 460 506
AG	3	83 693	0	0	3	7 968	3	91 661
TG	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	236	4 269 399	160	892 678	128	229 884	236	5 391 961
VD	644	14 229 518	590	2 608 470	570	2 314 138	651	19 152 126
VS	539	10 862 168	508	4 258 681	363	982 524	539	16 103 373
NE	156	2 329 887	130	130 815	0	0	158	2 460 702
GE	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	98	4 639 144	31	34 776	71	922 637	98	5 596 557
Total	6 781	125 222 404	5 533	30 829 080	4 455	10 734 953	6 844	166 786 438

¹ Le nombre d'exploitations et les contributions pour certains cantons sont incomplètes.

² Contribution fédérale

³ Avant réduction / paiement ultérieur

Source : OFAG



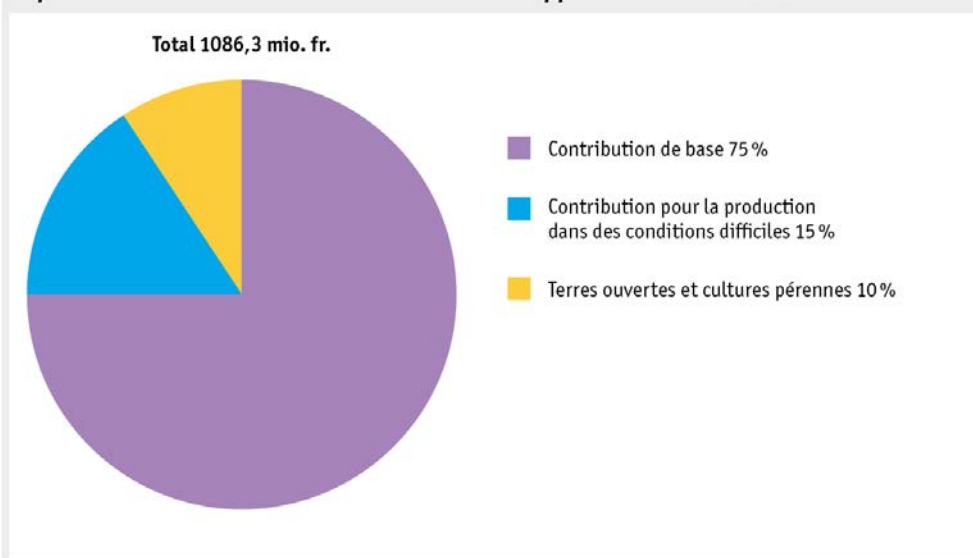
Contributions à la sécurité de l’approvisionnement

Des informations essentielles sur les contributions à la sécurité de l’approvisionnement figurent sous : www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à la sécurité de l’approvisionnement

Les contributions à la sécurité de l’approvisionnement sont constituées de trois éléments :

- contribution de base
- contribution pour la production dans des conditions difficiles
- contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

Répartition des contributions à la sécurité de l’approvisionnement 2017



Source : OFAG

Contribution de base

La contribution de base a pour objectif d’optimiser l’intensité de la production dans la région de plaine et donc de maintenir la capacité de production. Le montant de la contribution est le même dans toutes les zones et présuppose une charge en bétail échelonnée selon les zones. La moitié de la contribution de base est versée pour les surfaces de promotion de la biodiversité (seulement surfaces herbagères).

Taux de la contribution de base 2017

	fr./ha
Surface herbagère permanente exploitée en tant que surface de promotion de la biodiversité	450
Autres surfaces donnant droit aux contributions	900

Contribution de base 2017

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Surface	ha	465 256	248 840	281 379	995 475
– dont SPB	ha	48 222	29 513	68 326	146 061
Nombre d'exploitations	Nombre	19 243	12 434	13 696	45 373
Surface par ex- ploitation	ha	24	20	21	22
Contribution par exploitation	fr.	20 045	16 705	16 113	17 943
Total des contri- butions	1 000 fr.	385 23	207 712	220 690	814 125

Source : OFAG

La part des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) pour lesquelles des contributions à la sécurité de l'approvisionnement plus basses sont octroyées est plus importante dans les régions des collines et de montagne qu'en plaine. En outre, les exploitations de plaine sont les plus grandes, avec 24 hectares en moyenne, et celles de la région des collines les plus petites, avec 20 hectares. Elles sont cependant à peine plus petites que les 21 hectares de moyenne des exploitations de montagne. Pour ces deux raisons (part de SPB et surface par exploitation), la contribution moyenne par exploitation est la plus importante en plaine (20 045 francs) et la plus faible dans la région de montagne (16 113 francs). Les exploitations de la région des collines occupent une position intermédiaire du point de vue de la contribution de base, avec 16 705 francs.

La contribution de base est échelonnée pour les exploitations de plus de 60 hectares. Cela signifie qu'une contribution réduite est versée pour les surfaces entre 60 et 140 hectares. La contribution de base n'est plus versée au-delà des 140 hectares. Pour les communautés d'exploitation, les limites de l'échelonnement sont multipliées par le nombre d'exploitations participantes.

**Contributions réduites sur la base de l'échelonnement de la contribu-
tion de base pour les exploitations de grande taille en 2017**

Surface	Exploitations	Réduction	Réduction par exploita- tion
Unité	Nombre	1 000 fr.	fr.
60 à 80 ha	771	969	1 257
80 à 100 ha	174	1 009	5 801
100 à 120 ha	59	801	13 588
120 à 140 ha	28	474	16 935
plus de 140 ha	28	1 206	43 082
Total	1 060	4 460	80 663

Source : OFAG

La contribution de base a été réduite de près de 4,5 millions de francs au total pour 1060 exploitations. 28 exploitations obtenant des contributions à la sécurité de l'approvisionnement

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



avaient une surface de plus de 140 hectares. La contribution de base a été réduite de 1,2 million de francs seulement pour ces exploitations.

Contribution pour la production dans des conditions difficiles

La contribution pour la production dans des conditions difficiles tient compte des coûts élevés et des rendements réduits liés à la production dans les zones d'altitude.

Taux de la contribution pour la production dans des conditions difficiles 2017

Zone	fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	240
Zone de montagne I	300
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	340
Zone de montagne IV	360

Contribution pour la production dans des conditions difficiles 2017

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	23 433	232 130	276 490	532 054
Nombre d'exploitations	Nombre	4 264	12 332	13 627	30 223
Surface par exploitation	ha	5,50	18,82	20,29	17,60
Contribution par exploitation	fr.	1 410	5 040	6 707	5 280
Total des contributions	1 000 fr.	6 014	62 151	91 400	159 564

Source : OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour la production dans des conditions difficiles si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. La contribution moyenne par exploitation augmente en même temps que la difficulté croissante : de la région de plaine avec 1410 francs jusqu'à la région de montagne avec 6707 francs, en passant par la région des collines avec 5040 francs.

Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

La contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes rémunère la préservation du potentiel de production élevée de calories sur ces surfaces.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Taux pour les terres ouvertes et cultures pérennes 2017

	fr./ha
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	400

Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes 2017

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	235 136	41 599	4 682	281 417
Nombre d'exploitations	Nombre	17 395	7 560	2 323	27 278
Surface par exploitation	ha	13,52	5,50	2,02	10,32
Contribution par exploitation	fr.	5 407	2 201	806	4 127
Total des contributions	1 000 fr.	94 055	16 639	1 873	112 567

Source : OFAG

Les grandes cultures et les cultures pérennes sont principalement aménagées en plaine et dans la région des collines, ce qui se reflète dans la surface par exploitation. La contribution par exploitation est donc la plus élevée, avec 5407 francs, dans ces zones, et en particulier en plaine.

Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée les trois types de contributions à la sécurité de l'approvisionnement octroyées selon les cantons et les zones agricoles.

Jonas Plattner, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases jonas.plattner@blw.admin.ch

Contributions à la sécurité de l'approvisionnement 2017

Cantons	Contr. de base			Contr. pour la production dans des conditions difficiles			Contr. pour terres ouvertes et cultures pérennes		
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.
ZH	2 807	66 883	54 608 218	790	12 609	3 283 825	2 297	27 797	11 118 692
BE	9 863	185 681	154 663 225	7 287	119 000	36 061 200	6 292	46 487	18 594 829
LU	4 264	73 370	62 142 790	3 009	42 165	11 896 877	2 553	14 584	5 833 793
UR	522	6 551	5 189 945	522	6 426	2 144 933	11	8	3 008
SZ	1 436	21 739	18 086 954	1 331	17 910	5 592 714	201	442	176 892
OW	565	7 585	6 345 709	555	6 954	2 140 447	28	22	8 768
NW	407	5 763	4 772 138	392	5 085	1 564 704	21	25	9 964
GL	341	6 722	5 473 338	322	5 542	1 820 433	30	60	23 860
ZG	481	9 633	8 161 595	326	5 504	1 627 507	241	1 455	581 942
FR	2 457	72 838	61 326 715	1 501	35 317	9 801 485	1 833	23 078	9 231 325
SO	1 152	30 106	24 355 790	580	12 873	3 630 413	880	10 003	4 001 324
BL	800	20 801	16 791 551	656	13 561	3 434 837	663	5 869	2 347 625
SH	465	13 529	10 885 222	151	2 707	593 003	453	9 074	3 629 479
AR	602	11 391	9 825 549	601	11 304	3 503 414	30	22	8 752
AI	420	6 838	5 892 529	420	6 814	2 157 563	13	9	3 432
SG	3 485	67 437	57 182 570	2 665	38 766	11 532 940	1 116	5 506	2 202 268
GR	2 105	53 802	40 376 170	2 036	49 870	17 126 904	610	2 479	991 576
AG	2 530	56 209	46 204 872	1 276	17 771	4 192 568	2 370	26 220	10 487 976
TG	2 063	46 934	39 453 744	180	2 200	611 448	1 796	19 048	7 619 386
TI	726	12 632	9 559 411	656	10 156	3 262 652	425	1 736	694 535
VD	3 112	102 844	83 527 856	1 211	30 189	8 503 679	2 730	57 218	22 887 248
VS	2 546	36 030	25 631 890	2 427	29 527	9 829 343	1 454	7 738	3 095 160
NE	708	30 915	24 792 444	606	25 585	8 003 005	310	4 693	1 877 000
GE	254	10 033	7 781 895	3	13	3 966	245	7 670	3 068 064
JU	933	38 396	31 092 387	720	24 207	7 244 287	676	10 174	4 069 748
CH	45 044	994 664	814 124 506	30 223	532 054	159 564 145	27 278	281 417	112 566 647

Zones

Plaine	19 060	464 982	385 722 520	4 264	23 433	6 013 531	17 395	235 136	94 054 503
Collines	6 468	135 254	112 499 285	6 462	121 797	29 423 133	4 895	31 834	12 733 550
ZM I	5 870	113 286	95 213 035	5 870	110 334	32 727 807	2 665	9 765	3 905 948
ZM II	7 183	149 353	122 178 150	7 170	147 115	46 742 242	1 453	3 759	1 503 595
ZM III	4 040	78 820	60 725 832	4 035	77 760	26 326 440	623	752	300 746
ZM IV	2 423	52 968	37 785 685	2 422	51 614	18 330 991	247	171	68 306

Source : OFAG



Contributions à la qualité du paysage

Objectif de la mesure

Cet instrument permet d'encourager de manière ciblée la diversité paysagère de la Suisse. Les contributions au paysage cultivé (CQP) sont versées sur la base de projets développés à l'échelon régional et approuvés par la Confédération. Les cantons disposent ainsi d'une marge de manœuvre pour prendre en compte leurs besoins.

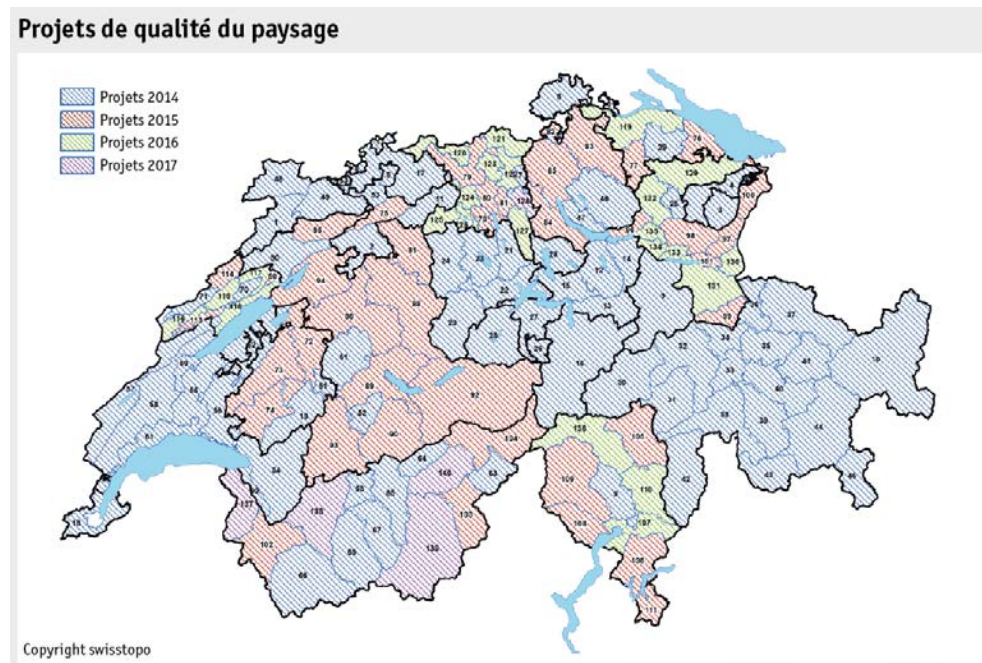
Des informations générales sur les contributions à la qualité du paysage se trouvent sous www.blw.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à la qualité du paysage

Les moyens financiers de la Confédération ont été plafonnés par canton en fonction de la SAU (120 francs par ha) et du pâquier normal (80 francs par PN) et répartis de manière proportionnelle entre les cantons. On a procédé ainsi pour limiter les moyens financiers à disposition des projets QP à ce qui avait été communiqué dans le message du Conseil fédéral sur la PA 14 – 17 ; les moyens sont répartis entre les cantons selon une clé de répartition transparente.

Des informations utiles pour l'élaboration des projets QP se trouvent sur le site Internet de l'OFAG.

Moyens financiers et chiffres clés statistiques 2017

En 2017, l'OFAG a autorisé cinq nouveaux projets QP. Avec les projets autorisés en 2014, 2015 et 2016 cela fait un total de 137 projets QP en cours, dans lesquels 145 millions de francs ont été investis par la Confédération en 2017. Les exploitations de tous les cantons ont pu participer, car il existe au moins un projet QP par canton depuis 2015.



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2018

Le tableau suivant sert de légende au graphique ci-dessus.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Le lien ci-dessous mène à un aperçu sous forme de tableau de toutes les données sur les projets de qualité du paysage expliquées plus loin.

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf. Veuillez utiliser le tableau sous forme électronique.

Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2017

Depuis 2014, 35 756 exploitations à l'année et 4433 exploitations d'estivage ont conclu une convention concernant les mesures QP. Il s'agit de respectivement 79 % et 65 % des exploitations en Suisse. La Confédération a versé aux exploitations participantes une moyenne de 3609 francs par exploitation et de 146 francs par hectare SAU pour les mesures mises en œuvre. Les contributions par hectare SAU sont légèrement plus élevées dans les régions de montagne que dans les régions de plaine ou des collines.

Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2017

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Région d'estivage	Total
Exploitations	Nombre	14 296	9 927	11 533	4 433	40 189
Exploitation par ha ¹	Nombre	138	143	161	–	146
Contribution par exploitation	fr.	3 958	3 350	3 861	2 411	3 609
Total des contributions	1 000 fr.	56 579	33 258	44 532	10 690	145 059

¹ Seulement exploitations à l'année
Source : OFAG

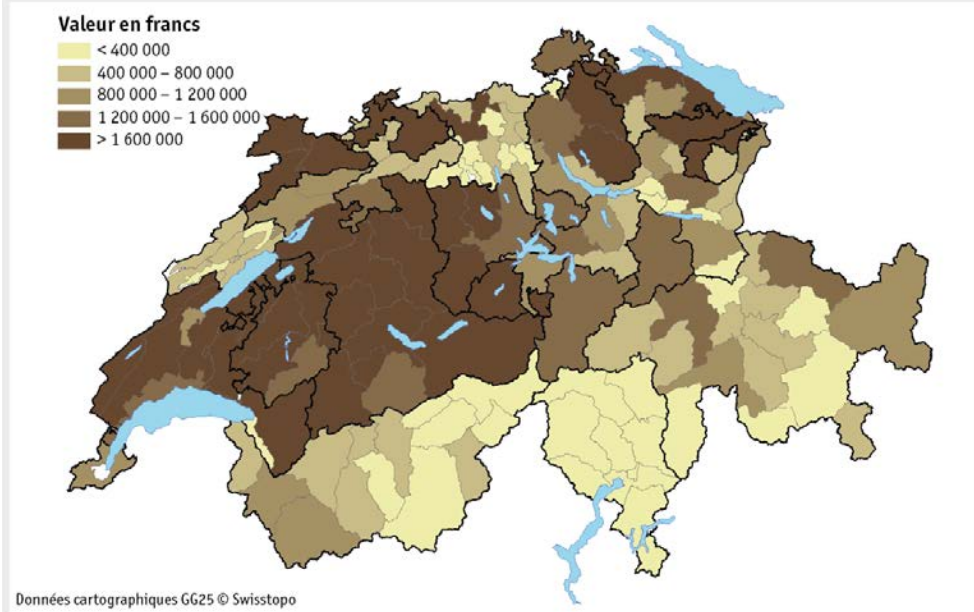
Contributions à la qualité du paysage selon les cantons en 2017

Comme le nombre de projets mis en œuvre est différent dans chaque canton, les contributions par canton varient fortement. Les sommes les plus élevées ont été attribuées dans les cantons de Berne (28 millions de francs) et de Vaud (16 millions de francs). La somme la plus élevée pour les régions d'estivage a été atteinte par le canton de Vaud.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Projets QP : total des contributions versées pour chaque périmètre de projet

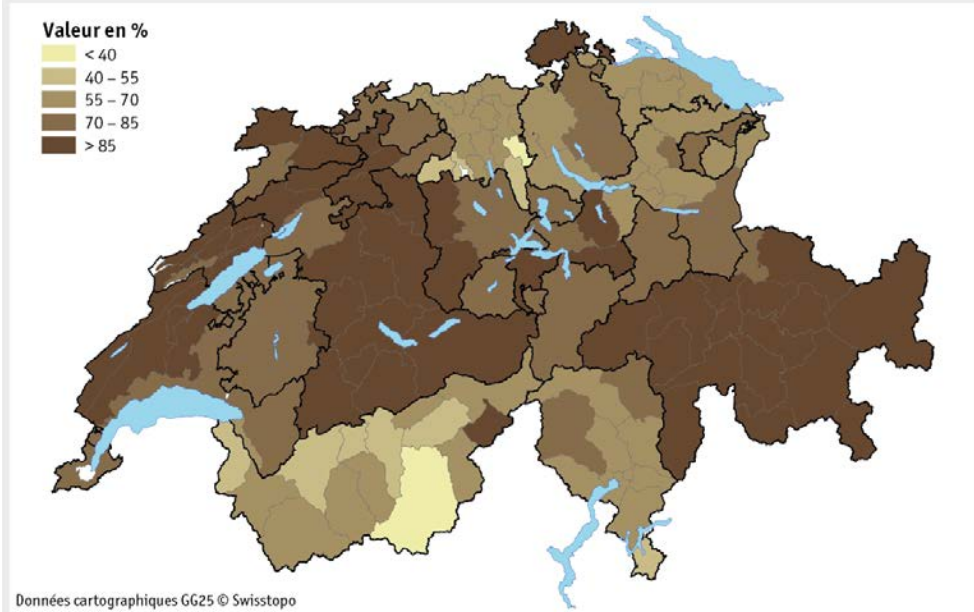


Source : Office fédéral de l'agriculture – 2018

Les contributions totales les plus élevées ont été attribuées aux projets Emmental (BE) et Mittelland bernois (BE). Les montants les plus faibles ont été versés aux projets Onsernone-Centovalli (TI) et Valle Verzasca (TI). Le montant de la contribution pour chaque projet dépend fortement de la surface agricole utile et du nombre d'exploitations dans le périmètre de projet, ainsi que des mesures disponibles et de la participation des exploitations au projet. Les données pour chaque projet figurent dans le tableau ci-dessous :

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf. Veuillez utiliser le tableau sous forme électronique.

Projets QP : participation des exploitations à l'année dans le périmètre de projet



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2018

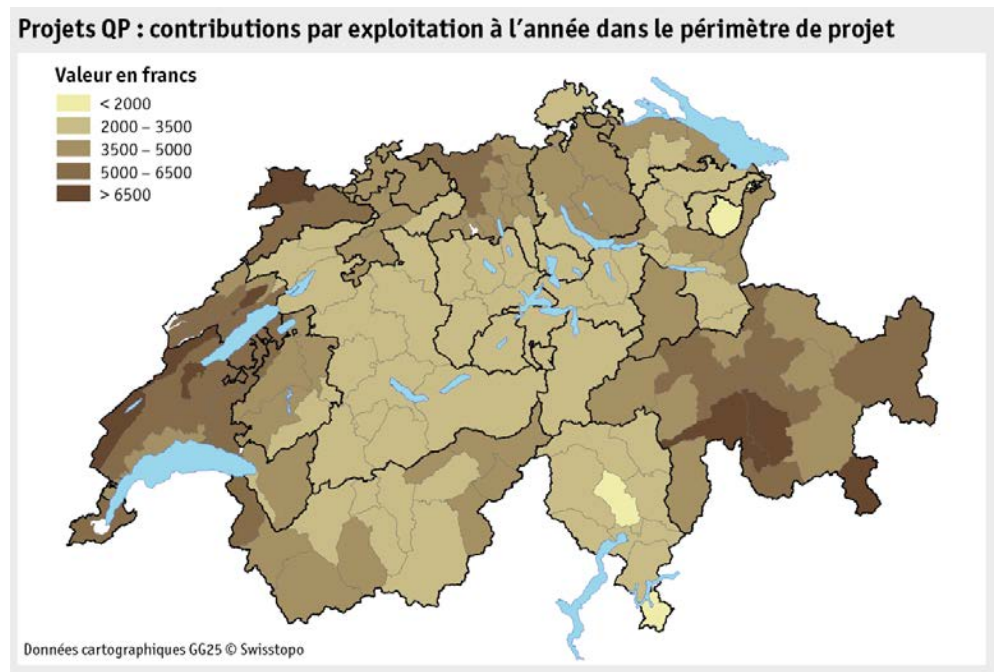
POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Pour cette évaluation (sur la **participation des exploitations à l'année**), c'est le domicile des exploitations et non la situation de la surface exploitée qui est déterminante. Ainsi, si de nombreuses surfaces du périmètre de projet A sont exploitées par des exploitations qui ont leur domicile dans le périmètre B ou C, la participation au projet A est sous-estimée dans l'évaluation.

Comme indiqué ci-dessus, en moyenne 79 % des exploitations à l'année par périmètre de projet ont participé à un projet QP en 2017. La participation la plus forte (plus de 92 %) a été constatée pour les projets Entlebuch (LU), Valposchiavo (GR) et Nidwalden (NW). De plus amples données sur la participation des exploitations à l'année et d'estivage se trouvent dans le tableau suivant :

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf. Veuillez utiliser le tableau sous forme électronique.



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2018

Les données par exploitation ne font pas la différence entre les mesures annuelles et les mesures uniques (investissements). Par conséquent, les investissements importants uniques comptent pour une grande part dans cette statistique, mais ne seront plus comptés l'an prochain.

Contributions par catégorie de mesures en 2017

Près d'un tiers des contributions à la qualité du paysage (CQP) vont au maintien et à l'entretien de structures telles que les arbres, les haies et les murs de pierres sèches et un autre tiers à l'encouragement de paysages cultivés et herbagers diversifiés. Mit Une part de 17 % des CQP servent à soutenir des éléments traditionnels du paysage cultivé comme les pâturages boisés, les châtaigneraies, les prairies de fauche ou les meules de foin.

Contributions par catégorie de mesures 2017

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Catégorie de mesures	Exemples de mesures	Contributions	
		en mio. de fr.	Part %
Structures	Arbres isolés remarquables, arbres fruitiers haute-tige, haies, murs de pierres sèches, berges boisées, etc.	44,5	31 %
Diversité des grandes cultures	Assolements diversifiés, cultures colorées, flore messicole, etc.	31,4	22 %
Diversité des cultures herbagères	Divers types de prairies, cultures fourragères échelonnées, bandes fleuries, bordures, etc.	21,4	15 %
Éléments traditionnels du paysage cultivé	Pâturages boisés, châtaigneraies, prairies de fauche, cultures en zone de montagne, meules de foin, etc.	25,1	17 %
Maintien ciblé d'un paysage ouvert, récupération de surfaces	Débroussaillage, pâture avec des races d'animaux appropriées en vue du maintien d'un paysage ouvert, etc.	7,5	5 %
Autres	Diversité dans la viticulture, accessibilité du paysage, etc.	8,7	6 %
Ferme, valeurs culturelles	Jardins potagers paysans, élevage diversifié, fauche autour des calvaires, etc.	6,4	4 %

Source : OFAG

Perspectives

En 2018, un seul nouveau projet QP sera mis en œuvre. Les dépenses liées aux CQP continueront d'augmenter. Les moyens financiers sont toujours assurés par la baisse des contributions de transition. Cependant, un plafond limite les CQP par canton. Si tous les cantons devaient épuiser ce plafond, les CQP nécessiteraient environ 150 millions de francs de fonds publics. Un premier bilan du programme a été effectué dans le cadre d'une évaluation et les résultats ont été publiés en été 2017.

Matthieu Raemy, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, matthieu.raemy@blw.admin.ch

Légende du projet QP

Numéro du projet	Nom du projet
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs (JU)
2	Solothurn-Grenchen (SO)
3	Appenzell Innerrhoden (AI)
4	Appenzell Ausserrhoden (AR)
5	Glarus (GL)
6	Schaffhausen (SH)
7	Limmattal (AG)
8	Leimental-Dorneckberg (SO)
9	Valle Verzasca (TI)
10	Engiadina Bassa (GR)
11	Olten-Gösgen-Gäu (SO)
12	Einsiedeln (SZ)
13	Fronalp-Pragel (SZ)
14	March (SZ)
15	Rigi-Mythen (SZ)
16	Uri (UR)
17	Basel-Land (BL)
18	Genf (GE)
19	Intyamon et Jogne (FR)
20	Entlebuch (LU)
21	Hochdorf (LU)
22	Luzern (LU)
23	Sursee (LU)
24	Willisau (LU)
25	Neckertal (SG)
26	Obwalden (OW)
27	Nidwalden (NW)
28	Zugerland (ZG)
29	Mittelthurgau (TG)
30	Cadi (GR)
31	Lumnezia/Vals (GR)
32	Foppa/Safiental (GR)
33	Heinzenberg/ Domleschg (GR)
34	Imboden (GR)
35	Plessur (GR)
36	Rheintal (GR)
37	Prättigau (GR)
38	Hinterrhein (GR)
39	Surses (GR)
40	Albulatal (GR)
41	Landschaft Davos (GR)
42	Mesolcina/ Calanca (GR)
43	Bregaglia (GR)
44	Oberengadin (GR)
45	Valposchiavo (GR)
46	Zürich Oberland (ZH)
47	Pfannenstiel (ZH)
48	Ajoie (JU)
49	Delémont (JU)
50	Chasseral (BE)
51	Gantrisch (BE/FR)
53	Thierstein (SO)
54	Alpes Vaudoises (VD)
55	Gros-de Vaud (VD)
56	Jorat (VD)
57	Jura (VD)
58	Pied-du-Jura (VD)
59	Plaine de l'Orbe (VD)
60	Plaine du Rhône (VD)
61	Rives lémaniques (VD)
62	Broye (VD/FR)
63	Binntal (VS)
64	Lötschental (VS)
65	Pfyn (VS)
66	Entremont (VS)
67	Val d'Anniviers (VS)
68	Noble et Louable Contrée (VS)
69	Hérens (VS)

Numéro du projet	Nom du projet
70	Val du Ruz (NE)
71	Vallée de la Brévine (NE)
72	Sense-See (FR)
73	Glâne-Sarine-Lac (FR)
74	Gruyère-Veveyse (FR)
75	Thal (SO)
76	Oberthurgau (TG)
77	Hintethurgau-Immenberg (TG)
78	aargauSüd impuls (AG)
79	Jurapark (AG)
80	Lenzburg-Seetal (AG)
81	Unteres Bünztal (AG)
82	Rafzerfeld (ZH)
83	Winterthur-Andelfingen (ZH)
84	Zürich Süd (ZH)
85	Zürcher Unterland (ZH)
86	Berner Mittelland (BE)
88	Emmental (BE)
89	ER Thun (BE), ab 2016 inkl. Diemtigtal
90	Kandertal (BE)
91	Oberaargau (BE)
92	Oberland-Ost (BE)
93	Obersimmental-Saanenland (BE)
94	Seeland (BE)
95	Trois Vaux (BE)
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach (SG)
97	Werdenberg Nord (SG)
98	Obertoggenburg (SG)
99	Pfäfers (SG)
100	Rheintal (SG)
101	Walenstadt (SG)
102	Coude du Rhône (VS)
103	Simplon (VS)
104	Obergoms/Untergoms (VS)
105	Blenio (TI)
106	Luganese (TI)
107	Piano di Magadino (TI)
108	Onsernone, Centovalli (TI)
109	Vallemaggia (TI)
110	Interriviera (TI)
111	Mendrisiotto (TI)
113	Val-de-Travers Vallon (NE)
114	Chaux-de-Fonds/Le Locle (NE)
115	Vallée de la Sagne et des Ponts-de-Martel (NE)
116	Val-de-Travers Montagne (NE)
117	Chasseral (NE)
118	Paysage littoral neuchâtelois (NE)
119	Unterthurgau-Seerücken (TG)
120	Fricktal (AG)
121	Zurzibiet (AG)
122	Baden (AG)
123	Brugg (AG)
124	Aarau (AG)
125	Zofingen (AG)
126	Suhrental (AG)
127	Oberes Freiamt (AG)
128	Mutschellen-Reusstal- Kelleramt (AG)
129	Fürstenland (SG)
130	Werdenberg Süd (SG)
131	Sarganserland (SG)
132	Unteres Toggenburg (SG)
133	Amden-Wesen (SG)
134	Benken-Schänis (SG)
135	Am Ricken (SG)
136	Leventina (TI)
137	Chablais valaisan (VS)
138	Valais central (VS)
139	Visp und Schattenberge (VS)
140	UNESCO (VS)

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf.

Veillez utiliser le tableau sous forme électronique.

Contributions à la qualité du paysage 2017

Cantons	No. expl. ayant conclu une convention (SAU)	No. expl. ayant conclu une convention (RE)	Particip. SAU (% d'expl.)		Ø contr. / expl. SAU	Ø contr. / expl. RE	Contr. versées SAU		Contr. versées RE		Tot. contr. versées
	No.	No.	%	%	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
ZH	2 007	0	70 %	0 %	3 901	0	7 830 122	0	7 830 122		
BE	9 015	1 208	91 %	82 %	2 912	1 211	26 251 211	1 462 545	27 713 756		
LU	3 586	208	84 %	86 %	2 634	1 452	9 444 622	301 977	9 746 599		
UR	418	144	79 %	44 %	2 906	2 063	1 214 664	297 064	1 511 728		
SZ	1 154	319	80 %	76 %	2 984	1 676	3 443 818	534 714	3 978 531		
OW	476	199	84 %	80 %	2 707	1 975	1 288 572	392 988	1 681 560		
NW	377	101	92 %	78 %	2 395	1 764	902 993	178 178	1 081 171		
GL	286	95	84 %	81 %	3 891	1 445	1 112 727	137 284	1 250 011		
ZG	401	3	83 %	60 %	3 173	1 162	1 272 249	3 485	1 275 734		
FR	1 953	547	79 %	92 %	4 905	2 642	9 578 780	1 445 366	11 024 146		
SO	995	0	85 %	0 %	4 100	0	4 079 053	0	4 079 053		
BL	586	0	72 %	0 %	3 837	0	2 248 607	0	2 248 607		
SH	419	0	90 %	0 %	3 369	0	1 411 599	0	1 411 599		
AR	446	74	73 %	67 %	3 253	2 215	1 450 707	163 939	1 614 647		
AI	284	106	66 %	75 %	1 621	1 149	460 471	121 781	582 253		
SG	2 415	281	69 %	78 %	3 466	3 990	8 370 792	1 121 202	9 491 994		
GR	2 005	35	95 %	4 %	5 503	3 351	11 033 512	117 281	11 150 792		
AG	1 508	3	59 %	100 %	4 612	2 656	6 954 990	7 968	6 962 958		
TG	1 379	0	66 %	0 %	3 994	0	5 507 363	0	5 507 363		
TI	438	128	60 %	54 %	2 898	1 796	1 269 393	229 884	1 499 277		
VD	2 588	570	83 %	88 %	5 281	4 060	13 666 516	2 314 138	15 980 654		
VS	1 376	363	54 %	67 %	4 138	2 707	5 694 136	982 524	6 676 660		
NE	633	0	89 %	0 %	6 501	0	4 115 224	0	4 115 224		
GE	178	0	69 %	0 %	5 871	0	1 044 958	0	1 044 958		
JU	811	71	87 %	72 %	5 767	12 995	4 677 028	922 637	5 599 665		
CH	35 734	4 455	79 %	65 %	3 759	2 410	134 324 109	10 734 953	145 059 062		

SAU = exploitations à l'année

RE = exploitations d'estivage

Ce tableau comprend le pourcentage des valeurs de participation SAU et RE par rapport au l'ensemble des exploitations d'estivage et à l'année du canton.

Par exemple, le canton des Grisons compte une très forte participation des exploitations à l'année et Appenzell Rhodes-Extérieures des exploitations d'estivage : dans ces cantons, toutes les exploitations avaient la possibilité de participer à un projet QP

Source : OFAG

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf.

Veillez utiliser le tableau sous forme électronique.

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf.

Veillez utiliser le tableau sous forme électronique.



Contributions à la biodiversité

Par biodiversité on entend la variété des formes de vie sur la Terre. Elle fournit des services écosystémiques, tels que la pollinisation, la régulation naturelle des organismes nuisibles ou la mise à disposition d'espaces propices à la détente dont toute la société profite.

La mécanisation du travail, toujours plus importante dans l'agriculture, et l'intensification de l'agriculture ont entraîné une uniformisation des conditions écologiques et par conséquent un recul de la biodiversité.

Les objectifs et mesures définis dans le cadre des contributions à la biodiversité doivent permettre de contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture (OFEV et OFAG 2008 et 2016). Il s'agit notamment de contrer le recul des espèces prioritaires et des précieux habitats naturels sur la surface agricole utile et dans la région d'estivage. Les contributions sont versées pour la mise en place, l'entretien et la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), en vue de la préservation et de la promotion de la richesse des espèces et de la diversité des milieux et habitats naturels. Elles sont constituées des contributions pour la qualité de niveau I (Q I) et II (Q II), ainsi que de la contribution pour la mise en réseau. Vous trouverez des informations générales détaillées sur les contributions à la biodiversité sous www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à la biodiversité, ainsi que dans la brochure d'Agridea Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole (Agridea 2018).

Buts des contributions à la biodiversité

Les objectifs et objectifs intermédiaires concernant la biodiversité sont fixés dans le Message concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014 – 2017 (Conseil fédéral 2012). Constat réjouissant : la dernière année de la politique agricole 2014 – 2017, les agriculteurs ont atteint tous les objectifs intermédiaires. Il est maintenant important d'améliorer constamment la qualité de la promotion de la biodiversité, afin d'atteindre les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA).

Objectifs intermédiaires concernant la biodiversité pour la politique agricole 2014 – 2017

	Objectifs intermédiaires de la politique agricole 2014 – 2017	Etat 2014	Etat 2015	Etat 2016	Etat 2017
Niveau de qualité I	65 000 ha SPB en région de plaine	71 000 ha	73 000 ha	76 000 ha	77 000 ha
Niveau de qualité II	40 % de SPB de qualité	34 %	35 %	37 %	40 %
Mise en réseau	50 % des SPB mises en réseau	65 %	71 %	74 %	75 %

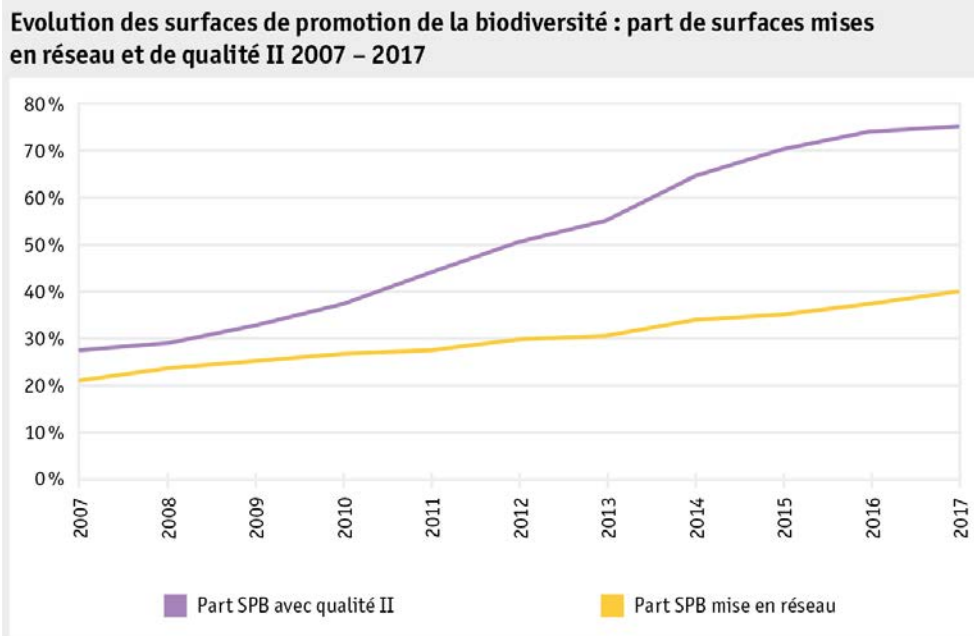
Source : OFAG

L'évolution de la part du niveau de qualité II et de la mise en réseau entre 2008 et 2017 est représentée dans le graphique suivant :

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS

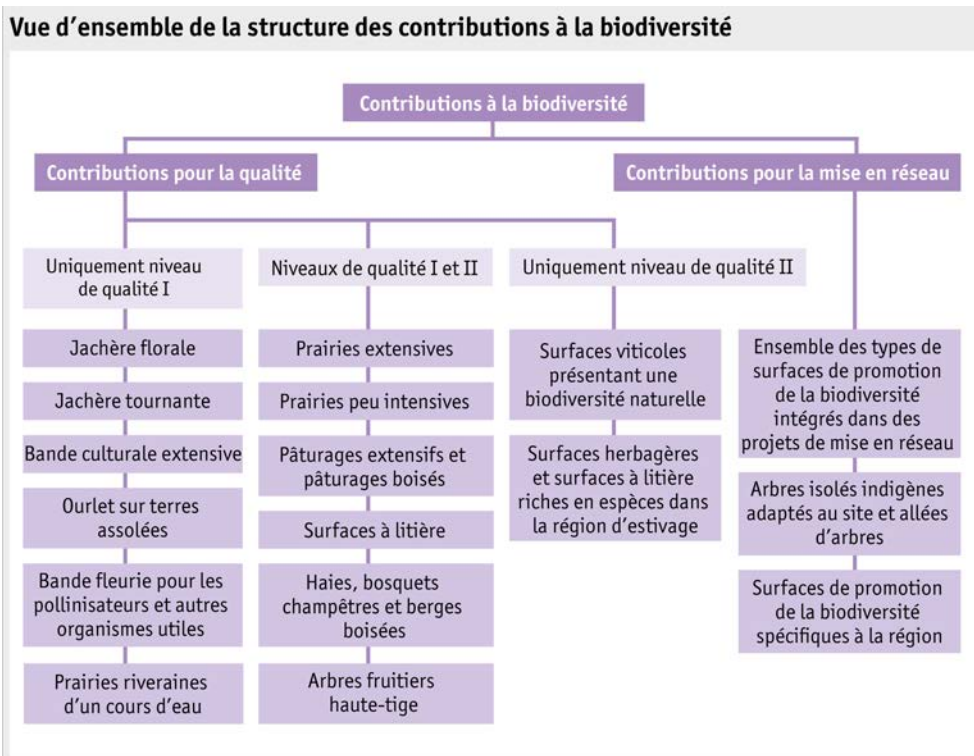


Anteil Vernetzung und Qualität II an der Biodiversitätsförderfläche (BFF) 2007 – 2017



Source : OFAG

Structure et développement des contributions à la biodiversité



Source : OFAG

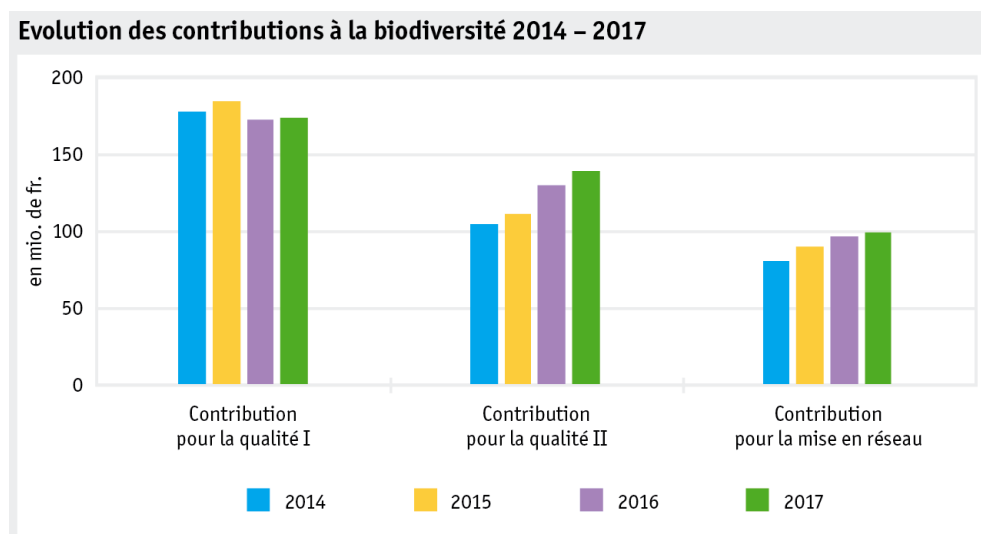
POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



En 2017, 413,9 millions de francs de contributions à la biodiversité ont été octroyés dans le cadre des paiements directs. Cela correspond à 15 % de l'ensemble des paiements directs. Les contributions du niveau de qualité I correspondent à 42 %, celles du niveau de qualité II à 34 % et celles pour la mise en réseau à 24 % de cette somme.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des contributions à la biodiversité entre 2014 et 2017. Celui-ci montre notamment les effets de l'adaptation des contributions en 2016 : diverses contributions du niveau de qualité I ont été réduites et les contributions correspondantes du niveau de qualité II ont été augmentées.

Evolution des contributions à la biodiversité 2014 – 2017



Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions, selon les types de contributions (QI, QII et mise en réseau), les cantons et les zones agricoles.

Pour un aperçu de la répartition des contributions à la biodiversité dans les cantons et un aperçu des zones agricoles concernées, voir sous « Services ».

Montant des contributions à la qualité et pour la mise en réseau

Le montant des contributions à la biodiversité est resté inchangé en 2017 par rapport à l'année précédente. Seules les contributions pour les surfaces herbagères et les surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage ont été limitées à un maximum de 300 francs par pâquier normal sur la base de la charge effective en bétail.

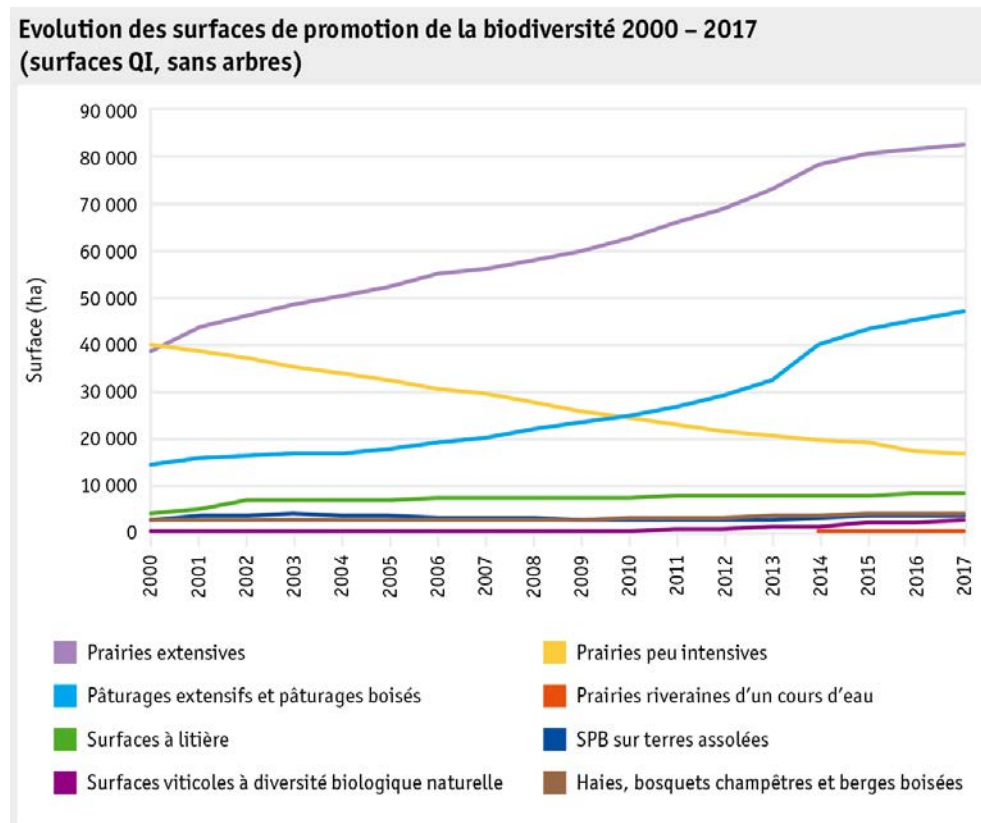
Le tableau suivant donne un aperçu du montant des contributions à la biodiversité en 2017 selon le type de SPB, la zone et le type de contribution (Q I, Q II et mise en réseau).

Contributions pour la qualité

Les surfaces du niveau de qualité I sont restées largement stables en 2017. Des augmentations ont surtout été notées pour les pâturages extensifs et pâturages boisés, ainsi que pour les prairies extensives – tendancielleme nt moins que les années précédentes. La tendance à la baisse à long terme des prairies peu intensives se maintient.



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité 2000 – 2017 (surfaces QI, sans arbres)



Source : OFAG

En 2016, une limitation des contributions par exploitation pour les surfaces QI a été introduite. Depuis lors, les contributions QI ne sont plus versées que pour 50 % de la SAU de l'exploitation au maximum. En 2017, 720 exploitations étaient concernées par cette réglementation et n'ont reçu aucune contribution pour 1120 ha.

Du point de vue des objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA), la part des éléments SPB dans les grandes cultures reste généralement très basse et pratiquement inchangée par rapport à l'année précédente.

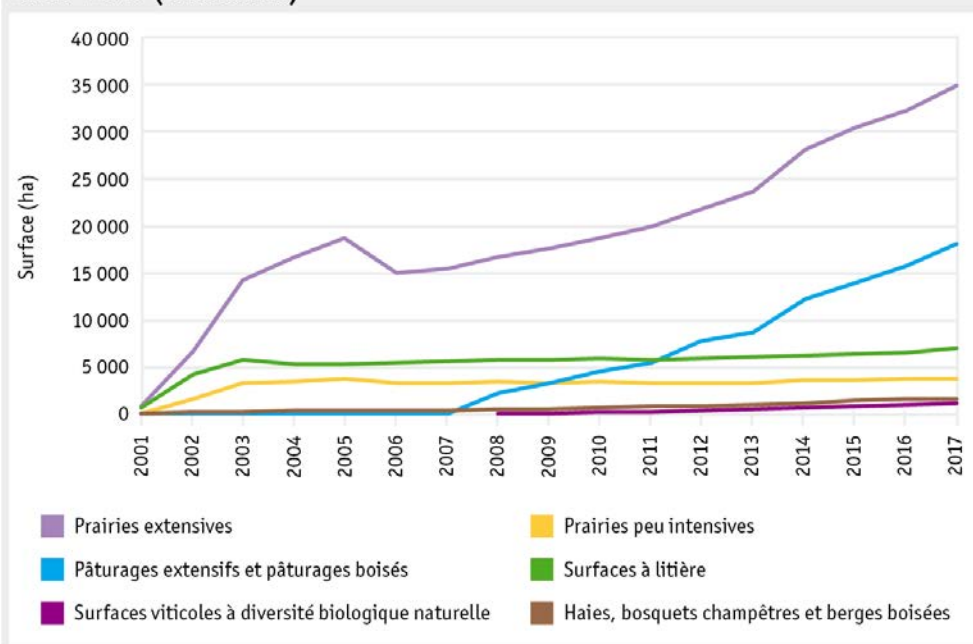
Les surfaces du niveau de qualité II ont également augmenté en 2017. Les surfaces proportionnellement les plus importantes sont, comme auparavant, les prairies extensives, les pâturages extensifs et les pâturages boisés.

La hausse des contributions QII et des surfaces QII en 2017 donne lieu à une augmentation des contributions QII totales par rapport à l'année précédente de près de 10 millions (+7,8 %), la hausse des contributions QII la plus importante étant enregistrée dans le canton de Berne avec +27,1 %.

Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II 2001 – 2017 (sans arbres)



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II 2001 – 2017 (sans arbres)



Source : OFAG

Contribution pour la mise en réseau

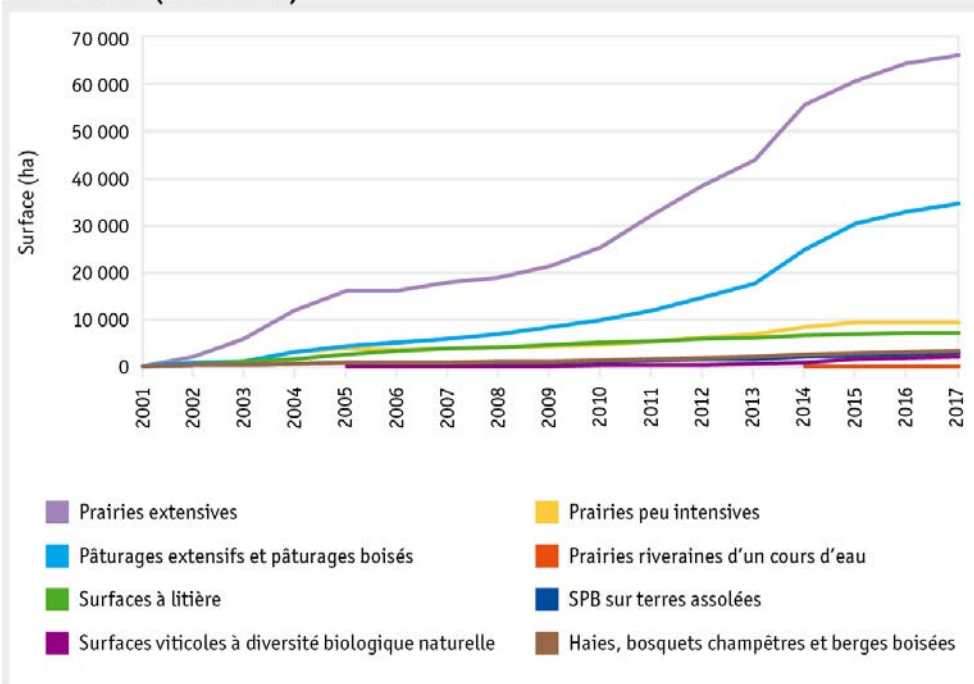
Les surfaces mises en réseau ont continué d’augmenter en 2017, mais moins fortement que les années précédentes. Comme pour les contributions pour la qualité, les prairies extensives, les pâturages extensifs et les pâturages boisés sont les plus importants du point de vue de la surface.

Le tableau suivant donne un aperçu de surfaces mises en réseau en 2017 selon les types de biodiversité.

Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau 2001 – 2017 (sans arbres)



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau 2001 – 2017 (sans arbres)



Source : OFAG

Informations sur les différents types de SPB

Prairies extensives

Aussi bien les surfaces QI que la part de QII et de surfaces mises en réseau ont légèrement augmenté en 2017 dans les prairies extensives. Près de la moitié de toutes les prairies extensives se trouvent dans la région de plaine, alors que presque la moitié des surfaces QII se trouvent dans la région de montagne. La part de QII est très différente selon le canton et va de 14 % (GE) à 76 % (NW) avec une moyenne de 42 %. La part de surfaces mises en réseau va de 51 % (AR) à 95 % (UR) avec une moyenne de 80 %.

Prairies extensives 2017 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Niveau de qua- lité I					
Exploitations	Nombre	17 911	10 677	10 934	39 522
Surface	ha	39 646	17 538	25 708	82 892
Niveau de qua- lité II					
Exploitations	Nombre	8 087	5 457	8 080	21 624
Surface	ha	10 825	7 171	16 853	34 849
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	13 627	8 676	9 618	31 921
Surface	ha	28 966	14 203	22 981	66 151

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies extensives, selon les cantons et les zones agricoles :

Prairies peu intensives

Les surfaces des prairies peu intensives ont continué de diminuer en 2017. Près de 70 % de ce type de SPB et 85,5 % des surfaces QII se trouvent dans la région de montagne. La part moyenne de QII a certes légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, mais reste très basse en comparaison avec d'autres types de SPB avec 22 % ; elle va de 0 % (GE) à 66 % (SZ). La part de surfaces mises en réseau est de 55 % en moyenne et va de 0 % (GE) à 91 % (UR).

Prairies peu intensives 2017 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Niveau de qua- lité I					
Exploitations	Nombre	2 269	3 298	6 588	12 155
Surface	ha	1 841	3 349	11 473	16 663
Niveau de qua- lité II					
Exploitations	Nombre	172	552	3 098	3 822
Surface	ha	126	397	3 166	3 689
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	798	1 572	4 264	6 634
Surface	ha	724	1 736	6 663	9 123

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies peu intensives, selon les cantons et les zones agricoles.

Pâturages extensifs et pâturages boisés

Aussi bien les surfaces QI que la part de QII et de surfaces mises en réseau ont continué d'augmenter en 2017 dans les pâturages extensifs et les pâturages boisés. Comme pour les prairies peu intensives, la plus grande part de ces surface (66,1 %) ainsi que la majorité des surfaces QII de ce type de SPB (77,7 %) se trouvent dans la région de montagne. La part moyenne de surfaces QII est de 38 % et va de 0 % (GE) à 80 % (BL). La part moyenne des surfaces mises en réseau est de 73 % et va de 18 % (AR) à 96 % (UR).

Pâturages extensifs et pâturages boisés 2017 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Niveau de qua- lité I					
Exploitations	Nombre	4 607	4 671	8 629	17 907
Surface	ha	7 187	8 766	31 084	47 037
Niveau de qua- lité II					
Exploitations	Nombre	836	1 362	5 192	7 390
Surface	ha	1 322	2 686	13 970	17 977
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	2 754	3 320	6 713	12 787
Surface	ha	4 566	6 363	23 478	34 407

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les pâturages extensifs et les pâturages boisés, selon les cantons et les zones agricoles.

Surfaces à litière

Les surfaces à litière ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. La présence de ce type de SPB varie très fortement selon les cantons. Les cantons SG, ZH et SZ couvrent ensemble 58 % de ces surfaces. La part de QII et de surfaces mises en réseau sur toute la Suisse est de 88 %. Un peu plus de la moitié de l'ensemble des surfaces à litière et des surfaces QII se trouvent dans la région de montagne.

Surfaces à litière 2017 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Niveau de qua- lité I					
Exploitations	Nombre	2 050	1 936	3 485	7 471
Surface	ha	2 377	1 547	4 103	8 026
Niveau de qua- lité II					
Exploitations	Nombre	1 422	1 498	2 969	5 889
Surface	ha	2 042	1 350	3 632	7 024
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	1 618	1 608	3 084	6 310
Surface	ha	1 994	1 328	3 755	7 077

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les surfaces à litière, selon les cantons et les zones agricoles.

Haies, bosquets champêtres et berges boisées

Les haies, bosquets champêtres et berges boisées ont légèrement progressé en 2017, aussi bien aux échelons QI et QII qu'en ce qui concerne la mise en réseau. Sur l'ensemble de la Suisse, la part de QII est en moyenne de 40 % et va de 12 % (VS) à 86 % (BL). La part de haies, bosquets champêtres et berges boisées mis en réseau est en moyenne de 78 % et va de 24 % (AI) à 92 % (SZ et OW).

Haies, bosquets champêtres et berges boisées 2017 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Niveau de qua- lité I					
Exploitations	Nombre	7 695	4 650	2 644	14 989
Surface	ha	2 222	1 282	545	4 049
Niveau de qua- lité II					
Exploitations	Nombre	3 267	1 957	711	5 935
Surface	ha	923	544	146	1 613
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	5 563	3 762	2 199	11 524
Surface	ha	1 637	1 046	457	3 140

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des haies, bosquets champêtres et berges boisées, selon les cantons et les zones agricoles.

Jachères florales

Les jachères florales ont légèrement augmenté en 2017, aussi bien au plan de la surface qu'au plan des surfaces mises en réseau. 43 % de l'ensemble des surfaces de jachères florales en Suisse ont été annoncés dans les cantons romands VD, GE et FR. La part des surfaces mises en réseau était de 76 % en moyenne.

Jachères florales 2017 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Niveau de qua- lité I					
Exploitations	Nombre	1 876	413	9 ¹	2 298
Surface	ha	2 011	258	4	2 274
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	1 480	366	6 ¹	1 852
Surface	ha	1 510	216	4	1 730

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour jachères florales, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines. Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les jachères florales, selon les cantons et les zones agricoles.

Jachères tournantes

Les jachères tournantes ont légèrement augmenté en 2017, aussi bien au plan de la surface qu’au plan des surfaces mises en réseau. Les jachères tournantes restent nettement plus rares que les jachères florales.

Jachères tournantes 2017 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Niveau de qua- lité I					
Exploitations	Nombre	435	70	3 ¹	508
Surface	ha	572	71	0	643
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	281	43	1 ¹	325
Surface	ha	385	45	0	430

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour jachères tournantes, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines. Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les jachères tournantes, selon les cantons et les zones agricoles.

Ourlet sur terres assolées

Les ourlets sur terres assolées ont légèrement augmenté en 2017, mais restent insignifiants du point de vue de la surface. Seulement 210 ha ont été annoncés pour les contributions à la biodiversité en 2017, dont un tiers dans le canton AG.

Exploitations et surfaces avec ourlets sur terre assolée 2017

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Niveau de qua- lité I					
Exploitations	Nombre	692	205	7	904
Surface	ha	174	35	1	210
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	588	188	7	783
Surface	ha	149	33	1	183

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les ourlets sur terres assolées, selon les cantons et les zones agricoles.

Bandes culturales extensives

Les surfaces de bandes culturales extensives ont légèrement augmenté en 2017 – à un faible niveau. Près de la moitié de ces surfaces ont été annoncées en 2017 dans le canton VD. Ce type de SPB est lui-aussi de faible importance, avec 284 ha.

Bandes culturales extensives 2017 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Niveau de qua- lité I					
Exploitations	Nombre	97	44	4	145
Surface	ha	165	117	1	284
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	63	32	3	98
Surface	ha	126	107	1	234

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les bandes culturales extensives, selon les cantons et les zones agricoles.

Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles

Le type de SPB d'une année « Bandes fleuries pour pollinisateurs et autres organismes utiles » a été introduit en 2015. Avec 140 ha en 2017, la surface s'est légèrement étendue par rapport aux 128 ha de l'année précédente. Les nouveaux mélanges de semences autorisés en 2017 destinés aux bandes fleuries pour organismes utiles n'ont donc pas conduit à une augmentation

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



de l'intérêt pour ce type de SPB. Le canton BE, dans lequel les bandes fleuries pour pollinisateurs ont été développées à l'origine, présente la surface la plus importante (42 ha).

Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles 2017 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	471	116	5 ¹	592
Surface	ha	121	18	0	140

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour les bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines. Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles, selon les cantons et les zones agricoles.

Prairies riveraines d'un cours d'eau

Contrairement aux prairies extensives, les prairies riveraines d'un cours d'eau ne font pas l'objet de prescriptions quant à la date de la première fauche. En outre, leur largeur maximale ne doit pas dépasser 12 m au maximum. Avec 80 ha en 2017, les prairies riveraines d'un cours d'eau sont le type de SPB le plus petit en termes de surface.

Prairies riveraines d'un cours d'eau 2017 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	224	108	61	393
Surface	ha	50	25	6	80

Mise en réseau

Exploitations	Nombre	97	52	45	194
Surface	ha	24	11	3	39

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies riveraines d'un cours d'eau, selon les cantons et les zones agricoles.

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle ont de nouveau augmenté par rapport à l'année précédente. Les contributions pour la qualité ont été uniquement versées pour les surfaces QII, alors que les contributions pour la mise en réseau l'ont été également pour les surfaces QI. En 2017, c'est dans le canton de VD que la plus grande part de surfaces QII, avec 413 ha (+ 10,8 % par rapport à 2016), et de surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle, avec 672 ha (+ 3,8 %), ont été annoncées. Le canton viticole de GE ne dispose pas de surfaces QII et seulement 2 ha de surface viticole mise en réseau présentant une diversité biologique naturelle.

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle 2017 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Niveau de qua- lité II					
Exploitations	Nombre	323	126	66	515
Surface	ha	749	227	78	1 054
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	454	144	93	691
Surface	ha	1 583	278	93	1 954

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle, selon les cantons et les zones agricoles.

Arbres fruitiers haute-tige (sans les noyers)

Le nombre d'exploitations comptant des arbres fruitiers haute-tige (sans les noyers) a légèrement diminué au cours des dernières années. Le peuplement d'arbres et le nombre d'arbres faisant l'objet de contributions pour la mise en réseau sont restés à peu près constants par rapport à 2016. Par contre, la part d'arbres QII a nettement augmenté au cours des dernières années : en 2010, elle était de 23 %, en 2015 de 34 % et en 2017 de 38 %. Les exploitations de 1 à 50 arbres ont de loin la plus petite part de QII (21 %) et les exploitations de 500 à 1000 arbres la plus élevée (57 %) en 2017. Avec une part de QII de 64 % et une part d'arbres mis en réseau de 87 %, le canton de ZG enregistre les valeurs les plus élevées dans ces catégories. Les quatre cantons présentant les peuplements d'arbres les plus importants (BE, LU, TG et SG) ont une part de QII supérieure à la moyenne suisse. Les parts de QII dans les cantons de VS, TI, GE et UR sont par contre inférieures à 10 %.

Arbres fruitiers haute-tige 2017 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

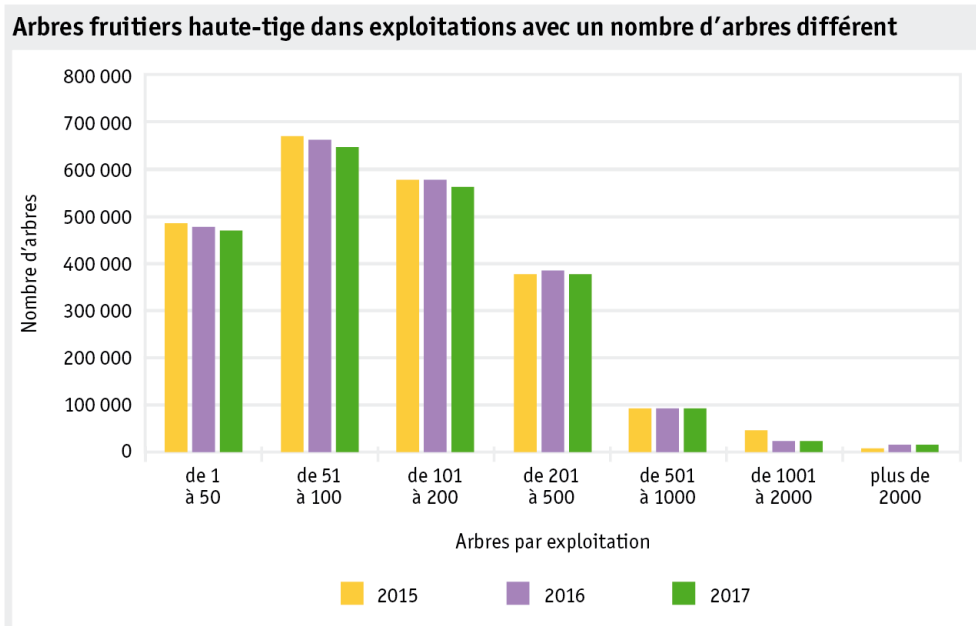
POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Niveau de qua- lité I					
Exploitations	Nombre	13 778	10 303	5 177	29 258
Arbres	Nombre	1 087 190	800 065	290 287	2 177 542
Niveau de qua- lité II					
Exploitations	Nombre	6 026	5 147	1 745	12 918
Arbres	Nombre	431 333	318 582	76 157	826 072
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	8 888	7 308	3 510	19 706
Arbres	Nombre	607 370	503 367	173 334	1 284 071

Source : OFAG

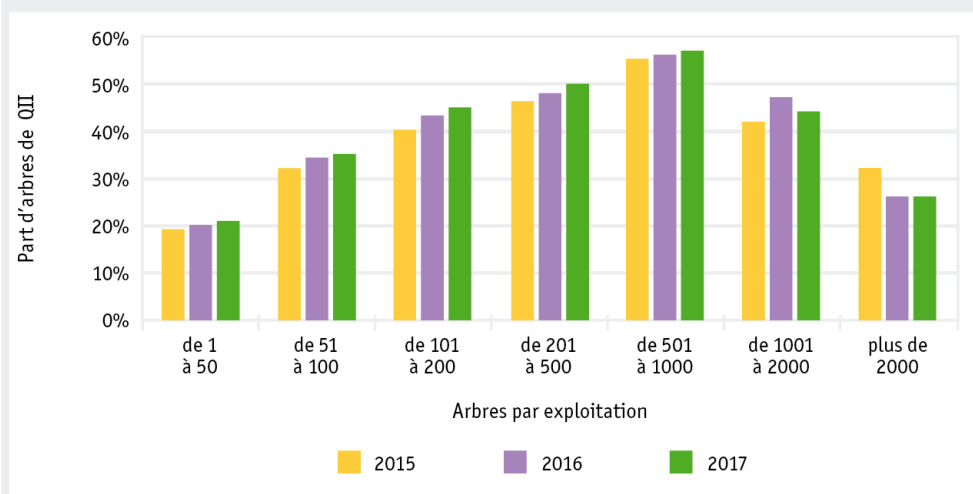
Les graphiques suivants montrent l'évolution des arbres fruitiers haute-tige (sans les noyers) dans les exploitations avec un nombre différent d'arbres par exploitations depuis 2015.



Source : OFAG



Part d'arbres fruitiers haute-tige de qualité II dans exploitations avec un nombre d'arbres différent



Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les arbres fruitiers haute-tige, selon les cantons et les zones agricoles.

Noyers

Le nombre d'exploitations avec des noyers (+22 %), le nombre total d'arbres (+25 %) et le nombre d'arbres faisant l'objet de contributions QII (+28 %) ou de contributions pour la mise en réseau (+22 %) ont tous augmenté par rapport à l'année passée. L'augmentation était cependant moins forte que l'année précédente. En moyenne, la part de QII est de 31 % et la part d'arbres faisant l'objet de contributions à la mise en réseau est de 49 %. Ces deux valeurs sont inférieures aux parts correspondantes des autres arbres fruitiers haute-tige. La plupart des noyers encouragés par des contributions à la biodiversité se trouve dans le canton VD, suivi par les cantons AG, BE et ZH.

Noyers 2017 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Niveau de qua- lité I					
Exploitations	Nombre	5 920	3 704	1 509	11 133
Arbres	Nombre	50 182	21 386	8 545	80 113
Niveau de qua- lité II					
Exploitations	Nombre	1 762	1 235	333	3 330
Arbres	Nombre	16 980	6 465	1 255	24 700
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	2 599	1 750	796	5 145
Arbres	Nombre	25 631	9 495	4 354	39 480

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les noyers, selon les cantons et les zones agricoles.

Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres

Le type de SPB Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres, pour lequel seules des contributions pour la mise en réseau sont versées, enregistre une légère croissance par rapport à l'année précédente. La grande majorité des arbres isolés et des allées ont été annoncés dans le canton BE, suivi par le canton LU. Ces deux cantons recensent 55 % de ces arbres. Près de la moitié des arbres annoncés se trouvent dans la région de montagne.

Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres 2017 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	4 954	4 413	4 841	14 208
Arbres	Nombre	41 375	35 865	68 011	145 251

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des arbres isolés indigènes adaptés au site et des allées d'arbres, selon les cantons et les zones agricoles.

Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région ont seulement légèrement augmenté par rapport à 2016. Ce type de SPB, pour lequel seules des contributions pour la mise en réseau sont versées, comprend un grand nombre de mesures qui doivent être autorisées par l'OFAG. On peut citer par exemple les mesures de promotion des espèces particulièrement menacées, telles que les oiseaux nichant au sol et la flore autochtone compagne des cultures. 93 % des surfaces de promotion de la biodiversité spécifique à la région sont annoncées dans le canton GR.

Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région 2017 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des col-lines	Région de mon-tagne	Total
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	72	98	1 479	1 649
Surface	ha	53	63	2 645	2 760

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les surfaces de promotion de la biodiversité spécifique à la région, selon les cantons et les zones agricoles.

Surfaces herbagères et à litière riches en espèces dans la région d'estivage

Les contributions pour les surfaces herbagères et les surfaces à litière riches en espèces de la région d'estivage ont été introduites en 2014. La surface a augmenté de plus de 10 % par rapport à 2016, principalement dans les cantons BE et GR. En 2017, une limitation de ces contributions a été introduite ; la contribution de 150 francs par ha a ainsi été limitée à 300 francs par pâquier normal au maximum (sur la base de la charge effective en bétail). 395 exploitations ont été concernées par ces limitations en 2017, principalement dans les cantons VS, GR, BE, TI, SZ et UR. La réduction de la contribution représentait au total 1,8 million de francs.

Surfaces herbagères et à litière riches en espèces dans la région d'estivage 2017 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région d'estivage
Niveau de qualité II		
Exploitations	Nombre	5 533
Surface	ha	217 496

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces herbagères et à litière dans la région d'estivage, selon les cantons.

Bibliographie OFEV et OFAG (2008). Objectifs environnementaux pour l'agriculture. A partir de bases légales existantes. Connaissance de l'environnement n° 0820. Office fédéral de l'environnement, Berne.

OFEV et OFAG (2016). Objectifs environnementaux pour l'agriculture. Rapport d'état 2016. Connaissance de l'environnement n° 1633. Office fédéral de l'environnement, Berne. Agridea (2018) Promotion de la biodiversité dans

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS

l'exploitation agricole – Guide. 6^e édition. Lindau. Conseil fédéral (2012) Message concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014 à 2017. Berne.

Judith Ladner Callipari, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, judith.ladner@blw.admin.ch Jasmin Knutti, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, jasmin.knutti@blw.admin.ch

Contributions à la biodiversité 2017

Unité	SPB qualité I		SPB qualité II		SPB mises en réseau	
	Exploitations	Contribution	Exploitations	Contribution	Exploitations	Contribution
	Nombre	fr.	Nombre	fr.	Nombre	fr.
ZH	2 821	15 932 568	2 002	8 255 488	2 051	6 005 291
BE	9 867	26 440 657	7 723	21 992 706	9 222	19 747 995
LU	4 279	12 164 305	3 526	9 872 001	3 327	6 947 137
UR	525	963 363	596	2 403 186	430	1 367 069
SZ	1 435	4 207 395	1 650	6 872 852	1 280	3 065 778
OW	564	1 015 955	636	1 886 274	369	856 341
NW	408	845 060	431	1 430 924	316	677 543
GL	340	893 420	396	2 213 684	297	889 668
ZG	483	2 456 722	436	2 433 561	450	1 437 230
FR	2 457	10 059 567	1 450	3 916 354	1 610	4 880 190
SO	1 165	6 605 736	816	3 662 365	1 038	3 816 420
BL	806	4 995 794	667	3 360 931	682	1 438 229
SH	457	3 489 740	366	1 980 908	398	1 598 072
AR	602	1 014 424	475	882 270	302	392 868
AI	418	595 746	397	663 944	288	385 556
SG	3 499	11 083 934	2 861	9 953 546	2 671	5 676 750
GR	2 109	9 690 014	2 746	19 314 397	2 007	8 008 682
AG	2 539	13 048 378	1 661	8 160 590	1 392	4 705 650
TG	2 075	8 461 818	1 095	3 899 155	1 713	2 244 262
TI	697	2 368 543	565	2 039 826	470	1 774 166
VD	3 015	18 037 649	2 554	9 431 186	2 642	10 348 668
VS	2 170	7 881 433	1 966	8 696 730	1 689	6 156 028
NE	696	3 588 286	606	1 773 948	629	2 841 786
GE	257	2 687 786	75	236 567	146	627 440
JU	936	6 460 654	656	3 613 908	811	4 052 156
Suisse	44 620	174 988 947	36 352	138 947 298	36 230	99 940 973

Zone						
Plaine	18 822	92 478 397	11 511	39 121 662	14 546	37 860 839
Collines	6 427	25 359 717	4 519	16 095 713	5 130	12 480 397
ZM I	5 826	14 420 553	3 982	11 384 078	4 698	9 544 118
ZM II	7 085	19 292 748	5 174	17 172 036	5 911	16 274 786
ZM III	4 031	12 577 178	3 442	12 929 382	3 642	12 139 559
ZM IV	2 429	10 860 355	2 218	11 571 815	2 303	11 641 273
Estivage			5 506	30 672 612		

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017

		Q I (CHF/ha)	Q II (CHF/ha)	Mise en réseau (CHF/ha)
Prairies extensives	Zone de plaine	1 350	1 650	1 000
	Zone des collines	1 080	1 620	1 000
	ZM I et II	630	1 570	1 000
	ZM III et IV	495	1 055	1 000
Prairies peu intensives	Zone de plaine jusqu'à ZM II	450	1 200	1 000
	ZM III et IV	450	1 000	1 000
Pâturages extensifs et pâturages		450	700	500
Surfaces à litière	Zone de plaine	1 800	1 700	1 000
	Zone des collines	1 530	1 670	1 000
	ZM I et II	1 080	1 620	1 000
	ZM III et IV	855	1 595	1 000
Haies, bosquets champêtres et berges boisées		2 700	2 300	1 000
Jachères florales	Plaine et région des collines	3 800	–	1 000
Jachères tournantes	Plaine et région des collines	3 300	–	1 000
Ourllet sur terres assolées	Zone de plaine jusqu'à ZM II	3 300	–	1 000
Bande culturale extensive		2 300	–	1 000
Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles	Plaine et région des collines	2 500	–	–
Prairies riveraines d'un cours d'eau		450	–	1 000
Surfaces riches en espèces de la région d'estivage		–	150 (max. 300 par CN)	–
Surfaces viticoles à diversité biologique naturelle		–	1 100	1 000
Arbres fruitiers haute-tige	par arbre	14	32	5
Noyers	par arbre	14	17	5
Arbres isolés adaptés au site et allées d'arbres	par arbre	–	–	5
Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région		–	–	1 000

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : mise en réseau

		Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Prairies extensives	Exploitations	Nombre	13 627	8 676	9 618	31 921
	Surface	ha	28 966	14 203	22 981	66 151
Prairies peu intensives	Exploitations	Nombre	798	1 572	4 264	6 634
	Surface	ha	724	1 736	6 663	9 123
Pâturages extensifs et pâturages boisés	Exploitations	Nombre	2 754	3 320	6 713	12 787
	Surface	ha	4 566	6 363	23 478	34 407
Surfaces à litière	Exploitations	Nombre	1 618	1 608	3 084	6 310
	Surface	ha	1 994	1 328	3 755	7 077
Haies, bosquets champêtres et berges boisées	Exploitations	Nombre	5 563	3 762	2 199	11 524
	Surface	ha	1 637	1 046	457	3 140
Prairies riveraines d'un cours d'eau	Exploitations	Nombre	97	52	45	194
	Surface	ha	24	11	3	39
Jachères florales	Exploitations	Nombre	1 480	366	6	1 852
	Surface	ha	1 510	216	4	1 730
Jachères tournantes	Exploitations	Nombre	281	43	1	325
	Surface	ha	385	45	0	430
Bandes culturales extensives	Exploitations	Nombre	63	32	3	98
	Surface	ha	126	107	1	234
Ourlet sur terres assolées	Exploitations	Nombre	588	188	7	783
	Surface	ha	149	33	1	183
Arbres fruitiers haute-tige	Exploitations	Nombre	8 888	7 308	3 510	19 706
	Arbres	Nombre	607 370	503 367	173 334	1 284 071
Noyers	Exploitations	Nombre	2 599	1 750	796	5 145
	Arbres	Nombre	25 631	9 495	4 354	39 480
Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	Exploitations	Nombre	4 954	4 413	4 841	14 208
	Arbres	Nombre	41 375	35 865	68 011	145 251
Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	Exploitations	Nombre	454	144	93	691
	Surface	ha	1 583	278	93	1 954
Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région	Exploitations	Nombre	72	98	1 479	1 649
	Surface	ha	53	63	2 645	2 760

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : prairies

Cantons	Prairies extensives, Q1			Prairies extensives, Q2			Prairies extensives, Q3 mise en réseau		
	Exploitations	Surface ha	Total	Exploitations	Surface ha	Total	Exploitations	Surface ha	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
	Nombre		Fr.	Nombre		Fr.	Nombres		Fr.
ZH	2 727	6 929	8 790 960	1 550	2 072	3 387 203	1 886	4 275	3 827 574
BE	8 572	12 643	11 964 724	4 212	4 429	5 991 331	7 950	11 547	10 392 242
LU	4 135	5 971	5 810 562	1 967	2 289	3 309 498	3 298	5 065	4 558 224
UR	418	893	458 537	292	640	699 974	360	846	761 418
SZ	1 211	1 510	1 083 000	929	1 057	1 425 652	1 055	1 319	1 187 541
OW	530	809	499 912	362	548	708 849	358	667	600 732
NW	377	669	414 380	274	506	667 840	293	591	531 666
GL	320	803	507 947	261	542	642 080	288	718	646 299
ZG	434	634	661 044	251	248	399 937	394	578	519 863
FR	2 031	4 401	5 170 933	781	983	1 540 797	1 424	3 249	2 923 694
SO	1 130	3 412	3 762 150	646	1 260	2 024 477	1 006	2 937	2 643 078
BL	761	2 011	2 176 300	596	1 138	1 836 237	616	1 286	873 193
SH	447	1 545	1 936 506	351	953	1 560 911	378	1 285	1 156 202
AR	411	358	234 704	237	144	226 616	193	183	164 871
AI	324	248	156 361	149	109	161 694	212	172	154 638
SG	3 139	4 244	4 204 269	1 497	1 314	1 985 875	2 437	3 230	2 895 242
GR	2 043	10 641	5 556 150	1 920	7 722	8 406 573	1 973	9 534	5 465 900
AG	2 459	6 167	7 546 515	1 533	3 146	5 134 897	1 374	3 860	3 463 758
TG	1 899	3 048	4 044 599	553	557	916 846	1 531	2 142	1 468 449
TI	573	1 177	869 567	304	517	610 188	383	837	752 861
VD	2 736	8 175	9 876 845	1 544	2 441	3 838 989	2 381	6 792	6 112 602
VS	1 329	1 911	1 269 363	635	740	854 486	880	1 313	1 181 344
NE	509	1 370	1 291 400	281	395	626 254	452	1 144	1 029 852
GE	251	906	1 214 423	64	126	207 521	135	483	434 772
JU	756	2 419	2 610 075	435	972	1 568 847	664	2 099	1 889 478
Suisse	39 522	82 892	82 111 226	21 624	34 849	48 733 571	31 921	66 151	55 635 492

Zone									
plaine	17 911	39 646	52 070 506	8 087	10 825	17 731 458	13 627	28 966	25 469 612
Colline	5 805	11 095	11 693 171	2 935	4 385	7 024 651	4 688	8 845	7 703 622
ZM I	4 872	6 443	4 397 576	2 522	2 787	4 218 443	3 988	5 358	4 698 562
ZM II	5 565	8 341	5 228 064	3 492	4 299	6 358 369	4 647	7 282	6 353 465
ZM III	3 298	8 784	4 455 178	2 733	6 264	6 740 340	2 997	7 881	5 828 586
ZM IV	2 071	8 583	4 266 731	1 855	6 289	6 660 310	1 974	7 819	5 581 644

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : prairies peu intensives

Cantons	Prairies peu intensives, Q1			Prairies peu intensives, Q2			Prairies peu intensives, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	316	220	99 162	27	8	9 180	22	9	6 420
BE	2 869	2 999	1 344 720	890	666	722 144	2 296	2 509	2 508 624
LU	512	465	209 343	170	206	220 775	194	253	253 470
UR	338	449	201 987	98	115	116 096	258	409	409 200
SZ	183	140	63 063	96	93	98 542	77	79	79 120
OW	133	98	43 880	24	20	21 226	87	74	73 920
NW	85	52	23 450	31	21	23 348	2	1	890
GL	70	60	27 086	22	17	19 208	36	36	36 410
ZG	109	73	32 947	23	15	18 397	94	65	64 964
FR	962	1 451	651 551	79	54	62 455	449	656	656 478
SO	117	164	71 875	13	12	14 369	36	63	62 880
BL	221	241	108 564	53	55	65 607	65	72	37 662
SH	34	34	15 390	9	13	15 984	14	16	15 800
AR	255	163	73 233	71	37	44 376	62	50	50 010
AI	66	32	14 495	14	7	7 824	9	5	4 660
SG	956	479	215 496	113	62	68 380	175	75	74 145
GR	1 586	3 863	1 738 476	768	812	820 816	716	1 130	581 970
AG	264	177	79 439	41	33	40 032	26	24	24 410
TG	309	193	86 647	1	0	360	178	102	54 871
TI	289	486	218 689	144	182	184 431	168	310	310 224
VD	589	1 032	464 261	174	198	214 452	391	733	733 150
VS	1 372	2 744	1 234 939	828	896	925 569	931	1 743	1 742 838
NE	160	384	172 854	39	45	53 158	86	207	206 840
GE	4	3	1 211	0	0	0	0	0	0
JU	356	661	297 293	94	122	144 692	262	502	501 790
Suisse	12 155	16 663	7 490 046	3 822	3 689	3 911 421	6 634	9 123	8 490 744

Zone									
Plaine	2 269	1 841	827 456	172	126	148 105	798	724	670 799
Colline	1 540	1 623	727 735	205	163	194 419	674	735	706 427
ZM I	1 758	1 726	775 643	347	234	274 600	898	1 001	988 965
ZM II	2 549	3 155	1 417 607	789	690	805 797	1 499	2 061	2 042 025
BZ III	2 224	3 587	1 613 407	1 156	1 151	1 161 689	1 425	1 876	1 697 987
ZM IV	1 815	4 731	2 128 198	1 153	1 324	1 326 811	1 340	2 725	2 384 542

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : prairies extensives et pâturages boisés

Cantons	Prairies extensives pâturages boisés, Q1			Prairies extensives pâturages boisés, Q2			Prairies extensives pâturages boisés, mise en réseau		
	Exploitations	Surface ha	Total	Exploitation	Surface ha	Total	Exploitation	Surface ha	Total
			Contribut. Fr.			Contribut. Fr.			Contribut. Fr.
ZH	785	1 022	459 846	161	151	105 994	314	418	188 069
BE	4 256	9 520	4 268 325	1 595	3 860	2 701 713	3 578	8 567	3 855 274
LU	420	641	288 257	152	305	213 261	372	597	268 870
UR	99	200	90 032	39	60	41 888	94	191	85 874
SZ	452	1 233	554 922	331	928	649 369	397	1 060	477 149
OW	85	133	59 940	22	45	31 430	66	117	52 610
NW	89	151	67 914	46	70	48 657	57	93	42 021
GL	180	384	172 751	61	140	97 846	140	267	119 984
ZG	111	145	65 343	27	42	29 276	99	134	60 219
FR	1 077	1 931	863 605	189	337	236 168	648	1 131	508 786
SO	422	1 559	697 100	193	873	611 354	354	1 423	640 192
BL	293	822	370 036	234	659	461 141	241	691	252 258
SH	69	102	45 942	10	15	10 248	50	73	32 973
AR	380	406	182 588	60	49	34 272	79	73	32 967
AI	252	260	117 180	8	10	6 811	90	112	50 202
SG	1 385	2 038	917 042	419	748	523 810	923	1 464	658 890
GR	1 381	3 087	1 389 119	1 216	2 197	1 537 655	728	1 088	208 876
AG	657	868	390 425	165	180	126 203	485	655	294 939
TG	481	526	236 482	43	58	40 586	86	141	63 367
TI	390	1 478	665 082	172	291	203 561	282	1 028	462 529
VD	1 696	4 782	2 151 828	573	1 350	944 902	1 310	3 511	1 579 865
VS	1 640	9 274	4 173 478	1 081	3 293	2 305 171	1 352	6 349	2 857 195
NE	588	3 538	1 592 096	317	1 126	788 060	494	2 731	1 228 878
GE	57	82	36 815	0	0	0	19	24	10 661
JU	662	2 856	1 285 079	276	1 192	834 722	529	2 470	1 111 316
Suisse	17 907	47 037	21 141 224	7 390	17 977	12 584 097	12 787	34 407	15 143 960

Zone									
Plaine	4 607	7 187	3 232 018	836	1 322	925 221	2 754	4 566	2 041 660
Collines	2 111	3 664	1 642 767	588	1 067	746 588	1 514	2 587	1 144 295
ZM I	2 560	5 103	2 290 959	774	1 619	1 133 311	1 806	3 776	1 679 920
ZM II	3 983	13 084	5 880 634	1 795	5 258	3 680 882	3 035	10 504	4 697 294
ZM III	2 783	9 640	4 335 327	1 877	4 586	3 209 887	2 213	6 997	3 003 505
ZM IV	1 863	8 360	3 759 519	1 520	4 126	2 888 208	1 465	5 977	2 577 286

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : surface à litière

Cantons	Surfaces à litière, Q1			Surfaces à litière, Q2			Surfaces à litière mise en réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	1 086	1 584	2 674 422	906	1 433	2 419 650	942	1 395	1 255 464
BE	889	775	798 393	654	594	958 341	841	733	659 959
LU	578	373	477 058	394	319	522 962	503	331	297 528
UR	89	72	81 953	70	62	100 859	82	67	60 408
SZ	852	1 299	1 504 360	809	1 244	2 026 204	799	1 228	1 105 533
OW	148	85	111 295	119	75	123 660	118	69	61 839
NW	116	96	113 578	106	90	147 075	105	91	81 711
GL	88	90	93 509	65	72	116 274	76	80	71 721
ZG	306	578	694 220	287	566	924 460	285	543	488 552
FR	166	91	121 060	76	58	95 064	113	67	60 508
SO	13	4	7 326	3	0	631	6	1	1 013
BL	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SH	13	8	13 613	3	1	2 470	7	6	5 760
AR	261	202	220 298	190	175	283 072	147	144	129 942
AI	216	221	238 874	186	193	312 547	173	191	171 639
SG	1 628	1 809	2 188 995	1 415	1 613	2 634 653	1 298	1 574	1 416 618
GR	222	112	99 244	199	102	162 794	199	102	43 488
AG	189	182	324 716	116	165	281 169	104	78	69 156
TG	183	107	182 495	90	71	120 462	164	99	89 267
TI	72	73	100 800	38	51	84 022	52	57	51 237
VD	201	184	215 576	114	103	166 316	165	150	135 342
VS	68	27	25 681	19	14	21 807	56	23	20 598
NE	8	6	6 872	1	1	972	8	6	5 499
GE	8	10	17 262	2	3	4 896	6	9	8 091
JU	71	38	49 081	27	19	31 789	61	33	29 655
Suisse	7 471	8 026	10 360 681	5 889	7 024	11 542 148	6 310	7 077	6 320 527
Zone									
Plaine	2 050	2 377	4 191 454	1 422	2 042	3 462 771	1 618	1 994	1 793 933
Collines	849	694	1 065 596	641	602	1 006 460	721	601	540 793
ZM I	1 087	853	991 398	857	748	1 218 461	887	727	653 766
ZM II	2 086	2 719	2 898 571	1 771	2 450	3 965 495	1 778	2 458	2 207 749
ZM III	924	910	803 562	797	799	1 277 142	859	847	738 509
ZM IV	475	474	410 100	401	383	611 819	447	451	385 776

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : haies, bosquets champêtres et berges boisées

Cantons	Haies, bosquets champêtres et berges boisées Q1			Haies, bosquets champêtres et berges boisées Q2			Haies, bosquets champêtres et berges boisées mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	1 127	258	695 304	465	107	245 939	544	122	109 872
BE	2 668	588	1 585 801	1 151	240	551 730	2 299	508	457 365
LU	2 332	521	1 407 676	747	165	379 535	2 051	467	419 933
UR	14	1	3 402	9	1	2 139	12	1	954
SZ	233	26	71 388	170	19	43 424	211	24	21 348
OW	112	12	32 400	28	3	6 693	100	11	9 558
NW	32	3	8 451	6	1	1 863	9	1	1 341
GL	49	5	13 878	28	3	6 969	43	5	4 122
ZG	317	63	170 219	96	21	47 601	285	55	49 780
FR	1 082	388	1 045 996	283	89	205 102	765	286	257 424
SO	464	138	370 817	244	72	165 200	368	113	101 777
BL	337	116	313 481	266	100	230 887	269	100	89 556
SH	284	102	275 079	169	60	137 735	226	82	74 196
AR	113	17	46 143	42	6	13 915	24	4	3 933
AI	72	7	18 144	3	1	1 242	16	2	1 359
SG	902	154	416 853	218	43	98 670	690	116	104 571
GR	617	104	281 043	98	18	41 699	557	91	82 017
AG	1 561	483	1 304 802	1 058	307	705 801	1 065	353	316 976
TG	483	107	289 149	116	30	68 500	295	64	57 439
TI	75	12	32 911	8	2	3 487	53	7	6 739
VD	1 102	445	1 201 905	385	147	338 468	885	337	303 075
VS	207	50	136 210	27	6	13 016	148	37	33 471
NE	172	87	234 495	35	15	34 063	152	72	64 557
GE	117	40	107 730	24	8	18 837	51	17	15 363
JU	517	321	866 835	259	151	347 668	406	265	238 644
Suisse	14 989	4 049	10 930 112	5 935	1 613	3 710 182	11 524	3 140	2 825 368
Zone									
Plaine	7 695	2 222	5 999 154	3 267	923	2 123 649	5 563	1 637	1 473 392
Collines	2 772	796	2 149 031	1 267	366	840 895	2 215	650	584 537
ZM II	1 878	485	1 309 908	690	178	410 003	1 547	396	356 053
ZM III	1 745	414	1 117 975	528	114	261 218	1 398	341	306 484
ZM IV	656	105	284 206	150	29	65 660	587	94	84 178
ZM V	243	26	69 837	33	4	8 757	214	23	20 723

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : Jachères florales

Cantons	Jachère florale, Q1			Jachère florale, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	237	175	666 520	145	97	87 714
BE	248	193	730 719	204	166	149 745
LU	162	47	178 914	151	45	40 374
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	1	1	4 218	1	1	999
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	9	8	29 477	9	6	5 634
FR	213	248	942 388	189	214	192 401
SO	77	87	327 801	57	72	64 652
BL	88	81	306 830	79	57	51 206
SH	192	221	840 594	164	192	173 102
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	33	50	190 760	17	39	35 172
GR	25	15	55 822	18	12	10 692
AG	348	146	554 876	304	117	105 489
TG	117	115	435 488	83	81	72 741
TI	4	5	17 427	0	0	0
VD	350	461	1 751 344	291	382	343 926
VS	30	36	135 491	25	23	21 086
NE	17	28	107 730	13	24	21 429
GE	81	273	1 039 262	47	123	110 979
JU	66	84	319 580	55	77	69 723
Suisse	2 298	2 274	8 635 241	1 852	1 730	1 557 065
Zone						
Plaine	1 876	2 011	7 640 745	1 480	1 510	1 359 354
Collines	389	247	937 724	349	208	187 544
ZM I	24	11	39 779	17	7	6 459
ZM II	6	4	13 497	4	3	3 060
ZM III	3	1	3 496	2	1	648
ZM IV	0	0	0	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : jachère tournante

Cantons	Jachère tournante, Q1			Jachère tournante, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total Contributions	Exploitation	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	78	80	263 406	41	48	42 930
BE	62	54	177 306	40	38	34 573
LU	27	35	115 071	23	30	26 694
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	1	0	1 386	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	2	0	1 016	2	0	277
FR	33	27	87 903	21	18	15 989
SO	26	38	125 235	23	37	33 349
BL	25	41	135 711	17	14	12 980
SH	13	19	62 210	9	15	13 897
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	4	5	15 048	2	3	2 574
GR	6	10	31 713	4	8	7 254
AG	75	63	208 230	52	34	30 483
TG	27	23	76 868	4	2	1 987
TI	6	16	52 061	2	12	10 798
VD	71	116	381 381	52	87	78 714
VS	10	25	82 307	7	23	20 313
NE	2	4	12 375	1	2	2 205
GE	24	58	191 466	16	41	36 828
JU	16	31	102 498	9	17	15 381
Suisse	508	643	2 123 190	325	430	387 227
Zone						
Plaine	435	572	1 887 275	281	385	346 856
Collines	67	71	233 396	42	45	40 083
ZM I	3	0	1 427	1	0	90
ZM II	1	0	182	0	0	0
ZM III	1	0	725	1	0	198
ZM IV	1	0	186	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : ourlet sur terres assolées

Cantons	Ourlet sur terres assolées, Q1			Ourlet sur terres assolées, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total Contributions	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	51	10	33 990	25	6	5 598
BE	61	11	37 238	42	9	7 784
LU	79	10	32 534	77	9	8 098
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	11	3	10 125	10	3	2 490
FR	112	35	116 769	105	33	29 932
SO	16	5	16 204	12	4	3 924
BL	36	16	53 801	34	13	11 658
SH	8	2	6 178	6	1	974
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	6	1	3 960	3	0	333
GR	3	0	1 518	2	0	162
AG	383	74	243 078	362	70	63 369
TG	24	5	16 251	9	2	1 818
TI	1	0	160	1	0	44
VD	69	20	67 287	60	18	15 957
VS	16	9	30 845	15	8	7 546
NE	0	0	0	0	0	0
GE	4	1	3 135	2	0	315
JU	24	6	21 054	18	5	4 689
Suisse	904	210	694 126	783	183	164 691
Zone						
Plaine	692	174	572 949	588	149	133 800
Collines	171	28	91 299	155	25	22 847
ZM I	34	8	25 201	33	8	6 860
ZM II	6	1	4 584	6	1	1 159
ZM III	1	0	93	1	0	25
ZM IV	0	0	0	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : bande culturale extensive

Cantons	Bande culturale extensive, Q1			Bande culturale extensive, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total Contributions	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	21	24	56 258	14	21	18 720
BE	9	7	14 972	3	5	4 798
LU	7	4	8 573	5	3	3 096
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	14	41	94 897	14	40	35 720
FR	17	22	50 876	13	20	17 642
SO	4	6	12 857	2	3	3 113
BL	1	0	176	0		
SH	3	0	1 104	2	0	360
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	3	3	6 026	1	2	1 746
GR	2	0	713	1	0	54
AG	0	0	0	0	0	0
TG	7	13	31 006	0	0	0
TI	0	0	0	0	0	0
VD	43	135	311 604	36	120	108 144
VS	4	1	1 572	2	0	301
NE	1	7	15 042	0		
GE	3	4	8 602	1	3	3 060
JU	6	17	38 594	4	16	14 013
Suisse	145	284	652 872	98	234	210 768
Zone						
Plaine	97	165	379 989	63	126	113 165
Collines	23	55	125 505	14	47	42 144
ZM I	21	63	144 535	18	60	54 436
ZM II	2	1	2 461	1	1	900
ZM III	2	0	382	2	0	123
ZM IV	1	0	244	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles

Cantons	Bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles, Q1		
	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.
ZH	67	21	52 625
BE	263	42	104 107
LU	13	4	8 957
UR	0	0	0
SZ	1	0	875
OW	0	0	0
NW	0	0	0
GL	0	0	0
ZG	8	2	5 500
FR	25	6	14 970
SO	19	5	13 518
BL	14	7	16 373
SH	17	3	6 428
AR	0	0	0
AI	0	0	0
SG	15	2	5 175
GR	1	0	600
AG	76	26	65 425
TG	39	12	29 547
TI	0	0	0
VD	25	9	21 400
VS	0	0	0
NE	4	1	2 125
GE	2	0	975
JU	3	0	775
Suisse	592	140	349 374
Zone			
Plaine	471	121	303 477
Collines	86	17	42 616
ZM I	30	1	2 724
ZM II	5	0	558
ZM III	0	0	0
ZM IV	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017: prairies riveraines d'un cours d'eau

Cantons	Prairies riveraines d'un cours d'eau Q1			Prairies riveraines d'un cours d'eau mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	11	2	864	1	0	81
BE	97	14	6 445	76	12	10 633
LU	3	0	180	0	0	0
UR	5	1	432	3	1	657
SZ	1	0	27	0	0	0
OW	6	0	216	4	0	288
NW	2	0	86	0	0	0
GL	47	9	3 839	14	1	1 305
ZG	8	3	1 410	6	2	1 792
FR	50	14	6 434	26	7	6 410
SO	12	3	1 309	6	2	1 625
BL	10	3	1 361	0	0	0
SH	6	2	981	2	1	657
AR	0	0	0	0	0	0
AI	1	0	27	0	0	0
SG	44	7	3 231	16	3	2 372
GR	1	0	45	0	0	0
AG	39	7	3 312	8	2	1 503
TG	17	3	1 187	11	2	829
TI	9	1	487	9	1	932
VD	10	5	2 030	6	3	2 619
VS	2	1	353	1	1	603
NE	1	1	234	0	0	0
GE	0	0	0	0	0	0
JU	11	4	1 607	5	2	1 782
Suisse	393	80	36 095	194	39	34 087
Zone						
Plaine	224	50	22 519	97	24	20 849
Collines	67	14	6 372	27	4	4 047
ZM I	41	11	4 724	25	7	6 099
ZM II	31	4	1 636	18	2	1 607
ZM III	16	1	522	13	1	843
ZM IV	14	1	321	14	1	642

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle

Cantons	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle Q1			Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contributions			Contributions
Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	
ZH	23	34	37 345	18	34	30 474
BE	29	58	63 333	33	116	104 159
LU	18	23	24 967	17	22	19 398
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	3	2	2 706	3	2	2 214
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	1	0	220	1	0	180
ZG	0	0	0	0	0	0
FR	4	12	12 846	9	31	28 012
SO	0	0	0	1	2	1 425
BL	4	1	913	4	1	747
SH	10	7	7 161	47	73	65 778
AR	3	2	1 881	1	1	765
AI	0	0	0	0	0	0
SG	38	68	74 305	37	68	61 506
GR	14	15	16 445	14	15	13 455
AG	43	60	65 846	41	59	53 469
TG	9	14	15 022	14	37	33 577
TI	28	33	36 472	65	121	109 158
VD	141	413	453 772	151	672	604 656
VS	131	246	270 875	176	396	356 773
NE	13	54	59 279	54	286	257 382
GE	0	0	0	2	2	1 368
JU	3	15	15 972	3	16	14 166
Suisse	515	1 054	1 159 359	691	1 954	1 758 661
Zone						
Plaine	323	749	823 869	454	1 583	1 424 458
Collines	82	166	182 110	89	171	153 735
ZM I	44	62	67 871	55	107	96 369
ZM II	56	71	77 829	75	82	73 757
ZM III	6	6	6 222	12	9	8 267
ZM IV	4	1	1 457	6	2	2 076

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : arbre fruitier champêtre haute-tige

Cantons	Arbre fruitier champêtre haute-tige Q1			Arbre fruitier champêtre haute-tige Q2			Arbre fruitier champêtre haute-tige mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total Contribut.	Exploitations	Arbres	Total Contribut.	Exploitations	Arbres	Total Contribut.
	Nombre	Nombre	Fr.	Nombre	Nombre	Fr.	Nombre	Nombre	Fr.
ZH	2 065	151 161	2 040 674	938	63 451	1 998 707	1 301	88 422	397 899
BE	6 859	391 333	5 278 491	3 626	174 094	5 483 961	6 183	340 463	1 532 084
LU	3 646	264 181	3 566 444	2 410	148 204	4 668 426	2 840	207 848	935 316
UR	190	8 134	109 809	15	584	18 396	141	5 417	24 377
SZ	907	66 609	899 222	581	38 089	1 199 804	567	37 363	168 134
OW	371	19 365	261 428	79	2 553	80 420	237	12 849	57 821
NW	294	14 806	199 881	64	2 842	89 523	101	4 154	18 693
GL	124	5 455	73 643	18	582	18 333	67	2 412	10 854
ZG	430	49 705	671 018	282	31 817	1 002 236	374	43 354	195 093
FR	1 513	70 494	948 984	252	10 268	323 442	936	42 435	190 958
SO	913	85 924	1 154 004	230	20 945	659 768	614	54 278	244 251
BL	758	111 326	1 502 901	344	23 636	744 534	350	24 419	109 886
SH	294	20 792	280 692	145	7 734	243 621	200	12 504	56 268
AR	316	18 912	255 312	92	4 664	146 916	55	3 081	13 865
AI	59	3 630	49 005	26	1 009	31 784	17	779	3 506
SG	2 423	209 264	2 825 064	1 061	92 135	2 902 253	933	85 490	384 705
GR	601	37 894	511 569	305	12 594	396 711	490	22 954	103 293
AG	2 120	161 856	2 185 056	859	56 502	1 779 813	907	59 446	267 507
TG	1 701	218 899	2 955 137	771	85 681	2 698 952	1 056	86 794	390 573
TI	316	27 934	377 109	16	766	24 129	189	18 249	82 121
VD	1 721	104 104	1 405 404	486	23 919	753 449	1 340	67 310	302 895
VS	754	57 653	778 316	45	1 474	46 431	317	16 833	75 749
NE	162	10 773	145 436	48	2 408	75 852	67	4 775	21 488
GE	97	4 514	60 939	4	165	5 198	19	822	3 699
JU	624	62 824	848 124	221	19 956	628 614	405	41 620	187 290
Suisse	29 258	2 177 542	29 383 658	12 918	826 072	26 021 268	19 706	1 284 071	5 778 320

Zone									
Plaine	13 778	1 087 190	14 673 449	6 026	431 333	13 586 990	8 888	607 370	2 733 165
Collines	5 558	478 815	6 459 289	2 906	191 153	6 021 320	3 916	287 280	1 292 760
ZM I	4 745	321 250	4 333 509	2 241	127 429	4 014 014	3 392	216 087	972 392
ZM II	3 578	196 933	2 657 659	1 368	62 791	1 977 917	2 459	124 946	562 257
ZM III	1 283	77 178	1 041 376	314	11 666	367 479	854	41 715	187 718
ZM IV	316	16 176	218 376	63	1 700	53 550	197	6 673	30 029

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : noyers

Cantons	Noyers, Q1			Noyers, Q2			Noyers, mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
Nombre	Nombre	Fr.	Nombre	Nombre	Fr.	Nombre	Nombre	Fr.	
ZH	1 139	7 299	98 537	450	2 463	41 666	543	3 627	16 322
BE	1 582	9 591	129 417	354	3 617	75 827	1 037	7 383	33 224
LU	981	4 499	60 737	777	3 126	51 579	833	3 774	16 983
UR	145	1 275	17 213	8	69	1 139	102	896	4 032
SZ	331	1 847	24 935	164	897	14 801	160	634	2 853
OW	93	510	6 885	15	61	1 088	69	348	1 566
NW	163	1 283	17 321	25	185	3 309	39	265	1 193
GL	15	57	770	0			3	5	23
ZG	188	1 445	19 508	69	542	8 943	154	1 182	5 319
FR	440	2 830	38 096	36	711	18 455	241	1 945	8 753
SO	492	3 392	45 541	106	928	17 081	222	1 710	7 695
BL	120	760	10 260	0	0	0	0	0	0
SH	67	372	5 022	19	152	2 508	43	281	1 265
AR	53	159	2 147	5	13	215	4	10	45
AI	26	123	1 661	4	8	146	2	4	18
SG	1 252	6 816	92 016	360	1 266	20 889	244	955	4 298
GR	192	1 778	24 003	54	381	6 287	54	381	1 715
AG	1 708	10 556	142 506	315	1 626	26 829	327	1 655	7 448
TG	606	5 701	76 964	226	2 329	38 429	297	2 458	11 061
TI	185	2 537	34 250	5	52	858	122	1 666	7 497
VD	874	13 836	186 786	235	5 506	112 368	442	8 649	38 921
VS	154	954	12 879	6	42	693	58	360	1 620
NE	45	565	7 628	9	333	5 495	8	349	1 571
GE	42	442	5 967	2	7	116	7	73	329
JU	240	1 486	20 061	86	386	6 828	134	870	3 915
Suisse	11 133	80 113	1 081 103	3 330	24 700	455 543	5 145	39 480	177 660
Zone									
plaine	5 920	50 182	677 404	1 762	16 980	319 158	2 599	25 631	115 340
Collines	2 200	13 741	185 215	730	4 315	79 001	977	6 169	27 761
ZM I	1 504	7 645	103 169	505	2 150	36 380	773	3 326	14 967
ZM II	1 057	5 136	69 321	278	1 039	17 441	568	2 747	12 362
ZM III	373	2 884	38 907	52	197	3 251	193	1 402	6 309
ZM IV	79	525	7 088	3	19	314	35	205	923

Source : OFAG

Contribution à la biodiversité 2017 : arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres

Cantons	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres, mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total
	Nombre	Nombre	Fr.
ZH	585	4 177	18 797
BE	4 998	53 631	241 340
LU	2 727	26 567	119 552
UR	60	307	1 382
SZ	454	6 400	28 800
OW	155	1 200	5 400
NW	3	26	117
GL	42	536	2 412
ZG	326	3 039	13 676
FR	720	7 302	32 859
SO	246	3 052	13 734
BL	8	246	1 107
SH	73	528	2 376
AR	5	11	50
AI	0	0	0
SG	1 059	9 332	41 994
GR	1 120	14 184	63 828
AG	303	1 727	7 772
TG	83	838	3 771
TI	163	2 424	10 908
VD	768	5 500	24 750
VS	105	1 123	5 054
NE	27	508	2 286
GE	10	95	428
JU	168	2 498	11 241
Suisse	14 208	145 251	653 630
Zone			
Plaine	4 954	41 375	186 188
Collines	2 186	16 748	75 366
ZM I	2 227	19 117	86 027
ZM II	2 264	28 031	126 140
ZM III	1 708	28 120	126 540
ZM IV	869	11 860	53 370

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : surfaces riches en esèces de la région d'estivage

Cantons	Surfaces riches en esèces de la région d'estivage		
	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	Fr.
ZH	0	0	0
BE	47	8	7 056
LU	3	6	4 950
UR	26	66	59 688
SZ	0	0	0
OW	0	0	0
NW	0	0	0
GL	0	0	0
ZG	1	0	347
FR	13	18	15 993
SO	0	0	0
BL	11	2	1 743
SH	1	0	45
AR	7	2	1 422
AI	0	0	0
SG	0	0	0
GR	1 431	2 572	1 484 176
AG	2	4	1 814
TG	0	0	0
TI	1	0	143
VD	15	42	37 368
VS	10	6	5 821
NE	45	23	20 484
GE	3	2	1 548
JU	33	10	9 252
Suisse	1 649	2 760	1 651 848
Zone			
Plaine	72	53	45 349
Collines	50	35	25 081
ZM I	48	28	22 051
ZM II	132	129	90 730
ZM III	712	1 040	625 921
ZM IV	635	1 475	842 715

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2017 : surfaces herbagères et à litières riches en espèces dans la région d'estivage

Cantons	Surfaces riches en espèces de la région d'estivage Q2			
	Exploitations	Surface	Total Contributions nettes	Total Contributions brutes
	Nombre	ha	Fr.	Fr.
ZH	5	65	9 806	9 806
BE	1 128	37 868	5 444 138	5 680 232
LU	174	3 277	481 000	491 520
UR	250	9 947	1 422 696	1 492 062
SZ	362	10 318	1 412 351	1 547 738
OW	233	6 098	912 909	914 757
NW	118	3 024	449 308	453 666
GL	117	8 927	1 312 754	1 339 011
ZG	2	18	2 711	2 711
FR	411	9 497	1 422 027	1 424 498
SO	53	1 127	169 046	169 046
BL	6	144	21 614	21 614
SH	1	2	270	270
AR	98	873	131 007	131 007
AI	113	946	141 897	141 897
SG	262	10 985	1 644 711	1 647 803
GR	781	55 907	7 925 417	8 386 104
AG	0		0	0
TG	0		0	0
TI	160	6 891	892 678	1 033 708
VD	590	17 624	2 608 470	2 656 403
VS	508	32 852	4 258 681	4 927 816
NE	130	872	130 815	130 815
GE	0		0	0
JU	31	232	34 776	34 776
Suisse	5 533	217 496	30 829 080	32 637 259
Zone				
Plaine	0	0	0	0
Collines	1	2	270	270
ZM I	1	72	10 871	10 871
ZM II	5	180	27 058	27 058
ZM III	14	651	97 680	97 680
ZM IV	6	137	20 590	20 590
Région d'estivage	5 506	216 453	30 672 612	32 480 791

Source : OFAG



Contributions au système de production

Les contributions au système de production sont accordées pour cinq programmes différents. Une contribution encourage l'agriculture biologique pour l'ensemble de l'exploitation, alors que d'autres contributions portant sur une partie de l'exploitation soutiennent la production extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza (Extenso). Dans le domaine de la production animale, la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) est encouragée ; deux programmes visent en outre à promouvoir le bien-être des animaux (systèmes de stabulation et sorties en plein air).

Le tableau suivant donne un aperçu d'une sélection de contributions au système de production (bio, extenso, PLVH), selon les cantons et les zones agricoles.

Contribution pour l'agriculture biologique

En plus des recettes supplémentaires que l'agriculture biologique peut réaliser sur le marché, la Confédération encourage ce mode de production particulièrement respectueux de l'environnement. L'agriculture biologique renonce complètement à l'emploi de produits chimiques de synthèse comme les engrais de commerce ou les pesticides. La prise en considération des cycles et procédés naturels et l'adaptation de l'intensité de production au potentiel local du site sont donc d'une importance cruciale pour les agriculteurs bio. Les prestations réalisées sont financées par la Confédération.

Les exploitants doivent appliquer à l'ensemble de l'exploitation les règles de l'ordonnance sur l'agriculture biologique s'ils veulent obtenir des contributions. Des dérogations au principe de la globalité existent pour la viticulture et les cultures fruitières pérennes, ainsi que lors de la reconversion progressive à l'agriculture biologique.

En 2017, l'agriculture biologique a concerné 145 755 ha, ce qui correspond à une augmentation de plus de 10 000 ha (+6 %) par rapport à l'année précédente.

Au total, plus de 50 millions de francs ont été versés en 2017 pour l'encouragement de l'agriculture biologique, à savoir 5 millions de francs de plus qu'en 2016. Le nombre d'exploitations qui produisent conformément aux directives de l'agriculture biologique a augmenté dans les trois régions. On constate ainsi un renversement de tendance par rapport à l'année précédente dans la région de montagne, où un recul des exploitations bio était encore signalé en 2016.

Dans toutes les régions, la surface moyenne exploitée par des exploitations bio a légèrement augmenté – comme l'année précédente ; il en résulte donc aussi une hausse des paiements directs versés en moyenne par exploitation.

Les détails concernant les chiffres de 2017 se trouvent dans le tableau suivant.

Contribution pour l'agriculture biologique 2017

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	1 686	1 526	3 298	6 510
Surface	ha	40 085	30 518	75 153	145 755
Surface par ex- ploitation	ha	23,78	20,00	22,79	22,19
Contribution par exploitation	fr.	14 845	6 406	4 753	8 668
Total des contri- butions	1 000 fr.	25 028	9 775	15 677	50 480

Source : OFAG

La part d'exploitations bio varie fortement selon les régions. Alors que moins de 10 % de la surface est exploitée suivant les directives de l'agriculture biologique dans les cantons LU, FR, SH, AI, VD, NE et GE, cette part est de 10 – 15 % dans les cantons ZH, BE, UR, SZ, SO, SG, AG et TG. Ces cantons se situent légèrement en dessous ou atteignent la moyenne suisse de 15 %. Les cantons NW, ZG, BL et AR présentent une part supérieure à la moyenne de 15 – 20 % de surfaces bio. OW, GL et GR sont les leaders de cette catégorie, avec une part de bio de plus de 28 %. Avec 62 %, le canton GR présente de loin la part la plus élevée de surface exploitée selon les règles de l'agriculture biologique.

Contribution à la production de lait et de viande basée sur les herbages

Vous trouverez d'autres informations essentielles sur les contributions pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) sous www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions au système de production > Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages.

Le programme PLVH est soutenu par une contribution de 200 francs par hectare de surface herbagère.

La participation et les contributions versées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Contributions pour la PLVH 2017

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total ou mo- yenne
Exploitations	Nombre	8 635	9 361	12 330	30 326
Surface	ha	134 067	164 722	257 348	556 137
Surface par ex- ploitation	ha	15,53	17,60	20,87	18,00
Contribution par exploitation	fr.	3 041	3 483	4 163	3 562
Total des contri- butions	1 000 fr.	26 260	32 602	51 336	11 198

Source : OFAG

La participation au programme PLVH est restée relativement élevée pendant les quatre années suivant l'introduction. La participation moyenne est d'environ 78 % de la surface herbagère et

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



66 % des exploitations. Depuis l'année d'introduction (2014), 727 exploitations supplémentaires (+2,4 %) se sont inscrites au programme PLVH. Les contributions PLVH représentent au total 110,2 millions de francs (+4,9 % par rapport à 2014).

La participation est supérieure à la moyenne dans la région de montagne et dans les exploitations bio. Une participation supérieure à la moyenne est également observée dans les exploitations élevant des vaches mères, des moutons, des chèvres et des chevaux, ainsi que dans les exploitations du type « Autre bétail bovin ». La majorité d'entre elles remplissait déjà les exigences avant l'introduction des PLVH.

Sur mandat de l'OFAG, Agroscope a évalué les effets du programme PLVH. Pour ce faire, les données du dépouillement centralisé (DC) ont été évaluées et environ 1000 agriculteurs ont été interrogés par écrit. Sur la base d'une analyse approfondie portant sur les entreprises laitières, les constatations suivantes ont été faites : entre la moitié et deux tiers des exploitations produisant du lait commercialisé PLVH ne remplissaient pas le niveau d'exigence avant de participer au programme ; des modifications de l'affouragement ont été nécessaires pour ce type d'exploitation. Il a ainsi été possible de démontrer que la part d'aliments concentrés dans la production laitière a légèrement diminué dans les exploitations PLVH. Concrètement, la part d'aliments concentrés des exploitations PLVH détenant du bétail laitier était de 9,8 % en moyenne des années 2014/2015. Sans le programme PLVH, la part d'aliments concentrés du même groupe d'exploitations aurait été en moyenne de 10,7 %. La part d'herbe dans la ration alimentaire a augmenté de 1 % grâce au programme PLVH.

D'une manière générale, il se peut que les effets réels du programme soient plus faibles et les effets d'aubaine plus importants que ce qui était attendu lors de l'introduction du programme. Il faut cependant noter qu'en Suisse, l'alimentation des bovins comprend déjà une part d'herbe relativement élevée et une part faible d'aliments concentrés. L'objectif du programme PLVH est donc aussi de maintenir un état souhaité et une part élevée d'herbe dans la ration.

Le rapport d'évaluation sur la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) est disponible sur le site Internet de l'OFAG sous « Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages ».

Contribution pour la production extensive dans le domaine des grandes cultures (Extenso)

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions Extenso sous :

www.blw.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions au système de production > Contributions pour la culture extensive.

La contribution Extenso se monte à 400 francs par hectare pour les cultures donnant droit aux contributions et n'est pas différenciée par zone.

La participation et les contributions versées en 2017 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Contributions Extenso 2017

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS


	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	9 110	4 358	606	14 074
Surface	ha	64 794	19 076	1 484	85 354
Surface par ex- ploitation	ha	7,11	4,38	2,45	4,65
Contribution par exploitation	fr.	2 845	1 751	980	1 858
Total des contri- butions	1 000 fr.	25 918	7 630	594	34 142

Source : OFAG

Par rapport à l'année passée, les données concernant la participation et les surfaces cultivées en Extensio sont relativement stables. Une légère baisse de la participation et des surfaces correspondantes cultivées a cependant été enregistrée dans la région de plaine et la région des collines. Ces baisses concernent 289 exploitations et 575 hectares. Dans la région de montagne, les variations par rapport à l'année passée sont beaucoup plus faibles.

Les cultures céréalières représentent toujours la part la plus importante des cultures Extensio. La part des autres cultures comme le colza, les tournesols et les pois protéagineux est seulement de 15 %.

Le montant total des contributions versées aux exploitants qui participent au programme Extensio a baissé de 0,2 million de francs, ce qui correspond à un recul de 0,6 % par rapport à 2016.

Programme SRPA 2017

Taux SRPA

Catégories d'animaux	fr./UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés, ovins et animaux de l'espèce caprine de plus d'un an, agneaux de pâturage et lapins	190
Bovins et buffles d'Asie jusqu'à l'âge de 160 jours	370
Truies d'élevage, non allaitantes	370
Autres porcs, à l'exception des porcelets allaités	165
Poules pour la production d'œufs à couver et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes	290

Les taux SRPA sont restés les mêmes que l'année précédente.

La participation et les contributions versées en 2017 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Participation et contributions SRPA 2017

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	12 805	10 308	11 708	34 821
UGB	Nombre	410 165	293 717	263 262	967 144
UGB par exploita- tion	Nombre	32,03	28,49	22,49	27,77
Contribution par exploitation	fr.	6 346	5 584	4 373	5 457
Total des contri- butions	1 000 fr.	81 261	57 558	51 195	190 014

Source : OFAG

La participation a peu augmenté par rapport à l'année précédente. Les contributions SRPA se montent au total à 190 millions de francs (+2 millions de fr. par rapport à 2016). La hausse la plus importante, avec +4,85 %, concernait les agneaux de pâturage, ainsi que les poules et coqs d'élevage. La baisse la plus forte (-1,89 %) concernait la catégorie des équidés âgés de moins de 30 mois.

Le nombre d'exploitations qui participent au programme SRPA dans les régions de montagne, des collines et de plaine est du même ordre de grandeur. Comme le nombre d'UGB par exploitation en plaine est cependant nettement plus élevé, la plupart des UGB détenues conformément aux prescriptions SRPA vivent en plaine.

Les tableaux suivants donnent des informations détaillées sur la participation au programme SRPA en 2016 et 2017.

Chiffres pour 2017

Chiffres pour 2016

Programme SST 2017

Taux SST

Catégories d'animaux	fr./UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés de plus de 30 mois, caprins de plus d'un an	90
Porcs, à l'exception des porcelets allaités	155
Poules pour la production d'œufs à couver et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes ainsi que lapins	280

Les taux SST par UGB restent les mêmes que l'année précédente.

La participation et les contributions SST versées en 2017 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Participation et contributions SST 2017

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	9 917	6 892	5 466	22 275
UGB	Nombre	369 845	203 568	122 460	695 873
UGB par exploita- tion	Nombre	37,29	29,54	22,40	31,24
Contribution par exploitation	fr.	4 640	3 418	2 258	3 677
Total des contri- butions	1 000 fr.	46 016	23 556	12 344	81 916

Source : OFAG

La participation a seulement légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Les contributions SST se montent au total à près de 82 millions de francs (+2 millions de fr. par rapport à 2016). La hausse la plus importante a été enregistrée pour les jeunes lapins de plus de 35 jours, avec +2,64 %. La baisse la plus forte concernait la catégorie des dindes (-1,49 %).

Le nombre le plus élevé d'exploitations participantes et le plus grand nombre d'UGB détenus selon les prescriptions SST se trouvent en plaine.

Les tableaux suivants donnent des informations détaillées sur la participation au programme SST en 2016 et 2017.

Chiffres pour 2017

Chiffres pour 2016

Le tableau suivant donne un aperçu de toutes les contributions au bien-être des animaux selon les cantons et les zones agricoles.

Maya Imfeld, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, maya.imfeld@blw.admin.ch
Jasmin Knutti, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, jasmin.knutti@blw.admin.ch

Contributions au système de production 2017

Cantons	Agriculture biologique			Culture extensive de céréales et de colza			Production de lait et de viande basée sur les herbages		
	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	365	8 534	4 296 310	1 373	7 002	2 800 924	1 232	21 432	4 190 660
BE	1 219	21 905	6 911 597	3 607	12 973	5 189 246	6 891	107 113	21 284 833
LU	383	6 870	2 266 969	998	3 168	1 267 234	3 162	46 031	9 145 132
UR	58	970	195 172	0	0	0	511	6 330	1 264 668
SZ	163	2 698	562 614	8	9	3 520	1 261	19 034	3 792 245
OW	183	2 555	514 028	0	0	0	531	7 248	1 447 254
NW	75	1 134	231 756	0	0	0	376	5 429	1 083 532
GL	89	1 940	389 752	2	3	1 200	331	6 549	1 307 575
ZG	85	1 630	441 889	61	175	70 088	344	6 090	1 195 140
FR	178	4 870	2 380 503	1 057	6 987	2 794 829	1 627	39 278	7 804 509
SO	143	4 169	1 534 045	604	3 548	1 419 183	644	13 860	2 726 040
BL	130	3 299	1 179 351	456	2 323	929 211	474	10 004	1 950 478
SH	29	815	565 370	310	2 478	991 125	96	1 471	274 758
AR	118	2 478	502 290	1	1	412	570	10 725	2 141 830
AI	24	433	87 828	2	2	816	368	6 058	1 208 184
SG	451	8 835	2 184 700	218	560	223 964	2 981	54 787	10 899 330
GR	1 291	33 596	7 322 502	261	793	317 356	1 837	46 229	9 240 167
AG	265	5 674	3 157 880	1 392	7 494	2 997 448	1 288	17 830	3 459 963
TG	306	6 505	3 702 835	783	4 014	1 605 780	1 013	17 564	3 469 144
TI	138	2 765	767 179	55	292	116 707	505	9 433	1 847 465
VD	264	8 228	4 916 450	1 871	22 761	9 104 280	1 508	33 255	6 525 989
VS	297	6 285	2 043 964	116	376	150 210	1 527	25 729	5 114 535
NE	80	2 424	918 812	216	2 470	988 148	550	23 079	4 581 555
GE	26	953	823 114	189	3 696	1 478 516	60	1 162	207 192
JU	150	6 191	2 583 204	494	4 229	1 691 528	639	20 416	4 035 824
Suisse	6 510	145 755	50 480 113	14 074	85 354	34 141 725	30 326	556 137	110 198 002
Zones									
Plaine	1 686	40 085	25 028 183	9 110	64 794	25 917 746	8 635	134 067	26 260 221
Collines	716	14 992	5 582 481	2 959	13 706	5 482 538	4 626	79 203	15 609 579
ZM I	810	15 526	4 192 722	1 399	5 370	2 147 805	4 735	85 518	16 992 401
ZM II	1 198	24 081	5 123 887	414	1 222	488 839	6 268	133 710	26 643 769
ZM III	1 167	26 754	5 626 269	134	218	87 071	3 759	74 164	14 802 072
ZM IV	933	24 317	4 926 571	58	44	17 726	2 303	49 474	9 889 961

Source : OFAG

Participation au programme SRPA 2017

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	559 819	27 738	473 144	20 186	84.5 %	72.8 %
Autres vaches	121 018	12 693	112 792	8 258	93.2 %	65.1 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	144 066	33 527	120 519	25 121	83.7 %	74.9 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 402	32 523	36 194	23 049	78.0 %	70.9 %
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours	18 189	32 993	7 604	13 604	41.8 %	41.2 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 054	9 477	3 236	5 504	64.0 %	58.1 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 132	13 953	8 018	7 640	66.1 %	54.8 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	26 508	20 774	17 503	11 033	66.0 %	53.1 %
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours	17 017	32 013	6 775	11 479	39.8 %	35.9 %
Total des bovins	950 205	35 509	785 784	29 832	82.7 %	84.0 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	34 340	8 933	29 487	6 930	85.9 %	77.6 %
Etalons, de plus de 30 mois	1 398	1 714	735	706	52.6 %	41.2 %
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 255	2 070	1 763	999	78.2 %	48.3 %
Total des équidés	37 993	9 562	31 985	7 070	84.2 %	73.9 %
Animaux femelles, de plus d'un an	10 984	5 889	8 616	3 234	78.4 %	54.9 %
Animaux mâles, de plus d'un an	537	1 971	359	1 185	66.9 %	60.1 %
Total des caprins	11 520	5 947	8 975	3 251	77.9 %	54.7 %
Animaux femelles, de plus d'un an	36 838	7 427	32 421	5 457	88.0 %	73.5 %
Animaux mâles, de plus d'un an	1 436	5 124	1 130	3 752	78.7 %	73.2 %
Agneau de pâturage	478	735	319	351	66.8 %	47.8 %
Total des ovins	38 752	7 505	33 870	5 486	87.4 %	73.1 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	557	1 591	317	905	57.0 %	56.9 %
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	20 546	1 861	14 474	1 080	70.4 %	58.0 %
Truies d'élevage allaitantes	15 246	2 072	771	191	5.1 %	9.2 %
Porcelets sevrés	17 181	2 017	568	154	3.3 %	7.6 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	103 328	6 003	63 378	2 853	61.3 %	47.5 %
Total des porcs	156 857	6 693	79 508	3 331	50.7 %	49.8 %
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	289	623	12	42	4.2 %	6.7 %
Jeunes lapins de plus de 35 jours	554	503	4	25	0.8 %	5.0 %
Total des lapins	843	729	17	45	2.0 %	6.2 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 282	968	247	79	19.3 %	8.2 %
Poules pondeuses	28 140	10 688	21 886	2 500	77.8 %	23.4 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 880	601	1 014	112	20.8 %	18.6 %
Poulets de chair	34 702	1 200	2 542	200	7.3 %	16.7 %
Dindes	1 673	295	1 544	92	92.3 %	31.2 %
Total de la volaille	70 678	12 487	27 234	2 793	38.5 %	22.4 %
Total, toutes catégories confondues	1266 848	41 059	967 373	34 837	76.4 %	84.8 %

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source : OFAG

Participation au programme SRPA 2016

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Exploitation		UGB Exploitation		UGB Exploitation	
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%	%
Vaches laitières	569 087	28 846	477 158	20 600	83.8 %	71.4 %
Autres vaches	118 488	13 480	108 292	8 089	91.4 %	60.0 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	144 224	34 129	119 492	25 207	82.9 %	73.9 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 952	33 083	36 197	23 031	77.1 %	69.6 %
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours	18 166	33 704	7 493	13 558	41.2 %	40.2 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 097	9 422	3 168	5 398	62.2 %	57.3 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 494	13 982	8 066	7 467	64.6 %	53.4 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	25 912	20 900	16 942	10 815	65.4 %	51.7 %
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours	17 104	32 622	6 600	11 358	38.6 %	34.8 %
Total des bovins	957 524	36 095	783 409	30 091	81.8 %	83.4 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés. De plus de 30 mis	34 441	8 951	29 358	6 912	85.2 %	77.2 %
Etalons, de plus de 30 mois	1 333	1 757	719	726	53.9 %	41.3 %
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 241	2 136	1 795	1 006	80.1 %	47.1 %
Total des équidés	38 015	9 576	31 871	7 042	83.8 %	73.5 %
Animaux femelles, de plus d'un an	10 699	5 865	8 385	3 196	78.4 %	54.5 %
Animaux mâles, de plus d'un an	502	1 942	341	1 155	67.9 %	59.5 %
Total des caprins	11 201	5 918	8 726	3 215	77.9 %	54.3 %
Animaux femelles, de plus d'un an	36 441	7 449	32 106	5 518	88.1 %	74.1 %
Animaux, mâles, de plus d'un an	1 415	5 215	1 112	3 789	78.6 %	72.7 %
Agneau de pâturage	575	951	356	450	61.9 %	47.3 %
Total des ovins	38 432	7 526	33 575	5 544	87.4 %	73.7 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	568	1 649	325	928	57.1 %	56.3 %
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	20 711	1 910	14 581	1 111	70.4 %	58.2 %
Truies d'élevage allaitantes	15 641	2 124	781	185	5.0 %	8.7 %
Porcelets sevrés	17 357	2 072	597	159	3.4 %	7.7 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à	103 519	6 154	63 872	2 915	61.7 %	47.4 %
Total des Porcs	157 796	6 875	80 155	3 402	50.8 %	49.5 %
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	293	664	10	42	3.4 %	6.3 %
jeunes lapins de plus de 35 jours	577	562	3	18	0.6 %	3.2 %
Total des lapins	869	783	13	43	1.5 %	5.5 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 358	970	196	89	14.5 %	9.2 %
Poules pondeuses	26 917	10 188	20 459	2 467	76.0 %	24.2 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 716	639	928	102	19.7 %	16.0 %
Poulet de chair	33 498	1 127	2 191	180	6.5 %	16.0 %
Dindes	1 526	267	1 427	84	93.5 %	31.5 %
Total de la volaille	68 016	11 941	25 201	2 745	37.1 %	23.0 %
Total, toutes catégories confondues	1271 853	41 613	962 951	35 129	75.7 %	84.4 %

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source : OFAG

Participation au programme SST 2017

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploitations Nombre	UGB Nombre	Exploitations Nombre	UGB %	Exploitations %
Vaches laitières	559 819	27 738	274 019	8 408	48.9 %	30.3 %
Autres vaches	121 018	12 693	105 260	6 888	87.0 %	54.3 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	144 066	33 527	77 597	14 945	53.9 %	44.6 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 402	32 523	27 795	14 906	59.9 %	45.8 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 054	9 477	2 803	4 530	55.5 %	47.8 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 132	13 953	8 030	5 917	66.2 %	42.4 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	26 508	20 774	18 439	8 725	69.6 %	42.0 %
Total Bovins	914 999	35 498	513 942	18 923	56.2 %	53.3 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	34 340	8 933	6 896	1 826	20.1 %	20.4 %
Etalons, de plus de 30 mois	1 398	1 714	163	165	11.7 %	9.6 %
Total des équidés	35 738	9 408	7 060	1 849	19.8 %	19.7 %
Animaux femelles, de plus d'un an	10 984	5 889	4 808	1 296	43.8 %	22.0 %
Animaux mâles, de plus d'un an	537	1 971	170	544	31.7 %	27.6 %
Total des caprins	11 520	5 947	4 979	1 307	43.2 %	22.0 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	557	1 591	104	298	18.6 %	18.7 %
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	20 546	1 861	14 457	1 042	70.4 %	56.0 %
Truies d'élevage allaitantes	15 246	2 072	10 209	1 169	67.0 %	56.4 %
Porcelets sevrés	17 181	2 017	11 419	1 097	66.5 %	54.4 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	103 328	6 003	67 652	2 920	65.5 %	48.6 %
Total des porcs	156 857	6 693	103 840	3 512	66.2 %	52.5 %
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	289	623	149	75	51.5 %	12.0 %
Jeunes lapins de plus de 35 jours	554	503	464	94	83.8 %	18.7 %
Total des lapins	843	729	613	125	72.7 %	17.1 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 282	968	428	55	33.4 %	5.7 %
Poules pondeuses	28 140	10 688	25 956	1 914	92.2 %	17.9 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 880	601	4 317	171	88.5 %	28.5 %
Poulets de chair	34 702	1 200	33 345	1 040	96.1 %	86.7 %
Dindes	1 673	295	1 549	77	92.6 %	26.1 %
Total de la volaille	70 678	12 487	65 595	3 063	92.8 %	24.5 %
Total, toutes catégories confondues	1 190 635	39 847	696 028	22 284	58.5 %	55.9 %

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source : OFAG

Participation au programme SST 2016

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	569 087	28 846	270 075	8 327	47.5 %	28.9 %
Autres vaches	118 488	13 480	100 856	6 707	85.1 %	49.8 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	144 224	34 129	75 963	14 714	52.7 %	43.1 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 952	33 083	27 434	14 703	58.4 %	44.4 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 097	9 422	2 702	4 423	53.0 %	46.9 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 494	13 982	8 108	5 750	64.9 %	41.1 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	25 912	20 900	17 849	8 490	68.9 %	40.6 %
Total Bovins	922 254	36 089	502 987	18 779	54.5 %	52.0 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	34 441	8 951	6 405	1 712	18.6 %	19.1 %
Etalons, de plus de 30 mois	1 333	1 757	159	155	11.9 %	8.8 %
Total des équidés	35 774	9 436	6 564	1 737	18.3 %	18.4 %
Animaux femelles, de plus d'un an	10 699	5 865	4 434	1 222	41.4 %	20.8 %
Animaux mâles, de plus d'un an	502	1 942	154	500	30.6 %	25.7 %
Total des caprins	11 201	5 918	4 588	1 232	41.0 %	20.8 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	568	1 649	110	321	19.4 %	19.5 %
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	20 711	1 910	14 791	1 073	71.4 %	56.2 %
Truies d'élevage allaitantes	15 641	2 124	10 413	1 184	66.6 %	55.7 %
Porcelets sevrés	17 357	2 072	11 598	1 118	66.8 %	54.0 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois,	103 519	6 154	68 011	2 982	65.7 %	48.5 %
Total des porcs	157 796	6 875	104 924	3 581	66.5 %	52.1 %
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	293	664	142	80	48.4 %	12.0 %
Jeunes lapins de plus de 35 jours	577	562	468	95	81.2 %	16.9 %
Total des lapins	869	783	610	132	70.1 %	16.9 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 358	970	448	57	33.0 %	5.9 %
Poules pondeuses	26 917	10 188	24 719	1 869	91.8 %	18.3 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 716	639	4 206	163	89.2 %	25.5 %
Poulets de chair	33 498	1 127	31 869	976	95.1 %	86.6 %
Dindes	1 526	267	1 436	71	94.1 %	26.6 %
Total de la volaille	68 016	11 941	62 678	2 956	92.2 %	24.8 %
Total, toutes catégories confondues	1 195 910	40 357	682 350	22 115	57.1 %	54.8 %

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source : OFAG

Participation aux systèmes de stabulation particulièrement respectueux de l'espèce 2017

Canton	Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux			Sortie régulière en plein air			Stabulation particulièrement respectueuse des animaux de rente (SST et SRPA)		
	Exploit. Nombre	UGB Nombre	Total Fr.	Exploit. Nombre	UGB Nombre	Total Fr.	Exploit.	UGB	Total Contributions
ZH	1 441	45 468	4 940 134	1 880	53 153	10 519 743	1 978	98 621	15 459 877
BE	4 360	106 114	12 786 619	8 237	194 799	38 141 947	8 382	300 913	50 928 566
LU	2 900	99 754	12 511 254	3 642	109 549	21 746 551	3 741	209 304	34 257 805
UR	146	1 934	180 302	422	5 931	1 136 749	423	7 866	1 317 051
SZ	574	12 692	1 418 815	1 156	23 869	4 650 952	1 175	36 562	6 069 767
OW	317	6 853	707 413	483	10 613	2 054 837	487	17 467	2 762 250
NW	194	4 547	514 598	284	6 217	1 199 036	293	10 765	1 713 634
GL	135	3 049	304 441	303	7 181	1 393 119	304	10 231	1 697 560
ZG	324	10 466	1 100 172	405	12 370	2 434 148	415	22 836	3 534 320
FR	1 514	60 751	7 576 066	2 085	81 162	15 782 502	2 140	141 912	23 358 568
SO	673	20 003	2 152 842	932	26 266	5 155 003	955	46 269	7 307 845
BL	482	13 932	1 509 443	635	17 307	3 468 866	654	31 239	4 978 310
SH	215	9 193	1 301 527	223	7 330	1 488 185	264	16 523	2 789 712
AR	243	5 593	631 961	566	14 678	2 856 864	567	20 271	3 488 825
AI	184	5 160	762 962	384	10 089	2 037 569	391	15 249	2 800 531
SG	1 717	55 351	6 550 391	2 920	86 106	16 910 338	2 974	141 456	23 460 729
GR	1 244	29 896	2 819 048	1 989	48 077	9 383 624	1 991	77 973	12 202 672
AG	1 369	45 825	5 851 633	1 656	46 457	9 331 436	1 775	92 281	15 183 069
TG	1 177	48 561	6 183 368	1 431	49 095	9 731 527	1 560	97 656	15 914 895
TI	241	5 102	475 467	542	9 718	1 873 618	543	14 819	2 349 085
VD	1 290	50 534	6 003 908	1 901	64 336	12 607 828	1 974	114 870	18 611 736
VS	397	6 922	732 795	1 211	19 138	3 695 206	1 244	26 061	4 428 001
NE	412	16 818	1 640 912	595	24 847	4 825 273	597	41 666	6 466 185
GE	45	1 597	209 173	81	2 132	425 077	83	3 728	634 250
JU	681	29 756	3 050 573	858	36 724	7 163 901	865	66 480	10 214 474
Suisse	22 275	695 873	81 915 815	34 821	967 144	190 013 900	35 775	1 663 019	271 929 715
Zone									
Plaine	9 917	369 845	46 015 749	12 805	410 165	81 261 026	13 525	780 010	127 276 775
Collines	3 801	119 739	14 265 782	5 286	156 763	30 879 523	5 417	276 502	45 145 306
ZM I	3 091	83 829	9 290 666	5 022	136 954	26 678 117	5 063	220 783	35 968 784
ZM II	3 117	76 945	8 096 854	6 093	153 355	29 841 147	6 126	230 300	37 938 001
ZM III	1 486	29 215	2 758 693	3 505	70 445	13 692 079	3 521	99 660	16 450 772
ZM IV	863	16 300	1 488 070	2 110	39 462	7 662 007	2 123	55 764	9 150 078

Source : OFAG



Contributions à l'utilisation efficiente des ressources

Des informations essentielles sur les contributions à l'utilisation efficiente des ressources figurent sous : www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à l'utilisation efficiente des ressources

Les informations pertinentes pour 2017 sont présentées ci-après.

Techniques d'épandage diminuant les émissions

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour des techniques d'épandage diminuant les émissions en 2017

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	5 463	3 285	2 020	10 768
Surface totale	ha	210 967	127 813	65 989	404 769
Surface par exploitation	ha	38,62	38,91	32,67	37,59
Contribution par exploitation	fr.	1 159	1 167	980	1 128
Total des contributions	1 000 fr.	6 329	3 834	1 980	12 143

Source : OFAG

Les procédés d'épandage réduisant les émissions ont été encore encouragés en 2017 dans deux cantons (SH, ZH) par l'intermédiaire des projets d'utilisation durable des ressources pour la réduction des émissions d'ammoniac. Dans tous les autres cantons, la mesure est réalisée dans le cadre des paiements directs, via la contribution à l'utilisation efficiente des ressources. Trois projets pour la réduction des émissions d'ammoniac se sont terminés en 2016 (cf. article sur les contributions pour le programme d'utilisation durable des ressources naturelles).

L'augmentation des surfaces annoncées pour les procédés d'épandage réduisant les émissions entre 2016 et 2017 est de plus de 42 000 ha. Cela s'explique d'une part par la fin des trois projets d'utilisation efficiente des ressources mentionnée ci-dessus (Prométerre, ProConseil Sàrl, Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture et canton de Glaris). D'autre part, le nombre d'inscriptions à ce type de contribution a augmenté dans de nombreux cantons, indépendamment de la fin des projets précités.

Techniques culturales préservant le sol

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour les techniques culturales préservant le sol 2017

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	6 792	2 142	191	9 125
Surface totale	ha	60 662	9 502	704	70 868
Surfaces culti- véssans non- recours aux her- bicides	ha	54 695	8 268	509	63 472
Semis direct	ha	6 746	2 510	259	9 515
Semis en bandes	ha	7 197	1 628	52	8 877
Semis sous litière	ha	40 751	4 131	198	45 080
Surfaces culti- véesavec non- recours aux her- bicide	ha	5 967	1 233	195	7 396
Semis direct	ha	1 303	338	99	1 740
Semis en bandes	ha	75	15	3	93
Semis sous litière	ha	4 589	881	94	5 563
Surface par ex- ploitation	ha	8,93	4,4	3,69	7,77
Contribution par exploitation	fr.	1 863	1 067	1 163	1 662
Total des contri- butions	1 000 fr.	12 655	2 285	222	15 163

Source : OFAG

Les surfaces où sont appliquées les techniques culturales préservant le sol ont augmenté de près de 6000 hectares entre 2016 et 2017, ce qui correspond à une augmentation de quelque 10 %. C'est principalement la hausse concernant les semis sous litière qui a conduit à cette augmentation de la participation. Les surfaces annoncées pour le non-recours aux herbicides ont enregistré une hausse supérieure à la moyenne. Les surfaces de semis direct avec non-recours aux herbicides restent à un faible niveau, mais ont augmenté de plus de 40 %.

Utilisation de techniques d'application précise et installation sur les pulvérisateurs d'un système de nettoyage disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé, en vue du nettoyage des appareils destinés à l'épandage de produits phytosanitaires

Contributions à l'utilisation efficace des ressources pour l'utilisation de techniques d'application précise et l'installation sur les pulvérisateurs d'un système de nettoyage disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé, en vue du nettoyage des appareils destinés à l'épandage de produits phytosanitaires 2017 (contribution unique)

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	292	51	9	352
Pulvérisation sous-foliaire					
Nombre de pulvérisateurs à rampe	Nombre	13	1	0	14
Contribution	fr.	37 016	2 428	0	39 444
Pulvérisateurs anti-dérive					
Nombre d'appareils de pulvérisation	Nombre	129	25	8	162
Contribution	fr.	532 893	72 088	21 620	626 600
Nettoyage interne des pulvérisateurs					
Nombre	Nombre	186	27	1	214
Contribution	fr.	267 178	38 564	1 746	307 488
Contribution par exploitation	fr.	2 867	2 217	2 596	2 766
Total des contributions	1 000 fr.	837	113	23	974

Source : OFAG

En 2017, beaucoup moins de demandes ont été déposées et autorisées pour la pulvérisation sous-foliaire que l'année précédente. Cela pourrait être un signe de saturation. Par contre, les pulvérisateurs anti-dérive ont enregistré une hausse d'un tiers des demandes. À cela s'ajoutent en 2017 les contributions pour l'installation sur les pulvérisateurs d'un système de nettoyage disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé, en vue du nettoyage des appareils destinés à l'épandage de produits phytosanitaires. Cette nouvelle mesure a été appliquée dans 214 exploitations la première année.

Le tableau suivant comprend un aperçu général des contributions à l'efficacité des ressources selon le type de contribution, les cantons et les zones agricoles.

Eva Wyss, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, eva.wyss@blw.admin.ch

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources 2017

Cantons	Techniques d'épandage diminuant les émissions			Techniques culturales préservant le sol			Utilisation de techniques d'application précise		
	Exploitation	Surface	Total des contribut.	Exploitation	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.
ZH	0	0	0	667	4 832	1 027 364	38	38	71 510
BE	2 877	84 747	2 542 420	2 464	15 630	2 928 851	45	45	83 480
LU	1 956	93 286	2 798 574	1 203	5 515	1 185 815	19	19	57 722
UR	76	2 093	62 794	0	0	0	0	0	0
SZ	416	14 996	449 888	30	68	14 049	2	2	5 280
OW	134	4 233	126 980	0	0	0	1	1	1 008
NW	99	3 946	118 387	6	11	2 244	0	0	0
GL	40	1 686	50 580	11	28	5 720	0	0	0
ZG	178	10 882	326 451	95	540	125 791	4	4	12 848
FR	691	35 351	1 060 521	639	5 632	1 107 448	5	5	7 578
SO	458	14 643	439 302	480	3 379	717 526	9	9	15 983
BL	191	5 039	151 162	108	608	155 028	6	6	11 601
SH	2	4	118	272	2 764	542 703	22	22	44 402
AR	196	10 006	300 167	4	5	1 633	0	0	0
AI	146	6 116	183 487	0	0	0	0	0	0
SG	533	22 307	669 204	262	874	236 770	12	12	45 001
GR	138	4 733	141 986	39	208	81 381	7	7	32 910
AG	1 078	34 176	1 025 284	771	5 095	1 054 496	33	33	65 897
TG	590	24 661	739 843	535	3 372	777 205	27	27	115 172
TI	14	1 140	34 211	9	99	51 154	6	6	10 217
VD	546	15 414	462 431	1 047	16 159	3 441 529	65	65	194 560
VS	78	1 948	58 444	34	265	107 979	39	39	157 739
NE	147	6 805	204 137	119	1 098	336 723	0	0	0
GE	11	258	7 750	126	2 458	598 014	9	9	30 856
JU	173	6 298	188 954	204	2 228	663 096	3	3	9 771
Suisse	10 768	404 769	12 143 072	9 125	70 868	15 162 515	352	352	973 532
Zone									
Plaine	5 463	210 967	6 329 008	6 792	60 662	12 654 849	292	292	837 087
Collines	1 909	72 559	2 176 778	1 521	6 986	1 616 871	41	41	85 824
ZM I	1 376	55 254	1 657 613	621	2 515	668 621	10	10	27 256
ZM II	1 408	52 246	1 567 382	170	666	207 652	7	7	17 636
ZM III	410	9 609	288 258	18	35	12 973	2	2	5 730
ZM IV	202	4 134	124 033	3	3	1 549	0	0	0

Source : OFAG



Contribution de transition

La contribution de transition a été introduite en 2014 par la politique agricole 2014 – 2017. Celle-ci assure une transition socialement supportable de l'ancienne à la nouvelle politique agricole 2014 – 2017. Il est prévu que la contribution de transition soit maintenue jusqu'en 2021. Le site Internet de l'OFAG (www.blw.admin.ch) comprend des informations supplémentaires sur le sens et la finalité des contributions de transition, ainsi que sur leur mode de calcul, à la rubrique Instruments > Paiements directs > Contribution de transition.

La hausse de la participation aux programmes facultatifs des paiements directs, très forte à l'origine, a ralenti depuis 2015 ; en 2016, les moyens à disposition pour la contribution de transition étaient donc seulement légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente. En 2017, les contributions pour surfaces en pente dans la région de plaine ont été introduites ; c'est pourquoi les moyens à disposition pour la contribution de transition 2017 ont de nouveau baissé un peu plus fortement.

Le tableau suivant recense les contributions de transition octroyées selon les régions agricoles.

Contributions de transition 2017

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	17 673	11 510	12 681	41 864
Contribution par exploitation	fr.	3 277	3 032	2 825	3 073
Total	en 1 000 fr.	57 914	34 898	35 830	128 643

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions de transition versées, selon les cantons et les zones agricoles.

La contribution de transition est plafonnée si le revenu ou la fortune pris en considération sont élevés ou en cas de changement important concernant l'exploitation (réduction des UMOS de 50 % ou plus par rapport à l'année de référence). Le tableau ci-dessous montre les effets de ce plafonnement.

Effets du plafonnement de la contribution de transition

Plafonnement de la contribution de transition	Exploitations concernées	Réduction totale	Réduction par exploitation
Unité	Nombre	1 000 fr.	fr.
Réductions dues à la diminution de plus de 50 % de la taille de l'exploitation (UMOS) (par rapport à l'année de référence)	1 109	1 970	1 777
Réduction sur la base du revenu ou de la fortune	2 731	6 219	2 277
Total de la réduction		8 189	

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Source : OFAG

Philipp Meyer, OFAG, Secteur Paiements directs Bases, philipp.meyer@blw.admin.ch

Contribution de transition 2017

Cantons	Exploitations Nombre	Total des contributions fr.
ZH	2 775	8 559 145
BE	9 706	25 853 016
LU	4 208	12 513 044
UR	423	671 245
SZ	1 389	3 345 072
OW	535	1 048 381
NW	399	872 109
GL	332	930 272
ZG	472	1 520 130
FR	2 428	9 495 377
SO	1 132	3 943 603
BL	771	2 570 128
SH	455	1 305 428
AR	594	1 880 417
AI	409	1 148 392
SG	3 427	10 578 429
GR	2 031	6 636 319
AG	2 472	7 452 322
TG	2 056	6 423 398
TI	581	1 178 779
VD	3 024	9 187 985
VS	2 032	3 460 163
NE	685	3 032 273
GE	240	475 825
JU	913	4 561 305
Suisse	43 489	128 642 557
Zones		
Plaine	18 822	57 914 454
Collines	6 238	18 945 036
ZM I	5 591	15 953 007
ZM II	6 726	19 639 172
ZM III	3 802	9 743 941
ZM IV	2 310	6 446 947

Source : OFAG



Améliorations structurelles

Les améliorations structurelles contribuent à améliorer les conditions de vie et la situation économique du monde rural, en particulier dans la région de montagne et dans les zones périphériques. L'accent n'est cependant pas uniquement mis sur l'agriculture, mais sur l'ensemble de l'espace rural.

Mesures collectives

Les mesures collectives encouragées doivent bénéficier à l'agriculture, mais aussi aux communes et à l'ensemble de la population dans l'espace rural. Afin de déterminer ces différents besoins, la planification agricole (PA) est appliquée depuis quelques années. Cette procédure standardisée et orientée sur les objectifs permet de recenser les différentes exigences et de les pondérer les unes par rapport aux autres de manière objective. Cela permet d'obtenir une vue d'ensemble qui constitue une base pour des solutions bénéficiant d'un large soutien et portées par les différents acteurs concernés. Par exemple, l'espace nécessaire peut être délimité pour des grands projets d'infrastructure. Il est aussi possible de tenir compte de manière précoce des exigences liées au changement climatique, telles que les pénuries d'eau.

Mesures individuelles

En ce qui concerne les mesures individuelles, en plus des objectifs économiques individuels, on vise aussi des objectifs liés à la protection des animaux et de l'environnement. Il s'agit par exemple de l'aménagement de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux ou de mesures pour une production pauvre en émissions.

Deux instruments d'aide à l'investissement pour les améliorations structurelles sont disponibles :

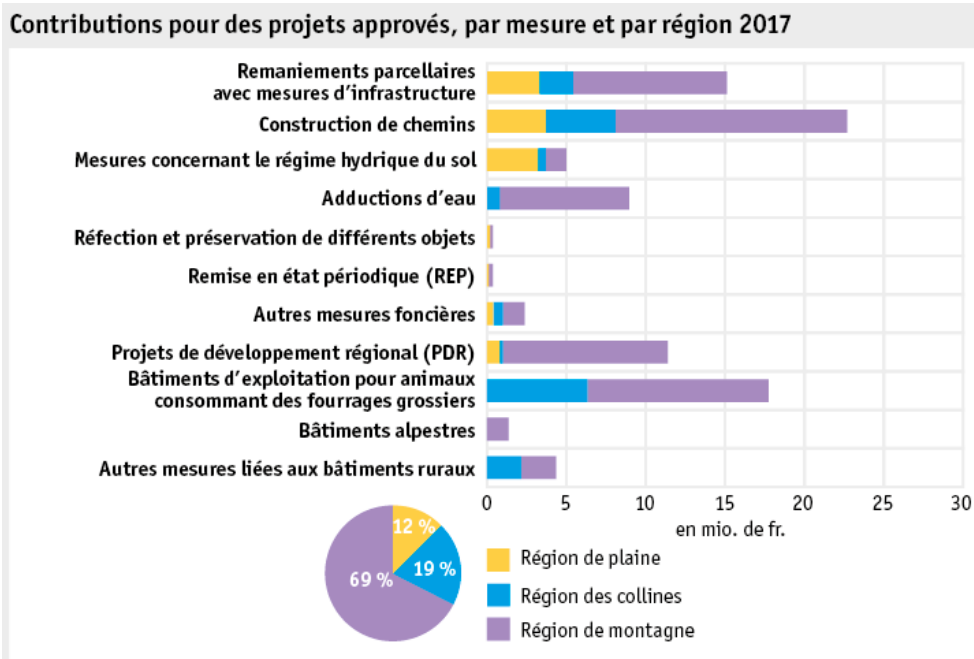
- les contributions, non remboursables, exigeant la participation des cantons ;
- les crédits d'investissements, octroyés sous la forme de prêts sans intérêts remboursables.

Les aides à l'investissement encouragent le développement des infrastructures agricoles. Elles soutiennent l'adaptation des exploitations à des conditions-cadre en perpétuelle mutation. L'abaissement des coûts de production et la promotion de l'écologie ont pour effet de renforcer la compétitivité d'une agriculture misant sur une production durable. Ces aides sont aussi des mesures importantes pour le développement du milieu rural dans d'autres pays, en particulier dans l'UE (PAC, 2^e pilier). L'UE met à disposition, avec ses États membres, un total de 161 milliards d'Euro pour le développement rural pendant la période 2014 – 2020. Dans l'UE, les aides ne sont toutefois accordées que sous la forme de contributions et ne doivent donc pas être remboursées.

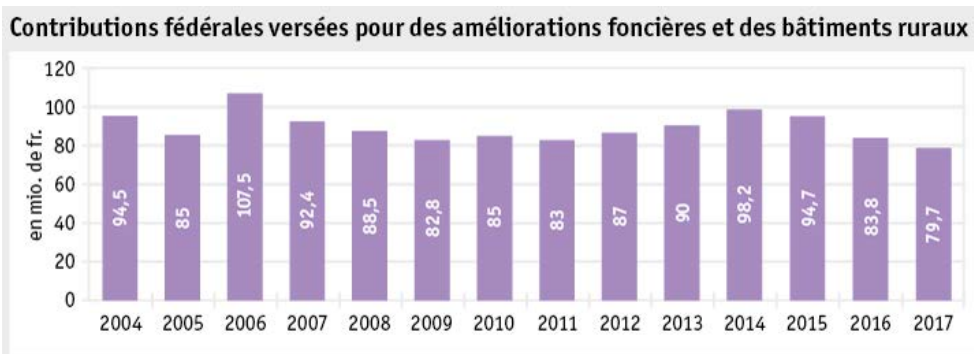
Moyens financiers dédiés aux contributions

En 2017, la Confédération a versé un montant de 79,7 millions de francs sous forme de contributions pour des améliorations foncières et des bâtiments ruraux. Par ailleurs, l'OFAG a approuvé de nouveaux projets qui ont bénéficié de contributions fédérales d'un total de 88,9 millions de francs, générant ainsi un volume d'investissements de 497,7 millions de francs. Le montant total de ces contributions fédérales ne correspond toutefois pas à celui budgétisé dans la rubrique « Améliorations structurelles dans l'agriculture », car il est rare que les contributions soient allouées et payées intégralement la même année ; les crédits sont souvent seulement accordés par tranche.

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Source : OFAG



Source : OFAG

Moyens financiers dédiés aux crédits d'investissements

En 2017, les cantons ont accordé 1757 crédits d'investissements, soit un montant total de 278,35 millions de francs, dont 84,5 % concernaient des mesures individuelles et 10,1 % des mesures collectives. Dans la région de montagne, des crédits de transition d'une durée maximale de trois ans, appelés « crédits de construction », peuvent en outre être consentis pour des projets à caractère communautaire.

Crédits d'investissements en 2017

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



	Nombre	Millions de francs	Part %
Mesures individuelles	1 576	235,1	84,5
Mesures collectives, sans crédits de construction	146	28,20	10,1
Crédits de construction	35	15,1	5,4
Total	1 757	278,4	100

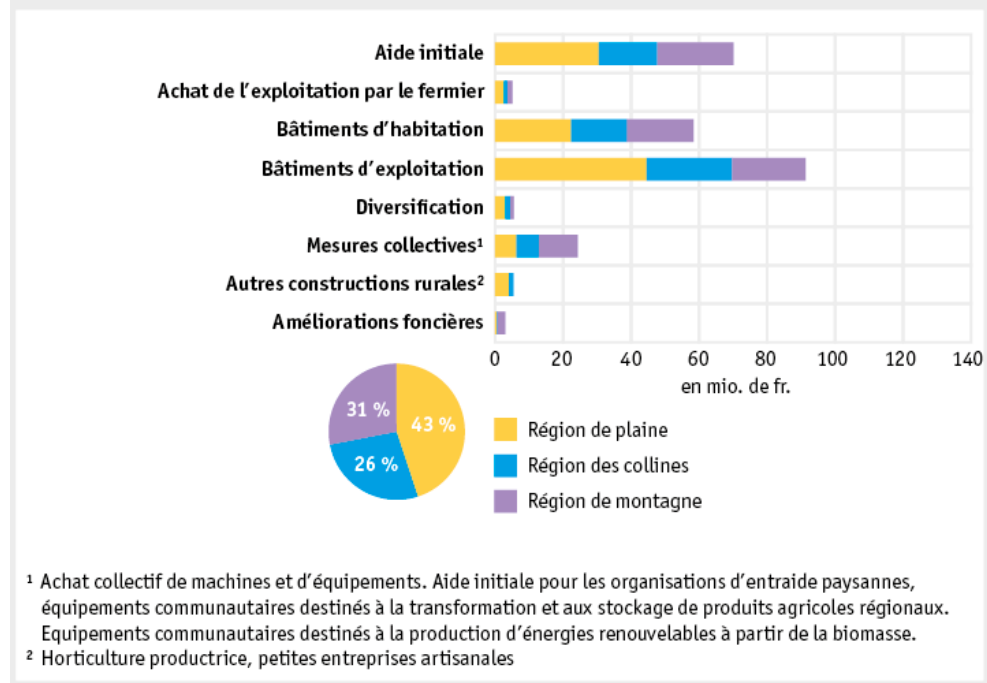
Source : OFAG

Les crédits destinés aux mesures individuelles ont été alloués principalement à titre d'aide initiale, pour la diversification des activités ainsi que la construction ou la transformation de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation. Ils sont remboursés en moyenne dans un délai de 12,8 ans.

Les crédits destinés à des mesures collectives ont permis notamment de soutenir la réalisation d'améliorations foncières, l'acquisition communautaire de véhicules et de machines agricoles, la construction de bâtiments et l'installation d'équipements réservés à l'économie laitière ainsi qu'à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits agricoles.

En 2017, des fonds fédéraux d'un montant de 6,9 millions de francs ont été mis à la disposition des cantons, avec les remboursements courants, pour l'octroi de nouveaux crédits. Le fonds de roulement alimenté depuis 1963 s'élève actuellement à 2,553 milliards de francs.

Crédits d'investissements accordés en 2017 par catégorie de mesures, sans les crédits de construction



Source : OFAG

Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations, samuel.reusser@blw.admin.ch Willy Riedo, OFAG, Secteur Développement des exploitations

Contributions versées aux cantons en 2017

Canton	Améliorations foncières	Bâtiments ruraux	Total des contributions
	Fr.	Fr.	Fr.
ZH	1 742 256	490 290	2 232 546
BE	6 099 694	4 273 100	10 372 794
LU	3 416 049	1 393 700	4 809 749
UR	1 111 339	64 300	1 175 639
SZ	1 651 609	611 900	2 263 509
OW	380 863	556 100	936 963
NW	232 853	266 850	499 703
GL	271 844	915 717	1 187 561
ZG	113 420	182 900	296 320
FR	4 349 297	2 564 930	6 914 227
SO	1 235 729	417 293	1 653 022
BL	974 381	338 200	1 312 581
SH	396 530	238 400	634 930
AR	256 318	355 516	611 834
AI	809 671	267 500	1 077 171
SG	4 017 924	1 261 700	5 279 624
GR	12 349 726	2 203 000	14 552 726
AG	1 826 762	341 700	2 168 462
TG	791 225	21 000	812 225
TI	1 099 008	807 800	1 906 808
VD	2 205 015	1 657 200	3 862 215
VS	4 874 626	1 669 700	6 544 326
NE	814 177	2 483 541	3 297 718
GE	978 000		978 000
JU	3 395 285	844 900	4 240 185
Diverse	49 000		49 000
Total	55 442 601	24 227 237	79 669 838

Source : OFAG

Contributions pour des projets approuvés, par mesure et par région, 2017

Mesures	Contributions			Total	Frais totaux
	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne		
1 000 Fr.					
Améliorations foncières					
Remaniements parcellaires (y compris infrastructures)	3 270	2 117	9 650	15 038	38 453
Construction de chemins	3 793	4 388	14 612	22 792	91 103
Autres installations de transport	0	257	282	540	2 672
Mesures concernant le régime hydrique du sol	3 197	473	1 363	5 033	17 535
Adductions d'eau	9	763	8 225	8 997	73 944
Raccordements au réseau électrique	27	17	570	615	2 262
Réfection et préservation de différents objets ¹	208	26	221	455	1 325
Documentation	166	54	311	531	1 411
Remise en état périodique	103	0	331	434	2 277
Total	10 773	8 096	35 565	54 434	230 981
PDR					
Projets de développement rural	419	114	10 385	10 918	34 807
Total	419	114	10 385	10 918	34 807
Bâtiments ruraux					
Bâtiments d'exploitation destinés aux Animaux consommant des fourrages grossiers	0	6 255	11 373	17 629	164 701
Bâtiments d'alpages	0	0	1 365	1 365	15 737
Petites entreprises artisanales	0	321	0	321	7 967
Initiative coll. pour réduire les coûts de Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles	0	1 920	2 327	4 248	43 579
Total	0	8 496	15 065	23 562	231 985
Total général	11 192	16 707	61 015	88 914	497 773

¹ y compris dommages dus aux intempéries

Source : OFAG

Crédits d'investissements accordés en 2017 par catégorie de mesures (sans les crédits de construction)

Canton	Aide initiale	Achat de l'exploitation par le fermier	Maisons d'habitation	Bâtiments d'exploitation	Diversification	Horticulture	Petites entreprises artisanales	Energie renouvelable ¹	Mesures communautaires ²	Améliorations foncières	Total
1 000 Fr.											
ZH	4 325 000		2 433 000	6 026 000	519 000			1 355 000			14 658 000
BE	13 497 000		11 705 900	12 813 400	1 241 800		589 000	1 218 800		98 000	41 163 900
LU	6 647 250		8 027 750	8 347 175	1 021 700			1 391 000	1 020 000	125 000	26 579 875
UR	130 000		824 000	192 000				54 000		60 000	1 260 000
SZ	2 660 000		2 134 000	2 779 000	197 000			355 000			8 125 000
OW	1 320 000		450 000	427 500			1 000 000	137 000		79 000	3 413 500
NW	780 000		840 000	482 700				140 000			2 242 700
GL	960 000		888 000	1 265 900				103 500			3 217 400
ZG	1 220 000		360 000	588 700	445 000						2 613 700
FR	2 790 000		5 228 000	9 673 000			650 000	4 982 000		682 000	24 005 000
SO	2 110 000		821 450	1 960 800	250 000		1 500 000	32 000			6 674 250
BL	2 300 000	564 200	1 100 000	1 821 700				85 100			5 871 000
SH	360 000		854 400	1 452 150				104 000		18 000	2 788 550
AR	1 000 000		1 648 000	417 000				102 000			3 167 000
AI	570 000		774 400	376 000						354 000	2 074 400
SG	5 427 000		4 690 000	4 607 500	222 000			375 700			15 322 200
GR	4 950 000		3 049 000	4 294 600	128 000			313 700		810 000	13 545 300
AG	2 426 000	300 000	2 272 000	5 219 570							10 217 570
TG	5 270 000	800 000	2 929 500	5 009 000							14 008 500
TI	130 000		914 370	901 700	103 700	508 300		24 000			2 582 070
VD	5 050 000	1 071 000	4 255 500	12 099 300	810 000		80 000	5 525 700		83 300	28 974 800
VS	2 130 000		448 000	2 488 500	421 800			1 292 700		500 000	7 281 000
NE	1 593 000	1 456 500	800 000	5 797 500				1 036 300			10 683 300
GE	135 000	519 500						889 550			1 544 050
JU	2 410 000		982 500	2 945 390	85 700			4 799 400			11 222 990
Total	70 190 250	4 711 200	58 429 770	91 986 085	5 445 700	508 300	3 819 000	24 316 450	1 020 000	2 809 300	263 236 055

¹ Installations communautaires destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse

² Achat collectif de machines et d'équipements, Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes
 Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles

Source : OFAG

Crédits d'investissements approuvés par les cantons en 2017

Canton	Améliorations foncières Mesures collectives				M. collectives		Bâtiments ruraux M. individuelles		Total	
	Crédits de construction		Crédits d'investissements		Crédits d'investissements		Crédits d'investissements		Nombre	1 000 Fr.
	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.		
ZH					2	1 355 000	75	13 303 000	77	14 658 000
BE			1	98 000	11	1 218 800	296	39 847 100	308	41 163 900
LU	16	9 190 100	1	125 000	5	2 411 000	178	24 043 875	200	35 769 975
UR			1	60 000	1	54 000	12	1 146 000	14	1 260 000
SZ	9	1 860 000			5	355 000	52	7 770 000	66	9 985 000
OW			2	79 000	1	137 000	19	3 197 500	22	3 413 500
NW					1	140 000	15	2 102 700	16	2 242 700
GL					2	103 500	20	3 113 900	22	3 217 400
ZG							17	2 613 700	17	2 613 700
FR			5	682 000	7	4 982 000	98	18 341 000	110	24 005 000
SO	2	761 344			1	32 000	37	6 642 250	40	7 435 594
BL					4	85 100	36	5 785 900	40	5 871 000
SH			1	18 000	1	104 000	14	2 666 550	16	2 788 550
AR					2	102 000	28	3 065 000	30	3 167 000
AI			2	354 000			14	1 720 400	16	2 074 400
SG					5	375 700	104	14 946 500	109	15 322 200
GR	5	2 413 000	2	810 000	4	313 700	87	12 421 600	98	15 958 300
AG							83	10 217 570	83	10 217 570
TG							87	14 008 500	87	14 008 500
TI					1	24 000	23	2 558 070	24	2 582 070
VD			1	83 300	53	5 525 700	141	23 365 800	195	28 974 800
VS	2	820 000	1	500 000	5	1 292 700	45	5 488 300	53	8 101 000
NE					6	1 036 300	43	9 647 000	49	10 683 300
GE					3	889 550	2	654 500	5	1 544 050
JU	1	77 000			9	4 799 400	50	6 423 590	60	11 299 990
Total	35	15 121 444	17	2 809 300	129	25 336 450	1 576	235 090 305	1 757	278 357 499

Source : OFAG

Aperçu des contributions

Mesure	Projets approuvés, en 1 000 fr.			
	2014	2015	2016	2017
Total	87 793	91 697	85 607	88 914
Remaniements parcellaires avec aménagement d'infrastructures	11 416	11 992	14 083	15 038
Construction de chemins	24 789	23 751	20 007	22 792
Adductions d'eau	5 396	8 639	9 498	8 997
Projets de développement rural	4 031	5 189	4 775	10 918
Autres mesures de génie civil (y c. intempéries)	14 508	13 853	12 072	7 607
Bâtiments d'exploitation destinés aux animaux consommant des fourrages grossiers	24 386	24 455	23 237	18 993
Autres mesures liées aux bâtiments ruraux	3 267	3 819	1 934	4 569

Aperçu des crédits d'investissements et des prêts au titre de l'aide aux exploitations

Crédits d'investissements ¹	Crédits approuvés, en 1 000 fr.			
	2014	2015	2016	2017
Total	292 850	283 944	287 875	263 236
Aide initiale	79 238	78 733	80 388	70 190
Achat de l'exploitation par le fermier	4 701	1 993	3 981	4 711
Maisons d'habitation	47 951	51 854	49 220	58 430
Bâtiments d'exploitation	127 905	114 403	116 526	91 986
Diversification	4 917	3 710	7 144	5 446
Horticulture productrice			991	508
Petites entreprises artisanales	5 835	489	4 591	3 819
Installations communautaires destinées à la prod. d'énergie à partir de la biomasse	3 100	3 891	1 200	1 020
Mesures collectives ²	16 925	25 755	21 654	24 316
Améliorations foncières, sans les crédits de construction	2 278	3 116	2 180	2 809
Prêts au titre de l'aide aux exploitations¹	15 055	16 900	21 067	23 035

¹ approuvés par le canton

² Achat collectif de machines et d'équipements, Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles

Source : OFAG



Mesures d'accompagnement social

Aide aux exploitations paysannes

Allouée sous forme de prêt remboursables sans intérêts, l'aide aux exploitations sert à parer ou à remédier à une difficulté financière passagère dont la faute ne peut être imputée à l'agriculteur.

En 2017, des prêts ont été accordés à titre d'aide aux exploitations paysannes dans 156 cas pour un montant total de 23,8 millions de francs. Le prêt moyen s'est élevé à 147 659 francs et sera remboursé dans un délai de 12,6 ans.

Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2017

	Nombre	Millions de francs
Conversion de dettes existantes	77	13,931
Difficultés financières extraordinaires à surmonter	77	9,016
Prêt en cas de cessation d'exploitation	2	0,09
Total	156	23,035

Source : OFAG

Les gelées tardives désastreuses qui ont eu lieu l'année sous rapport ont conduit à une augmentation des demandes concernant des difficultés financières extraordinaires.

En 2017, de nouveaux fonds fédéraux d'un montant de 1,24 million de francs ont été mis à la disposition des cantons. Depuis la réforme de la péréquation financière (RPT), la participation cantonale atteint maintenant au moins le montant des nouveaux fonds fédéraux. Les nouvelles ressources de la Confédération et des cantons ainsi que les remboursements courants sont utilisés pour octroyer de nouveaux crédits. Le fonds de roulement, qui est alimenté depuis 1963 par des fonds fédéraux et des remboursements, s'élève à 226,9 millions de francs, parts cantonales comprises.

Aides à la reconversion professionnelle

L'aide à la reconversion professionnelle facilite le passage à une profession non agricole des personnes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture. Cette aide se compose de contributions aux coûts de la reconversion professionnelle et de contributions aux coûts de la vie destinées aux chefs d'exploitation de moins de 52 ans. L'octroi de cette aide suppose la cessation de l'activité agricole. Aucune aide à la reconversion professionnelle n'a été allouée pendant l'année sous revue. Au total, 41 200 francs ont été versés à une personne en phase de reconversion professionnelle sur la base des aides garanties les années précédentes. La reconversion professionnelle dure un à trois ans, selon la formation.

Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations, samuel.reusser@blw.admin.ch
 Michael Niggli, OFAG, Secteur Améliorations foncières, michael.niggli@blw.admin.ch
 Willy Riedo, OFAG, Secteur Développement des exploitations

Prêts autorisés par les cantons au titre de l'aide aux exploitations en 2017

Canton	Nombre	Somme Fr.	Par cas Fr.	Durée d'amortissement Années
ZH	9	1 899 000	211 000	13.11
BE	34	6 016 300	176 950	14.59
LU	12	2 149 200	179 100	14.08
UR				
SZ				
OW	2	400 000	200 000	11.0
NW	1	150 000	150 000	15.0
GL				
ZG				
FR	13	1 722 000	132 462	8.23
SO	4	572 000	143 000	14.5
BL	16	1 567 500	97 969	10.94
SH				
AR				
AI				
SG	6	852 000	142 000	10.67
GR	13	1 428 500	109 885	15.15
AG	9	1 084 500	120 500	10.11
TG	3	370 000	123 333	8.0
TI	1	42 000	42 000	7.0
VD	5	814 000	162 800	13.6
VS	17	2 039 000	119 941	10.29
NE				
GE				
JU	11	1 928 800	175 345	16.64
Total	156	23 034 800		
Moyenne			147 659	12.62

Source : OFAG

Aides à la reconversion professionnelle en 2017

Canton	Contributions allouées		Montants versés ¹	
	Nombre	Fr.	Nombre	Fr.
ZH				
BE				
LU				
UR				
SZ				
OW			1	41 200
NW				
GL				
ZG				
FR				
SO				
BL				
SH				
AR				
AI				
SG				
GR				
AG				
TG				
TI				
VD				
VS				
NE				
GE				
JU				
Total			1	41 200

¹ sur les montants alloués de l'année précédente

Source : OFAG



Transformation et séchage de plantes aromatiques et médicinales

La production de plantes aromatiques et médicinales s'inscrit dans une logique de développement durable. Cette grande diversité de production complète l'agriculture traditionnelle et apporte une diversité paysagère très riche. En 1984, grâce à l'impulsion d'un groupe de personnes audacieuses, la coopérative « Valplantes » a été fondée. Elle regroupe des producteurs de plantes aromatiques et médicinales cultivées de façon biologique. Avec des buts clairement définis, Valplantes collabore à la restauration et la mutation de l'agriculture suisse en encourageant le maintien d'une agriculture de montagne respectueuse de la nature et en favorisant la diversification de la production agricole.

Collaboration avec Agroscope

Une collaboration étroite est mise en place avec le centre Agroscope des Fougères et le service de l'agriculture du Canton du Valais. Les terres cultivées se situent dans la région de montagne et bénéficient d'un climat propice à la bonne croissance des plantes grâce au rayonnement solaire, à de grandes variations de température diminuant le développement des maladies et des ravageurs et au réseau d'irrigation.

Des partenaires prestigieux font confiance à Valplantes

La coopérative Valplantes fournit des partenaires prestigieux de l'agroalimentaire et de la grande distribution suisse tels que Ricola, Migros, Coop, Eremo, mais aussi le groupe DSM actif dans le secteur des cosmétiques et des clients plus locaux tel que les herbes aromatiques du Grand-St-Bernard ou Pharmed. La politique commerciale de Valplantes privilégie les partenariats à long terme et la production sous contrat. Cette manière de faire permet de garantir aux membres la prise en charge de la production et assurer une stabilité des prix.

Les cultures de plantes aromatiques et médicinales font partie des dernières cultures spéciales présentes en zone de montagne. Elles sont une source intéressante de revenu pour des exploitations désireuses de diversifier et d'intensifier leurs activités. Les producteurs cultivent avec soin plus de 30 espèces de plantes, dont beaucoup sont autochtones, sur une quarantaine d'hectares. La production est estimée à près de 1000 tonnes de plantes fraîches, soit l'équivalent annuel de 150 tonnes de plantes séchées dans les installations de Valplantes.



Plantes aromatiques

Plus de 40 producteurs assurent l'approvisionnement de la coopérative

Valplantes compte aujourd'hui 20 membres, pour la plupart des agriculteurs professionnels tirant souvent une bonne partie de leur revenu agricole de la culture des plantes. Une vingtaine de producteurs supplémentaires mais non membres livrent leur production sous contrat. La coopérative assure la commercialisation, le séchage, le conditionnement et la transformation des plantes. Elle s'occupe aussi de l'organisation de la production de jeunes plants pour l'installation des cultures et de l'achat groupé d'intrants. La mise en location d'un parc de machines agricoles spécifiques au secteur d'activité garantit l'accès à la mécanisation aux petits comme aux grands producteurs.

Un nouveau bâtiment afin de pérenniser la coopérative

La manutention des plantes dans les installations de séchage constitue, pour les producteurs et les employés, un travail d'une grande pénibilité qui prétérite l'avenir de leur activité. La construction d'une nouvelle installation donne la chance et impose à Valplantes de repenser tout le flux des marchandises et la rationalisation du travail.

En 2014, la coopérative a déposé une demande auprès de l'Office cantonal des améliorations structurelles afin de développer un site de production au centre du Valais. L'objectif était de répondre aux besoins des producteurs du Valais central, tout en respectant les nouveaux standards de l'industrie agroalimentaire. Le projet consistait donc à créer une nouvelle installation de séchage comprenant les installations suivantes :

- un ensemble de processus automatisés comprenant une trémie de réception, un système d'épierrage, la coupe des plantes fraîches, un système de transfert vers les cellules de sé-



chage (tapis roulants), huit cellules de séchage, un émetteur, un système de transfert vers la zone de conditionnement, une presse (mise en balles) et des tableaux de commandes.

- un système de séchage à air chaud ventilé. Il comprend : des gaines d'amenée d'air, des monoblocs de ventilation (filtration de l'air, ventilateur, échangeur de chaleur), des pompes à chaleur (eau/eau) et un échangeur de chaleur (eau/air), une réserve d'eau chaude, les pompes de circulation et tuyauterie et les tableaux de commande.

Les plantes font un long chemin dans un processus entièrement automatisé

La principale difficulté de ces installations réside dans le dosage des plantes en début de processus. La réception des plantes est effectuée dans une trémie d'un volume de 10 m³ et le dosage des plantes est effectué par une série de rabatteurs et de griffes servant à démêler le tas de plantes.

Les plantes dosées tombent ensuite sur un tapis épierreur incliné, de structure particulière, laissant rouler les pierres et accrochant les plantes pour les acheminer au-dessus de la coupeuse des plantes fraîches. Un système de tapis roulant en partie télescopique achemine les plantes vers les cellules de séchage. Un autre tapis roulant muni d'un racleur mobile se charge de faire tomber les plantes régulièrement en couche dans les cellules pour un remplissage homogène.



Supplément tampon et conditionnement

Les cellules de séchage sont munies de tapis roulants perforés servant de plancher et permettant le passage de l'air chaud. Le vidage automatique des cellules se fait par la rotation du tapis. Des axes permettent d'émettre les masses de plantes séchées ou en cours de séchage, les font tomber sur un tapis roulant servant à les acheminer vers une autre cellule où elles sont bras-



sées et homogénéisées ou vers la presse de conditionnement. L'installation est entièrement automatisée.

Le séchage des plantes au cœur du processus qualité

Le séchage est le maillon le plus important de la transformation des plantes aromatiques et médicinales. Il s'agit de maintenir la qualité intrinsèque de celles-ci, notamment les huiles essentielles et autres substances contenues, tout en assurant une qualité microbiologique irréprochable. La complexité du séchage réside à trouver un équilibre entre la qualité et la quantité d'air utilisé[TSE1] et de les faire varier sur la durée du séchage à mesure que la masse à sécher se perméabilise (diminution du volume et du poids due à la perte d'eau).

Grâce aux réflexions et essais menés, il a été constaté qu'il était possible de sécher des plantes de manière optimale sans système de déshydratation de l'air en raison des conditions climatiques valaisannes. Cela permet des économies d'énergie de plus de 50 % selon les conditions climatiques extérieures. La grande partie des modules de déshydratation a donc été modifiée en pompe à chaleur.

Investissement dans une nouvelle ligne de transformation

Vu l'évolution des activités de Valplantes et les difficultés rencontrées avec leur prestataire actuel (augmentation des prix, délais importants, pertes à la coupe importantes, etc.), les membres de la coopérative ont misé sur l'achat d'une ligne de transformation supplémentaire. Elle leur permet de mieux servir la clientèle, d'être plus réactifs aux demandes du marché et surtout d'améliorer la valeur ajoutée des produits.

Gregory Borgeat, Office des améliorations structurelles, Sion, gregory.borgeat@admin.vs.ch



Réseaux de drainage : Schaffhouse prévoit un relevé numérique de situation et d'état

Planifier l'entretien et la réfection d'ouvrages souterrains n'est pas une mince affaire, étant donné que leur état ne peut être déterminé par un examen superficiel. S'agissant des réseaux de drainage, dont la plupart ont été créés il y a plus de cinquante ans, même leur emplacement n'est pas connu précisément. Si les documents d'après lesquels ces ouvrages ont été planifiés existent encore chez les propriétaires, il n'est pas toujours aisé de savoir s'il s'agit de plans d'exécution ou de plans établis à des fins de planification et non réalisés, et certaines modifications ultérieures n'ont pas été reportées sur les plans définitifs. Or, la préservation de la valeur d'un ouvrage ne se présente pas sous les meilleurs auspices si le tracé des conduites n'est mémorisé que d'une façon approximative par l'exploitant.

Disparités dans la réalisation du programme de numérisation

Les données d'ouvrages réalisés grâce aux subsides fédéraux ou cantonaux sont généralement mieux répertoriées : la plupart des cantons tiennent un cadastre des projets d'amélioration foncière subventionnés, si bien qu'ils disposent de plans et de cartes des ouvrages de drainage. Ces cadastres permettent d'exercer un contrôle sur l'entretien des ouvrages, d'en sauvegarder les données et présentent parfois une carte synoptique des travaux d'amélioration foncière subventionnés. La gestion et l'enregistrement des données relatives à ces travaux peuvent être grandement améliorés dès lors que le cadastre est transféré dans un système d'information géographique (SIG). À cet égard, il existe en Suisse de fortes disparités entre les cantons en ce qui concerne la réalisation du programme de numérisation, la qualité et le degré de précision des données. (Nicole J. Seitz (travail de master) *Drainagen in der Schweiz. Zeitlicher Verlauf, aktuelle Datenlage und Einfluss auf die Landschaftsentwicklung*, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, 18.3.2013). Dans certains cantons, comme celui de Neuchâtel, la quasi-totalité des réseaux de drainage sont enregistrés numériquement et les données sont disponibles sur la plate-forme cantonale d'information géographique en ligne (<https://sitn.ne.ch/theme/agriculture>), tandis que, dans d'autres cantons, seuls les terrains drainés sont répertoriés. D'autres cantons où il n'existe que peu de terrains drainés ne disposent même d'aucune donnée numérique.

Suissemelio, l'association suisse pour le développement rural (www.suissemelio.ch) a mis au point un modèle de données et de représentation constituant un standard unifié pour représenter les données. Ce modèle peut être amélioré et étendu en fonction des besoins dans ce secteur.

Numériser les données des ouvrages de drainage sur tout le territoire est une tâche qui non seulement fait appel à des techniques et à des standards, mais encore présente des difficultés d'ordre organisationnel et financier. Les cantons peuvent néanmoins faciliter et accélérer la numérisation des données concernant les réseaux de drainage avec le concours des propriétaires d'ouvrages. Témoin le canton de Schaffhouse a formé avec les communes le projet d'une planification d'entretien et de réfection systématique, si bien qu'il sera possible d'agir avant que les problèmes n'apparaissent en surface, c'est-à-dire avant que le terrain ne soit localement saturé d'eau. En planifiant et en agissant d'une façon prévoyante à long terme, il est possible d'éviter une dégradation insidieuse de l'ensemble des infrastructures, qui provoquerait un retard d'investissement toujours plus grave et plus difficile à rattraper. De plus, on ne peut mener une réflexion d'ensemble sur l'avenir des équipements de drainage sans disposer d'informations complètes et à jour sur les ouvrages existants.

Entretenir est moins onéreux que réparer

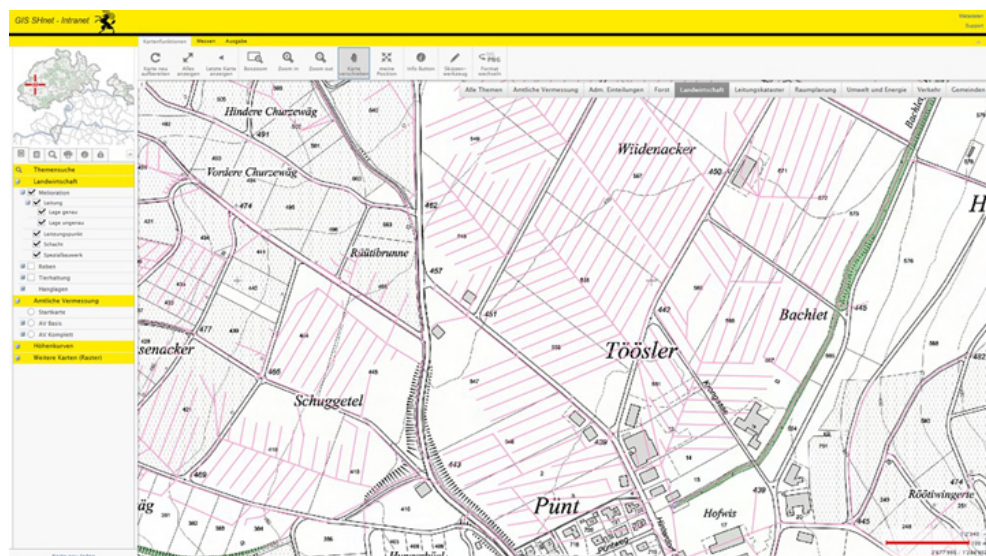


En vertu de l'art. 33 de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS), les cantons exercent une surveillance sur l'entretien des ouvrages de drainage. À la demande de l'OFAG, ils rendent compte du nombre de contrôles effectués, de leurs résultats et des mesures qu'ils ont ordonnées ou prises. À cet égard, le canton de Schaffhouse est arrivé à la conclusion qu'il n'était pas en mesure de remplir pleinement ses obligations si les propriétaires d'ouvrages sont insuffisamment informés de l'état de leurs équipements.



Débouchage d'une canalisation de drainage obstruée

La plupart des propriétaires ne suivent aucun plan d'entretien de leurs réseaux de drainage et n'interviennent souvent que pour résoudre les problèmes urgents, c'est-à-dire curer ou remplacer des segments de canalisations obstrués. Ils ne déposent de demande de réfection qu'à partir du moment où les problèmes sérieux surgissent. Dans ce cas, le canton détermine avec le propriétaire le périmètre dans lequel l'état des canalisations doit être analysé et le cadastre numérique du réseau de drainage établi. À cette fin, le canton de Schaffhouse a créé, sous le nom de INTERLIS, un modèle de documentation des réseaux de canalisations dans le domaine des améliorations foncières, basé sur la norme SIA 405 (réseaux de conduites). Quant au modèle de données employé dans les améliorations foncières (DMM, *Datenmodell Meliorationen*), il sert aussi à enregistrer le plan des contrôles et de l'entretien. À ce jour, entre 10 et 30 km de canalisations ont été curées annuellement : ces travaux ont été réalisés grâce aux contributions accordées au titre de la remise en état périodique (REP).

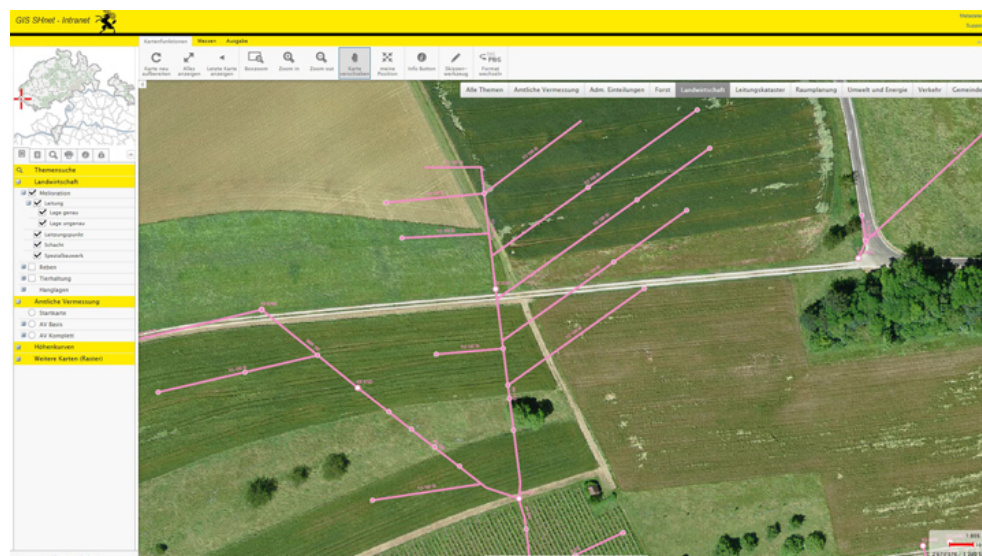


Cartographie d'un réseau de canalisations établi à des fins d'amélioration foncière

Cinq des vingt-six communes du canton ont entièrement dressé le plan de leurs réseaux de drainage. Grâce au modèle DMM, elles peuvent savoir quels sont les dispositifs de décantation et les canalisations qui doivent être curés. **Expériences faites**

- Les communes et les organismes ayant enregistré tous leurs réseaux de drainage selon le modèle DMM savent dans quel état se trouvent leurs ouvrages. Ils les entretiennent suivant un plan, procèdent à des contrôles et à des opérations d'entretien ciblés, ce qui contribue à diminuer le coût des réfections. En effet, certaines conduites nécessitent un curage tous les trois ans, d'autres n'en ont pratiquement jamais besoin.
- Les communes et les organismes dont les ouvrages d'amélioration foncière ne sont pas entièrement saisis suivant le modèle DMM ne peuvent pas suivre un plan d'entretien selon le modèle DMM et connaissent mal l'état de leurs réseaux de drainage.

En outre, une foule de personnes ou de groupes (les propriétaires, les exploitants, les propriétaires fonciers, les compagnies d'électricité, Swisscom, les organisations de protection de l'environnement, etc.) peuvent avoir besoin de consulter en ligne les informations concernant les ouvrages de drainage dans le système SIG du canton concerné.



Conduits de drainage représentés sur une orthophotographie

Tous les ouvrages de drainage enregistrés

Au vu des expériences faites à ce jour, il a été décidé que le canton n'accorderait plus aucune aide à l'investissement pour remettre à neuf des ouvrages de drainage non enregistrés selon le modèle DMM, sans plan d'entretien et dont l'état ne serait pas mentionné. Le canton s'est fixé pour objectif d'enregistrer tous les ouvrages d'amélioration foncière selon le modèle DMM et de publier ces informations sur le SIG en ligne dans un délai de trois ans. Dans cette perspective, le programme défini avec l'OFAG est le suivant.

- Acquisition des données de base : enregistrer les ouvrages de drainage selon le modèle DMM, analyser l'état des ouvrages d'amélioration foncière (ouvrir chaque puits) et établir un plan d'entretien.
- Mesures de remise en état périodique (REP) : sur la base de l'analyse de l'état du réseau, déterminer quelles sont les conduites à curer et identifier les parties des ouvrages nécessitant une réfection. N'entreprendre aucune réfection de conduite avant d'avoir tenté de résoudre le problème par des mesures REP. Explorer au moyen d'une caméra d'inspection les conduites à remettre à neuf.
- Création d'un plan de réfection : analyser les prises de vues réalisées au moyen de la caméra d'inspection, puis déterminer sur cette base les mesures à prendre pour refaire les ouvrages endommagés et remédier aux éventuels goulets d'étranglement dans le réseau de drainage ; proposer en outre des mesures de revitalisation.
- Réaliser ce programme par étapes.

À chacune de ces étapes, la réalisation du programme peut être l'objet de subsides fédéraux ou cantonaux ; les modalités d'allocation sont en cours de clarification avec l'OFAG. Pour le canton de Schaffhouse, il est hors de doute que les réseaux de drainage ne peuvent conserver leur valeur qu'à condition d'être entretenus régulièrement. De l'avis du canton, il est à cet égard indispensable de suivre un plan de contrôle et d'entretien sur la base des données du SIG.

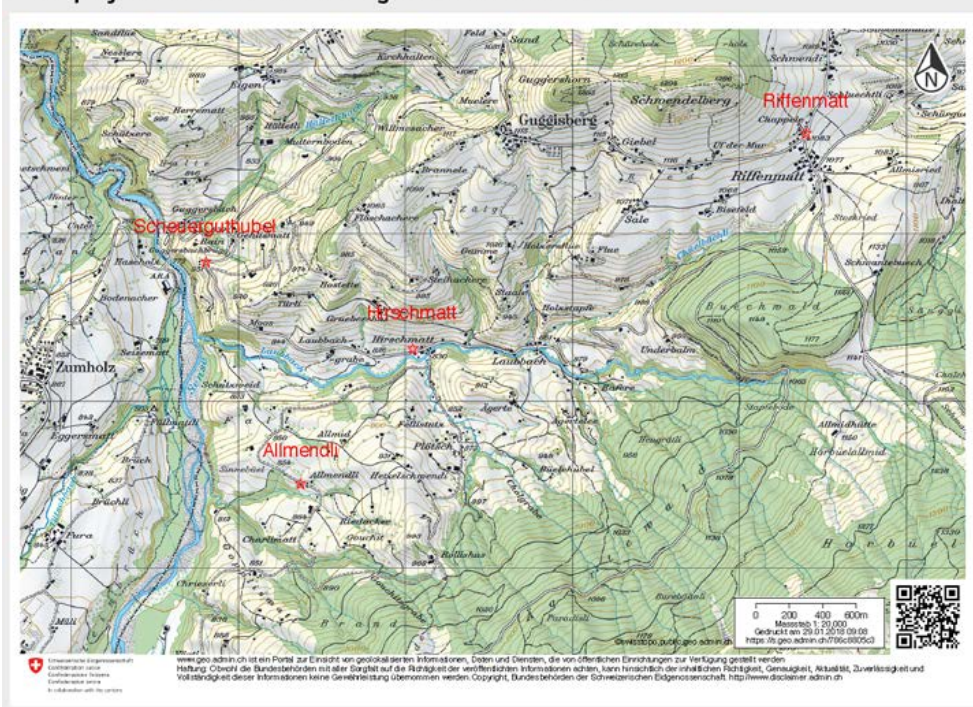
Wendelin Hinder, Service de l'agriculture du canton de Schaffhouse, wendelin.hinder@ktsh.ch
Irene Roth, BLW, Secteur Améliorations foncières, irene.roth@blw.admin.ch



Projet de fusion de la fromagerie « Hirschmatt », Guggisberg

La commune de Guggisberg comptait sur son territoire les sociétés de fromagerie « Allmendli », « Riffenmatt » et « Scheuerguthubel » et ce, jusqu'en 2015. Chacune de ces coopératives possédait sa propre fromagerie, qui était gérée par un acheteur de lait. Construite en 1900, la fromagerie « Allmendli » produisait chaque année 63,3 tonnes de Gruyère et la plus ancienne des trois coopératives, la fromagerie « Scheuerguthubel », 62,3 tonnes. Chacun de ces établissements était approvisionné en lait par onze fournisseurs. La coopérative « Riffenmatt » s'était vu attribuer la quantité de référence de 85,3 tonnes d'Emmental, dont 50 à 65 % pouvaient être fabriqués, selon l'autorisation de produire et la qualité. Quatorze producteurs livraient le lait à cette fromagerie, qui avait été rénovée pour la dernière fois en 1991. Par ailleurs, les trois coopératives produisaient en petites quantités des spécialités, comme le Vacherin et des fromages à pâte molle, pour les habitants du village.

Carte projet de fusion de la fromagerie « Hirschmatt »



Source : Confédération Suisse

Les anciennes fromageries « Allmendli », « Riffenmatt » et « Scheuerguthubel ». Au centre, la nouvelle fromagerie « Hirschmatt ».

Les fermes des membres des coopératives, qui se trouvent dans la zone de montagne II, entre la Singine et la Schwarzwasser, sont difficiles à exploiter pour des raisons topographiques. La production agricole reposant principalement sur l'économie laitière, les trois coopératives furent confrontées à la question cruciale de leur développement dans le secteur de la transformation du lait. Faire cavalier seul aurait signifié pour chacune d'entre elles l'obligation d'assumer d'importants frais d'entretien et de réfection. En outre, l'autorisation de produire risquait à long terme d'être retirée pour des raisons de qualité. Les producteurs de lait auraient alors été contraints de livrer leur lait à l'industrie.

Une phase de projet difficile

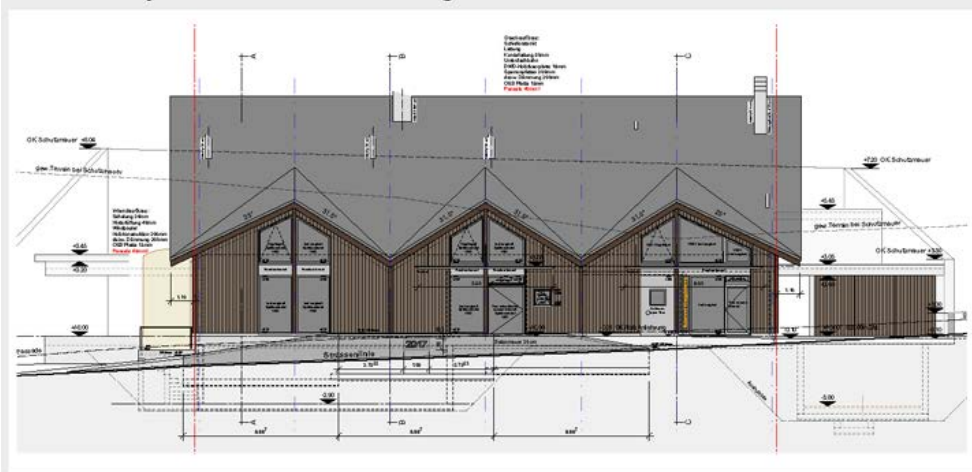


Fin février 2013, l'Interprofession du Gruyère a répondu favorablement à la demande de la société de fromagerie « Riffenmatt », qui souhaitait produire du Gruyère AOP à la place de l'Emmental AOP. Ce feu vert fut à l'origine de la collaboration des trois coopératives, dont le fusionnement a donné naissance à la nouvelle société de fromagerie « Guggisberg ». Les membres de ces coopératives ont ainsi pu continuer ou commencer, dans le cas de « Riffenmatt », à produire du lait pour la fabrication du Gruyère. Le prix de ce lait s'élevait à l'époque à 84 ct./kg, soit au moins 25 ct de plus que le prix du lait destiné à la production d'Emmental et de lait industriel.

L'euphorie des premiers temps fut néanmoins de courte durée. La « Berner Bauern Verband », chargée de la direction du projet ainsi que du conseil en gestion et du conseil juridique, constata très rapidement qu'aucune des trois fromageries ne se prêtait à une rénovation accompagnée d'une extension. Le volume total du lait produit par les coopératives qui avaient fusionné semblait trop faible pour que des aides à l'investissement soient accordées par la Confédération et le canton. Autre fait non négligeable : les fromageries « Allmendli », « Riffenmatt » et « Scheuerguthubel » ne pouvaient être vendues qu'au moment de la mise en service du nouvel établissement. Les fonds propres liés à ces bien-fonds n'étaient donc pas disponibles pour la construction de la future société de fromagerie « Guggisberg ». En conséquence, le maître d'ouvrage a eu besoin de capitaux supplémentaires pendant la phase des travaux.

C'est ainsi que vit le jour un avant-projet sur l'aménagement d'une fromagerie à un emplacement central. Une parcelle située dans le hameau de Hirschmatt fut choisie à cet effet. Les frais de construction atteignirent quelque cinq millions de francs (acquisition du terrain et traitement robotisé du fromage compris). La nouvelle fromagerie devait transformer 2,5 millions de kilos de lait. Ce volume plutôt modeste et l'incertitude qui pesait sur la vente des bien-fonds restaient des aspects problématiques du projet. Il manquait près d'un million de kilos de lait à transformer pour remplir les critères de rentabilité. Le coût d'investissement de 2 fr./kg de lait était très élevé. En outre, il était difficile d'évaluer le risque que devraient assumer les éventuels bailleurs de fonds, à savoir la Confédération, le canton, la commune et la banque finançant le projet.

Plan de la façade sud de la future fromagerie



Source : SKS Architekten AG

Plan de la façade sud de la future fromagerie

Deux faits expliquent le résultat favorable de l'examen préliminaire de l'éligibilité à une aide fédérale et cantonale sous forme de contributions et de crédits d'investissement : il n'y avait pas dans la région d'autre fromagerie de Gruyère qui aurait pu convenir à cette collaboration et la rentabilité du nouveau bâtiment avait pu être démontrée. Le fromager et les membres de la nouvelle coopérative ont, quant à eux, dû accepter un ajustement radical du loyer de



la fromagerie et de la retenue sur la paie du lait pour que les objectifs commerciaux puissent être atteints. Le coût estimé de la location de la fromagerie était avant de 12,6 ct./kg de lait. Un montant bien trop élevé pour un acheteur de lait dans une entreprise de cette taille. Les fournisseurs de lait durent donc consentir à une réduction de la paie du lait de l'ordre de 4 ct./kg pour pouvoir garantir la rentabilité de l'exploitation et s'acquitter de leurs obligations de remboursement.

La banque Gantrisch a également dû faire preuve d'un certain esprit de conciliation pour pouvoir donner son accord. Elle a vérifié si les flux de trésorerie escomptés permettraient de financer la construction de la nouvelle fromagerie et de couvrir les frais annuels (intérêts, amortissements et charges) une fois les travaux achevés. Mais elle a aussi dû évaluer les risques qu'aurait pu représenter le financement de ce projet compte tenu du caractère incertain de la vente des anciennes fromageries. La banque a finalement pu couvrir une partie des besoins en capitaux temporairement accrus par une charge hypothécaire supplémentaire sur les trois fromageries existantes. Pour le reste, elle a accordé un financement supplémentaire pour le nouveau bâtiment.

Fusion et construction d'un nouveau bâtiment

C'est le 31 octobre 2015 qu'ont été achevés les plans de projet définitifs, les offres des entreprises et tous les autres documents nécessaires. Des assemblées générales se sont tenues le matin même dans les locaux des coopératives « Allmendli », « Riffenmatt » et « Scheuergut-hubel » pour débattre de la fusion prévue. La question de l'emplacement du chantier et celle de la retenue sur la paie du lait ont donné lieu à d'âpres discussions jusqu'au bout. Le choix du site de Hirschmatt impliquait pour certains fournisseurs de lait des distances pouvant aller jusqu'à vingt kilomètres, qu'il aurait fallu parcourir deux fois par jour. La décision de ne pas verser la totalité des 84 ct./kg de la paie du lait a par ailleurs suscité un véritable mécontentement. Malgré tout, il était évident pour tout le monde que seule une collaboration permettrait à long terme de bénéficier du prix du lait destiné à la fabrication du Gruyère et que l'Interprofession du Gruyère représentait un partenaire très solide. Même après déduction de la retenue de 4 ct./kg, la paie du lait restait quand même supérieure à ce qu'auraient permis d'obtenir les autres solutions envisageables, comme la production d'Emmental ou de lait industriel. Les trois coopératives ont donc décidé de fusionner, si bien que la première assemblée générale de la nouvelle société de fromagerie « Guggisberg » a pu avoir lieu l'après-midi. Les membres du comité et de l'organe de contrôle de la nouvelle coopérative ont été élus pendant cette quatrième assemblée. Le feu vert a ensuite été donné à la construction de la nouvelle fromagerie.



Vue de face de la nouvelle fromagerie

L'effort en valait la peine

Le 1^{er} janvier 2018, après un an et demi de travaux, le lait provenant des trois fromageries a pu être transformé pour la première fois en Gruyère dans les nouveaux locaux de Hirschmatt. Tous les membres des coopératives ont reçu leur première paie du lait en février 2018. L'acheteur de lait paie un loyer de fromagerie de 8,75 ct./kg de lait, et les membres reçoivent un montant correspondant au prix du lait fixé par l'Interprofession du Gruyère de 84 ct./kg, moins une retenue de 4 ct./kg. Les trois anciennes fromageries ont pu être vendues. Les frais totaux de cinq millions de francs ont pu être financés par le produit de la vente, mais aussi par les hypothèques de la banque, par les contributions de la Confédération, du canton et de la commune, par un crédit d'investissement, par une contribution de l'Aide Suisse aux Montagnards et par les fonds propres de la société de fromagerie de Guggisberg.

Sans fusion, le prix du lait serait tombé au-dessous du niveau actuel à cause des grosses réparations que nécessitaient les trois anciennes fromageries. Et la situation ne se serait probablement pas améliorée.

La « jeune » société de fromagerie « Guggisberg », fraîchement construite et opérationnelle, aborde une période de consolidation et de mise à l'épreuve. Elle n'est pas encore au bout de ses peines, mais que de chemin parcouru !

Lukas Lindegger, Office de l'agriculture du canton de Berne, lukas.lindegger@vol.be.ch



Amélioration intégrale Flaacherfeld

Le drainage de la plaine Flaach a une longue histoire. Les premiers travaux de génie rural ont été planifiés dès 1898 et réalisés entre 1902 et 1905. À cette époque, environ six kilomètres de fossés d'écoulement ont été creusés pour drainer la plaine entre le Rhin, la Thur et l'Archel, améliorant ainsi 212 hectares de terres arables. En 1920, avec le projet de centrale hydro-électrique à Eglisau, on a assisté à une élévation du niveau de l'eau du Rhin et il a été nécessaire d'édifier une station de pompage. Une coopérative créée en 1926 a aménagé le canal du Rhin, parallèlement au Rhin, et a ainsi drainé une superficie supplémentaire de 30 hectares. Après l'élévation du niveau de l'eau du Rhin, les agriculteurs ont commencé à se plaindre, dans les années 1930, de problèmes dus à l'augmentation de surfaces saturées d'eau.



Terrains saturés d'eau dans le Flaacherfeld après de fortes pluies en mars 2006

Les problèmes dus aux surfaces saturées d'eau ont pris de l'ampleur de sorte qu'en 1942 un projet d'amélioration intégrale Flaach a été mis en place. Au moment de l'achèvement des travaux en 1956, la propriété foncière a été remaniée, les terrains regroupés, le réseau de chemins a été reconstruit et les zones drainées existantes ont été complétées et agrandies.

Commune de Flaach

La commune de Flaach compte 1360 habitants et a une superficie de 1020 hectares, dont 600 hectares de surface agricole utile, 345 hectares de forêts, 61 hectares de zones d'habitation et 14 hectares affectés aux cours d'eau et aux plans d'eau, aux voies de communication et aux terres improductives. Dix exploitations agricoles à temps plein et quatre exploitations à temps partiel sont encore implantées dans le périmètre actuel de l'amélioration foncière comprenant environ 395 hectares. En outre, des terres sont exploitées par des agriculteurs principalement installés en dehors du périmètre concerné. Autre détail intéressant : le Flaacherfeld produit 10 % des asperges suisses.

Avant-projet et création d'une coopérative

En 2007, les discussions ont repris sur une amélioration visant à renouveler les travaux effectués à l'époque. Avec l'introduction de la limite de 40 tonnes pour les camions et

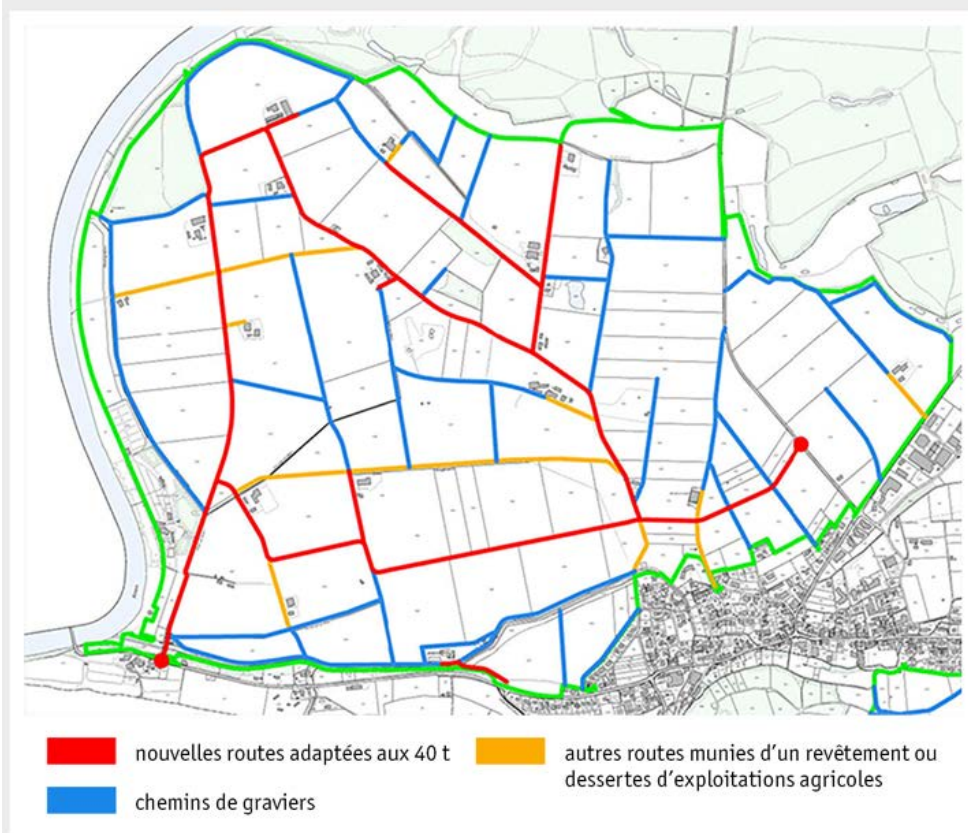


l'augmentation constante du poids des machines agricoles, la capacité portante de l'ancien réseau routier n'était plus suffisante. La plupart des routes présentaient déjà des signes d'usure considérables. En période de fortes pluies, les cultures subissaient des dégâts dans les zones les plus basses de la plaine et les premières analyses du réseau de drainage et de la station de pompage ont confirmé l'urgence d'entreprendre des travaux de rénovation. De plus, dans le cadre de cette amélioration foncière, de nouveaux aspects ont également dû être pris en compte en lien avec les nouvelles exigences auxquelles doivent satisfaire les zones rurales, notamment en raison des activités récréatives et sportives et des aspects écologiques et de planification. Lors de l'assemblée générale des propriétaires du 7 mai 2008, une large majorité a approuvé la mise en œuvre de l'amélioration intégrale dans le cadre d'un processus participatif.

Remaniement parcellaire

En raison du remaniement parcellaire qui avait déjà eu lieu lors de l'amélioration de 1942, seuls des changements mineurs dans la répartition des parcelles ont été envisagés dans un premier temps. Cependant, le nouveau réseau de chemins ruraux, les changements de répartition compte tenu des souhaits exprimés par les propriétaires, les exigences à respecter concernant la délimitation des surfaces couvertes par l'ordonnance sur la protection de la nature et des surfaces sous contrat ainsi que le remaniement parcellaire des parcelles affermées en mains publiques ont nécessité une réorganisation complète de la propriété foncière. Le remaniement parcellaire a été effectué en combinaison avec la mensuration cadastrale officielle par l'adaptation des limites de propriétés foncières dans le plan cadastral selon le nouvel état de propriété. Conformément aux instructions du service cantonal de la mensuration (TH), les routes et les chemins n'ont plus été abornés.

Vue d'ensemble du réseau de routes et de chemins « Flaacherfeld »



Source : OFAG



Aménagement de routes et de chemins

Sur la base du projet général approuvé, le comité de la coopérative a retravaillé le réseau de chemins d'origine en plusieurs étapes, en l'adaptant aux besoins annoncés suivants :

- raccordement de toutes les agglomérations de Flaacherfeld à une route avec revêtement, adaptée aux camions de 40 tonnes ;
- raccordement de la « liaison principale » à l'ouest (Ziegelhütte, même accès que le camping) et à l'est (Ellikerstrasse) au réseau routier principal ;
- délestage du centre du village du trafic agricole et autre trafic de marchandises lourdes ;
- séparation de la circulation non motorisée (cyclistes, piétons) des autres véhicules, y compris la circulation des poids lourds.

Le comité a divisé les travaux de construction en cinq lots. De septembre 2014 à mai 2017, un total de 4300 mètres de routes avec revêtement ont été construits, 5850 mètres de routes avec revêtement ont été rénovés, 4300 mètres de chemins en gravier ont été construits, 10 200 mètres de chemins en gravier ont été rénovés, 6900 mètres d'anciennes routes agricoles ont été réparés, 1800 mètres de canaux de drainage dans les routes ont été posés et des coffres de route ont été installés. En raison d'un sous-sol très défavorable et non porteur, la superstructure de la route pour les camions de 40 tonnes a dû être renforcée localement avec des pierres, des géotextiles et des coffres de route plus gros. Deux ponts sur la route d'accès au camping étaient dans un état si déplorable qu'il a fallu les remplacer. Pour un troisième pont sur le Rhin qui répondait encore aux exigences statiques, seule une rénovation du béton a permis de prolonger sa durée de vie.



Renforcement de la superstructure avec moellons en bossage et du géotextile.



Drainage des terres et mesures d'améliorations foncières

Dans un premier temps, entre avril et décembre 2013, le réseau des conduites principales, passablement endommagé, et la station de pompage datant des années 1940 ont été remplacés. Le travail a été extrêmement difficile et les conditions problématiques du sous-sol, avec du sable alluvial et un niveau élevé d'eau souterraine, ont causé quelques surprises. Dans la première étape, un total de 2,4 kilomètres de conduites principales et 0,95 kilomètre de conduites de drainage ont été posés. Dans la deuxième étape, qui sera réalisée cette année, la saturation locale de l'eau sera éliminée par la pose de 4 kilomètres supplémentaires de tuyaux de drainage.

Au cours des différentes étapes du projet Thurauen, des sédiments sableux de la Thur et des matériaux provenant de la couche supérieure du sol à forte teneur en argile se sont accumulés, qui ont pu être réutilisés grâce à leur proximité et à une coordination optimale avec les mesures d'améliorations foncières à Flaacherfeld. L'incorporation de matériel sableux a rendu le sol plus perméable et le rehaussement du sol a permis d'accroître la distance par rapport aux eaux souterraines, dont le niveau est d'une manière générale très élevé.



Nouvelle conduite principale vers la station de pompage

Irrigation

Après la mise en œuvre du projet Thurauen, certains agriculteurs n'avaient plus accès aux prises d'eau de la Thur. Pour éviter cela, la construction d'un réseau commun d'irrigation a été inclus dans le projet. Il avait même été envisagé d'aménager un seul système d'irrigation pour l'ensemble du Flaacherfeld, mais cette proposition a été rejetée, principalement pour des raisons financières, lors d'une assemblée de la coopérative. Finalement, en 2017, la variante initialement prévue pour douze propriétaires fonciers dans la partie nord de Flaacherfeld a été réalisée. Le système consiste en une nouvelle station de pompage d'eau du Rhin équipée de deux pompes d'une capacité de 1650 l/min. (le volume de la concession est de 3300 l/min.) et



4,3 km de canalisations de distribution avec raccordements aux réseaux existants. Le nouveau système d'irrigation permet d'irriguer 70 hectares de terres.



Aménagement d'une conduite d'amenée d'eau

Conclusion

Le processus participatif s'est avéré efficace. La coordination complexe de tous les souhaits exprimés et la prise en compte de tous les besoins dans un délai relativement court, exigeant parfois une collaboration interdisciplinaire, n'auraient pas été possibles sans un tel processus. L'organisation et la garantie d'une maintenance efficace des installations doivent encore être assurées.

Reto Theiler, Ingesa AG, 8472 Seuzach, reto.theiler@ingesa.ch



Protection des espaces comprenant les meilleures terres agricoles

La statistique de la superficie établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS) montrait, il y a encore peu d'années, qu'en Suisse les terres cultivables étaient perdues au rythme d'environ un mètre carré par seconde. La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée, entrée en vigueur en 2014, visait à limiter fortement le mitage du territoire et à réduire la pression des constructions sur les terres cultivables. Lors de la planification d'ouvrages de construction, les terres agricoles sont cependant souvent soumises à une pesée d'intérêts et fréquemment sacrifiées au profit de projets de construction. De plus, les mécanismes d'évaluation ou les lignes d'action permettant de décider d'un emplacement approprié pour un nouvel ouvrage font souvent défaut. Le gouvernement du canton des Grisons a pour cette raison mandaté l'élaboration du projet « Protection des espaces comprenant les meilleures terres agricoles dans le canton des Grisons » aux fins de protéger et de sauvegarder les meilleures terres agricoles.

But

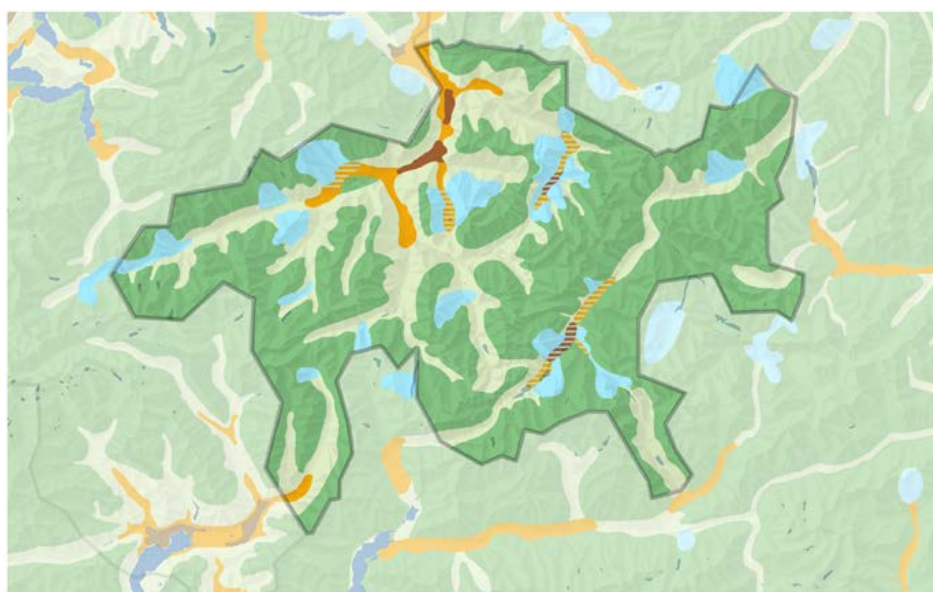
Dans le cadre du développement du projet, il est rapidement apparu qu'il ne fallait pas seulement protéger les meilleures terres agricoles, mais aussi identifier les menaces dans les régions concernées et faire ressortir les potentiels. Il faudrait en principe mettre à la disposition des acteurs régionaux et locaux un instrument qui facilite la prise de décision et donne des pistes d'action à l'agriculture. L'idée globale du projet devrait être indépendante des structures et de l'organisation du canton et, partant, être également applicable à d'autres régions.

Procédure

Un groupe d'experts, composé de collaborateurs de l'Office cantonal de l'agriculture et de la géoinformation, de l'Office cantonal de l'aménagement du territoire, du centre de formation et de vulgarisation agricole Plantahof, de membres de l'Union des paysans grisons et d'experts adjoints, a élaboré le projet ainsi que, pour ce faire, identifié et délimité au préalable à titre général les espaces agricoles. La somme de la surface agricole utile (SAU), surfaces d'assolement (SDA) incluses, et des zones d'estivage constitue la surface agricole au sens du projet. Cette surface agricole a ensuite été subdivisée en cinq espaces agricoles sur la base des cinq types d'espaces définis dans la stratégie d'aménagement du territoire du canton des Grisons. Ces espaces agricoles sont représentés dans l'illustration suivante.



Protection des espaces comprenant terres agricoles



- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Espace urbain
à renforcer comme vecteur du développement économique Espace touristique de récréation intensive
à renforcer comme base d'une valeur ajoutée touristique élevée Espace naturel
à laisser à sa dynamique naturelle et à utiliser modérément | <ul style="list-style-type: none"> Espace suburbain
à renforcer comme vecteur du développement économique Espace rural
à développer fonctionnellement comme espace vital, touristique et récréatif Espace urbain/suburbain
avec espace de récréation intensive superposé |
|---|--|

Source : OFAG

Les significations des espaces agricoles n'ont pas été appréciées uniquement sur la base de la valeur des sols, mais aussi sur celle des critères suivants :

- production agricole
- ressources techniques
- prestations d'intérêt public
- nature et paysage
- aménagement du territoire et utilisation du sol

Pour tenir compte de manière appropriée de l'hétérogénéité climatique, topographique, etc. du canton, huit espaces ont été définis, qui sont inspirés de la stratégie d'aménagement du territoire. Des objectifs ont été élaborés pour chaque espace délimité en tenant compte du contexte régional et des acteurs concernés. Les espaces délimités sont présentés dans l'illustration suivante.



Espaces délimités



Source : OFAG

Sur la base des principes précités, une analyse de la situation économique a ensuite été réalisée pour chaque espace. D'une part, les potentiels de développement, les dangers et les défis auxquels est confrontée l'agriculture régionale ont été évalués pour chaque espace, d'autre part, une synthèse a été établie pour l'ensemble du canton. Le déroulement précis de la procédure peut être consulté sur le site internet de l'Office cantonal de l'aménagement du territoire (www.are.gr.ch > Dienstleistungen > Grundlagen und Arbeitshilfen > Landwirtschaftliche Räume).

Fiches d'information pour chaque espace délimité

Les analyses effectuées dans les espaces ont permis d'établir une fiche d'information pour chacun des huit espaces. L'évaluation des espaces agricoles est nuancée du fait des différents contextes et particularismes régionaux. Chaque fiche d'information présente le contexte, les évaluations, les dangers, les menaces et les potentiels de développement des espaces agricoles. En outre, des propositions ont été formulées pour la suite, afin de représenter ces potentiels au niveau régional.

Les fiches d'information visent à donner, pour chaque espace, des axes prioritaires en vue du renforcement de l'agriculture et, partant, des espaces agricoles. Elles sont censées servir d'aides à la décision aux acteurs régionaux de l'agriculture pour les projets de construction concrets. Le projet « Protection des espaces comprenant les meilleures terres agricoles dans le canton des Grisons » renvoie en outre à des instruments utiles qui soutiennent la réalisation des objectifs afférents aux potentiels de développement décrits dans les fiches d'information. Les résultats du projet sont donc comparables à une boîte à outils destinée à renforcer l'agriculture. Parmi les principaux exemples d'outils, mentionnons la planification agricole, les projets de développement régional et les améliorations structurelles.



Thèmes principaux issus de l'étude de tous les espaces délimités

Dans les Grisons, c'est avant tout dans le fond des vallées que la délimitation des espaces réservés aux eaux mène à des conflits avec les utilisateurs de surfaces agricoles, c'est-à-dire avec les agriculteurs. Ces mêmes fonds de vallées sont aussi le théâtre d'une concentration d'utilisations non agricoles (circulation, habitations, industrie, etc.). Le projet rappelle pour cette raison que les espaces précieux au plan agricole doivent être le moins possible affectés par la délimitation des espaces réservés aux eaux.

Comme évoqué ci-dessus, c'est aussi dans le fond des vallées que se trouvent les meilleures terres agricoles : les surfaces d'assolement (SDA). Les SDA sont par conséquent fortement exposées aux conflits d'utilisation avec les habitations, l'industrie et la circulation, en plus de la délimitation des espaces réservés aux eaux.

Lors de la réalisation de constructions, des mesures de compensation sont nécessaires en vertu de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451). L'espace agricole est ainsi directement concerné par les constructions et également par les mesures de compensation. Du point de vue de l'agriculture, ces mesures LPN signifient une perte de sol ou de production supplémentaire du fait de l'extensification. Il manque actuellement dans le canton des Grisons une vue d'ensemble des mesures de valorisation et d'entretien. Une telle vue d'ensemble permettra de réduire les pertes de surfaces agricoles précieuses ou les atteintes à celles-ci et, dans le même temps, de mettre à profit des synergies dans le domaine de la mise en réseau écologique.

Les exigences auxquelles doivent satisfaire les installations de stabulation ont constamment augmenté du fait du durcissement de la législation sur la protection des animaux et de la mécanisation accrue de l'agriculture. Le nombre d'entreprises agricoles diminue, tandis que la surface à exploiter par entreprise augmente. Des installations de stabulation toujours plus grandes sont ainsi nécessaires par entreprise pour maintenir le niveau d'exploitation. Une grande importance a été accordée à la prise en compte des nouvelles installations de stabulation, car l'emplacement des entreprises a une influence considérable sur l'exploitation des espaces agricoles.

La question de savoir dans quelle mesure et dans quels délais les solutions concernant les thèmes prioritaires seront mises en œuvre dépend de manière déterminante des objectifs politiques. Le présent projet a en tout cas permis de créer, pour l'agriculture et les acteurs concernés, une aide à la décision en faveur du renforcement des espaces agricoles.

Gian Barandun, Office de l'agriculture et de la géoinformation du canton des Grisons, gian.barandun@alg.gr.ch



Recherche agronomique

La recherche de l'Administration fédérale est la recherche initiée ou soutenue par la Confédération. Elle se résume à des activités de recherche – généralement de la recherche appliquée – dont les résultats sont essentiels à la réalisation des tâches de l'administration et à la mise en œuvre des politiques publiques. La recherche de l'administration peut inclure des mesures telles que l'exploitation d'établissements de recherche fédéraux (par ex. Agroscope pour le domaine de l'agriculture), l'octroi de contributions pour financer des projets de recherche ou l'attribution de mandats de recherche. Dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire, cette recherche permet de soutenir les agriculteurs dans leurs efforts d'une production rationnelle et durable.

Instruments pour soutenir la recherche agronomique

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) utilise les deux instruments que sont les contributions et les mandats pour soutenir la recherche agronomique suisse. Les contributions à la recherche bénéficient à des projets de recherche qui tendent vers les objectifs de l'OFAG. Il s'agit souvent de projets écologiques, économiques et socio-culturels, adressés à l'OFAG par des requérants externes (par ex. hautes écoles, universités, écoles polytechniques fédérales, PME). Les contributions couvrent plutôt la recherche fondamentale appliquée, qui sert généralement les intérêts de l'ensemble de la société et du développement durable. Lorsque l'OFAG définit les problèmes et les questions à traiter ainsi que les objectifs d'un projet, le financement se fait grâce à un mandat de recherche. Ces mandats relèvent en général de la recherche appliquée et servent plutôt les intérêts effectifs de l'administration et de la pratique. L'accent est mis sur l'établissement de dispositions réglementaires, sur des questions liées à l'exécution ou sur des aspects technologiques et politiques.

En outre, la Confédération accorde à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) des aides financières pour les prestations et la recherche en faveur de l'agriculture biologique, ainsi qu'à d'autres organisations pour l'échange de connaissances et la mise en réseau, telles que p. ex. le « Swiss Forum for International Agricultural Research ». Ces aides financières sont normalement réglées dans des contrats de quatre ans.

L'OFAG soutient également la recherche agronomique internationale en participant à plusieurs ERA-NETs (European Research Area – Network, programme de l'Union Européenne soutenant l'innovation et le développement technologique dans toute l'Europe) et en finançant des projets dans lesquels la Suisse collabore avec plusieurs partenaires européens.

Ressources financières pour 2017

Depuis 2016, en raison du postulat Müller-Altermatt, l'OFAG octroie des contributions pour des projets de recherche et de développement nationaux et internationaux dont les résultats peuvent être appliqués en vue de la promotion d'une agriculture durable et de l'agriculture biologique.

Dépenses de la Confédération pour le soutien à la recherche agronomique en 2017

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Bénéficiaires	Millions de fr.
Contrat d'aides financières en faveur de la recherche ou de la promotion de la mise en réseau	
FiBL	7,19
autres	0,12
Contribution pour soutenir les projets de recherche généraux	
Projets nationaux	1,70
Projets internationaux	0,23
Contribution pour la promotion d'une agriculture durable et de l'agriculture biologique	
Projets nationaux	1,93
Projets internationaux	0,07
Mandats de recherche, appel d'offres	
Projets nationaux	0,74
Projets internationaux	0,03
Total	12,00

Source : Compte d'État

Exemples de projets de recherche soutenus

Les demandes de recherche déposées auprès de l'OFAG par des tiers sont évaluées à l'interne, le cas échéant aussi à l'externe. Les principaux critères d'évaluation sont l'utilité attendue du projet, la qualité et la mise en réseau scientifiques, ainsi que l'utilisation des fonds. Dans l'idéal, les projets doivent contribuer à la réalisation des objectifs visés dans les stratégies et plans d'action de la Confédération. Le tableau 1 du Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2017 – 2020 (p. 27) comprend un aperçu des principaux plans d'action et stratégies. Les projets soutenus par l'OFAG sont publiés dans ARAMIS, la base de données de la Confédération sur les projets de recherche et les évaluations que la Confédération mène à bien ou finance elle-même.

Une petite sélection de projets que l'OFAG soutient financièrement et qui ont été récemment terminés ou qui sont sur le point de l'être sont présentés brièvement ci-dessous.

Essais en plein champ Vatorex 2016 : lutte contre le varroa par hyperthermie

Direction de projet Wili Brunner, association Vatorex, projet terminé

Une approche innovante pour la lutte contre le varroa a été soutenue, en conformité avec le Plan d'action national pour la santé des abeilles. La varroose est la cause principale de la mort des abeilles et faisait jusqu'ici surtout l'objet d'une lutte par des moyens chimiques. L'hyperthermie repose au contraire sur la faible tolérance à la chaleur de l'acarien par rapport aux abeilles mellifères et présente un potentiel élevé pour une lutte non chimique contre les varroas. Les températures à partir de 39°C occasionnent une augmentation de la mortalité ainsi qu'une réduction de la capacité de reproduction de l'acarien Varroa ; en revanche, les abeilles mellifères ne subissent aucun dommage. Cependant, un certain nombre de difficultés



sont apparues lors de l'application pratique de l'hyperthermie. Les abeilles ont réagi à l'apport de chaleur de l'extérieur en tentant de refroidir la colonie et le couvain, ce qui a rendu les températures difficiles à contrôler et a occasionné un stress inutile pour les ouvrières. En outre, cette procédure n'a eu qu'un effet limité sur les acariens Varroa dans les couvains operculés, où la contamination est la plus importante : jusqu'à 77 % des acariens peuvent s'y trouver. L'essai sur le terrain de 2016 est parvenu à réduire de 28 % la contamination par les acariens en seulement six semaines de traitement et à la maintenir à un faible niveau jusqu'à la fin de l'essai. Cette méthode a été encore améliorée après la conclusion du projet. Il existe maintenant un produit commercialisable permettant de renoncer à l'utilisation de pesticides pour lutter contre les acariens Varroa.

<https://de.vatorex.ch/produkte/vatorex-system/>



Revue Le Système Vatorex. Droit d'auteur : Vatorex SA



Un cadre chauffant. Droit d'auteur : Vatorex SA

Éléments d'un nouveau système de production efficace sur la base de la volaille à double usage : contexte biologique, besoins alimentaires et valorisation du fourrage, qualité de la viande et des œufs et acceptation des consommateurs

Direction du projet Michael Kreuzer, EPFZ, projet terminé

Selon le Plan d'action Economie verte, les consommateurs doivent être sensibilisés aux atteintes à l'environnement causées par les produits et l'utilisation des ressources doit être aussi efficiente que possible ; c'est dans cette perspective que l'étude sur la volaille à double usage a été réalisée. Depuis 60 ans, le secteur de la volaille à l'échelon mondial se caractérise par une



spécialisation extrême, avec pour résultat une séparation de la production d'œufs et de viande. Les pratiques liées à cette optimisation extrême du système suscitent de plus en plus des réserves de la part des consommateurs. Ainsi, tous les poussins mâles des souches destinées à la ponte sont tués juste après l'éclosion. Le principal objectif de ce projet était de lutter contre cette pratique en développant des systèmes de poules à double usage.

Le conflit entre le bien-être des animaux et la sécurité alimentaire a fait l'objet d'une attention particulière, notamment en vue de déterminer dans quelle mesure la valorisation inférieure des aliments des volailles à double usage peut être compensée par une utilisation accrue des sous-produits de l'industrie alimentaire. L'étude a montré que la performance de croissance des poules à l'engrais des deux génotypes hybrides dans les conditions de la pratique est aussi élevée que celle du génotype extensif de poulet de chair. Les génotypes hybrides sont ainsi utilisables pour l'engraissement dans la production biologique. La disposition des consommateurs interrogés à payer un supplément de prix pour la production de poules à double usage ne correspond cependant pas à la hausse effective des coûts de ce type de production. Une attestation supplémentaire de la production biologique pourrait être favorable pour la promotion des volailles à double usage. Les consommateurs ne montrent pas une préférence claire entre la détermination sexuelle des œufs et les volailles à double usage. L'étude conclut que les volailles à double usage ont une chance dans le cadre de la production biologique.

Coop propose actuellement des œufs bio et de la viande bio de volaille à double usage.



Poule à double usage Novogen Dual, 8 semaines. Droit d'auteur : Sabine Müller, ETH Zürich



Poule à double usage Lohmann Dual, 9 semaines. Droit d'auteur : Sabine Müller, EPF Zürich

Enquête socio-économique portant sur le programme « Contributions à la biodiversité dans la région d'estivage »

Direction du projet Astrid Zabel von Felten, HAFL, projet terminé

Dans le cadre du plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, un projet traitant de la motivation des agriculteurs à participer aux programmes de promotion de la biodiversité a été soutenu. Les exploitations d'alpage peuvent recevoir de l'OFAG des contributions à la biodiversité pour leurs surfaces d'estivage (150 francs par ha et par année) s'il peut être démontré qu'un nombre suffisant d'espèces végétales figurant sur une liste prédéfinie sont présentes sur ces surfaces. Ainsi, une incitation est créée pour la préservation de la biodiversité sur ces surfaces. La participation est facultative, mais des émoluments sont prélevés pour la première évaluation des surfaces. Les surfaces sont de nouveau évaluées après 8 ans. Un aspect important est que l'exploitation d'alpage peut utiliser ou répartir les contributions comme elle l'entend.

Pour ce projet, une enquête par courrier portant sur la situation actuelle a été réalisée dans le canton des Grisons et dans l'Oberland bernois. Les explications la plus fréquentes pour la non-participation au programme étaient les suivantes : 1. Coûts d'inscription trop élevés par rapport au rendement attendu, 2. Méconnaissance du programme et 3. Absence d'espèces indicatrices sur les pentes à l'ombre.

Les paiements pour les prestations écologiques peuvent influencer la motivation dans le cadre de la protection de l'environnement. On parle ainsi de « crowding-in » – un renforcement de la motivation – et de « crowding-out » – une baisse, voire une disparition de la motivation. Environ 40 % des participants ont pris des mesures supplémentaires de promotion de la biodiversité depuis le début du projet, le plus souvent des mesures de débroussaillage. 44 % des participants n'ont pas été influencés par le programme et n'ont pas changé le temps qu'ils consacrent à l'entretien du pâturage depuis l'introduction du programme. Ils ne le feraient pas non plus si le programme s'arrêtait. 18 % d'entre eux ont augmenté le temps consacré à ces tâches au début et le maintiendraient à ce niveau en cas d'arrêt du programme, ce qui laisse



penser à un « crowding-in » durable. Au total, 24 % des participants montrent des signes qui sont plutôt ceux d'un « crowding-out ». Ils ont réduit l'entretien du pâturage au début du programme et/ou le feraient aussi en cas d'arrêt du programme. En outre, une comparaison entre les participants et les non-participants montre une différence significative dans la modification des heures consacrées à l'entretien du pâturage avant et après l'introduction du programme. Cela semble plutôt indiquer une influence marginale du programme sur les heures passées à entretenir le pâturage.

Solutions pour une production de céréales de qualité en situations peu fertiles – CerQual

Direction du projet Raphaël Charles, FiBL, projet en cours

Conformément à la Stratégie pour la sélection végétale 2050, qui vise à encourager une agriculture durable et efficiente au plan des ressources et son adaptation au changement climatique, un projet d'amélioration de la culture de blé panifiable bio est soutenu. La production de blé panifiable bio a été confrontée en 2016 à l'introduction d'une rétribution liée à la teneur en protéines. Dès lors, de nouvelles solutions sont nécessaires pour produire des céréales panifiables de haute valeur malgré des conditions culturales peu fertiles : sols légers, peu profonds ou faibles en humus, domaines spécialisés en grande culture, sols en reconversion qui n'ont plus eu de prairie depuis longtemps.

Le présent projet propose d'explorer trois voies pour aider les filières de céréales panifiables biologiques et agro-écologiques (intégrées). La première voie consiste à explorer dans quelle mesure les principes de l'agriculture de conservation du sol (couverts de légumineuses, cultures associées) permettent d'apporter des solutions et de préciser dans quelles conditions les objectifs de qualité sont effectivement trop difficiles à atteindre. Le second volet vise à préciser quelles sont les modalités pour recourir à différentes céréales panifiables (engrain, amidonnier, épeautre, blé composite) dans des conditions peu fertiles (ressources génétiques, méta-analyse d'essais variétaux).

La dernière partie s'attache à évaluer des solutions pionnières existantes, basées sur des céréales rustiques et réunissant agriculteurs et boulangers. De nouvelles filières de céréales panifiables sont nécessaires à commencer par la mise à disposition de ressources génétiques correspondant aux besoins des producteurs. Ces ressources génétiques sont fournies via et par la banque de gènes d'Agroscope et par les programmes de sélection. Ces filières sont développées par des producteurs à la recherche de solutions notamment pour des conditions de cultures peu fertiles : mélanges d'anciennes variétés de blé, épeautre, engrain, amidonnier. Ces espèces à haute valeur ajoutée intéressent les artisans boulangers soucieux d'une diversification qualitative de leur pain pour faire face à la multiplication des points de vente hors boulangerie. Un accompagnement scientifique de ces acteurs est toutefois nécessaire pour consolider les savoirs empiriques et les nouvelles techniques mises en place au champ, au moulin et à la boulangerie. Le projet a débuté en automne 2016 et durera jusqu'en automne 2020. C'est pourquoi les résultats définitifs de l'étude ne sont pas encore disponibles.



Seigle à panifier dans un champ d'essai. Droit d'auteur : Raphaël Charles, FIBL



Moisson à Courmillens. Droit d'auteur : Raphaël Charles, FIBL

Valérie Page, Lisa Eymann, OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation, valerie.page@blw.admin.ch



Vulgarisation agricole

Intégré au système d'innovation et de connaissances agricoles (LIWIS), le système suisse de la vulgarisation en agriculture et en économie familiale rurale comprend deux niveaux. La vulgarisation directe est assurée sur place auprès des familles paysannes, généralement par les services cantonaux de vulgarisation. Dans certains domaines particuliers, comme l'apiculture, l'aviculture ou l'économie alpestre, la vulgarisation est assurée par des organisations agricoles.

AGRIDEA apporte son soutien aux vulgarisateurs travaillant pour les cantons et les organisations. En tant qu'association, elle offre ses prestations avant tout à ses membres, à savoir les cantons et une quarantaine d'organisations. Elle propose notamment des cours de perfectionnement aux services de vulgarisation et coordonne des plates-formes et des forums, facilitant ainsi le partage de connaissances et d'expériences.

Il convient de mentionner d'autres acteurs du système d'innovation et de connaissances agricoles qui sont plus ou moins actifs dans la vulgarisation et les échanges d'informations : Agroscope, les hautes écoles spécialisées, le FiBL, les associations, les médias et le secteur privé.

Ressources financières en 2017

La Confédération accorde des aides financières non seulement à AGRIDEA, mais aussi à certaines des organisations susmentionnées dans des domaines spécifiques. En outre, elle finance les études préliminaires en vue de projets innovants. Par ailleurs, dans le cadre de l'adjudication concurrentielle de projets de vulgarisation, l'OFAG peut aussi financer des projets dont il est lui-même à l'origine ou pour lesquels une demande de contribution financière lui a été adressée par des tiers. Les services de vulgarisation cantonaux assurent leur financement par des contributions cantonales et par la facturation de prestations.

Dépenses de la Confédération pour le soutien à la vulgarisation en 2017

Bénéficiaires	millions de fr.
Centrale de vulgarisation (AGRIDEA)	8,5
Services de vulgarisation spécialisés dépendant d'organisations agricoles	1,5
Programmes de projets collectifs	0,3
Adjudication de projets de vulgarisation : appel d'offres	0,2
Adjudication de projets de vulgarisation : demandes de soutien	1,1
Total	11,6

Source : Compte d'Etat

Adjudication concurrentielle dans le domaine de la vulgarisation

En procédant par adjudication concurrentielle, l'OFAG vise à améliorer la compétitivité et à faciliter la comparaison des coûts dans ce domaine. De nouveaux acteurs ont ainsi la possibilité de s'engager dans la vulgarisation et de faire la preuve de leur efficacité. De nouveaux acteurs ont ainsi la possibilité de s'engager dans la vulgarisation et de faire la preuve de leur efficacité. Pour leur part, les acteurs déjà présents peuvent aussi solliciter des fonds pour aborder de nouveaux domaines de vulgarisation ou proposer de nouvelles approches. Au cours des deux



dernières années, tous ont fait usage de cette possibilité à de nombreuses reprises. On note en particulier une tendance à la numérisation et au smart farming.

S'agissant des appels d'offres, les paiements finaux de deux projets menés à terme en 2017 ont été effectués durant l'année sous revue : la révision du guide pour l'estimation de la valeur de rendement agricole et la compilation des connaissances sur la coopération entre les exploitations. Le premier projet a conduit à l'adaptation du calcul de la valeur de rendement et le second visait à mettre à profit les connaissances existantes.

Les projets sont examinés et évalués par l'OFAG et, selon le domaine concerné, aussi par des personnes externes. Il appartient à la direction de l'OFAG de se prononcer en dernier ressort sur l'attribution d'un financement et sur son montant. Les projets approuvés font l'objet d'un contrat d'aide financière entre l'OFAG et les responsables du projet. En 2017, 25 nouvelles demandes de contribution ont été déposées, dont 14 ont été approuvées ; ces chiffres sont en légère hausse par rapport à l'année précédente.

On attend des demandes qu'elles aient un véritable caractère de projet : la durée du projet doit être limitée et fixée à l'avance (pas de financement permanent), le projet doit aborder et traiter une question nouvelle, c'est-à-dire provoquer un effet d'innovation (pas de financement de prestations ordinaires de vulgarisation directe). On attend aussi des prestations propres, en espèces ou en heures de travail. Les projets refusés n'ont souvent pas un véritable caractère de projet, sont jugés comme non prioritaires ou dépassent le cadre des moyens disponibles. L'expérience de ces dernières années montre que les demandes portant sur des projets de courte durée et se limitant à une question spécifique clairement définie sont souvent mieux présentées que celles portant sur des projets à plus long terme. Ces demandes-là sont donc approuvées plus fréquemment. Les projets coûteux et de longue haleine présentent un autre inconvénient, à savoir qu'ils mobilisent une grande partie des ressources limitées durant plusieurs années. Ils réduisent les moyens disponibles dans les années suivantes. À compter de 2018, l'OFAG exige des informations plus détaillées sur les coûts encourus, notamment du côté des dépenses.

En 2017, il y avait 35 projets en cours – bien plus nombreux que les années précédentes –, soutenus à hauteur de 1,27 million de francs. Le soutien financier cumulé se monte à 3,6 millions de francs pour la durée totale des projets, y compris l'année précédente et les années suivantes. La durée des projets est comprise entre quelques mois et cinq ans au maximum.

Les projets sont suivis et évalués périodiquement par les spécialistes de l'OFAG. Le montant qui leur a été octroyé n'est versé que si les activités sont réalisées comme prévu et si les évaluations intermédiaires et finales sont favorables.

Les projets approuvés ont trait à l'une des quatre activités de vulgarisation et à l'une des trois orientations stratégiques de l'OFAG. Comme il fallait s'y attendre, la plupart des projets et la plus grande partie des ressources ont relevé ces dernières années des activités « Optimiser le système de vulgarisation » et « Introduire de nouvelles connaissances dans la pratique ». Pour ce qui est des orientations stratégiques de l'OFAG, il convient de noter que la catégorie « Production et produits compétitifs » a rassemblé davantage de projets et de ressources en 2017 que les années précédentes. On ne peut toutefois pas encore déterminer avec certitude s'il s'agit d'une tendance ou d'une fluctuation fortuite.

Montants octroyés et montants versés en 2017 pour des projets de vulgarisation, répertoriés en fonction des activités de vulgarisation et des orientations stratégiques de l'OFAG (mises au concours et demandes de contribution)

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Activité de vulgarisation	Projets en cours	Montant octroyé pour toute la durée du projet	Montant versé en 2017
	nombre	en 1 000 fr.	en 1 000 fr.
Optimiser le système de vulgarisation (vulgarisation <=> pratique)	3	291	111
Introduire de nouvelles connaissances dans la pratique (science <=> pratique)	16	1 901	692
Diffuser les expériences (pratique <=> pratique)	13	1 237	373
Transmettre des informations sur les conditions-cadres et les mesures (administration et société <=> pratique)	3	169	94
Total	35	3 598	1 270

Source : OFAG

Orientation stratégique de l'OFAG	Projets approuvés	Montant octroyé pour toute la durée du projet	Montant versé en 2017
	Nombre	en 1 000 fr.	en 1 000 fr.
Production, produits et prestations durables	8	586	218
Production et produits compétitifs	15	1 903	686
Exploitation et préservation des ressources de production	12	1 109	366
Total	35	3 598	1 270

Source : OFAG

Anton Stöckli, Markus Lötscher, OFAG, Secteur Recherche, vulgarisation, évaluation, anton.stoekli@blw.admin.ch



Formation professionnelle

La formation professionnelle est une tâche partagée

La formation professionnelle est une tâche assurée conjointement par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (OrTra). Ces trois partenaires s'engagent ensemble en faveur d'une formation professionnelle de qualité et visent à proposer une offre suffisante de places d'apprentissage et de cursus professionnels. L'objectif est toujours de garantir les meilleures chances sur le marché du travail à celles et ceux qui ont achevé une formation professionnelle. Le lien avec la pratique assure en outre la transmission de contenus pertinents et actuels.

La Confédération réglemente la formation pour plus de 230 métiers en Suisse. Par le biais des recommandations pour l'élaboration des ordonnances sur la formation, des plans d'études et des procédures de qualification, la Confédération est responsable du pilotage stratégique et du développement de la formation professionnelle initiale. En outre, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) adopte les prescriptions précitées. En ce qui concerne la formation professionnelle supérieure, la Confédération édicte des recommandations pour la rédaction de règlements d'examen et de plans d'études cadres.

Les offices cantonaux de la formation professionnelle constituent les organes d'exécution au plan cantonal. Les cantons sont les prestataires de la formation scolaire et à ce titre, ils assurent la majeure partie du financement de la formation professionnelle initiale. Le contrôle des rapports d'apprentissage et l'exécution des procédures de qualification relève également de leur domaine de compétences (examens).

Troisième acteur du partenariat, les associations professionnelles et les OrTra défendent les intérêts des corps de métier. Elles sont responsables des contenus de formation et d'examen et définissent aussi les profils professionnels. Par le biais des plans d'études et des procédures de qualification (contenus des examens), les OrTra font en sorte que la formation professionnelle soit actualisée et réponde aux besoins du secteur concerné. Enfin, les OrTra sont responsables de la publicité pour la formation professionnelle, ainsi que pour le troisième lieu de formation (cours interentreprises). L'entreprise formatrice et l'école professionnelle sont les deux premiers lieux de formation.

Le partenariat dans la formation professionnelle en agriculture est dynamique et fonctionne bien. L'OrTra AgriAliForm regroupe dix organisations du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions. Elle assume ses tâches relatives à la formation professionnelle aussi bien au degré de la formation initiale (secondaire II) qu'au degré de la formation supérieure.

Vision 2030 de la formation professionnelle

La formation professionnelle est un modèle à succès – et doit le rester. Pour ce faire, elle doit être adaptée aux défis du futur. Cela signifie qu'elle doit fournir des réponses aux grandes tendances telles que la numérisation, l'augmentation de la mobilité professionnelle et de la flexibilité, la hausse des exigences professionnelles et la mondialisation. La formation professionnelle peut envisager l'avenir avec confiance. Ses points forts – proximité avec le monde du travail, dualité (formation pratique dans l'entreprise et cours à l'école professionnelle), partenariat – sont convaincants et permettent un ancrage durable dans l'économie et la société. Cela constitue une base solide pour les développements à venir. Les partenaires de la formation professionnelle pour tous les métiers ont élaboré une « Vision 2030 de la formation professionnelle », qui doit mettre en évidence la voie à suivre. Elle crée une base pour une action commune et ciblée des partenaires que sont la Confédération, les cantons et le monde du travail.



Vision

- La formation professionnelle préserve la prospérité de la Suisse ;
- La formation professionnelle propose des offres intéressantes et est ouverte à tous ;
- La formation professionnelle est convaincante à l'échelle nationale et reconnue sur le plan international.

Mission

- La formation professionnelle est un élément essentiel du système de formation suisse ;
- La formation professionnelle anticipe les évolutions et s'adapte en conséquence ;
- Les partenaires de la formation professionnelle, Confédération, cantons et organisations du monde du travail réunis, assument ensemble la responsabilité de la formation professionnelle.

Lignes stratégiques La formation professionnelle

- prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail ;
- vise l'acquisition des compétences adéquates ;
- permet l'individualisation des parcours de formation et des plans de carrière ;
- est perméable horizontalement et verticalement ;
- est flexible ;
- établit des critères de qualité ;
- est toujours en phase avec les dernières évolutions ;
- jouit d'une reconnaissance nationale et internationale ;
- est connue et compréhensible par tous ;
- repose sur des structures efficaces et un financement solide.

Nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture : la tendance à la hausse continue !

L'évolution du nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture est positive : en comparaison avec l'année précédente, leur nombre a augmenté de 128 personnes ou 3,6 %. La tendance à la hausse des années précédentes se poursuit donc. De toute évidence, le fait de travailler dans et avec la nature, d'élever des animaux, de travailler la terre, d'utiliser des machines, ainsi que la polyvalence et la grande autonomie, sont attrayants pour les jeunes. Les professionnels bien formés et motivés constituent le fondement d'une agriculture productive durable et entrepreneuriale. C'est pour cela que s'engage l'OrTra AgriAliForm.

Le nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années : pendant l'année scolaire 2012/2013, 3339 apprentis effectuaient une formation initiale dans ce champ professionnel ; en 2017/18, il y en a déjà 3693. Cela représente une hausse de 354 personnes ou près de 11 % en six ans. En ce qui concerne le métier d'agriculteur CFC (certificat fédéral de capacité), la hausse pendant la



même période représente 314 apprentis ou 11,5 %. En comparaison avec l'année précédente, le nombre des apprentis est passé de 2949 à 3045. La tendance des années précédentes se confirme ici aussi ; la part des personnes suivant une deuxième formation contribue également à la hausse du nombre d'apprentis. Suite à un recul au cours des années 2012 à 2014, les chiffres concernant les personnes suivant une première formation se sont rétablis au cours des trois dernières années et se maintiennent à un niveau élevé. En ce qui concerne les professions agricoles spécialisées, les fluctuations annuelles sont toujours un peu plus importantes – mais une tendance positive est également décelable ici. La formation de deux ans d'agropraticien AFP (attestation fédérale de formation professionnelle) s'est établie dans le paysage de la formation.

Nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions, année d'apprentissage 2017/2018

Professions CFC	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Total
Agriculteur	764	1 185	1 096	3 045
Aviculteur	5	3	10	18
Maraîcher	17	41	27	85
Arboriculteur	6	24	14	44
Viticulteur	40	77	69	186
Caviste	25	49	49	123
Total CFC	857	1 379	1 265	3 501

Professions AFP	1 ^{re} année	2 ^e année	Total
Agropraticien, orientation agriculture	65	113	178
Agropraticien, orientation cultures spéciales	8	4	12
Agropraticien, orientation vinification	1	1	2
Total AFP	74	118	192

Total champ professionnel	931	1 497	1 285	3 693
----------------------------------	------------	--------------	--------------	--------------

Source : Agriprof

Une profession polyvalente, diversifiée, indépendante et porteuse d'avenir

Les raisons principales pour lesquelles les jeunes souhaitent apprendre un métier du champ professionnel de l'agriculture sont les suivantes : travailler dans et avec la nature, élever des animaux, travailler la terre, utiliser des machines et, enfin, la polyvalence et la grande autonomie. Les apprentis peuvent souvent prendre rapidement des responsabilités dans le cadre de leur apprentissage polyvalent. Les formateurs dans les métiers agricoles sont aussi souvent des chefs d'exploitation. Ils confient des animaux et des machines à leurs apprentis. Ces der-



niers mangent à la même table que la famille et sont donc automatiquement témoins des décisions qui se prennent sur l'exploitation. Ils sont ainsi au contact quotidien avec l'univers de l'entreprise. L'école professionnelle et le changement d'exploitation d'apprentissage sont deux éléments centraux qui ajoutent encore à l'attrait des métiers du champ professionnel de l'agriculture.

Les spécialistes bien formés dans le champ professionnel de l'agriculture sont recherchés : pour la reprise d'exploitations, mais aussi dans les secteurs en amont et en aval. L'agriculture, son environnement et les exigences qui en résultent pour les futurs exploitants et professionnels sont confrontés à des changements importants. Il faut prendre en compte cette évolution à temps et l'intégrer dans la formation professionnelle. La branche et les partenaires de la formation professionnelle doivent faire en sorte que suffisamment de professionnels qualifiés disposant des compétences adéquates continuent à être formés à l'avenir, ce qui reste un défi. Il ne faut donc pas se laisser éblouir par la tendance à la hausse du nombre des apprentis.



R. Mathis

SwissSkills 2018

2018 était l'année des SwissSkills : du 12 au 15 septembre 2018, 135 métiers ont été exposés, avec 75 championnats suisses et 60 démonstrations de métiers, sur le terrain d'Expo Bern. SwissSkills est ainsi la plus grande foire aux métiers du monde ! Avec 5 championnats suisses et 3 démonstrations de métiers, le champ professionnel de l'agriculture était dignement représenté. Il s'agissait d'une bonne occasion de présenter les métiers de l'agriculture au grand public et au jeune public-cible.



R. Mathis

Martin Schmutz, Union suisse des paysans, Agriprof

Contact : Anton Stöckli, OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation,
anton.stoekli@blw.admin.ch



Contributions pour la protection des eaux

Les informations de base sur le programme de protection des eaux sont disponibles sous Programme de protection des eaux. Depuis 1999, l'art. 62a de la loi sur la protection des eaux habilite la Confédération à soutenir, dans le cadre du programme de protection des eaux dans l'agriculture, les mesures contre le ruissellement et le lessivage, qui entraînent les différentes substances qui se trouvent dans le sol vers les eaux de surface et les eaux souterraines. La Confédération peut contribuer au financement et à la réalisation de projets lorsque l'application de la réglementation, les prestations écologiques requises et les programmes volontaires des paiements directs ne suffisent pas à réduire la pollution des eaux. La plupart des programmes lancés à ce jour (dont 28 en cours) visent à réduire la teneur en nitrates de l'eau potable. Un projet a pour objectif de réduire la teneur en phosphore des lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil dans le canton de Lucerne. Deux autres visent à réduire la pollution des eaux de surface par des produits phytosanitaires dans le cours d'eau du Boiron de Morges dans le canton de Vaud ainsi que dans La Lienne en Valais.

L'ordonnance sur la protection des eaux oblige les cantons à délimiter une aire d'alimentation pour les captages d'eaux souterraines et d'eaux de surface et de prendre des mesures d'assainissement si la qualité des eaux est insuffisante. Par rapport à l'état actuel de la technique, cette délimitation pourrait restreindre considérablement l'exploitation du sol et causer des pertes financières pour les exploitations agricoles. Pour les indemniser, la Confédération peut prélever des moyens sur les ressources allouées au programme de protection des eaux dans l'agriculture. Un peu moins de 5 millions de francs ont été utilisés pour l'année 2017.

Les projets de protection des eaux dans l'agriculture sont confrontés à différents défis. La réalisation des objectifs fixés par la législation passe par la délimitation exacte de l'aire d'alimentation au plan hydrogéologique et la participation comme prévu des agriculteurs au projet. Suivant les conditions naturelles, l'effet des mesures sur la qualité des eaux se manifeste au bout d'un temps plus ou moins long. Un autre défi consiste à maintenir la situation après la fin des mesures d'assainissement.

Le projet portant sur le phosphore dans les lacs du Plateau (LU), celui relatif aux nitrates dans le district de Gäu (SO) ainsi que le projet du Boiron de Morges (VD) font l'objet d'un suivi scientifique. L'objectif est d'étudier l'efficacité et l'effet des mesures mises en place dans le cadre des projets d'assainissement des eaux de surface.

Noémie Schaad, OFAG, Secteur Systèmes environnementaux et éléments fertilisants
Ruth Badertscher, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, ruth.badertscher@blw.admin.ch

Projets en cours en 2017

Canton	Région ou commune	Durée estimée	Substance	Superficie de la zone	Contributions 2017
		Années		ha	Fr.
AG	Baldingen	2004 – 2021	Nitrates	58	3 9723
AG	Wohlenschwil	2003 – 2020	Nitrates	62	7 2730
BE	Gimmiz	2010 – 2022	Nitrates	180	23 0973
BL	Buus	2010 – 2022	Nitrates	220	7 9799
FR	Avry-sur-Matran	2000 – 2023	Nitrates	37	2 3695
FR	Courgevaux	2003 – 2020	Nitrates	38	2 4900
FR	Domdidier	2004 – 2021	Nitrates	26	1 9238
FR	Fétigny	2004 – 2021	Nitrates	80	13 3144
FR	Lurtigen	2005 – 2022	Nitrates	286	11 5711
FR	Torny (Middes)	2001 – 2018	Nitrates	53	1 8946
FR	Neyruz	2009 – 2021	Nitrates	8	8858
FR	Gurmels	2011 – 2022	Nitrates	81	6 4608
	Lac de Sempach ¹	1999 – 2019			
LU	Lac de Baldegg ¹	2000 – 2019	Phosphore	1 2900	192 9739
	Lac de Hallwil ¹	2001 – 2019			
NE	Valangin	2008 – 2020	Nitrates	168	7 4306
SH	Klettgau	2001 – 2019	Nitrates	520	22 3961
SO	Gäu I et II	2000 – 2020	Nitrates	1 508	63 9049
VD	Bofflens	2005 – 2022	Nitrates	112	12 7105
VD	Boiron / Morges	2005 – 2022	PPS	2 030	12 4092
VD	Bussy sur Moudon	2009 – 2021	Nitrates	34	4 9572
VD	Curtilles	2009 – 2021	Nitrates	29	1 9590
VD	Fey	2016 – 2021	Nitrates	24	8428
VD	Lucens	2012 – 2024	Nitrates	250	22 5352
VD	Morand / Montricher	2002 – 2019	Nitrates	399	23 8891
VD	Thierrens	2000 – 2023	Nitrates	16	3 0597
VD	Sugnens (Montilliez)	2007 – 2018	Nitrates	16	1 6473
VD	Peney-le-Jorat / Villars-Tiercelin	2008 – 2020	Nitrates	28	4 5107
VS	La Lienne	2018 – 2023	PPS	1030	²
ZH	Baltenswil	2000 – 2023	Nitrates	124	5 9424
Total 2017					464 4013
Total 2016					4 981 152

¹ Depuis 2011, les projets concernant les lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil ont été regroupés en un seul. Celui-ci a été suspendu en 2015, à cause des mesures d'austérité prises par le canton de Lucerne.

La dernière étape de ce projet se déroulera de 2016 à 2019.

² Premier versement en 2018

Source : OFAG



Programme d'utilisation durable des ressources naturelles

Les informations de base sur le programme d'utilisation durable des ressources naturelles sont disponibles sous Programme des ressources. Né en 2008, le programme d'utilisation durable des ressources naturelles a permis de lancer une multitude de projets, notamment en ce qui concerne l'ammoniac. Dans ce domaine, des programmes couvrant quasiment toute la Suisse ont démarré au cours des premières années. La réorientation du programme, accompagnée de la publication de nouvelles explications en 2014, a considérablement diversifié les thématiques. Par ailleurs, le suivi scientifique des projets devrait aboutir à des découvertes dont l'utilité pour l'agriculture suisse dépasse largement le périmètre et la durée des projets.

Projets en cours

Sur les 38 projets lancés par différents partenaires depuis 2008, 21 ont été menés à bien avant la fin de l'année 2017. Les thèmes suivants ont été abordés : l'ammoniac, les sols, la biodiversité, les énergies renouvelables, la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre, l'eau, les antibiotiques et les produits phytosanitaires.

Sept nouveaux projets ont démarré durant l'année sous revue. Deux concernent la diminution de l'emploi des produits phytosanitaires, deux visent à améliorer la qualité de la biodiversité, un traite l'amélioration du sol et deux portent sur la santé animale et la diminution de l'administration d'antibiotiques.

La participation de la Confédération à ces projets s'est chiffrée en 2017 à 13,4 millions de francs, soit 6 millions de plus que l'année précédente. Ce chiffre fluctue en fonction du nombre de projets en cours et de leur budget.

Nouveaux projets

Quatre nouveaux projets ont démarré en janvier 2018. Huit demandes sont en cours d'élaboration et vont être soumises en juillet 2018.

Nouveaux projets

POLITIQUE > PROGRAMMES RÉGIONAUX ET SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE



Objet	But	Lancement
Protection des insectes pollinisateurs, Jura et Berne	Protéger les abeilles et les abeilles sauvages	Janvier 2018
Irrigation, canton de Vaud	Assurer la pérennité de l'irrigation	Janvier 2018
Antibiotiques, canton de Fribourg	Administrer moins d'antibiotiques aux animaux d'élevage	Janvier 2018
Efficience de l'azote, canton de Zurich	Augmenter l'efficience de l'azote	Janvier 2018
Amendement du sol dans le Grand Marais (BE)	Amendement du sol	Examen de la demande
Precision farming (ZH)	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires grâce à l'utilisation de la technologie	Examen de la demande
IP Suisse PestiRed	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires	Examen de la demande
Terres Vivantes (JU)	Développement de pratiques agricoles durables afin de maintenir la stabilité du sol	Examen de la demande
Hofdunger- und Gärgülleveredelung (GR)	Réduction des émissions ammoniacales grâce à la transformation du lisier et du fumier	Examen de la demande
AquaSan (TG)	Réduction de l'usage des pesticides dans les cultures spéciales	Examen de la demande
Sabots sains	Amélioration de la santé des sabots des bovins	Examen de la demande

Source : OFAG

Programme Ressources : soutien accru de l'OFAG aux entités responsables pour la constitution d'un dossier

Depuis janvier 2018, l'OFAG a renforcé son soutien aux entités responsables qui souhaitent constituer un dossier pour un projet d'utilisation durable des ressources naturelles (projet Ressources). Il finance désormais un service de conseil qui se tient à la disposition de ces entités pour l'élaboration de leur demande. Il entend ainsi alléger le travail de constitution du dossier et améliorer la qualité des demandes. Les prestations du service de conseil sont pour l'instant limitées à une période de deux ans. Le processus de dépôt et d'évaluation des demandes a par ailleurs été revu; il se déroulera désormais en deux étapes. L'OFAG pourra ainsi se prononcer à un stade plus précoce sur le contenu des projets.

Service de conseil

Depuis cette année, l'OFAG soutient un service de conseil qui aide les instigateurs de projets Ressources à élaborer une esquisse de projet et leur demande. Les conseils sont gratuits pour l'entité responsable, dans une certaine limite. Ce soutien peut prendre plusieurs formes : informations détaillées sur le programme Ressources, mise en relation des acteurs déterminants pour la réalisation du projet (scientifiques, conseillers, services cantonaux, etc.), animation de rencontres, participation au développement d'idées existantes pour aboutir à un projet, participation à l'élaboration d'une esquisse ou d'une demande de projet, etc. Implanté auprès d'Agridea, ce service de conseil est pour l'instant limité à une période de deux ans.



Nouveau processus de dépôt et d'évaluation des demandes

La constitution d'un dossier se déroule désormais en deux étapes. Dans un premier temps, il faut impérativement remettre une esquisse de projet et obtenir l'aval de l'OFAG. Sur la base de cette ébauche, l'entité responsable élabore ensuite la demande de projet proprement dite. L'esquisse et la demande de projet sont évaluées par au moins trois experts désignés par l'OFAG. Au terme de l'expertise, l'entité responsable présente le projet à l'OFAG et aux membres du groupe d'accompagnement du programme Ressources, et répond à leurs questions. Une discussion a lieu ensuite entre l'OFAG et le groupe d'accompagnement, qui tient compte des conclusions des experts. L'OFAG approuve le projet (en apportant si nécessaire des adaptations mineures) ou le rejette (en motivant sa décision). Ce processus en deux étapes réduit la charge de travail pour l'entité responsable, car l'OFAG se penche sur le contenu du projet dès le stade de l'esquisse et évite ainsi des remaniements complexes.

Exemple de projet : Utilisation des énergies renouvelables et moteurs électriques dans la vigne en Valais

Le projet EEE Rebbau (Erneuerbare Energien und elektrische Antriebe im Rebbau) a été initié par le canton du Valais qui possède la plus grande surface viticole de la Suisse (5100 ha). La demande du projet a été déposée en 2010 par l'association ValNaturePro qui a été créée afin de mettre en œuvre ce projet et afin de remplacer des machines viticoles à essence par des machines électriques. Le projet offre également la possibilité aux viticulteurs de produire eux-mêmes l'énergie renouvelable nécessaire provenant de la région afin de faire tourner leurs machines.

En effet, aujourd'hui, de nombreux équipements et machines motorisés sont obsolètes, pas très efficaces et produisent beaucoup de gaz d'échappement et de bruit. C'est pourquoi, le but du projet est de mettre à disposition des viticulteurs un équipement adapté et électrique (ex: atomiseur électrique).

Le projet s'est terminé en 2017 avec un retour très positif de la part des vigneronnes et de toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin au projet.

Après six ans, 51 exploitations viticoles se sont inscrites pour une surface totale de 363,2 ha. Actuellement, le projet essaie de mettre en place des partenariats avec les entreprises afin de créer des synergies et des liens entre tous les acteurs de la chaîne de production des appareils dans la même région et de maintenir les nouvelles mesures mises en place lors du projet.

D'un point de vue technique, le projet a permis de développer des connaissances et d'améliorer les pratiques d'utilisation des machines électriques. Des machines sont en voie d'être développées par différentes entreprises et vont être mises sur le marché après le projet.

En ce qui concerne la suite du projet, même si le canton et l'OFAG arrêtent de le financer, la flexibilité des sponsors et des particuliers a permis sa poursuite. De plus, le projet est très bien « vendu » via les médias, les réseaux sociaux ainsi que dans certains salons ou expositions (Agrovina).

Le public est très réceptif aux idées développées dans le cadre de ce projet. L'important aujourd'hui est de pouvoir faire perdurer l'esprit de neutralité mis en place lors du projet afin de conseiller les personnes intéressées et de maintenir les connaissances acquises durant ces six ans.

Noémie Schaad, OFAG, Secteur Systèmes environnementaux et éléments fertilisants Ivo Strahm, OFAG, Secteur Systèmes environnementaux et éléments fertilisants, ivo.strahm@blw.admin.ch

Projet en cours

Organisme responsable	Ressource	Durée du projet ¹	Budget		Contributions
			Total	Contr. féd.	2017
		Années	Mio. de fr.	Mio. de fr.	Fr.
Canton de Lucerne	Ammoniac	2009 – 2014 (2016)	23,9	19,6	–
Canton de Bâle-Campagne	Sol	2009 – 2014 (2016)	0,2	0,1	–
Association SMARAGD	Biodiversité	2009 – 2014 (2016)	1,7	0,8	–
Canton de Fribourg	Ammoniac	2009 – 2014 (2016)	10,7	8,5	–
Canton de Berne	Sol / Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	71,2	54,3	10 131
Canton d'Argovie	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	7,5	6,0	12 964
Canton d'Appenzell Rhôdes-Extérieures	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	3,8	3,1	–
Canton d'Appenzell Rhôdes-Intérieures	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	2,7	2,0	–
Canton de Soleure ²	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	3,2	2,6	21 140
Suisse centrale ³	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	16,6	13,2	90 509
Canton de Soleure (Amt für Landwirtschaft (ALW), vom Amt für Umwelt (Afu))	Sol	2010 – 2015 (2017)	3,2	2,4	8 754
Prométerre, ProConseil Sàrl	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)	9,9	7,9	32 284
Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)	3,7	2,8	–
Canton de Glaris	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)	2,4	1,8	580
Canton des Grisons, Amt für Landwirtschaft und Geoinformation (ALG)	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)	7,6	5,9	741 953
8 cantons ⁴	Flore messicole	2011 – 2017 (2019)	2,5	1,8	266 993
Canton de Schaffhouse	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	2,6	2,0	314 232
Canton de Zurich ⁵ Zürcher Bauernverband, ASETA Section Zürich	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	26,1	20,9	2 703 104
Association Val Nature Pro	Énergie	2012 – 2017 (2019)	2,1	1,4	213 797
Canton de Bâle-Campagne	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	1,2	0,9	285 123
Canton du Jura (Fondation Rurale interjurassienne)	Sol / air / eau	2013 – 2018 (2020)	12,1	9,4	380 640
Association Vitival	Sol	2013 – 2018 (2020)	5,8	4,0	113 049
Canton de Vaud ⁶	Sol	2014 – 2019 (2021)	26,9	21,2	2 540 469
Association AgroCO2ncept	Gaz à effet de serre	2016 – 2021 (2023)	2,0	1,5	92 443
IP-SUISSE	Gaz à effet de serre	2016 – 2021 (2023)	0,8	0,6	–
Association Kometian	Antibiotiques	2016 – 2021 (2023)	1,5	1,2	186 984
Canton de Bâle Campagne ⁷	PPS	2017 – 2022 (2024)	1	1	112 577
Canton de Berne (Office de l'agriculture et de la nature (OAN)) et Berner Bauern Verband (BEBV)	PPS	2017 – 2022 (2024)	62,7	50	4 052 592
Canton Argovie, Bauernverband Aargau, Verband Aargauischer Bienenzüchtervereine	Biodiversité	2017 – 2022 (2024)	5,3	4,1	743 041
HAFL, Schweizerische Vogelwarte, Université de Berne, Agridea	Biodiversité	2017 – 2022 (2024)	1,6	1,3	81 876
Canton de Soleure ²	Sol	2017 – 2022 (2024)	5	3,9	29 582
Association SSV (Service Sanitaire Veaux Suisses)	Antibiotiques	2017 – 2022 (2024)	11	9,3	211 625
Tessin (Ufficio del veterinario cantonale (UVC), Sezione dell'agricoltura (Sagr))	Antibiotiques	2017 – 2022 (2024)	1,8	1,5	173 630
Total 2017					13 420 072
Total 2016					7 440 716

¹ Entre parenthèses : année où finira le contrôle des effets (soit deux ans après la fin du projet)

² Amt für Landwirtschaft (ALW), vom Amt für Umwelt (Afu) und Solothurnischen Bauernverband (SOBV)

³ Cantons d'Uri, de Schwyz, d'Obwald, de Nidwald, de Zoug

⁴ Cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Genève, des Grisons, de Lucerne, de Vaud, du Valais et de Zurich

⁵ Amt für Landschaft und Natur des Kanton Zürich (ALN), Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft des Kantons Zürich (AWEL)

⁶ Service de l'agriculture (SAGR), Direction générale de l'environnement (DGE)

⁷ Canton Bâle-Campagne, Amt für Umweltschutz und Energie BL (AUE) und das landwirtschaftliche Zentrum Ebenrain (LZE)

Source : OFAG



Introduction

La Suisse a participé, à différents niveaux, à des négociations, à des activités et à des programmes internationaux. Elle est un pays écouté sur la scène internationale de par son expérience de la multifonctionnalité en agriculture et ses connaissances quant à l'application des principes du développement durable dans les secteurs agricole et agroalimentaire. C'est sur cette base que les relations commerciales ont continué à être développées. L'engagement constant de la Suisse au sein de l'ONU et, plus spécialement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été apprécié par ses partenaires. En effet, la Suisse a, au cours de ces dernières années, considérablement contribué au sein de l'ONU à la mise au point du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs (ODD). Elle a ainsi, en juillet 2018, présenté devant l'ONU, à New York, son rapport national sur l'état d'avancement de l'application du Programme 2030 sur son territoire. La Suisse a par ailleurs notablement œuvré en faveur de l'instauration de systèmes alimentaires pérennes en assumant notamment la direction du Cadre décennal de programmation (10YFP)/One Planet Network.

La Suisse participe largement au développement d'un cadre normatif dans de nombreux autres domaines importants, comme celui de la biodiversité, de la sécurité alimentaire ou de l'élevage durable. Elle se distingue aussi en particulier par son action au sein de divers organes de la FAO. Une action qui reste importante eu égard à l'augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde depuis trois ans.

Les relations commerciales ont été marquées par des faits importants. L'accord conclu avec l'Union européenne (UE) a été remanié au plan technique. L'UE a, quant à elle, intégré la planification de la période 2021 – 2027 dans sa politique agricole commune (PAC). Cette politique comprendra dorénavant neuf objectifs qui visent une flexibilité et des mesures de simplification renforcées, des aides plus ciblées, de plus grandes ambitions en matière de protection de l'environnement et du climat ainsi qu'un recours accru aux connaissances et aux innovations.

Les relations avec le Royaume-Uni étaient jusqu'ici réglées dans les accords entre la Suisse et l'UE. La notification officielle de la volonté du Royaume-Uni de se retirer de l'UE, en mars 2017, a marqué le début de négociations de deux ans sur les modalités de cette sortie. La Suisse suit d'autant plus attentivement ces pourparlers que le Royaume-Uni est un partenaire commercial important et que son retrait de l'UE aura une incidence sur les relations entre les deux pays dans le domaine agricole, notamment en ce qui concerne les questions de salubrité des denrées alimentaires ou le montant des droits de douane. Si les législations britannique et européenne demeurent équivalentes, la situation ne connaîtra pas de grands changements. Mais il en ira différemment dans le cas d'un « hard Brexit » : la formulation des nouvelles relations commerciales risquerait, dans l'optique actuelle, de poser de très grandes difficultés pour l'application.

La conférence ministérielle de décembre 2017 a montré que l'époque du *statu quo* était bel et bien révolue et que la conclusion d'un accord global s'annonçait de plus en plus ardue. La conduite de négociations sur une réglementation mondiale du commerce avec plus de 160 pays semble relever de la gageure. C'est pourquoi certains États membres optent de plus en plus pour des solutions plurilatérales ou bilatérales en attendant la prochaine vague d'accords multilatéraux. Les travaux menés lors des réunions ordinaires du Comité de l'agriculture de l'OMC sont d'autant plus importants pour de nombreux membres que la conférence ministérielle n'a pas donné de résultats substantiels. Adeptes du multilatéralisme, la Suisse continue à prendre une part active à toutes les discussions au sein de l'OMC. Bien qu'il n'ait pas été possible d'aboutir à un accord sur le sujet lors de la dernière conférence ministérielle de l'OMC, de nombreux membres estiment que la question centrale reste l'instauration d'une certaine discipline pour le soutien du marché interne, à l'origine de distorsions de concurrence. C'est cependant la position des États-Unis et des grands pays émergents qui sera décisive pour l'évolution de l'OMC.

Enfin, des accords ont été conclus avec les Philippines, l'Équateur et la Géorgie sous l'égide de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Les négociations engagées avec l'Inde,

INTERNATIONAL > INTRODUCTION

l'Indonésie, la Malaisie, le Vietnam et les États du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) sont toujours en cours.

Krisztina Bende, Secteur Relations commerciales Alwin Kopse, Secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire



FAO

En 2017 et en 2017, l'Office fédéral de l'agriculture s'est engagé dans plusieurs domaines et a participé à plusieurs conférences mises sur pied par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de promouvoir une agriculture durable et multifonctionnelle. L'OFAG a pris part, en particulier, à trois grandes réunions importantes : la réunion du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), du 9 au 13 octobre 2017, le 2^e Symposium international sur l'agroécologie, du 3 au 5 avril 2018, la 31^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale à Voronège (Fédération de Russie), du 16 au 18 mai 2018.

44^e réunion du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à Rome, du 9 au 13 octobre 2017

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale joue un rôle crucial dans la gouvernance mondiale, s'agissant de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable. Il est aussi largement engagé dans les échanges de vues qui ont lieu dans le monde entier au sujet de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Lors de sa 44^e réunion, il s'est penché sur plusieurs aspects des problèmes posés par l'alimentation, la sylviculture durable et les objectifs de développement durable.

Animé par la recherche d'une convergence des politiques, le groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), qui conseille le CSA au plan scientifique, a rendu un rapport sur le thème de la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, dans la rédaction duquel la Suisse avait le statut de rapporteur. Les pays membres du CSA ont approuvé les recommandations émises par le groupe d'experts. La question du rapport entre l'arboriculture intensive, la sécurité alimentaire et la nutrition seront examinées de façon plus approfondie lors d'une réunion avec les organisations basées à Rome.

Le CSA a également décidé d'édicter des directives volontaires dans les domaines de la nutrition et des systèmes alimentaires en s'appuyant sur le rapport scientifique rendu par le groupe des experts de haut niveau et présenté au CSA pendant la conférence. Un groupe de travail ouvert a été chargé de déterminer le mandat de négociation et de définir une planification des travaux. Ce document sera soumis au CSA lors de sa réunion plénière en octobre 2018, de telle sorte que les directives soient approuvées dans deux ans. Ces directives feront partie des produits majeurs du CSA, à côté des *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* ou des *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*.

La conférence s'est penchée en outre sur les conclusions tirées par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF), qui se réunit chaque année en juillet à New York. L'Éthiopie, l'Indonésie, l'Italie et la Suède y ont présenté chacune leur rapport national, qui traitait plus particulièrement de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture. Il a ensuite été question de la future contribution du CSA au HLPF. Il ressort de ces discussions que le CSA devrait participer au HLPF en 2018 et en 2019.

2^e Symposium international sur l'agroécologie à Rome, du 3 au 5 avril 2018

Après le premier Symposium international sur l'agroécologie (septembre 2014) et les sept sessions du Dialogue à parties prenantes multiples sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, qui ont eu lieu entre juin 2015 et novembre 2017, la FAO a organisé le 2^e Symposium international sur l'agroécologie. Plus de sept cents personnes ont participé à

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



ce symposium de trois jours consacré aux possibilités ouvertes par l'agroécologie en tant que nouvelle approche des problèmes. Objectif de ce symposium : présenter des actions opérantes et prometteuses dans le domaine de l'agroécologie, et identifier les directives et les politiques susceptibles d'intéresser les autres pays.

Intitulé « Promouvoir l'agroécologie au niveau national : l'expérience de la Suisse », l'exposé de l'OFAG consistait à présenter son programme d'utilisation durable des ressources dans l'agriculture. Ce programme a suscité un vif intérêt chez les participants au symposium.



Ivo Strahm (deuxième de gauche à droite), collaborateur de l'OFAG, a présenté au Symposium international sur l'agroécologie le programme novateur de l'office, visant une utilisation durable des ressources naturelles par l'agriculture.

Il ressort de ce symposium que la montée en puissance de l'agroécologie passe par une quintuple approche :

- encourager la recherche, la vulgarisation et la formation en agroécologie ;
- soutenir les systèmes d'innovation participatifs ;
- promouvoir les produits écologiques et éclairer le consommateur ;
- replacer les paysans et les organisations paysannes au centre de la problématique ;
- affirmer la nécessité du dialogue sur des forums publics et privés.

Sur la base des résultats du symposium, le Comité de l'agriculture (COAG) de la FAO proposera des moyens d'intégrer l'agroécologie au programme de travail de la FAO, qui sera discuté lors de la conférence de la FAO en juillet 2019. Simultanément, le groupe d'experts de haut niveau du CSA rédigera un rapport sur les approches agroécologiques et les autres innovations grâce auxquelles il sera possible de mettre en place des systèmes agroalimentaires durables.

31^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale à Voronège (Fédération de Russie), du 16 au 18 mai 2017

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



Les conférences régionales de la FAO ont lieu tous les deux ans, entre les conférences de la FAO. Elles se tiennent dans les régions suivantes : l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Proche-Orient et l'Afrique du Nord. Cette année, la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe s'est tenue à Voronège (Fédération de Russie), pour traiter principalement de l'existence de systèmes agroalimentaires durables dans des conditions climatiques et environnementales en mutation, et de la numérisation dans l'économie agricole et agroalimentaire (agriculture numérique).

De nombreux participants ont souligné le potentiel que recèlent les approches agroécologiques, en particulier pour les petits paysans et les exploitations familiales, dans la transition vers des systèmes agroagroalimentaires plus durables. La conférence a appelé les gouvernements à promouvoir la généralisation, dans leurs cadres nationaux, des conceptions agroécologiques et des autres conceptions durables de l'agriculture.

La Suisse a souligné qu'il importait de considérer l'agroécologie comme une approche multidirectionnelle parmi beaucoup d'autres ; elle a par ailleurs affirmé une conviction : le changement de paradigme vers une agriculture et un secteur agroalimentaire plus durables ne pouvait se produire que par la conjonction des efforts de tous les acteurs concernés. La Suisse a également demandé à la FAO de prendre la direction dans la mise au point de méthodes visant à mesurer les résultats des systèmes agroalimentaires au plan du développement durable. Ces points ont été inscrits dans le document où est dressé le bilan de la conférence régionale.

Les membres de la conférence régionale ont affirmé que l'agriculture numérique constituait l'un des grands leviers à actionner pour réaliser le programme de développement durable à l'horizon 2030. Le développement de l'agriculture numérique dépend surtout de la jeunesse, à qui il faut donner des moyens d'imaginer des solutions qui soient à la hauteur des enjeux de l'avenir. Les États membres ont demandé à la FAO de recenser les bonnes pratiques et les instruments de l'agriculture numérique pour les analyser, afin de favoriser l'échange des savoirs entre les États membres, de faire avancer les délibérations politiques et de développer la capacité d'agir dans ce domaine.

La Suisse a insisté sur le fait que l'efficacité, la transparence et la sécurité de la gestion des données étaient cruciales pour réaliser la transition vers des systèmes agroalimentaires durables. Pour montrer ce que peut être une pratique exemplaire, elle a présenté la Charte sur la numérisation dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses, qui, en douze lignes directrices, veut soutenir non seulement la transparence, la sécurité et l'égalité des chances, mais encore l'innovation et la croissance dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses.

Madeleine Kaufmann, OFAG, Secteur Questions internationales et sécurité alimentaire, madeleine.kaufmann@blw.admin.ch



OCDE

L'OFAG s'est engagé dans plusieurs groupes de travail de l'OCDE, consacrés à divers thèmes et activités :

a) La présentation du Programme de recherche en collaboration (PRC) ; b) La onzième conférence de l'OCDE sur le développement rural, consacrée à la promotion de l'innovation dans les régions rurales ; c) Vote du programme de travail 2019 – 20 du Comité de l'agriculture ; d) Les politiques agricoles : suivi et évaluation 2018 ; e) Les perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2018 – 2027 ; f) Les études publiées en 2018.

a) Présentation du Programme de recherche en collaboration (PRC)

La gestion des ressources biologiques pour des systèmes agricoles durables, institué en 1979, a pour but de renforcer la connaissance scientifique et de donner des informations et conseils scientifiques appropriés qui seront utiles pour les décisions politiques à venir et qui ont trait à la gestion durable des ressources naturelles dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et des pêcheries. La coopération internationale dans ces domaines devient de plus en plus importante, étant donné que les systèmes de production alimentaires sont eux-mêmes mondialisés.

Le Programme soutient et stimule la coopération internationale en parrainant des conférences ou ateliers et en attribuant des bourses dans trois thèmes de recherche :

- Gestion du capital naturel pour l'avenir ;
- Gestion des risques dans un monde connecté ;
- Technologies et innovations transformatrices.

La Suisse, via l'OFAG, fait partie de ce programme, et a son propre correspondant national, chargé de diffuser les informations au sujet de l'appel annuel à des candidatures auprès des scientifiques et institutions. Plus d'une vingtaine de chercheurs suisses ont bénéficiés d'une bourse afin de participer à des conférences depuis 2010. Pour plus d'informations, veuillez contacter la correspondante nationale Astrid Willener (astrid.willener@blw.admin.ch).

<http://www.oecd.org/fr/tad/crp/> (y compris l'Appel aux candidatures pour des Bourses de recherche et parrainage de conférences)

b) Onzième conférence de l'OCDE sur le développement rural, consacrée à la promotion du développement rural

Sans innovation, il ne saurait y avoir de développement économique et social dans les régions rurales des pays de l'OCDE.

C'est à partir de ce constat que s'est réunie pour sa onzième édition la Conférence de l'OCDE sur le développement rural, sous le slogan *Enhancing rural innovation*, c'est-à-dire promouvoir l'innovation dans les régions rurales. La réunion a eu lieu en Écosse en avril 2018.

Quelque quatre cents représentants du monde de la politique internationale, de l'économie et de la science se sont penchés sur les enjeux à venir s'agissant du développement durable des régions rurales, et des possibles approches du problème au plan politique. La conférence s'articulait autour des trois grands thèmes : les moteurs du changement dans le monde rural ; l'innovation, créatrice d'emplois et chance à saisir pour l'économie ; et l'innovation pour répondre aux problèmes environnementaux et sociaux des régions rurales.



Le constat dressé pendant la conférence est que pour réussir, la politique de développement durable des régions rurales doit passer par la promotion des atouts particuliers de la région concernée. Cela suppose que les politiques soient définies de plus en plus dans une optique régionale, c'est-à-dire par une approche cohérente dans les divers domaines de la politique, comme la politique régionale, la politique agricole ou encore la politique des transports.

Les grandes idées retenues dans déclaration publiée à l'issue de la conférence d'Édimbourg sont les suivantes : 1) une croissance qui n'exclue personne est essentielle au développement des régions rurales ; 2) le développement rural est multidimensionnel ; 3) l'espace rural n'a rien de rétrograde ; 4) pour être efficaces, les politiques de l'espace rural doivent promouvoir et mettre en valeur les atouts particuliers des régions rurales.

La réussite du développement rural exige des approches différenciées tenant compte du contexte local, ainsi qu'une action politique plurisectorielle et une gouvernance à multi-niveaux.

La Suisse suit également une approche intégrée du renforcement des espaces ruraux et des régions de montagne. C'est donc avec intérêt qu'elle suit les discussions qui ont lieu actuellement au sein de l'OCDE.

a) Documents de la conférence (en anglais), y compris la déclaration politique b) Blog de l'OCDE sur les questions rurales (en anglais) c) Politique fédérale des espaces ruraux et des régions de montagne

c) Programme de travail 2019 – 20 du Comité de l'agriculture

Les impulsions données par la Suisse dans les discussions de mai 2018 sur le programme de travail du Comité de l'agriculture de l'OCDE suivent trois lignes de force : tenir compte systématiquement des trois aspects du développement durable ; associer tous les acteurs concernés aux processus de décision ; mieux communiquer sur les résultats des études.

Les travaux de ce comité s'inscrivent dans le programme de travail et le budget définis tous les deux ans par les délégués des pays membres et le secrétariat de l'OCDE. Le cadre du nouveau programme de travail est fixé dans la déclaration publiée à l'issue de la Réunion OCDE des ministres de l'agriculture 2016 (intitulée « Déclaration sur des politiques meilleures pour un système alimentaire mondial productif, durable et résilient »).

La Suisse s'est associée aux discussions sur le programme de travail en défendant les priorités suivantes :

- Mieux prendre en considération les objectifs de développement durable (du Programme de développement durable à l'horizon 2030) ;
- Élaborer un ensemble d'options politiques (optimum de second rang) et mieux tenir compte des conditions particulières de chaque pays (puisque l'optimum ne peut être atteint) ;
- Penser en termes de systèmes alimentaires durables (synergies et compromis entre l'environnement, l'être humain, les apports, les processus, les infrastructures, les institutions, etc.) ;
- Mieux tenir compte des liens entre la politique commerciale et les systèmes alimentaires durables ;
- Intégrer plus étroitement les aspects environnementaux du problème dans les analyses ; enrichir et étendre le système des indicateurs agroenvironnementaux ;
- Concevoir la numérisation comme un moyen d'atteindre un but (par exemple les objectifs des politiques agricoles), recourir intelligemment la numérisation ;



- Améliorer la communication relative aux études (par exemple les pages 1 et 2 des notes sur les politiques agricoles.

Tous les thèmes importants pour la Suisse, sauf un, figurent dans le nouveau programme de travail 2019 – 2020. En effet, il n'a pas été possible d'y mentionner explicitement le rapport entre la politique commerciale et les systèmes alimentaires durables (prévu par l'art. 104a Cst). La Suisse veut cependant que cette question soit intégrée dans les discussions qui auront lieu au sein des groupes de travail.

d) Politiques agricoles : suivi et évaluation 2018

Les politiques agricoles de la cinquantaine de pays analysés, qu'ils soient membres de l'OCDE ou non, sont rarement conçues pour correspondre aux objectifs et aux enjeux internationaux. Il y aurait lieu surtout de prendre des mesures de politique agricole visant plus clairement et plus particulièrement des buts tels que le soutien au revenu agricole, la rentabilité, le développement durable et la résilience.

Tels sont les conclusions tirées par l'OCDE dans son rapport intitulé « Politiques agricoles : suivi et évaluation » et publié le 26 juin 2018.

Concrètement, le rapport indique que la moyenne des soutiens direct et indirect à l'agriculture dans l'OCDE, mesurée en estimation du soutien total par pays, est passée de 1,3 % du PIB (de 1995 à 1997) à 0,7 % du PIB (de 2015 à 2017). On note également des réductions substantielles des aides à l'agriculture, en termes relatifs, dans les pays où ces aides sont élevées relativement au PIB, à savoir la Corée, la Turquie, la Suisse et l'Islande. Par contre, on enregistre des augmentations substantielles dans des économies émergentes comme la Chine et les Philippines.

À l'heure actuelle, l'estimation du soutien total par pays se monte à 620 milliards de dollars (556 milliards d'euros) dans l'ensemble des pays analysés. Ce soutien à l'agriculture est versé directement aux producteurs pour 78 % (estimation du soutien aux producteurs), tandis que 14 % reviennent indirectement au secteur agricole, par le biais d'aides aux infrastructures et à la recherche (soutien aux services d'intérêt général).

Sur la base de ses analyses, l'OCDE émet donc les recommandations générales suivantes :

- Le soutien agricole devrait être réorienté de manière à assurer des services publics, des systèmes d'innovation agricoles qui fonctionnent correctement, des infrastructures et des systèmes de santé humaine, animale et végétale efficaces.
- Pour pouvoir soutenir le revenu agricole d'une façon efficace et ciblée, il faut s'appuyer sur des données solides (le plus souvent désagrégées), mais aussi bien saisir la situation financière des exploitations agricoles, s'agissant du revenu et du patrimoine, ainsi que le bien-être en général.
- Lorsque les connaissances sur les performances agroenvironnementales le permettent, il conviendrait d'envisager de mobiliser toute la gamme des instruments d'action (information, éducation, régulation, paiements et impôts, entre autres).
- Il faut continuer de réduire les soutiens causant des distorsions de concurrence (tant du côté des facteurs de production que du côté des biens produits), afin d'améliorer le fonctionnement des marchés et de diminuer les incitations nuisibles à l'environnement, s'agissant de la consommation des ressources.



- Le soutien à la recherche, aux chercheurs et au partage des savoirs est d'une importance cruciale dès lors qu'il s'agit d'être à la hauteur des attentes et des enjeux de l'avenir. À cet égard, les technologies de l'information et de la communication recèlent un potentiel encore inexploité.
- Les stratégies nationales de prévention du risque doivent être communiquées de telle sorte qu'elles comportent une distinction nette entre a) le risque économique normal, b) les risques contre lesquels le marché permet de se prémunir et c) les risques de catastrophes, dont la prévention relève essentiellement de l'État, afin que chaque acteur sache quelles sont ses possibilités et ses responsabilités.

Situation de la Suisse (chapitre 22 du rapport)

Les aides directes et indirectes au secteur agricole restent élevées en Suisse, puisqu'elles représentent 1 % du PIB. Elles vont, à raison de 90 %, directement aux producteurs, ce qui se retrouve dans l'estimation du soutien aux producteurs, qui est de 55 % en Suisse. Autrement dit, 55 % du revenu agricole provient de transferts de revenus (18 % en moyenne dans l'Union européenne). Relevons que la composition de ce soutien estimé aux producteurs a évolué ces dernières années : les aides directes ont augmenté, tandis que le soutien aux prix du marché a reculé. D'après la méthode de calcul de l'OCDE, le soutien aux prix du marché englobe les mesures qui conduisent à une inégalité des prix de certains biens entre le marché intérieur et les marchés extérieurs. Ces inégalités constituent un obstacle au commerce réputé générer de fortes distorsions de concurrence.

Le rapport fait état d'une diminution des excès de phosphore, alors que les progrès sont plutôt minces en ce qui concerne la réduction des excès d'azote et des gaz à effet de serre.

Recommandations à la Suisse

- La politique de soutien au revenu devrait se distinguer plus nettement de celle qui a pour but de pallier aux défaillances du marché (et de fournir des biens publics et des externalités positives, et d'éviter des externalités négatives). Dans ce contexte, il faut viser une plus grande cohérence avec les politiques publiques dans d'autres secteurs.
- La recherche de la sécurité alimentaire devrait s'appuyer sur le renforcement de la compétitivité du secteur agricole plutôt que sur des paiements directs et un contrôle exercé sur la production. Par exemple, la suppression des quotas de production de lait constituait un pas dans la bonne direction, mais la segmentation des prix du lait n'est pas considérée comme une politique d'avenir.
- L'agriculture, concernée par les discussions actuelles sur le climat, devrait contribuer en Suisse à la réalisation des objectifs fixés dans l'accord de Paris sur le climat.
- Il conviendrait d'introduire, avec la politique agricole PA22+ des paiements directs mieux ciblés.
- L'objectif de réduction des excès d'azote n'a pas été atteint malgré les progrès accomplis au plan agroenvironnemental ; il faudrait donc renforcer les règles existantes.
- S'agissant des produits transformés, il faudrait lever d'autres barrières douanières et supprimer d'autres subventions à l'exportation.



a) Politiques agricoles : suivi et évaluation 2018 – rapport complet (chapitre 22 = Suisse)
b) Pour de plus amples informations : Infographie interactive et base de données sur l'estimation du soutien aux producteurs

e) Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2018 – 2027

Le 3 juillet 2018, l'OCDE et la FAO ont publié un document rédigé conjointement sur les perspectives de développement à moyen terme des marchés agricoles sur la période courant de 2018 à 2027.

Ce document indique que, dix ans après les pics des prix des denrées alimentaires de 2007 à 2008, les conditions sur les marchés agricoles mondiaux sont très diverses. La quantité de produits d'origine agricole a beaucoup augmenté et atteint des valeurs record en 2017 pour la plupart des variétés de céréales, la plupart des viandes, des produits laitiers et des espèces de poisson. Les stocks de céréales sont montés à un niveau historique. Simultanément, l'augmentation de la demande marque un tassement dû en particulier au ralentissement de la demande en Chine. Ce phénomène, conjugué à l'importance des stocks, devrait contenir les prix des matières premières agricoles.

Ce ralentissement de la croissance de la demande devrait se poursuivre la prochaine décennie. L'expansion démographique sera le principal moteur de la hausse de la consommation de la plupart des matières premières, même si, d'après les projections, cette expansion connaîtra un fléchissement. De plus, on s'attend à ce que la consommation de nombreuses matières premières par individu stagne dans le monde. Ce phénomène concerne en particulier les denrées alimentaires de base, dont la consommation a presque atteint la saturation dans de nombreux pays. En ce qui concerne les produits à base de viande, par contre, la demande croît d'une façon moins vigoureuse en raison de l'évolution des préférences alimentaires dans certaines régions et du caractère limité du revenu. Par contre, la demande de produits d'origine animale comme les produits laitiers devrait probablement augmenter la prochaine décennie.

Dans ce contexte général de ralentissement de la demande par habitant, le sucre et l'huile végétale font exception. On devrait en consommer davantage dans les pays en développement, où l'urbanisation va de pair avec une demande accrue d'aliments transformés et prêts à consommer. Dans ces pays, l'augmentation des niveaux de consommation et la modification des habitudes alimentaires donnent à penser que les populations vont rester confrontées au « triple fardeau » de la sous-alimentation, de la suralimentation et de la malnutrition.

En tant que scénario de référence, les Perspectives agricoles 2018 – 2027 tablent sur le maintien des politiques actuelles dans les années à venir. Outre les risques habituels auxquels sont soumis les marchés agricoles, les incertitudes sont surtout liées aux politiques commerciales agricoles et à une éventuelle montée du protectionnisme à l'échelle mondiale. Étant donné l'importance que revêtent les échanges agricoles pour la sécurité alimentaire, il est indispensable que la politique commerciale puisse s'inscrire dans un environnement favorable.

Cette année, le **chapitre spécial** des Perspectives s'intéresse au **Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord**.

Le Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est une région où les ressources en sols et en eau sont rares, et qui est importatrice de produits agricoles. Les conflits et l'instabilité politique qui sévissent dans la région constituent une menace pour la sécurité alimentaire des populations. Les auteurs du rapport considèrent cependant qu'il n'y aura que peu de changements seront apportés aux politiques actuelles. En ce qui concerne l'évolution de l'offre et de la demande de denrées alimentaires, cela signifie que la consommation ne croît que lentement, que la consommation de viande augmente légèrement et que l'eau continue d'être consommée de façon non durable. Les céréales constitueront encore la principale source de nourriture. Cette situation se reflète dans la politique des aides publiques, composée, d'une part, de soutiens aux



prix des céréales (dont la culture exige beaucoup d'eau) et, d'autre part, de subventions aux prix à la consommation. Pour changer de politique, il faudrait favoriser le développement rural, réduire la pauvreté et se concentrer sur une production maraîchère de plus haute valeur.

Rapport complet, Résumé (en FRA, DEU, ENG), bases données, infographie interactive, etc. : Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO

f) Études publiées en 2018

- Mainstreaming Biodiversity for Sustainable Development
- Policy Coherence for Sustainable Development 2018 – Towards Sustainable and Resilient Societies
- Agricultural Policies in India
- Synergies and trade-offs between adaptation, mitigation and agricultural productivity – A synthesis report
- Modelling Policy Coherence Between Adaptation, Mitigation and Agricultural Productivity

Michael Hartmann, OFAG, Secteur Questions internationales et sécurité alimentaire, michael.hartmann@blw.admin.ch Astrid Willener, OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation Florian Jakob et Daniel Baumgartner, OFAG, Secteur Économie agricole, espace rural et structures



OMC

11^e Conférence ministérielle de Buenos Aires

Après la Conférence ministérielle de Nairobi en décembre 2015, force était déjà de constater que le cycle de Doha de l'OMC ne pourrait pas aboutir sous la forme d'un paquet unique. La Conférence ministérielle de Buenos Aires en décembre 2017 l'a montré clairement. Ni une déclaration ministérielle commune ni un programme de travail complet sur l'agriculture n'ont en effet été adoptés. Il est donc difficile de prédire la direction que prendront les négociations à l'avenir. Il faut s'attendre à ce que de plus en plus de questions individuelles du Cycle de Doha ou que de nouvelles questions soient abordées et traitées dans des paquets plus petits.

En tant que petit pays, la Suisse a intérêt à maintenir l'OMC en tant que dispositif normatif multilatéral essentiel à l'économie. Il importe néanmoins que les négociations avancent de manière équilibrée. C'est pourquoi la Suisse s'engage à faire en sorte que ses intérêts dans les négociations agricoles – tels que la reconnaissance accrue des paiements directs, une réglementation plus stricte en matière de restrictions à l'exportation et une meilleure protection des indications géographiques – soient inclus dans les discussions. Après la suppression de toutes les subventions à l'exportation restantes, il est également essentiel que les questions de concurrence à l'exportation (par exemple les crédits à l'exportation, les sociétés commerciales d'État exportatrices) fassent également l'objet de normes plus strictes.

Monitoring des décisions de Nairobi

En décembre 2015, lors de la 10^e Conférence ministérielle, la plus haute instance décisionnelle de l'OMC, il a été décidé de supprimer toutes les subventions à l'exportation dans le secteur agricole. Une période transitoire de cinq ans a été accordée aux membres concernés. La Suisse s'est déjà acquittée de ses obligations et a achevé le processus parlementaire et la mise en œuvre nationale de la décision. D'autres États membres ont supprimé leurs subventions à l'exportation. Presque tous les pays concernés ont déjà diffusé une liste révisée des engagements au sein de l'OMC ou ont annoncé leur intention de le faire prochainement.

Travaux des réunions ordinaires du Comité de l'agriculture de l'OMC

Bien qu'aucun résultat substantiel n'ait été obtenu lors de la Conférence ministérielle de Buenos Aires, tous les membres conviennent que les pourparlers doivent se poursuivre. Pour de nombreux membres, l'agriculture est le dossier le plus important de l'OMC. Après la suppression des subventions à l'exportation, le soutien interne est le domaine où il reste le plus grand nombre de mesures ayant des effets de distorsion des échanges pour beaucoup d'États membres. Par conséquent, il y a aussi un grand intérêt pour la création d'une base de données solide sur le soutien interne en vue des négociations futures. De nombreux membres ont soumis des documents de réflexion à cet effet. Outre le soutien interne, les négociations sur l'accès aux marchés suscitent un regain d'intérêt.

La négociation sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et sur le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS), un mécanisme de protection spéciale pour les produits sensibles pour les pays en développement, progresse très lentement. Jusqu'à présent, aucune solution substantielle n'a été proposée dans ces domaines. Toutefois, de nombreux membres soulignent l'importance de l'avancement de ces dossiers. Le nouveau président du Comité de l'agriculture de l'OMC a donc présenté un plan ambitieux pour la poursuite des discussions dans les dossiers respectifs. En outre, le Comité de l'agriculture a entamé les travaux de révision de la décision ministérielle de l'OMC de 2013 à Bali sur les dispositions relatives à l'administration des contingents tarifaires, comme l'avaient prévu les ministres dans cette décision. Les discus-

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



sions porteront sur l'administration des contingents lorsque ceux-ci ne sont pas épuisés et les exigences de transparence connexes.

Michèle, Däppen, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, michele.daeppen@blw.admin.ch



CIC

Conseil international des céréales

Le Conseil international des céréales (CIC) poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la coopération internationale en matière d'échanges de céréales ;
- promouvoir l'essor, l'ouverture et l'équité dans le secteur des céréales ;
- contribuer à la stabilité du marché des céréales et à renforcer la sécurité alimentaire mondiale.

La réalisation de ces objectifs passe par une amélioration de la transparence du marché par le biais d'un échange d'informations et d'un processus d'analyse et de consultation portant l'évolution des politiques et des marchés en la matière. Les comptes rendus sur la situation du marché mondial des céréales, du riz et des oléagineux sont pour cette raison d'une importance centrale. Le CIC fournit dans des publications quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles des informations sur l'évolution des prix, sur les quantités produites et négociées, ainsi que sur les mesures déterminantes des pays exportateurs et importateurs (modification des droits de douane à l'exportation et à l'importation, appels d'offres, etc.). À noter qu'il n'intervient pas directement sur le marché ou dans la conception de la politique céréalière des États membres. Le CIC dispose encore d'un autre instrument : la Conférence des céréales, qui se tient annuellement et au cours de laquelle les acteurs de la chaîne de valeur ajoutée des céréales échangent. Pour améliorer la transparence des échanges, le CIC finance, entre autres mesures, le secrétariat du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) depuis 2012. Les bulletins d'information du CIC sont publiés en libre accès et peuvent être consultés à l'adresse <http://www.igc.int>.

Tim Kränzlein, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, tim.kraenzlein@blw.admin.ch



Union européenne (UE)

La politique agricole commune de l'UE (PAC)

Nouvelle PAC 2021 – 2027

La Commission européenne prévoit de réviser la politique agricole commune (PAC) en vue du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE pour les années 2021 à 2027. Après une première consultation, les propositions législatives relatives à la future PAC ont été présentées le 1^{er} juin 2018. La Commission propose de réduire le financement de la PAC d'environ 5 %. Les paiements directs aux agriculteurs pourraient donc être inférieurs d'environ 5 % à partir de 2020. La nouvelle PAC a neuf objectifs :

- Garantir des revenus agricoles viables
- Accroître la compétitivité
- Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur
- Prendre des mesures de protection du climat
- Protéger l'environnement
- Préserver les paysages et la biodiversité
- Promouvoir la relève générationnelle
- Encourager des zones rurales vivantes
- Protéger la santé et veiller à la qualité des aliments

La nouvelle PAC vise une plus grande souplesse et une simplification, un ciblage plus important des aides, des ambitions plus élevées en matière de protection de l'environnement et d'action pour le climat et une meilleure utilisation de la connaissance et de l'innovation. La PAC veut simplifier les modes de fonctionnement de la politique agricole, afin d'apporter une plus-value aux agriculteurs et à la société. La PAC renforcera le soutien apporté aux petites et moyennes exploitations et aux jeunes agriculteurs. Un objectif de la future PAC est aussi d'encourager le développement de communautés rurales. La future PAC imposera des mesures à la fois facultatives et obligatoires en matière d'environnement et de climat et les paiements directs seront subordonnés à des exigences accrues en la matière. Elle renforcera les investissements dans la recherche et l'innovation afin que les agriculteurs puissent en profiter.

La politique agricole commune de l'UE

La politique agricole commune de l'Union européenne (PAC) repose sur deux piliers. Le premier, auquel est attribuée la plus grande partie des moyens financiers, comprend les paiements directs et les mesures de marché ciblées. Le deuxième concerne le développement de l'espace rural et est financée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

Depuis la mise en place de la PAC 2014-2020, les paiements octroyés dans le cadre du premier pilier sont presque entièrement découplés.

Les États membres peuvent lier une part limitée des paiements directs (jusqu'à 8 %) à certains produits.

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



Afin d'améliorer les performances environnementales de l'agriculture européenne, les États membres doivent consacrer 30 % des aides du premier pilier à des paiements écologiques. La Commission a retenu trois conditions pour le versement de ces paiements verts : (1) le maintien de prairies permanentes à l'échelle régionale, (2) la présence de surfaces d'intérêt écologique sur 5 % de la surface agricole et (3) la diversité des assolements.

La convergence des aides vise à assurer une répartition plus équitable des paiements directs. D'ici 2019, plus aucun État membre ne recevra moins de 75 % de la moyenne communautaire et, au sein d'un même État membre, chaque exploitant recevra au moins 60 % de la moyenne des aides versées dans la même région ou le même État membre. Les États membres ont néanmoins la possibilité de prendre des mesures afin de limiter à 30 % au maximum la perte par exploitation.

La PAC actuelle apporte un soutien particulier aux jeunes agriculteurs (jusqu'à 40 ans). Ils bénéficient ainsi, durant les cinq années suivant leur installation, d'une aide obligatoire sous la forme d'un supplément de 25 % aux paiements directs généraux. Les régions défavorisées, notamment les régions de montagne, bénéficient également d'un soutien renforcé. Les États membres peuvent à titre facultatif leur allouer un montant correspondant au maximum à 2 % de leur budget.

Enfin, seuls les agriculteurs actifs peuvent bénéficier des aides prévues. Les entreprises sans activité agricole professionnelle, comme les golfs, les entreprises ferroviaires, les aérodromes ou les installations sportives sont exclues du versement de paiements directs.

Les quatre règlements de base de la PAC actuelle ont été adoptés le 16 décembre 2013 par le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'UE. Ces règlements couvrent respectivement le développement rural, les paiements directs, les mesures de marché ainsi que les questions horizontales telles que le financement et le contrôle. La Commission a ensuite émis les actes délégués et d'exécutions nécessaires, et chaque État membre a précisé les dispositions applicables pour la mise en œuvre au niveau national.

Des informations plus détaillées, notamment sur les aides du second pilier, sont disponibles sur le site de la Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne.

Accord agricole entre la Suisse et l'UE

L'Accord du 21 juin 1999 entre la Suisse et l'UE relatif aux échanges de produits agricoles (accord agricole) vise à améliorer l'accès réciproque au marché par la suppression d'obstacles tarifaires (contingents d'importation et droits de douane) et non tarifaires (prescriptions sur les produits ou dispositions en matière d'homologation) dans certains domaines de production. Signé dans le cadre des Accords bilatéraux I, il est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002.

La dix-huitième réunion du Comité mixte chargé de la gestion de l'accord agricole a eu lieu le 11 octobre 2018. Au programme de la mise à jour de l'accord figurait la liste des appellations protégées dressée à l'annexe 7 (produits viniviticoles) et à l'annexe 8 (boissons spiritueuses). La mise à jour de l'appendice 1 (législations) ainsi que l'intégration officielle de la Suisse dans TRACES était également prévue dans l'appendice 2 de l'annexe 9 (produits agricoles et denrées alimentaires obtenus selon le mode de production biologique). Au sommaire de la réunion figurait aussi l'actualisation des annexes 1 et 2, en raison de la révision du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, opérée le 1^{er} janvier 2017.

Protocole n° 2

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



Le Protocole n° 2 de l'Accord de libre-échange conclu en 1972 entre la Suisse et la CE règle le commerce de produits agricoles transformés entre la Suisse et l'UE. Il est entré en vigueur en 2005 après avoir été révisé dans le cadre des « Accords bilatéraux II » L'UE, qui représente 74 % des importations et 58 % des exportations, reste de loin le principal partenaire commercial de la Suisse dans les produits agricoles transformés.

Le Protocole n° 2 permet à la Suisse de compenser aussi bien du côté des exportations que de celui des importations (mécanisme dit de compensation des prix) les effets négatifs des prix des matières premières suisses sur l'industrie agroalimentaire dans le commerce des produits agricoles transformés avec l'UE. Les contributions à l'exportation ont été versés pour la dernière fois en 2018, avant leur suppression au 1^{er} janvier 2019 dans le sillage de la mise en œuvre de la décision en matière de concurrence à l'exportation prise par la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi en décembre 2015. Le prélèvement de taxes à l'importation n'est pas concerné par la décision de l'OMC.

Les mesures de compensation ne doivent toutefois pas excéder les différences de prix des matières premières agricoles entre la Suisse et l'UE. Le Protocole n° 2 contient les prix de référence et les différences de prix qui sont déterminants pour la fixation de mesures de compensation. Ces paramètres sont contrôlés une fois par an et sont adaptés si nécessaire, en accord avec l'UE. Les prix de référence ont été révisés pour la dernière fois le 1^{er} mai 2018.

Brexit

La notification officielle, le 29 mars 2017, de la volonté du Royaume-Uni de quitter l'UE a marqué l'ouverture d'un délai de deux ans pour les négociations sur un accord de retrait. Ce dossier est coordonné par la Direction des affaires européennes. Le Royaume-Uni étant un partenaire important de la Suisse, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) suit de près les négociations entre l'UE et le Royaume-Uni. Étant donné que le secteur agricole suisse est largement harmonisé avec celui de l'UE, les relations futures avec le Royaume-Uni dépendront donc, à bien des égards, de la solution que le Royaume-Uni trouvera avec l'UE.

OMC

Les négociations du Brexit ont aussi des répercussions sur l'OMC, vu que les États membres de l'Union européenne ont contracté des engagements inscrits dans une liste commune. Conséquence du Brexit, le Royaume-Uni devra dresser séparément la liste de ses engagements. L'Union européenne a engagé une procédure de déconsolidation selon l'art. XXVIII du GATT afin d'adapter sa liste d'engagements. Dans le cas de Brexit, il s'agit des quotas d'importation communs et du plafonnement des aides publiques nationales, qui doivent maintenant être répartis entre l'UE et le Royaume-Uni. Les pays ayant des intérêts commerciaux offensifs craignent de perdre de la flexibilité pour les exportateurs. Dans ce contexte, la Suisse ne voit guère d'intérêts commerciaux qui pourraient être mis en danger en raison de l'accord agricole avec l'UE, mais elle suit attentivement l'évolution de la situation.

Michelle Laug, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, michelle.laug@blw.admin.ch
Tim Kränzlein, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, tim.kraenzlein@blw.admin.ch



Le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les dix-sept objectifs de développement durable, qui en font partie, indiquent la voie à suivre pour créer un monde viable, c'est-à-dire un monde reposant sur les idées d'harmonie avec la nature, de prospérité, de paix et de partenariat. Pays de longue tradition humanitaire, dont l'économie est interconnectée avec celle des autres nations, la Suisse a un intérêt vital à ce que ce programme se réalise.

Le Programme de développement durable et le rapport sur la situation en Suisse

La Suisse s'est engagée résolument en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses dix-sept objectifs de développement durable qu'elle a beaucoup contribué à définir. Ces objectifs exigent la conjonction des efforts de la communauté internationale et de tous les acteurs importants.

L'adoption du Programme de développement durable crée un nouveau référentiel d'une validité universelle et auquel la Suisse s'est rangée. C'est pour cette raison que le Conseil fédéral a ordonné en 2015 de dresser un état des lieux complet de la mise en œuvre du programme en Suisse ainsi que dans les relations extérieures du pays.

Il ressort de cette étude qu'il faut agir prioritairement dans les domaines des modes de consommation durables et des modes de production durables. Ces actions consisteront à utiliser les ressources d'une façon plus efficiente, à réduire le volume des déchets, et à rendre conformes aux principes du développement durable les chaînes de création de valeur y compris les systèmes alimentaires, ainsi que les marchés publics.

Rôle de l'agriculture et du secteur agroalimentaire dans l'application du programme

L'agriculture joue un rôle de premier plan dans la création d'un monde sain et d'une société durable. Grosse utilisatrice de sols et de ressources primaires, mais aussi facteur important de la sécurité alimentaire, l'agriculture est un partenaire incontournable dans la réalisation des dix-sept objectifs de développement durable. À l'origine de problèmes qui se posent dans le monde entier, comme l'épuisement des réserves d'eau, la pollution de l'eau, la dégradation des sols, l'érosion, les pertes de biodiversité et le changement climatique, l'agriculture se voit demander des comptes en Suisse comme au plan international.

C'est l'OFAG qui en Suisse, dans le cadre de l'état des lieux de la mise en œuvre du Programme de développement durable au niveau fédéral, a la haute main sur la réalisation de l'objectif 2 du programme (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) de même que sur les mesures visant six cibles particulières (2.3, 2.4, 2.5, 2.b, 2.c et 15.6). Les indicateurs qui s'y rapportent, dont certains, nouveaux, y sont définis, ont été intégrés dans le système d'indicateurs MONET de l'OFS.

Les comptes rendus de l'avancement dans la réalisation des objectifs de développement durable ont fait l'objet d'une synthèse sous la forme du Rapport national 2018 de la Suisse, approuvé par le Conseil fédéral en juin 2018. Ce rapport a ensuite été présenté par M^{me} Doris Leuthard, Conseillère fédérale, au Forum politique de haut niveau sur le développement durable à New York, devant les Nations Unies.

Quelques conclusions de l'état des lieux, s'agissant de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 2 : éliminer la faim, as-



surer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

En vertu de la Constitution suisse, la production agricole doit répondre à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, de manière à contribuer substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural ainsi qu'à l'occupation décentralisée du territoire. Elle exige également que la Confédération crée des conditions favorables à la préservation des bases de la production agricole, à une production de denrées alimentaires adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente, à une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources, ainsi qu'à des relations commerciales qui contribuent au développement durable de l'agriculture et de l'industrie alimentaire. En 2017, l'agriculture suisse employait quelque 153 900 personnes, les terres agricoles s'étendaient sur près de 25 % du territoire national et la production agricole indigène couvrait environ 51 % des besoins alimentaires de la population suisse, le reste étant importé. En Suisse, on ne souffre quasiment pas de la faim. La production de calories, tout comme les revenus, sont relativement stables. On assiste à une augmentation de la participation à des programmes de protection de l'environnement et d'élevage respectueux des animaux et de la proportion d'exploitations agricoles biologiques (13 % en 2017).

L'industrie agroalimentaire suisse est intégrée dans les marchés mondiaux. C'est pourquoi elle a, à l'étranger aussi, un impact indirect sur le nombre de personnes souffrant de la faim, le climat (CO₂ et énergie), l'environnement (ressources naturelles, en particulier la biodiversité, les sols, l'air et l'eau) et la justice sociale.

Promouvoir une alimentation durable, saine et équilibrée et assurer la sécurité alimentaire

Aujourd'hui, la population suisse dispose en tout temps d'une variété et d'une quantité suffisantes d'aliments sûrs. La Confédération vérifie la sécurité des aliments tout au long de la chaîne de création de valeur sur la base d'un plan de contrôle national. Ce qui pose problème, c'est la mauvaise alimentation (p. ex. la consommation excessive de sucre, de sel et de matières grasses), qui favorise des maladies non transmissibles comme le diabète, l'obésité et les troubles cardiovasculaires. Ces maladies sont à l'origine de près de 80 % des coûts de la santé en Suisse. La Confédération fait état de cette problématique dans la Stratégie suisse de nutrition 2017 – 2024. Avec le concours de tous les acteurs concernés, elle informe la population en matière de nutrition pour lui faciliter le choix d'une alimentation saine, équilibrée et diversifiée. Elle sensibilise par ailleurs les producteurs et productrices à une meilleure composition des denrées alimentaires, pour que leur teneur en matières grasses, en sucre et en sel réponde aux derniers enseignements de la recherche nutritionnelle, de même qu'elle encourage un marketing responsable à l'égard des enfants ainsi qu'une offre de repas sains dans la restauration collective.

Promouvoir les systèmes agroalimentaires durables

La Confédération a pour objectif de préserver durablement les écosystèmes et leurs performances. Dans le cadre de sa politique agricole, elle verse aux agriculteurs des paiements directs en contrepartie de prestations que le marché ne compense pas intégralement, à l'instar de la promotion et de la préservation de la biodiversité, de l'entretien des paysages naturels et de la réduction des effets néfastes sur les sols, l'eau et le climat. Là où les technologies efficaces ne suffisent pas à préserver la durabilité des écosystèmes, la Confédération exige un contrôle et, le cas échéant, une adaptation de l'intensité d'exploitation. Malgré les évolutions positives, la préservation durable des écosystèmes et la fourniture de prestations écosystémi-

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



ques par l'agriculture ne sont pas assurées. Les excès d'azote, la réduction de la biodiversité et le recours intensif à des produits phytosanitaires et à des antibiotiques ne satisfont pas encore aux objectifs environnementaux définis pour l'agriculture. Il faut également agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver la fertilité des sols.

La pression sur les terres arables et les sols d'une manière générale s'accroîtra encore à l'avenir. Sur le Plateau suisse, elle est principalement due à la forte croissance urbaine; dans les régions de montagne, à l'embroussaillage et à la progression de la forêt. La demande croissante de produits régionaux et de haute qualité et, partant, l'intensification de l'exploitation en Suisse, de même que le changement climatique (davantage de sécheresse ou d'inondations, selon le mode d'exploitation des sols) ont un impact négatif sur la qualité des sols. Répondre à tous les besoins d'utilisation tout en préservant les terres de culture, la qualité de sols et les ressources naturelles constitue un défi de taille pour la Suisse.

Pour fabriquer et commercialiser des produits de haute qualité, respectueux de l'environnement, des animaux et de la biodiversité, l'agriculture doit tenir compte du marché en faisant preuve de flexibilité. Le système des indications géographiques est un exemple en la matière. L'orientation vers le marché a été constamment améliorée à travers des mesures de politique agricole, par exemple le découplage des paiements directs et de la production. Cela ne suffit toutefois pas à rester dans la course face aux évolutions à l'étranger. Ainsi, le soutien à l'agriculture a diminué plus rapidement dans l'UE qu'en Suisse, si bien que l'agriculture dans les pays voisins est devenue plus compétitive, comparativement parlant. À l'avenir, la plus forte intégration des marchés étrangers continuera d'accroître la pression de la concurrence en Suisse.

Pour favoriser une exploitation des sols durable, la Confédération soutient les exploitations familiales et fournit une aide aux personnes exploitant à titre personnel ainsi qu'aux preneurs de baux à ferme lors de l'acquisition d'exploitations et de terrains agricoles. Ces mesures sont destinées à contrer l'inflation des prix des terres cultivables et la spéculation. Un accès facilité à la propriété foncière pour les personnes cultivant elles-mêmes les terres agricoles accroîtrait l'égalité des chances pour tous et plus particulièrement pour les femmes. Cela permettrait en outre de favoriser l'émergence de divers modèles économiques, de rendre les métiers agricoles plus attractifs pour les jeunes et ainsi de mettre sur pied un système de production agroalimentaire économiquement plus durable.

Utiliser, préserver et promouvoir durablement les ressources génétiques

Une biodiversité et notamment une agrobiodiversité intactes constituent la base d'une alimentation diversifiée et équilibrée. La conservation des ressources génétiques, par exemple dans des banques de gènes, joue un rôle clé pour la sécurité alimentaire nationale et mondiale. La Suisse compte des collections privées et une banque de gènes nationale. La Banque nationale de gènes des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture contient près de 5400 variétés de plantes de culture de toute la Suisse. La Confédération soutient par ailleurs des projets visant à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. D'autres projets se consacrent à la conservation et à la promotion des ressources génétiques animales et à la gestion d'une banque nationale de gènes des races suisses de bovins, de chevaux, de moutons et de chèvres. Une stratégie d'élevage visant à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques animales est en cours d'élaboration. Une telle stratégie existe déjà pour la culture végétale. Il s'agit maintenant d'élaborer les mesures d'application de la Stratégie Sélection végétale 2050.

Laura Sommer, OFAG, Secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires, laura.sommer@blw.admin.ch



10YFP – Le Programme pour des systèmes alimentaires durables

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables a vu le jour en 2011, à l'issue d'un processus engagé conjointement par la FAO et le PNUE, qui a été activement soutenu dès le début par la Suisse. Ces travaux préparatoires ont finalement abouti en octobre 2015 au lancement d'un programme multipartite international en faveur de systèmes alimentaires durables, à savoir le 10YFP (10YFP Sustainable Food Systems Programme).

Qu'est-ce qu'un système alimentaire durable ?

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables repose sur des définitions qui ont été formulées par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) du Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA) et dont la teneur est la suivante : *Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liées à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental. Un système alimentaire durable est un système alimentaire qui garantit à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures.*

Ce programme a pour mission de favoriser l'émergence de modes de consommation et de production durables tout au long de la chaîne de création de valeur. La réalisation de cet objectif repose sur une approche systémique, qui associe également les acteurs du secteur agroalimentaire. Le programme s'adresse délibérément aux pays industrialisés et aux pays en développement. Les besoins régionaux et nationaux doivent également être pris en considération lors de la mise en œuvre.

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables suit de près les activités déployées pour sensibiliser l'opinion publique, pour renforcer les capacités (*capacity building*), pour diffuser des connaissances et des informations ainsi que pour consolider les partenariats. Le programme s'articule autour de la promotion d'une alimentation durable et respectueuse des ressources, de la réduction des déchets alimentaires (gaspillage des aliments) et de l'amélioration de la résilience dans l'agriculture.

Lors de la réunion de lancement du 10YFP en octobre 2015, il a été décidé que le programme serait dirigé conjointement par la Suisse, l'Afrique du Sud, Hivos et WWF. Il a également été doté d'un comité consultatif multipartite (*Multi-stakeholder Advisory Committee, MAC*), qui compte 23 pays et institutions de diverses parties prenantes (Brésil, France, États-Unis, FAO, PNUE, Nestlé et Biovision, etc.). Il a en outre déjà été possible d'associer à ce projet plus de 100 organismes du monde entier, dont, pour la Suisse, Agroscope, Ambrosus Technologies, le World Food System Center de l'EPF, le FiBL, foodwaste.ch, Foodways Consulting, HAFL, Helvetas Swiss Intercooperation, Forum Origine, Diversité et Territoires, Société Suisse de Nutrition, Sustainable Food Systems GmbH, Centre for Development and Environment (Université de Berne) et ZHAW.

Ce programme rassemble des acteurs de la chaîne de création de valeur issus du secteur privé, de la communauté scientifique, d'organisations internationales, d'ONG et d'organisations gouvernementales dans le but de créer des synergies en vue de la réalisation de l'objectif commun, à savoir accélérer le passage à des systèmes alimentaires plus durables.

Dans l'intervalle, une bonne quarantaine de projets ont été réalisés. Plusieurs d'entre eux ont obtenu une aide financière de la Suisse. Par exemple, l'OFAG soutient une initiative dirigée conjointement par la FAO et le PNUE dans le but d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



réduction des pertes et du gaspillage des aliments, fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Concrètement, le projet consiste à mettre au point une méthode de mesure des déchets alimentaires et à mettre sur pied une plate-forme de partage des savoirs pour le monde entier, couplée à des actions visant à accroître les capacités dans ce domaine et à des campagnes de sensibilisation. Un autre projet visant à réduire les pertes de denrées alimentaires en Afrique subsaharienne, financé par la DDC et mis en œuvre conjointement par la FAO, le FIDA et le Programme alimentaire mondial, a également été intégré au Programme 10YFP pour des systèmes alimentaires durables et fusionné avec l'initiative de la FAO et du PNUE, mentionnée ci-dessus. Le programme fait donc coopérer différentes organisations des Nations Unies. Dans le cadre de ce programme, l'OFAG accorde aussi une aide à des projets en Suisse, comme « *MyFoodways* », une application mobile destinée à séduire les jeunes nés au tournant du siècle afin de leur apprendre sur un mode ludique comment acheter, conserver et apprêter les denrées d'une façon plus écologique.

MyFoodways : des recettes pour tous les jours

MyFoodways est une application mobile mise au point avec le soutien financier de l'Office fédéral de l'agriculture, née d'un projet rattaché au programme visant à rendre les systèmes alimentaires durables et à instaurer en Suisse des modes de consommation et de production plus durables. L'objectif de *MyFoodways* est d'aider le consommateur à cuisiner des plats appétissants sans produire de déchets, en lui proposant chaque jour plusieurs recettes répondant à une grande diversité de goûts et de préférences, et en lui apprenant à composer des menus en fonction du contenu de son réfrigérateur. En effet, l'application s'adapte non seulement au goût du consommateur, mais encore à son garde-manger. C'est ainsi que l'on réduira le nombre d'aliments jetés. *MyFoodways* donne aussi des conseils sur la manière de conserver au mieux les aliments et indique aussi comment apprêter les restes. Un instrument pratique et offrant à un large public des informations ciblées pour une alimentation plus durable.

Les principes sur lesquels repose l'application et qui visent une alimentation saine ont été posés par les parties prenantes, comme l'Office fédéral de l'agriculture, la Société Suisse de Nutrition, Biovision et l'Université de Genève. Les recettes ont été créées par des chefs de cuisine et des contributeurs du blog.

À part ces projets, l'OFAG participe déjà activement aux préparatifs de la deuxième conférence mondiale du Programme pour des systèmes alimentaires durables, qui aura lieu du 5 au 7 février 2019 au Costa Rica et sera placée sous le slogan « *Healthy food for people and the planet – together towards 2030* ». L'OFAG contribue également à la constitution d'un glossaire réunissant les notions et les termes essentiels relatifs aux systèmes alimentaires durables, un projet réalisé suivant un processus participatif et une large consultation en vue de favoriser une conception commune du problème.

Le Programme pour des systèmes alimentaires durable contribue directement à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU, au plan international comme au plan national. Cela concerne en particulier l'objectif n° 2, à savoir la lutte contre la faim, et l'objectif n° 12, visant une consommation et une production responsables, mais aussi une série d'autres objectifs en rapport avec l'agriculture et le secteur agroalimentaire.

Patrick Mink, OFAG, Secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires, patrick.mink@blw.admin.ch Michaël Sapin, OFAG, Secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires michael.sapin@blw.admin.ch



Agrobiodiversité/ressources génétiques

Le maintien de la biodiversité est essentiel pour la viabilité des êtres humains. La diversité de la flore, de la faune, des écosystèmes nous permet de bénéficier de nombreux services écosystémiques tels que (entre autres) la pollinisation, la régulation hydrique et climatique, la prévention de l'érosion/de la sécheresse/des inondations/des feux de forêts, l'apport et la régulation du cycle des nutriments, la régulation de maladies et ravageurs. Si ces services venaient à disparaître et devaient être remplacés par des activités de l'homme, cela coûterait extrêmement cher à notre société. De plus, certains services ne pourraient être remplacés, ce qui par conséquent mettrait en danger la viabilité des êtres humains.

La **biodiversité** désigne la variabilité des organismes vivants et des écosystèmes dont ils font partie. C'est pourquoi cette diversité se manifeste à plusieurs niveaux : au sein d'une espèce (génétique et épigénétique), entre les différentes espèces et à l'intérieur d'écosystèmes et d'un écosystème à l'autre. L'**agrobiodiversité** (ou la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture) comprend les composantes de la biodiversité dont dépend l'alimentation des populations humaines et leur qualité de vie. Ce terme comprend, entre autres, les plantes cultivées, les arbres et plantes forestiers (ainsi que leurs formes sauvages), les animaux de rente, les animaux sauvages liés au système agricole, les poissons et autres organismes aquatiques ainsi que les organismes utilisés par l'industrie agroalimentaire pour des procédés de transformation des aliments (par ex. fermentation).

L'agrobiodiversité englobe naturellement aussi la diversité des organismes vivant dans le sol et la diversité des invertébrés, tels que les pollinisateurs, dont dépend la production agricole, ainsi que la diversité des écosystèmes agricoles dans leur ensemble.

Les systèmes agroalimentaires ont un grand impact sur l'état de la biodiversité (au niveau local et mondial). Certains systèmes peuvent avoir un impact néfaste, tandis que d'autres peuvent avoir un impact positif. L'agriculture durable contribue à préserver la biodiversité, les écosystèmes et leurs services et donc la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'approche actuelle nommée « Agroécologie » est un exemple d'approche qui intègre les 3 dimensions de la durabilité (environnementale, sociale et économique) et qui comprend 10 éléments définis par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin d'adopter une vision systémique/holistique durable. Un des 10 éléments est *la Diversité*, élément crucial dans le contexte actuel de changement climatique.

La domestication et la sélection des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont contribué au fil des millénaires à l'apparition de nouvelles variétés de plantes cultivées et de races d'animaux. Cette évolution a permis à l'être humain de s'adapter à des conditions environnementales locales très variées et souvent difficiles, et de garantir ainsi sa subsistance et sa survie. Aujourd'hui, la sélection peut également permettre à mieux s'adapter aux nouvelles données, telles que le changement climatique, la raréfaction des ressources naturelles et le changement des modes de consommation.

L'agrobiodiversité jouera aussi un rôle capital demain, dans une agriculture en pleine mutation, en raison des nombreux défis environnementaux, comme par exemple le changement climatique et la dégradation des sols.

Or, si la diversité de ces ressources génétiques n'est pas maintenue *in situ* (dans les champs/les pratiques agricoles), *ex situ* (par ex. dans des banques de semences) ni favorisée par le marché/secteur agroalimentaire, ces ressources risquent de disparaître irrémédiablement. C'est pourquoi divers programmes internationaux et nationaux sont dédiés à la reconnaissance, à la protection, à la préservation et à la promotion de l'utilisation durable d'une grande partie de la diversité génétique.

Différents instruments internationaux jouent à cet égard un rôle central : (1) le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, (2) la Convention

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



sur la diversité biologique (*Convention on Biological Diversity*) et (3) les plans d'action mondiaux pour les ressources phylogénétiques et zoogénétiques de la Commission des ressources génétiques de la FAO.

(1) Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Le Traité sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) est entré en vigueur le 29 juin 2004. Aujourd'hui, 144 pays en sont Parties contractantes. La Suisse a ratifié cet accord le 22 novembre 2004. Le traité, dont les buts concordent avec ceux de la Convention sur la diversité biologique, vise la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) ainsi que le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation. Le TIRPAA est un instrument primordial pour la préservation de la diversité des ressources phylogénétiques, dont dépend notre société, compte tenu de l'enjeu de la sécurité alimentaire mondiale et du défi que constitue le changement climatique.

L'accès aux RPGAA et le partage équitable découlant de l'utilisation de ces ressources sont réglés par un système multilatéral établi par le traité. Les transactions entre fournisseurs et utilisateurs de ressources sont effectuées à l'aide d'un accord-type de transfert de matériel (ATM). Pour les pays ayant ratifié le TIRPAA, ce sont des conditions préalables indispensables à l'accès au matériel végétal pour la sélection de nouvelles variétés. Plusieurs milliers d'ATMs sont conclus chaque année, essentiellement par les Centres du groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale. En Suisse, la banque de gènes nationale a délivré, depuis 2007, plus de 140 ATMs portant sur plus de 1900 accessions.

L'année 2017 a été marquée par la poursuite de la révision du Système multilatéral, décidée à l'issue de la 7^e session de l'Organe directeur, en 2017. L'accent a de nouveau été mis sur le modèle dit de souscription proposé par les milieux suisses concernés par l'amélioration du Système multilatéral du Traité. Ce modèle doit, d'une part, rendre le partage des avantages plus prévisible et, d'autre part, être suffisamment intéressant pour que le secteur privé recourt au Système en plus des banques de gènes publics. La Suisse a présenté une proposition d'extension du champ d'application du Système multilatéral.

Le groupe de travail chargé de la révision a pu, en deux séances, identifier tous les éléments indispensables à l'aboutissement des négociations, à savoir la révision de l'ATM, l'amélioration du Système multilatéral (inclus l'extension du champ d'application du Système multilatéral, qui comprend actuellement 64 espèces) ainsi que de sa stratégie de financement, et une volonté plus forte des États membres d'accorder des contributions financières en faveur du Système multilatéral. Soucieuse d'accélérer le processus de négociation, la Suisse a réuni autour d'une table ronde informelle les principaux acteurs de tous les milieux représentés au sein du groupe de travail.

La 8^e session de l'Organe directeur aura lieu fin novembre 2019. Il s'agira d'ici là de poursuivre la recherche d'une solution qui soit acceptée par tous les États membres pour la révision du Système multilatéral et de sa stratégie de financement ainsi que de trouver un consensus sur la question des « Digital Sequence Information ». Un effort auquel la Suisse s'associera.

(2) L'agriculture dans la Convention internationale sur la diversité biologique

La coopération entre les acteurs internationaux s'est renforcée dans le domaine de la biodiversité et de l'agriculture: la 13^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD), qui s'est tenue en décembre 2016 à Cancun, a demandé d'encourager à associer

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



systématiquement dans la CBD les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la pêche et de la sylviculture. Elle a par ailleurs incité les Parties à intégrer, dans leurs politiques agricoles, les réflexions et mesures destinées à favoriser la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité. La 13^e conférence de la CBD a également appelé la FAO à renforcer davantage, dans son travail normatif et sa programmation, la question transversale de la biodiversité. La 40^e conférence de la FAO a répondu à cet appel en juillet 2017, après y avoir également été incitée par la Commission des ressources génétiques. Elle a établi une plateforme multipartite pour l'intégration de la biodiversité dans tout le secteur agricole. Un premier dialogue de ladite plateforme s'est déroulé fin mai 2018 avec la participation de la FAO, de la CBD, des gouvernements et des acteurs non-gouvernementaux.

(3) Les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture au sein de la Commission des ressources génétiques de la FAO

En 1983, La Conférence de la FAO a adopté « l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques ». Suite à cela, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été établie la même année, conformément à l'Acte constitutif de la FAO. Son but initial était de traiter les questions relatives aux ressources phylogénétiques. Cependant, la Conférence de la FAO de 1995 a élargi le mandat de la Commission afin de couvrir toutes les composantes de la diversité biologique présentant de l'importance pour l'alimentation et l'agriculture.

La Commission constitue la seule enceinte permanente où les gouvernements peuvent discuter et négocier les questions pertinentes et relatives à la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a pour but de parvenir à un consensus international sur les politiques concernant la conservation et l'utilisation durables des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Depuis son établissement, la Commission a supervisé des évaluations, au niveau mondial, de l'état des ressources génétiques de la forêt, des plantes et des animaux. De plus, elle a négocié des instruments internationaux majeurs tel que le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Alwin Kopse, OFAG, Secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire, alwin.kopse@blw.admin.ch



Sécurité alimentaire et résilience

Le nombre de personnes souffrant de la faim et de malnutrition chronique a augmenté pour la première fois en 2016 après une décennie de déclin continu : alors qu'on estime que 777 millions de personnes souffraient encore de malnutrition en 2015, ce nombre est passé à 815 millions en 2016. C'est ce que montre le dernier rapport sur « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI 2017) », que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a préparé en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies. Les auteurs rendent l'augmentation des conflits violents et des catastrophes climatiques responsables de ce revirement.

Assurer la sécurité alimentaire dépend dans une large mesure de la conception des systèmes agricoles et alimentaires. Cependant, ceux-ci sont de plus en plus exposés à des bouleversements tels que le changement climatique, la perte de sols fertiles et la perte de biodiversité. L'agriculture suisse est également touchée. En outre, l'industrie alimentaire suisse est très interconnectée au niveau mondial. Plus de 40 % des aliments consommés sont ainsi importés.

En approuvant l'initiative populaire fédérale « Pour la sécurité alimentaire », le peuple suisse s'est exprimé en faveur de l'inscription de la sécurité alimentaire dans l'article 104a de la Constitution fédérale. Il définit les principes suivants pour garantir à long terme l'approvisionnement alimentaire de la population suisse :

- préserver les bases de la production agricole, notamment les terres cultivables ;
- produire les denrées alimentaires de manière adaptée aux conditions locales et en utilisant les ressources de manière efficiente ;
- axer l'agriculture et le secteur alimentaire sur les besoins du marché ;
- mener des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable ;
- utiliser les denrées alimentaires de manière à préserver les ressources, en réduisant notamment les gaspillages.

Comité National Suisse de la FAO

Le nouvel article constitutionnel renforce la position de la Suisse, qui travaille depuis des années au niveau international au sein de diverses instances pour que les systèmes agricoles et alimentaires soient orientés vers la sécurité alimentaire et une plus grande résilience au changement. En outre, le mandat du « Comité National Suisse de la FAO » (CNS-FAO) a été étendu à toutes les questions de sécurité alimentaire internationale il y a quatre ans. En tant qu'organe consultatif important du Conseil fédéral pour les questions relatives à la sécurité alimentaire et aux systèmes alimentaires durables, le comité joue un rôle consultatif de première ordre dans la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel et discute des sujets d'actualité dans ce domaine.

En novembre 2017, la CNS-FAO a consacré une séance de travail au thème des chaînes de distribution alimentaire courtes (« circuits courts »). Le comité a souligné le lien important entre les circuits courts, d'une part, et la résilience des producteurs, le changement climatique et la conservation de la biodiversité, d'autre part. De nombreuses normes et directives internationales sur des systèmes alimentaires durables et donc aussi pour des chaînes de distribution courtes doivent être adaptées au contexte local pour assurer une utilisation efficace.

Depuis 2016, la CNS-FAO discute également du thème de la jeunesse et des investissements responsables. Les jeunes producteurs sont l'avenir de notre agriculture et de notre secteur agro-

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



alimentaire. Comme dans les pays du Sud, la question de la relève générationnelle devient un enjeu de plus en plus important pour l'agriculture suisse. L'accès au crédit est souvent le plus grand obstacle que doivent affronter les jeunes pour démarrer et développer leurs entreprises ou activités agricoles et renforcer leur résilience. À la demande de la FAO, le comité a testé un questionnaire de la FAO sur la jeunesse et l'investissement responsable au cours de l'été 2018. Cet instrument pilote vise à recenser et à évaluer la capacité des jeunes à mettre en œuvre des investissements responsables et durables dans les systèmes agricoles et alimentaires. Ce réexamen permettra notamment de mettre en évidence la structure institutionnelle, les prescriptions légales et la situation organisationnelle de départ pour les jeunes et les investissements dans l'agriculture suisse.

Parmi les autres programmes et initiatives internationaux dans lesquels la Suisse s'engage en faveur de la sécurité alimentaire et d'une plus grande résilience au changement, on peut citer le Programme mondial pour un élevage durable (Global Agenda for Sustainable Livestock, GASL) et le Partenariat de la montagne (Mountain Partnership, MSP).

Agenda mondial pour un élevage durable

L'OFAG continue de travailler à la pérennisation de l'élevage, avec le concours de la FAO et d'autres partenaires tels que l'Agenda mondial pour un élevage durable (Global Agenda for Sustainable Livestock, GASL). De grands efforts sont nécessaires en fait de recherche agronomique et d'investissement, et couplés à une saine gouvernance, pour permettre au secteur de l'élevage de répondre dans le monde entier à la hausse de la demande de denrées d'origine animale et à une population dont les besoins changent. Par ailleurs, ce secteur est appelé à contribuer à réduire la pauvreté, à améliorer la sécurité alimentaire, tout en protégeant l'environnement et en faisant œuvre de santé publique.

Le but du programme GASL est d'assurer à long terme le développement durable de l'élevage, dont la réalisation passe entre autres par un usage efficient des ressources naturelles. Les questions qui se posent dans ce contexte sont des questions de sécurité alimentaire, de santé publique, de croissance équitable, et se rapportent aussi aux ressources naturelles et au changement climatique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2016 – 2018, deux autres conférences mondiales des membres du GASL ont eu lieu en Éthiopie en 2017 et en Mongolie en 2018. Cela confirme la voie tracée au Panama en 2016 pour contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 avec ses 17 objectifs de développement durable. Il a été noté avec satisfaction que les instruments élaborés dans le cadre du Programme mondial, tels que les méthodes d'analyse du LEAP (Livestock Environmental Assessment and Performance Partnership LEAP), sont appliqués dans la pratique.

Une alliance pour une agriculture non nuisible au climat : the Global Alliance for Climate-Smart Agriculture (GACSA)

La « Global Alliance for Climate-Smart Agriculture » (GACSA) a été lancée officiellement en septembre 2014 lors de la conférence au sommet sur le climat par Ban Ki-Moon, secrétaire général des Nations Unies. Son objectif est de catalyser les mesures visant à améliorer les pratiques et les systèmes agricoles, forestiers et halieutiques qui augmentent durablement la productivité, améliorent la résilience et l'adaptation, et réduisent et fixent les émissions.

La GACSA est un lieu de partage des savoirs et des expériences pour les partenaires, un lieu de réunion pour les organisations, ainsi qu'un lieu d'échange et de coopération. Les activités qui s'y déroulent se concentrent sur trois buts :

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



- favoriser la recherche et le développement visant l'émergence de solutions intelligentes au problème posé à l'agriculture par le changement climatique ;
- accroître la rentabilité des investissements publics et privés ;
- créer un environnement favorable en intégrant ces solutions intelligentes dans les politiques, les stratégies et les planifications sur le plan local, régional et national.

L'OFAG a prêté assistance à la GACSA pendant la première année de son existence, parce que l'alliance s'occupe de mesures d'atténuation des effets du changement climatique et des mesures d'adaptation, et que cela vise une conjonction internationale des efforts de recherche pour l'agriculture, contre les effets du changement climatique. L'alliance compte aujourd'hui 236 membres et couvre un large éventail d'intérêts aussi bien pour des gouvernements que le secteur public, les organisations paysannes, la société civile, les instituts de recherche et les organisations intergouvernementales. Le secrétariat de la GACSA se trouve auprès de la FAO, à Rome.

Michaël Sapin, Madeleine Kaufmann, Alwin Kopse, OFAG, Secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires, alwin.kopse@blw.admin.ch



La FAO au salon Goûts et Terroirs 2017

La FAO était en 2017 l'hôte d'honneur du salon Goûts et Terroirs qui se tient chaque année à Bulle. Avec le concours de collaborateurs de l'OFAG, l'organisation expliquait au public en quoi consistent l'objectif « Faim zéro » et l'alimentation durable.



M^{me} Florence Diserens, stagiaire à l'OFAG, explique aux écoliers ce que signifie l'alimentation durable.



Développement durable et faim zéro

La FAO a pour ambition de mettre fin à la famine et à la sous-alimentation dans le monde, de garantir la sécurité alimentaire pour tous et de faire en sorte que l'agriculture fasse un usage responsable des ressources naturelles telles que le sol, la biodiversité, l'eau et l'air. Ces ambitions constituent l'objectif #FaimZéro, le deuxième des dix-sept objectifs de développement durable définis par l'ONU. Soucieuse de sensibiliser le public, la FAO avait fait installer un parcours didactique dans le salon Goûts et Terroirs, et se trouvait sur place pour informer les visiteurs. Dans ce parcours pour jeunes et moins jeunes, le public était invité à prendre le contre-pied d'une surconsommation inconsidérée en portant un regard critique sur ses propres habitudes alimentaires et en faisant appel à sa créativité pour appliquer les recommandations de la FAO. Il a ainsi appris que la Terre pouvait certes produire assez de nourriture pour toute l'humanité, mais qu'une personne sur neuf souffre de la faim. Le parcours mettait en avant l'importance de l'agriculture dans cette problématique : la demande croissante de produits agricoles conduit à la surexploitation des ressources et met en danger les bases de l'alimentation. Le message aux consommateurs est le suivant : optez pour des denrées alimentaires produites conformément aux principes du développement durable, gaspillez moins les aliments et consommez l'eau potable avec modération et d'une manière responsable. Conçu pour informer plaisamment, le parcours invitait les visiteurs de tous les horizons à réfléchir tout en se promenant. Il comprenait une exposition annexe mettant en lumière l'importance et les nombreuses qualités des légumineuses.



Grâce à une paire de lunettes panoramiques, les visiteurs font un voyage virtuel au Maroc, dans le massif de l'Atlas, où ils peuvent avoir un aperçu des projets de la FAO concernant le paysage.

Un visiteur de marque

M. Johann Schneider-Ammann, Conseiller fédéral, a visité l'exposition de la FAO à l'occasion de l'ouverture du salon. Il a déclaré : « Nous devons discuter du futur de l'agriculture et comment mieux utiliser nos ressources ». M^{me} Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe de la FAO, a renchéri : « Ensemble, on peut mettre un terme à la faim. »

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



M^{me} Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe de la FAO et M. Johann Schneider-Ammann, Conseiller fédéral, étaient hôtes d'honneur du salon Goûts et Terroirs.

Madeleine Kaufmann, OFAG, Secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires, madeleine.kaufmann@blw.admin.ch



Accord de libre-échange

D'un point de vue macroéconomique, il est important pour la Suisse de pouvoir conclure des accords de libre-échange globaux et modernes pour éviter autant que possible une pénalisation de ses entreprises sur les marchés étrangers, et ce d'autant plus que les efforts de libéralisation régionaux ne cessent de s'intensifier dans le monde.

La Suisse s'est donc aussi employée en 2017 à développer ou à adapter son réseau mondial d'accords de libre-échange formé avec d'autres États. Outre la convention de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'accord de libre-échange avec l'UE, ce réseau comprend 30 traités conclus avec 41 pays. Tous ces accords ont été passés sous l'égide de l'AELE, à l'exception de ceux conclus avec la Chine, le Japon et les Îles Féroé.

Les clauses de ces traités sur la circulation des marchandises contiennent aussi des réglementations sur les produits agricoles. En raison de la diversité des politiques agricoles et des sensibilités, les membres de l'AELE négocient bilatéralement les modalités de l'accès aux marchés agricoles. Toutes les concessions douanières accordées par la Suisse sont conçues de sorte à satisfaire le mieux possible les intérêts du pays partenaire tout en étant compatibles avec la politique agricole suisse. Pour ce qui est des produits de base agricoles, il s'agit surtout de réductions des droits de douane sur des produits non sensibles, sur des marchandises faisant partie des contingents OMC ou importées hors des périodes de production en Suisse. En contrepartie, la Suisse s'efforce d'obtenir le plus de concessions possible pour les produits agricoles présentant un fort potentiel à l'exportation, tels que le fromage et d'autres produits laitiers, la viande séchée, les produits à base de tabac et les produits agricoles transformés comme les boissons, le chocolat, les confiseries et le café.

État des négociations sous l'égide de l'AELE

Négociations achevées

En juin, l'Équateur et les pays de l'AELE ont signé un accord de libre-échange comprenant également un chapitre sur le commerce des marchandises, parmi lesquelles figurent les produits agricoles. Les deux parties ont accordé pour des produits importants des concessions qui permettront le développement des relations commerciales entre les parties.

Les États de l'AELE ont également signé en juin de cette année un accord de libre-échange remanié avec la Turquie. Cet accord de 1992, le plus ancien conclu par l'AELE, ne contenait dans sa partie agricole que des concessions en faveur de la Turquie. La nouvelle version comprend d'importantes concessions de la part de toutes les parties, notamment pour les fromages, du côté de la Suisse, et pour les fruits et légumes, de la part de la Turquie.

Cette année sont entrés en vigueur les accords de libre-échange avec la Géorgie et les Philippines.

Négociations en cours

Les États de l'AELE négocient actuellement des accords de libre-échange avec l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie et le Vietnam, mais aussi avec les pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay).

Mercosur: quatre cycles de négociations ont eu lieu au total. Deux autres séries sont prévues en 2018. Les parties à la négociation ont ainsi pu identifier leurs intérêts offensifs et défensifs. Les pays du Mercosur sont principalement intéressés par l'exportation de produits agricoles,

INTERNATIONAL > ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE



qui représentaient en moyenne, entre 2013 et 2016, 124 milliards de dollars, soit 43 % de leurs exportations totales (sans l'or) dans le monde.

A l'inverse, les États de l'AELE exportent surtout des produits industriels (y compris du poisson), mais aussi quelques produits agricoles et des services. Les pays du Mercosur, dont les droits de douane élevés grèvent les produits industriels et quelques produits agricoles, représentent donc un marché prometteur pour les pays de l'AELE et en particulier pour la Suisse.

Indonésie : les négociations allaient bon train au moment du bouclage du présent rapport. L'huile de palme, l'un des principaux biens d'exportation de ce pays, a joué un rôle important.

Malaisie : les négociations progressent lentement, notamment en raison de la sortie des États-Unis du TPP et du changement de gouvernement. Parmi les enjeux agricoles, on peut citer l'huile de palme, le produit de Malaisie le plus exporté vers la Suisse.

Vietnam: les négociations, débutées en 2012, sont difficiles. Deux cycles de négociations ont eu lieu en 2017, et les pourparlers se poursuivent en 2018. Le Vietnam a conclu ses négociations avec l'Union européenne, ce qui avantage le bloc de manière non négligeable, même si, à l'heure actuelle, l'accord n'est pas encore signé. La Suisse et ses partenaires de l'AELE visent à obtenir un accord dont le niveau d'ambition est comparable à celui que l'UE a conclu. Le Vietnam n'exporte que peu de produits agricoles vers la Suisse, qui importe plutôt du poisson et des fruits de mer de ce pays.

Union douanière d'Afrique australe : l'accord entre la SACU et les États de l'AELE, qui est en vigueur depuis 2008, couvre notamment le commerce des produits agricoles. Les deux parties ont décidé de réviser l'accord sur la base de la clause de rendez-vous contenue dans l'accord et des intérêts spécifiques des deux parties en matière de commerce agricole. Trois rencontres ont permis de mettre en évidence ces intérêts ainsi que certaines demandes concernant le texte de l'accord. Les discussions étaient encore en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

Pourparlers exploratoires

Les pays de l'AELE se sont engagés dans un dialogue avec les États-Unis au sujet de la politique commerciale. Des contacts sont également entretenus avec divers États d'Asie et d'Afrique subsaharienne.

Kilian Widmer, Secteur Relations commerciales, kilian.widmer@blw.admin.ch



Statistiques agricoles de certains partenaires commerciaux

Partenaires commerciaux internationaux

En complément des statistiques du commerce extérieur par produit publiées au point « Marché » et pour l'ensemble de l'agriculture suisse, des analyses ponctuelles du commerce extérieur agricole suisse sont présentés ci-dessous.

Exportations suisses dans le cadre de la « loi chocolatière »

Les exportations de produits agricoles transformés régies par la « loi chocolatière », comme les biscuits et le chocolat, comprennent des produits agricoles de base d'origine suisse. En 2017, ces derniers étaient principalement composés de 78 000 tonnes de lait condensé, de 9000 tonnes de poudre de lait, de 3000 tonnes de beurre et de 37 000 tonnes de farine de blé. Le volume de l'ensemble de ces exportations de produits agricoles de base suisses incorporés dans des produits agricoles transformés a plus que doublé (fois 2,30) entre 2002 et 2017. Cette hausse est due en particulier à la multiplication par 6 sur cette même période des exportations de lait frais et lait condensé incorporés.

Trafics de perfectionnement

Le trafic de perfectionnement est une composante significative du commerce extérieur agricole suisse.

Le trafic de perfectionnement actif est une ouvraison, transformation ou réparation de marchandises étrangères importées en Suisse suivie d'une réexportation des produits compensateurs. En 2017, la Suisse a importé en trafic de perfectionnement actif selon le régime normal pour 194 millions de francs de produits agricoles, soit 2 % de toutes ses importations agricoles (12,1 milliards de fr.). Cela représente 38 % de plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont la viande désossée de bovins pour la fabrication de la viande des Grisons, le lactosérum, les graisses et huiles végétales et le lactose. Elle a réexporté sous ce régime pour 2700 millions de francs de produits agricoles, soit 28 % de toutes ses exportations agricoles (9,8 milliards de fr.), c'est trois fois plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont les limonades, les cigarettes, les préparations pour l'alimentation des enfants, les chocolats, des substances odoriférantes, les mélanges de graisses ou d'huiles non laitières et la viande séchée. À ces valeurs du trafic de perfectionnement actif selon le régime normal s'ajoutent celles réalisées sous le régime spécial.

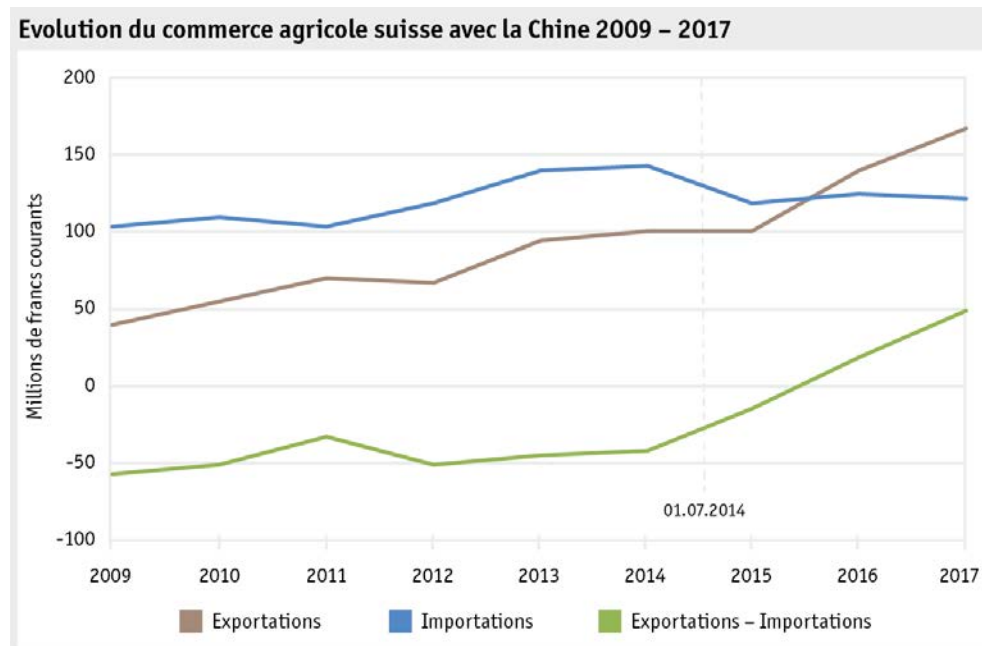
Le trafic de perfectionnement passif est une ouvraison, transformation ou réparation de biens indigènes en dehors de la Suisse suivie d'une réimportation des produits ainsi modifiés en Suisse. Ce trafic est moins important que le précédent. En 2017, les exportations agricoles suisses effectuées en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 39 millions de francs, soit 0,4 % des exportations agricoles suisses totales et 110 % de plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont la farine de blé, la crème de lait, le lactosérum, de la viande de volaille et de porc ainsi que des pommes de terre. En 2017, les réimportations agricoles suisses en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 75 millions de francs, soit 0,6 % des importations agricoles suisses totales et 3 fois plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont le pain, les chips de pommes de terre, la crème et des préparations de viandes.

Commerce agricole suisse avec la Chine

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



En 2017, pour la deuxième fois consécutive, la balance commerciale agricole suisse avec la Chine était positive. Elle s'élevait à 47 millions de francs.



Source : Administration fédérale des douanes

En 2017, les préparations alimentaires, le chocolat, le vin, les huiles essentielles et le vin représentaient ensemble 79 % des exportations agricoles suisses totales (168 millions de fr.) vers la Chine. Les exportations de fromages arrivent en 10^e position et représentent 1,6 % du total ou 2,6 millions de francs. Entre 2009 et 2017, la hausse spectaculaire (fois quatre) des exportations agricoles suisses vers la Chine (+128 millions de fr.) est due à raison de deux tiers (66 %) à la hausse des exportations de préparations alimentaires de type « baby food » (+85 millions de fr.). En 2017, les résidus d'amidonnerie et les tourteaux de soja pour l'alimentation des animaux, les huiles essentielles et le café, représentaient ensemble 40 % des importations agricoles suisses originaires de Chine (121 millions de fr.).

Brexit

À la question « Le Royaume-Uni doit-il rester un État membre ou quitter l'Union européenne ? » posée le 23 juin 2016 aux peuples de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord, 51,9 % des votants ont répondu « Quitter l'Union européenne ». Cette décision conduira à une renégociation du droit international qui règle les relations commerciales tarifaires et non tarifaires agricoles notamment entre la Suisse et le Royaume-Uni. En 2017, la balance commerciale agricole de la Suisse avec le Royaume-Uni était excédentaire de 378 millions de francs. Les produits agricoles suisses exportés sont principalement des produits transformés (surtout limonade, café et chocolat), du vin ainsi que du fromage. Les principales importations suisses sont des alcools (whiskies, gin), des préparations alimentaires, des viandes bovine et ovine, du café, du thé et du vin. Voir le tableau ci-dessous.

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



Commerce extérieur agricole 2017 entre la Suisse et le Royaume-Uni

La Suisse importe depuis le Royaume-Uni			La Suisse exporte vers le Royaume-Uni		
Produit	1000 fr.	Part du total	Produit	1000 fr.	Total = 100 %
Alcool éthylique (Whiskies, Gin, ...)	51 447	25 %	Limonades	130 982	23 %
Préparations alimentaires	20 963	10 %	Café	99 327	17 %
Produits de la boulangerie	11 672	6 %	Chocolat	96 734	17 %
Viande bovine	9 715	5 %	Préparations alimentaires	58 958	10 %
Préparations pour l'alimentation des animaux	9 595	5 %	Substances odoriférantes	45 785	8 %
Viandes ovine ou caprine	8 299	4 %	Vin	36 040	6 %
Vins	7 831	4 %	Préparations pour sauces	17 795	3 %
Jus de fruits ou de légumes	7 464	4 %	Fromages	15 509	3 %
Café	6 489	3 %	Produits à base de céréales	12 025	2 %
Chocolat	6 270	3 %	Thé	11 589	2 %
Autres	63 574	31 %	Autres	56 848	10 %
Total	203 318	100 %	Total	581 593	100 %

Source : Administration fédérale des douanes

Importations et droits de douane

La moitié (47 %) de la valeur des importations agricoles suisses de 2017 s'est effectuée en franchise douanière accordée principalement sur la base de droits de douane préférentiels vis-à-vis de l'UE, nuls vis-à-vis de tous les membres de l'OMC ou dans le cadre d'allègement douanier conditionné à des utilisations particulières de la marchandise importée. Elle était accordée secondairement en faveur des pays en développement, des accords de libre-échange avec les pays tiers et pour le trafic de perfectionnement. Le taux de droits de douane brut moyen pondéré par la valeur des importations s'élevait pour l'ensemble des produits agricoles importés à 6 % de la valeur des importations. Ce taux moyen relativement faible s'explique aussi par le fait que les importations peuvent se réaliser au taux du contingent tarifaire qui est par définition inférieur au taux hors contingent.

Valeur des importations et montants des droits de douane sur l'ensemble des produits agricoles en 2017

Types de taux	Importations	Droits de douane bruts	
	millions de francs	millions de francs	%
(a)	(b)	(c)	(d) = (c)/(b)
Taux normal	4 936	562	11 %
Taux réduit	1 481	145	10 %
Franchise	5 677	-	0 %
Total	12 094	707	6 %

Source : Administration fédérale des douanes

Fiches pays

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



Le lecteur intéressé trouvera sous ce lien des statistiques pour un choix de partenaires commerciaux, dont ceux avec lesquels la Suisse négocie actuellement des accords de libre-échange. Ces statistiques comprennent des indicateurs économiques généraux, des indications de prix payés aux producteurs agricoles, le commerce extérieur agricole, la liste des principaux partenaires commerciaux et les droits de douane.

Jean Girardin, OFAG, Secteur Relations commerciales, jean.girardin@blw.admin.ch



Comparaisons internationales

Introduction

Les prix à la production et à la consommation en Suisse et dans trois pays voisins (Allemagne, France et Autriche) sont présentés dans cette partie pour divers produits animaux et végétaux. Ils sont influencés par plusieurs facteurs tout au long de la chaîne de création de valeur. Le principal facteur d'influence est le niveau plus ou moins élevé de la protection douanière. De ce premier facteur découle une partie significative des autres facteurs explicatifs suivants : la structure des exploitations, le coût des facteurs de production, ainsi que les structures de transformation et de distribution. Les prescriptions légales ou les standards privés influencent également le niveau des prix. Les consommateurs influent également sur la différence du niveau des prix en choisissant parfois des produits labellisés plus souvent que leurs voisins de l'UE (ex. : produits biologiques). Ces facteurs ne sont pas tous identiques pour la Suisse et ses pays voisins. Par ailleurs, la comparaison se heurte à la difficulté de trouver des produits identiques et commercialisés à des stades comparables pour lesquels les données sont disponibles. Il convient donc de tenir compte de cet aspect dans l'interprétation des chiffres. Les produits choisis sont ceux qui se prêtent le mieux possible à cette comparaison.

Prix à la production supérieurs à ceux des pays voisins

Les produits suisses et ceux des trois pays voisins se différencient du point de vue de la qualité, du label, du conditionnement et des prestations de services. Lorsqu'aucun produit comparable n'a été trouvé, aucune indication de prix n'est donnée. Les produits observés sont les suivants : le lait cru, la viande, les œufs, les céréales et oléagineux, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

En 2017, les prix à la production en Suisse se situent au-dessus du niveau de l'UE en raison des facteurs d'influence susmentionnés. Ils sont relativement homogènes dans les trois pays de l'UE pour le lait, la viande et les pommes de terre, alors qu'ils présentent des différences parfois considérables dans le cas des fruits et des légumes. Dans les trois pays voisins, le prix à la production du lait s'élève à un peu plus de la moitié du niveau suisse (59 à 67 %). En ce qui concerne la viande, les prix se situent entre 40 et 57 % des prix suisses. Quant aux céréales et oléagineux, le niveau des prix en Allemagne varie entre 32 et 47 % de celui des prix suisses. Les prix des fruits, des légumes et des pommes de terre dans les pays voisins sont également inférieurs à ceux observés en Suisse. Les écarts peuvent être très différents selon le pays et le produit. Ils varient entre 19 et 97 %.

Prix à la consommation plus élevés que dans les pays voisins

La comparaison des prix à la consommation est encore plus difficile que dans le cas des prix à la production, notamment en raison de la plus grande diversité des produits. Des différences de prix peuvent en particulier résulter des facteurs d'influence mentionnés ci-dessus, lesquels sont variables d'un pays à l'autre. Les produits observés sont les suivants : le lait et les produits laitiers, la viande, les œufs, les céréales et oléagineux, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

À l'instar des prix à la production, les prix à la consommation en 2017 sont également plus élevés en Suisse que dans les pays voisins. Les consommateurs allemands bénéficient tendanciellement des prix les plus bas. Dans les trois pays voisins, les prix du lait et des produits laitiers se situent entre 42 et 91 % de ceux de la Suisse ; les prix de la viande et des œufs entre 30 et 77 % et ceux des fruits, des légumes et des pommes de terre entre 39 et 86 %. Les différences entre la Suisse et les trois pays limitrophes sont particulièrement marquées pour les prix de

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



la viande. Dans les trois pays voisins, les consommateurs paient ainsi de nombreux morceaux de viande plus de la moitié moins cher qu'en Suisse. Les prix de la viande dans les trois pays voisins se situent entre 30 et 48 % de ceux de la Suisse (à l'exception du poulet : 25 à 77 %). Quant aux produits laitiers (hormis l'emmental en Allemagne et en Autriche), c'est le beurre qui enregistre l'écart de prix le plus élevé entre la Suisse (14.76 francs le kilo) et les trois pays limitrophes (entre 6.85 et 8.13 francs le kilo). Les droits de douane sur le beurre frais non salé s'élèvent à 0.20 franc le kilo à l'intérieur du contingent et à 16.42 francs le kilo hors contingent.

Michel Yawo Afangbedji, OFAG, Secteur Analyses du marché, mi-chel-yawo.afangbedji@blw.admin.ch

Prix à la production en Suisse et dans les pays voisins 2017

Produits		Ø 2017			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait	cts./kg	40.60	35.97	39.77	60.80
Viande					
Taureaux T3 (R3; R)	fr./kg PM	4.20	4.15	4.34	9.23
Veaux	fr./kg PM	5.79	6.25	6.74	14.43
Porcs	fr./kg PM	1.81	1.72	1.88	4.00
Agneaux	fr./kg PM	6.01	6.90	6.33	12.18
Vaches	fr./kg PM	3.31	3.57	3.15	7.35
Œufs					
Œufs d'élevage au sol	cts./œuf	10.24	–	11.28	23.65
Céréales et oléagineux					
Blé panifiable	fr./100 kg	15.27	–	17.88	48.32
Orge fourrager	fr./100 kg	13.22	–	14.29	34.34
Maïs grain	fr./100 kg	15.92	–	16.51	37.02
Colza	fr./100 kg	37.53	–	36.77	79.73
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./100 kg	19.35	–	22.68	45.00
Pommes de terre à chair farineuse	fr./100 kg	18.54	–	22.68	37.98
Pommes de terre de transformation	fr./100 kg	20.31	–	12.51	41.52
Pommes de terre de table précoces	fr./100 kg	29.79	–	36.40	88.38
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious, cl. I	fr./kg	0.43	1.08	0.63	1.28
Poires de table Conférence, cl. I	fr./kg	0.77	1.36	1.17	1.45
Légumes					
Carottes	fr./kg	0.22	0.69	0.40	0.81
Laitue pommée	fr./unité	0.47	0.59	0.34	0.61
Concombre à salade	fr./unité	0.41	0.61	0.36	0.83
Oignons	fr./kg	0.13	0.58	0.15	0.68

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2017: 1.00 Euro ≈ 1.11 CHF).

Sources : France (F) : FranceAgriMer, Agreste France ; Autriche (A) : Agrarmarkt Austria (AMA), Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich, GfK Austria ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, MEG ; Suisse (CH) : OFAG Observation du marché, Swisspatat (CH), Proviande, bourses de légumes régionales, CCM, FUS.

Explications relatives aux données :

Lait : départ de la ferme ; sans TVA

Viande trad. (UE), AQ (CH) ; taxation : SEUROP (UE), CHTAX (CH) ; franco abattoir ; prix réalisés ; sans TVA

Œufs : élevage au sol ; M 53 – 63 g (UE), 53+ (CH) ; franco lieu de conditionnement ; prix réalisés ; sans TVA

Céréales et oléagineux : prix du commerce (D), prix comptables (A, F), prix brut à la production (CH) ; sans TVA ; prix franco : centre collecteur (CH, F, A), commerce et coopératives (D)

Cultures sarclées : prix nets sans TVA ; franco : ferme (A), enregistrement (D) ; prix indicatifs des principales variétés, sans TVA (CH) ; frais de transport/logistique : non inclus (CH, A), inclus (D) ; saisie des données pommes de terre de table : septembre à décembre (A, D) ; saisie des données pommes de terre précoces : mai à août (A, D, CH) ; marchandise : culture traditionnelle (D, CH), bio (20 – 30 %) & traditionnelle (A), en vrac et triée (D, A, CH), non lavée (D, A, CH)

Fruits et légumes : fruits : prix indicatifs à la production selon FUS ; légumes : prix indicatifs selon bourses de légumes régionales converties en franco transporteur ; D, F, A et CH sans TVA ; F et CH oignons jaunes) ; A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2017

Produits		Ø 2017			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait et produits laitiers					
Lait entier pasteurisé	fr./l	0.85	0.93	1.05	1.45
Beurre	fr./kg	6.85	7.83	8.13	14.76
Yogourt nature	fr./kg	1.21	1.49	2.10	2.32
Mozzarella	fr./kg	6.14	–	7.74	9.81
Emmentaler	fr./kg	7.24	9.19	8.84	17.32
Viande					
Côtelette de porc	fr./kg	6.08	–	8.25	20.01
Tranche de porc (cuisse)	fr./kg	7.88	–	7.70	26.22
Viande hachée de bœuf	fr./kg	7.60	–	8.74	18.19
Entrecôte de bœuf	fr./kg	–	27.18	21.53	72.13
Tranche de veau (cuisse)	fr./kg	–	26.98	32.03	71.80
Poulet entier	fr./kg	4.00	–	7.05	9.10
Poitrine de poulet	fr./kg	7.71	–	10.52	30.52
Œufs					
Œufs d'élevage au sol, par 10	cts/œuf	13.34	–	24.84	38.19
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./kg	0.92	–	1.12	1.74
Pommes de terre à chair farineuse	fr./kg	0.74	1.30	1.35	1.85
Pommes de terre précoces	fr./kg	1.00	1.53	–	2.62
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	2.20	2.19	1.72	3.30
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.45	2.81	2.07	3.86
Légumes					
Carottes	fr./kg	1.06	1.34	1.06	2.34
Laitue pommée	fr./unité	1.02	1.16	0.68	1.75
Concombre à salade	fr./unité	0.63	1.16	0.97	1.58
Oignons	fr./kg	1.14	1.79	1.06	2.08

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2017: 1.00 Euro ≈ 1.11 CHF).

Sources: France (F) : FranceAgriMer, Agreste France, Insee ; Autriche (A) : GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D) ; Suisse (CH) : OFAG

Observation du marché

Explications relatives aux données :

Lait et produits laitiers: trad. TVA comprise; D (Mozarella, self service, Emmentaler, avec service, Lait entier pasteurisé: F (Lait UHT demi-écrémé)

Viande : qualité : Label + AQ (CH), Label + traditionnel (EU) ; couverture: nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F) ; franco magasin ; prix réalisés, TVA comprise

Œufs: élevage au sol; franco magasin; prix réalisés, TVA incluse

Cultures sarclées: données de panels de ménages (D, A), relevés de prix (F,CH); conditionnement 1 – 2,5 kg (D, CH), 5 kg (F), divers (A) ; diverses variétés ; TVA incluse

Fruits et légumes: D (avec TVA, y c. importations et discounters); CH (avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses; sans discounters) D (poires de table cl. I en général) , F et CH (oignons jaunes); A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)



Analyses quantitatives

L'OFAG se livre à des simulations économiques en s'appuyant sur des modèles ex-ante afin d'étudier et de quantifier l'impact des accords commerciaux internationaux sur l'agriculture suisse. Grâce à ces modèles, il est possible d'analyser un grand nombre d'accords bilatéraux et d'accords multilatéraux, mais aussi les effets de l'évolution de la politique agricole et de la politique commerciale suivies par des pays tiers (hors Union européenne). Dans ce domaine, l'OFAG travaille en étroite collaboration avec le domaine stratégique « Compétitivité et évaluation des systèmes » d'Agroscope.

Ces instruments d'analyse quantitative, reconnus et entérinés par la communauté scientifique internationale et validés par les experts du marché, non seulement produisent des résultats de grande qualité, mais encore renforcent la position de la Suisse dans les négociations. Il faut cependant rappeler que les modèles de simulation économique n'offrent qu'une représentation simplifiée de la réalité. Pour pouvoir interpréter correctement leurs résultats, il est absolument nécessaire de bien comprendre les méthodes employées et les limites de leur validité.

L'OFAG emploie actuellement deux modèles : TRIMAG (tariff reduction impact model for agriculture) et CAPRI (common agricultural policy regionalized impact model).

Le modèle TRIMAG

TRIMAG a été développé pour l'OFAG, qui en est le seul utilisateur. Il permet de représenter de façon extrêmement précise la structure des importations suisses de produits agricoles et de denrées alimentaires. Il comprend une base de données où figurent les prix et les volumes des denrées importées, mais aussi des données concernant la politique commerciale de la Suisse, telles que les tarifs douaniers, les contingents d'importation ou les prix planchers fixés pour certaines céréales fourragères, ainsi que les prix qui leur correspondent sur les marchés internationaux.

Le modèle fournit une aide à la décision dans les négociations commerciales internationales, lorsqu'il s'agit d'identifier la meilleure stratégie pour accéder aux marchés. Dans ce contexte, les différentes options qui se présentent en matière de réduction tarifaire sont analysées et évaluées sous l'angle de leur impact potentiel sur les prix agricoles en Suisse.

En outre, TRIMAG sert aussi d'outil d'agrégation des quelque 2000 positions du tarif douanier concernant les produits agricoles (par exemple « Viandes désossées de bovins (à l'exclusion de celles de veau), fraîches ou réfrigérées, hors contingent » ou « Tomates cerises [cherry], à l'état frais ou réfrigéré, du 1^{er} mai au 20 octobre, hors contingent ») pour une cinquantaine de produits agricoles tels que les « viandes des animaux de l'espèce bovine » ou les « tomates ». La méthode développée et appliquée pour l'agrégation tient compte de l'effet de substitution entre les différentes positions tarifaires, en fonction des variations relatives des prix internes. Cela permet de synthétiser de grandes quantités d'informations produites dans le système complexe de la protection douanière suisse, pour alimenter ensuite les modèles qui, comme CAPRI, représentent le fonctionnement des marchés mondiaux.

Le modèle CAPRI

Fondé sur la notion d'équilibre partiel existant en statique comparative¹, le modèle global de simulation CAPRI a été mis au point, pour l'agriculture, par un réseau international d'instituts de recherche, coordonnés par l'Institut für Lebensmittel- und Ressourcenökonomik de l'Université de Bonn (www.capri-model.org). Il est employé depuis plus de 15 ans par des ministères, des agences et des instituts de recherche de l'Union européenne et par des pays hors de l'Union pour évaluer l'impact des politiques agricoles (y compris sous l'aspect environnemental) et des politiques commerciales internationales. La Suisse y est mentionnée

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



explicitement depuis 2011 ; auparavant, elle était classée dans l'ensemble des pays non communautaires.

CAPRI inclut une fonctionnalité de représentation spatiale des marchés mondiaux, où sont modélisées, pour près de 80 pays et 50 produits agricoles, les fonctions de production et de consommation (en distinguant à cet égard la consommation humaine, la consommation animale et la transformation), mais aussi les importations et les exportations, de même que les principales mesures de politique intérieure et de politique commerciale. L'approche dite d'Armington, suivie dans CAPRI, permet de différencier les produits par pays d'origine, donc de représenter tous les flux commerciaux bilatéraux. La Suisse tient particulièrement à une représentation fidèle des politiques commerciales, grâce au calcul des tarifs agrégés au moyen du modèle TRIMAG

Le modèle CAPRI permet d'analyser, à un moment donné de l'avenir et à partir d'un scénario de référence, les effets des modifications apportées aux politiques publiques (intérieure ou commerciale) sur les prix en conditions d'équilibre, sur la production, la consommation et le commerce. On peut ensuite en tirer des conclusions relatives aux effets sur la situation économique des différents acteurs concernés, toutes autres choses égales par ailleurs au plan économique. La situation retenue pour le scénario de référence est celle qui paraît la plus probable à l'avenir, en supposant que les politiques publiques actuelles ne subissent aucun changement et sur la base des projections faites au plan international par des organismes tels que l'OCDE, la FAO et l'Union européenne. Depuis 2014, le Swiss Agricultural Outlook fournit des projections à moyen terme sur l'évolution du volume et des prix des principaux produits agricoles suisses. Ces projections sont utilisées et mises à jour ponctuellement dans le modèle CAPRI.

Normalement, CAPRI est utilisé pour des simulations ex-ante destinées à des études prospectives à moyen terme (en général de dix à quinze ans), ce qui correspond bien au caractère du modèle, tel qu'il ressortit à la statique comparative, mais aussi à la durée nécessaire à la mise en œuvre des politiques agricoles.

Utilisés de façon combinée, les modèles TRIMAG et CAPRI allient une précision élevée pour reproduire et tester l'impact détaillé des différents scénarios de politique commerciale internationale (TRIMAG), nécessaire aux négociateurs, à la possibilité d'obtenir des données agrégées au niveau des marchés agricoles mondiaux (CAPRI).

En outre, il est possible de s'appuyer sur les résultats produits par CAPRI pour formuler des observations plus précises sur les réactions au niveau de l'exploitation agricole, grâce à l'interaction avec le modèle SWISSland (StrukturWandel InformationsSystem Schweiz, Sistema informatico sui cambiamenti strutturali in Svizzera), créé et utilisé par Agroscope. Ce modèle d'analyse de l'offre, multi-agent, récursif et dynamique, permet de déterminer les choix stratégiques faits par les entreprises agricoles (croissance de l'entreprise, exercice d'une activité accessoire ou abandon de la production), et donc l'évolution du secteur dans son ensemble, en vue d'évaluer le rendement et la structure du secteur agricole suisse dans les différents scénarios de politique agricole. SWISSland se fonde sur les 3300 exploitations de référence enregistrées chez Agroscope, auprès du service Dépouillement centralisé des données comptables, rattaché au domaine stratégique Compétitivité et évaluation des systèmes.

En résumé, l'interaction entre les modèles CAPRI et SWISSland peut être décrite de la façon suivante :

- l'impact des différents scénarios de politique commerciale est simulé dans CAPRI ;
- les données de l'évolution des prix en conditions d'équilibre sur le marché intérieur sont ensuite transmises à SWISSland, qui simule la réponse de la production dans le temps au sein du secteur agricole suisse. L'harmonisation des hypothèses de base et des bases de données assure la cohérence entre les deux modèles.

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



L'étroite collaboration avec le domaine stratégique Compétitivité et évaluation des systèmes d'Agroscope a permis de poursuivre le développement technique du modèle CAPRI afin d'améliorer l'application dans le contexte suisse. CAPRI comprend désormais la modélisation explicite des politiques agricoles suisses agrégées par produit. Cette amélioration rend possible une analyse des scénarios en matière de politique commerciale internationale en tenant compte des changements éventuels des mesures nationales de soutien. D'autres améliorations techniques ont porté sur la mise à jour de certains paramètres clés pour le fonctionnement du modèle, tels que les élasticités de la demande à la consommation et les élasticités Armington, qui représentent le degré de substitution de produits à l'importation en fonction de leur pays d'origine.

¹ CAPRI est un modèle reposant sur un équilibre partiel, parce qu'il évalue exclusivement l'impact de l'évolution économique et politique sur le secteur agricole, en supposant que le reste de l'économie demeure inchangé (toutes autres choses étant égales par ailleurs). Pour les pays développés, en effet, les variations qui touchent le secteur agricole ont des effets limités sur le reste de l'économie. CAPRI se prête donc bien aux analyses d'impact ex-ante sur le secteur agricole suisse.

Bibliographie The Swiss payment for milk processed into cheese : ex post and ex ante analysis. *Agricultural Economics* 48 (4) : 437 – 448. Robert Finger, Giulia Listorti, Axel Tonini, 2017. CAPRI model documentation 2014. Wolfgang Britz, Heinz Peter Witzke, 2014. Analyse de l'impact sur le marché laitier du supplément pour le lait transformé en fromage. *Recherche Agronomique Suisse* 5 (5) : 212 – 215. Giulia Listorti, Axel Tonini, 2014. How to Implement WTO Scenarios in Simulation Models : Linking the TRIMAG Tariff Aggregation Tool to Capri. 13th EAAE Seminar, Belgrade, Serbia, 28 – 30 August. Giulia Listorti, Axel Tonini, Markus Kempen, Marcel Adenauer, 2013. Evaluating existing policy flexibilities in WTO agricultural negotiations : different criteria for the selection of sensitive products. 122nd EAAE Seminar, Ancona, Italy, 17 – 18 February. Giulia Listorti, Markus Kempen, Jean Girardin, Tim Kränzlein, 2011. Do price uncertainties affect the use of policy flexibilities ? The selection of sensitive products in WTO agricultural negotiations. EAAE 2011 Congress, Zurich, Switzerland. August 30 to September 2. Giulia Listorti, Markus Kempen, Jean Girardin, Tim Kränzlein, 2011. Ouverture sectorielle réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers, rapport du Conseil fédéral, 14 maggio 2014.

Axel Tonini, OFAG, Secteur Relations commerciales, axel.tonini@blw.admin.ch



Études

Évaluation de l'efficacité et de l'effectivité de l'instrument des contingents tarifaires

Dans le cadre de l'évaluation régulière des mesures de la politique agricole prévue à l'art. 185 LAgr, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a, pour la première fois, mandaté une étude portant sur la protection tarifaire. Plus précisément, une évaluation de l'efficacité et l'efficacité des contingents tarifaires (CT) a été effectuée. L'introduction des CT remonte au Cycle d'Uruguay de l'OMC. Conformément aux engagements pris dans ce cadre, les États membres de l'OMC sont tenus de garantir un accès minimal au marché à un taux réduit, fixé par groupe de produits (taux du contingent, TC). Par ailleurs, ils doivent offrir la possibilité d'effectuer des importations sans limitation de quantité moyennant un taux hors contingent majoré (taux hors contingent, THC). Le système actuel comporte 28 CT notifiés à l'OMC pour l'importation d'animaux vivants et de produits d'origine animale ou végétale, dont les parts sont attribuées selon différentes méthodes. Les taxes douanières prélevées sur les importations hors contingent étant très élevées, les importations sont, sauf rares exceptions, toutes effectuées dans le cadre des quantités prévues par les CT.

L'étude a porté sur plusieurs CT (viande : bœuf, porc ; végétaux : pommes de terre, tomates, pommes, fraises) et a examiné l'efficacité et l'efficacité (l'efficacité d'une mesure politique est fonction du niveau d'atteinte des objectifs, tandis que son efficacité exprime le rapport entre les coûts investis et le bénéfice obtenu lorsque les objectifs sont atteints) des CT par rapport aux objectifs visés, à savoir :

- soutenir la production indigène ;
- maintenir le revenu des producteurs agricoles ;
- stabiliser les conditions cadres de la production agricole ;
- garantir un approvisionnement adéquat du marché indigène.

Sur le plan méthodologique, l'étude se fonde sur une double approche, à la fois quantitative et qualitative.

L'évaluation montre que l'instrument peut être considéré comme partiellement effectif. Le mode d'administration est conçu de manière à être précisément adapté aux besoins de la production indigène et à ne la compléter avec des importations que lorsqu'elle ne suffit plus à couvrir la demande sur le marché suisse. Cela se traduit par des prix plus élevés à l'échelon de la production, mais aussi et surtout aux échelons de la chaîne de valeur situés en aval. Les deltas entre les prix suisses et les prix étrangers sont en général inférieurs au THC. L'analyse montre aussi que les prix sont tendanciellement plus stables en Suisse qu'à l'étranger, mais qu'en même temps il existe un certain risque que les principaux importateurs limitent l'offre, de sorte que le marché est approvisionné au-dessous de son niveau optimal.

L'analyse montre par contre que les contingents tarifaires ne sont pas efficaces. Selon la littérature économique publiée à ce sujet, la perte pour les consommateurs est plus grande que le bénéfice pour les producteurs agricoles et le budget étatique. De plus l'étude montre que les secteurs en aval, en particulier le commerce de détail – sont, pour la plupart des produits analysés, avantagés par rapport aux producteurs lorsqu'il s'agit de consolider la rente des CT et leur mode d'administration. Cela s'explique par la concurrence imparfaite qui règne aux échelons intermédiaires de la chaîne de valeur ajoutée. De plus, les CT favorisent l'existence de structures de marché non concurrentielles.



Les auteurs de l'étude sont également arrivés à la conclusion que le système des CT présente une extrême complexité. Le mode d'administration des CT présente des limitations ; le fait que les parts de CT ne sont ouvertes qu'à la requête des acteurs concernés constitue un point faible du système en termes d'efficacité. La position dominante de certains acteurs du marché peut s'en trouver renforcée.

En conclusion, les résultats de l'évaluation montrent qu'en tant que principal instrument de l'actuel système de protection douanière, les CT se révèlent en partie efficaces, mais qu'ils sont inefficaces. En raison des prix élevés qu'il engendre, le système est désavantageux pour les consommateurs. Les producteurs agricoles ne profitent quant à eux qu'en partie des prix élevés. En outre, le système favorise des structures de marché non concurrentielles.

Evaluation de l'effectivité de la protection douanière

La Suisse bénéficie d'une forte protection douanière dans le domaine de produits agricoles et des denrées alimentaires. La protection douanière a fait pour la première fois l'objet d'une évaluation. Complétée par une appréciation indépendante, cette analyse a porté sur l'utilité de la protection douanière et sa contribution à la réalisation des objectifs de l'art. 104 de la Constitution fédérale.

L'évaluation réalisée par l'OCDE pour le compte de l'OFAG montre que le système de protection douanière, bien qu'en partie efficace, est à la fois coûteux et très inefficace. Les barrières douanières ne contribuent que dans une mesure limitée à la réalisation des objectifs et à la mise à disposition des biens publics souhaités par la population suisse. Cela est dû au fait que le soutien à l'agriculture au moyen de la protection douanière n'est pas corrélé à la fourniture des résultats et des biens publics demandés par la société tels qu'une amélioration des prestations écologiques et du bien-être animal. En outre, la protection douanière ne vise pas l'activité ou le facteur de production qui sont le plus étroitement liés à ces résultats ou biens publics (par exemple, les systèmes et méthodes de gestion qui préservent les ressources naturelles ou conduisent à un bien-être animal accru). Enfin, elle ne vise pas spécifiquement les régions qui ont une valeur sociale allant au-delà de la simple production agricole.

De ce fait, la protection douanière ne peut contribuer que partiellement à la réalisation des objectifs visés par l'art. 104 de la Constitution. Le système actuel est certes un facteur de stabilité et de maintien des prix sur le marché intérieur, mais il produit de l'inefficacité, de fausses incitations et des rentes de situation dans la création de valeur, entraînant ainsi des coûts importants pour l'économie suisse : les coûts augmentent tant pour le consommateur final national que pour les acteurs des différents échelons commerciaux, le choix des biens diminue, la prospérité économique recule et la croissance dans les secteurs moins protégés mais plus efficaces, y compris dans l'agriculture, est entravée.

Les auteurs ont examiné différentes solutions de rechange, en particulier celles qui tendent à mieux gérer le risque.

L'étude de l'OCDE a été complétée par un commentaire du professeur Thomas Widmer (Université de Zurich). Ce dernier a évalué l'étude de l'OCDE, a porté une appréciation du point de vue de l'évaluation des politiques et a replacé l'analyse dans le contexte de la politique agricole. Le commentaire se termine par quelques réflexions plus poussées.

Le commentaire conclut que l'étude de l'OCDE choisit une approche résolument économique de la question et qu'elle n'évalue pas l'efficacité de la protection douanière en comparant les coûts et les avantages de la régulation (c'est-à-dire les coûts et les avantages engendrés par cette dernière). Même si l'évaluation de l'OCDE ne laisse aucun doute quant au constat selon lequel le système actuel de protection douanière ne permet pas d'atteindre de manière précise ou efficace les objectifs existants en matière de régulation, le commentaire met l'accent sur dif-

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



férents facteurs influant sur la volonté de réformer le système en Suisse – y compris l'évolution du revenu paysan.

En conclusion, l'auteur affirme que des mesures s'imposent au vu des preuves de l'inefficacité de la protection douanière. L'agriculture suisse est confrontée à deux défis :

- les rentes générées par le régime douanier le sont au mauvais endroit : les producteurs n'en profitent pas et leur comportement n'est pas influencé de la manière souhaitée ;
- il existe des inefficacités considérables qui rendent le système très coûteux du point de vue économique.

L'auteur conclut en attirant l'attention sur l'évolution prévisible de la situation : il faut également s'attendre à des changements des conditions du marché d'une ampleur similaire dans l'avenir. L'intensité capitalistique de l'agriculture augmentera probablement encore, tandis que l'importance des coûts salariaux diminuera en raison d'une nouvelle réduction du nombre de travailleurs actifs dans l'agriculture. La protection douanière pourra difficilement empêcher de tels changements.

Bibliographie Loi A., Esposti R., Gentile M. et al. (2016), Policy evaluation of tariff rate quotas. Report mandated by the Swiss federal Office of Agriculture. Areté srl, Bologna. Site web de l'OFAG: <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/international/agrarmaerkte-und-agrarhandel/studien-grenzschutz.html> Gray, E., et al. (2017), « Evaluation of the relevance of border protection for agriculture in Switzerland », OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, No. 109, OECD Publishing, Paris <https://doi.org/10.1787/6e3dc493-en>. Widmer, T. (2017), L'avenir de la protection douanière agricole. Analyse réalisée sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Université de Zurich, Institut des sciences politiques. Site web de l'OFAG : <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/international/agrarmaerkte-und-agrarhandel/studien-grenzschutz.html>

Yvan Decreux, OFAG, Secteur Relations commerciales, yvan.decreux@blw.admin.ch Tim Kränzlein, OFAG, Secteur Relations commerciales, Tim.Kraenzlein@blw.admin.ch

Editeur

Office fédéral de l'agriculture OFAG
CH-3003 Berne
Tél.: 058 462 25 11
Fax: 058 462 26 34
Internet: www.rapportagricole.ch
Copyright: OFAG, Berne 2018

Conception

Panache AG, Berne

Diffusion

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch